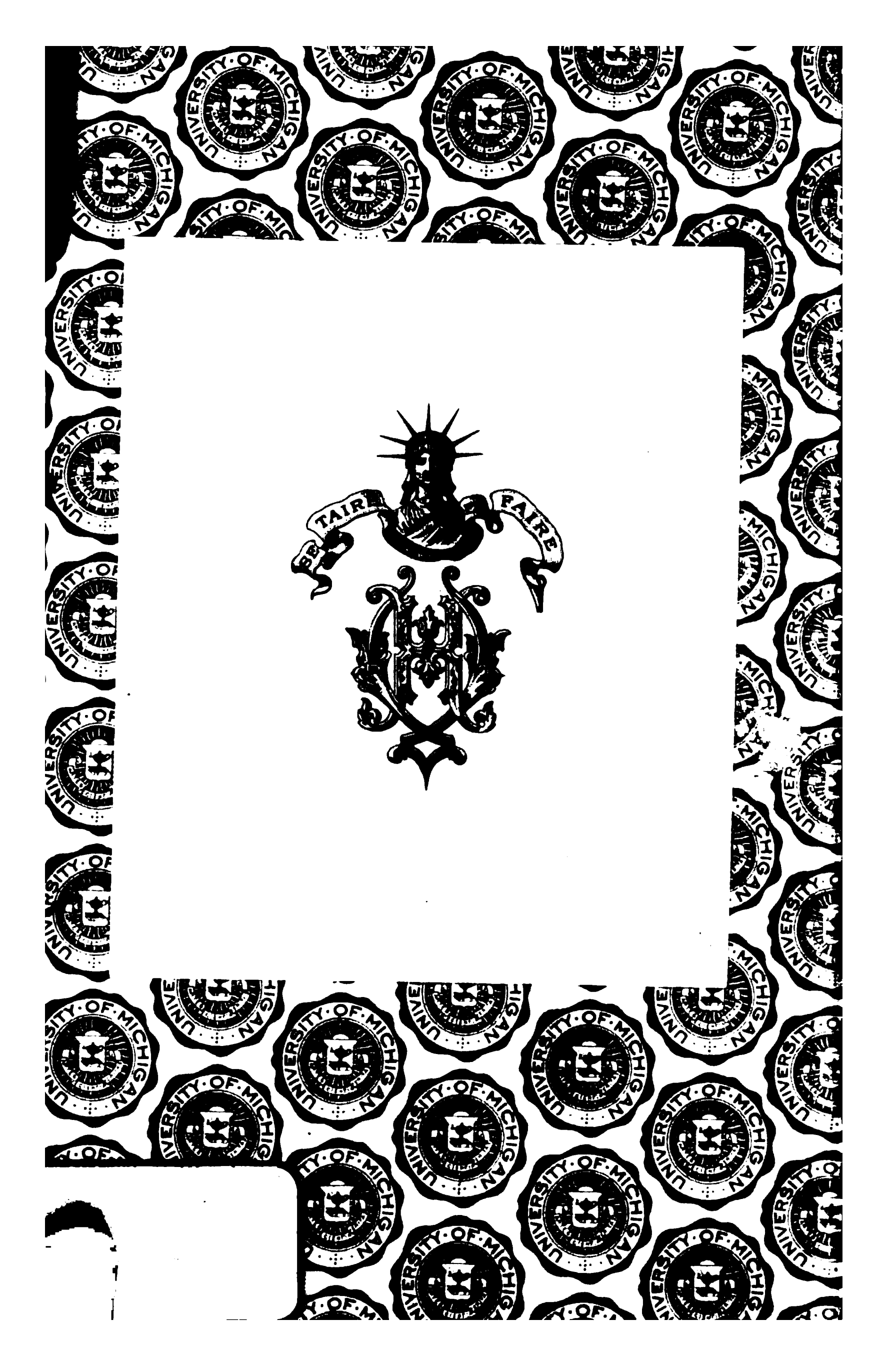
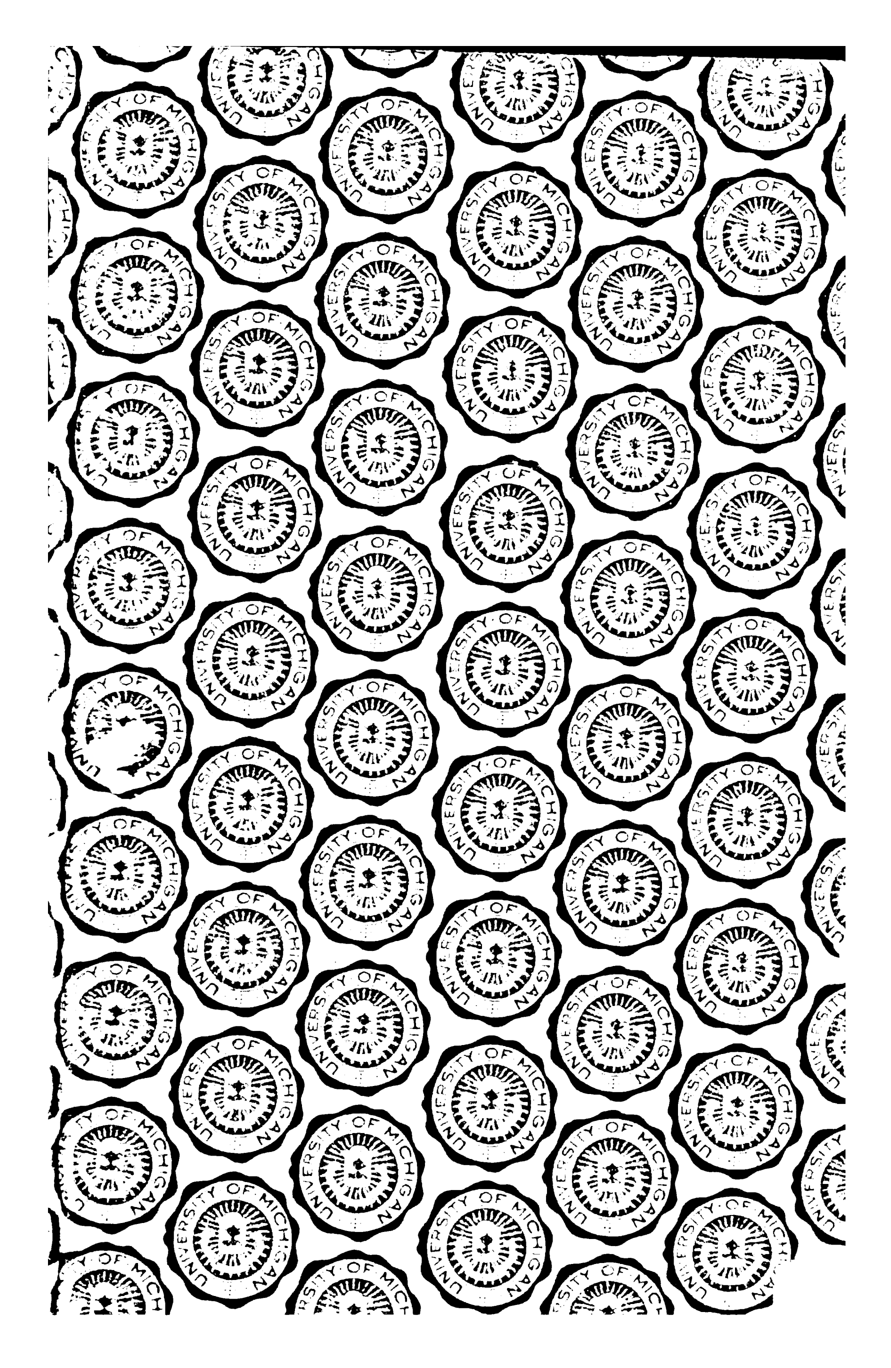

UNIVERSITY OF MICHIGAN
BE TAIR FAIRE


UNIVERSITY OF MICHIGAN



HISTOIRE UNIVERSELLE

PAR

MM. BURETTE, DUMONT, GAILLARDIN,
Professeurs d'histoire à l'Académie de Paris

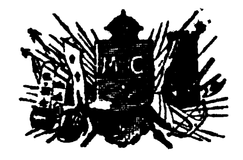
ET MAGIN,
Recteur de l'Académie de Nancy

TOME CINQUIÈME.

HISTOIRE ROMAINE

II

Quatrième édition.



PARIS
CHAMEROT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
13, rue du Jardinet.

1847



HISTOIRE

UNIVERSELLE

TOME V.

HISTOIRE ROMAINE

II

HISTOIRE UNIVERSELLE

PAR MM. BURETTE, DUMONT ET GAILLARDIN,

PROFESSEURS D'HISTOIRE A L'ACADÉMIE DE PARIS,

ET M. MAGIN,

RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE NANCY.

13 VOLUMES IN-18, FORMAT ANGLAIS

Prix de chaque vol., 3 fr. 50 c.

L'HISTOIRE UNIVERSELLE est divisée en cinq parties, savoir :

HISTOIRE ANCIENNE, 3 volumes.
HISTOIRE ROMAINE, 3 volumes.
HISTOIRE DU MOYEN AGE, 3 volumes.
HISTOIRE MODERNE, 2 volumes.
HISTOIRE DE FRANCE, 2 volumes.

Chaque partie se vend séparément.

HISTOIRE

ROMAINE

PAR

M. E. DUMONT,

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU COLLÉGE SAINT LOUIS.

TOME II.



PARIS

CHAMEROT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

33, QUAI DES AUGUSTINS.

1843.

Imprimerie de Henri, rue Gît-le-Cœur, 8.

HISTOIRE

ROMAINE

CHAPITRE XXXIV.

GUERRE DE MITHRIDATE ET DES PIRATES ; LUCULLUS ; POMPÉE. — PUISSANCE DES CHEVALIERS.

Tout semblait succéder de nouveau à la valeur romaine ; Servilius Vatia était revenu triomphant au commencement de cette année (71) ; les pirates, dispersés, non sans peine, leurs villes prises, si riches de butin, Phaselis, Olympe, Isaure même, les citadelles de la Cilicie, justifiaient le surnom d'Isauricus, dont se parait l'heureux proconsul. La Crète, dernier retranchement des pirates, donnait peu d'inquiétude après cela. Le fils de l'ancien orateur, Antonius, démentit seul ce succès universel ; parti aussitôt après le retour de Servilius, il échoua de la manière la plus honteuse, et le surnom de Creticus lui fut donné par dérision [1].

Lucullus, d'ailleurs, effaçait toute honte, comme toute gloire par ses brillants exploits. Il était déjà parvenu, à travers le Pont, dans le pays et près de la ville des Cabires,

[1] Florus, 3-7 ; Plut., *Antoine*, 1.

ne se tourna pas davantage contre l'ennemi ; les légions fimbrianes se révoltèrent même ouvertement, prétendant qu'un plébiscite les avait licenciées, et que Lucullus n'avait plus de commandement. Ni prières ni larmes ne les touchèrent : les soldats repoussaient les supplications les plus humiliantes ; ils jetaient à ses pieds leurs ceintures vides, en lui disant qu'il n'avait qu'à combattre seul l'ennemi, puisqu'il profitait seul du succès. Lucullus n'obtint autre chose sinon qu'ils resteraient l'été avec lui, mais sans combattre. Il fut donc contraint de voir Tigrane et Mithridate reprendre leurs États et ravager la Cappadoce ; et quand les commissaires romains arrivèrent pour régler le sort des vaincus, ils ne trouvèrent pas le général plus maître de son camp que du pays conquis [1].

Enfin, le nouveau proconsul d'Asie, Glabrion, ne tarda pas, comme les troupes l'annonçaient, à les appeler sous ses ordres ; on parlait même de l'arrivée prochaine de Pompée. « Celui-là était vraiment l'ami des soldats ; ceux qu'il « avait commandés vivaient aujourd'hui tranquilles ci- « toyens, cultivant de bonnes terres, non pour avoir pous- « sé deux rois dans les déserts, mais pour avoir battu des « fugitifs et des esclaves. Avec Lucullus, point d'autres ré- « compenses de tant de pénibles campagnes, que l'hon- « neur d'accompagner ses charriots et ses chameaux, char- « gés de pierreries et de vaisselle d'or et d'argent. Toujours « sous les tentes ou en action, même durant l'hiver, l'ar- « mée n'était pas entrée une seule fois dans une ville grec- « que et amie. Si cette guerre n'avait point de fin, au « moins valait-il mieux réserver ses forces pour un chef « qui regardait comme son plus bel ornement la richesse « de ses soldats. » Les officiers ne se plaignaient pas moins

[1] Plut., *Lucullus*, de 19 à 51 ; App., *Guerres de Mithridate ;* Cic., *Pro leg. Manil.*, 8, 9, *Pro Murena*, 15.

de Lucullus et de son arrogance continuelle. Appius Clodius, son beau-frère, se montrait plus mécontent, et ne cessait d'aigrir les légionnaires [1].

Il est vrai que Lucullus recevait, autant qu'il pouvait, les villes ennemies à composition, qu'il en pressait peu le siége par cette raison; qu'il n'accorda que malgré lui le pillage d'Amisus, et préserva les Sinopiens : mais son armée regorgeait de butin dans le Pont; la première victoire sur Tigrane fut magnifique de dépouilles; la prise de Tigranocerte avait produit huit mille talents d'argent monnayé, qui furent partagés, outre huit cents drachmes par tête sur le reste du butin, sans compter tout ce qui revint des autres palais de Tigrane dans la Gordyène et ailleurs. Tous s'étaient enrichis, et on admirait que Lucullus, ayant refusé trois mille talents décrétés par le sénat, eût fourni à tous les frais de la guerre par la guerre même, sans coûter un seul denier au trésor public [2]. Le mécontentement avait donc une autre cause, et venait de plus loin, de Rome même.

Lucullus, consul, traitait l'Asie mieux encore qu'il n'avait fait précédemment. Chargé par Sylla de répartir les contributions, il avait adouci de tout son pouvoir cette cruelle exaction. Revêtu, à son tour, de l'autorité supérieure, il répara fermement les maux qui poussaient les habitants de ces provinces dans le parti des ennemis. Dès son arrivée, il avait prévenu un soulèvement, en modérant, par ses remontrances, la rapacité des publicains et des usuriers. Ensuite, vainqueur de Mithridate, il contint, par des mesures efficaces, ces « harpies qui enlevaient la subsistance des peuples. » Il fixa l'intérêt de l'argent à un pour cent par mois, sans qu'on pût rien exiger au-delà;

[1] Plut., *Lucullus*, 49, 50; Dion, 35-17.
[2] Plut., *Lucullus*, 20, 28, 33, 43, 44; App., *Guerres de Mithridate*.

il abolit toute usure qui surpassait le capital, et, ce fut le point important, il décida que les créanciers ne percevraient que le quart du revenu des débiteurs, et que celui qui aurait accru le capital par l'intérêt, perdrait l'un et l'autre. Par ces règlements, toutes les dettes furent acquittées en moins de quatre ans, et les biens-fonds revinrent entiers aux propriétaires. Ces dettes, communes à toute la province d'Asie, étaient le résultat de la taxe imposée par Sylla, payée au moins deux fois, et portée, par les usures accumulées, de vingt mille talents à plus de cent vingt mille. Si donc Lucullus étala depuis, en Italie, la plus fastueuse opulence, du moins il ne l'avait prise que dans le butin de ses victoires.

Cette conduite, qui l'environnait d'affection en Asie, fit jeter les hauts cris à Rome. Les publicains y soulevèrent, contre un si ruineux exemple, tous les intéressés. On avait commencé à blâmer la guerre contre Tigrane, expédition téméraire, entreprise d'ambition et d'avarice, sans utilité pour la république : ces déclamations concertées avaient des échos tout prêts dans le camp ; Clodius, méprisé pour ses infamies, sans compensation de talents, saisit ce moyen de se donner quelque importance, et ce fut lui surtout qui excita la sédition de l'armée [1].

Il est évident, par la disgrâce de Lucullus et l'influence des publicains, que la noblesse chancelait de nouveau, que l'ordre équestre avait rappelé de l'oppression de Sylla, et cela n'avait pu s'opérer sans que le peuple eût recouvré toute sa force tribunitienne. Ce fut principalement l'œuvre de Pompée, qui en recueillit aussitôt tous les fruits. Pompée-le-Grand, car il avait publiquement adopté ce surnom depuis son départ de l'Espagne, savait habilement se faire honneur du succès, du sien et de celui des autres. Ce fut

[1] Plut., *Lucullus*, 7, 11, 29, 34 ; Dion, 35-17.

ainsi qu'il fit réellement lui-même sa gloire et son mérite. Le vulgaire, qui admire facilement le bonheur dans les armes, applaudissait à son jeune héros; on ne pensait plus au vieux Metellus, et « personne n'eût osé dire, même en plaisantant, qu'un autre que Pompée eût vaincu Sertorius. » Pompée avait encore exterminé les gladiateurs, et c'était beaucoup pour Crassus qu'on lui accordât sa part dans cette campagne si difficile de six mois, achevée par lui. Crassus, vivement piqué de la vanité de son rival, avait beau dire, quand on annonçait le grand Pompée : « Quelle taille a-t-il? » il jugea prudent de dissimuler, et rechercha sa faveur pour obtenir avec lui le consulat. Il avait, sans contredit, plus de droits à cette charge par son âge et par sa préture. Pompée, à trente-quatre ans, simple chevalier, n'ayant jamais été ni préteur, ni questeur, n'en fut pas moins désigné le premier; outre sa réputation militaire, une raison très-forte parlait pour le jeune glorieux : il avait promis de rétablir la dignité du tribunat [1]. A peine furent-ils en fonctions (70) qu'ils montrèrent leur mésintelligence. Pompée se sépara publiquement du sénat, dont il n'avait plus besoin, et se rapprocha des chevaliers et du peuple; il commença par la loi Pompeia, qui rendit aux tribuns leurs anciennes prérogatives, et, avant la fin de l'année, par la loi Aurelia du préteur L. Aurelius Cotta, il partagea la judicature entre l'ordre équestre, les sénateurs et les tribuns du trésor [2].

Le procès de Verrès était venu à propos autoriser de tels changements. Après trois ans du plus horrible brigandage, Verrès venait d'être cité en jugement. Cicéron se porta pour la première fois accusateur : ce n'était point changer

[1] Plut., *Pomp.*, 12, 19, 20, *Crassus*, 7, 15; App., Ἐμφ., 1; Cic., *In Verr.*, 1, n. 45.

[2] Plut., *Pomp.*, 21; César, *De belle civ.*, 1; Cic., *In Verr.*, *passim*; Asconius, *ib.*; Vell., 2-22.

de rôle, comme il le disait lui-même, puisqu'il défendait par là les malheureux Siciliens. Il le fit avec un noble et courageux désintéressement. Il fut obligé d'abord de plaider pour garder l'accusation, ensuite il alla en cinquante jours rassembler toutes les preuves au péril de sa vie, à travers toutes les embûches : il avait essayé de piquer d'honneur les juges : « Ceux qui veulent, disait-il, que les « jugements restent aux sénateurs, se plaignent de ne pas « trouver d'accusateurs ; ceux qui pourraient l'être allè- « guent la sévérité des jugements. Cependant, le peuple « romain n'exige point l'ancienne rigueur ; le désir de quel- « que justice lui fait redemander avec instance la puissan- « ce tribunitienne, et la légèreté des jugements, un autre « ordre de juges. La faute et le déshonneur des juges est « même cause qu'on veut la censure, qui semblait aupara- « vant si désagréable. Depuis longtemps, cette opinion fu- « neste s'est répandue à Rome, et jusque chez les nations « étrangères, que dans nos tribunaux nul homme qui a de « l'argent, si coupable qu'il soit, ne peut être condamné. « Dans cette situation, lorsqu'on se prépare avec des con- « tentions et des lois à enflammer la haine contre le sé- « nat, Verrès est traduit en jugement, condamné dans l'o- « pinion de tous ; mais par son immense richesse, il es- « père, il se vante d'être absous. Je viens donc, dans cette « attente générale, non pour accroître la haine, mais pour « réparer la commune infamie, et j'ai amené devant vous « un homme en qui vous puissiez recouvrer l'honneur per- « du des tribunaux et l'estime publique. »

Les juges avaient été si peu sensibles à ces raisons, que l'affaire fut traînée jusqu'au dernier jour de la préture de Glabrion, d'où l'on comptait remettre au prochain consulat d'Hortensius, un des protecteurs du coupable. Un jour ne suffisait pas, en effet, pour la plaidoirie. Cicéron s'y prit habilement, dit qu'il n'était pas besoin de plaider,

produisit les témoins, et obligea ainsi les juges à prononcer. Hortensius, qui n'avait pas osé ouvertement défendre Verrès, se présenta néanmoins pour la fixation de l'amende. Cicéron la porta à sept cent cinquante mille deniers, et cela parut si peu, qu'on l'accusa de s'être laissé gagner aussi ; mais la reconnaissance des Siciliens, et son désintéressement pendant son édilité, le justifièrent pleinement. Quant à Verrès, dès qu'il vit sa condamnation certaine, contre son espérance, il partit avant la sentence ; il avait souvent dit, en Sicile, qu'il n'amassait pas pour lui seul ; que, dans la distribution de ses trois années de préture, il serait fort content du gain de la première année, la seconde étant réservée pour son avocat et ses défenseurs, et la troisième, la plus abondante, pour ses juges. Il ne perdit ainsi que les plaisirs de Rome ; il gagna sans doute, puisqu'il ne fut point défendu, une grande partie de la récompense stipulée pour les défenseurs, et il alla jouir en exil, jusqu'à un âge assez avancé, de son opulent opprobre [1].

Le tribunat relevé, les chevaliers replacés dans les tribunaux, une simple démarche mit le comble à la popularité de Pompée. Les censeurs ayant ordonné le dénombrement, le consul y parut comme chevalier, menant son cheval par la bride ; on lui demanda s'il avait fait toutes les campagnes exigées par la loi : « Je les ai faites, répondit-il, et je n'ai jamais eu d'autre général que moi. » Cette réponse fut accueillie par des acclamations, et les censeurs, se levant, le reconduisirent chez lui pour flatter la multitude, qui suivit en applaudissant. Que servait à Crassus contre un pareil rival la faveur du sénat et sa propre munificence? Le peuple lui sut gré d'un festin de dix mille tables, et d'une distribution de blé à chaque citoyen pour

[1] Cic., *Divin in Verr.*, n. 8, 4° *In Verr.*, n. 1, 2, 31, 37, 40 ; Plut., *Cic.*, 10.

trois mois, mais il ne l'égalait pas à Pompée. La gratitude fut plus vive lorsque, le premier, il céda aux prières générales, et tendit la main à son collègue en signe de réconciliation; tous deux, en même temps, licencièrent leurs troupes, qui semblaient assiéger la ville et troublaient, par une vague inquiétude, la joie des bienfaits récents[1]. Ce fut le dernier acte de ce consulat.

Un autre homme, à cette époque, occupait déjà, avec moins d'éclat, mais avec plus d'habileté, l'affection du peuple. César avait reparu. Une aventure de son second voyage en Orient eût pu déjà révéler à des esprits attentifs ce génie si souple et si entier tout ensemble, qui se cachait sous une mollesse si gracieuse. Pris par les pirates, qui lui demandèrent vingt talents de rançon, il se moqua de ces rustres, et, pour leur apprendre quel prisonnier ils tenaient, il leur promit cinquante talents, et imposa cette dépense à diverses villes d'Asie (75). Pendant trente-huit jours que ses amis employèrent à rassembler la somme, il vécut au milieu de ces brigands comme eût fait un prince au milieu de ses gardes; il jouait, s'exerçait avec eux, composait et leur lisait des poèmes et des harangues, les traitant d'ignorants et de barbares, s'ils n'avaient pas l'air d'admirer. Quelquefois même il les menaçait en riant de les faire pendre. Il n'y manqua pas. L'argent compté, il les quitta, arma quelques vaisseaux à Milet, revint les attaquer dans l'île de Pharmacuse, les emmena, eux et leur butin, à Pergame, et, comme le gouverneur d'Asie, pour s'approprier leurs trésors, se réservait de juger à loisir les prisonniers, César, sans s'inquiéter de sa décision, les fit aussitôt pendre, comme il l'avait dit[2].

[1] Plut., *Pomp.*, 22, *Crass.*, 16; App., Εμφ., 1.

[2] Plut., *Cés.*, 2; Suét., *Cés.*, 4. Il y a différence pour l'époque entre les deux historiens; l'ordre du récit de Suétone m'a paru préférable. Vell., 2-28.

En peu d'années, sans avoir rempli d'autre charge que celle de tribun légionnaire, il se trouva assez puissant pour aider Pompée à rétablir le tribunat, et pour obtenir, par la loi Plotia, le rappel des réfugiés d'Espagne [1], c'est-à-dire des restes de l'ancienne faction. Questeur (68), il osa davantage : il venait de perdre Cornelia, il prononça son éloge funèbre, usage inusité pour les jeunes femmes. Aux funérailles de Julia, sa tante, veuve de Marius, il fit paraître les images du vainqueur des Teutons : ces deux choses charmèrent le peuple. Sa questure en Espagne se passa sans exploits, et, à la vue d'une statue d'Alexandre, il soupira de n'avoir encore rien fait de mémorable à l'âge où ce prince avait conquis l'Asie. Cependant, plus avide encore de domination que de gloire, il revint avant le temps (67), parcourut les villes transpadanes qui s'agitaient, peu satisfaites du droit latin acquis par la guerre sociale, et il commençait à les soulever, sans les consuls qui retardèrent pour cette raison le départ des levées destinées contre la Cilicie [2]. Il entra ensuite dans les complots secrets de cette époque pour la ruine de la république, et il n'eût été qu'un conspirateur, un complice de Catilina, si les circonstances ne l'eussent contraint d'être César.

Toutes les ambitions se remettaient en mouvement; mais comme, après une violente maladie, les membres longtemps épuisés n'exercent que peu à peu leurs forces recouvrées et se défient encore de leur promptitude nouvelle, chacun s'essayait à l'aventure. L'ordre équestre se trahit le premier : le tribun Roscius Othon, par la loi *Roscia theatralis*, assigna dans les théâtres quatorze rangs de sièges aux chevaliers qui possédaient quatre cent mille sesterces; les autres chevaliers étaient formellement ex-

[1] Suét., *César*, 5.
[2] Plut., *Cés.*, 12; Suét., *Cés.*, 8; Torrentius et Casaubon, *ib.*

clus. Le peuple fut longtemps choqué de cette distinction, qui séparait ostensiblement la seconde aristocratie. Cornelius, autre tribun, proposa d'ajouter à la sévérité des lois déjà existantes sur la brigue (67); car, depuis le rétablissement du tribunat, tous les anciens sénateurs, chassés par les censeurs, intriguaient à l'envi pour se réintégrer par le moyen de cette charge. Le sénat se saisit de la loi pour l'adoucir et la rendre plus praticable, et il ordonna aux consuls Acil. Glabrion et Calp. Pison d'y substituer la loi Acilia-Calpurnia, qui, outre l'amende infligée, écartait des magistratures et de la curie tout citoyen condamné pour brigue. Les consuls réussirent même à repousser du consulat un obscur tribun, Palicanus.

Cornelius se vengea de sa déconvenue par une autre proposition bien plus importante, en prescrivant aux préteurs urbains de se conformer exactement, le long de l'année, à leur édit prétorien. Les nombreux intéressés laissèrent passer sans bruit cette loi Cornelia pour la faire aussitôt oublier. Plusieurs réformes non moins gênantes et fort contredites attirèrent à Cornelius beaucoup d'ennemis. L'affection du peuple le protégea d'abord au sortir de sa charge; l'accusation, reprise de nouveau, soutenue par plusieurs sénateurs, tomba devant l'éloquence de Cicéron et l'appui de Pompée [1].

A Pompée appartenait, sans partage, la gloire et la faveur, qu'il ménageait avec soin comme une femme vaine sa beauté, évitant de s'exposer au grand jour du Forum,

[1] Ascon., *In Cornelian.*; Cic., *Pro Muren.*, 19, 23, *Philipp.*, 2-18; Plut., *Cic.*, 18; Plin., 7-30; Dion, 36-23; Val. Max., 3-8; Vell., 2-22; Tac., *Ann.*, 15-32; Paul Manuce, *De legibus*. Ce traité sur les lois romaines est peut-être le meilleur qu'on ait fait. Rosin, 8-1, 7, 29, 5-4; Juv., 14-309 :

. . . . , . Effice summam
Bis septem ordinibus, quam lex dignatur Othonis.

aux ardentes rivalités du barreau, ne paraissant que rarement et à propos, toujours accompagné d'un cortège nombreux et empressé, qui lui donnait un air de grandeur. Il ne demandait rien; ses amis demandaient bien plus sûrement, pour les services qu'il avait rendus, une récompense qui en devait être la garantie. L'occasion n'était pas difficile à trouver : le tribun Gabinius proposa de lui confier la guerre contre les pirates [1].

La conquête de la Cilicie par Servilius restait sans effet : un seul point troublé, quelques forteresses détruites, n'interdisaient ni une si vaste mer, ni tant de rivages à ces hommes animés par la cupidité. Le proconsul Cec. Metellus attaquait avec succès la Crète depuis plus d'un an; mais cette île même soumise, on n'aurait rien gagné : « Ces amphibies, impatients de la terre, sous les derniers pas des Romains partis, auraient de nouveau sauté dans leurs ondes plus loin qu'auparavant [2], » comme ils avaient fait en Cilicie. C'était la Méditerranée entière qu'il fallait conquérir; là était cet empire flottant que ne pouvait atteindre la marche des légions. Des chefs habiles, voyant l'opulente prospérité des pirates, s'étaient joints à leurs courses, les avaient dirigés; de nombreux vaisseaux avaient été construits, des hommes de toutes races s'étaient rassemblés, et leurs escadres allaient pillant toutes les côtes, depuis la Cyrénaïque et le golfe de Malée, qu'ils appelaient le *golfe d'or*, à cause du butin qu'ils y faisaient, jusqu'aux colonnes d'Hercule. Ils avaient en divers points des stations inconnues, des tours d'observation bien fortifiées, des arsenaux, des magasins. Nul temple n'était à l'abri de leur audace, et les mystères de leur dieu Mithra, qu'ils apportèrent les premiers en Europe, leur ôtaient toute

[1] Plut., *Pomp.*, 22, 25; Dion, 36-6.
[2] Florus, 3-6.

crainte des dieux grecs et romains. Ils avaient déjà pris et rançonné plus de quatre cents villes ; non-seulement ils interceptaient les convois, et Rome avait à redouter la famine, mais ils insultaient sa puissance. Plus de communication assurée par mer, pas même avec la Sicile ; on ne pouvait plus risquer une armée sur le détroit de Brundusium que dans le fort de l'hiver. Ils ne tenaient compte de la dignité de leurs captifs que pour régler la rançon ; ils en étaient venus à se faire un jeu de noyer un Romain. Si un prisonnier se réclamait de ce nom fameux, les pirates prenaient un air d'étonnement et de crainte, ils se jetaient à ses genoux, lui demandaient pardon, lui mettaient une toge, et, lui disant qu'il était libre de partir, ils plaçaient une échelle devant lui au bord de leur navire : il fallait descendre ou être précipité.

Enfin, ils ne respectèrent pas même l'Italie : ils ravagèrent Caïete en présence d'un préteur ; ils ravagèrent Ostie, après avoir coulé ou pris une flotte commandée par un consul ; ils enlevèrent deux préteurs avec leurs licteurs, la fille d'Antonius, plusieurs dames romaines dans leurs villæ, et deux corps de troupes avec leurs aigles. La voie Appienne n'était pas plus sûre que les ports. Cependant on entendait partout, le long des rivages, retentir des instruments joyeux ; ils avaient des poupes dorées, des rames argentées, des tapis de pourpre : c'était ainsi qu'ils faisaient trophée de leur brigandage[1].

Gabinius proposa donc de donner à Pompée, avec des levées et de l'argent, le commandement de toutes les forces maritimes, l'autorité sur toutes les côtes jusqu'à quatre cents stades de la mer, sans aucun compte à rendre. Le peuple applaudit ; de toute la noblesse, César seul approu-

[1] Plut., *Pomp.*, 23, 24 ; App., *Guerres de Mithridate* ; Florus, 3-6 ; Cic., *Pro leg. Manil.*, 11, 12, 18.

va, parce que cela plaisait au peuple, et que cet exemple de pouvoirs extraordinaires était commode pour l'avenir. Les autres se récrièrent avec force; un des consuls dit que Pompée imitait Romulus, et finirait comme lui; il faillit être mis en pièces. La multitude impatientée couvrit bientôt de ses clameurs toutes les oppositions; la loi enfin votée mit à la disposition de Pompée six mille talents, tous les navires, vingt-quatre sénateurs pour lieutenants : le consul Pison ayant cherché vainement à ruiner les préparatifs, se vit menacer d'un décret de destitution par Gabinius, et il l'eût subi sans l'intervention de Pompée.

Le nouveau commandant des mers justifia les espérances du peuple : à peine eut-il mis la main à l'œuvre, que le prix du blé baissa. Il divisa toute la Méditerranée en treize régions, à chacune desquelles il assigna une escadre; en quarante jours, tout ce qui se trouvait de pirates entre l'Espagne, l'Afrique et l'Italie, fut enveloppé comme dans un filet : il partit ensuite pour l'Orient. Plusieurs chefs qui restaient encore se rendirent sur le bruit de sa clémence; la plupart ayant mis leurs familles et leurs trésors en sûreté dans les forteresses du Taurus, l'attendirent devant Coracesium (66); ils furent vaincus, obligés de se soumettre, et, pour détruire leur habitude vagabonde, il les dispersa loin de la mer en diverses villes, les apprivoisant à la terre par les occupations de la vie agricole.

Cette seconde expédition ne dura pas plus de quarante-neuf jours[1]; une ambition ordinaire eût été satisfaite d'un résultat si brillant, quoique peu difficile; Pompée ne pou-

[1] Plut., *Pomp.*, de 25 à 29; App., *Guerres de Mithridate*; Cic., *Pro leg. Man.*, 12, 15; Florus, 3-6; Appien et Plutarque indiquent quarante-neuf jours pour l'expédition occidentale, Cicéron quarante-neuf pour l'expédition de Cilicie, et Plutarque ajoute que tout cela ne dura pas plus de trois mois.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
BE TAIRE
FAIRE

pour lui les commandements de Glabrion et de Lucullus, en lui conservant toutes les forces maritimes et les pouvoirs de la loi Gabinia. C'était lui assurer, aux dépens de Lucullus, « les honneurs d'un triomphe plutôt que les travaux d'une guerre; » c'était surtout soumettre à un seul homme toute la domination romaine, et établir une véritable tyrannie. Les nobles résolurent de s'y opposer, mais le courage leur manqua lorsqu'ils se virent en présence du peuple; quelques uns même, comme Servilius Isauricus, Curion, Lentulus, se déclarèrent pour la rogation; Hortensius et Catulus seuls persistèrent. Catulus, désespérant de gagner la multitude, criait du haut de la tribune aux sénateurs, qu'ils n'avaient plus qu'à chercher un mont Sacré pour s'y retirer et y défendre la liberté.

Alors Cicéron était parvenu à la préture, par l'appui de l'ordre équestre, étant chevalier lui-même, autant que par son mérite. Il visait au consulat : il défendit donc la loi par la gloire du nom romain, par l'intérêt de la république, qui tirait de l'Asie plus de revenus que de toutes les autres provinces, et qui ne pouvait, sans péril, abandonner les publicains, « ces hommes si honorables, si distingués, cet ordre si utile, le vrai soutien des autres ordres. » Et quel autre que Pompée était capable de conduire une guerre si importante et si difficile? Quel autre que Pompée, ce capitaine qu'on avait vu si habile et si heureux en Italie, en Afrique, en Gaule, en Espagne, contre les nations les plus belliqueuses, contre les gladiateurs et les pirates? Ce général « d'une divine et incroyable valeur, qui semblait destiné comme par un dessein des dieux à terminer toutes les guerres de ce temps? » Cicéron parlait réellement pour lui-même; il avait besoin de ces flatteries politiques dans son premier discours de tribune, et la loi n'avait pas besoin de son éloquence devant une multitude enthousiasmée de son héros. Le suffrage des tribus

traces antiques de Castor et de Pollux, et le rocher où fut attaché Prométhée; les serpents venimeux de l'Hyrcanie l'arrêtèrent à trois journées de la mer Caspienne; il quitta donc ces courses curieuses, revint dans la petite Arménie, puis alla tenir dans Amisus un fastueux congrès des princes d'Asie (65) : il y distribua les gouvernements, les présents et les honneurs, quoiqu'il eût fort blâmé Lucullus d'une conduite semblable [1].

L'idée lui vint tout-à-coup de subjuguer la Syrie, de pénétrer par l'Arabie jusqu'à la mer Rouge, afin de donner pour bornes à la domination romaine en Orient, les deux mers d'Hyrcanie et d'Arabie, comme il avait fait l'océan Atlantique en Espagne; « car il voyait Mithridate difficile à suivre les armes à la main, et plus dangereux dans sa fuite que dans sa résistance [2]. » Seulement il décerna peine de mort contre tous ceux qui porteraient des provisions dans le Bosphore, et établit en conséquence une croisière sur le Pont-Euxin. Ces dispositions prises, il soumit, par son lieutenant Afranius, les Arabes de l'Amanus, et, sans écouter les réclamations du dernier Antiochus, précédemment renversé par Tigrane, il fit de la Syrie une province (64) : iniquité sans excuse envers un prince qui n'avait point démérité, tandis qu'un récent ennemi était épargné. Mais Pompée n'avait à craindre aucune opposition du faible Séleucide [3]. De là, « franchissant le Liban, il s'avança au-delà de Damas, promenant les enseignes romaines dans ces bois odorants, dans ces forêts de l'encens et du baume [4]. »

Depuis un siècle la famille sacerdotale des Asmonéens

[1] App., *Guerres de Mithridate;* Florus, 3-6; Plut., *Pompée*, de 33 à 40; Dion, 37, de 1 à 14; Julien, *Dialogue des Césars*.

[2] Plut., *Pompée*, 41.

[3] Appien, *Guerre syriaque*.

[4] Florus, 3-6.

ou Macchabées avait secoué le joug syrien et relevé le sceptre indépendant de Juda ; mais un sénat (*synedrium, sanhédrin*), établi même avant la délivrance, avait bientôt servi d'appui à la secte nouvelle des pharisiens, qui prévalut enfin contre celle des saducéens et contre l'autorité royale. Aristobule II, indigné de cette hypocrite tyrannie, à laquelle s'était assujetti son frère Hyrcan II, venait de s'emparer de Jérusalem. Hyrcan, par les conseils de l'Iduméen Antipater et les secours d'Arétas, roi des Arabes Nabatéens, l'y tenait maintenant assiégé. Pompée, en vertu de l'alliance romaine, jugea la querelle et décida en faveur de l'aîné. Aristobule résista. Ses partisans, après la prise de Jérusalem, se défendirent encore trois mois dans le temple (63). Enfin Pompée entra vainqueur dans le *saint des saints,* enleva la fameuse *vigne d'or,* imposa tribut aux Juifs sans rien changer d'ailleurs à leurs lois ni à leur gouvernement, et emmena prisonniers Aristobule et ses fils [1].

Vers ce temps survint une double ambassade du Parthe Phraate et de Tigrane, en guerre l'un contre l'autre. Phraate avait déjà redemandé le jeune Tigrane, son gendre, et ensuite envahi la Gordyène, d'où un lieutenant du proconsul l'avait chassé; il invoquait maintenant amitié. Pompée, n'osant pas ici prendre l'offensive sans sénatus-consulte, profita de cette démarche pour terminer le différend par médiation; il aima mieux marcher contre Arétas, qui n'avait par tardé d'envoyer sa soumission, mais qu'il voulait confirmer en crainte. « On blâma généralement cette expédition comme un prétexte de ne point poursuivre Mithridate, l'ancien ennemi. La fortune trancha la difficulté. »

[1] Plut., *Pompée*, 41 ; Florus, 3-6 ; App., *Guerres de Mithridate* et *Guerre syriaque* ; Josèphe, *Antiq. jud.*, 14-8. *Voyez* Prideaux, *Histoire des Juifs*, trad française, édit. 1742.

Pompée vit arriver dans son camp, à quelque distance de Pétra, des courriers du Pont. Aux lauriers qui entouraient la pointe de leurs javelines, les soldats reconnurent que les nouvelles étaient heureuses, et en demandèrent à grands cris la lecture. Ils ajustèrent des bâts de bêtes de somme sur des mottes de terre, et le général, monté sur ce tribunal dressé à la hâte, annonça la mort de Mithridate. Le prince Pharnace avait pris possession pour lui et pour les Romains, et promettait le tribut. La joie de l'armée, les sacrifices et les festins, témoignèrent assez quelle inquiétude avait duré jusque-là.

On n'avait eu que trop sujet de s'inquiéter. Mithridate n'avait jamais paru si formidable. L'excès de ses désastres lui avait plus clairement appris ce qu'il devait faire, et, plein de courage, il était parvenu à Panticapée, en subjuguant sur son passage une multitude de peuplades et de petits princes. A son approche, le traître Macharès, n'espérant point de pardon, s'était tué lui-même. Le vieux roi, avec une activité singulière, amassa des troupes, de l'argent, des vaisseaux, fabriqua des armes, des machines, sans épargner les bœufs de labour, dont il employait les nerfs. Entraîner les Scythes, les Thraces et tous les Barbares du Danube, tomber inopinément des Palus-Méotides, à travers la Macédoine, la Pannonie et les Alpes, en Italie, soulever les Gaulois, les Italiens même contre Rome, comme avait fait Annibal; voilà ce que préparait l'indomptable vaincu. Ce ne fut qu'un projet; des défections de chefs et de villes rompirent successivement ces premières mesures. Déterminé encore à tenter la fortune, il ne trouva plus de courage dans son armée, qu'effrayaient son audace et la longueur de l'expédition. Pharnace, son fils le plus cher, souvent désigné par lui comme son successeur, conspirait contre lui, regardant la possession du trône plus assurée avec l'alliance de Rome. Une révolte générale éclata; le

vieux roi, après avoir vu, du haut d'un portique, proclamer et couronner le parricide, n'eut plus qu'à mourir pour n'être pas livré aux Romains (63); il prit du poison : comme l'habitude des antidotes de son invention en rendait l'effet nul, il se fit tuer par un Gaulois. Il avait soixante-neuf ans, il en avait régné cinquante-sept, et, pendant quarante qu'il résista aux Romains, il remporta souvent, même sur leurs plus habiles chefs, de mémorables avantages.

Pompée ayant ainsi achevé cette guerre beaucoup plus facilement qu'il ne l'espérait, laissa promptement l'Arabie, et vint dans Amisus recevoir les magnifiques présents de Pharnace, et le corps de Mithridate, qu'il fit déposer à Sinope dans les tombeaux des rois. Le Bosphore fut accordé à Pharnace, excepté la ville de Phanagorea, qui avait donné le premier exemple du soulèvement, et qui eut sa liberté (62). Ainsi l'heureux Pompée avait étendu les possessions de Rome jusqu'à l'Euphrate et à l'Égypte, où il refusa de s'engager, malgré les sollicitations et les présents de Ptolémée-Aulétès, menacé par les séditions. Il avait divisé à son gré ses conquêtes en provinces, petits royaumes et États libres; fondé ou rebâti, comme monuments de ses exploits, plusieurs villes dans la Cilicie, pour y placer les pirates, surtout celle de Soli, qu'il appela Pompeïopolis; en Cappadoce, Mazaca; dans la petite Arménie, Nicopolis, au lieu même de sa dernière victoire sur Mithridate; dans le Pont, Eupatoria, sous le nom de Magnopolis, et beaucoup d'autres encore, jusqu'en Cœlésyrie et en Palestine. Puis il promena pompeusement sa gloire dans l'Asie-Mineure, assistant aux fêtes publiques, levant le dessin du théâtre de Mytilène, pour en construire un semblable à Rome. Il mit au nombre de ses amusements d'entendre discourir tous les sophistes de Rhodes et d'Athènes, et récompensa magnifiquement d'un talent chacune de ces

représentations philosophiques [1]. Il partit à la fin pour Rome.

[1] Plut., *Pomp.*, 43, 45; App., *Guerres de Mithridate* et *Guerre syriaque*; Flor., 3-6; Pline, 33-10; Cic., 2e *De leg. agr.*, n. 51; Dion, 37, de 7 à 23.

CHAPITRE XXXV.

CONSPIRATION DE CATILINA. — CONSULAT DE CICÉRON, PREMIÈRE PARTIE.

Telle était alors la situation de la république, que ses généraux, après les plus beaux succès, n'étaient pas assurés de la retrouver entière, et que le régulateur de l'Asie avait failli n'avoir plus où mettre le pied en Italie. Les évènements se pressaient dans Rome avec une incroyable instabilité; nul parti dominant et une foule de dominateurs secrets, plus ou moins redoutés, qu'excitaient l'exemple et l'éloignement de Pompée. L'agitation de la loi Manilia avait été suivie de candidatures remarquables (66). Catulus et Crassus obtinrent la censure, César l'édilité. Les deux consuls désignés, P. Sylla et Autronius, ayant été condamnés pour brigue, Catilina, revenu de sa préture d'Afrique, se mit sur les rangs; mais il se vit écarté par une accusation de péculat, qu'il n'avait pas le temps de purger avant les nouveaux comices; on nomma Aurel. Cotta et Manl. Torquatus. Enfin, parmi les questeurs, un arrière-petit-fils de Caton fut élu.

Le jeune Caton eut, ainsi que son bisaïeul, la singulière

destinée d'être à lui seul l'opposition de son siècle, comme une image vivante du caractère et de la constitution antiques, comme le dernier Romain, réservé pour montrer en face aux autres tout ce qu'ils avaient perdu. Après avoir fait ses premières armes comme volontaire dans la guerre de Spartacus, et servi comme tribun légionnaire en Macédoine, il avait voyagé en Asie pour son instruction, et en ramenait le stoïcien Athénodore, conquête plus glorieuse, selon lui, que toutes celles de Lucullus et de Pompée. Ce général l'avait accueilli avec grande distinction à Éphèse, mais sans chercher à le retenir, regardant sa présence comme une censure. Il en était ainsi à Rome : l'austérité de ce jeune homme, endurci à toutes les fatigues, accoutumé à voyager à pied et tête nue en toute saison, toujours vêtu de la pourpre la plus sombre, sans parfums, souvent sans tunique ni chaussure, inspirait plus d'estime que d'affection. On pouvait prévoir, par deux traits de son enfance, quelle serait sa conduite politique et sa fermeté. Il était un jour chez son oncle Drusus, lorsque Pompedius Silo lui demanda par plaisanterie d'intercéder en faveur des Italiens qui réclamaient le droit de cité ; et comme il gardait le silence d'un air mécontent, Pompedius le prit, et, le tenant hors de la fenêtre, le menaça de le laisser tomber, sans lui arracher une réponse ni un signe de frayeur : « Quel bonheur, dit-il en le remettant à terre, que ce ne soit qu'un enfant ; s'il était déjà homme fait, nous n'aurions pas un suffrage. » Ce même enfant, à quatorze ans, témoin des proscriptions, demanda une fois à son gouverneur une épée pour tuer Sylla [1]. Caton, d'ailleurs, était d'un médiocre génie, et son opiniâtreté naturelle, renforcée par la philosophie stoïcienne, savait moins agir et entreprendre que résister et se roidir.

[1] Plut., *Caton d'Utique*, de 1 à 18.

On découvrit à temps une conspiration formée par Catilina, par les deux candidats rejetés et un jeune Pison; ils devaient assassiner les nouveaux consuls et les sénateurs aux calendes de janvier (65), et s'emparer des charges. Le bruit courut qu'un autre plan s'y rattachait, de faire dictateur Crassus, qui abandonna sa résolution, et, au moment convenu ne paraissant pas, empêcha César de donner le signal. Le complot, remis aux nones de février, manqua encore par la précipitation de Catilina. On n'avait sur César que de faibles soupçons, et quoique ses ennemis, dans la suite, lui en aient fait un reproche public, Cicéron, le premier qui pénétra ses vues tyranniques, « ne pouvait croire encore, en voyant ces cheveux si artistement arrangés, qu'un tel homme conçût le noir projet de renverser l'État[1]. » César se fit mieux connaître dans son édilité; il s'appropria si bien tout l'honneur des chasses et des jeux, que son collègue Bibulus se comparait à Pollux, dont le nom n'était point inscrit avec celui de Castor sur leur temple commun. Le peuple aurait vu trois cent vingt combats de gladiateurs, si le sénat, effrayé d'une si grande troupe, ne les eût réduits au nombre permis. La multitude n'en sut pas moins gré à son édile; jamais on n'avait fait des prodigalités si brillantes, et César était déjà endetté de treize cents talents. Il comptait bien en recevoir le prix, en poussant une partie des tribuns à lui décerner la province d'Égypte.

Ptolémée-Alexandre II, chassé du trône par ses sujets, avait fait à Tyr, avant de mourir, un testament en faveur du peuple romain, et des commissaires du sénat avaient recueilli cet acte (72); mais la guerre recommencée contre Mithridate, la guerre à finir contre Spartacus et en Espagne, l'inconvénient de paraître convoiter tous les royaumes, et de là des résistances dangereuses à prévoir en

[1] Plut., *César*, 4; Suét., *César*, 9; Sall., *Catil.*, 18; Cic., *In Catilin.*, *Pro Sylla.*

Égypte, pays riche et facile à défendre, toutes ces considérations avaient déjà détourné le sénat de rien décider sur ce sujet. On n'avait ni accepté le testament, ni écouté les réclamations des princes syriens, héritiers légitimes et indirects, ni reconnu le nouveau roi, Ptolémée-Aulétès, choisi par les Alexandrins. Toutefois, comme celui-ci avait moins de droits, la politique romaine penchait pour lui et lui accordait tacitement la possession provisoire.

César, en tranchant la question par le testament, s'assurait une armée, une guerre, une fortune et un parti. Crassus, de son côté, en sa qualité de censeur, prétendait accroître aussi des tributs de l'Égypte les revenus de la république; mais il rencontra une si forte opposition dans son collègue Catulus, que l'un et l'autre, ne pouvant plus s'accorder, se démirent également de la censure. Quant à César, le sénat avait pris ses précautions d'avance par une nouvelle expulsion des citoyens latins que prononça le tribun Papius. Le plébiscite touchant l'Égypte fut rejeté[1]. L'édile, irrité, ne dit mot; mais à quelque temps de là, les yeux furent soudainement frappés au Capitole par des trophées d'or représentant Marius et ses victoires; les anciennes statues avaient été détruites par Sylla. A cette nouveauté hardie, tout le monde nomma César, les nobles avec effroi et indignation, le peuple avec de bruyants applaudissements. « Ce n'est plus en secret, c'est à découvert, dit Catulus au sénat, que César attaque la république. » César justifia hautement son action, et ses amis, pleins d'espérance, lui promirent, dès ce jour[2], le premier rang dans Rome.

C'était déjà beaucoup, en effet, d'avoir ainsi attiré à lui l'attention publique, qui se partageait incessamment entre

[1] Cic., 2 et 4, *In Verr.*, *De leg. agrar.*; Dion, 37; Plut., *Crass.*, 16, *Cés.*, 5; Cic., *De off.*, 3, *Pro Balbo*, *Pro Archia*, *Pro Cornelio*; Suét., *César*, 11; Val. Max., 3-4.

[2] Suét., *César*, 11; Plut., *César*, 6.

plusieurs hommes, presque tous plus avancés dans la carrière des honneurs, et quelques uns non moins ambitieux que lui. Clodius, n'ayant plus rien à faire en Asie puisqu'il avait ruiné le succès de son beau-frère, s'était hâté de revenir chercher le fruit de ses viles intrigues avec le parti équestre. Faute de mieux pour se mettre en évidence, il s'était attaqué à Catilina en se portant son accusateur. Ici achève de se dévoiler la turpitude romaine.

Tout excédait dans Catilina; même violence froide et opiniâtre d'ambition, de cupidité, de débauches, de courage. La force du corps répondait à ses passions toutes monstrueuses; ce vil sicaire savait supporter la faim, la soif, les veilles. Ce fourbe ne roulait que les plus vastes projets. Depuis la domination de Sylla, il voulait dominer à tout prix, chaque jour plus audacieux par la ruine de sa fortune, par la conscience de ses forfaits, par la corruption de la cité. Son visage décoloré, l'impudence de ses yeux, sa démarche désordonnée, tout en lui respirait le crime. Il tenait rassemblés autour de lui tous les hommes perdus de dettes et de vices; il attirait surtout les jeunes gens en fournissant à leurs plaisirs, à leurs dépenses; il les intruisait à ne reculer devant aucune infamie; il désignait tour à tour à chacun de ses satellites des gens à tuer pour entretenir la main sûre et la résolution. Nul d'ailleurs « n'était plus agréable aux personnages les plus illustres » de ce temps. Sa prodigieuse flexibilité de manières, son intrépide promptitude à servir et à nuire, lui avaient fait de nombreux amis, jusque chez les bons citoyens. « Moi-même j'y fus presque pris, disait publiquement Cicéron quelques années après; il me paraissait un citoyen estimable, plein de bonnes intentions, un ami sûr et fidèle. Ses crimes, je les ai vus avant de les avoir soupçonnés[1]. »

[1] Sall., *Catil.*, 44, 15, 16; Cic., *Pro Cælio*, n. 12, 13, 14.

Depuis Sylla cependant, depuis l'assassinat de Marius Gratidius [1], cousin du père de Cicéron, n'avait-on pas assez vu? Personne, en effet, n'en était plus au soupçon depuis longtemps sur Catilina; mais le sang coulait si souvent à Rome, la vie d'un ennemi, d'un rival coûtait si peu, même avant les proscriptions, et on était si familiarisé par une longue habitude avec tous les genres de débauche, qu'on n'y faisait plus attention, si les plus grands intérêts ne se trouvaient compromis.

Cicéron, malgré ses sentiments d'honnêteté naturelle, avait une puissante raison de n'y pas regarder de si près. Il avait déjà, selon l'usage, annoncé ses prétentions à la candidature consulaire de l'année suivante; on savait également celle de Catilina, et il se trompait si peu sur son compte, qu'il écrivait au sujet de l'accusation : « Si les ju-« ges déclarent qu'il ne fait pas jour à midi, Catilina sera « certainement un compétiteur. » Quand il vit comment tournait la chose au bout de quelques jours, il consentit à plaider pour lui; il s'y prépara : « Nous avons tous les juges « que nous voulions à la satisfaction de l'accusateur; j'es-« père, si mon compétiteur est absous, qu'il s'entendra « mieux avec moi dans la poursuite commune. » Bien plus, un des consuls qui devaient périr dans la conjuration, Torquatus, se présenta au jugement comme avocat de Catilina; il paraît que Cicéron ne plaida pas; il ne fut pas nécessaire sans doute : une somme d'argent avait gagné Clodius, et les juges déclarèrent l'accusé absous [2].

Caton seul se distinguait sans y songer, en faisant le contraire de tous, en remplissant rigoureusement les devoirs de sa charge; cette singularité le fit admirer. L'inflexible questeur apportait dans l'administration du trésor un ordre inconnu depuis longtemps; il citait courageuse-

[1] *Voy.* chap. XXXII.

[2] Cic., *A Att.*, I-1, 2, *Pro Sylla*, 81, *De harusp.*, 42, Ascon., *In tog. cand.*

ment les sicaires de Sylla, comme détenteurs des deniers publics, et les obligeait à restituer leurs odieuses gratifications; plusieurs avaient reçu jusqu'à douze mille drachmes par meurtre : accusés ensuite d'homicide, ils subissaient une condamnation capitale. César sut tirer avantage, l'année suivante, de cette sévère justice (64). Président de la question chargée de juger les sicaires, il dirigeait sans relâche les recherches et les sentences sur les anciens meurtriers. Celui qui avait tué Lucretius Ofella et beaucoup d'autres furent punis. Il sévissait ainsi contre les ennemis de Marius, et exerçait de véritables représailles. Catilina comparut à son tour; il était le plus coupable, et, contre l'attente générale, échappé encore à cette nouvelle accusation[1], il put enfin demander le consulat.

César avait ménagé un complice, et s'était bien gardé de détruire un si utile artisan de troubles. La conspiration, deux fois déconcertée, avait repris ses sanglants projets. Catilina, consul, prétendait s'emparer de l'État, préparer de nouvelles proscriptions, et partager avec ses amis toutes les fortunes et toutes les charges : il comptait sur le concours de Pison, envoyé extraordinairement en Espagne par la faveur de Crassus, et sur celui de C. Antonius, qui demandait aussi la dignité consulaire. Plusieurs des plus importants du sénat et de l'ordre équestre, Lentulus Sura, Autronius, Cethegus, Fulvius Nobilior, étaient à la tête du parti; des intelligences s'étaient établies dans beaucoup de colonies et de municipes; des femmes du plus haut rang, comme Sempronia, brillantes d'esprit, d'instruction et d'élégance, mais qui se ruinaient par le luxe et les dérèglements, avaient reçu le secret en dignes auxiliaires. Le temps des comices approchait, et la complaisance de Cicéron n'avait pu gagner Catilina, qui aimait bien mieux

[1] Suét., *Cés.*, 11; Q. Cic., *De petit. consul.*; Asconius, *In tog. cand.*; Dion, 37-40.

s'entendre avec C. Antonius. La noblesse voyait avec déplaisir la prétention de cet orateur, simple chevalier, de cet homme nouveau, de ce colon d'Arpinum, dont le père, disait-on, avait gagné sa vie aux métiers de planteur et de foulon; le consulat serait souillé par de telles mains[1].

Il arriva alors qu'une femme noble, Fulvia, décriée par sa conduite, pénétra, aux jactances de Curius, un des conjurés, tout le complot; elle en eut horreur, et en instruisit Cicéron, le plus estimable entre les candidats. L'alarme semée de nouveau dans la ville rallia l'opinion de la plupart des grands à celle du peuple; le péril fit taire l'envie et l'orgueil : « toute l'Italie, tous les ordres, toute la cité déclarèrent, par leurs acclamations et par leurs suffrages, » le fils du foulon premier consul. Antonius fut nommé le second[2]. La fureur du conspirateur s'accrut, mais il se contint et poursuivit ses préparatifs; il amassa des armes sur divers points en Italie, emprunta de l'argent et l'envoya à son affidé Manlius dans Fésules, gagna de nouveaux partisans dans Rome parmi les femmes, par lesquelles il comptait entraîner ou tuer leurs maris, soulever les esclaves publics et incendier la ville. Telles étaient ses dernières résolutions, s'il échouait encore dans la candidature de l'année suivante; car s'il était désigné, il espérait facilement se faire un appui d'Antonius. En attendant il dressait des embûches à Cicéron, pour se défaire du seul obstacle réel.

Jamais peut-être un consul ne s'était trouvé dans une position si périlleuse que Cicéron (63); et il faut convenir qu'assailli de difficultés continuelles, il les surmonta avec une rare habileté. Il se montra égal aux dangers; la gran-

1 Sall., *Catil.*, de 17 à 21; Dion, 36-4; Cic., *Pro Murena*, *A Att.*, 1-1; Plut., *Cic.*, 1.

2 Sall., *Catil.*, 23; Plut., *Cic.*, 14; Cic., *In Pison.*, 1.

deur des évènements, et, pour tout dire, le caractère décidé et les conseils courageux de sa femme Terentia, l'élevèrent au-dessus de son naturel timide.

Il eut, dès son entrée en charge, à lutter contre les entreprises d'un parti que dirigeait le remuant César. Un tribun soutenait les sollicitations des enfants des proscrits, réclamait pour eux l'admission aux dignités, et attaquait ouvertement pour la première fois les actes tyranniques de Sylla; un autre demanda l'abolition des dettes; un troisième, Servilius Rullus, mit en avant une proposition plus hardie. Depuis sa nomination, il avait pris une autre démarche, un autre air, des habits plus négligés, il laissait croître ses cheveux et sa barbe, portant à l'avance dans son aspect et ses regards toutes les menaces d'une violence tribunitienne. Il prétendait à son tour que tout ce qui était acquis au domaine public hors de l'Italie, depuis le premier consulat de Sylla, tout ce qui avait été décrété de vente par sénatus-consultes, depuis le consulat de Tullius Decula et de Corn. Dolabella, fût vendu; que les généraux livrassent tout l'or et l'argent qu'ils avaient en ce moment entre les mains; que, de ces sommes réunies, on achetât des terres en Italie pour les distribuer au peuple en colonies; qu'en outre, les terres de Campanie fussent également partagées; que les impôts indirects fussent vendus; que toutes ces opérations fussent confiées à des décemvirs choisis par Rullus pour cinq ans, qui auraient l'autorité prétorienne sans appel, une garde de deux cents chevaliers, et seraient défrayés par le trésor. La ligue tribunitienne s'était assuré l'appui d'Antonius, en lui donnant l'espoir d'être décemvir.

Cicéron courut d'abord à son collègue: il avait pour province désignée la Macédoine, et Antonius la Cisalpine. En le désintéressant par un échange généreux, et lui donnant un moyen de s'enrichir sans ruiner la république avec

Rullus ou Catilina, il le détacha d'eux, et l'empêcha du moins de les favoriser. Ensuite les lois présentées ne purent résister. Dans le sénat, auquel ces lois ne plaisaient pas, il avait aisément réduit leurs auteurs au silence; ils l'appelèrent devant le peuple. Le seul nom de partage agraire devait flatter la multitude; les deux consuls, cités, parurent accompagnés du sénat en corps. Cicéron parla; il montra la tyrannie et la rapine cachées sous un projet si populaire en apparence, ces « dix rois du trésor, des contributions, des provinces, ces maîtres nouveaux sous le nom de décemvirs, et sous la feinte d'une loi agraire, » les fortunes particulières enrichies, la fortune publique épuisée; avec une ostentation de libéralité, la liberté détruite par des tribuns, les défenseurs de la liberté constitués souverains dans la cité. Un autre objet, déjà essayé par César, était furtivement renfermé dans celui de Rullus, la spoliation des Lagides et la disposition de l'Égypte. L'orateur démasqua tous ces grossiers artifices d'ambition et cette imitation de Sylla par des hommes qui reprochaient au consul de défendre les décisions de Sylla [1]. Rullus, confus, n'osa pas même convoquer pour le vote de sa loi.

César, siégeant encore dans les tribunaux, ne s'arrêta pas comme lui après cette défaite. Non content de punir les syllaniens, il alla jusqu'à vouloir venger Saturninus. Il excita donc le tribun Labienus à se porter accusateur de Rabirius; et, pour un fait passé depuis trente-six ans, autorisé par un sénatus-consulte, pour le juste châtiment d'un ennemi public, dont l'accusé n'était même pas l'auteur, une première condamnation fut prononcée. Cicéron vint au secours du malheureux vieillard, plaider en comices sur appel, et, malgré son éloquence, une condamnation eût

[1] Plut., *Cic.*, 16, 17; Dion, 37-25; Sall., *Catil.*, 26; Cic., *In Pison.*, 22. *Voy.* surtout les trois discours de Cic., *De leg. agrar.*

suivi, si le préteur Metellus Celer, augure, n'eût enlevé l'étendard du Janicule, ce qui rompit l'assemblée [1].

L. Lucullus revint alors d'Asie au moment où son frère Marcus était accusé, pour avoir exécuté, dans sa questure, les ordres de Sylla. Marcus étant heureusement absous, la fureur de l'accusateur se tourna contre l'illustre vainqueur de Tigrane, qui avait été aussi un syllanien. Memmius entreprit non-seulement de lui faire refuser le triomphe, mais de soulever contre lui une poursuite, comme ayant détourné à son profit des richesses dues au trésor, et traîné la guerre en longueur. Lucullus courait de grands risques, sans l'appui de Cicéron et sans les grands, qui se mêlèrent parmi les tribus et obtinrent, à force de prières et de brigues, le triomphe le mieux mérité de ce temps. La cérémonie eut donc lieu, et on y vit cent dix galères armées de leurs éperons d'airain, et, outre les vases et les ornements de prix, deux millions sept cent mille drachmes, reste des sommes fournies à Pompée, aux questeurs, ou distribuées aux soldats. Lucullus donna ensuite un festin à toute la ville et aux bourgades voisines [2].

Les tribuns, qui rencontraient partout Cicéron, ne perdaient pas une occasion de le contrecarrer. Livius s'opposa à la première loi Tullia contre les légations libres, dont on abusait dans les provinces, et que cette loi voulait abolir; du moins elle en limita la durée à une année [3]. Le nouveau consul avait déjà pris un ascendant certain. Comme il ménageait avec soin l'ordre équestre, qui était le sien, il en recevait un appui zélé. Le sénat, dont il s'appliquait à maintenir la dignité, ne s'attachait pas moins à lui; la bonne volonté du peuple ne se démentait pas. Un jour, l'ancien tribun Roscius Othon étant sifflé au théâtre par la

[1] Suét., *César*, 12; Dion, 37-26, 27; Cic., *Pro Rabirio; In Pison.*, 2.
[2] Plut., *Lucullus*, 54.
[3] Cic., *De leg.*, 3; Rosin, 8-4.

multitude et applaudi par les chevaliers, on s'obstinait de part et d'autre, on se répondait par des invectives, et la querelle s'échauffait, quand Cicéron arrive; il appelle l'assemblée dans le temple de Bellone, blâme ce désordre. Le peuple, réprimandé, retourne au théâtre applaudir Othon, et ne s'inquiète plus des quatorze rangs de l'ordre équestre[1]. Ainsi, l'influence d'un seul homme, dominant l'opposition invétérée de trois partis, unissait la cité sous sa magistrature.

Cependant Catilina ourdissait patiemment ses trames, malgré un nouvel échec, la mort de Pison, assassiné par les Espagnols que ses tyrannies avaient irrités[2]; il postulait encore une fois le consulat. Sulpitius, un des concurrents, demanda avec instance des mesures plus sévères contre la brigue, et, sur la proposition de Cicéron, un sénatus-consulte ajouta à la loi Acilia-Calpurnia un exil de dix ans contre tout sénateur convaincu, de nouvelles peines contre ceux qui se feraient payer pour aller au-devant des candidats, contre les candidats qui paieraient, qui donneraient des places dans les spectacles de gladiateurs, et des repas[3]. Tout cela ouvrait une voie pour accuser Catilina et l'écarter ainsi. Sulpitius prépara en effet une accusation, et, négligeant sa propre candidature, ne réussit qu'à augmenter les espérances de son odieux compétiteur.

Catilina, alerte et joyeux, suivi d'un cortège de jeunes gens, d'espions et de sicaires, se vantait d'avoir les soldats et les promesses d'Antonius, et une foule de colons accouraient pour lui d'Arretium et de Fésules : on remarquait dans ce ramas « des hommes frappés par le malheur des emps de Sylla; à l'arrogance de leur chef, à l'atroce fu-

[1] Plut., *Cic.*, 18.
[2] Dion, 36-27; Sall., *Catil.*, 19, 21.
[3] Cic., *Pro Murena*, 23, 32; Dion 37-29.

reur de ses regards, on eût dit qu'assuré du succès, il tenait déjà dans sa maison les faisceaux consulaires. Il méprisait Murena, autre concurrent, il ne comptait plus Sulpicius que pour un accusateur, lui annonçait vengeance et menaçait la république. » Une autre offense, dont il ne parlait pas et dont il espérait se venger plus prochainement, c'était ce sénatus-consulte qu'il regardait comme fait contre lui, et il devait tuer Cicéron, ainsi que les principaux sénateurs, aux élections mêmes. « Dans ces conjonctures, quelle crainte pour les gens de bien, quel désespoir de la république, si Catilina fût devenu consul[1] ! »

Mais depuis longtemps Cicéron connaissait par Fulvia, qui savait tout par Curius, les démarches les plus secrètes des conjurés et leurs délibérations[2]. Il jugea qu'il était temps d'arrêter ces projets, et de nouvelles rumeurs circulèrent d'un récent conciliabule, où le chef avait osé dire que les misérables ne pouvaient trouver d'autre défenseur que lui-même, misérable comme eux ; qu'il ne fallait point compter sur les promesses des riches et des heureux, et qu'en voyant ses dettes, ce qui lui restait, et ce qu'il osait, les calamiteux devaient regarder un homme si peu timide et si calamiteux, comme leur véritable guide et leur étendard[3]. Ces paroles de l'*infâme gladiateur* étant divulguées, Cicéron fit son rapport, suspendit par un sénatus-consulte les comices du lendemain, afin que le sénat délibérât, et le jour suivant, Catilina présent, interrogé par lui s'il avait quelque chose à répondre sur ce qu'on lui imputait, ne dissimula plus : « La république, dit-il, a deux corps, l'un débile avec une tête infirme, l'autre fort, mais sans tête ; et à celui-ci, moi vivant, puisqu'on m'en croit capa-

[1] Cic., *Pro Murena*, 24, 25 ; Dion, 37-29.
[2] Sall., *Catil.*, 26.
[3] Cic., *Pro Murena* ; Sall., *Catil.*, 20. Salluste se trompe évidemment en rapportant à l'année précédente ce conciliabule.

ble, une tête ne manquera pas. » Le sénat l'entendit en gémissant et ne décida rien de vigoureux; « les uns concluaient faiblement parce qu'ils ne craignaient pas, les autres parce qu'ils craignaient; et Catilina s'en alla triomphant de joie, quand il n'aurait pas dû sortir vivant du sénat, surtout après avoir, au même lieu, peu de jours auparavant, répondu à Caton, qui le menaçait d'un jugement, que si l'on mettait le feu à sa fortune, ce ne serait pas avec de l'eau, mais avec des ruines qu'il l'éteindrait[1]. »

Alors le consul, inquiet de se voir si peu soutenu, et sachant que Catilina viendrait avec ses conjurés armés au Champ de Mars, descendit aussi aux comices, accompagné des principaux citoyens et d'une vaillante escorte de chevaliers; il entr'ouvrait à dessein sa toge, laissant voir dessous une cuirasse, non pour se défendre, « car il savait que Catilina frappait à la tête et au cou, non au flanc ou au ventre, » mais pour avertir les gens de bien, par ce qu'il redoutait, de venir à son secours, ce qui ne manqua pas. Catilina ne put ni l'assassiner ni emporter le consulat; Silanus et Murena furent désignés[2].

Catilina, honteusement repoussé, résolut de n'en pas endurer davantage et d'employer ses moyens extrêmes. Il fait partir ses affidés pour l'Étrurie, le Picenum, l'Apulie et d'autres parties de la péninsule. Lui, resté à Rome, il dispose sans relâche, jour et nuit, ses plans, ses postes, ses hommes, ses armes, le carnage, l'incendie. Cependant toutes ses entreprises sont prévenues, et rien n'avait pu même être tenté encore aux ides de novembre. Il devine quelle main invisible l'arrête à chaque pas; il réunit pendant la nuit ses principaux complices dans la maison de

[1] Cic., *Pro Murena*, 25, 26; Plut., *Cic.*, 19; Dion, 37-29.

[2] Cic., *Pro Murena*, 26; Plut., *Cic.*, 19; Dion, 37-29; Cic., I, *In Catilinam*, n. 11.

Porcius Lecca; il se plaint de leur lâcheté, il montre que tous les soulèvements sont prêts; il n'a plus qu'à se mettre à la tête d'une armée, pourvu qu'on le délivre de Cicéron, qui dérange tous ses projets. Deux chevaliers alors se chargent du coup le matin même. Cicéron, aussitôt averti par Fulvia, fait refuser l'entrée de sa maison à ces deux émissaires, qui se présentaient comme pour le saluer avec une troupe de faux ouvriers. Le danger croissant par l'incertitude des forces qu'avait la conspiration en Étrurie, le sénat se décide: *caveant consules!*

Après le décret, des préteurs partent avec ordre de faire des levées aux divers points menacés; des récompenses sont promises à qui révèlera le complot; des compagnies de gladiateurs sont distribuées en divers municipes, et des gardes dans la ville sous le commandement des magistrats inférieurs. Une terreur soudaine se répand : tous les plaisirs cessent; on court, on s'agite : où est l'ennemi? Quel est ce danger? La patrie est donc perdue? Catilina, payant d'audace, interrogé par un préteur, en vertu de la loi Plautia, nomme successivement trois magistrats et Cicéron même, chez lesquels il demande à être mis en surveillance; tous refusent. Il se rend enfin au sénat, qui délibérait, sur de nouveaux indices, dans le temple de Jupiter Stator; personne ne le salue, les plus illustres sénateurs s'écartent de lui et laissent vide le banc où il se place. Alors Cicéron, ne contenant plus son indignation, l'apostrophe avec une véhémente éloquence, lui déclare que ses projets sont connus, et, dévoilant à regret la faiblesse des lois, qui ôte à un consul l'assurance de saisir et de punir un conspirateur certain, il le presse plutôt qu'il ne lui ordonne de sortir de la cité, qui ne le voit plus qu'avec horreur. Au milieu d'une foule immense, les chevaliers armés entouraient le temple, tout prêts à se jeter sur Catilina au moindre signe du consul. Le hardi mortel essaya encore de répondre,

de nier et d'injurier ce M. Tullius, *ce nouveau venu* à peine citoyen. Un cri général s'élève, et le poursuit de toutes parts des noms d'ennemi et de parricide : il sort enfin, mais en menaçant, et, dans la nuit même, il alla joindre, en Étrurie, les levées de Manlius, formées de malheureux, ardents de vengeance, anciennement dépossédés par Sylla, de brigands divers dont le pays était plein, et même de colons syllaniens, qui avaient dissipé toutes leurs rapines par la débauche[1].

[1] Cic., 1, *In Catil.*, 2, *In Catil.*, n. 5, 12, 13, 18 et suiv.; Plut., *Cic.*, 20, 21; Dion, 37-30 et suiv.; Sall., *Catil.*, de 26 à 32; Florus, 4-1; Appien, Eμφ., 2.

CHAPITRE XXXVI.

CONSPIRATION DE CATILINA. — CONSULAT DE CICÉRON; DEUXIÈME PARTIE.

« Ce furieux, nous l'avons chassé; il s'en va, il fuit, il s'é-
« chappe, il court; » ainsi parlait au peuple, le lendemain, Cicéron triomphant: « Si quelqu'un, comme tous devraient
« être, me reproche de ne l'avoir pas livré au supplice, ce
« n'est pas ma faute, quirites, c'est celle des temps. Sans
« doute c'est cela que l'ancien usage, la sévérité de cette
« charge, et la république demandaient; mais combien y
« en a-t-il qui n'ont pas cru à mes rapports, qui auraient
« défendu le coupable, qui l'ont favorisé? Si j'avais jugé
« que, par sa mort, tout péril fût dissipé, depuis long-
« temps je l'aurais puni comme il le méritait; mais je n'au-
« rais pu également, poursuivi par la haine, punir ses
« complices. Catilina est maintenant un ennemi déclaré;
« ni lui ni son armée de vieux dissipateurs ne sont plus à
« craindre; mais il n'a pas emmené d'ici tous ses amis :
« ceux-là, que je vois parcourir le Forum, entrer au sénat

« tout brillants de parfums et de pourpre, sont bien plus « redoutables. Heureuse la cité, s'ils s'en allaient aussi ! « Ils savent que je connais tous leurs desseins; leur chef est « parti, qu'attendent-ils? Ils se trompent fort s'ils pensent « que mon ancienne douceur durera toujours; le moment « de la sévérité est venu; je ne leur accorde qu'une chose « maintenant : qu'ils partent, qu'ils ne laissent pas leur « malheureux chef languir de leur absence. Je leur mon- « trerai le chemin : il est parti par la voie Aurélienne; en « se hâtant un peu, ils le rejoindront ce soir. S'ils restent « par l'ordre de Catilina pour travailler encore contre nous, « je n'oublierai pas que cette patrie est la mienne, et que je « suis leur consul [1]. »

En effet, « le cheval de Troie était dans l'intérieur des murs. » Ceux qui n'avaient pas suivi Catilina ne l'abandonnaient pas et demeuraient en embuscade [2], attendant l'occasion d'exécuter plus heureusement ce qu'il n'avait pu, quand il approcherait pour les soutenir avec une armée.

Les choses, toutefois, semblaient avoir repris leur cours ordinaire. Caton, désigné tribun, porta enfin avec Sulpicius son accusation de brigue contre Murena. Crassus, Hortensius défendirent le futur consul; Cicéron vint aussi au secours du chevalier, de l'homme nouveau qui devait continuer l'ouvrage de son consulat, et, malgré les sollicitudes extrêmes qui le préoccupaient, il trouva assez de liberté d'esprit pour égayer l'auditoire et les juges aux dépens de Caton et des stoïciens. Caton lui-même n'y résista pas : Vraiment, dit-il, nous avons un consul bien plaisant [3].

Une autre affaire attira une attention plus sérieuse. Metellus Pius, laissant vacante par sa mort la charge de grand-

[1] Cic., 2, *In Catil.*
[2] Cic., *Pro Murena*, 37.
[3] Cic., *Pro Murena*, 29, 30, 31; Plut., *Cat. d'Ut.*, 26.

pontife, César, déjà désigné préteur, la demanda en concurrence avec Servilius Isauricus et Catulus, bien plus recommandables par leur âge et leurs services. César distribua de l'argent emprunté avec tant de profusion, qu'il était perdu s'il ne réussissait : le jour de l'élection il dit à sa mère : « Vous ne reverrez votre fils que grand-pontife, » et il revint grand-pontife.

Le sénat reportait déjà ses inquiétudes sur lui[1], lorsque la faction de Catilina jeta une dernière et plus vive alarme dans la ville. Cet odieux fugitif, qui avait écrit à plusieurs consulaires qu'il cédait à la persécution et qu'il se retirait en exil à Marseille, était arrivé au camp de son affidé Manlius avec les faisceaux et les autres insignes du commandement. Le sénat les déclara tous deux ennemis publics, fixa un terme à leurs soldats pour quitter les armes, décréta des levées qui marcheraient sous Antonius ; la sûreté de la ville fut confiée à Cicéron. L'habit de guerre fut prescrit[2]. Chose singulière ! les promesses précédentes n'avaient pas produit une seule révélation, la menace nouvelle ne fit pas déserter un seul homme de l'armée rebelle, et ce conspirateur furieux qui avait causé un moment tant d'effroi, maintenant qu'on ne craignait plus l'incendie des maisons et qu'il préparait une attaque ouverte, la plèbe commençait à l'approuver. Cette multitude oisive, affamée, qui vivait des largesses publiques et privées, qui n'avait rien à perdre aux séditions et au désordre, qui hait toujours les choses présentes, désirait un changement. Tous ceux que la ruine, le crime ou l'opprobre, avait poussés à Rome comme *dans une sentine*, qui voyaient dans un faste royal de simples soldats devenus, par la victoire de Sylla, sénateurs ou riches propriétaires, se seraient volontiers rangés derrière le

[1] Plut., *Cés.*, 7 ; Suét., *César*, 13 ; Sall., *Catil.*, 49 ; Dion, 37-37.
[2] Sall., *Catil.*, 34, 36 ; Dion, 37-33.

nouvel assaillant dans la même espérance. Les enfants des proscrits, toujours dépouillés de tout droit politique, faisaient aussi des vœux pour lui contre ce petit nombre de dominateurs, maîtres encore une fois des dignités et des provinces, florissants, tranquilles, et tenant tous les autres en crainte par les jugements, pour gouverner le peuple à leur gré. Si donc Catilina restait vainqueur au premier combat, un grand désastre était prêt à fondre sur la république[1].

Lentulus Sura dirigeait un nouveau complot dans l'intérieur de Rome. Ce patricien, chassé du sénat pour ses infamies, y venait de rentrer forcément par une seconde préture qu'il exerçait cette même année. Il n'y avait pas d'homme plus impudent. Pendant qu'il était questeur de Sylla, celui-ci, mécontent de ses folles dilapidations, lui ayant un jour demandé compte de sa conduite en plein sénat, Lentulus répondit nonchalamment, faisant allusion à son surnom de Sura, qu'il n'avait point de compte à rendre, mais qu'il présentait sa jambe; ce que faisaient les enfants lorsqu'ils avaient manqué leur coup au jeu de paume. Une autre fois, cité en justice, il corrompit ses juges et fut absous à la seule majorité de deux voix : « J'ai payé, dit-il, « un juge de trop; c'est de l'argent perdu, car il me suffi« sait d'une voix de majorité. » Tout rempli des prédictions qu'il demandait aux devins, il avait décidé que le sénat et les grands seraient massacrés, qu'on épargnerait seulement les fils de Pompée, duquel on annonçait le retour prochain; les fils de famille devaient eux-mêmes tuer leurs pères; on mettrait le feu en douze quartiers à la fois, et l'on s'enfuirait vers Catilina. Chacun avait sa tâche assignée; Cethegus tenait tout prêts chez lui des épées, des étoupes, du soufre. Le jour de l'exécution fut fixé aux Saturnales

[1] Sall., *Catil.*, de 36 à 39.

(17 décembre 63). Mais le *consul veillait*[1], et enfin la persévérance des conjurés à chercher de tous côtés des appuis, lui procura les preuves évidentes qui lui avaient manqué jusque-là pour les convaincre et les punir.

Des députés Allobroges étaient en ce moment à Rome, pour solliciter un soulagement aux misères de leur nation, épuisée par l'avarice romaine. Umbrenus et Gabinius les virent, entrèrent dans leurs plaintes, leur firent entrevoir un moyen de délivrance, puis se découvrirent entièrement. Les députés ébranlés, mais inquiets de l'évènement, allèrent tout dire à leur patron Fabius Sanga; ils virent Cicéron, et, d'après ses instructions, ayant achevé la négociation entamée, ils partirent comme pour retourner dans leur pays, emportant un traité signé de Lentulus, Cethegus et deux autres. Volturtius les accompagna avec une lettre pour Catilina, qu'ils devaient voir au passage. Deux préteurs en embuscade, sur le pont Milvius, les arrêtèrent au moment convenu, pendant la nuit.

La ville était arrachée aux dangers; mais de si importants citoyens à punir, la responsabilité de leur supplice, ou la république perdue si on ne les punissait, ces réflexions mêlèrent quelques soucis à la joie de Cicéron. Toutefois, il prend sur-le-champ son parti, mande les chefs, amène lui-même Lentulus, qui était préteur, au sénat, fait conduire les cinq autres sous bonne escorte au temple de la Concorde. Preuves écrites, confrontation, préparatifs constatés chez Cethegus, tout rendait le crime évident. Lentulus, convaincu, dépose sa toge de pourpre; tous les cou-

[1] Sall., *Catil.*, 43, 47; Plut., *Cic.*, 22, 23; Florus, 4-1; Appien, Εμφ., 2; Cic., *Philipp.*, 2-7; Juvénal, 8-234:

Sed vigilat consul, vexillaque vestra coercet,
Hic novus Arpinas ignobilis, et modo Romæ
Municipalis eques galeatum ponit ubique
Præsidium attonitis, et in omni gente laborat.

pables sont mis en garde chez divers sénateurs ; le soir même le consul instruit le peuple assemblé de la conspiration découverte, et cette masse changeante, qui désirait tout-à-l'heure une guerre, une révolution, apprenant que les plus hauts personnages sont saisis et confondus, maudit de nouveau les projets de Catilina, élève au ciel Cicéron qui l'a délivrée de la servitude et des affreuses désolations de l'incendie. Il était tard, on le reconduisit avec de grands éclats de joie chez un de ses amis, car les mystères de la Bonne Déesse se célébraient en ce moment dans sa maison[1], et nul homme n'y était admis.

Toute cette joie ne le tirait point d'embarras ; il avait si bien senti d'avance sa position, qu'il avait chargé trois sénateurs très-intelligents et habitués à écrire très-vite, de consigner exactement dans un registre tout l'interrogatoire des témoins, et qu'il distribuait en divers endroits de la salle des écrivains en notes (*tachygraphes*), pour reproduire à mesure chaque séance, en multiplier les copies et les répandre dans Rome, dans toute l'Italie et les provinces. En employant ainsi pour la première fois cette invention de son affranchi Tiron, il prévenait, par les relations les plus exactes, toutes les altérations ou les faussetés dont on aurait pu noircir sa conduite en cette circonstance[2].

Le plus difficile restait à faire ; car, outre l'importance des coupables avérés, deux personnages plus illustres encore se trouvaient compromis, Crassus et César ; le premier par la déposition d'un conjuré, le second par d'an-

[1] Cic., 3, *In Catil.*, *Pro Sylla*, n. 17, 33 ; Plut., *Cic.*, 24, 25 ; Sall., *Catil.*, de 40 à 48 ; Florus, 4-1 ; Appien, Eμφ., 2.

[2] Cic., *Pro Sylla*, n. 41, 42, 43 ; Plut., *Cat. d'Ut.*, 28. *Voy.* mon Précis de l'histoire des empereurs pendant les quatre premiers siècles, chap. XVI, au sujet des tachygraphes ; probablement l'idée des *notes* ou abréviations *tironiennes* est venue des anciennes *notes de formules*, que Tiron aura imaginé d'appliquer à la langue et à l'écriture commune. *Pro Murena*, 11.

ciens soupçons, et peut-être par de plus graves indices. Mais de nombreux amis ne souffriraient pas aisément que l'un ni l'autre fût convaincu. En effet, le sénat déclara fausse la déposition; quelques uns affectèrent de la regarder comme supposée par Cicéron. Crassus lui-même s'en plaignit dans la suite comme d'une offense, en présence de Salluste, qui le raconte; et il en conserva longtemps un ressentiment qui ne fut apaisé que par son fils, très-attaché au grand orateur. Quant à César, deux nobles qui ne lui pardonnaient pas, l'un une condamnation de péculat, l'autre le grand-pontificat enlevé, C. Pison et Catulus, poussaient de tous leurs efforts le consul à ne point l'épargner, et répétaient partout ce que Volturtius ou les Allobroges avaient avoué de sa complicité. Lorsque Crassus et César ne furent plus, Cicéron ne craignit pas de les déclarer publiquement complices; en ce moment il ne l'osa ou ne le jugea pas possible[1].

Il hésitait donc sur toute cette affaire. Heureusement Terentia s'en mêla; cette femme, « ni faible, ni timide, qui partageait plutôt avec son mari le soin des affaires de l'État, qu'elle ne lui communiquait les affaires domestiques, » vint le trouver. Pendant les mystères, le feu presque éteint sur l'autel dressé dans sa maison, avait jeté une flamme brillante, et sur ce présage elle courut aussitôt par l'ordre des vestales hâter la résolution du consul pour le salut de la patrie, et le presser de punir les coupables[2].

Il assembla de nouveau le sénat pour délibérer sur leur sort. Silanus, premier consul désigné, opina d'abord et conclut au supplice; Tiberius Néron proposa de les tenir

[1] Plut., *Crassus*, 17, *César*, 8, *Cic.*, 27; Sall., *Catil.*, 48, 49; App., *Eμφ.*, 2; Suét., *Cés.*, 17. Salluste, ami de César, prétend que Pison et Catulus offrirent de l'argent à Cicéron, pour avoir une déposition fausse.

[2] Plut., *Cic.*, 26; Dion, 37.

en prison jusqu'à la défaite de Catilina et l'entière connaissance de la conspiration. Tous les sénateurs semblaient adopter l'avis de Silanus. César prit la parole à son tour, et, s'efforçant d'adoucir les esprits, proposa de se borner à la confiscation et à la détention perpétuelle en divers municipes. Son discours, plein d'adresse, entraîna le plus grand nombre, jusqu'à Silanus. Cicéron essaya, mais avec une sorte d'hésitation, de rendre un peu de courage à cette assemblée ; il ne ramenait personne, pas même son frère Quintus ; Catulus seul l'appuyait fortement. Enfin Caton se leva ; il montra qu'on avait pris le change sur la question par un artificieux raisonnement, gourmanda la lâcheté de Silanus, attaqua sans ménagement César et ses liaisons trop suspectes avec les conjurés. César répondit ; Caton revint à la charge avec plus de vigueur, et comme on apporta un message à César, il demanda que la lecture en fût faite tout haut : ce billet était de Servilia, indigne sœur de Caton. Celui-ci l'ayant reçu de la main de César, et parcouru des yeux, le lui rejeta : « Tiens, ivrogne, » dit-il, et il poursuivit son discours du même emportement d'éloquence. Nul n'osa plus parler de douceur ; les coupables furent condamnés à mort. Au sortir du sénat, les chevaliers qui servaient de garde au consul et qui entouraient le temple de la Concorde, s'avancèrent l'épée nue, regardant Cicéron, dont ils n'attendaient qu'un signe pour tuer César. Quelques sénateurs se mirent au-devant, opposant leurs toges aux glaives. Cicéron, en même temps, retenait la colère des chevaliers ; il jugeait plus urgent d'exécuter la sentence.

Ce moment de crise devait être promptement saisi ; l'ancienne force ranimée de la puissance paternelle frappait tous les esprits par de terribles exemples ; plusieurs citoyens, vulgaires et illustres, venaient de prononcer un jugement domestique contre des fils conjurés, et de les

immoler à la sûreté de l'État [1]. Les ordres étant donc donnés aux triumvirs capitaux, le consul alla prendre Lentulus, le conduisit à travers le Forum, au milieu d'un peuple immense et frissonnant d'effroi sur le mystère politique qui se préparait. Il y avait dans la prison, à douze pieds au-dessous du sol, un fétide et obscur cachot, appelé Tullien ; c'est là qu'on descendit le coupable et qu'on l'étrangla : les autres, successivement amenés, subirent le même châtiment. Cicéron, en passant, remarqua dans la foule plusieurs complices réunis, qui avaient espéré enlever les prisonniers pendant la nuit ; il leur cria : « Ils ont vécu. » Les acclamations retentirent de toutes parts avec les noms de libérateur, de nouveau fondateur de Rome : comme la nuit approchait, on alluma des lampes dans toutes les rues ; les femmes, du haut des maisons, tenaient des flambeaux pour voir et pour honorer le consul et son cortège. Ce fut un véritable triomphe, aussi mérité qu'inattendu [2].

César crut nécessaire de revenir au sénat pour se justifier des soupçons qui pesaient sur lui, ou du moins pour ôter toute espérance de s'en prévaloir ; les plus violents reproches l'assaillirent de nouveau, et l'assemblée se prolongeant au-delà du terme accoutumé, la multitude accourut et demanda impérieusement qu'on laissât sortir César. Caton proposa alors de faire tous les mois aux plus misérables une distribution de blé, qui n'ajouterait aux dépenses ordinaires de l'année que cinq millions cinq cent mille sesterces ; cette précaution, en effet, dissipa le tumulte, et

[1] Sall, *Catil.*, 39 ; Dion, 37-36 ; Cic., *Philipp.*, 2-7.

[2] Sall., *Catil.*, de 49 à 55 ; Appien, Εμφ., 2 ; Florus, 4-1 ; Suét., 14 ; Cic., 4, *In Catil.*, *A Att.*, 2-1 ; Plut., *Cat.*, 27, 28, *César*, 8, *Cic.*, 27, 28, 29 ; Juv., 8-241 :

. . . . Sed Roma parentem
Roma patrem patriæ Ciceronem libera dixit.

de plus affaiblit heureusement d'avance l'influence de ce dangereux patricien dans sa préture très-prochaine ; aussi ne le revit-on pas au sénat durant les derniers jours de cette année [1].

La conjuration abattue dans Rome, que pouvait désormais Catilina au dehors avec ses deux légions ramassées au hasard et à peine armées ? Tout dépendait de l'intérieur. Attendant de là le succès, il marchait tantôt en avant, tantôt vers la Gaule : il refusait de recevoir les esclaves dans ses troupes pour rendre son parti plus honorable, et il évitait le combat. Dès que la découverte et la mort de ses complices furent connues, ses troupes désertèrent la plupart ; il dirigea le reste à grandes journées à travers les montagnes, sur Pistoria, pour gagner secrètement la Transalpine. Metellus Celer vint du Picenum lui couper le chemin : l'armée d'Antonius arrivait de l'autre côté ; Catilina résolut de tenter d'abord la fortune contre celui qui le poursuivait, et il engagea l'action (62) avec une résolution de désespoir. Antonius, alléguant une indisposition, céda le commandement à son lieutenant Petreius. On laissa le javelot, on attaqua sur-le-champ à l'épée : valeur égale, combat acharné, nul ne reculait, chacun tombait à son rang. Enfin Catilina, voyant ses cohortes rompues, ses lieutenants tués, se jeta au plus fort de la mêlée et y fut percé de coups. On le retrouva loin des siens, dans un monceau de morts ennemis ; il respirait encore, et son visage gardait la même fierté. Sa tête, envoyée à Rome, assura qu'on n'avait plus rien à craindre ; on quitta l'habit de guerre et l'on fit des supplications aux dieux. Quelques mouvements des Italiens furent en même temps comprimés par les préteurs [2].

[1] Plut., *César*, 9, *Cat.*, 30 ; Suét., *César*, 15.

[2] Sall., *Cat.*, de 57 à 61 ; App., Ἐμφ., 2 ; Florus, 4-1 ; Cic., *In Pison.*, 3 ; Dion, 37-38, 40, 41.

La prudence qui avait si habilement détourné un si grand danger, paraissait gênante à plus d'un ambitieux. Catulus blâma fort Cicéron d'avoir épargné César, et s'il est vrai que le consul eût pu s'en dispenser, il eut bientôt lieu de s'en repentir. César, préteur, s'était déjà ligué contre lui avec Metellus Nepos et avec Bestia, tous deux tribuns. En vain, Cicéron invoqua son amitié pour les Metellus, l'abandon de la province de Cisalpine à Celer, frère de Nepos, la médiation de Clodia, femme du premier, et de Mucia, sœur de tous deux; il reçut, le dernier jour de son consulat, le plus sensible affront. Les tribuns lui défendirent de haranguer, et ne lui permirent que le serment ordinaire; « celui qui avait puni de mort, sans laisser parler, des accusés, ne méritait pas de parler pour lui-même. » Sans se déconcerter, il changea la formule, et dit : « Je jure que j'ai sauvé la république. » Tout le peuple applaudit, en répétant que M. Tullius avait sauvé la république. Catulus le proclama dans le sénat *père de la patrie*.

Le parti le plus irrité essaya un autre moyen; Metellus proposa de rappeler sur-le-champ Pompée et son armée, pour protéger Rome contre Catilina, non encore vaincu en ce moment. Sous ce prétexte, on aurait donné un maître à l'État, ou plutôt un chef ostensible à une faction qui le craignait peu. Caton opposa son véto à son tour, et relevant de ses éloges le consulat de Cicéron, le déclara aussi père de la patrie, titre décerné pour la première fois à un citoyen [1]. Metellus, toutefois, soutint son plébiscite; Cicéron, harcelé de ses menaces jusque dans le sénat, n'ayant pu le fléchir par des amis communs, fut contraint d'employer la vigueur de son éloquence. Le jour indiqué pour les suffrages, Metellus rangea en bataille sur le Forum une troupe d'esclaves, d'étrangers et de gladiateurs. Une

[1] Plut., *Cic.*, 30; Cic., *In Pison.*, 3.

grande partie du peuple et César étaient pour lui : il semblait difficile de résister. Caton arriva avec Minut. Thermus, son collègue, très-peu accompagné. A la vue de ces préparatifs : « Oh ! l'homme audacieux et lâche, dit-il, qui, contre un homme sans armes, a réuni tant de gens armés ; » et, se faisant passage, il alla s'asseoir entre César et Metellus. Les grands, rassurés par sa fermeté, s'encouragent et s'exhortent à ne pas l'abandonner. Caton empêche d'abord le scribe de lire la loi : Metellus se disposant à la lire lui-même, il la lui arrache. L'autre, qui la savait par cœur, veut la réciter ; Thermus lui met la main sur la bouche. Les satellites s'ébranlent, font voler les pierres et les bâtons. Caton, immobile au milieu de la tempête, ne fut sauvé que par le nouveau consul Murena, qui le couvrit de sa toge, et parvint à l'entraîner dans le temple des Dioscures.

Tous les adversaires sont chassés. Metellus saisit le moment, fait retirer ses gens, et d'un air modeste, propose son plébiscite. Mais voici que les adversaires ralliés reviennent à grands cris : les gens de Metellus s'effraient et fuient ; Caton remonte à la tribune, harangue le peuple ; le sénat assemblé lance contre Metellus un décret d'interdiction. César, craignant une semblable disgrâce, quitta ses licteurs, sa toge prétorienne, et se retira chez lui ; mais, deux jours après, le sénat le réintégra par prudence, en voyant l'empressement de la multitude auprès du préteur regretté. Metellus en profita ; Cicéron, pour regagner un ancien ami, contribua fort à la révocation du premier décret.

César avait grand besoin de l'affection populaire ; car, à peine rétabli, Vettius et Curius le dénoncèrent comme fauteur de la conjuration ; celui-ci, sur ce qu'il avait entendu de Catilina, l'autre, sur un billet de César lui-même à cet homme détestable. Le préteur avait repris son assurance

avec ses faisceaux ; il invoqua le témoignage de Cicéron, empêcha Curius de recevoir les récompenses promises à ses révélations, jeta en prison Vettius, qui faillit être mis en pièces par le peuple, et le questeur Novius pour avoir admis la poursuite du premier contre un magistrat supérieur [1]. Avant la fin de sa préture, sans attendre que le commandement lui fût conféré par la loi curiate, ni que le sénat, selon l'usage, eût réglé sa province, ses troupes, sa suite, ses dépenses, il disposa son départ pour l'Espagne ultérieure, qui lui était échue ; il se hâtait ainsi, soit par crainte d'une accusation nouvelle après sa charge, soit pour secourir plus vite les alliés de ce pays contre les incursions continuelles des Lusitaniens et des Callaïciens. Ses créanciers cependant l'empêchaient de quitter la ville, en retenant ses équipages. On peut juger de l'énormité de ses dettes par un mot de lui qui courait alors : « Il ne me faut que deux cent cinquante millions de sesterces pour ne rien avoir. » Il fut heureusement délivré des poursuites les plus pressantes par Crassus, qui le cautionna de huit cent trente talents. Comme il traversait une misérable bourgade des Alpes, ses amis plaisantant sur les dignités et les rivalités de ce lieu, il leur dit sérieusement : « J'aimerais mieux être le premier ici que le second à Rome [2]. »

Il n'était bruit, depuis quelque temps, que du retour de Pompée ; on disait qu'il voulait entrer à Rome avec son armée, et usurper le pouvoir. Crassus affecta de le craindre, et quitta la ville avec sa famille. Déjà Pompée avait fait la singulière demande qu'on retardât l'élection des consuls, afin de solliciter en personne pour un de ses amis ; ce qui fut rejeté par l'opposition de Caton. Le conquérant

[1] Plut., *Cat. d'Ut.*, de 30 à 33, *Crassus*, de 30 à 33 ; Dion, 37 ; Suét., *César*, 16, 17, 18 ; Cic., *Lettres familières*, 5-1, 2.

[2] Plut., *César*, 12, *Crassus*, 8 ; Suét., *César*, 18 ; App., *Εμφ.*, 2.

de l'Asie arriva enfin. A peine en Italie, il licencia ses soldats, les avertissant seulement de se rendre à Rome pour son triomphe. Ceci dissipa toutes les craintes; on se porta en foule au-devant de lui, et il eut de cette sorte un cortège plus nombreux que celui de ses légions. Il resta la plus grande partie de l'année suivante hors de la cité, jusqu'à l'époque de la cérémonie triomphale : sa présence n'en fut pas moins importante; il se vit recherché avec empressement de tous les partis, comme l'arbitre de la politique [1].

[1] Plut., *Pomp.*, 45, 46, *Cat.*, 34.

CHAPITRE XXXVII.

JUGEMENT DE CLODIUS. — DIVISIONS POLITIQUES. — PREMIER TRIUMVIRAT.

Le fils du foulon d'Arpinum se plaisait à croire que son consulat avait sauvé Rome et la république ; dans son enthousiasme, il employait la poésie et l'histoire, le latin et le grec, son talent et celui des autres, en public et en secret, toutes les *périodes*, toutes les désinences, toutes les *exclamations*, tous *les artifices oratoires*, à s'exalter lui-même [1]. Il rappelait incessamment ce qu'il avait si heureusement *découvert*. Ce mot revenait sous toutes les formes dans sa bouche [2]. Consul, il avait dit encore en défendant Murena, « que le mérite militaire surpassait tous les autres. » Depuis la fameuse découverte, il n'en était plus ainsi :

[1] Cic., *A Att.*, 1-13, 14, 19, *Lett. famil.*, 5-12, *In Pison.*, 2, 3, et *Pro Sylla*, n. 26, 27, 28, 29, 33, 83. Il est curieux de voir ces deux discours en particulier, où le pronom personnel et le pronom possessif se redressent en tous sens.

[2] Cic., *Lett. famil.*, 5-5, *Lett. à Antonius.*

Que le glaive cède à la toge,
A l'éloquence le laurier [1].

Il s'étonnait de n'avoir pas trouvé de félicitations sur les évènements de son consulat dans une lettre de Pompée ; il lui écrivait *franchement*, et lui apprenait qu'un tel succès « avait mérité les applaudissements de toute la terre [2]. » Cette fécondité de louanges était en lui comme une maladie, qui le rendait insupportable à ses auditeurs ; dans le sénat, dans les comices et les tribunaux, on lui reprocha souvent de prendre des airs de souverain : « L'envie, lui disait-on, vous fait moins de tort que vos vers [3]. » Pompée surtout eut bien de la peine à lui pardonner ; la vanité de l'*épée* se choquait de la vanité de la *toge*. Après tout, des prétentions de ce temps, celle de Cicéron était la plus excusable et la moins dangereuse ; il ne cherchait sa gloire que dans l'affermissement de l'État. Il voyait ralliés, par ses soins, tous les gens de bien, l'ordre équestre uni au sénat, et il en concevait les plus heureuses espérances [4] ; mais il n'y avait plus de gens de bien, ni par conséquent d'union. Il ne tarda pas d'éprouver à combien peu de chose tenait la destinée de Rome.

Une aventure honteuse de Clodius remit en question la tranquillité publique. César étant préteur, les mystères de la Bonne Déesse avaient été récemment célébrés dans sa maison par sa mère Aurelia et sa femme Pompeia (62). Clodius avait tenté de s'y introduire sous les vêtements d'un autre sexe ; on l'avait découvert et chassé. D'après les

[1] Cedant arma togæ, concedat laurea linguæ.

Voy. Cic., *Pro Murena*, 9, *In Pison.*, 36.

[2] Cic., *Lett. famil.*, 5-7.

[3] Plut., *Cic.*, 31 ; Cic., *In Pison.*, 29, 30, *Philipp.*, 2-8.

[4] Cic., 4, *In Cat.*, n. 15, 22, *In Pison.*, n. 7.

plaintes d'Aurelia, les pontifes ayant déclaré qu'il y avait profanation, le sénat proposa au peuple d'informer (61). L'un des nouveaux consuls et l'un des nouveaux tribuns favorisaient Clodius; les gens de bien et Cicéron lui-même, après le premier éclat passé, se montraient peu sévères. Pompée, arrivé sur ces entrefaites, fut publiquement consulté dans le cirque flaminien hors de la ville, par le tribun Fufius; il répondit « d'une manière très-aristocratique, » approuva en général la conduite du sénat, mais sans s'expliquer sur la proposition de faire choisir les juges par le préteur. Caton seul poussait, pressait. Quand il s'agit de voter en comices sur la rogation, accoururent les efféminés, « les poils follets, tout le troupeau de Catilina; » postés par Clodius autour des ponts, ils ne distribuaient que des bulletins de refus. Le consul Pupius Pison parlait lui-même contre la rogation présentée par lui. Alors Caton vole à la tribune, fait contre lui une « merveilleuse invective, ou plutôt un discours plein de gravité, d'autorité, de bien public. » Favonius, son imitateur, Hortensius, l'autre consul Messala et beaucoup de bons citoyens, se joignent à lui; les comices sont remis. Le sénat déclara ensuite que nulle affaire ne serait traitée avant l'acceptation de ce plébiscite.

Clodius n'eut plus pour se dédommager qu'à dire des injures; d'abord il se contenta sur Cicéron de la petite raillerie ordinaire, qu'il *découvrait* tout; il était jusque-là fort lié avec lui, et l'avait même servi avec dévouement en lui faisant escorte pendant la conspiration [1]. Bientôt, n'espérant plus le gagner, il le ménagea moins. Cicéron, à son tour, commença à s'engager dans la mêlée et à le charger vigoureusement; mais quand il vit adopter sur le plébiscite le changement proposé par Hortensius, de tirer les

[1] Plut., *Cic.*, 36, 37, *César*, 10, 11; Dion, 37-46; Cic., *A Att.*, 1-13, 14, 15.

juges au sort, ce qui était le point essentiel, il *plia la voile*, apercevant une chance pour Clodius, qu'il ne voulait pas trop irriter.

Hortensius avait imaginé cette concession, pour éviter l'opposition de Fufius. Il ne voyait pas qu'il valait mieux laisser le coupable dans son infamie, non jugé, que de le commettre avec de mauvais juges. Emporté par sa haine, il hâta la chose, communiquant aux autres sa persuasion que Clodius n'échapperait pas à des juges quelconques, et qu'il suffisait d'un glaive de plomb pour l'égorger. On ne reconnut la faute qu'à l'évènement. La loi acceptée, la récusation faite, les plus mauvais juges écartés par l'accusateur, et les plus honnêtes par l'accusé, ce qui resta n'inspira plus guère de confiance. Jamais, en effet, il ne se rencontra dans un *tripot* un plus ignoble assemblage; des sénateurs diffamés, des chevaliers ruinés, des tribuns du trésor, *moins pécunieux que pécuniaires*[1]. Parmi eux, quelques juges intègres, qui n'avaient pu être récusés, siégeaient confus et tristes d'une telle compagnie. D'abord, aux premières informations, sévérité incroyable, diversité d'opinions; rien d'accordé à l'accusé, tout à l'accusateur. Hortensius triomphait d'avoir vu de si loin. Personne ne doutait qu'il n'y eût mille fois condamnation. Lucullus, naguère époux d'une des Clodia, qu'il avait répudiée, fit des dépositions accablantes contre son ancien beau-frère. Celle de Cicéron néanmoins était la plus redoutée; il avait parlé trois heures avant la profanation des mystères à Clodius, qui alléguait une absence ce jour-là même, par un voyage à Interamna, à quinze lieues de Rome. Ce fut Terentia qui obligea son mari à témoigner, car elle craignait d'être répudiée pour cette misérable Clodia, qui le désirait fort, et

[1] Cic., *A Att.*, 1-16 : « Tribuni non tam *ærati* quam, ut appellantur *ærarii*. »

chez laquelle il allait souvent. A la vue de Cicéron, les amis de Clodius poussèrent de grands cris, les juges se levèrent tous, environnèrent l'illustre témoin, en présentant la gorge pour sa défense. Le consulaire si pénétrant jusqu'alors, transporté de cet hommage public, s'estimant par là au-dessus de Xénocrate et de Metellus Numidicus [1], déposa fermement, à la consternation de l'accusé et des patrons, et le lendemain il vit chez lui une aussi grande foule qu'au sortir de son consulat. Comme le peuple paraissait mal disposé pour l'accusation, les juges demandèrent des gardes ; le sénat en accorda avec de grands éloges ; personne ne pensait plus que Clodius osât reparaître.

O muses, maintenant, d'où tomba l'incendie [2] ?

En deux jours tont changea de face ; une intrigue de la plus vile corruption fut conduite par ce « chauve enrichi de proscriptions, » par Crassus ; un de ses gladiateurs négocia les marchés : le Forum intercepté aux bons citoyens par une foule d'esclaves, vingt-cinq juges eurent encore le courage de ne se point démentir ; la faim et la turpitude des trente-un autres l'emportèrent. Catulus en ayant rencontré un : « Pourquoi donc, lui dit-il, nous demandiez-vous une garde ? Était-ce de peur qu'on vous volât votre argent [3] ? »

Les illusions de Cicéron s'évanouirent à ce coup : cette heureuse situation de la république, fondée sur l'union des gens de bien par l'autorité de son consulat, il comprit qu'elle leur échappait des mains par ce seul jugement, puisque trente misérables, à prix d'argent, avaient détruit toute jus-

[1] Cic., *A Att.*, 1-16 et 2-1 ; Aul. Gell., 17-2 ; Val. Max., 2-5, 10 ; Plut., *Cic.*, 37.

[2] Cic., *A Att.*, 1-16, fait cette citation d'Homère, *Iliade.*

[3] Cic., *A Att.*, 1-16 ; Plut., *Cic.*, 38.

tice; et qu'un Talna, un Plautus, un Sanga et *autres canailles* de même espèce, avaient déclaré faux un fait évident à tout le monde. Il ne put endurer l'insolente victoire de Clodius, et dans le sénat il le traita comme Lentulus et Catilina, et abattit ses railleries par de piquantes répliques: Clodius lui reprochant une magnifique maison récemment achetée : « Que dirais-tu si j'avais acheté mes juges ? — Les miens n'ont pas cru à ta déposition. — Vingt-cinq y ont cru, et les trente-un ne se sont pas fiés à toi, puisqu'ils ont voulu être payés d'avance. » De grandes huées s'élevèrent là-dessus, et Clodius interdit garda le silence [1].

Les suites de cette misérable affaire rendirent plus embarrassantes, comme Cicéron l'avait prévu, les nouvelles intrigues que remuaient déjà la présence de Pompée et le retour présumé de César. Le vainqueur de l'Asie désirait la ratification de ses actes, il favorisait donc la candidature de Metellus Celer au consulat; il y poussait encore, en dépit de tout le monde, Afranius, et non point par crédit ni par puissance, mais par les moyens de Philippe, « qui ne connaissait point de place imprenable où un mulet chargé d'or pouvait monter. » On distribuait de l'argent dans ses jardins même et dans la maison de Pupius Pison. Le sénat, de son côté, animé par Caton et Domitius, ordonna une perquisition jusque chez les magistrats, et déclara ennemis de l'État ceux qui tenaient chez eux les distributeurs; de plus il dispensa des lois Ælia et Fufia le tribun Aufid. Lurco, et retarda les élections pour lui donner la facilité de proposer une loi contre la brigue. Cette loi condamnait à une amende viagère de trois mille sesterces par tribu ceux qui auraient donné de l'argent, sans punir également ceux qui en auraient promis; d'où Cicéron, toujours prêt à railler, remarqua que Clodius y avait été depuis longtemps exact,

[1] Cic., *A Att.*, 1-16.

car il promettait souvent et ne donnait pas. Ainsi, le consulat que « Curion appelait auparavant une apothéose, si cet homme était élu, deviendrait la royauté de la fève; » certes il valait mieux philosopher comme Atticus, et mépriser désormais toutes ces magistratures !

La loi fut rejetée, Afranius nommé ; Cicéron ne se décida pas à philosopher, et Pompée jouit tranquillement de son troisième triomphe, qui achevait par l'Asie *celui de la terre entière*. La cérémonie dura deux jours ; ses inscriptions annonçaient la soumission de seize nations, la capture de huit cents navires, mille forteresses et trois cents villes prises, trente-neuf repeuplées, les revenus de l'État portés de cinquante millions à quatre-vingt-un millions cinq cent mille deniers et plus de vingt mille talents à déposer au trésor [1].

L'année finit, à son grand plaisir, par la rupture que devait causer le procès de Clodius entre l'ordre équestre et le sénat. L'intraitable Caton avait tant fait qu'un sénatus-consulte prescrivit une information contre ces juges corrompus. « Quoi de plus juste ? » Cependant Cicéron blâma ; il sentit que ce décret, tombant indirectement sur les chevaliers, les irriterait. Alors vint de leur part une autre prétention : la compagnie d'Asie se plaignit de son affermement trop élevé ; le marché en devait être cassé. « Quoi de plus imprudent ? Toutefois, selon Cicéron, il fallait essuyer cette perte plutôt que d'aliéner l'ordre équestre, et les payer pour qu'ils fissent leur devoir, puisqu'on ne pouvait les gagner autrement ; sans quoi on se trouverait à la merci des affranchis et des esclaves. Il ne tenait pas moins à ménager pour lui-même un ordre auquel il avait beaucoup d'obligations, ainsi que toute sa famille. » Caton s'obstina pendant plus de trois mois contre ces pauvres publicains

[1] Cic., *A Att.*, 1-16, 18 ; Plut., *Pompée*, 46, 47, *Cat. d'Ut.*, 35 ; Dion, 37.

qui lui étaient si dévoués, et il l'emporta (60). Dès lors les chevaliers se séparèrent; ainsi une seule année renversa les deux appuis de la république[1].

« Metellus Celer fut un très-bon consul, » moins favorable à Pompée qu'on ne l'eût pensé, et, pour Afranius, sa lâche incapacité ne servait qu'à déshonorer son ancien protecteur. Le héros de l'Asie, dans sa querelle avec Lucullus, ne fut point soutenu; chacun demandait la ratification de ses actes; Caton fit prévaloir la cause plus juste de Lucullus dans le sénat. Pompée résolut de s'adresser au peuple et de préparer les voies par une loi agraire, que proposa le tribun Flavius : il rencontra la même opposition; Cicéron seul appuyait avec une modification, afin de ne déplaire à personne. Metellus Celer ne cédant pas, fut arrêté par l'ordre de Flavius. Le sénat suivait le consul dans la prison pour y délibérer; Flavius plaça son siége devant la porte. Pompée voyant le mauvais effet de cette violence, fit dire à Flavius de se retirer. On vit alors le tort qu'on avait eu de mécontenter les chevaliers : pendant ce débat, ils se tinrent à l'écart; « aucun d'eux ne souffla, » tandis que sous le fameux consulat et depuis, « ils avaient coutume de défendre la république dans les séditions[2]. »

Un bruit de guerre en Gaule, les Séquanais battus par les Éduens alliés de Rome, et les incursions des Helvétiens, refroidirent cette affaire de Forum; on s'occupa d'envoyer des députés aux villes gauloises.

Une intrigue en apparence de peu d'intérêt inquiétait davantage Cicéron. Pour arriver au tribunat, Clodius sollicitait les tribuns de porter une loi qui admît les patriciens

[1] Cic., *A Att.*, 1-17, 18, 2-1, *A Quintus*, 1-1.

[2] Plut., *Lucul.*, 60, *Cat.*, 36, *Pomp.*, 48; Dion, 37-49; Cic., *A Att.*, 1-18, 19, 20, 2-1.

à cette charge ; sur leur refus, il résolut d'abjurer sa noblesse [1]. Un misérable tribun, Herennius, avait entrepris de le faire entrer dans une famille plébéienne; une assemblée curiate, qu'il n'avait pas le droit de convoquer, étant nécessaire, il voulait y suppléer par des comices de tribus. Celer appuyait par manière d'acquit seulement, car il s'était réconcilié avec Cicéron ainsi que Metellus Nepos ; et Clodia, femme de Celer, autre digne sœur de Clodius, en guerre ouverte avec son mari qu'elle finit par empoisonner, devait lui inspirer peu de zèle pour un tel beau-frère. Il ne fut pas fâché de la résistance de plusieurs tribuns. Cependant Clodius ne dissimula plus son intention de parvenir au tribunat, malgré toutes les plaisanteries de Cicéron, qu'il comptait bien lui faire payer un jour [2].

Le glorieux consulaire, au milieu de ces saillies, ne pouvait se défendre de tristes pressentiments, et jugeait assez bien la situation présente des affaires et la sienne même. Le sénat lui semblait encore un aréopage ; mais parmi la noblesse, il ne voyait pas même l'ombre d'un citoyen (πολιτικὸς ἀνὴρ οὐδ' εἶναι) ; celui qui eût pu l'être, Pompée, se contentait « d'étaler en silence sa robe triomphale ; » Crassus n'était pas capable de dire un seul mot contre ceux qui avaient du crédit ; les autres, ces *tritons*, amoureux de leurs viviers, mettaient leur bonheur et leur gloire à posséder de vieux barbeaux qui venaient manger dans la main, et ne se souciaient nullement des affaires publiques. Caton seul tenait bon, mais avec plus d'intégrité et de fermeté que d'habileté et de prudence. Dans les meilleures intentions du monde, et malgré tout son zèle, il gâtait souvent les choses ; « car il opinait comme dans la république de Platon et non comme dans la lie de Romulus. » Que n'a-

[1] Dion, 37-51.
[2] Cic., *A Att.*, 1-18, 19, 2-1, *Lett. fam.*, 5-1, 2, 3, 4.

vait-on pas à craindre par conséquent d'une populace misérable, affamée, sangsue avide de harangues et d'argent[1]? Que faire désormais? De quel poids pouvaient être les anciens services de Cicéron? Quelle ressource lui restait-il pour l'État et pour lui, sans gloire militaire, sans soldats? La mort de Catulus le laissait maintenant sans appui et sans second dans la voie aristocratique. Il commença donc de songer un peu plus à ses intérêts; il avait soutenu la demande des chevaliers, il adoucit par des manières agréables cette jeunesse dissolue qu'on avait si animée contre lui : en appuyant la rogation Flavia, sans offenser les riches propriétaires, il avait su contenter la multitude, et il recevait toujours dans les jeux publics des applaudissements sans un seul sifflet. Il se rapprocha un peu plus de Pompée, jusque-là silencieux sur la célèbre année, et l'amena même à déclarer plusieurs fois en plein sénat qu'on était « redevable à Cicéron du salut de l'État, c'est-à-dire de l'univers. » Il n'y gagna guère que de faire appeler Pompée Cneus Cicéron. D'ailleurs il s'en défiait toujours, et ne trouvait en lui ni honnêteté, ni franchise, ni noblesse dans ce qui regardait le gouvernement, ni élévation, ni courage, ni liberté[2]; il disait même déjà : « Je n'aime pas plus ses « bottes que les bandelettes blanches de sa jambe[3]. » Pompée, en effet, non moins irrité que tous les chevaliers des tracasseries continuelles de Caton, qui avait empêché la sanction de ses actes en Asie, ne voulait que prévenir un autre embarras en caressant le grand orateur, et n'attendait que le moment de reprendre ses avantages.

[1] Cic., *A Att.*, 1-16, 18, 2-1.

[2] Cic., *A Att.*, 1-13, 16, 19, 20. Il désigne souvent Pompée dans ses lettres à Atticus par les noms d'*Epicrate*, *Sampsiceramus*, *Alabarchès*, *Hierosolymarius*, *Megabocchus*, 2-3, 8, 9, 17.

[3] Cic., *A Att.*, 2-3. Allusion au mot de Favonius : *Qu'importe où il attache le diadème?* Cette plaisanterie a paru froide à Val. Maxime et à Amm. Marcellin; Cicéron n'en jugeait pas ainsi.

César avait quitté l'Espagne sans attendre de successeur; les Lusitaniens et les Callaïciens étaient définitivement soumis par ses armes, la tranquillité de la province assurée par une habile administration; ses soldats, enrichis, l'avaient salué à son départ du titre d'*imperator*, et il revenait riche lui-même [1]. On annonçait dès l'année précédente sa prétention au consulat, et celle de Bibulus, son ancien collègue d'édilité. En arrivant aux portes de Rome, il demanda en outre le triomphe, deux choses incompatibles, les comices étant déjà indiqués; aussi Caton s'y opposa. César aima mieux renoncer au triomphe qu'à la candidature, entra dans la ville pour postuler, et entreprit d'abord de réconcilier Pompée et Crassus, coup habile qui prévenait toute difficulté, et réunissait pour lui la puissance de ces deux hommes. Tout le monde fut dupe de cette démarche, excepté Caton, qui pensa dès lors que leur amitié serait plus funeste à la patrie que leurs dissensions. Cette amitié, en effet, forma le premier triumvirat (60). On la regarda bientôt avec défiance, quand on vit César solliciter et payer des suffrages pour Lucceius, qu'il préférait à Bibulus. L'aristocratie, effrayée, soutint celui-ci par le même moyen et se cotisa pour le faire élire. Caton se rangea de cet avis, et le sénat ne décerna pour provinces consulaires que les bois et les pâturages à surveiller. Impuissantes précautions, dont tout le succès se borna à faire élire Bibulus avec César.

Ce fut alors que Metellus Nepos, partisan déclaré de César, proposa, en qualité de préteur, l'abolition des douanes en Italie. Le sénat essaya d'enlever cette popularité, en présentant la même proposition par un autre magistrat; il échoua, et applaudit du moins pour en affaiblir le mérite en le partageant. On ne parla plus de la loi Flavia; le nou-

[1] Plut., *César*, 12; Dion, 37-52; Suét., *César*, 54.

veau consulat devait offrir bientôt de plus singulières nouveautés [1].

[1] Suét., *César*, 19 ; Plut., *César*, 13, *Crass.*, 17, *Pomp.*, 48, 49, *Cat.*, 36 ; Cic., *A Att.*, 1-17, 2-1, 16, *A Quint.*, 1-1 ; Appien, *Eμφ.*, 2 ; Flor., 4-2 ; Dion, 37-51.

CHAPITRE XXXVIII.

CONSULAT DE CÉSAR. — EXIL DE CICÉRON.

D'abord (59) César institua que des actes journaliers du peuple comme du sénat fussent dressés et publiés (espèce de journaux). Ensuite il termina l'adoption plébéienne de Clodius, pour arrêter d'avance l'opposition que Cicéron annonça imprudemment au nouveau consulat. L'illustre orateur, plaidant pour son ancien collègue Antonius, parla des affaires de l'État; ceci rapporté à César, l'adoption fut conclue en trois heures le jour même, quand les règles ordinaires exigeaient vingt-sept jours, et la publication préalable dans trois marchés. Les formalités religieuses furent remplies à la hâte; Pompée y fit office d'augure, et un plébéien de vingt ans, qui eût pu être le fils de Clodius, adopta ce patricien, qui eut soin de se faire émanciper aussitôt pour ne pas rester sous la puissance de cette bizarre paternité. Afin qu'il n'y manquât aucune irrégularité, on ne tint pas plus compte de Bibulus, déclarant qu'il observait le ciel, et une loi curiate transgressa d'emblée toutes

les formes législatives les plus indispensables [1]. Après cela se déroula tout ce que préparait le législateur : ratification des actes de Pompée, le prix du traité secret ; rabais d'un tiers sur les fermes d'Asie pour gagner les chevaliers, naguère si hostiles ; légitimité reconnue de Ptolémée-Aulétès, que César voulait dépouiller quelques années auparavant, mais qui lui donnait maintenant six mille talents [2].

La part du peuple, la loi agraire depuis longtemps annoncée, ne se fit pas attendre. Satisfait de l'avoir proposée, le consul en remettait entièrement l'exécution à vingt commissaires ; il est vrai qu'il se réservait de les choisir. D'ailleurs, il effacerait tout ce qui déplairait aux sénateurs ; mais la loi même déplaisait à tous ceux qui n'étaient point du parti triumviral, surtout par la manière adroite dont elle était dressée, et qui ne donnait point de prise. Caton opina le premier, et dit : « Je ne crains pas tant le partage des terres que la récompense qui en sera demandée au peuple. » La délibération ainsi commencée, fut vive ; César, impatienté, fait saisir l'opiniâtre disputeur, et l'envoie en prison. Caton y va parlant toujours contre la loi ; Petreius le suit en criant au consul : « J'aime mieux être en prison avec Caton qu'ici avec toi. » Cette violence n'étant pas approuvée du peuple, César dépêcha un tribun pour intervenir. En même temps, il déclara aux sénateurs qu'il les avait pris pour juges et pour maîtres de la loi, afin de corriger ce qui ne leur conviendrait pas ; mais puisqu'ils refusaient leur vote, c'était le peuple qui déciderait. Depuis ce temps, il ne communiqua plus rien au sénat, et ne s'adressa plus qu'au peuple. Dans l'assemblée convoquée, il

[1] Cic., *Pro domo*, de 13 à 16, *A Att.*, 2-10.

[2] Cic., *A Att.*, 2, de 4 à 16 ; César, *De bell. civ.*, 3-107, 108 ; Suét., *César*, 20, 54 ; Appien, Εμφ., 2. Les lettres de Cicéron peuvent seules guider le récit à travers la confuse et inexacte diversité de Plutarque, d'Appien et de Dion Cassius.

affecta cependant de demander encore aux grands leur avis en présence de la multitude, dont il pensait bien qu'ils auraient peur. Bibulus témoigna son opposition à toute nouveauté. Son artificieux collègue se mit à le supplier, invitant le peuple à faire de même : « Vous aurez cette loi, s'il le veut. » Bibulus cria de son côté : « Vous ne l'aurez pas de cette année, quand vous la demanderiez tous. »

César l'ayant ainsi compromis, une autre scène succéda. Il appela Pompée et Crassus pour montrer son union avec eux : tous deux ayant approuvé la loi, il demanda à Pompée s'il ne la défendrait pas contre les adversaires, et engagea le peuple à le demander aussi. Pompée, fier d'entendre le peuple et le consul invoquer son secours, tout simple particulier qu'il était, se vanta beaucoup, et protesta que si on attaquait avec l'épée, il défendrait avec l'épée et le bouclier. Tous les bons citoyens, choqués de cette jactance de jeune homme, jugèrent néanmoins la résistance inutile. Crassus n'était pas moins zélé pour la loi. César, après ces préliminaires, s'empara tout-à-fait de Pompée, en lui donnant inopinément en mariage sa fille Julia, dont il rompit les fiançailles déjà faites avec un Cœpion ; lui-même il devint gendre de Calpurnius Pison, qu'il destinait avec Gabinius au prochain consulat. Aussi Caton ne cessait de répéter qu'on achetait le pouvoir par des mariages, et qu'en trafiquant des femmes, on se donnait mutuellement les provinces, les armées et les charges.

Bibulus vint à bout de retarder l'époque des élections, et, au jour indiqué pour le vote de la loi, il résolut de lutter encore, appuyé de Caton, de Lucullus, des trois tribuns et d'un petit nombre d'amis. Il reçut en chemin un panier plein de fumier sur la tête. Quoique le Forum fût couvert d'une multitude d'hommes armés, il eut le courage d'avancer jusqu'à la tribune, où son collègue haranguait. Il déclare de nouveau qu'il s'oppose, qu'il observe le ciel ;

l'altercation se prolongeant, le tumulte éclate ; une grêle de pierres et de traits disperse les opposants ; deux tribuns sont blessés, on brise les faisceaux de Bibulus, on le renverse lui-même à terre ; toujours intrépide, il tendait la gorge en criant : « Tuez ; si je ne puis persuader à César d'être juste, au moins je le rendrai criminel et odieux par ma mort. » Ses amis parviennent à le dégager et l'emmènent dans un temple voisin. Lucullus saisi est obligé de demander grâce. Cependant Caton, de ses robustes bras, s'ouvrant un passage au milieu de la foule, qui le repousse en vain, monte à la tribune, et exhale son indignation ; on l'en arrache, on l'entraîne hors du Forum : il revient par un autre côté, reprend sa harangue interrompue, invective contre César ; il est entraîné une seconde fois. Le combat fini, la loi passa.

Le lendemain, Bibulus, dans l'intention de la casser, reparut sur son tribunal ; mais nul appui autour de lui, tout restait en repos sous la crainte de la multitude ; alors il déclara fériés tous les jours qui suivraient, jusqu'à la fin de son consulat, c'est-à-dire plus de huit mois ; puis, il rentra chez lui, pour n'en plus sortir pendant tout ce temps. Il envoyait avertir son collègue à chaque nouvel acte, que c'était jour férié, et qu'on ne pouvait rien faire légalement. Les plaisants désignèrent cette année (59) par le consulat de Caius et de Julius César [1].

Que devenait Cicéron au milieu de cet évènement ? « Il fallait ou résister à la loi agraire, une bataille à soutenir mais pleine de gloire, ou se tenir en repos et s'en aller dans ses villæ, ou appuyer la loi. César s'attendait d'abord à cet appui ; du moins, de bonne heure, il avait assuré qu'il

[1] Plut., *César*, 14, 15, *Pomp.*, 49, 50, *Luc.*, 60, *Cat. d'Ut.*, 37, 38 ; Suét., *César*, 20, 21 ; Appien, Εμφ., 2 ; Dion, 38, de 1 à 8 ; Cic., *A Att.*, 2, de 3 à 17, *In Vatin.*, 9.

ne ferait rien sans lui et sans Pompée. » Cette union offrait à Cicéron de grands avantages, « la réconciliation de ses ennemis, la paix avec la multitude, et une vieillesse tranquille. » D'autre part, il se rappelait cette exhortation qu'il s'était faite par Calliope dans son poème :

> Reste dans la carrière, où, depuis ton jeune âge,
> Jusques au consulat t'a porté ton courage.
> Poursuis, accrois ta gloire et l'estime des bons[1].

L'adoption si rapide de Clodius le décidant bientôt à la neutralité, il avait quitté Rome au moment le plus difficile. De la campagne, il écrivait continuellement à son ami Atticus : « Que devient Clodius ? Va-t-il en ambassade chez « Tigrane ? J'ai moi-même grande envie depuis longtemps « de voir l'Égypte ; on me regretterait : si on m'offre cette « fonction, je réfléchirai. Peut-être me ferai-je donner une « légation libre. Pour qui sera l'augurat vacant ? C'est par « là seulement que nos hommes pourraient me séduire ; « mais à quoi bon ? Je sais maintenant combien toutes ces « grandeurs sont vaines ; l'autorité du sénat est passée à « trois ambitieux. Je renonce aux soins du gouvernement. « Forcé de sortir du vaisseau, dont on m'a retiré le gou- « vernail, je désire uniquement désormais regarder du « port les naufrages,

> « Et d'une ame assoupie
> « Entendre sous mon toit les torrents de la pluie. »

Il composait donc ses « anecdotes, où il y aurait du mordant, car toute sa politique serait désormais de haïr les méchants ; il s'amusait à pêcher, à compter les va-

[1] Cic., *Ad Att.*, 2-3, *De prov. consul.*, 17, *In Pison.*, 32.

gues, » bien résolu de *philosopher*, libre de tout souci, et pour preuve, signant en grec : *Cicéron le philosophe* [1].

Toutefois sa philosophie ne pouvait le distraire de Clodius ni du reste. Une légère espérance le ranima un peu. Le nouveau plébéien ne fut définitivement ni commissaire agraire, ni ambassadeur, et se voyait écarté du tribunat promis ; on allait jusqu'à lui contester l'adoption qu'on lui avait donnée ; il était possible de l'enflammer. D'autres ambitions déçues frémissaient ; le sanguinaire troupeau de Catilina détestait Pompée. Curion, Memmius, Metellus Nepos haïssaient César. L'exécution de la loi agraire éprouvait des difficultés, même de la part des commissaires ; mais tout cela s'évanouit aussitôt. L'autorité du sénat demeura aux mains des trois ambitieux. Clodius, réconcilié avec les triumvirs, continua d'appeler Cicéron le *cynique consulaire*, et enfin une nouvelle loi disposa du territoire de Capoue, jusque-là constamment réservé à l'État [2]. « Apparemment le vainqueur de l'Orient trouvait cette perte bien compensée par le tribut imposé à l'Antiliban ! » Cicéron fut presque tenté alors de faire éclater son indignation ; car « s'il se fâchait, il saurait certainement bien tenir tête aux oppresseurs. » Mais son parti était pris de ne plus s'exposer pour des « ingrats. Il se consolait par son indifférence » profonde, par cette satisfaction que du moins ses services ne paraîtraient plus inférieurs à ceux de Pompée, et qu'on regretterait bientôt son consulat. D'ailleurs, il ne craignait pas Clodius ; si les conventions n'étaient observées, il apprendrait à l'*homme de Jérusalem* quelle reconnaissance méritaient les plus élogieux discours, et Pompée devait « s'attendre à une belle palinodie. » Néanmoins, il

[1] Cic., *A Att.*, 2-4, 5, 6, 7, 10.
[2] Cic., *A Att.*, 2-16, 17 ; Dion, 38-7.

était prudent de s'informer avant tout des dispositions de Pompée ; « ce serait une règle de conduite [1]. »

Rentré à Rome, le prudent consulaire fut témoin d'une nouvelle tyrannie, le serment d'observer les lois Juliæ touchant les distributions agraires. Non-seulement les sénateurs, mais les candidats devaient donner ce serment. Metellus Celer, Caton, Favonius, refusaient : au délai fixé sous peine d'amende et d'exil, Cicéron décida Caton à céder, parce que « si Caton n'avait pas besoin de la cité, la cité avait besoin de Caton. » Un seul candidat aima mieux renoncer au tribunat que de remplir cette formalité [2].

César faisait tout ce qu'il voulait. Il ôta des tribunaux les tribuns du trésor ; il accrut la sévérité des lois de concussion ; il assujettit les gouverneurs de provinces à une responsabilité plus exacte ; il restreignit la durée des légations votives [3]. Il n'avait pas maintenant de partisans plus zélés que les chevaliers, qui avaient voulu le tuer sous le consulat de Cicéron. Les vingt mille citoyens établis en colonies lui étaient également dévoués. La populace le portait aux nues ; car il prodiguait les spectacles, les distributions, et surpassait la magnificence de son édilité. « Son but semblait être de ne plus laisser aucune largesse à faire. Dans l'effusion du trésor, quelques uns recevaient des sommes immenses [4]. » Il reçut à son tour sa récompense, comme l'avait prédit Caton. Le tribun Vatinius, par un plébiscite en contradiction manifeste avec la loi Sempronia, décerna un gouvernement pour cinq ans à chaque triumvir, à Crassus la Syrie, à Pompée l'Espagne, à César la Gaule Cisalpine, vacante par la mort de Metellus Celer.

[1] Cic., *A Att.*, 2, de 7 à 17.

[2] Plut., *Cat.*, 37 ; Dion, 38-7 ; Cic., *A Att.*, 2-18.

[3] Rosin, 8-21 ; Cic., *Pro Sext.*, *In Pison.*, 16, 21, 25, 37, *Lett. famil.*, 5-20, *A Att.*, 15-11, 18.

[4] Appien, *Εμφ.*, 2 ; Cic., *A Att.*, 2-9, 17, 18.

Le sénat se hâta d'offrir aussi son présent au consul, et lui assigna de plus l'Illyrie, la Gaule chevelue ou Transalpine et quatre légions. Caton ne cessait d'objecter que c'était mettre la tyrannie dans un fort; le sénat craignait d'être prévenu par le peuple, et voulait au moins paraître disposer de quelque chose. César n'en put contenir sa joie; il se vantait publiquement d'avoir emporté ce qu'il désirait, et de braver désormais tous ses ennemis [1].

Il savait bien, en effet, que tout l'avantage du triumvirat était déjà pour lui, qu'à lui seul revenait le mérite et la reconnaissance de ses lois, que les mécontents s'en prendraient surtout à Pompée, qui, maintenant engagé d'intérêt et de vanité, ne garderait plus de mesure et achèverait de s'aliéner les esprits [2].

Cependant le succès, pour César même, n'était pas sans embarras. Il y avait encore assez d'esprit public pour en sentir la honte. On n'avait pas le courage de refuser la tyrannie; on se consolait en la sifflant. Il y eut de quoi surprendre. On commença par louer « Bibulus, comme l'homme qui, en temporisant, défendait l'État, » et par applaudir le jeune Curion, qui seul agissait ouvertement contre les triumvirs, tandis que leurs amis se voyaient poursuivis de cris et d'injures. Cela gagna tous les rangs, toutes les professions, tous les âges. Gabinius ayant donné un combat de gladiateurs, fut déchiré de sifflets. Aux jeux apollinaires, l'acteur Diphilus, désignant hardiment Pompée absent, on lui fit répéter vingt fois ces mots : « Tu n'as été grand que pour notre malheur; » on s'écria aussi à ce passage : « Tu te repentiras un jour d'avoir été trop puissant; » on eût dit ce rôle fait exprès contre Pompée. On

[1] Florus, 4-2; Dion, 38-8; Plut., *César*, 14, *Pompée*, 49, *Cat.*, 38, *Cras.*, 17; Suét., *César*, 22.
[2] Cic., *A Att.*, 2-14, 16, 19.

accueillit encore à grands cris : « Si tu n'observes les lois et les coutumes, etc.» Quand César parut, il n'eut que de faibles applaudissements. Curion, au contraire, fut vivement accueilli ; les chevaliers se levèrent pour lui faire honneur. César en eut tant de dépit, qu'il dépêcha en toute hâte un courrier à Pompée, alors à Capoue. Tous deux irrités menacèrent d'abroger la loi Frumenteria et la loi Roscia. « Rien n'était plus populaire en ce moment que la haine contre les flatteurs du peuple. » Bibulus surtout, dans sa retraite, occupait tout le monde et désespérait les triumvirs. Il parvenait, par une route toute nouvelle, au comble de la gloire, en publiant de sanglantes protestations « vraiment dignes d'Archiloque. » Le peuple en était ravi ; on ne pouvait passer dans l'endroit où elles étaient affichées, à cause de la foule des lecteurs : on courait chez Bibulus pour le féliciter; on copiait ses édits et ses harangues.

Pompée y voulut répondre en public; lui qui ne paraissait à la tribune que pour parler magnifiquement de lui-même, adoré, applaudi, faisait maintenant pitié, avec son air triste et son visage abattu. César ne réussit pas mieux, quand il essaya de tourner contre Bibulus un de ses édits, qui retardait les comices consulaires jusqu'au 18 octobre. Le peuple l'écouta avec indifférence; il eut beau faire, il n'en put tirer une parole [1].

Ainsi, cette domination, d'abord si pénible aux honnêtes gens, et si agréable à la multitude, était devenue tout-à-coup odieuse. « On blâmait généralement sans variété de « pensée, on se plaignait, on gémissait tout haut; mais « tout cela ne remédiait point au mal et pouvait plutôt

[1] Cic., *A Att.*, 2-18, 19, 20, 21 ; Suét., *César*, 49. Ce Bibulus, traité avec tant de mépris dans nos histoires romaines, et si bien rehaussé par Cicéron, fournit un trait assez curieux de cette époque.

« l'empirer. N'eût-il pas mieux valu laisser passer la tem-
« pête; après quoi, une heureuse révolution eût succédé
« sans bruit. Au lieu que tout cet éclat, ces sifflets du vul-
« gaire, ces discours des gens de bien, ce frémissement de
« l'Italie, ne serviraient qu'à exaspérer les dominateurs.
« La résistance entraînerait un massacre [1]. » Le sénat en eut du moins la crainte. César se plaignant un jour de trouver peu de monde au sénat, le vieux Considius lui répondit : « C'est qu'on redoute tes soldats. — Pourquoi donc es-tu venu ? — Ma vieillesse me préserve de la peur ; si peu de vie n'exige pas tant de prudence. » Loin de se justifier d'un tel soupçon, César le fortifia par un odieux artifice, en payant un certain Vettius, ancien espion de Cicéron pendant la conjuration, pour répandre le bruit d'un complot contre la vie de Pompée. Cet homme, amené au sénat, dénonça Curion et plusieurs autres; lui-même avait été sollicité, disait-il, de faire le coup, et Bibulus lui avait envoyé pour cela un poignard. On se moqua d'une telle déposition, comme si Vettius eût manqué de poignard, à moins que ce consul ne lui en donnât un; et d'ailleurs, Bibulus avait fait avertir Pompée, le 13 de mai, de se tenir sur ses gardes. Curion, confronté, confondit ensuite aisément le dénonciateur, qui fut mis en prison sur son aveu d'avoir porté une arme. Ce sénatus-consulte fut lu au peuple. Le lendemain, César n'en produisit pas moins Vettius à la tribune, où cet homme continua effrontément à désigner de prétendus complices, parmi lesquels Lucullus; sans nommer Cicéron, il ajouta qu'un « consulaire habile parleur » lui avait dit qu'on avait besoin d'un Serv. Ahala ou d'un Brutus [2]. Il devait être jugé par un préteur, on le trouva mort le lendemain ; on disait qu'il s'était tué lui-

[1] Cic., *A Att.*, 2-20, 21.
[2] Cic., *A Att.*, 2-24; Plut., *César*, 15, *Lucul.*, 60 ; Suét., *César*, 20.

même. Personne n'y crut, et des marques trop évidentes indiquaient qu'il avait été victime de ceux qui l'avaient suborné [1].

César probablement n'avait voulu qu'intimider les hommes les plus influents du parti contraire. Il acheva tranquillement l'année ; il donna le titre d'allié de la république au roi des Germains, Arioviste [2] ; cela pouvait servir ses projets en Gaule. Il fit enfin nommer tribun Clodius, consuls Pison et Gabinius, qui soutiendraient tous trois ses actes en son absence.

Cicéron, dans tous ces démêlés, se tenait en observation, « gardant le milieu du chemin, » sans approuver, pour ne pas condamner tout ce qu'il avait fait lui-même, et sans s'opposer non plus, à cause de son ancienne amitié pour Pompée, qu'il avait toujours soin de ménager. Ce pauvre Pompée, sa prédilection passée, lui faisait peine : « Il l'avait peint et embelli de toutes couleurs avec tant d'art, qu'il regrettait de le voir maintenant si défiguré, comme Apelles et Protogène eussent été affligés de voir, l'un sa Vénus, l'autre son Jalyse couverts de boue [3]. » Il comptait même assez peu sur lui et sur son secours contre Clodius, qui promettait continuellement à Pompée de ne rien entreprendre contre Cicéron, et qui cependant se vantait sans cesse de ses projets de vengeance, même quand il menaçait de casser les actes de César.

Celui-ci paraît avoir redouté réellement le grand orateur, et lui offrait ou le titre de lieutenant à sa suite, ou une légation libre, puis une place vacante de commissaire

[1] Cic., *A Att.*, 2-24, *In Vat.*, 10 ; Suét., *César*, 20 ; Plut., *Lucul.*, 60 ; App., Ἐμφ., 2 ; Dion, 38-9. Dion affecte de prendre au sérieux la dénonciation de Vettius, et Casaubon, sur Suétone, fait remarquer que cet historien dénigre tous les Romains illustres par leur esprit et leur savoir.

[2] César, *De bello Gall.*, 1-43 ; Plut., *César*, 21.

[3] Cic., *A Att.*, 2-19, 21.

agraire, puis de nouveau la lieutenance, qui était le plus honorable et le plus sûr moyen d'éviter le péril. Cicéron refusa ; il aima mieux combattre, regardant comme très-ferme « toute son armée consulaire de gens de bien ; » il se crut assez fort par son zèle populaire pour les affaires du barreau, par la foule qui remplissait sa maison et qui l'accompagnait. Il se trompa ; César piqué lâcha contre lui Clodius, détourna Pompée, et, opposant la loi Memmia à une accusation du nouveau tribun Antistius, il ne quitta pas les faubourgs que Cicéron ne fût tiré de Rome [1].

Clodius commença son tribunat par déclamer contre Bibulus, qu'il empêcha de haranguer. Les deux consuls gagnés d'avance, l'un, Pison, dès son entrée en charge, annonça des jeux compitaliciens inusités depuis cinquante ans, les fit présider par Clodius, qui n'avait jamais été magistrat. Trois jours après, ce tribun abolit les lois Ælia et Fufia, en ne permettant plus d'*observer* pendant les comices de tribus. En même temps, il rétablit les anciennes associations de métiers (*collegia, sodalitates*), et en forma d'autres encore parmi la lie du peuple et les esclaves. Des hommes importants pouvaient entrer dans ces associations, qui étaient un puissant moyen de faction ; aussi le sénat les avait plusieurs fois supprimées, et récemment dix ans auparavant. Le tribun Ninnius, ami de Cicéron, était disposé à y mettre son véto. Mais les protestations confidentielles de Clodius abusant Atticus, et par lui Cicéron, aucune résistance ne fut tentée, la loi passa [2], et ce premier succès facilita les autres (58).

Pour les mieux assurer, le temple de Castor, dont on ar-

[1] Cic., *A Att.*, 2-10, et de 18 à 23, *De prov. cons.*, 17 ; Plut., *César*, 15 ; Dion, 38-15 ; Suét., *César*, 23.

[2] Rosin, 8-3, 31 ; Cic., *In Pison.*, 4, 5, *Pro Sextio*, 15, *A Att.*, 3-15, *A Quintus*, 2-3, 5 ; Dion, 38-13.

racha les degrés, devint une espèce d'arsenal et de forteresse inaccessible. Une bande de scélérats, étrangers ou esclaves, y tenaient garnison; la populace accourait avec cette protection sur le Forum, dès que Clodius ordonnait de fermer les boutiques, et les plus honnêtes citoyens n'osant plus se risquer, les lois s'enlevaient rapidement. Le séditieux tribun décréta de cette manière qu'il serait distribué du blé gratuitement, ce qui emporta le cinquième des revenus publics; que l'intervention d'un tribun n'empêcherait point un plébiscite; que nul citoyen ne pourrait être dégradé sans avoir été accusé devant les censeurs, et sans une condamnation prononcée par ces deux magistrats. Il se hâta aussi de payer aux deux consuls le salaire convenu de leur concours à sa prochaine vengeance, et, en dépit de l'ordre assigné par le sort, en dépit du sénat, des lois Sempronia et Julia, il décerna la Macédoine à Pison, en y ajoutant toute la Grèce, jusque-là traitée comme alliée, quoique sujette, et à Gabinius la Syrie, avec des pouvoirs illimités; tous deux eurent le droit, en outre, de prendre sur le trésor, même sur l'argent destiné à l'achat des terres, pour lever leurs légions.

On ne savait encore bien clairement à quoi tendaient toutes ces nouveautés. Il n'y eut plus de doute lorsque Clodius manda Caton pour le charger extraordinairement d'enlever Cypre au Ptolémée qui régnait dans cette île. C'était une impudente spoliation envers un prince et une famille de tout temps alliés et amis du peuple romain. Mais l'intrépide Caton gênait les triumvirs et surtout le tribun, qui l'appelait « le bourreau des citoyens, » l'auteur des supplices sans jugement, et qui avait songé d'abord à l'assassiner. Ils avaient à la fin imaginé plus adroitement cette faveur pour le reléguer en Cypre, du moins durant toute cette année. Clodius lui dit donc : « Beaucoup de gens sollicitent cette mission; je t'en crois seul digne, et je me fais un

plaisir de te la conférer. » Caton se récria que c'était un piège et une injure plutôt qu'une grâce. « Eh bien ! reprit Clodius d'un ton de mépris, puisque tu ne veux pas y aller de gré, tu iras de force. » Aussitôt un plébiscite ordonna, sans nul prétexte, de « mettre en vente le Ptolémée et tous ses biens. » De peur que Caton ne revînt trop vite, la loi ajouta pour second office de rétablir les bannis de Byzance; et, comme si c'eût été chose facile que de s'emparer d'une nation et d'un prince qu'on jetait dans le désespoir, Caton ne reçut ni vaisseaux, ni troupes, ni officiers publics, mais seulement deux scribes, l'un client de Clodius, l'autre scélérat connu. Contraint d'obéir, il exhorta Cicéron avant de partir d'épargner à la patrie de nouveaux troubles, et de la sauver une seconde fois en s'éloignant lui-même pour un temps[1].

Cicéron attendit encore, quoique déjà tourné de toutes parts; il avait résolu de combattre, et il se mit en défense dès que l'ennemi fit une marche plus directe vers lui. En effet, un nouveau plébiscite l'attaqua bientôt, en portant peine d'exil contre les magistrats qui avaient mis à mort des citoyens romains sans l'ordre du peuple. Il prit alors le deuil, le sénat en fit autant, ainsi que vingt mille citoyens, les chevaliers surtout. Ce fut une faute peut-être : cette menace le regardait moins que le sénat, dont il n'avait fait qu'exécuter les ordres contre les complices de Catilina. Cette démonstration, soutenue du mouvement que se donnaient les Italiens en faveur de Cicéron, inquiéta le peuple de Rome pour toutes les lois Clodiennes, et lui en fit appréhender par suite l'abrogation.

Le plébiscite adopté, Clodius, enfin au but de ses manœuvres, lança tout-à-coup une loi personnelle (*privile-*

[1] Rosin, 8-12, 7, 5, 8; Dion, 38-13; Cic., *In Pison.*, 5, 10, 24, 16, *Pro domo*, 9, 21, 23, 8, 20, 25, *Pro Sext.*, 44 et *passim*; Plut., *Cat.*, 39.

gium), proposition illégale, contraire aux Douze Tables, et dont il n'existait point encore d'exemple. L'exil y était demandé contre M. Tullius, « attendu qu'il avait produit un faux sénatus-consulte » au sujet des conjurés. L'affliction et le zèle des bons citoyens redoubla à Rome et dans l'Italie pour le consulaire menacé. Mais la tourbe payée, le poursuivant d'insultes, de pierres et de boue, l'empêchait de solliciter le peuple. L'élégant Gabinius repoussa dédaigneusement les supplications des sénateurs et de l'ordre équestre, exila même pour ce fait, de sa seule autorité, un Ælius, chevalier. Les deux consuls cassèrent par une ordonnance le sénatus-consulte qui prescrivait le deuil public, et les satellites du tribun écartaient du Forum, à coups de pierres, tous les gens de bien.

Cependant on affectait de procéder selon les formes, on délibérait en comices, tenus hors du Pomœrium, afin que César pût y assister. L'impartial proconsul, tout en désapprouvant cette loi rétroactive, « ne pouvait nier qu'il blâmât la mort de Lentulus; » l'ignoble Pison protestait à son tour, avec une « contorsion de gravité, que la cruauté ne lui plaisait pas. » C'était le moment pour Pompée de remplir tant de promesses, et il ne se montrait pas; enchaîné par l'alliance triumvirale, honteux de faillir au grand orateur, qui l'avait tant vanté en toutes circonstances, il s'alla cacher dans sa villa, et se déroba même aux supplications du malheureux consulaire, quand celui-ci vint l'y chercher. L'unique ressource était de résister par la force à l'émeute, de faire couler le sang romain, de ranimer les discordes civiles; et quel en serait le succès? Car Clodius se vantait d'avoir à sa disposition l'armée de César. Cicéron prit donc le parti de prévenir la loi et sortit de Rome, accablé de douleur, à la fin de mars; il reçut à Vibo-Valentia, dans le Brutium, le décret qui l'exilait à quatre cents milles de l'Italie, avec défense de parler de rappel pour lui.

Il passa de Brundusium en Grèce[1]. Quand César fut sûr que Cicéron serait banni, il partit pour la Gaule, où sa présence devenait indispensable.

[1] Rosin, 8-8; Vell., 2-29; App., *Εμφ.*, 2; Dion, 38-16, 17; Plut., *Cic.*, 40, 41, 42; Cic., *A Att.*, 3 15, 1, 3, *Pro domo*, 17, 19, *In Pison.*, 6, 7, 8, 10, 31, *Lett. famil.*, 1-9, *A Lentulus*, *Philipp.*, 2-5.

CHAPITRE XXXIX

GUERRE DES GAULES, PREMIÈRE PARTIE.

César, jusqu'à l'âge de quarante-trois ans, n'avait été qu'un intrigant sans gloire ni dignité; l'habitude des plus honteux dérèglements avait flétri l'élégante beauté de sa jeunesse, et sa valeur reconnue paraissait plutôt l'effet d'une audacieuse volonté que d'un goût martial. Mais César était un mélange de toutes choses: vices, inclinations heureuses, les plus brillants talents et les plus divers, les plus turbulentes passions et les plus vastes pensées, vivaient ensemble dans ce prodige de l'humanité déchue. Sa haute et svelte stature, ses yeux vifs et perçants, contrastaient avec sa délicate blancheur et avec ses soins efféminés. De tous ceux qui renversèrent la république, seul il fut sobre, selon la remarque de Caton. Nulle ambition au monde n'a surpassé la sienne; « il semblait d'humeur à disputer l'empire à Jupiter[1]. » Il eût volontiers dominé

[1] *Voyez* les *Césars* de l'empereur Julien.

par le carnage et l'incendie de Catilina; il prodigua pour s'élever l'or et le sang des nations, et pourtant il fut si doux, qu'il prenait de bon cœur un mauvais souper préparé par un de ses hôtes, plutôt que de l'attrister par un air dédaigneux; qu'il se mettait à couvert sous une saillie de toit pendant un violent orage, pour céder l'unique abri d'une cabane à un de ses officiers malade, et enfin que seul des factieux de ce temps, il épargna ses ennemis vaincus. Quoique son luxe le suivît jusque dans ses expéditions, où il faisait porter des meubles précieux, des mosaïques de marbre et de bois les plus rares pour le parquet de sa tente prétorienne, il menait une vie simple et frugale, domptait à force de fatigues et de travail la langueur d'un corps épileptique : il dormait presque toujours en litière ou sur un charriot; toujours occupé, il dictait, même en voyageant, à plusieurs secrétaires à la fois. Il courait à cheval à toute bride, les mains croisées derrière le dos; dans les batailles, il commandait et chargeait ordinairement à pied, la tête nue, au soleil ou à la pluie. Sa célérité était surtout incroyable : il faisait des traites de cent milles par jour en voiture de louage; il traversait les rivières à la nage ou sur des outres plutôt que de s'arrêter ou se détourner, et il prévenait souvent ses messagers.

Tel fut constamment César depuis qu'il eut mis le pied en Gaule; là des exploits inattendus le placèrent tout d'un coup au rang des plus grands capitaines de tous les siècles : cette conquête exigea neuf années, pendant lesquelles il prit d'assaut plus de huit cents villes, soumit trois cents peuplades différentes, combattit en batailles rangées contre trois millions de guerriers, dont il n'échappa qu'un tiers à la mort ou à la captivité[1].

Trois nations occupaient alors la Gaule, entièrement dif-

[1] Plut., *César*, 17 18, 16; Suét., *César*, 25, 45, 46, 52, 53, 57.

férentes de langue, d'institutions et de lois : les Aquitains au midi jusqu'à la Garonne, au nord les Belges, qui descendaient jusqu'à la Marne et la Seine, entre eux les Celtes ou Gaulois. Ces trois nations étaient subdivisées en une multitude de peuplades. Les Belges étaient les plus braves, comme les plus éloignés de la civilisation romaine; sortis de la Germanie, ils avaient passé le Rhin pour s'établir dans un territoire plus fertile, et en avaient chassé les Gaulois : on racontait que, seuls de toute la Gaule, ils avaient repoussé les Cimbres et les Teutons, d'où ils avaient pris une grande réputation et une grande opinion de leur force militaire.

Depuis trois ans il y avait des mouvements sur les frontières de la province romaine en Gaule. Orgetorix, un des principaux Helvétiens, avait excité ses compatriotes à quitter un pays où ils étaient serrés entre le Rhin, le Jura, le lac Léman et le Rhône (61); il avait fait une ligue secrète avec Dumnorix, frère du *divitiac* des Éduens en Gaule, et tous deux espéraient se faire rois à la faveur d'une guerre. L'auteur du projet mourut pendant les préparatifs. Les Helvétiens ne persistèrent pas moins : deux chemins s'offraient seulement, l'un difficile, à travers le pays des Séquanes, l'autre facile et libre, par la province romaine, du côté des Allobroges. Le départ fut enfin fixé au 28 mars (58). César, à cette nouvelle, quitta Rome, franchit les Alpes, et, comme il n'avait en Gaule qu'une seule légion, il coupa leur pont à Genève, sur le Rhône; une députation lui demanda le passage, avec promesse de ne rien troubler. Il prit une quinzaine de jours pour délibérer, et quand les députés revinrent, ils trouvèrent un mur de dix-neuf mille pas, environ cinq lieues, garni de forts depuis le lac jusqu'au Jura. Le passage refusé, les Helvétiens essayèrent vainement de le forcer : toute cette émigration de trois cent mille hommes, dont le tiers était en âge de porter les ar-

mes, avait brûlé ses habitations, douze villes et quatre cents bourgades ; elle ne voulait point reculer. Par l'entremise de l'ambitieux Dumnorix, elle obtint de traverser le pays des Séquanes.

César, laissant alors Labienus à la garde du retranchement, retourne en Italie, y lève deux légions, prend les trois qui séjournaient dans Aquilée, revient battant dans les Alpes trois peuplades qui résistent, et arrive au secours des Éduens et des Allobroges consternés de l'invasion, au moment où trois divisions des Helvétiens avaient déjà passé la Saône : la quatrième fut aussitôt écrasée ; c'étaient ces Tigurins qui avaient autrefois tué le consul Cassius et son lieutenant Pison, aïeul du beau-père de César. Cette multitude, poursuivie jusqu'à Bibracte, fut taillée en pièces dans une grande bataille ; il en restait cent mille dispersés, qu'il obligea de rentrer dans leur pays, « comme un pasteur ramène son troupeau à l'étable, » et d'y rebâtir leurs villes, pour que les Germains ne fussent pas tentés de s'y établir [1].

Des députés gaulois vinrent féliciter le vainqueur, et, peu après, dans une assemblée générale convoquée par sa permission, ils lui apprirent que deux partis divisaient toute la Gaule, celui des Éduens et celui des Arvernes : ceux-ci, non contents de l'alliance des Séquanes, avaient appelé les Germains, qui maintenant opprimaient ennemis et alliés, et menaçaient d'envahir toute la Gaule, où déjà ils étaient cent vingt mille. Leur roi, Arioviste, avait pris les plus précieux ôtages, et exigé le serment de ne jamais demander le secours de Rome. Le divitiac des Éduens exposa tout cela, et les Séquanes seuls gardant tristement le silence, il ajouta que ces malheureux n'osaient pas même se

[1] César, *De bell. Gall.*, de 1 à 26 ; Plut., *Cés.*, 20 ; Flor., 3-11 ; Dion, 38, du 31 à 34.

plaindre, par la peur que leur inspirait la cruauté d'Arioviste. Cette servitude des alliés de Rome, et surtout le danger d'habituer les Germains à passer le Rhin, décidèrent aussitôt César; il demanda une conférence au roi barbare, qui répondit : « Si j'avais besoin de César, j'irais le trouver; si César a besoin de moi, c'est à lui de venir : pourquoi le peuple romain se mêle-t-il de la Gaule? » César signifia qu'honoré par lui de l'alliance de Rome, il eût à garder ses Germains chez eux, à rendre les ôtages gaulois, car les Romains ne souffriraient pas cette injustice. Arioviste répliqua : « Le vainqueur est libre de traiter les vaincus comme il lui plaît; si César ne le veut pas souffrir, qu'il vienne quand il lui conviendra; nul ne s'est attaqué à moi sans avoir à s'en repentir. » En même temps on sut que cent bourgades de Suèves avaient passé le Rhin. César s'avança jusqu'à Vesontio.

Cependant les récits des Gaulois et des marchands sur la grande taille des Germains, sur leur incroyable valeur dans les combats, où l'on ne pouvait pas même soutenir leurs regards, inquiétaient l'armée romaine. L'effroi commença par les tribuns, les plus jeunes surtout et les plus habitués au luxe. Quand les soldats et les centurions les virent pleurer et faire des testaments, ils s'effrayèrent aussi. César les assembla, leur fit honte, et annonça qu'on partirait le lendemain : « Et je verrai, ajouta-t-il, si la peur a plus d'effet sur vous que le devoir; du moins je suis sûr que ma dixième légion ne me quittera pas, ce sera ma cohorte prétorienne. » On ne saurait imaginer le changement que produisit cette harangue. La dixième légion, fière de cette distinction, et la plus brave aussi, protesta de son dévouement; toutes les autres firent de même. L'armée partit, guidée par les indications du Divitiac.

Au septième jour on rencontra le roi barbare, qui demanda cette fois une entrevue où l'on n'amènerait des deux

côtés que de la cavalerie. César, ne se fiant pas à ses cavaliers gaulois, fit monter leurs chevaux par des légionnaires de la dixième, ce qui fit dire assez plaisamment à l'un d'eux : « Il tient plus qu'il n'a promis; au lieu de prétoriens il nous fait chevaliers. » Arioviste, d'un ton un peu moins fier, soutint ses droits sur la Gaule, antérieurs à ceux des Romains, sa résolution de combattre si César ne se retirait, et assura qu'il ferait plaisir aux grands de Rome, dont il avait reçu des messages. Sur ces entrefaites, on avertit César que les cavaliers ennemis s'avançaient pour charger; il rompit la conférence. Bientôt il présenta la bataille ; les Barbares furent complètement défaits, et Arioviste, laissant quatre-vingt mille morts, s'enfuit au-delà du Rhin (58). « César, après avoir achevé deux grandes guerres en une « seule campagne, ramena ses troupes chez les Séquanes « et retourna lui-même en Cisalpine [1]. »

Il ne tarda pas d'apprendre que les peuplades belges, non mieux disposées pour les Romains que pour les Germains, se confédéraient; il survint tout-à-coup, prit comme ôtages les enfants des Remi, qui se disculpaient de la ligue, soumit rapidement les Suessiones, les Bellovaques, les Ambianes, et marcha contre l'armée ennemie (57). Les Nerviens, avec les Atrebates et les Véromanduens, l'attendaient derrière la Sambre, cachés dans une forêt qui couvrait une haute colline ; quelques stations de cavaliers seulement en observation, se replièrent presque sans résistance devant la cavalerie romaine; mais quand les légions arrivant se mirent à faire leurs retranchements sur une colline opposée, voilà les Barbares qui s'élancent de leur embuscade, et, rompant la troupe qui les attaquait, en un moment on les voit sur le fleuve et sur la hauteur, où le camp se formait à peine. César avait tout à faire à la fois, planter l'étendard, son-

[1] César, *De bell. Gall.*, de 27 à 53 ; Plut., *Cés.*, 21 ; Dion, 38.

ner la charge, rappeler les travailleurs, les hommes écartés, les ranger en bataille, exhorter, donner le mot de ralliement. Mais l'expérience des soldats suppléait à tout. Il lance la dixième légion, qu'il rencontre d'abord, et court d'un autre côté : telle était la rapidité des Nerviens, qu'on n'avait pas le loisir de mettre les casques et de découvrir les boucliers.

Le combat varia. La neuvième et la dixième légions poussèrent les Atrebates dans la Sambre, les poursuivirent au-delà, et d'un second effort enfoncèrent leurs bataillons ralliés. Les Véromanduens n'étaient pas moins pressés sur le bord de la rivière par la huitième et la onzième; mais la septième et la douzième, séparées l'une de l'autre, étaient enveloppées par les Nerviens, dont une partie attaqua le camp, et y jeta le plus grand désordre. César, accourant à la douzième, trouve presque tous les centurions tués ou blessés, une enseigne perdue; il arrache le bouclier d'un soldat, se porte à la première ligne, et manœuvre en même temps pour rapprocher les deux légions et réunir leurs efforts. Les deux légions qui suivaient les bagages à quelque distance se hâtant alors, et Labienus revenant avec la dixième, changèrent bientôt la face du combat.

Néanmoins les Nerviens se défendaient opiniâtrément; les premiers rangs abattus, les autres montaient sur leurs cadavres entassés pour frapper de plus haut. Il fallut tout tuer; la peuplade fut presque détruite : de soixante mille, il n'en resta que cinq cents que le vainqueur conserva dans leur territoire sous sa protection. Les Atuatiques, après avoir inutilement tenté de soutenir un siége, capitulèrent : ils avaient gardé secrètement des armes, espérant surprendre les Romains par une attaque nocturne; cette perfidie leur coûta quatre mille combattants, et tous les autres habitants furent vendus, au nombre de cinquante-trois mille. Pendant le même temps, le jeune Crassus, fils du trium-

vir, remplissait non moins heureusement les ordres de César, en soumettant les cités maritimes du nord-ouest. De si éclatants succès causèrent une grande joie à Rome, surtout parmi le peuple [1].

La Gaule était tranquille (56), les troupes en quartiers d'hiver, César en Illyrie, et les chemins des Alpes assurés aux marchands par une expédition de Serv. Galba contre les montagnards. Les Vénètes, pour recouvrer les ôtages livrés à Crassus, s'avisèrent de retenir prisonniers les officiers qu'il envoya chez eux pour sa provision de blé. Les peuplades voisines en firent autant, et un soulèvement subit se déclara dans toute la contrée maritime. C'était un nouveau genre de guerre; les Vénètes avaient une grande habitude de la navigation, par leur commerce avec la Grande-Bretagne ; maîtres des ports de cette côte et d'une mer orageuse, avec leurs nombreux vaisseaux ils tenaient sous le tribut presque toutes les autres villes maritimes. Ils augmentèrent leur flotte, fortifièrent leurs villes, demandèrent secours à tous leurs alliés, comptant sur la difficulté des chemins inondés par les marées, sur l'inexpérience des Romains, sans navires et sans ports dans une mer inconnue. Mais, d'après les instructions du proconsul, des galères longues furent construites sur la Loire, des matelots et des pilotes amenés de la province romaine.

Il vint lui-même bientôt, envoya Labienus pour contenir les Belges, Crassus contre les Aquitains, Sabinus contre les Unelles et les Lexoviens, et, chargeant Brutus de rassembler les vaisseaux des Santones et des Pictones, se dirigea contre les Vénètes. Les villes ennemies, situées sur des pointes de terre, étaient inaccessibles à l'infanterie à cause du flux, et aux navires ordinaires à cause du reflux

[1] César, *De bell. Gall.*, tout le deuxième livre ; Plut., *Cés.*, 22, 23 ; Flor., 9-11 ; Dion, 39, de 1 à 5.

qui les laissait engravés ; d'ailleurs, quand, à force de travaux, de terrasses et de digues, un siège était presque mené à fin, les habitants s'embarquaient et s'en allaient dans un autre asyle. César, laissant donc ces attaques inutiles, résolut de combattre sur mer. Ici, autre difficulté : les navires des Vénètes étaient trop solides pour redouter les proues romaines, leurs poupes trop hautes pour que les légionnaires, sous les traits de l'ennemi, pussent aisément y répondre, même avec l'aide de tours ajoutées aux galères. Il imagina heureusement de fixer à de longues perches des faulx tranchantes, dont on couperait les cordages des vergues ; le navire gaulois perdant ainsi toute son agilité, pouvait être abordé : le reste était l'affaire du courage, et un seul jour de combat détruisit avec la flotte ennemie les espérances de la révolte. Pour assurer la soumission, tout le sénat des Vénètes fut mis à mort, et la peuplade vendue comme esclave. Après cela, il tourna contre les Morins et les Ménapiens, les cerna dans leurs forêts, qu'il faisait couper et abattre sur eux. Le même succès accompagna ses lieutenants : le jeune Crassus dompta glorieusement les Aquitains, malgré le secours des Cantabres, qui avaient appris de Sertorius l'art militaire de Rome [1].

L'hiver suivant (55), une nouvelle guerre sortit de la Germanie. Les Suèves, les plus belliqueux de cette contrée, qui changeaient tous les ans la résidence de leur cent bourgades, qui, chaque année, envoyaient cent mille guerriers à leur tour en expédition, et mettaient leur gloire à environner leurs frontières de déserts, réussirent à expulser les Usipes et les Tencthères. Les expatriés entrèrent en Gaule inopinément, après avoir massacré une partie des Ménapiens. Dès que César en fut informé, il regagna son armée plus tôt qu'à l'ordinaire (55), dans la crainte que

[1] César, *De bell. Gall.*, 3 ; Flor., 3-11 ; Dion, 39-40, 43.

cette émigration ne remuât les Gaulois; car il connaissait leur mobilité, avide d'évènements nouveaux. C'était, en effet, leur habitude d'arrêter les voyageurs malgré eux, pour demander à chacun ce qu'il savait, ou ce qu'il avait ouï dire sur quoi que ce fût. Le vulgaire, dans les villes, entourait les marchands, les obligeant à raconter de quel pays ils venaient, et ce qui s'y passait. Sur ces rumeurs incertaines, souvent on tenait conseil, et on prenait des résolutions dont on avait presque aussitôt à se repentir. Comme il le soupçonnait, quelques villes avaient envoyé des députations aux Germains, qui s'étaient déjà avancés sur cette invitation jusque chez les Éburons. César ayant rassemblé les principaux de la Gaule, feignit de ne rien savoir, ordonna une levée de cavalerie et se mit en marche. Il rencontra les Barbares non loin du confluent de la Meuse et du Rhin. Ils lui demandèrent des terres; il leur signifia de quitter la Gaule, et, voyant qu'ils ne voulaient que gagner du temps, il les attaqua le premier à l'improviste, et les dispersa en un moment; il ne perdit pas un seul soldat. Toute cette population se composait de quatre cent trente mille, tant hommes que femmes et enfants; leur cavalerie, non arrivée à temps, se retira chez les Sicambres, qui refusèrent de la livrer. Les Ubiens demandaient secours contre les Suèves; il résolut de passer le Rhin, pour étonner la Germanie et arrêter ses invasions continuelles. Il crut plus sûr et plus digne de passer sur un pont que dans des barques. Le fleuve était large, profond, rapide; malgré cette difficulté, un pont fut construit en dix jours. Les Sicambres et les Suèves mirent leurs familles en sûreté dans les forêts, et réunirent leurs forces au centre du pays. César, après avoir brûlé et saccagé leur territoire, rentra le dix-neuvième jour en Gaule et coupa son pont [1].

[1] César, *De bell. Gall.*, 4, de 1 à 19; Plut., *Cés.*, 25; Flor., 3-11; Dion, 39-47. 49.

Quoique l'année fût avancée et que l'hiver commençât de bonne heure dans le nord de cette contrée, il se décida à pénétrer dans la Grande-Bretagne, d'où il venait dans toutes les guerres des secours aux ennemis, selon ses conjectures; peut-être son vrai motif était l'espérance d'une ample récolte de perles renommées, ou le désir d'une conquête extraordinaire[1]. Si le temps manquait, ce serait toujours beaucoup de toucher cette île, de reconnaître le pays, les ports, les plages, les habitants. Son dessein connu, plusieurs villes des Bretons députèrent vers lui pour lui promettre ôtages et soumission. Il s'embarqua avec deux légions, laissant un lieutenant à la garde du port des Morins.

Parti à la troisième veille par un temps favorable, il se présenta vers la quatrième heure du lendemain devant la côte opposée, dont les habitants en armes couvraient les dunes. Il trouva un peu plus loin une plage; mais là encore les navires, trop profonds, ne pouvant approcher, les soldats n'avaient autre chose à faire que de descendre dans la mer, chargés de leurs armes, et de combattre contre la cavalerie des Barbares et leurs *essedaires*, promptement envoyés sur ce point. Les Romains ne montraient plus leur ardeur accoutumée; César le comprit: il fit approcher ses galères longues à la rame, et une grêle de pierres et de traits lancés par les machines obligea l'ennemi à reculer. Les soldats hésitaient encore; celui qui portait l'aigle de la dixième, invoquant les dieux, s'écria: « Qu'on me suive si on ne veut pas livrer l'aigle aux ennemis, » et il sauta du vaisseau; tous s'élancèrent à son exemple. Quoique les Bretons assaillissent avec avantage dans ce désordre, ils furent à la fin vaincus; ils demandèrent et obtinrent la paix au bout de quatre jours. Mais alors une tempête dis-

[1] César, *De bell. Gall.*, 4-20; Suét., *Cés.*, 47; Flor., 3-11.

persa en vue du camp les dix-huit navires qui apportaient la cavalerie, et les obligea de regagner le continent. La nuit même, la pleine lune qui amène les plus hautes marées, chose inconnue aux Romains, combla d'eau les galères tirées à sec sur le rivage, pendant que les vaisseaux de charge en rade, battus par la tourmente, perdaient leurs ancres et leurs agrès. Plus de vivres, plus de transports assurés, grande inquiétude dans l'armée. L'occasion semblait belle aux Bretons; au lieu de donner les ôtages convenus, ils se préparèrent à empêcher les approvisionnements, à ruiner pendant l'hiver cette armée, pour que l'envie ne prît plus à personne de venir leur faire la guerre.

César les avait devinés; il faisait récolter du blé, détruire les vaisseaux brisés pour réparer les autres : comme il fallait aller toujours plus loin couper les moissons, la septième légion fut tout-à-coup chargée par les cavaliers et les charriots ennemis. Ces charriots courant rapidement de tous côtés avec un grand bruit et un jet de traits continuel, rompaient les rangs; leurs hommes, s'ils pénétraient au milieu d'une cavalerie, sautaient à terre pour combattre, tandis que les conducteurs se retiraient à peu de distance pour les recueillir au besoin ; et ces manœuvres, exécutées très-lestement, réunissaient l'agilité de la cavalerie à la solidité de l'infanterie : heureusement le Romain voyait tout, il parut et délivra les siens. L'ennemi, à quelque temps de là, revint en masse contre le camp, et, contraint par une nouvelle défaite de redemander la paix, il s'engagea à conduire ses ôtages en Gaule, où César retourna tranquillement [1].

En partant pour passer l'hiver en Italie, selon sa coutume chaque année, il avait recommandé à ses lieutenants

[1] César, *De bell. Gall.*, 4, de 20 à 38 ; Plut., *Cés.*, 26; Flor., 3-11 ; Dion, 39-50, 54.

de réparer les vieux navires, et d'en construire le plus qu'ils pourraient, de la forme et de la façon qu'il leur montra, tout exprès pour cette mer nouvelle. De la Gaule citérieure, il alla punir les dévastations des Pirustes en Illyrie, et revint sans délai à son armée, fit rassembler toute sa flotte au port d'Itius (54), et, avant d'entreprendre une seconde traversée en Bretagne, il visita les Tréviriens, qui ne venaient point aux assemblées, n'obéissaient pas aux injonctions, et sollicitaient, disait-on, les peuples de la contrée transrhénane. Dans leur ville deux concurrents, Induciomar et Cingetorix, se disputaient la principauté. Il concilia tous les suffrages des principaux habitants à Cingetorix, plus ami des Romains; puis il revint à Itius, où il avait donné rendez-vous à quatre mille cavaliers gaulois et aux chefs de toutes les villes, pour les emmener et empêcher tout mouvement en son absence; l'Éduen Dumnorix, refusant seul de partir, fut atteint et tué dans sa fuite, au milieu de ses cavaliers qu'il emmenait, et qui rejoignirent l'embarquement.

Les Bretons, à la vue d'une flotte de plus de huit cents voiles, n'osèrent pas s'opposer à la descente, et ne se montrèrent qu'à la première rivière, dont ils ne purent défendre le passage. César, obligé de retourner sur ses pas, pour mettre en sûreté ses vaisseaux après une nouvelle tempête, les tira à sec, les enferma dans son camp, et se remit en marche; il rencontra une armée nombreuse, commandée par Cassivellaunus, roi de la confédération du Cantium: cette armée fut vaincue après une vigoureuse résistance, et se rallia inutilement derrière un gué assez difficile de la Tamise; les légionnaires, dans l'eau jusqu'aux épaules, poursuivirent et achevèrent leur victoire à l'autre bord. Cassivellaunus, ne gardant plus qu'un corps de cavalerie, essaya une guerre de surprise et d'embuscade; mais les Trinobantes redemandèrent à César sa protection

et leur prince, qui s'était enfui en Gaule, après avoir vu tuer son père par Cassivellaunus. Plusieurs peuplades se soumirent également; le vaincu, menacé dans sa ville, c'est-à-dire sa forêt, entourée d'un fossé palissadé, appela au secours quatre princes voisins; une dernière défaite l'obligea de céder. César, pressé de retourner en Gaule, n'exigea que des ôtages, la tranquillité des Trinobantes, un tribut annuel, qui ne fut jamais payé, et il abandonna son aventureuse conquête, où il ne pouvait rester sans danger; ce qui fit dire sans vraisemblance, à ses ennemis, qu'il avait été contraint de fuir[1].

La sécheresse ayant rendu, cette année, les approvisionnements plus difficiles, il avait été nécessaire de distribuer autrement que de coutume les légions en quartiers d'hiver; une seule avec Fabius chez les Morins, une avec Q. Cicéron chez les Nerviens, une troisième chez les Éduens, une quatrième, conduite par Labienus, sur le territoire des Tréviriens, trois chez les Belges, une autre enfin dans le pays des Éburons. Tout cela n'était pas réglé depuis plus de quinze jours, lorsque Ambiorix et Cativulcus, princes des Éburons, à l'instigation d'Induciomar, attaquèrent les fourrageurs de Sabinus et de Cotta, puis leur camp même. Repoussés avec perte, ils s'excusèrent sur la révolte générale qui les entraînait malgré eux; Ambiorix ajouta officieusement que les Germains arrivaient, et qu'on n'avait rien de mieux à faire que de rejoindre Cicéron ou Labienus. Une embuscade était préparée sur la route, et, pour rendre inutile la valeur romaine, les Éburons combattaient au trait, de loin, fuyant s'il le fallait, pour revenir à la

[1] César, *De bell. Gall.*, 5, de 1 à 22; Plut., *Cés.*, 26, Flor., 3-11; Dion, 40-1, 3; Cic., *A Att.*, 4-16, 17: Lucain, 2-571:

Territa quæsitis ostendit terga Britannis.

charge. La trahison eut un plein succès : la légion périt tout entière avec ses chefs.

Ambiorix, courant aussitôt chez les Nerviens, les excite par son récit. Q. Cicéron, attaqué dans ses retranchements, repousse deux assauts, répond aux mêmes artifices employés avec Sabinus, que les Romains n'ont pas coutume de recevoir la loi. Malgré la faiblesse de sa santé, son activité pourvoit à tout. On l'enferme en trois heures d'une circonvallation de deux lieues et demie ; on lance des traits enflammés sur les huttes du camp couvertes en chaume. Un troisième assaut tenté à la fois ne réussit pas mieux, et une tour d'attaque fut brûlée. Tous les courriers dépêchés à César par Quintus tombaient entre les mains de l'ennemi ; deux, à la fin, parvinrent à César, qui n'était point parti, et qui marcha aussitôt avec deux légions. Une lettre lancée avec un javelot en avertit Quintus, et ranime le courage des assiégés. Les assiégeants, avertis aussi par la fumée des incendies, s'avancent contre le secours qui s'approche ; ils sont complètement battus, sans que César eût perdu un seul homme : mais il ne restait pas sous les armes un dixième de la légion délivrée. Cette nouvelle, rapidement répandue, dégagea, dans la nuit même, Labienus, tenu également en échec par Induciomar. Néanmoins toute la Gaule s'agitait, et semblait encourager le Trévirien, qui assembla de nouveau les guerriers et recommença l'attaque ; il y périt, un soldat rapporta sa tête. L'armée gauloise se dissipa [1].

[1] César, *De bell. Gall.*, 5, fin ; Plut., *Cés.*, 27.

CHAPITRE XL.

GUERRE DES GAULES, DEUXIÈME PARTIE.

Cependant l'armée romaine était affaiblie; César demanda deux légions à Pompée, et en leva une troisième par ses lieutenants en Cisalpine. Il importait à l'honneur et aux intérêts de Rome que les pertes fussent promptement réparées. Les victoires récentes n'avaient point rétabli la soumission. Les Tréviriens se liguaient avec Ambiorix, et les Sénones avec les Carnutes; on appelait encore les Germains. César tomba d'abord sur le pays des Nerviens (53); puis, les trois autres peuplades n'ayant pas paru à l'assemblée générale, il la déclara désormais transférée chez les Parisiens, marcha contre les Sénones, qui demandèrent grâce, ainsi que les Carnutes. Alors il fait des levées de cavalerie, va battre les Belges du Nord, qui venaient soutenir Ambiorix, pendant que Labienus défait les Tréviriens. Les Germains, découragés, retournent sur leurs pas : César jette encore un pont sur le Rhin. Quand il sut que les Suèves ne voulaient pas s'avancer au combat, il ne de-

meura pas plus longtemps au-delà du fleuve ; mais, afin de les tenir en respect, il ne coupa que l'extrémité du pont et y laissa un poste fortifié. Les deux chefs éburons, surpris ensuite, ne purent résister ; tous leurs guerriers se réfugièrent dans les Ardennes, dans les marais ou dans les îles de l'Océan voisin ; le vieux Cativulcus, désespéré, s'empoisonna.

Q. Cicéron fut laissé à la garde du bagage et des malades, dans l'ancien camp de Cotta et de Sabinus, avec une légion ; les autres, partagées en trois corps, continuèrent la recherche des fuyards, avec Labienus du côté de la mer, avec Trebonius vers la ville des Atuatiques ; César se dirigea lui-même vers l'Escaut et l'extrémité des Ardennes, où Ambiorix, disait-on, s'était retiré. Il y avait danger, toutefois, à écarter les troupes dans un pays couvert et marécageux ; il appela donc au pillage toutes les tribus de la frontière. A cette nouvelle, les Sicambres franchissent le Rhin pour prendre leur part, et tout-à-coup, apprenant qu'ils n'étaient qu'à trois lieues du camp et de tout le bagage de l'armée, se précipitent de ce côté ; ils arrivent avant d'être. A vus cause d'un bois qui cachait leur marche. Malgré la terreur de cet assaut inopiné, ils ne purent forcer l'entrée, se vengèrent sur une malheureuse troupe de fourrageurs, allèrent reprendre leur butin caché dans les forêts, et retournèrent en Germanie. César admira ce jeu de la fortune, que ces Barbares, venus pour ravager les terres d'Ambiorix, eussent offert à Ambiorix l'occasion la plus désirée. La dévastation fut entière chez les Eburons ; on détruisit toutes les bourgades, tous les édifices, toutes les récoltes, et ce qui avait survécu des habitants ne pouvait plus trouver de quoi subsister après la retraite du vainqueur. On cherchait de toute part Ambiorix ; nul ne vint à bout de le découvrir (53). Enfin César, ayant ramené son armée au pays des Remi, convoqua une assem-

blée de la Gaule, pour informer contre la conspiration des Carnutes et des Sénones, condamna et livra au supplice le Sénone Accon, qui en était l'auteur [1].

Ce supplice, plus que tant de combats et de carnage, fit sentir la pesanteur de la domination romaine. Il était bruit de troubles qui agitaient Rome et qui retenaient César en Italie (52) : le chagrin devint plus libre et plus hardi. Les chefs de la Gaule, se réunissant dans les bois en secret, se plaignaient de la mort d'Accon : le même sort les menaçait tous, et toute la Gaule souffrait ; quelqu'un devait se dévouer à donner le signal de l'affranchissement : avant tout, ils convinrent de fermer le retour au proconsul. Les Carnutes offrirent de commencer ; et, comme on eût trahi le projet par un échange d'ôtages, on jura sur les étendards. Au jour convenu, tous les Romains furent massacrés à Genabum (Orléans). L'avis d'un évènement important, chez les Gaulois, se communiquait par des cris répétés de proche en proche, à travers les campagnes : ainsi, ce massacre, fait au lever du soleil dans Genabum, fut connu le soir même, dès la première veille, chez les Arvernes, à quarante lieues. Là, le jeune Vercingetorix, un des plus puissants, assembla ses clients ; les autres chefs le chassèrent de Gergovia (Clermont-Ferrand). Il ramassa tous les hommes sans ressource dans la campagne ; beaucoup de citoyens se joignirent même à lui, et, bientôt maître de la cité avec le titre de roi, il envoya des députés chez toutes les tribus de la Gaule, pour leur rappeler leurs promesses. Sénones, Parisiens, Pictones, Cadurques, Turones, Aulerques, Lemovices, Andes, tous les chefs militaires reconnurent son autorité, lui donnèrent des ôtages, lui préparèrent des armes et des soldats, surtout de la cavalerie. Il contraignit, par des châtiments et des supplices, la ré-

[1] César, *De bell. Gall.*, 6 ; Dion, 40-31, 43.

sistance et l'hésitation. Bientôt il s'avança chez les Bituriges, qui, ne recevant pas le secours demandé aux Éduens, embrassèrent le parti des Arvernes. Lucterius, chargé par le nouveau roi de soulever le Midi, entraîna de même les Ruthènes, plusieurs autres tribus, et se dirigea sur la province romaine, afin de prendre Narbonne.

La guerre recommençait plus terrible : une jeunesse nombreuse et ardente, une immense quantité d'armes, de grandes sommes réunies, des places fortes assurées, des lieux inaccessibles pour retraites, un hiver rigoureux, les rivières glacées, les forêts couvertes de neige, les campagnes et les chemins inondés comme des torrents ou des marais; jamais plus de difficultés ne s'étaient opposées à la valeur des Romains[1]. César, instruit de ce qui se passait, et voyant la tranquillité rétablie dans Rome par Pompée, partit comme un trait; il franchit les Alpes, incertain comment il rejoindrait ses légions, car s'il les eût mandées, on n'aurait pas manqué de les attaquer en route; il n'était pas plus sûr pour lui de se confier, même à ceux du pays qui étaient demeurés paisibles. Il jugea qu'avant tout Narbonne devait être préservée. Sa présence rendit le courage à la province; il plaça des garnisons dans toutes les villes menacées, prévint ainsi les entreprises de Lucterius, puis, avec ses recrues de la Cisalpine et quelques troupes de la Transalpine, et se frayant un chemin dans les Cévennes, à travers six pieds de neige, par un extrême travail des soldats, il parut inopinément sur les frontières des Arvernes, qui regardaient leurs montagnes, en cette saison, comme un rempart insurmontable. En moins de temps qu'un courrier, il était arrivé et il ravageait le pays. Vercingetorix fut bien obligé de quitter les Bituriges pour défendre les siens. Cette diversion opérée,

[1] César, *De bell. Gall.*, 7, de 1 à 6; Plut., *Cés.*, 28; Flor., 3-11.

César laisse le commandement au jeune Brutus, court à Vienne, où il avait assigné rendez-vous à un corps de cavalerie, s'avance jour et nuit par le territoire des Éduens jusque chez les Lingones, où hivernaient deux légions, envoie chercher les autres, et les réunit avant qu'aucune résistance ait pu être tentée et aucune nouvelle portée aux Arvernes.

La chose enfin connue, Vercingetorix revint à son tour et mit le siège devant Gergovia (Moulins), où César avait établi des Boïens après la défaite des Helvétiens. Le coup était habile; le général romain aima mieux, en effet, s'exposer à la disette, en commençant trop tôt la campagne, qu'à une défection de toute la Gaule, s'il laissait ses alliés sans défense. Il avertit donc les Boïens de son secours prochain, engage les Éduens à lui envoyer des vivres, laisse deux légions avec tous les bagages à Agendicum (Sens), et prend sa route vers Genabum des Carnutes (Orléans) par Vellaudunum, dont il s'empare en trois jours pour ne pas laisser d'ennemis derrière lui, et pour assurer ses communications. Le surlendemain, les habitants de Genabum le voient devant leurs murs. Ils essaient de s'enfuir pendant la nuit; mais ils trouvent leur pont fermé par deux légions : tous sont pris, la ville est livrée au pillage et aux flammes. L'armée passe la Loire, entre dans le pays des Bituriges, oblige ainsi Vercingetorix à quitter Gergovia, force malgré lui Noviodunum, puis se dirige sur Avaricum (Bourges). Alors le conseil des Gaulois, sur l'avis de leur chef, adopta un nouveau genre de défense : on brûla les villes et les bourgs, afin de ruiner l'ennemi par la famine; Avaricum seule fut épargnée, à la prière des habitants, comme la plus belle ville de la Gaule, l'ornement et l'asyle de la nation, et d'une défense facile par les fortifications naturelles d'une rivière et d'un marais.

Le siège fut rude pour les Romains; une résistance opi-

niâtre détruisait leurs efforts; les traits, le feu, les rocs, la poix bouillante, les chemins souterrains, très-habilement conduits par l'habitude des mines, assaillaient jour et nuit leurs travailleurs, leurs machines, leurs ouvrages; ils manquaient de vivres par la négligence des Éduens et la pauvreté des Boïens. Cependant, pas une plainte; bien plus, quand César, appelant à son tour chaque légion au travail, offrait de lever le siége si l'on ne pouvait supporter la disette, tous répondaient qu'il ne le fît pas, qu'ils avaient mérité par leurs services de ne pas recevoir cette injure, et ils priaient les centurions et les tribuns de lui dire la même chose. Par ce courage, en vingt-cinq jours, malgré le froid, la boue et les pluies continuelles, une terrasse, élevée de quatre-vingts pieds sur trois cent trente de large, atteignait déjà le haut du mur, lorsqu'on la vit fumer au milieu de la nuit; les ennemis y avaient mis le feu en dessous. Une sortie furieuse ajouta au danger; de toute part tumulte, combat acharné; à chaque moment, l'espérance de la victoire se montrait aux assiégés, qui se relayaient sans cesse. César put juger aussi de leur bravoure. Il vit un Gaulois qui jetait sur une des tours incendiées des boules de suif et de poix, transmises de main en main; cet homme tomba percé d'un trait, un autre prit sa place et continua; celui-ci frappé de même, un troisième succéda, puis un quatrième; et ce poste ne resta pas vide, tant que la terrasse ne fut pas éteinte, et le combat fini[1].

Tous les moyens de défense épuisés, on délibérait dans la ville de l'abandonner, quand César, qui en fut instruit, donna l'assaut par une pluie battante; la ville fut prise en un instant, et les vainqueurs vengèrent de nouveau le massacre des Romains de Genabum par celui de quarante

[1] César, *De bell. Gall.*, 7, de 7 à 25.

mille habitants d'Avaricum; huit cents seulement purent se réfugier au camp de Vercingetorix.

César avait repris l'offensive; il détacha quatre légions et une partie de sa cavalerie avec Labienus, pour soumettre les Sénones et les Parisiens; lui-même, avec six autres légions, se dirigea le long de l'Allier contre Gergovia des Arvernes. Comme l'ennemi le suivait sur l'autre bord, ayant rompu les ponts, il en rétablit un, à la faveur d'une fausse marche; cinq jours après, les deux camps se trouvèrent en présence devant Gergovia. A la vue de cette ville inaccessible sur une haute montagne, et de l'armée des Arvernes dans une forte position, César désespéra du succès. Il ne se passait pas de jour sans quelque mêlée de cavalerie. Sur ces entrefaites, il apprit que les Éduens, depuis longtemps douteux, se soulevaient après avoir mis à mort ou en captivité tous les Romains qui se trouvaient chez eux; il ne songea plus qu'à saisir une occasion de retraite en réunissant de nouveau toutes ses forces, pour n'avoir point l'air de fuir par crainte de la défection. Il repassa l'Allier; mais Noviodunum était brûlée, tous ses approvisionnements, ses bagages, ses chevaux, l'argent qu'il y avait mis en réserve, avaient été la proie des rebelles. Il traversa néanmoins la Loire, malgré eux, à gué, la cavalerie rompant le cours de l'eau au-dessus de l'infanterie; il ramassa des vivres, et tourna vers les Sénones, afin de rejoindre Labienus.

Pendant cette expédition, Labienus assiégeait, dans Lutetia, toutes les forces rassemblées des tribus voisines sous les ordres du vieux Camulogène; mais on sut bientôt la délivrance de Gergovia, la révolte des Éduens; on disait que César, empêché par la Loire et par le disette, s'en allait dans la province romaine. Les Bellovaques prirent aussi les armes. Labienus décampa secrètement pour faire sa retraite en bon ordre, et transporter ses troupes de l'au-

tre côté de la Seine; les Gaulois l'atteignirent à quelque distance de Metiosedum (Corbeil) : une bataille qui coûta la vie à Camulogène, laissa Labienus gagner victorieux Agendicum, d'où il se rendit auprès de César.

L'armée romaine pouvait mieux se défendre maintenant, mais elle n'était pas sauvée. La Gaule frémissait de fureur; les Éduens, devenus les plus ardents, appelaient de tous côtés à la guerre; un conseil général, assemblé à Bibracte, nomma généralissime Vercingetorix. La province romaine fut de nouveau attaquée, et une armée nombreuse en trois corps se mit à la poursuite de César, qui se dirigeait, par les confins des Lingones, vers les Séquanes. Là, engagement général et meurtrier : les cavaliers gaulois avaient fait serment de traverser deux fois les rangs ennemis; quiconque y manquerait ne serait plus reçu sous un toit, ni par ses enfants, ni par ses parents. César avait tâché de rendre sa cavalerie plus égale, en faisant venir des cavaliers germains des villes pacifiées par lui au-delà du Rhin. Ce renfort arrivé à temps lui fut très-utile. Ce furent ces Germains qui rompirent la cavalerie gauloise et décidèrent la victoire. Le combat, toutefois, fut long et sanglant, et il semble que César y courut quelque risque, puisque les Arvernes, un siècle après, montraient encore son épée suspendue en trophée dans un de leurs temples. Le héros, quand il fut entièrement vainqueur, sourit en la voyant, et ne voulut pas l'en ôter, la regardant comme un objet sacré [1].

Au lieu de continuer sa retraite, il s'était mis aussitôt à la poursuite de Vercingetorix, et l'assiégea dans Alesia. Cette ville des Mandubiens était bâtie sur le faîte d'une colline très-élevée; au bas, à droite et à gauche, deux rivières; en avant, une plaine de trois quarts de lieue; de l'autre côté, à peu de distance, un cercle de collines non moins

[1] Plut., *César*, 29; César, *De bell. Gall.*, 7, de 17 à 67; Flor., 3-11.

hautes. L'armée gauloise, campée sous les murs vers l'orient, s'était fortifiée d'un fossé et d'une muraille de six pieds. L'armée romaine traça une circonvallation de trois lieues; son camp, dans une bonne position, avait vingt-trois forts, gardés jour et nuit. Avant que cet ouvrage fût achevé, il y eut dans la plaine un premier combat de cavalerie, gagné par une charge des Germains. Alors Vercingetorix renvoya tous ses cavaliers pendant la nuit, pour que chacun ramenât de son pays tous ceux qui étaient en âge de servir : on ne laisserait pas périr le défenseur de la liberté commune et quatre-vingt mille guerriers avec lui; il n'avait plus de blé que pour trente jours. Il fit ensuite rentrer dans la ville toute son infanterie, et attendit le secours en se préparant à résister. César, instruit de tout, fortifia son camp et sa circonvallation par des travaux incroyables; à l'extérieur comme du côté de la ville, afin de prévenir toute attaque imprévue, un triple fossé l'enfermait avec une terrasse garnie d'un parapet à créneaux, et les abords en furent défendus par des fosses multipliées, remplies de ceps ou de pieux aigus disposés en quinconces, recouverts de terre et de branchages, comme autant de pièges; en avant, des pointes de fer, que les soldats appelaient des *aiguillons*, étaient enfoncées çà et là : tous ces ouvrages tenaient trois lieues et demie de circuit [1].

Les chefs de la Gaule, assemblés pendant ce temps, décrétaient une levée de deux cent quarante mille hommes de pied et de huit mille cavaliers dans toutes les tribus; cette armée, aussitôt formée, marcha sous quatre chefs. Déjà les guerriers de la place, à cause de la disette, avaient mis dehors les habitants, hommes, femmes et enfants, que César se garda bien de recevoir, malgré leurs supplications. Alors le formidable secours survint, et prit position

[1] César, *De bell. Gall.*, 7, de 68 à 74.

sur une colline, à cinq cents pas des fortifications romaines.

Ce péril extrême mit le comble à la gloire de César; ce fut de tous ses exploits celui où il montra le plus d'audace et d'habileté. D'assiégeant devenu assiégé, il avait à se défendre des deux côtés à la fois: deux attaques repoussées avec avantage rendirent l'ennemi plus furieux. Un assaut général est préparé. Vercingetorix, qui voit tout de la citadelle, se précipite sur les retranchements intérieurs: on combat sur tous les points à la fois; s'il y a quelque endroit faible, c'est là qu'on se porte. La petite armée des Romains, distribuée en des lignes si étendues, ne peut aisément faire face partout. Le soldat, qui entend des cris derrière lui, pendant qu'il combat, sent que son salut dépend de la valeur de ses compagnons, et il lui faut un double courage pour soutenir le danger présent, et la crainte plus forte du danger où il n'est pas. César, placé sur un poste favorable, observe tout, envoie du secours où l'on plie. Au point le plus accessible, les Gaulois plus ardents avaient réussi à combler les fossés et les piéges; ils montaient au rempart, et deux légions n'y pouvaient plus résister; César y envoie six cohortes avec Labienus, et court ailleurs ranimer les efforts.

Vercingetorix, d'un autre côté, avait le même succès: des forts étaient pris, le rempart escaladé et coupé. César y envoie le jeune Brutus et six cohortes, puis sept avec Fabius; lui-même enfin y mène un nouveau secours au plus fort de la mêlée, puis, ayant repoussé l'ennemi, retourne soutenir Labienus. Il est reconnu à la couleur brillante de son vêtement de guerre; un cri s'élève dans les deux armées: le combat redouble. L'ennemi, chargé par une sortie de cavalerie, cède enfin et le carnage commence. On présenta à César soixante-quatorze étendards, et un des chefs prisonniers, l'Arverne Vergasillaunus. Ceux de la place,

se retirant à la vue de cette déroute, ceux du dehors se dispersèrent, et, sans la fatigue du vainqueur, ils eussent été facilement exterminés. On les poursuivit le lendemain, on en prit et on en tua beaucoup. Le jour suivant, Vercingetorix se rendit à discrétion. Tous les prisonniers furent livrés aux soldats, à titre de butin, excepté les Arvernes et les Éduens, par lesquels on pouvait ramener leur pays à la soumission : c'est ce qui arriva. Les légions prirent leurs quartiers d'hiver, et César demeura lui-même à Bibracte[1].

La Gaule n'était pas encore domptée. Aucune multitude ne pouvant venir à bout des Romains réunis, on concerta des soulèvements partiels pour les diviser au loin. César prévint cette conspiration, tomba d'abord sur les Bituriges, les dispersa, puis les ramena à la soumission par une victoire moins sévère (51). Une semblable expédition dissipa les Carnutes; une bataille obligea les Bellovaques à demander grâce. Alors il envoya une légion en Cisalpine, où les incursions des Barbares se renouvelaient; il entra chez les Éburons, et, ne pouvant atteindre une seconde fois Ambiorix, il ravagea tout ce pays pour lui ôter tout moyen de retour; puis il chargea Labienus de châtier les belliqueux Tréviriens, qui n'obéissaient jamais qu'à la force, et descendit vers le midi, où ses lieutenants, Fabius et Caninius, après avoir battu en diverses rencontres trois chefs toujours remuants, Dumnacus, Drapès et Lucterius, faisaient le siège d'Uxellodunum (Capdenac) ; cette petite mais opiniâtre résistance, méritant à ses yeux une punition exemplaire, il résolut de forcer la place. Uxellodunum était assise sur une hauteur escarpée; au bas coulait une rivière, dont il commença par interdire l'accès aux habitants, en y établissant un poste d'archers et de frondeurs. Il eut plus de peine à s'emparer également d'une source toute voisine des

[1] César, *De bell. Gall.*, 7, fin, de 75 à 90 ; Plut., *Cés.*, 30 ; Flor., 3-11.

murs. Les habitants, par leurs efforts, n'ayant pu en empêcher la ruine, le tourment de la soif les contraignit à se rendre; tous ceux qui avaient porté les armes eurent les mains coupées. César, ne craignant point de paraître trop cruel, parce que sa douceur était assez connue, jugea nécessaire d'effrayer ainsi la révolte; sans quoi la guerre n'aurait point de fin, si on continuait à se soulever de divers côtés en même temps. Et comme il savait les Tréviriens défaits par Labienus, il voulut visiter, pour la première fois, l'Aquitaine, dont toutes les villes reconnurent son autorité. Il alla ensuite hiverner à Nemetocenna (Arras).

L'année suivante (50), il jouit enfin tranquillement de sa conquête, et, pour l'assurer, il ménagea habilement les intérêts des vaincus, les traita honorablement, combla les chefs de présents, n'imposa aucune charge nouvelle. La Gaule, fatiguée de tant de pertes, trouvant une condition meilleure dans l'obéissance, demeura en paix [1]. César termina ainsi à temps une entreprise si difficile, lorsque la rupture du triumvirat l'appelait en Italie, et cette guerre lui avait donné ce qu'il y avait de plus précieux pour lui, une armée qui préférait son chef à la patrie.

[1] César, *De bell. Gall.*, 8, de 1 à 49.

CHAPITRE XLI.

INTÉRIEUR DE ROME PENDANT LA GUERRE DE GAULE. — RENOUVELLEMENT DU TRIUMVIRAT. — GUERRE DE CRASSUS CONTRE LES PARTHES.

Rome n'était pas moins agitée que la Gaule. Après le départ de César, Cicéron banni, Caton relégué en Cypre, Lucullus retiré volontairement et pour toujours des affaires publiques, Pompée amolli dans un voluptueux repos, le Forum et la puissance appartenaient à Clodius. Le fougueux tribun assouvit librement sa vengeance : en vertu de la confiscation prononcée, il incendia les villæ de Cicéron, et surtout cette magnifique maison du Palatin, qui avait fait beaucoup d'envieux au grand orateur, et qu'on ne vit pas même tomber sans quelque satisfaction. Tout ce qu'il y avait de plus précieux dans ces habitations fut transporté chez les deux consuls ; Clodius ne se réserva que l'emplacement de la maison, dont la sienne était voisine : sous prétexte de consacrer ce terrain, il y éleva un portique

à la Liberté, avec la statue d'une femme décriée de Tanagra, pour représenter la déesse. Il n'observa d'ailleurs aucune des formalités nécessaires en pareil cas; il voulait uniquement embellir sa propre demeure. Une autre maison voisine lui convenait encore pour exécuter tout son plan, ajouter une promenade au portique de la Liberté, et lui en assurer la propriété. Sejus ayant refusé de vendre, fut empoisonné, et la nouvelle maison échut, par enchère, à Clodius, qui se consola ainsi de faire crier tous les jours les biens de l'exilé, sans qu'il se présentât un acheteur [1].

La cité n'avait subi en aucun temps de tyrannie plus honteuse : le tribun disposait à son caprice de toutes choses; il dispensa Vatinius de répondre à une accusation intentée, et, le préteur maintenant la citation, il vint, suivi de son monde, avec l'accusé, renverser le tribunal, et dispersa de force les juges et le préteur [2]; il menaça même de casser plusieurs actes de Pompée, lui enleva chez lui son prisonnier, le jeune Tigrane, et l'attaqua dans ses amis, en leur suscitant des accusations.

Le triumvir, insulté publiquement, abandonné du sénat, qui regardait avec plaisir cette punition d'une lâche ingratitude, se décida, pour son intérêt propre, à rappeler celui qu'il avait trahi : huit tribuns en firent la proposition, et Gabinius se rangea de ce parti. On ne pouvait l'emporter que par la force; on se battit. Gabinius vit ses faisceaux brisés, reçut une blessure; on saisit, près du sénat, un homme aposté pour assassiner Pompée. Le fer, les pierres, les menaces retinrent les gens de bien et l'infortuné triumvir renfermés dans leur maison le reste de l'année [3].

[1] Plut., *Lucull.*, 61, *Pomp.*, 50, *Cic.*, 44; Cic., *Post redit.*, 7, *Pro domo*, 24, 43, 44, 50, 53; *A Att.*, 3-23, *Pro Mil.*, 14, 15.

[2] Cic., *In Vatin.*, n. 34.

[3] Plut., *Pomp.*, 50, 51; Cic., *A Att.*, 3-23, *Pro domo*, 10, 25, *In Pison.*, 7, 10, 12, *Pro Sext.*, 32, *Pro Mil.*, 7.

L'affaire fut reprise avec plus de succès dès les calendes de janvier (57). Le consul Lentulus, d'accord avec son collègue Metellus Nepos, proposa une loi formelle de rappel; deux tribuns, Sextius et Milon, la soutinrent; le sénat l'accepta avec empressement, mit, par un décret, la vie du conservateur de la république sous la sauve-garde des nations et des magistrats, et avertit les habitants de l'Italie qui voulaient que l'État fût sauvé, de venir rétablir l'exilé. On devait remercier ceux qui arriveraient des municipes. Pompée parcourut lui-même toutes les villes, municipes et colonies, et en obtint des protestations, consignées dans les registres, contre le *privilegium* illégal et odieux. Il proposa de déclarer ennemi public quiconque s'opposerait; il conduisit Quintus, frère de Cicéron, au milieu du peuple, pour solliciter [1]. Les regrets pour Cicéron se manifestaient hautement : « Pendant la représentation du *Dissimulé*, « tout le chœur, les yeux tournés sur Clodius, redoubla la « force de ses accents, en disant ces mots : — Voilà donc « le début et la fin de sa vie exécrable! Dans une autre « pièce, Esopus, cet acteur sublime, s'écriant selon son « rôle : — Le voilà celui dont l'invincible courage a sou- « tenu, défendu, maintenu la république, de concert avec « les Achéens; l'allusion ne fut pas manquée. De toutes « parts on lui fit répéter ces mots : — Dans les dangers, il « n'a pas craint d'offrir sa vie, il n'a pas épargné sa tête. « On oublia encore le jeu de la scène pour applaudir aux « paroles du poète, au zèle de l'acteur, à l'espoir du re- « tour, quand il dit : — Excellent ami, génie incompara- « ble au milieu des périls. On s'attendrit à cette autre « exclamation : — O mon père! C'était à Cicéron, père de « la patrie, qu'il s'adressait. Les spectateurs pleurèrent la

[1] Cic., *Post redit.*, 2, 9, 11, *Pro Plancio*, 32, *In Pison.*, 15, 32, *Pro domo*, 10, 12, 28; Plut., *Pomp.*, 51.

« maison de l'exilé à cet endroit : — Je l'ai vu, la flamme
« a tout détruit. Le jeu de l'acteur fut si pathétique alors,
« qu'il arracha des larmes aux envieux ; de même quand
« il prononça : — Ingrats Achéens, Grecs frivoles et tou-
« jours prêts à oublier les bienfaits... vous souffrez qu'il
« vive dans l'exil, vous l'avez laissé bannir, vous ne le rap-
« pelez pas ! Enfin, lorsque, dans la pièce de *Brutus*, le nom
« désiré fut entendu : — Tullius, à qui les Romains doi-
« vent la liberté, on fit répéter mille fois ce passage [1]. »

Cependant Clodius, tout simple particulier qu'il était, résistait toujours avec l'aide de son frère, préteur cette année, de deux nouveaux tribuns et de ses satellites qui l'appelaient l'*heureux Catilina*. Il fallut des batailles sur le Forum. Cicéron s'était familiarisé à la fin avec ce moyen de succès, il écrivait qu'on devait former un parti dans la multitude. Un sénatus-consulte ayant suspendu toutes les autres affaires jusqu'à ce que celle-ci fût terminée, une dernière mêlée eut lieu. Le sang coula, le Tibre fut encombré de cadavres, Sextius couvert de blessures ; Quintus y risqua sa vie. La valeur de Milon finit par l'emporter ; il chassa le factieux, les centuries s'assemblèrent sous les yeux des pères conscrits, qui furent eux-mêmes les rogateurs, les distributeurs et les gardiens des bulletins. On vota unanimement le rappel [2].

Cicéron avait passé seize mois en lamentations désespérées et en plaintes fort excusables sur l'éloignement et le malheur de sa famille et sur la trahison de Pompée, mais peu dignes d'un philosophe sur sa maison du Palatin détruite [3]. L'heureux plébiscite, essuyant ses larmes, lui ren-

[1] Cic., *Pro Sext.*, 45, 56, 57, 58.
[2] Plut., *Pomp.*, 51, *Cic.*, 44 ; Cic., *In Pison.*, 15, *Pro domo*, 17, 26, 27, *A Att.*, 3-8, 23, *Pro Sext.*, 35, 37, 39, *Post redit.*, 2 ; Appien, Εμφ., 2 ; Dion, 39, de 6 à 16.
[3] Cic., *A Att.*, 3-19, et tout ce livre.

dit tout d'un coup le sentiment de sa gloire première. Peut-être, en effet, ne vit-on jamais de retour plus magnifique. Dès Brundusium où il débarqua, un immense concours se pressait sur son passage ; les villes sortaient au-devant de lui pour le féliciter ; les femmes accouraient avec leurs enfants. Crassus y alla comme les autres, oubliant sa rancune dans la joie générale. C'était comme une « fête solennelle, un accord de l'univers, un jour d'immortalité » pour Cicéron, reporté à Rome et au Capitole « dans les bras de l'Italie. » Il y avait de quoi enivrer ; il se mit donc à recommencer son éloge public, répétant sur un ton de vainqueur : « Qu'il avait deux fois sauvé « l'État, Clodius dût-il en *crever*. » Cette fois, d'ailleurs, les autres reçurent aussi leur large part, Pompée, les chevaliers, le sénat et le peuple, c'est-à-dire les Italiens, par qui seuls l'ordre se rétablissait encore au besoin. Non, le peuple romain « n'était point cette populace ameutée des « boutiques, aux gages de Clodius, et ne respirant que « meurtres, incendies, pillage. » Ceux qui avaient pro- « noncé le rappel, les citoyens des municipes, voilà le vrai « peuple, maître des rois et des nations [1]. »

Malheureusement les Italiens ne pouvaient pas rester toujours à Rome, et Clodius n'était pas homme à céder. Ce contentement général, les remerciements publics adressés à Plancius, questeur de Macédoine, qui seul avait recueilli l'illustre banni à Thessalonique, irritaient de plus en plus le séditieux. Il saisit la première occasion de prendre sa revanche. Le prix du blé monta subitement, peut-être par la négligence ou par la connivence d'un autre Clodius, son parent, munitionnaire de la ville, et il y eut deux jours de sédition ; la multitude cria famine autour du sénat. Un des

[1] Plut., *Cic.*, 33, 45 ; Cic., *In Pison.*, 22, 32, *Pro domo*, 11, 28, 33, 37, 39, 90, *A Att.*, 4-1.

consuls reçut des coups de pierres; l'on reconnut les décuries gagées de Clodius et leurs chefs de file; les enfants couraient les rues, même durant la nuit, demandant du blé et nommant Cicéron. Celui-ci s'empressa de témoigner sa reconnaissance à Pompée, et de le réconcilier avec les sénateurs, en proposant, comme il le désirait, de lui donner l'intendance des approvisionnements. Les amis de Pompée étendirent si bien la proposition, qu'un décret, ratifié par le peuple, lui déféra cette fonction pour cinq ans, avec les mêmes pouvoirs qu'il avait eus contre les pirates; et, avant que ses promptes mesures eussent ramené l'abondance, déjà le prix du blé avait baissé inopinément, le jour même où, sur la déclaration des pontifes, un autre sénatus-consulte rendit à Cicéron tous ses biens avec des indemnités[1].

Clodius s'y opposa vainement. Poursuivi d'accusation par Milon, et ne risquant pas davantage par de nouvelles violences, il dispersa les ouvriers qui rebâtissaient la maison du Palatin, et mit le feu à celle de Quintus. Huit jours après, il dressa une embuscade à Cicéron dans la voie Sacrée, et, quoiqu'il eût failli être tué par l'escorte qu'il attaquait, il essaya le lendemain un assaut incendiaire contre la maison de Milon. Il avait enseigné à faire la guerre contre lui; une troupe de gladiateurs l'obligea de s'enfuir encore une fois et de se cacher. Un tel scélérat trouva pourtant des amis dans le sénat pour le défendre à ce sujet. Le consul Metellus Nepos, Hortensius, se déclaraient en sa faveur. Mais Milon fut si ferme qu'un arrêt de poursuite passa. Pour que le coupable ne pût échapper à la faveur de l'édilité, il empêcha les élections jusqu'à la fin de l'année, en annonçant continuellement qu'il observerait le ciel. Ce

[1] Cic., *De harusp. resp.*, 8, *Pro Planc.*, 32.

merveilleux homme prit même dès lors la résolution de le tuer à la première rencontre[1].

L'occasion manqua longtemps encore; les élections n'eurent lieu qu'après l'année commencée (56); Clodius fut édile, accusa Milon à son tour, et Cicéron fut obligé de venir au secours de Sextius aussi accusé. Rien n'était plus ignoble que l'intérieur de Rome. Aussi Caton, alors à Rhodes, avait conseillé à Ptolémée-Auletès de ne pas y chercher des secours contre ses sujets révoltés; il valait mieux se réconcilier avec eux que d'aller subir un véritable esclavage par l'avarice des puissants, que l'Égypte entière, *changée en or*, ne satisferait pas. Le prince se repentit bientôt de ne l'avoir pas cru. Les Alexandrins le voyant parti, mirent à sa place sa sœur Bérénice, et envoyèrent leurs plaintes : il fit tuer les ambassadeurs; sa position n'en fut pas meilleure. Sa présence excitait beaucoup d'intrigues et nul intérêt.

Pompée, que la gloire de César commençait à inquiéter, désirait relever, par un commandement en Égypte, ses fonctions de pourvoyeur. On lui objecta précisément ces fonctions et les oracles sibyllins; l'affaire resta indécise. Sa puissance baissait sensiblement et tombait en *syncope*, selon la raillerie de Clodius. Un C. Caton, nouveau tribun fort turbulent, semblait avoir pris à tâche de le contrecarrer en toutes choses. Le triumvir, obligé pour son honneur de ne pas abandonner Milon, comme il avait fait Cicéron, plaida lui-même pour l'accusé, mais en donnant malgré lui une scène ridicule. Clodius avait autour de lui sa populace dressée à lui répondre comme un chœur de comédie, et, se plaçant en évidence, il demandait : « Quel est le souverain intempérant ? La troupe répondait : Pompée. Qui

[1] Cic., *Pro domo*, de 4 à 8, *De harusp. resp.*, 8, *A Att.*, 4-1, 2, 3, *De Offic.*, 2-17; Dion, 39-9; Plut., *Pomp.*, 52.

se gratte la tête avec un doigt? Pompée. Qui fait mourir le peuple de faim? Pompée. Qui veut aller en Égypte? Pompée. Qui voulez-vous envoyer? Crassus. » Pompée, perdant contenance, recourut aussi aux injures, et le procès finit par une rixe assez violente, qui fit oublier l'accusation[1].

La querelle recommença entre Clodius et Cicéron, au sujet de quelques prodiges et des réponses funestes rendues par les haruspices; l'éternel factieux s'en prit à la profanation de son portique de la Liberté, et à la maison rebâtie. Cicéron, avec plus de raison, rappelait la profanation non punie des mystères de la Bonne Déesse. Comme les affaires ne se traitaient plus que les armes à la main, l'un attaqua de nouveau la construction nouvelle; l'autre, aidé de l'intrépide Milon, non content de se défendre, arracha du Capitole les actes du tribunat de Clodius, et les brisa. Caton blâma fort cette illégalité dans le sénat, quand Clodius s'en plaignit. En effet, il revenait alors de sa mission heureusement remplie; le roi de Cypre, comme pour le débarrasser de toute difficulté, s'était empoisonné. La vente des biens royaux avait produit entre des mains intègres près de sept mille talents pour le trésor. Si les actes de Clodius étaient annulés, parce que la nomination de ce tribun s'était faite contre les lois, Caton, qui tenait sa mission d'un de ces actes, devenait responsable d'une des plus odieuses spoliations: « Si Clodius a prévariqué, disait-il, il faut le punir et non sa charge, qui n'a que déjà trop souffert de ses injustices. » Cette raison ne plut pas au consulaire, qui en garda du ressentiment contre Caton[2].

Cicéron était même assez peu satisfait de ses *honnêtes gens*, son ancien parti, qui n'avaient pas montré beaucoup

[1] Plut., *Cat.*, 40, *Pomp.*, 52, 50; Dion, 39-16, 19; Cic., *Lett. fam.*, 1-1, 2, 4, 5, 7, 9, *A Quint.*, 2-2, 3, *Pro Mil.*, 15; Julien, *Césars*.

[2] Plut., *Cic.*, 45, *Cat.*, 46; Dion, 39-20, 22, 23.

de zèle à réparer les dommages de sa confiscation, et qui depuis peu se rapprochaient ouvertement du tribun C. Caton, même de Clodius; il se voyait braver de compagnie, et persécuter les plus ardents défenseurs de son rappel en haine de Pompée, et le sénat, dans une neutralité maligne, applaudir à l'embarras du triumvir. Au lieu de poursuivre l'abolition des sodalités, lesquelles faisaient la principale force de Clodius, on se bornait par un sénatus-consulte à prononcer des peines contre leurs rassemblements publics.

On allouait à Pompée une somme pour les approvisionnements, et l'on remettait en question les terres de Campanie. Pompée, poussé à bout, en prit prétexte de grossir sa troupe de renforts levés autour de Rome et jusqu'en Cisalpine. En même temps les gladiateurs de C. Caton, qui n'avait pas de quoi les payer, passèrent, sans que celui-ci s'en fût douté, par une vente intermédiaire, à Milon, et cette misérable communauté d'opposition ne servit qu'à maintenir la bataille égale. Dans cette complication de brouilleries, Sextius fut accusé de brigue et de sédition. Pompée vint l'appuyer de ses éloges; Vatinius témoigna pour l'accusation. Cicéron, qui s'était chargé de la défense, commença par invectiver contre Vatinius dans le sénat et devant les juges, lui reprocha toutes ses violences tribunitiennes, et, en séparant César de ce blâme, donna toutefois son approbation à Bibulus.

Peu après avoir fait absoudre Sextius, il se hasarda plus imprudemment encore par un avis, qui termina une délibération tumultueuse du sénat, en fixant une époque peu éloignée pour décider l'affaire de la Campanie. Le nouveau parti en triompha, le croyant perdu par là dans l'esprit de Pompée et de César. Pompée n'avait dit mot; mais il avait annoncé aussitôt son voyage en Sardaigne et en Afrique au sujet des blés. Il passa par Lucques, il y vit César (56), qui avait déjà vu Crassus à Ravenne, et Cicéron reçut bien-

tôt, par son frère alors en Sardaigne, des reproches sérieux, mais à bras ouverts[1]. Le sage consulaire fit ses réflexions, « et, se figurant qu'il parlait à la république, il « la supplia de permettre, qu'après tant de peines et de « travaux endurés pour elle, ayant agi constamment en « bon citoyen, il pût agir en honnête homme, et tenir les « promesses faites pour lui par son frère; il résolut de ne « s'engager ni par ambition, ni par bienfaits, ni par crainte « dans aucun mauvais parti. Mais à la tête des affaires « étaient deux hommes si hauts en puissance et en gloire, « et dont il avait reçu de tels services et de telles préve- « nances! Car César avait consenti à son rappel, et puis, « selon Platon, ordinairement les citoyens d'une républi- « que ressemblent à ceux qui les gouvernent. Les vrais, « les justes, les honnêtes desseins n'étaient plus de saison. « Quelle perfidie dans ceux qui se prétendaient encore les « hommes de bien! Ils l'avaient mis dans le péril, aban- « donné, poussé; maintenant ils se réjouissaient de l'espé- « rance d'un autre danger, tandis qu'ils embrassaient en « sa présence son ennemi, ou plutôt l'ennemi des lois, des « jugements, de la paix publique, de la patrie et de tous « les honnêtes gens. Mais voici la fin; puisque ceux-là, qui « ne pouvaient rien, ne voulaient pas l'aimer, il ferait en « sorte d'être aimé par ceux qui avaient la puissance. »

Le premier résultat de ces réflexions fut une lettre à César; puis il fit décréter, pour les succès de la Gaule, quinze jours de supplications, ce qui était sans exemple, de l'argent et dix lieutenants pour le proconsul; puis il ne se mêla plus de l'affaire de Campanie, qui en resta là; puis enfin, quand il s'agit des gouvernements, il opina pour le rappel de Gabinius et de Pison, et pour laisser César dans la province, « où l'on devait l'obliger d'achever ses brillan-

[1] Cic., *Lett. fam.*, 1, de 1 à 9, *A Quint.*, 2, de 1 à 6, *Pro Sext.*, *In Vatin.*

« tes conquêtes, eût-il même l'envie de revenir. » Cicéron alla jusqu'à excuser et presque nier l'appui donné naguère contre lui à Clodius par César. Il déclara sa réconciliation : « Je ne puis, dit-il, n'être pas l'ami de qui mérite bien de la « république. » Et en terminant : « Je m'inquiète peu de « déplaire ainsi à ceux qui me blâment de me rapprocher « de leur ennemi, puisque eux-mêmes n'ont pas hésité à « se rapprocher d'un autre, qui est, tout à la fois, leur en- « nemi et le mien [1]. »

C'était agir prudemment. César seul, en effet, avait un dessein suivi. Bien loin de Rome, il ne paraissait occupé que de combattre les Barbares, « et, cependant, sans qu'on « s'en doutât, il était au milieu du peuple; il dirigeait ha- « bilement les principales affaires, et minait peu à peu le « crédit de Pompée. » Pendant qu'il s'attachait et qu'il exerçait ses soldats par la guerre, il envoyait à Rome de riches dépouilles, donnait libéralement à tous les magistrats et à leurs femmes, augmentait le nombre de ses partisans, « subjuguant ainsi les ennemis avec les armes des « Romains, et les Romains avec l'argent des ennemis. » Ses quartiers d'hiver en Gaule Cisalpine ne manquaient point leur but. Cette année (56), il se fit auprès de lui, à Lucques, un concours extraordinaire d'hommes et de femmes du plus haut rang, plus de deux cents sénateurs, des magistrats, des candidats. On vit à sa porte jusqu'à cent vingt licteurs de préteurs et de proconsuls; il les renvoyait remplis de présents et d'espérances pour eux et pour le peuple.

Les triumvirs, à cette époque, eurent des entretiens secrets, dont les conventions ne tardèrent pas à se décou-

[1] Cic., *A Att.*, 4-5, *A Quint.*, 2-8, *Lett. fam.*, 1-8, 9, *A Lentul.*, *De provinc. consul.*, II. 19, 22, 23, 28, 35, 42, 43, 47, *In Pison.*, 32, 33; Cés., *De bell. Gall.*, 2-33; Plut., *Cés.*, 23.

vrir. Au retour de Pompée et de Crassus, on leur demanda, dans le sénat, s'ils brigueraient le consulat. « Peut-être me présenterai-je, répondit Pompée, peut-être que non. — Je me présenterai, dit Crassus, si je le crois utile à la république. » Quelques compétiteurs s'enhardirent; mais quand les deux triumvirs annoncèrent enfin leur candidature, tous se désistèrent, à l'exception de L. Domitius, qu'excitait Caton, son beau-frère. Le jour des élections, Domitius se rendant au Champ de Mars avant le lever du soleil, des hommes apostés tuèrent l'esclave qui portait un flambeau devant lui, l'obligèrent à fuir avec tous ceux qui l'accompagnaient, et Caton, en se défendant, fut blessé au bras droit [1]. Pompée et Crassus enlevèrent donc le consulat. Caton, sans perdre courage, demanda la préture. Les consuls désignés se gardèrent bien de lui laisser ce moyen de résistance : ils firent décréter par le sénat, assemblé en hâte, à l'insu du plus grand nombre, que les préteurs élus entreraient en charge aussitôt, sans attendre les délais prescrits, afin qu'aucun d'eux ne pût être poursuivi pour brigue. L'impunité ainsi assurée à la vénalité des suffrages, ils en achetèrent pour leurs amis. Néanmoins la réputation de Caton et sa mission en Cypre lui conciliant la faveur générale, rendaient son élection certaine, si Pompée n'eût déclaré qu'il entendait tonner. L'assemblée fut rompue. On prit de nouvelles mesures pour la suivante; on distribua plus d'argent, on chassa du Champ de Mars les honnêtes gens, et Vatinius fut nommé. L'indignation de Caton, ses prédictions de malheur, l'empressement de la foule à le reconduire, ne remédièrent à rien.

Les nouveaux consuls en charge évitèrent de faire aucune proposition; le tribun Trebonius s'en chargea : on connut toute la conférence de Lucques au plébiscite pré-

[1] Plut., *César*, 22, 24, *Pomp.*, 53, 54, *Crass.*, 18, 19, *Cat.*, 47; Appien, *Eµφ.*, 2; Cic., *A Att.*, 4-8; Dion, 39-41.

senté, qui assignait à Pompée l'Espagne et l'Afrique, à Crassus la Syrie et l'Égypte, à César les Gaules pour cinq ans, avec le droit de lever des troupes et d'entreprendre des expéditions. La délibération fut orageuse. Trois tribuns, Gallus, Aquilius, Ateius, s'opposèrent, soutenus de Favonius et de Caton. Caton n'eût pas cédé, quand il eût été seul; il invectiva pendant deux heures. Ce terme prescrit étant passé, comme il ne cessait pas, un licteur l'arracha de la tribune; il continua d'en bas ses imprécations et ses reproches : le licteur le reprit et le traîna hors de la place. Caton, à peine lâché, revint à la tribune, criant plus fort qu'auparavant et exhortant les bons citoyens à l'appuyer. Trebonius, outré, le fait conduire en prison, la multitude suit pour écouter l'imperturbable parleur. Il fallut le laisser libre; rien ne se conclut ce jour-là.

Le lendemain, une distribution d'argent, de menaces et de promesses, préparant les suffrages, la résistance fut surmontée; plusieurs furent tués ou blessés autour de lui. Ateius montra Gallus couvert de sang, Caton cria qu'il tonnait; ce fut en vain, la loi passa, et il n'eut plus qu'à répéter aussi inutilement, que Pompée se mettait sous le joug de César. Pompée ne s'en inquiéta nullement.

Crassus, dans un âge avancé, montrait une joie d'enfant, ne rêvait plus que la défaite des Parthes, quoique la loi ne l'autorisât pas à cette guerre, et il y ajoutait en espérance la conquête de la Bactriane et de l'Inde. Il était animé encore par les lettres de César; il fit des levées malgré l'opposition d'Ateius. Le peuple s'attroupait pour l'empêcher de sortir de Rome; Pompée fut obligé de venir par sa présence protéger le départ. Toutefois le tribun courant à la porte de la ville, y plaça un brasier, y répandit des libations, et prononça de fatales imprécations contre Crassus [1].

[1] Plut., *Pomp.*, 54, *Crass.*, 19, 20, *Cat.*, 49, 50; Dion, 39, de 33 à 39; App., Εμφ., 2, et *Guerres des Parthes*; Cic., *A Att.*, 4-13.

La Syrie, depuis plus de deux ans, avait été en proie à Gabinius. Ce digne protégé de Clodius avait prétendu aussi à la gloire militaire. Ses premiers exploits (57) furent de soumettre de nouveau la Judée. Il battit le fils d'Aristobule, le jeune Alexandre, échappé à Pompée pendant le retour d'Orient, le réduisit à demander la vie, et rétablit Hyrcan, un moment dépossédé du trône et du pontificat. Il divisa ce petit royaume en cinq provinces, gouvernées par un conseil. Il eut presque aussitôt à recommencer contre Aristobule et son autre fils Antigonus, qui s'étaient enfuis de Rome (56), et les y renvoya captifs.

Comme il se disposait à réprimer le remuant voisinage des Arabes, une occasion s'offrit d'entrer d'une manière sûre chez les Parthes. Le treizième Arsace, Mithridate, après avoir assassiné son père, avait à lutter contre son jeune frère Orodes, complice du parricide, et désirait un appui. Gabinius avait déjà traversé l'Euphrate, quand il reçut les sollicitations d'Auletès, revenu en Orient, et laissé à lui-même par la rivalité des ambitieux de Rome.

En se rendant à son gouvernement, Gabinius avait emmené de Grèce un jeune patricien, petit-fils de l'orateur M. Antonius, et fils de cet Antonius surnommé Creticus pour sa honteuse expédition de Crête. Le jeune M. Antoine, perdu de débauches et de dettes, quitta volontiers ses études d'éloquence pour suivre le proconsul et commander sa cavalerie. Il avait la mâle beauté et la taille d'Hercule, dont sa famille se prétendait issue; il était railleur, buveur, non moins hardi en actions qu'en paroles, bon compagnon à la table et à la bataille, se plaisant avec les soldats, qu'il charmait de sa grosse familiarité. Il s'entendait à merveille avec son chef pour prodiguer l'argent; il fut d'avis d'accepter les dix mille talents que proposait Auletès. Ainsi Gabinius, « après avoir pillé la fortune des alliés et « celle des publicains, après avoir dévoré tout ce butin

« par des excès inouïs de débauche et de luxe, par ses con-
« structions à Tusculum, n'ayant plus rien, se vendit lui-
« même, ses faisceaux, l'armée du peuple romain, les dé-
« fenses des dieux, les réponses des pontifes, l'autorité du
« sénat et les ordres du peuple, le nom et la dignité de
« l'État, au roi d'Égypte. Il suivit ce prince en merce-
« naire, » força Peluse et Alexandrie par la valeur d'Antoine, et remit le Ptolémée sur son trône (55). Il venait d'abattre en Judée une troisième tentative d'Alexandre, qu'avait rendu à la liberté l'indulgence ou plutôt la politique romaine; une campagne assez heureuse contre les Nabathéens lui laissait toute facilité pour se mêler de la querelle des Arsacides; mais il fut en ce moment révoqué du proconsulat, et, plein de dépit, il céda la place à Crassus.

Ce fut alors que M. Antoine s'en alla en Gaule s'attacher à la fortune de César. Il en revint bientôt pour briguer la questure; et comme il avait servi les fureurs du tribunat de Clodius, il obtint, par des lettres de César, une réconciliation avec Cicéron. Il témoigna même son nouveau zèle au grand orateur en attaquant ouvertement Clodius, qu'il faillit tuer sur la place publique. Par l'appui de Cicéron, il devint en effet questeur, et se hâta de retourner vers César; « car c'était l'unique refuge de l'indigence insolvable et de « tous les vices [1] »

Quand le vieux Crassus trouva en Galatie le vieux roi Dejotarus bâtissant une ville : « Quoi! lui dit-il, vous commencez à bâtir à la douzième heure du jour? » « Vous-même, lui répondit le prince, vous ne partez pas trop matin contre les Parthes. » Crassus, arrivé en Syrie (54), jeta un pont sur l'Euphrate; de toutes les villes de la Mésopo-

[1] Dion, 39, de 55 à 65; Josèphe, *Antiq. jud.*, 14-11; Cic., *A Att.*, 4-9, *In Pison.*, 21, *Philipp.*, 2-18, 20, 9.

tamie, une seule résista, qu'il obligea de se rendre ; pour cet exploit, il prit le titre d'*imperator*, et revint en quartiers d'hiver dans sa province, où son fils, parti de la Gaule, le rejoignit avec mille cavaliers gaulois. Une première faute fut l'entreprise elle-même, la seconde de ne pas se hâter, la troisième de ne pas tenir les troupes en haleine par des exercices militaires, au lieu de perdre le temps à compter les revenus des villes, à peser dans une balance les trésors du temple d'Hiérapolis. Le pillage de la Syrie, la vente des exemptions de service, rendirent aussitôt Crassus méprisable. Une ambassade se présenta pour signifier que l'Arsacide Orodes ferait une guerre implacable aux Romains, mais qu'il laissait encore, par pitié, au vieillard, la sortie libre du royaume. Crassus ne fut pas moins fier : « On saura mes intentions dans Séleucie. » L'ambassade se mit à rire. Tous les présages étaient funestes ; le roi d'Arménie, Artabaze, offrit en personne son secours et le passage dans ses États, impraticables à la cavalerie des Parthes.

On commençait à entendre parler de ces guerriers rapides qu'on ne pouvait éviter ni atteindre, de leurs armures impénétrables, de leurs flèches qui perçaient aussitôt que lancées ; le vieillard entêté n'écouta rien, passa l'Euphrate près de Zeugma, et, sur la foi d'un chef arabe qui se donna pour guide, il engagea ses légions dans ces plaines découvertes, sans arbres, sans collines, sans ruisseaux ni herbe verte. Vainement Artabaze le rappela encore à la défense de l'Arménie envahie, où l'armée romaine combattrait plus sûrement. Crassus continuait sa marche ; son guide le quitta, et bientôt parurent les Parthes. Au signal de leur suréna, les Romains entendirent pour la première fois les effroyables roulements de leurs tambours de cuir, entourés de sonnettes d'airain. Les armes étant soudainement découvertes, les casques, les cuirasses, les chevaux bardés

d'acier firent jaillir un éclat brillant comme la flamme. Contre l'avis du questeur Cassius, le triumvir serra son armée en phalange carrée : tous les traits portaient en plein sur cette petite masse réunie, et faisaient de profondes blessures. Si on essayait de poursuivre l'ennemi, il tirait en fuyant, les flèches volaient sans s'épuiser; chaque rang, par une manœuvre continuelle, allait en prendre à son tour sur des chameaux qui en étaient chargés, derrière les combattants. Le jeune Crassus, par l'ordre de son père, se lance sur eux avec un gros de cavalerie, cinq cents archers et huit cohortes d'infanterie. Les ennemis reprennent leur course; on les croit vaincus : à quelque distance ils tournent tête, et, se rapprochant, font voler sous les pieds de leurs chevaux, dans une mer de sable, des nuages de poussière qui couvrent les yeux des Romains. Les flèches recommencent; le jeune Crassus veut charger, ses soldats lui montrent leurs mains attachées aux boucliers, leurs pieds cloués à terre par ces flèches à pointes recourbées, qu'on ne pouvait enlever sans un affreux déchirement. Il tente cependant une charge avec ses robustes Gaulois, qui arrachent aux mains des Parthes leurs épieux, les saisissent eux-mêmes, les renversent ou descendent pour percer leurs chevaux au ventre : admirables mais vains efforts contre le nombre, l'agilité de l'ennemi, la chaleur et la soif du désert. Ils ramènent leur intrépide chef, couvert de blessures, au milieu des légionnaires. Tous retranchés sur une hauteur, ils pensent mieux se défendre, et n'en sont que plus également exposés aux coups lointains. Presque tout périt. Le jeune Crassus se tua pour ne pas être pris.

Les Parthes reviennent sur les légions avec de grands cris, et, portant sa tête au bout d'une pique, ils demandent quelle est sa famille, car un jeune guerrier si vaillant ne pouvait être fils d'un homme aussi lâche que Crassus. L'armée fut perdue dès ce moment par le désespoir. La

vieux père, ranimant ses forces par sa douleur même, ne put également ranimer ses soldats; il les mena au combat, non à la vengeance; une journée des plus patients efforts acheva le désastre. La nuit ne fut remplie que de cris et de plaintes; et cependant on désirait entendre ou voir au moins le vieux général, cause de tant de maux, leur seule espérance encore, et l'on retrouvait de l'affection pour lui dans le commun malheur. Mais la douleur à la fin l'avait surmonté, il restait étendu à terre, la tête couverte, dans un coin du camp. Les principaux officiers se décidèrent à faire retraite sur-le-champ; on gagna Carres dans le plus grand désordre. Ce fut à peine un repos : le suréna, assuré par une perfidie que le général romain était là, prépara le siége de la ville. Les vaincus crurent échapper par une fuite nocturne : le traître qui les guidait les égara; les Parthes survinrent, mais moins ardents par leur fatigue et par la contenance des Romains, qui entouraient Crassus avec la résolution de se faire tous tuer. Une nuit encore pouvait les sauver; le suréna le comprit : il s'avança avec ses principaux officiers, l'arc détendu, et invita Crassus à une conférence amicale pour conclure un traité. Le triumvir refusait par une trop juste défiance; les soldats, saisissant avidement la moindre espérance, l'accablèrent alors d'injures et de menaces; il céda, persuadé qu'il ne reviendrait pas. Comme il était à pied, le suréna lui présenta un cheval, et voulut le faire partir aussitôt : les Romains de la suite de Crassus résistèrent, et furent presque tous tués avec lui. Les soldats, qui l'avaient livré par leur confiance insensée, n'eurent plus qu'à se rendre ou à périr en se dispersant (53).

La tête du vieux triumvir fut apportée à Orodes, au milieu d'un festin qu'il donnait à Artabaze après un traité de réconciliation. On représentait en ce moment devant ces princes les *Bacchantes* d'Euripide : la salle retentit d'une joie soudaine, et les applaudissements redoublèrent, quand

un des acteurs, prenant cet affreux trophée, s'écria selon son rôle : « Nous apportons de notre chasse dans la mon« tagne cette heureuse proie fraîchement coupée. » Cette malheureuse expédition coûta la vie à vingt mille Romains, dix mille y restèrent captifs, et les aigles romaines ornèrent la victoire de l'ennemi[1]. Cassius regagna la Syrie avec quelques débris, et sut encore, les deux années suivantes, repousser une invasion des Parthes, qu'entreprit Pacorus, fils d'Orodes.

[1] Plut., *Crass.*, de 21 à 44; App., *Guerres des Parthes*; Flor., 3-12; Dion, 40, de 16 à 30.

CHAPITRE XLII.

INTÉRIEUR DE ROME ; TROUBLES. — RUPTURE DE POMPÉE ET DE CÉSAR.

Pompée, pendant ce temps, achevait et dédiait son théâtre, célébrait des jeux magnifiques, et, envoyant ses lieutenants commander à sa place ses troupes et ses provinces, promenait sa jeune épouse, Julia, dans ses plus belles villæ, comme s'il n'avait plus qu'à jouir en paix d'un pouvoir sans partage. Cependant, quand il avait présidé l'élection des édiles, il s'était élevé une si furieuse querelle des prétendants, que plusieurs personnes avaient été tuées, et que ces meurtres avaient rougi sa toge. Julia, à la vue de ce vêtement ensanglanté dans les mains des esclaves, qui en venaient chercher un autre, s'était évanouie de frayeur. Le désordre allait croissant (54). Toute la politique était transportée dans les tribunaux et le Champ de Mars.

Entre la foule des accusés, Gabinius comparut trois fois : la première pour crime d'État, comme ayant, sans ordre et contre les oracles sibyllins, rétabli Ptolémée.

Comme il attendait hors de Rome que le triomphe lui fût accordé, un débordement du Tibre sembla une punition des oracles méprisés; redoutant alors le peuple, il était entré de nuit dans la ville. Il n'en fut pas moins absous par l'avarice des juges, par la prévarication des accusateurs, par l'appui du parti triumviral, qui soutenait que les livres sibyllins désignaient un autre temps et un autre roi. Le peuple, irrité, faillit tuer Gabinius et ceux qui le défendaient. Le coupable absous fut repris aussitôt par une double accusation de concussion et de brigue : cette fois il succomba, malgré Pompée, malgré les lettres qu'on lisait de César en des assemblées hors du Pomœrium, malgré la complaisante éloquence de Cicéron, récemment apaisé. On compta trop sur les juges, on ne les paya pas assez pour leur donner du courage contre le peuple : une sentence d'exil fut prononcée[1].

Même impudence dans les brigues : « l'argent seul faisait le mérite des candidats. » Caton, préteur, avait beau venir nu-pieds et sans toge sur son tribunal, cette manière d'antiquité sévère divertissait plus qu'elle n'imposait, et ses protestations continuelles n'aboutissaient à rien. Il crut faire merveille en obtenant, par un sénatus-consulte, que les candidats fussent jugés sans accusateurs, et le jugement prononcé seulement après l'élection. Quelques juges invoquèrent les tribuns pour se défendre de procéder sans l'ordre du peuple; le décret ne passa pas en loi[2], et ceux qui achetaient, ceux qui vendaient les suffrages, s'en vinrent un matin l'assaillir d'injures et de pierres. Il ne gagna son tribunal qu'à grand'peine; là, toujours imperturbable, il rétablit le calme par une harangue. Le résultat

[1] Plut., *Pomp.*, 54, 55; Dion, 39-38, 55, 61, 62, 63; Cic., *A Att.*, 4-16, *A Quint.*, 3-1, 2, 3, 4, 7, 9.

[2] Plut., *Cat.*, 50; Cic., *A Att.*, 4-16.

en fut assez bizarre : les candidats convinrent de s'en remettre à son arbitrage, et déposèrent entre ses mains chacun cinq mille sesterces; celui qui serait condamné par Caton perdrait sa somme, et ses compétiteurs la partageraient. Ceci facilita l'élection tribunitienne; mais il fut plus difficile de s'accorder touchant le consulat. Un candidat, impatienté, lut publiquement un autre compromis, par lequel lui et un concurrent s'engageaient avec les consuls en charge, s'ils obtenaient une nomination, de leur payer quatre cent mille sesterces, à moins qu'ils ne trouvassent deux consulaires pour attester que les provinces avaient été désignées par le sénat, et trois augures pour déclarer qu'une loi curiate avait confirmé ce décret. Les deux magistrats espéraient, à l'aide de ce double faux, saisir deux provinces à leur gré. Toutes les preuves furent produites au sénat; un seul des contractants en montra quelque honte. Les comices consulaires, plusieurs fois retardés, ne servirent qu'à prolonger les intrigues durant un interrègne de six mois, l'année suivante.

La fin inattendue de Julia (54) et de Crassus (53), en rompant le triumvirat, ajoutait à l'inquiétude générale : il y avait en effet, dans cette double mort, une guerre civile [1]. Sans prévoir jusque-là, on s'agitait par un vague pressentiment, et les ambitions de tout rang se hâtaient avant que tout finît. On parlait d'une division prochaine; les uns proposaient des tribuns militaires, d'autres un dic-

[1] Lucain, 1-99 :

. . . . Nam sola futuri
Crassus erat belli medius mora. . . . .
. . . .
Parthica romanos solverunt damna furores.
Plus illa vobis acie, quam creditis, actum est,
Arsacidæ : bellum victis civile dedistis.
. . . . . . .Nam pignora juncti
Sanguinis, et diro ferales omine tædas
Abstulit ad manes Parcarum Julia sæva
Intercepta manu.

tateur, et désignaient même Pompée. Ses amis toutefois le justifièrent d'une pareille prétention, dès qu'ils eurent vu les esprits soulevés par la résistance de Caton. Pompée, qui la redoutait, avait voulu prendre l'avance en ameutant ses partisans sur lui, surtout Clodius, qu'il avait regagné facilement, et dont l'alliance ne pouvait être longue avec le défenseur de la liberté romaine.

César avait aussi un grief à venger: à la nouvelle de l'expédition de Germanie, le perpétuel contradicteur avait émis dans le sénat l'avis de le livrer aux Germains, comme un injuste agresseur; bientôt arrivèrent de la Gaule, par représailles, des *accusations épistolaires* contre Caton, et, poussé de nouveau par les triumvirs, Clodius se mit à l'attaquer sur ses actes en Cypre. Mais Caton, inaccessible de ce côté, ne manquait pas de réponse, et démasquait sans réserve tant de menées ambitieuses. Il fit mieux encore, pour terminer cet interrègne funeste : avec une adresse qui ne lui était pas ordinaire, il affecta de prendre au sérieux les protestations de Pompée, le loua beaucoup, le pria de veiller au maintien de l'ordre, et ainsi deux consuls furent élus au septième mois. Il s'imaginait peut-être avoir beaucoup fait, et son admirateur, Favonius, nommé édile par sa protection, lui remettant presque entièrement les fonctions de cette charge, il crut donner une bonne leçon aux ambitieux et au peule, en distribuant dans les jeux des couronnes d'olivier aux musiciens, et à la populace des raves, des laitues, de la chair de porc, du vin et des figues, au lieu des munificences d'usage. On s'en amusa fort; la multitude quittait même les spectacles magnifiques de l'autre édile pour ceux de Favonius, où Caton tout seul était la plus grande curiosité [1].

[1] Plut., *Cat.*, 51, 52, 53, 54, 58, *Pomp.*, 67, *César*, 25; Dion, 39-23, 40-45, 46; Cic., *A Att.*, 4-15, 16, 17, 18, *A Quint.*, 2-9, 15; App., Εμφ., 2.

Malheureusement il fallait s'occuper aussitôt des élections nouvelles ; les brigues recommencèrent, ce fut une véritable anarchie : chaque compétiteur distribuait de l'argent, et, à la tête de ses suffrages achetés, chargeait ses adversaires. Il y avait des tueries chaque jour. L'année s'ouvrit encore sans consuls (52). Pompée, espérant réussir cette fois, laissait faire, et se tenait dans une hypocrite réserve : il eût craint de mettre la république en état de se passer de lui ; il voulait, au contraire, l'obliger à se livrer entre ses mains, pour la tourner contre le rival qui s'élevait au-delà des Alpes, et paraître la défendre en la sacrifiant à son ambition ; il attendait à tout moment qu'on vint lui offrir la dictature.

Sur ces entrefaites, Milon, qui demandait le consulat, rencontra sur la voie Appienne, près de Bovillæ, Clodius, qui demandait la préture : les gens de leur suite prirent querelle ; les deux maîtres s'en mêlèrent. Milon ne perdit pas cette occasion attendue depuis si longtemps, il tua Clodius. De là, nouvelles violences dans la cité, et la mort d'un scélérat fut une calamité de plus. Fulvia, sa veuve, donna par ses cris le signal de sanglantes funérailles. Une troupe séditieuse dressa le bûcher dans un temple où s'assemblait le sénat, et brûla l'édifice avec le cadavre, puis courut pour mettre le feu à la maison de Milon. Celui-ci, bravement secouru par ses amis, chevaliers et sénateurs, fut réduit néanmoins à se cacher durant plusieurs jours. Lorsque, sur les mesures du sénat pour rétablir l'ordre, il crut pouvoir reparaître et poursuivre sa candidature, ce furent mêmes conflits, même acharnement.

Pompée touchait enfin à son but ; lui seul étant capable d'arrêter l'anarchie, Bibulus et Caton, afin d'éviter une dictature, proposèrent de le nommer seul consul. Le décret du sénat y ajouta : *caveat consul*, et la vanité du glorieux capitaine prit plaisir à cette distinction, jusque-là sans

exemple. Sa première occupation, en rentrant dans la ville, ne répondit guère à l'attente générale. Déjà vieux, il demanda en mariage la fille de Metellus Scipion, la jeune Cornelia, qu'il eût plus convenablement mariée à l'un de ses fils; et on le vit, couronné de fleurs, célébrer ses noces nouvelles au milieu des dangers de l'État. Toutefois, il s'appliqua bientôt à regagner l'estime publique par d'utiles règlements, qui l'engageaient aux gens de bien, et eux à lui, pour la crise prochaine. Une nouvelle loi recomposa les tribunaux de trois ordres de juges, mais en les choisissant parmi les plus riches citoyens: nulle candidature ne serait plus permise qu'aux citoyens présents dans la ville; nul magistrat ne devait plus obtenir de province que cinq ans après sa sortie de charge. Une autre loi sur la brigue recherchait les faits passés depuis vingt ans; les plaintes des amis de César, et celles de Caton même, bornèrent cette rétroactivité au deuxième consulat de Pompée. Des réformes dans la procédure criminelle réduisirent le nombre des patrons ou assistants, pour que les juges n'en fussent plus intimidés, interdirent les éloges des hommes influents en faveur des accusés, fixèrent trois jours pour l'audition des témoins, deux heures de plaidoirie pour l'accusation, et trois pour la défense. Enfin, des poursuites et une commission extraordinaire furent ordonnées pour le meurtre de Clodius, l'incendie du temple et de la maison de l'entre-roi par les partisans de Fulvia.

Cette mesure, qui sortait des lois existantes, malgré son affectation d'impartialité, montrait une intention assez claire: c'était un essai de proscription, selon le reproche du tribun Cœlius, ami de Milon. En effet, Pompée commençait à devenir le maître, et il ne voulait pas que Milon fût absous, afin qu'il ne fût pas consul. La cause fut instruite en grand appareil: Pompée se rendit sur le Forum pour y présider, avec des soldats; et comme cette nouveauté des-

potique excitait du mécontentement, le glaive écarta les mécontents et même en tua plusieurs. Milon comparut sans habits de deuil, sans prières, ferme au milieu des cris de la troupe clodienne; mais ses juges ne furent pas aussi fermes que lui. Cicéron, troublé à la vue de ces soldats et de ces armes, parla peu et faiblement, et Milon alla en exil pour avoir vengé le sien. Plus tard, quand Milon reçut ce plaidoyer, recomposé à loisir, il écrivit à son défenseur : « Si tu avais prononcé ce discours, je ne mangerais pas de si bon poisson à Marseille. » Suivirent des jugements fort divers dans des causes semblables. Pompée, au mépris de ses propres lois, y fit un éloge public, et intrigua tant pour son beau-père, qu'il le sauva, et qu'il se l'associa bientôt après dans le consulat.

Caton était le seul juge inflexible; il se boucha les oreilles pour ne pas entendre l'éloge de Plancus, et reprochait à Pompée de transgresser ses propres lois. Pompée ne les transgressa pas moins pour accorder à César le droit de postuler absent le consulat, et pour se donner à lui-même une prorogation de quatre années dans ses gouvernements, avec une somme annuelle de mille talents; seulement le décret spécifiait que c'était une exception personnelle. Du reste, l'ordre régnait extérieurement; les élections se passèrent sans batailles, et la loi de Clodius contre les censeurs étant abolie par Scipion, cette magistrature chancelante semblait recouvrer son ancienne dignité. Caton, toutefois, prévoyant que les deux triumvirs allaient se partager ou se disputer la domination, voulut être consul pour prévenir leurs desseins; il crut mieux réussir en obtenant, par un sénatus-consulte, que les candidats sollicitassent seuls les suffrages sans employer leurs amis; ceci tourna contre lui : le peuple se plaignit qu'on lui ôtât son gain et sa faveur. Caton, observant strictement le décret sans quitter sa raideur de manières, fut refusé; et au lieu que les autres se

montraient, durant plusieurs jours, fort tristes d'une pareille disgrâce, lui s'en alla aussitôt jouer à la paume dans le Champ de Mars, et, après son dîner, il se promena, selon son usage, sur le Forum, sans souliers ni ceinture. Cicéron, qui s'était rapproché de lui depuis que Clodius s'en était séparé, le blâma fort de n'avoir pas pris plus de peine pour se faire nommer, quand la république avait besoin d'un consul comme lui[1].

D'ailleurs Cicéron, tout en désirant qu'on employât jusqu'aux moindres ressources pour se soutenir, n'espérait plus guère des hommes ni des choses. Au milieu de ces vacillations tumultueuses, il ne reconnaissait plus Rome, il ne se reconnaissait plus lui-même : tout était changé. « Il « voyait dans le sénat, non plus la sagesse d'un aréopage, « mais la sottise d'Abdère ; cette dignité consulaire, autre- « fois si grande, maintenant anéantie ; la constitution per- « due, et jusqu'à l'apparence des lois ; plus de courage « dans ceux qui portaient encore le nom d'*honnêtes gens*. Il y « avait donc nécessité pour les sages de changer quelque « chose à leurs désirs comme à leurs opinions. Platon ne « voulait pas qu'on fît d'opposition inutile, ni qu'on se « mêlât des affaires d'un peuple radotant de vieillesse (*de- « sipientem senectute*). Il n'était plus question de s'obstiner, « mais de s'accommoder aux conjonctures : la prudence veut « qu'on cède à la tempête, quoique ce ne soit pas le moyen « de gagner le port, mais aussi qu'on change les voiles « quand ce moyen peut y conduire. » Aussi avait-il suivi ses résolutions de prudence : il s'était réconcilié avec les puissants, avec Crassus, avec César surtout ; il y avait gagné une charge de lieutenant en Gaule, pour son frère

[1] Plut., *Pomp.*, 57, 58, 59, *Cat.*, 55, 56, 57, *César*, 31 ; Tac., *Ann.*, 3-28 ; Dion, 40, de 46 à 58 ; Cic., *Pro Mil.*, 2, 8, 12, 33, *A Att.*, 4-16, *A Quint.*, 3-2, 8, *Lett. fam.*, 7-11 ; App., Εμφ., 2 ; Plut., *Cic.*, 46.

Quintus, un augurat pour lui-même après la mort du jeune Crassus, et il espérait encore parvenir à la censure. Il est vrai qu'il avait fallu se réconcilier avec bien d'autres, et payer en éloquence une telle protection. Il avait plaidé pour Vatinius; s'il put, avec l'agrément de Pompée, témoigner contre Gabinius pour les publicains, dans la première accusation, et arracher de cet ancien ennemi une sorte de réparation publique, il n'osa refuser de parler ensuite pour lui, par complaisance pour Pompée, dans la seconde cause. Il avait plaidé encore pour Domitius, pour Scaurus: « Comment les défendre? que je meure si je le sais! » disait-il en confidence à Atticus. Il était enfin devenu le défenseur général de tous les amis des deux chefs; il n'opinait plus contre ceux-ci. Tout cela lui attirait la réputation d'homme léger et le nom de transfuge; quoiqu'il fît bonne contenance, son amour-propre en souffrait. Il avait beau se consoler par les lettres de César, pleines d'estime et de tendresse, par le plaisir que la lecture de son poème avait fait à César, par sa gloire oratoire, enfin par les agréments de l'étude et de la campagne; il avait beau s'animer pour César en admirant ses exploits, en les célébrant par un nouveau poème; dans ses transports, dans cette merveilleuse sécurité et cette insensibilité philosophique pour le gouvernement, perçait un secret dépit. « Je serai donc subalterne, « moi qui aurais pu gouverner en chef! » Une telle vie lui semblait insupportable. C'était à l'ingrat et équivoque Pompée qu'il pardonnait le moins; car, au fond, il préférait toujours le parti de Pompée, qu'il regardait comme celui de la république. Il lui avait conseillé, après les conférences de Lucques, de ne point proroger le commandement à César pour cinq ans, et, tout récemment encore, de ne point l'autoriser par une loi à postuler absent. Le proconsulat de Cilicie tira heureusement Cicéron de cette position, que la rupture des deux rivaux allait rendre plus

embarrassante : il se fit honneur par une administration vigilante (51). Comme il avait été obligé à une petite expédition contre les montagnards, et à quelques précautions contre l'invasion possible des Parthes, il revint au bout de son année avec une extrême envie d'obtenir le triomphe, menant partout avec lui ses licteurs, et se gardant bien d'entrer dans Rome pour ne pas perdre ses droits. Caton s'y opposa, et d'ailleurs on avait bien d'autres soins [1]. C'était le moment fatal où se décidait la destinée de la république.

« Crassus et Pompée, en donnant à César la Gaule pour « province, avaient cru l'établir dans une citadelle, d'où « il tiendrait la ville en respect, pendant que tous deux « partageraient le reste entre eux [2]. » Pompée, ensuite demeuré seul à Rome, s'y regarda comme solidement appuyé; son troisième consulat, en effet, après de si grands désordres, le rendit définitivement l'arbitre des affaires, en lui conciliant le parti qui voulait encore conserver la république. Il pensait gagner beaucoup à taire ou diminuer les victoires de la Gaule, et empêchait quelquefois les consuls de lire les lettres de César.

Ce rival, plus habile, au milieu des révoltes de la Gaule, avait toujours l'œil sur Rome. Après un commandement si long, il n'y avait pas plus de sûreté que de douceur pour lui à rentrer dans la vie privée; il faisait toutes ses dispositions pour garder son pouvoir. En renouvelant ses levées, il renvoyait sans cesse des soldats dévoués, qui se trouvaient aux élections et soutenaient ses amis. Des sommes considérables accroissaient en secret le nombre de ses partisans, et en public sa renommée. Ainsi, quoique ab-

[1] Cic., *A Att.*, 4-2, 5, 6, et de 15 à 20, 5-18, 20, *A Quint.*, 2-12, 13, 15, 16, tout le livre 3 *à Quint.*, *In Pison.*, 33, *Lett. famil.*, 1-8, 9, 3-4, 8-3, 5-8, 9-1, 2, 5, 17, 15, de 1 à 6, *Philipp.*, 2-10. Les vanteries de Cicéron sur son expédition sont fort contredites par Dion, 40, et par Fronton, 2-5.

[2] Plut., *Crass.*, 17.

sent, il embellissait Rome d'un nouveau Forum, et commençait à construire sur le Champ de Mars des parcs de marbre, entourés d'un portique de mille pas et couverts d'un toit, avec une villa publique pour les comices. Un de ceux qui dirigeaient ces travaux était Cicéron. Tous les accusés bannis par suite des réformes de Pompée dans les procédures, se retiraient auprès de César. En même temps le grand capitaine, durant ses quartiers d'hiver, s'occupait avec soin des habitants de la Cisalpine, réunissait régulièrement leurs états ou assemblées générales, et suivait son premier projet de substituer dans leurs villes le régime municipal au droit latin; il fondait comme premier essai le municipe de Novocomum (Côme). Il s'attachait par ces bienfaits toute cette énergique population[1].

Quand il vit Pompée prorogé dans ses gouvernements, il ne manqua pas de demander le même avantage, et une prorogation au moins en Cisalpine (51); le sénat refusa : alors un des centurions chargés de cette demande mit la main sur son épée en disant : « Celle-ci le lui donnera. » L'un des consuls, M. Marcellus, s'était déclaré contre César avec une sorte d'acharnement, et, non content de ce refus, il y ajouta une injure inutile, en faisant battre de verges un magistrat de Novocomum sorti de charge, et qui se présentait en conséquence comme citoyen romain : « Va, lui dit-il, montrer à César ces marques d'infamie. » Il était sans doute si hardi à cause des bruits fâcheux qui couraient tout bas sur la position du général en Gaule. César avait perdu toute sa cavalerie, sa septième légion avait été fort maltraitée, et lui-même était assiégé par les Bellovaques, sans communication avec le reste de son armée. Quand

[1] Plut., *Pomp.*, 62, *César*, 31, 32, *Cat.*, 58; Cic., *A Att.*, 4-17, 16, 5-2, *Lett. fam.*, 8-1; Dion, 40-60; App., Εμφ., 2; César, *De bell. Gall.*, dernier chap. de chaque livre; Suét., *César*, 26.

ces nouvelles furent dissipées, Marcellus n'insista pas moins pour la révocation de César : la délibération sur cette affaire fut remise à l'année suivante; on décida seulement que les deux rivaux donneraient chacun une légion, qu'on enverrait à la défense de la Syrie contre les Parthes. Pompée tergiversait, « ne disant jamais ce qu'il pensait, quoiqu'il n'eût pas assez d'esprit pour dissimuler entièrement. » Son langage fit conjecturer qu'il était en négociation avec César, et que celui-ci opterait entre sa province et le consulat. Rien ne fut décidé[1].

Pompée prit du reste la précaution de faire nommer consul C. Marcellus, un des hommes les plus zélés du bon parti, et tribun Curion, qui promettait de servir également cette cause. Pour fournir sa légion, selon le décret, il redemanda celle qu'il avait prêtée à César, afin de lui en ôter deux. Sa confiance s'accrut singulièrement l'année suivante (50). Une maladie grave, qui le retint à Naples quelque temps, fit éclater les plus flatteuses démonstrations. Aux vœux publics pour sa santé succédèrent, quand il fut guéri, des sacrifices et des fêtes de plusieurs jours, avec une émulation de joie dans toute l'Italie. On voyait des banquets jusque sur les chemins, une foule continuelle, ornée de couronnes et portant des flambeaux, se pressait sur son passage et lui jetait des fleurs. La vanité de Pompée n'y tint pas, et, pour achever de l'éblouir, les deux légions mandées arrivèrent de la Gaule. César s'était empressé de les envoyer : il évitait par là de donner prétexte contre lui, et en profitait pour lever bien plus de soldats nouveaux; mais le départ ne se fit pas sans de riches gratifications. Les deux légions arrivées en Italie parurent peu regretter leur chef; on parlait de César comme d'un hom-

[1] Plut., *César*, 33, *Pomp.*, 62 ; App., Εμφ., 2 ; Cic., *Lett. fam.*, 8-1, 4, 5, 8, 9, *A Att.*, 5-11 ; César, *De bell. Gall.*, 8-52 ; Dion, 40-59.

me fort au-dessous de sa réputation, et peu aimé. Son armée tout entière devait l'abandonner à la première occasion, et, selon les rapports d'Appius, Pompée pouvait vaincre avec les forces mêmes de son ennemi. La vanité de Pompée n'en douta pas un instant: désormais plein de mépris pour son rival, il se moquait de ceux qui appréhendaient une guerre, et quand on lui demandait avec quelles troupes il pourrait résister, il répondait d'un air riant : « En quelque endroit de l'Italie que je frappe du pied la terre, il en sortira des légions[1]. »

Pompée avait voulu cette année faire montre de la censure, après une interruption de quinze ans, pour simuler une restauration complète de la république, et s'attacher davantage le parti des gens de bien (*optimates*), en restituant à l'ambition aristocratique la charge autrefois la plus honorable. C'était dans cette double vue que, sous son récent consulat, il avait essayé de remettre la censure à neuf, par la loi de son beau-père Scipion, laquelle annulait l'interdiction prononcée par Clodius. Mais à quoi bon ? Longtemps avant Clodius la censure ne pouvait plus rien : elle n'agissait que par la honte, et il n'y en avait plus; les coupables lui échappaient par le nombre; des magistrats zélés auraient eu trop à punir pour éviter le reproche de n'avoir pas assez puni : aussi, dès cette époque, nul homme un peu sensé ne brigua plus cette charge. Pison et Appius furent les derniers censeurs (50). Cette triste politique nuisit à Pompée au lieu de lui servir. Appius, pour se donner du relief, nota, malgré son collègue, beaucoup de chevaliers et de sénateurs qui devinrent, par cette raison, autant de partisans pour César[2].

« Un calme de langueur régnait dans la cité; » des deux

[1] Plut., *Pomp.*, 61, *César*, 32, 33; Dion, 41-6, 40-65; App., Ἐμφ., 2.
[2] Dion, 40-57, 63.

côtés on semblait craindre d'engager le différend; aucune proposition de la part des deux consuls. Curion n'était pas plus ardent, et l'on commençait à s'en défier. Il avait, en effet, reçu de la Gaule de quoi payer ses dettes immenses, et il savait qu'il n'aurait qu'un consul à combattre; quinze cents talents avaient acheté le silence d'Emilius Paulus. Curion cachait son jeu pour agir plus sûrement; il attendait une occasion de rompre avec le sénat sans paraître tourner au parti opposé. A la première contradiction qu'il éprouva, il se retira vers le peuple et affecta de demander, par un plébiscite qui ressemblait à celui de Rullus, l'intendance des chemins pour cinq ans. Il comptait bien sur un refus des pompéiens, et ne manqua pas de s'en montrer offensé. Enfin C. Marcellus proposa de donner un successeur à César. Curion approuva, mais en ajoutant que Pompée devait aussi renoncer à ses provinces et à ses troupes; ainsi la république serait libre, n'ayant plus rien à craindre. Beaucoup se récrièrent sur ce que le temps du commandement de Pompée n'était pas fini; Curion soutint fermement son avis, et se fit par là un grand honneur parmi le peuple, qui le couvrit de fleurs en le reconduisant au sortir du sénat, car rien n'était plus redoutable que de résister à Pompée.

Ce chef alors, promenant sa convalescence en Italie, écrivit au sénat une lettre artificieuse, où il rappelait avec louange les actions de son rival et les siennes, et finissait par offrir sa démission d'un pouvoir qu'il n'avait accepté que malgré lui, et pour rétablir l'ordre dans l'État. A son retour, il répéta la même chose, assurant que César, son ami et son allié, ne désirait, comme lui, que le repos après tant de travaux et de gloire, et recevrait avec plaisir un successeur. Curion déconcerta cette ruse et répondit que ce n'était pas assez de promettre; que César ne devait pas être désarmé avant que Pompée ne rentrât lui-même dans

la condition ordinaire : il voulait que tous deux fussent déclarés ennemis publics s'ils n'obéissaient au sénat. Par ce détour adroit, il laissait fort étonnés ceux qui le croyaient vendu à César. Pompée, attaqué de front, ne put retenir sa colère, et sortit de la ville en menaçant le tribun, et regrettant d'avoir relevé cette puissance tribunitienne qu'avait presque anéantie Sylla. Le sénat, fort agité, ne décida rien encore [1].

Cependant César donnait la contre-partie des démonstrations de l'Italie en faveur de Pompée. Il vint lui-même en parcourir les villes voisines de la Cisalpine ; c'était la première fois qu'on le revoyait depuis ses guerres de Gaule. Il voulait remercier les habitants de l'augurat obtenu pour Antoine, et leur recommander ses intérêts pour l'année suivante ; car ses adversaires se vantaient d'avoir fait élire consuls un autre Marcellus et un Lentulus, tous deux ses ennemis. On le reçut partout avec un incroyable empressement : on décorait les chemins et les portes ; la multitude sortait à sa rencontre avec les enfants ; on immolait des victimes ; on dressait des tables dans les temples et sur les places. Il apprit que ses deux légions redemandées, au lieu de partir pour la Syrie, étaient retenues à Capoue, d'après l'avis de C. Marcellus. Il retourna une dernière fois visiter la Gaule, résolu à patienter encore, dans l'espérance d'en finir par les voies de droit plutôt que par les armes.

Une nouvelle délibération eut lieu au sénat. Marcellus, divisant adroitement la question, proposa d'abord de révoquer César, ensuite d'abroger les pouvoirs de Pompée :

[1] Plut., *Pomp.*, 62, *César*, 34 ; Dion, 40-61, 62 ; App., *Εμφ.*, 2 ; Cic. *Lett. fam.*, 8-5, 6, 11, 13, 14 ; Lucain, 4-819 :

Momentumque fuit mutatus Curio rerum,
Gallorum captus spoliis et Cæsaris auro.
..... Emere omnes, hic vendidit urbem.

on se partageait sur le second point; on s'accordait sur le premier. Mais Curion, par une tactique contraire, persistait à proposer ou que Pompée licenciât ses troupes, ou que César gardât les siennes; tous deux, réduits au rang de simples citoyens, en viendraient plus facilement à un traité équitable; ou, s'ils restaient armés, ils se contenteraient de leurs avantages et seraient l'un pour l'autre un contre-poids; tandis qu'en affaiblir un seul c'était doubler la force de l'autre. Vainement Pompée reprenait l'exercice des déclamations pour répondre avec plus de facilité à un si rude adversaire [1]. Antoine, tribun désigné, avait lu devant le peuple, malgré le sénat, une lettre de César, qui offrait le licenciement des deux armées, après quoi, les deux chefs viendraient aux comices rendre compte de leurs actes. Marcellus s'emporta, traita César de brigand qu'on devait déclarer ennemi public s'il ne désarmait pas. Curion, néanmoins, soutenu d'Antoine et de Pison, vint à bout de remettre à une nouvelle épreuve l'opinion du sénat: il fit d'abord voter ensemble sur la révocation de César et le maintien de Pompée, et la majorité se prononça pour cette double mesure. Puis il posa cette seconde question : s'il ne convenait pas davantage que tous deux quittassent leur commandement, et vingt-deux sénateurs seulement rejetèrent cet avis, qu'adoptèrent le plus grand nombre. Alors Marcellus, se levant, s'écria : « Triomphez donc, afin d'avoir César pour maître; moi, je ne resterai pas plus longtemps à écouter de vaines paroles, quand je vois déjà dix légions s'avancer du haut des Alpes sur la ville; je vais envoyer contre elles un homme capable de les arrêter et de défendre la patrie. » Il demanda aussitôt que l'armée de Capoue fût appelée à Rome, afin de s'opposer à l'ennemi du peuple romain.

[1] Suét., *De clar rhet.*, 1.

Ceci fit une vive impression ; le bruit courait même que quatre légions césariennes allaient entrer dans Placentia. Comme Curion réfutait cette fausse nouvelle, le consul, plus irrité, reprit : « S'il ne m'est pas permis par le commun conseil de pourvoir au danger de l'État, seul j'y pourvoirai en vertu de ma charge, » et, traversant la ville avec son collègue et presque tout le sénat, il se rendit chez Pompée : « Reçois, lui dit-il, ce glaive, avec lequel les deux consuls t'ordonnent de combattre César, et de secourir la patrie : nous te confions, en conséquence, l'armée de Capoue, toutes les troupes d'Italie et la permission d'en lever de nouvelles à ta volonté. » Pompée obéit, en ajoutant avec sa fausseté accoutumée : « Si l'on ne peut quelque chose de mieux. »

Curion, n'ayant plus rien à faire, exhorta du moins le peuple à refuser l'enrôlement : dès que son tribunat fut fini, il partit pour la Cisalpine, où il trouva César, qui s'approchait de l'Italie avec une seule légion de cinq mille hommes et trois cents chevaux. Ils tinrent conseil ; César aima mieux négocier encore que de mander promptement toute son armée, comme le voulait Curion, et il pria ses amis de lui obtenir seulement deux légions, la Cisalpine et l'Illyrie, jusqu'à son prochain consulat [1].

Cicéron, récemment arrivé de Cilicie, n'avait point pris part à ce démêlé ; il était engagé avec les deux rivaux ; il eût désiré n'avoir point à se déclarer entre eux ; il regrettait presque son insupportable province ; il comptait sur sa demande du triomphe pour demeurer hors de Rome et du sénat. Il recevait des lettres de César, et lui avait emprunté de l'argent ; mais il le craignait toujours plus qu'il ne l'ai-

[1] App., Εμφ., 2. ; Dion, 40, de 58 à 66 ; Plut., *Pomp.*, 62, 63 ; *Cés.*, 34, 35 ; Cic., *A Att.*, 5, 8, 9, 6-2, *Philipp.*, 2-20 ; César, *De bell. Gall.* 8, de 50 à 55.

ment. Il penchait pour Pompée, qui l'entretenait confidemment, qui lui témoignait beaucoup d'affection et de zèle, qui paraissait tenir en outre le parti le plus honnête, celui du sénat, des magistrats, tandis que la faction contraire se grossissait de tous ceux qui n'avaient à craindre que le bien, à espérer que dans le mal. D'un autre côté, quel tort « d'avoir nourri César si puissant ! C'était s'y prendre un peu « tard que de combattre un homme qu'on élevait depuis « dix ans sur la tête de tous. Dites-moi, je vous prie, ce « que c'est que le bon parti. Je vous avoue que je ne le « connais pas, du moins je ne le vois dans aucun corps « de l'État. Est-ce le sénat, qui laisse les provinces sans « commandement ?... Sont-ce les chevaliers, qui n'ont « jamais été attachés à la république, et qui sont maintenant dévoués à César ?... Les commerçants et les agri- « culteurs, qui ne cherchent qu'à vivre en repos ?... César a onze légions, de la cavalerie tant qu'il voudra, les « villes transpadanes, la populace de Rome, presque tous « les tribuns, une jeunesse perdue, sa gloire militaire et « son audace... Oui, combattons, afin que si nous sommes « vaincus, il nous en coûte la vie, et si nous sommes « vainqueurs, la liberté. Que faire donc ?.... Les choses « étant venues à ce point, je ne demanderai pas où est le « vaisseau des Atrides ; le mien sera celui que Pompée « conduira. Comme le bœuf suit son troupeau, je suivrai « les honnêtes gens, ou ceux qu'on appelle de ce nom ; « mais je vois bien ce qui serait le mieux. »

Ainsi, le sage consulaire, en reconnaissant qu'il était plus honorable de périr avec Pompée que de vaincre avec César, ne se dissimulait pas que la république était toujours sacrifiée, qu'il fallait avant tout éviter la guerre, et accorder au vainqueur des Gaules ce qu'il demandait. Plein de cette pensée, il essaya sa médiation, et trouva un moyen terme, que César se contentât de ses provinces en

ne gardant que six mille hommes. Cet accommodement fut accepté de César et de ses amis. Pompée y accédait aussi ; mais Marcellus n'y consentit point, et Caton criant que Pompée se laissait duper, la négociation fut rompue.

Curion revint tout-à-coup avec une dernière lettre de César au sénat, dans laquelle il protestait qu'il était prêt à se démettre, pourvu que Pompée en fit autant, sinon, loin de se livrer à ses ennemis, il vengerait enfin ses injures. Les consuls Lentulus et M. Marcellus (49) empêchaient que cette lettre ne fût lue ; Antoine, tribun, l'emporta : mais, tout d'une voix, sur l'avis de Metel. Scipion, il fut décidé que César serait remplacé par Domitius dans la Gaule, qu'à un jour fixé il licencierait ses légions, sous peine d'être regardé comme ennemi public. On n'écoute ni ses amis, ni Pison, son beau-père ; on interdit aux tribuns le véto ; on chasse avec menaces Antoine et Cassius, en dépit de leur inviolabilité. Ils sortirent en menaçant à leur tour ; pour se soustraire aux satellites de Pompée, ils partirent de Rome sous des habits d'esclaves, et se dirigèrent vers César, qui les attendait. Le sénatus-consulte des extrêmes nécessités avait proclamé que les consuls, tous les magistrats et les consulaires pourvussent au salut de la cité [1].

[1] Cic., *A Att.*, 7, de 1 à 8, *Lett. fam.*, 16-11, *Philipp.*, 2-22 ; Plut., *Cic.*, 48, *Pomp.*, 63, *César*, 35, *Ant.*, 6, 7 ; App., *Eμφ.*, 2 ; Dion, 41-1, 3 ; César, *De bell. civ.*, 1, de 1 à 5 ; Suét., *Cés.*, 28, 29, 30 ; Flor., 4-2.

CHAPITRE XLIII.

GUERRE CIVILE. — POMPÉE CHASSÉ DE L'ITALIE.

Le 25 décembre de l'année qui venait de finir (50), Pompée étant à Formies chez Cicéron, ils s'entretenaient tous deux des affaires publiques, et ils avaient sous les yeux l'invective prononcée par Antoine quatre jours auparavant contre Pompée : « Voyez, disait celui-ci, que pensez-vous « que ferait le chef une fois maître de l'État, quand son « questeur, sans fortune, sans soutien ici, ose dire de tel« les choses ? Quel accommodement possible ? César, con« sul, même sans armée, l'État serait bientôt bouleversé. « Une paix pareille est ce qu'il y a de plus à craindre. « Mais il aimera mieux renoncer encore cette année au « consulat et garder sa province et ses troupes. Au reste, « s'il se fâche, je m'en soucie peu ; j'ai mes forces et celles « de la république. Oh ! l'homme impudent ! continuait-il « en apostrophant César ; tu as eu ton commandement « pour dix ans, non par concession du sénat, mais par « violence et par faction : le voilà passé, ce temps fixé non

« par une loi, mais par ton caprice. Convenons cependant « que ce soit une loi, on décide en conséquence que tu auras un successeur; tu résistes et tu veux que l'on respecte « tes intérêts ! Respecte donc les nôtres ! Conserveras-tu « ton armée malgré le sénat, plus longtemps que le peuple ne l'a décrété? Il faudra combattre si tu ne cèdes; « eh bien ! nous combattrons avec un espoir certain ou de « vaincre ou de mourir libres. » Et Cicéron se rassurait en « entendant un homme si vaillant, si habile et d'une telle « réputation, raisonner ainsi sur les dangers d'une fausse « paix. » Il voulait repousser la pensée que l'ambition de Pompée avait étourdiment favorisé cette autre ambition, maintenant rivale; qu'il en avait profité non moins illégalement; qu'il s'était fait aussi proroger ses pouvoirs au-delà du terme accordé; qu'il n'avait pas un seul moment résidé dans ses provinces, et que « peut-être toute son indignation avait pour cause la nécessité de quitter la « ville et de s'en aller en Espagne, si César était une seconde fois consul. »

Quand Pompée n'était plus là pour lui parler, le pénétrant consulaire prévoyait très-bien les évènements: « Puisque des malheurs qui nous menacent il y en a un inévitable, lequel serait le moindre? Certainement un second consulat, malgré tout ce qu'on avait vu dans le « premier. Triste situation! cet arrangement même si détestable, on ne pouvait le refuser, et si César s'en contentait, les gens de bien lui en devraient de la reconnaissance. Ou César sera consul, ou il obtiendra son armée « et sa province avec facilité d'être élu, ou il prendra les « armes pour se venger; peut-être aura-t-il encore un « autre prétexte, quelque tribun interdit et chassé, qui se « sera réfugié vers lui: il nous attaquera au dépourvu[1]. »

[1] Cic., *A Att.*, 7-8, 9.

Ce fut ce qui arriva; quand César apprit dans Ravenne toutes ses demandes rejetées et le décret lancé contre lui, il n'avait avec lui que la treizième légion, soit qu'il pensât qu'on n'oserait pas repousser toutes ses propositions, soit qu'il voulût inspirer moins de défiance. Mais il devait être décidé depuis longtemps à ne pas céder; il savait que Pompée l'accusait sans cesse de vouloir tout troubler, dans l'impossibilité de remplir ses projets et les espérances du peuple avec les ressources d'une richesse particulière. Il avait à craindre qu'on ne lui demandât compte de son consulat et des actes publiés contre les auspices et les lois. Caton avait déclaré qu'il le mettrait en cause, et, selon le bruit vulgaire, le jugement se ferait avec des gardes comme celui de Milon. « Ils l'ont voulu, dit-il plus tard après la victoire de Pharsale, j'aurais été condamné, si je n'eusse cherché un secours dans mon armée. » Cette nécessité, au reste, il se l'était faite lui-même; elle s'accordait avec son ambition trop bien connue, et avec ces vers d'Euripide, qu'il avait toujours à la bouche :

Qu'on brave tous les droits pour saisir le pouvoir,
C'est grandeur ; autrement, restons dans le devoir [1].

Il se hâta donc d'attaquer, afin de prévenir et d'étonner ses ennemis. Il envoya ordre à ses autres légions de passer les Alpes, fit partir sans bruit la treizième pour Ariminum, la ville la plus prochaine en Italie; il passa le jour à voir un combat de gladiateurs, il donna un festin, et la nuit venue, feignant une indisposition, il quitta la salle, monta dans une voiture de louage, sortit par une porte

[1] Suét., *César*, 30 ; Cic., *A Att.*, 7-11 ; Lucain, 1-336 :

Post Cilicasne vagos, et lassi Pontica regis
Prælia, barbarico vix consummata veneno,
Ultima Pompeio dabitur provincia Cæsar ?

opposée au chemin qu'il devait suivre, et tourna bientôt vers Ariminum. On raconte qu'arrivé aux bords du Rubicon, qui faisait la limite de la Cisalpine, il s'arrêta quelques instants à réfléchir, puis il dit : *Le sort en est jeté!* Il passa outre et entra sans résistance dans Ariminum. Il y trouva Curion, Antoine et Cassius ; il les conduisit devant ses soldats, en habits d'esclaves, comme une preuve de la violation du tribunat : les soldats jurèrent de venger les injures de leur général et des tribuns. Il avait pris pied en Italie, c'était une guerre commencée.

Cette nouvelle tomba comme un coup de foudre à Rome, et y mit une extrême confusion. On tenait pour certain que les troupes de César l'abandonneraient : le sénat avait distribué les provinces, à Scipion la Syrie, à Domitius la Gaule ; il avait donné des commandements même à de simples particuliers, prescrit des levées d'hommes et d'argent dans les municipes et jusque dans les temples : tout est déconcerté par la prise d'Ariminum ; on s'aperçoit soudainement que rien n'est prêt pour la résistance ; on ne sait plus ce qu'on doit faire, ni ce qu'on fait. Le peuple crie qu'il faut abroger à la fois le commandement de César et celui de Pompée ; Cicéron conseille de députer à César pour traiter de la paix : « Voilà, disait Caton aux sénateurs, ce que je vous ai dit ; si vous m'aviez cru, vous ne seriez pas réduits maintenant à tout craindre d'un seul, et à mettre en un seul tout votre espoir. » Les uns pensaient que Pompée était justement puni d'avoir agrandi son rival contre lui-même ; les autres lui reprochaient d'avoir refusé des conditions raisonnables, et livré César aux outrages de Lentulus. « Où sont tes troupes? lui demandait Volcatius. — Il est temps, frappe du pied la terre, ajoutait Favonius. » Et Pompée, étourdi, assailli de reproches, avouait qu'il n'avait que les deux légions reprises à César, et que Caton avait mieux prévu. Toutefois : « Vous aurez une armée,

répondit-il, si vous n'avez pas peur de quitter la ville, et même au besoin l'Italie. Des hommes courageux ne placent pas leur liberté et leurs forces dans leurs maisons et leurs terres, que vous retrouverez toujours, si vous voulez combattre. » Alors, menaçant de traiter comme déserteurs de la patrie ceux qui ne le suivraient pas, il se dirigea vers Capoue avec les deux consuls; la plupart des sénateurs, après avoir passé encore la nuit à délibérer, prirent au point du jour le même chemin.

Le tumulte allait croissant dans Rome par l'affluence de la population effrayée qui s'y réfugiait sans savoir pourquoi, et par les nouvelles inquiétantes qui se succédaient. On annonçait déjà une abolition des dettes par César, le rappel des bannis et bien d'autres menaces; on représentait son armée comme remplie de Barbares. Cicéron fut bien obligé de partir aussi, assez embarrassé de ses licteurs avec leurs faisceaux à lauriers. Il avait reçu de Pompée l'inspection des levées en Campanie et sur toute la côte. L'agitation de son esprit se peint dans ses lettres. « Qu'est-« ce que tout ceci?... Je n'y comprends rien; est-ce d'un « général romain que nous parlons, ou d'un nouvel Anni-« bal?... Pompée abandonner Rome!... Il cite l'exemple de « Thémistocle... c'est qu'une ville seule ne pouvait ar-« rêter un torrent de Barbares... Mais cinquante ans après « Périclès ne fit pas de même... et nos pères tinrent au Ca-« pitole, malgré la ruine de la cité par les Gaulois... D'une « autre part, l'indignation des municipes, les discours « que j'entends, me font croire qu'il s'en tirera heureu-« sement... Pompée fuyant est un spectacle qui anime « tout[1]. »

En effet, après le premier effroi passé, les affaires pa-

[1] Cic., *A Att.*, 7-10, 11, 13, *Lett. fam.*, 16-11; 12, *A Tiron.*; App., Εμφ., 2; Suét., *César*, 31, 32, 33; Plut., *César*, 36, 37, 38, 39, *Pomp.*, 63, 64.

rurent au moins en état d'amener un accommodement. Pison même, le beau-père de César, sortait de Rome et traitait son gendre de criminel. Cet affront public s'augmentait encore par la défection de Labienus, auquel César avait donné l'année précédente le commandement de la Gaule Cisalpine, sans écouter les soupçons qu'on avait voulu lui donner sur ce lieutenant. Labienus avait réellement des intelligences avec Pompée; il en fut accueilli et de tout le parti comme un héros : il en releva le courage non-seulement par son exemple, qui semblait donner le signal à d'autres transfuges, mais par ce qu'il révélait des faibles ressources de son ancien général. Pompée, avec de nombreuses levées, devait bientôt paraître dans le Picenum, et couper les communications de l'ennemi avec la Gaule, qui « haïssait son vainqueur. » Afranius et Petreius s'avançaient aussi d'Espagne avec six légions, et César négociait de nouveau par la médiation de son parent Lucius. Toutes ces espérances s'évanouirent promptement. L'ambassadeur et l'ambassade étaient ridicules. L'assaillant offrait de renoncer à ses deux provinces, de ne point postuler absent, et de venir en personne poursuivre les trois demandes ordinaires du consulat, pourvu que les levées nouvelles fussent congédiées, et que Pompée s'en allât en Espagne; c'était encore dicter la loi. Favonius, qu'on n'écouta pas, s'y opposa seul. Dans l'incertitude et le trouble des choses, le sénat, assemblé à Capoue, jugea prudent d'accepter, à condition que César retirerait ses troupes de tout ce qu'il occupait hors de son gouvernement; alors on retournerait

Cat., 59; César, *De bell. civ.*, 1, de 1 à 13; Dion, 41, de 4 à 8; Lucain, 1-310 :

. . . . Veniat longâ dux pace solutus
Milite cum subito, partesque in bella togatæ
Marcellusque loquax, et nomina vana Catones.

à Rome achever le traité. Caton même « préférait en ce moment la servitude à la guerre, » quoiqu'on eût autant aimé le voir commander en Sicile, que rester pour la délibération prochaine, où il était bien capable encore de nuire.

Mais les deux chefs n'avaient nulle envie de la paix; ils ne songeaient également qu'à détourner l'attention, l'un de ses progrès, l'autre de sa fuite. On ne tarda pas beaucoup à s'en convaincre. Les levées tant promises se faisaient mal, personne ne s'enrôlait : on redoutait les cinq mille gladiateurs que César avait à Capoue; au lieu de les armer, on les dispersa deux à deux chez les habitants. L'argent manquait; on avait laissé à Rome le trésor public. Pompée manda aux consuls d'y retourner pour s'en saisir. « Retourner : avec quelle escorte? Revenir ensuite : qui le permettrait? » D'ailleurs, *rien de plus mince* que les consuls; Labienus, non suivi, avait décidément peu d'importance, et son ancien général se montra si indifférent à sa désertion, qu'il lui renvoya exactement tout son bagage. Les gens de bien, c'est-à-dire *les magnifiques, les riches*, commençaient à quitter leurs retraites et à remplir la cité. Ces Gaulois, qu'on disait si haineux contre César, lui offraient dix mille hommes d'infanterie et six mille de cavalerie, à leurs frais, pendant dix ans. Pompée concentrait ses forces à Luceria, au lieu de couvrir le Picenum. Aussi ce fut un nouveau concert d'injures contre lui. « Jamais on n'avait fait de fautes plus grossières; avait-on jamais vu un homme plus sot que ce Pompée, qui jetait la république en de si grands dangers, et tenait une conduite si puérile? Ni habileté, ni résolution, ni prévoyance, ni activité; il ne savait plus même la guerre. Curion, dans ses lettres, se moquait de la négociation, et César, ce détestable mais intrépide brigand, ne cessait d'avancer. » Il prenait Pisaurum, Ancône, Iguvium sans combat. Les

décurions d'Auximum signifiaient au commandant que les habitants n'avaient certainement pas envie de retarder, par un siège, un général qui avait si bien servi la république et par tant de hauts faits. Tout le Picenum témoigna le même empressement, sans excepter Cingulum, que Labienus avait bâtie récemment avec ses immenses richesses. Ceux de Sulmone n'étaient pas moins disposés; dès que M. Antoine se présenta, ils ouvrirent leurs portes pour aller le recevoir, soldats et habitants. Enfin César, en moins d'un mois, était déjà devant Corfinium, que devait défendre Domitius, désigné pour commander en Transalpine.

A ce coup, on crut que Pompée allait se porter en avant et réparer ses délais; on interpréta du moins en ce sens la lettre qu'il écrivit aux consuls sur cette nouvelle : « Le grand nom de Pompée jetterait à son approche une grande terreur. » Domitius, qui l'appelait vivement, et qui ne pouvait tenir avec une faible garnison, apprit bientôt que le grand Pompée s'en allait à Brundusium, et il se rendit. Afranius fut vainement attendu. Le bruit se répandit à Rome que le vainqueur arrivait, et le consul Lentulus, revenu pour emporter l'argent oublié, s'enfuit précipitamment, laissant encore une fois le trésor à prendre[1].

Alors on ouvrit les yeux, et l'on comprit les desseins de

[1] Cic., *Lett fam.*, 8-15, 14-14, 16-12 ; *A Att.*, 7, de 12 à 26, 8, de 1 à 8, 9-2, 13; César, *De bell. civ.*, 1, de 13 à 18 ; Dion, 41, de 4 à 16 ; App., *Εμφ.*, 2 ; Plut., *Cés.*, 40 ; Lucain, 5-345 :

Fortis in armis
Cæsareis Labienus erat, nunc transfuga vilis.

Et 1-131 :

Dedidicit jam pace ducem, famæque petitor
Multa dare in vulgus, totus popularibus auris
Impelli, plausuque sui gaudere theatri,
Nec reparare novas vires, multumque priori
Credere fortunæ : stat magni nominis umbra.

Pompée. Malgré ses fautes impardonnables, malgré son désarroi, s'il eût voulu sincèrement défendre la république, il pouvait encore lutter en Italie; il aimait mieux la traîner à sa suite, dans sa dépendance, loin de Rome, « po « n'y rentrer qu'en maître, comme Sylla. C'était sa pen- « sée secrète depuis deux ans; il méditait de soulever pour « cela la terre et les mers, de faire marcher sous ses or- « dres les rois étrangers, les nations les plus barbares, « Gètes, Arméniens, hommes de la Colchide; tous ces vais- « seaux rassemblés de Cholcos, de Tyr, de Sidon, de Cypre, « d'Alexandrie, de Pamphylie, de Lycie, de Rhodes, de « Byzance, de Smyrne, de Milet, de Chio, de Cos, à quelle « intention, sinon d'intercepter les convois, d'occuper les « provinces à blé et d'affamer l'Italie [1] ? » Il avait commencé à se trahir dès Luceria, par ses menaces de proscription contre les municipes, contre les honnêtes gens, contre tous ceux qui ne le suivraient pas. « Sylla, disait-il, l'a bien pu, pourquoi ne le pourrais-je? Tout son parti *syllaturisait, proscripturisait* comme lui [2]. »

« Quelle différence dans César! quelle adresse! quelle rapidité! » Rien ne surpassait son ardeur dans l'action, sa modération dans la victoire. Il renvoyait libres tous les chefs opposés qui tombaient en son pouvoir, il empêchait

[1] Cic., *A Att.*, 8-11, 9-9, 10.

[2] Cic., *A Att.*, 8-11, 16, 9-9, 10, 11, 15 : « Ita syllaturit animus ejus, et proscripturit diu... meras proscriptiones, meros Syllas. » César, *De bell. civ.*, 1-33; Lucain, 1-326 :

Et docilis Syllam scelerum vicisse magistrum.

. . . .

7-304 :

Cæsareas spectate cruces, spectate catenas,
Et caput hoc positum rostris, effusaque membra.
. . . .
Cum duce Syllano gerimus civilia bella.

ses soldats de les maltraiter; il fit ainsi à l'égard de Domitius, et lui laissa même une somme considérable, quoique fournie par Pompée sur l'argent public. Aussi l'affection prit bientôt la place de la crainte, surtout parmi les habitants des municipes et des campagnes, quand ils virent qu'ils pouvaient être tranquilles pour leurs champs, leurs métairies et leurs épargnes. « Ils le reçoivent comme un « Dieu, avec bien plus de zèle qu'ils n'en montraient au-« paravant pour la santé de Pompée. Ils ont peur, dira-« t-on; mais c'est alors, répondent-ils, qu'ils avaient peur. « On tient compte au nouveau Pisistrate de tout le mal « qu'il ne fait pas : on espère en lui autant qu'on redoute « maintenant la cruauté de Pompée. » Réellement César confirmait par toute sa conduite ces paroles qu'il écrivait à ses partisans : « Tâchons de nous rattacher toutes les vo-« lontés et de nous procurer une victoire durable, puisque « les autres se sont perdus par la cruauté, excepté Sylla, « que je n'imiterai pas; ce sera une nouvelle manière de « vaincre, par la douceur et la générosité [1]. »

La suite était facile à prévoir; les deux rivaux partirent le même jour (22 février 49), Pompée de Canusium, César de Corfinium pour Brundusium, et l'on doutait que Pompée eût le temps d'échapper. César, en effet, allait vite tout en proposant encore une entrevue, en faisant écrire par des amis communs et en écrivant lui-même à Cicéron, pour que celui-ci fût médiateur, et surtout pour qu'il vînt à Rome appuyer le nouveau gouvernement « de ses conseils, de son crédit, de son autorité. » Il était le 9 mars devant Brundusium; il entreprit aussitôt une digue des deux côtés du port : « par là, il voulait forcer Pompée à s'embarquer

[1] Cic., *A Att.*, 7-22, 8-13, 16, 9-5, 13, 15, et entre la septième et la huitième, voyez la lettre de César à Oppius et à Balbus; César, *De bell. civ.*, 1-15, 23.

« avec toutes ses troupes ou lui fermer la retraite. » Pompée, à son tour, sollicita une entrevue ; mais il ne la désirait pas plus que son ennemi ; il avait déjà embarqué les deux consuls, les tribuns, les sénateurs qui l'accompagnaient, et une partie de ses troupes pour Dyrrachium ; il fit voile lui-même le 17 mars, emmenant ce qui lui restait de partisans et de soldats. César entra le lendemain dans Brundusium ; les habitants l'avertirent des tranchées garnies de pieux et recouvertes de claies, que Pompée avait fait creuser dans toutes les rues, afin de prévenir un assaut jusqu'à ce que le départ fût prêt [1].

Le vainqueur, sans vaisseaux, ne pouvant poursuivre, revint promptement sur ses pas vers Rome. Il vit, en passant, Cicéron à Formies, le pressa de se déclarer en sa faveur, au moins de reparaître dans la cité. Cicéron fut moins tenté que jamais, en considérant l'indigne *ramas*, le *troupeau d'ombres*, que César traînait après soi. Ils se séparèrent tous deux mécontents [2].

[1] Cic., *A Att.*, 8-14, *Lett.* de Balbus après la quinzième, 9, de 6 à 15. Dans cette partie sont les diverses lettres de César, de Balbus, de Matius César, *De bell. civ.*, 1, de 25 à 29 ; Dion, 41-16 ; Plut., *Pomp.*, 66, 67, *Cés.*, 41 ; Florus, 4-2.

[2] Cic., *A Att.*, 9-9, et les quatre dernières.

CHAPITRE XLIV.

GUERRE CIVILE. — BATAILLE DE PHARSALE. — MEURTRE DE POMPÉE.

César, maître de l'Italie en soixante jours, sans avoir versé une goutte de sang, trouva Rome tranquille, parla fort modérément au peu de sénateurs que la confiance y avait ramenés, et proposa encore une députation, dont personne ne voulut se charger, auprès du général fugitif. Une résistance à laquelle il ne s'attendait pas, lui fit perdre un moment patience, et réveilla les craintes qui se dissipaient. Comme le trésor public lui était fermé par un jeune Metellus, tribun, qui alléguait les lois : « Le temps des armes, dit-il, n'est pas celui des lois ; tu pourras haranguer quand la guerre sera finie ; au reste, vous m'appartenez tous par le droit de la victoire. » A ces mots, il envoya chercher des ouvriers pour forcer les portes, et, Metellus soutenant son opposition, hautement louée par plusieurs voix, il prit un ton plus haut, menaça de le tuer : « Et tu « sais, jeune homme, ajouta-t-il, qu'il m'était moins fa-

» cile encore de le dire que de le faire. » Le trésor fut donc ouvert, il prit jusqu'à l'argent sacré, mis en réserve pour les *tumultes* gaulois, « car les Gaulois n'étaient plus à craindre. » Toutefois, il n'osa pas, après cela, haranguer le peuple, comme il en avait eu l'intention. Il nomma préfet de la ville Lepidus, il chargea M. Antoine, rétabli dans le tribunat, de commander en Italie, Curion de s'emparer de la Sicile, deux autres de l'Illyrie et de la Sardaigne, Hortensius et Dolabella de former une croisière sur les deux mers, et il partit pour l'Espagne, annonçant qu'il « allait à une armée sans général pour revenir contre un général sans armée [1]. »

Domitius l'avait prévenu dans Massilia, qui ferma ses portes sous prétexte de neutralité. César, laissant Trebonius pour commencer le siège, continua sa route vers les Pyrénées, dont les passages lui avaient déjà été assurés par un autre lieutenant pendant les hostilités d'Italie. Petreius et Afranius défendaient l'Espagne Citérieure, et Varron l'Ultérieure. L'agilité des soldats pompéiens, dressés à la manière lusitanienne, à saisir hardiment un poste, à changer d'attaque en rompant les rangs et reculant pour charger sur un autre point, troubla d'abord un peu la tactique régulière des césariens. Les succès variaient devant Ilerda ; ensuite le Sicoris soudainement grossi par les neiges, ayant rompu ses ponts, la nouvelle armée resta enfermée entre cette rivière et la Cinga, sans communication et sans vivres, sur un territoire épuisé d'avance. La hauteur des eaux et la surveillance de l'ennemi prolongea cette situation fâcheuse pendant plusieurs jours. A Rome, on regarda César comme perdu. Le mécontentement qu'avait excité dans le peuple la violation du trésor et de l'opposition tri-

[1] Cic., *A Att.*, 7-21, 10-4, 8, et *Lett.* de César, après la neuvième, *Philipp.*, 2-23 ; Appien, *Emp.*, 2 ; Dion, 41-18 ; Plut., *César*, 41 ; Suét., *César*, 34.

bunitienne, le courage des Massiliens, le peu d'affection qu'on soupçonnait toujours dans les légions pour leur général, et je ne sais quelle apparence de défection dans celles qu'il avait laissées en Italie, tout cela décida les plus irrésolus à rejoindre Pompée. Cicéron se crut aussi délivré de ses longues incertitudes. Il avait reçu encore de César, avant l'expédition d'Espagne, une lettre d'une adresse fort embarrassante, puis une autre d'un laconisme assez impérieux. Enfin, il savait qu'Antoine avait ordre de ne point le laisser sortir d'Italie, et, dans sa perplexité, il demandait à Atticus d'autres consolations « que celles de la philosophie et des livres, qui lui paraissaient bien faibles. » Il s'embarqua donc furtivement, malgré les prières et les prédictions de Cœlius, et sa propre divination[1].

C'était trop se presser : des barques de bois léger et de roseaux, faites comme dans la guerre de Bretagne, et transportées sur des charriots à vingt-deux milles du camp, passèrent les césariens à l'autre bord du Sicoris; une colline y fut fortifiée avant que l'ennemi eût pu le savoir, et un pont reconstruit en deux jours. Bientôt Petreius et Afranius, coupés à leur tour et cernés dans leur retraite, furent contraints de capituler. Ils obtinrent la liberté pour eux, la permission pour ceux de leurs soldats qui avaient quelques possessions en Espagne d'y retourner; pour les autres de rejoindre Pompée, dès qu'on les aurait conduits jusqu'au Var. L'Ultérieure fut encore plus promptement soumise. Varron, repoussé de Corduba, où César avait convoqué tous les magistrats et les principaux des villes, repoussé de Gadès, d'Italica, abandonné d'une légion, livra la seconde et se rendit lui-même.

[1] Cic., *A Att.*, 10-8, et lettres d'Antoine, de César et de Cœlius, 10, 12, 15 et 16, *Lett. fam.*, 6-6, 8-16. Cicéron délibère dans tout le huitième et tout le neuvième livre des Lettres à Atticus. Dans le dixième et le onzième, il regrette sans cesse le parti qu'il ne prend pas.

César, peu après, reparut par mer devant Massilia. Les assiégés, battus de tous côtés, avaient demandé une trève jusqu'à son arrivée, et, contre la convention, par une sortie imprévue, ils avaient mis le feu aux travaux du dehors. Le désastre, promptement réparé, à leur grande surprise, et César présent, les réduisirent à une soumission réelle. Ils durent à leur nom et à leur ancienneté d'être épargnés[1].

Quelques échecs sur d'autres points affaiblissaient peu de si rapides succès. Dolabella avait été défait et C. Antonius pris dans les parages d'Illyrie par une flotte pompéienne. Curion, maître de la Sicile, que Caton n'essaya pas de défendre, eut à combattre en Afrique Varus et le roi de Mauritanie Juba : il donna imprudemment dans un piége, non loin d'Utique, succomba sous le nombre et se fit tuer; quelques hommes seulement repassèrent en Sicile. César apprit en même temps un danger moins prévu, la révolte de la neuvième légion à Placentia : les soldats se plaignaient de n'avoir pas reçu la gratification (*donativum*) promise à Brundusium. Il survint aussitôt, rappela aux mutins ses largesses en Gaule, leurs promesses de fidélité, il menaça de décimer; toute la légion demanda grâce, et ce ne fut pas sans peine que de cent vingt coupables, auteurs de la sédition, elle consentit à n'en voir punir que douze[2].

Le titre de dictateur l'attendait dans Rome. Il sentit que cette distinction, devenue odieuse, lui était donnée par la crainte plus que par l'affection du peuple; il convoqua les comices, se fit élire consul avec Servilius Isauricus. Il nomma des arbitres pour estimer les possessions de chacun, parce que les dettes ne se payaient pas; il voulait, par cette mesure, rassurer à la fois les

[1] César, *De bell. civ.*, 1, de 36 à 87, de 1 à 22; Dion, 41-19, 21, 22; App., Εμφ., 2; Florus, 4-2.

[2] César, *De bell. civ.*, 2, de 23 à 44; App., Εμφ., 2; Cic., *A Att.*, 10-12, 16; Dion, 41-40, 41, *id.*, 41-26; Suét., *César*, 69.

créanciers et les débiteurs. Des rogations tribunitiennes ou prétoriennes réintégrèrent les enfants des proscrits et rappelèrent les bannis de la loi Pompeia, Milon seul excepté, que toute ambition redoutait. En attribuant ainsi au peuple l'honneur du bienfait, il tâchait de rendre la dictature inoffensive. Il jugea enfin plus prudent d'abdiquer après onze jours, et partit pour Brundusium, rendez-vous assigné à ses troupes; il traversa l'Adriatique avec sept légions. Bibulus, arrivé trop tard pour lui fermer le passage, brûla du moins les vaisseaux revenus à Brundusium, pendant que César, reçu dans les villes de l'Épire, se dirigeait sur Dyrrachium, que Pompée se hâta de défendre. Là s'établirent les camps des deux rivaux [1].

Cependant Pompée disposait de forces considérables; avec ses levées d'Italie, les restes de l'armée de Crassus et de Gabinius, il avait réuni onze légions, sept mille chevaliers, et il tirait des provinces et des États de l'Orient un grand nombre d'auxiliaires; il exerçait continuellement ses soldats, et les animait par son exemple et ses exhortations. Six cents galères, partagées en escadre, sous le commandement général de Bibulus, outre une multitude de vaisseaux chargés, formaient un armement invincible. Il pouvait puiser dans les richesses de l'Orient; son camp semblait véritablement représenter la république, non-seule-

[1] *César*, *De bell. civ.*, 3-1; Plut., *César*, 42; App., Εμφ., 2; Dion, 41-36, 37, 38; Suét., *César*, 42, *ib.*, Casaubon; Lucain, 5-383:

. . . . Summum dictator honorem
Contigit, et lætos fecit se consule fastos.
Namque omnes voces per quas jam tempore tanto
Mentimur dominis, hæc primum reperit ætas,
Quâ, sibi ne ferri jus ullum Cæsar abesset,
Ausonias voluit gladiis miscere secures.
. . . .
. . . . .Fingit solemnia campus,
Et non admissæ dirimit suffragia plebis,
Decantatque tribus et vanâ versat in urnâ.

ment par les rois et les princes qu'on y voyait arriver chaque jour à son appel, mais par le grand nombre de dignitaires romains, qui offraient l'image d'un sénat complet. Il avait encore l'avantage dans sa position militaire, appuyée sur des hauteurs, près du rivage par où les vivres lui venaient aisément, tandis que son ennemi ne s'en procurait qu'à grand'peine par des excursions, et qu'une croisière dans l'Adriatique lui coupait toute communication avec l'Italie. Malgré la mort de Bibulus, qui succomba aux fatigues, et la division du commandement de la flotte après lui, la vigilance ne diminuait pas, et l'hiver augmentait la difficulté de la traversée pour les légions laissées à Brundusium [1].

César, impatient de leur retard qui l'empêchait d'agir, résolut de les aller chercher, et, se déguisant en esclave comme un simple messager, il monta dans une barque pour passer, à la faveur de la nuit, entre la croisière prochaine; la violence des vents et des flots à l'embouchure de l'Anius était si grande en ce moment, que le pilote renonça : « Va contre la tempête, lui crie alors le passager inconnu, tu portes César et sa fortune. » A ces mots, le pilote et les rameurs étonnés redoublent d'ardeur. Ce fut en vain; la mer les repoussa obstinément, se jouant de l'impétueux dépit du grand homme. Il écrivit donc à M. Antoine, à ses autres lieutenants, à ses soldats même, de s'embarquer sans plus attendre au premier vent favorable. Ils le firent et échappèrent heureusement à l'escadre pompéienne [2].

Alors commença une lutte sérieuse, César ayant entrepris de bloquer le camp opposé, en tirant des lignes d'une colline à l'autre, et Pompée s'appliquant à se fortifier intérieurement et en même temps à s'étendre au dehors pour

[1] César, *De bell. civ.*, de 1 à 19 ; App., Εμφ., 2 ; Dion, 41-44.
[2] App., Εμφ., 2 ; Plut., *Cés.*, 44; Dion, 41, de 45 à 47.

éclaircir les césariens et rompre leurs efforts. Ils se livraient de fréquentes escarmouches. Les césariens manquaient de blé; pour y suppléer, ils pilaient une certaine racine et la détrempaient avec du lait; ils en jetaient dans les lignes assiégées en disant qu'ils mangeraient des écorces d'arbres avant de lâcher Pompée. Néanmoins, un tel courage n'écartait pas tous les dangers. Pompée, instruit par deux transfuges des endroits faibles du camp de César, attaqua si à propos, que la neuvième légion fut rompue, et que la présence de César ne put empêcher une déroute générale. S'il saisissait une aigle, on la lui laissait dans la main; s'il arrêtait un cavalier, celui-ci sautait à bas pour s'enfuir. L'ennemi était maître du camp s'il eût osé, et la guerre finissait tout d'un coup. Mais Pompée se défia d'un succès si facile, craignit une embuscade et n'acheva pas. Labienus s'y trompa également, et crut avoir tout fait par le carnage des césariens restés hors de leur retranchement; il se fit amener ensuite les prisonniers : « Eh bien, mes compagnons, leur dit-il, les vétérans ont-ils toujours l'habitude de vaincre? » Et il ordonna de les massacrer. Vingt-huit enseignes perdues, une défaite entière qui n'avait dépendu que de l'ennemi, tant de honte fut vivement senti des vaincus. César n'eut pas besoin de grands reproches; ils s'accusaient eux-mêmes, ils demandaient qu'on les décimât, qu'au moins les porte-enseignes fussent mis à mort. La douceur de César, qui ne consentit qu'à en dégrader quelques uns, accrut encore l'ardeur de réparer cette faute; ils seraient retournés au combat sur-le-champ : César aima mieux réserver ce dévouement pour une occasion plus favorable, et prit le parti de décamper pour porter la guerre sur un autre terrain. Après avoir déposé ses blessés dans Appollonie, il se dirigea en Thessalie, où son lieutenant, Calvisius, avait été battu par Met. Scipion. D'autres lieutenants couraient en Macédoine, en Étolie et ailleurs, amas-

sant des vivres et gagnant les Grecs, qu'effrayaient les rapines des chefs pompéiens[1].

Le combat de Dyrrachium inspira aux vainqueurs une joie et une confiance extrêmes. L'entière défaite de César ne devait pas être plus difficile. Cicéron seul ne pensait pas ainsi ; il était venu, selon lui, « par un engagement de ré-« putation, une sorte de devoir fatal, et s'était jeté de sang-« froid, de même que l'Amphiaraüs de la fable, dans le « péril qu'il voyait. » Quoiqu'il eût prêté à Pompée une somme considérable dans l'espoir d'en retirer quelque avantage et quelque honneur, si les affaires se rétablissaient, il espérait peu le rétablissement. Comme les troupes étaient nécessairement distribuées sur tous les points de la guerre, et l'armée principale non encore réunie, il faisait peu de fond sur une milice peu nombreuse et formée à la hâte. Il n'avait pas besoin des lettres de son gendre Dolabella pour comprendre que la gloire de Pompée, après la perte de ses vétérans d'Espagne, serait mal soutenue par ces rois et ces nations barbares contre les vieilles bandes de la Gaule. Il exagérait tellement les forces de César, que Pompée disait : « Pour nous craindre, il faut que Tullius passe de l'autre côté. » Rien ne plaisait au grave consulaire de tout ce qu'on faisait et de tout ce qui se passait ; il était surtout choqué des menaces continuelles de proscription qu'il entendait autour de lui, et « il en prenait la victoire en horreur. » Il se promenait tout le jour dans le camp, d'un air chagrin, ne sortant de ses mornes réflexions que pour darder ses brusques ironies à ceux qui l'abordaient, et se dédommageant par ses bons mots du peu d'importance qu'obtenaient sa personne et ses conseils. On lui avait dit à son arrivée qu'il s'y prenait un peu tard :

[1] César, *De bell. civ.*, de 33 à 81 ; App., *Emp.*, 2 ; Dion, 41-50, 51 ; Plut., *Cés.*, 45, 46, *Pomp.*, 69 ; Suét., *Cés.*, 18.

« J'arrive encore trop tôt, reprit-il, puisqu'il n'y a rien de prêt. » Une autre fois, comme on louait Théophane, l'affranchi de Pompée et l'intendant de ses ouvriers : « Qu'on est heureux d'avoir un Grec pour capitaine ! » Un nouveau-venu ayant rapporté le bruit qui courait en Italie, que Pompée était assiégé dans son camp, il lui dit : « Tu t'es donc embarqué tout exprès pour t'en assurer de tes yeux ? » Tous ses avis étaient pour la paix, et quand il vit l'obstination odieuse du parti, il conseilla au moins à Pompée de traîner, autant qu'il pourrait, la guerre en longueur. C'était, en effet, le plus sûr moyen de ruiner César, d'asseoir l'autorité du sénat résidant à Thessalonique, et de prévenir les avides cruautés de la victoire. Pompée semblait à la fin adopter cette vue prudente, lorsque le succès de Dyrrachium lui donna trop d'assurance dans ses soldats. Il écrivit de tous côtés cette nouvelle, comme si déjà l'ennemi était perdu [1].

Tout le parti n'en faisait pas le moindre doute : quelques uns même, comme Afranius, nouvellement arrivés d'Espagne, proposaient de rentrer dans l'Italie, qui était le prix de la guerre et qui entraînerait tout l'Occident. Mais Pompée ne supportait pas l'idée de paraître éviter une seconde fois César, et d'abandonner Scipion avec tout ce qu'il y avait de Romains distingués épars dans la Grèce. Il prit donc le chemin de la Thessalie, où, réunissant à son armée celle de son beau-père, il serait plus en état de livrer une bataille générale. C'était précisément ce que cherchait César, marchant contre Scipion. Cependant, à peine Pompée se retrouva-t-il en présence, qu'il revint à son premier plan de temporisation ; et l'on doit reconnaître que Pompée, jusque-là plus brillant de bonheur que de talent,

[1] *Cic.*, *Lett. fam.*, 6-6, 9-9, 7-3, *A Att.*, 11-3, 4, 6, *Philipp.*, 2-15 ; *Plut.*, *Cic.*, 49, 50.

montra, dans cette dernière guerre, une véritable habileté. Il eût ainsi, selon toute vraisemblance, détruit le plus terrible adversaire. Personne ne voulut comprendre cela : les uns, jeunes et présomptueux, les autres vieux et pesants, tous également incapables d'une tactique patiente, tous également avides de richesses, voulaient le combat qu'ils regardaient comme gagné d'avance. Quelques uns envoyaient déjà leurs amis ou leurs esclaves à Rome, pour y retenir les maisons les plus voisines du Forum, dans la perspective de briguer bientôt les charges. Scipion, Lentulus et Domitius se disputaient le grand-pontificat, dont César était revêtu. On proscrivait, non point nominalement, mais en masse, tous ceux qui étaient restés en Italie. Un Fanius s'adjugeait les biens d'Atticus; Lentulus, ceux d'Hortensius et les jardins de César. On accusait Pompée de se perpétuer à dessein par ses délais dans le commandement; on l'appelait *Agamemnon, roi des rois*; les plus lâches le taxaient de lâcheté. Afranius, qui avait peut-être vendu son armée en Espagne, demandait pourquoi Pompée n'allait pas « combattre ce marchand, dont il avait acheté ses gouvernements. » Les chevaliers, tout fiers de leur nombre et de l'éclat de leurs armes, commençaient à ne plus dissimuler qu'il fallait se défaire promptement de César pour se débarrasser aussitôt après de Pompée. Voilà ce qui aveuglait les plus sages, et Favonius s'écriait : « Nous ne mangerons pas encore cette année des figues de Tusculum, pour ne pas ôter à Pompée le pouvoir absolu. » Enfin, on remarquait que Pompée n'avait confié aucune fonction importante à Caton, et l'avait laissé à la garde des bagages dans le camp de Dyrrachium, par la crainte qu'il ne le forçât de déposer le commandement dès que la victoire serait obtenue.

Malheureusement, le soupçon d'ambition était trop bien fondé; Pompée, tout à la fois, craignait de perdre son autorité et ne voyait de sûreté pour la défense commune

que dans son plan de campagne. Il n'avait pas assez de fermeté ni d'adresse pour dominer ou pour résister ; il se laissa vaincre par les siens, et fut vaincu avec eux[1].

La bataille se livra dans la plaine de Pharsale (48), près de l'Énipée. Les césariens, avertis par les mouvements de l'autre camp qu'ils allaient enfin en venir aux mains, commencèrent par abattre en silence leur retranchement. L'ennemi, à cette vue, s'imagina qu'ils se préparaient à fuir; Pompée comprit au contraire qu'ils n'attendaient plus rien que de la victoire, et il gémit secrètement d'avoir à combattre contre des *bêtes féroces*, que la faim seule aurait pu dompter. Ses troupes étaient de plus du double supérieures en nombre; il comptait principalement sur ses sept mille chevaliers, auxquels César n'avait à opposer que mille cavaliers gaulois. Mais le nombre fut surmonté par la valeur et l'impétuosité de l'attaque; et quand les chevaliers s'avancèrent sur la cavalerie opposée, pour la renverser et envelopper la dixième légion, une manœuvre convenue découvrant aussitôt six cohortes de réserve, ces trois mille hommes coururent à leur rencontre, le javelot en main au lieu de le lancer, et leur portant la pointe au visage. « Ces jolis danseurs, avait dit César, ne soutiendront pas de telles blessures. » En effet, déconcertés par une escrime si désagréable, ces jeunes délicats détournent les yeux, ne songent qu'à préserver leur beauté menacée, et prennent honteusement la fuite.

Dès ce moment la journée fut décidée. Pompée, étourdi de ce coup, comme un homme qui n'a plus sa raison, abandonna tout, et se retira silencieux dans sa tente; son infanterie rompue, son camp forcé : « Quoi ! s'écria-t-il, jusque dans mon camp ! » Sans dire un mot de plus, il

[1] Plut., *Pomp.*, 70, 71, 72, *Cés.*, 47, 48, 49, *Cat.*, 62 ; Cic., *A Att.*, 11-6 ; Dion, 42-5 ; App., Eμφ., 2 ; Florus, 4-2.

changea de vêtements, et se sauva suivi de quelques amis. Les vainqueurs trouvèrent sous les tentes ornées de myrtes, des lits couverts d'étoffes précieuses, des tables dressées, de la vaisselle d'argent, des urnes pleines de vin, et tout l'appareil d'une fête plutôt que d'une bataille, tant était folle la présomption des pompéiens.

César assura sa victoire, comme il l'avait achevée, par sa clémence : au plus fort de l'action, il avait fait crier par des hérauts : « Épargnez les citoyens, sévissez contre les auxiliaires ; » et les Italiens de l'armée ennemie n'avaient plus fait de résistance. Il les incorpora dans ses légions ; les chefs ne furent pas plus mal traités ; ceux qu'il retrouvait armés pour la seconde fois obtenaient aisément grâce par quelque intercesseur. Il ne se vengea pas non plus des princes ni des peuples qui avaient pris parti contre lui, et ne témoigna que du mépris pour ceux qui abandonnèrent lâchement son rival après en avoir reçu protection.

Il est vraisemblable qu'il l'eût épargné lui-même, s'il eût pu l'atteindre. Il le suivit de près dans Larisse et Amphipolis : là, il perdit sa trace et passa au hasard en Asie. En traversant l'Hellespont sur une barque, il rencontra une escadre pompéienne, commandée par L. Cassius, et lui ordonna de se rendre ; Cassius, stupéfait de cette apparition victorieuse et de ce ton d'autorité, se rendit sans songer à l'importante capture qui se présentait[1]. César enfin ayant su que Pompée avait été vu en Cypre, et conjecturant alors le lieu de sa retraite, se dirigea vers l'Égypte avec trois mille légionnaires et huit cents cavaliers sur des vaisseaux rhodiens.

Pompée, en effet, avait malheureusement choisi cet asyle,

[1] App., Εμφ., 2 ; Dion, 42-6 ; Suét., *Cés.*, 62 ; Cic., *A Att.*, 11-15, et *Philipp.*, 2-11, détruit l'anecdote de Plutarque et d'Appien, en disant que Cassius avait résolu de tuer César à l'embouchure du Cydnus, si le vainqueur n'eût changé son point de débarquement.

en délibérant à Mitylène avec ses amis et sa femme Cornelia. Sa première pensée avait été de recourir aux Parthes; Théophane objecta leur perfidie et la mort de Crassus; l'Égypte n'était qu'à trois journées, et, malgré l'extrême jeunesse du roi Ptolémée-Dionysios, on devait compter sur la reconnaissance des services rendus à son père Aulctès. La plupart préféraient l'Afrique et Juba, qui avait assez prouvé son zèle. On savait déjà que tous les débris de Pharsale s'y réfugiaient. Mais le mauvais génie qui avait poussé Pompée à combattre, qui l'avait ensuite éloigné de Dyrrachium dans sa fuite, le détourna encore de la seule ressource qui lui restât; on fit voile pour l'Égypte.

Ptolémée était à Peluse, gardant sa frontière avec une armée contre les tentatives de sa sœur Cléopâtre, qu'il avait chassée pour régner seul. On eut l'humiliation d'attendre en mer que Ptolémée délibérât avec ses courtisans: trois ignobles favoris, Photin, Achillas et Théodote, s'accordèrent à recevoir ce fugitif, mais pour le tuer, de peur de s'en faire un jour un ennemi en le refusant, ou, en lui donnant asyle, d'irriter César. Une barque se détacha de la côte; Achillas y était avec quelques soldats et deux Romains, qui avaient autrefois servi sous Pompée. Cette méprisante réception se couvrait assez mal de la difficulté des bas-fonds, impraticables pour une galère; Pompée, ne jugeant plus la fuite possible, affecta la confiance, et descendit à l'invitation d'Achillas. Le passage se fit en silence; au moment de débarquer, il reçut par derrière un coup d'épée de Septimius, qu'il avait reconnu pour un de ses anciens centurions. Il se couvrit alors le visage de sa toge, et, sans jeter un soupir, se livra aux coups de Salvius et d'Achillas. On lui trancha la tête, on jeta son corps dépouillé sur la rive; son affranchi Philippe, qui l'avait accompagné, lui fit un bûcher des débris d'un vieux bateau. L'ancien consul, L. Lentulus, errant aussi dans ces parages, aperçut le feu de ces

pauvres funérailles : « Quel est, se dit-il, celui qui est venu terminer ici sa destinée ? » Puis, un moment après : « Hélas ! c'est peut-être Pompée. » Lui-même fut tué dès qu'il eut pris terre. Pompée avait péri à la vue de tous les siens désespérés : il fallut lever l'ancre à tout risque, et se hâter de soustraire Sextus, son second fils, et Cornelia, au danger d'un pareil sort. Un vent favorable les sauva de la flotte égyptienne, et les porta vers la Cyrénaïque [1].

[1] Plut., *Pomp.*, de 74 à 86, *Cés.*, de 49 à 52 ; App., *Εμφ.*, 2 ; Dion, 41-55 et suiv.; César, *De bell. civ.*, 3, de 82 à 104 ; Florus, 4-2.

CHAPITRE XLV.

GUERRES D'ALEXANDRIE, DE PONT ET D'AFRIQUE; MORT DE CATON.

La bataille de Pharsale et la mort du chef n'avaient pas détruit le parti. Il restait encore un point d'appui assez fort, et des hommes déterminés à ne jamais céder, qui s'étaient réunis à Dyrrachium après la déroute. Cicéron, malade d'inquiétude et de regret, malgré les grandes espérances et le premier succès, était resté avec Caton. Il se disposait à rejoindre Pompée, quand les vaincus arrivèrent. Il lui parut étrange qu'on parlât encore de se défendre, et il ne dissimula point sa mauvaise humeur : Nonnius disant pour ranimer la confiance qu'il restait encore sept aigles: « Tu aurais raison, répondit-il, si nous avions à combattre des geais. » Labienus, qui croyait beaucoup aux divinations, soutenait que Pompée finirait par l'emporter : « Cependant, avec cette ruse de guerre, reprit Cicéron, nous avons perdu notre camp. » Ce fut bien pis, lorsqu'à Corcyre, rendez-vous de la flotte, on tint sérieusement conseil, et qu'il entendit Caton lui déférer le commandement comme proconsul. Il déclara hautement qu'il fal-

lait non poser les armes, mais les jeter. A ces mots, Cneius, l'aîné des deux fils de Pompée, voulait le tuer de colère, et le pauvre consulaire eut même bien de la peine à sortir de Corcyre avec le secours de Caton. Cette fois il n'hésita plus : quel moyen de rester au milieu de ces furieux ! « Comme s'il valait mieux recourir aux *bêtes de* « *Juba* que de mourir, ou de vivre avec une espérance quel- « conque. La récente catastrophe décidait la question. Il « souhaitait la fin de la guerre pour tout le monde, et, « fâché de n'y point réussir, il la finissait pour lui-même. « Si Rome était encore une cité, il y serait citoyen ; si elle « ne l'était plus, il y serait en exil, mais plus commodé- « ment du moins qu'à Rhodes ou à Mitylène. Lui ferait-on « un crime de vivre? De quoi servirait sa mort? N'était-ce « point assez d'avoir vu périr tant de citoyens, qui vi- « vraient si on l'avait cru, et qui vivraient avec honneur? » Il regagna donc l'Italie pour y attendre le vainqueur et son pardon, sans congédier ses licteurs, « que le peuple lui « avait donnés, et qu'on ne pouvait lui ôter qu'avec la vie ; « seulement, à Brundusium, il les dissémina au milieu de « la foule, de peur que les soldats ne se jetassent dessus [1]. » Les autres arrêtèrent les résolutions suivantes : on se partagea la flotte, un Cassius se rendit dans le Pont-Euxin pour soulever Pharnace. Met. Scipion, avec Varron, alla en Afrique se joindre à Varus et à Juba. Caton se mit à la recherche de Pompée, afin de l'y ramener s'il était possible. Cneius, accompagné de Labienus, fit voile pour l'Espagne, qui ne devait pas être difficile à remuer [2].

César, de son côté, arriva dans Alexandrie; la tête de Pompée lui étant présentée par Théodote, il détourna les yeux avec horreur, donna des larmes à cette fin funeste,

[1] Plut., *Cic.*, 50, 51, *Cat.*, 63; Cic., *A Att.*, 11-4, 5, 6, *Lett. fam.*, 6-6, 7-3, *Philipp.*, 2-24.

[2] App., *Emp.*, 2.

prit sous sa protection et combla de présents tous les pompéiens qui s'y trouvaient. Les Alexandrins avaient vu d'abord avec plaisir le général romain visiter, admirer leur ville, et écouter les leçons des philosophes; mais les soldats égyptiens s'étaient récriés à la vue des faisceaux : il leur semblait que cet appareil attentait à la majesté royale. Des rassemblements se formaient, et chaque jour quelque soldat romain était tué. César hâta donc, par ses ordres, les légions retenues en Asie par les vents étésiens. Sa position devint plus critique, dès qu'il eut annoncé publiquement la volonté de soutenir les droits de Cléopâtre, selon l'ancienne coutume et le testament du dernier roi Auletès, qui voulaient que les deux aînés, frère et sœur, régnassent conjointement. Il manda Ptolémée, fit venir secrètement Cléopâtre de Syrie, les réconcilia, et adjugea Cypre aux deux plus jeunes enfants, Arsinoë et un autre Ptolémée (Néotéros). Mais les trois ministres redoutaient la punition d'une trahison que le vainqueur avait si mal accueillie; ils mandèrent l'armée royale, et, pendant qu'Achillas en allait prendre le commandement, Photin tramait un complot contre un hôte incommode. César découvrit le danger, mit à mort Photin, et, retenant Ptolémée, se fortifia dans le quartier d'Alexandrie qui communiquait à l'île de Pharos par une jetée.

Il eut donc à se défendre avec une poignée de braves, contre les Alexandrins irrités et une armée assez redoutable, qui se composait d'anciens pirates, de brigands et de déserteurs romains, toujours bien reçus en Egypte. Il eut soin, tout d'abord, de brûler les soixante-douze navires qui occupaient le port et tous ceux des chantiers; le feu se communiqua de l'arsenal au palais, et consuma en partie la fameuse bibliothèque commencée par Philadelphe. César jeta ensuite un poste dans Pharos pour se conserver les communications par mer. On le resserrait étroitement du

côté de la ville; chaque rue et chaque carrefour qui conduisaient à son quartier furent fermés de trois murailles, hautes de quarante pieds. L'eau du Nil se distribuant dans toutes les maisons par des canaux souterrains, on boucha ceux qui lui en apportaient; à l'aide de machines, on remplit ses puits et ses citernes d'eau de mer; il fit creuser aussitôt de nouveaux puits le long du rivage. On se battait de tous côtés opiniâtrément, sans succès marqué. Une légion arriva heureusement à César au moment le plus dangereux. Arsinoë avait fait tuer Achillas et nommé un autre général, Ganymède; celui-ci équipa une flotte nouvelle, livra une bataille navale, et, forcé à la retraite, la fit si habilement, qu'il resta maître de la digue de Pharos. Deux journées d'efforts ne suffirent point à débusquer l'ennemi: César, par une double attaque, reprit bien l'île et le pont qui la joignait à la chaussée; le lendemain, il reprit encore le pont de l'extrémité opposée; mais ses soldats furent si vigoureusement assaillis à leur tour, qu'ils se précipitèrent sur leurs vaisseaux, et que lui-même ne put se sauver qu'à la nage, en abandonnant sa cotte d'armes aux traits des Alexandrins qui en firent un trophée. Il se disposait à recommencer, lorsqu'on lui promit paix et alliance à condition qu'il rendrait la liberté à Ptolémée-Dionysios. Il y consentit, et les hostilités ne cessèrent pas. Ce fut la dernière perfidie; des renforts amenés par Mithridate de Pergame, venaient de forcer Peluse et s'avançaient vers le Delta: César, tournant le lac Maréotis, joignit à temps son zélé auxiliaire, battit complètement Dionysios, qui se noya dans le Nil en cherchant à fuir, rentra dans Alexandrie par les quartiers ennemis. On demanda grâce: il pardonna, assigna le trône à Cléopâtre et à Ptolémée-Néotéros, et garda captive Arsinoë[1].

[1] Suét., *Cés.*, 63; Cic., *A Att.*, 11-15, 16, 18; César, *De bell. civ*, 3, de 105

Le vainqueur sembla quelque temps ensuite s'oublier dans les plaisirs. La présence de Pharnace dans l'Asie-Mineure, le réveilla (57). « Il vint, il vit, il vainquit : » ce fut ainsi qu'il l'écrivit lui-même à Rome : « Heureux Pompée! dit-il encore, qui, pour avoir combattu de tels ennemis, acquit la réputation et le surnom de Grand. » Il donne à Mithridate de Pergame un tétrarchat en Galatie, le charge de poursuivre Pharnace jusque dans le Bosphore, et revient en Italie, à travers la Grèce entièrement soumise, ainsi que l'Illyrie, par ses lieutenants. Il recevait sur sa route des couronnes d'or, prenait les offrandes des temples et des sommes considérables, car il avait pour maxime que deux choses faisaient et accroissaient la puissance, c'étaient des soldats et de l'argent. Les enfants de Rome dans leurs jeux, peu après son départ, s'étaient divisés en deux camps, qui représentaient ceux de Pompée et de César; les césariens avaient toujours l'avantage : ce présage s'était réalisé. A la nouvelle de Pharsale, on renversa les statues de Pompée et de Sylla, puis on attendit, de peur que le vaincu ne reprît le dessus. Enfin l'envoi de son anneau, gravé de trois trophées, ne laissant plus de doute pour qui devaient être les honneurs, on éclata en flatteries. On nomma César dictateur pour un an, et on retarda les élections jusqu'à son retour. Il avait pris possession de sa charge dans Alexandrie, et envoyé M. Antoine pour commander à sa place comme maître de la cavalerie. Les augures s'étaient avisés alors d'un singulier scrupule, en soutenant qu'un maître de la cavalerie ne devait être en charge que six mois.

à 112, et le livre d'Hirtius, *Guerre d'Alexandrie*; Plut., *Cés.*, 53, 54, 55; App., Εμφ., 2; Florus, 4-2; Dion, 42, de 34 à 44. Il n'est guère possible d'éclaircir les cinq derniers auteurs l'un par l'autre, et de tirer un récit détaillé de leurs narrations embarrassées ou incomplètes. Pour l'intelligence des faits, je me suis aidé de l'atlas de géographie ancienne de M. Poulain de Bossay. *Voyez* dans la dixième carte le plan d'Alexandrie.

Il s'éleva un grand rire de cette objection, qu'ils n'osaient pas porter contre le dictateur. M. Antoine, excellent sur un champ de bataille, était peu fait pour régler les affaires civiles.

L'année précédente, le préteur Cœlius, devenu à contretemps pompéien, par mécontentement personnel, avait tenté de remuer le peuple avec une abolition des loyers et des dettes; la vigueur du consul Servilius Isauricus l'ayant réduit à sortir de Rome, il s'était ligué avec Milon, non moins irrité de son exil, et tous deux avaient péri dans une folle entreprise, l'un sur Compsa, l'autre sur Thurium. Dolabella, tribun, venait de proposer à son tour l'abolition, pour se débarrasser de ses nombreux créanciers; Antoine y mit obstacle, moins pour remplir les intentions de César que pour un ressentiment particulier contre Dolabella, car il agissait d'ailleurs comme dans une ville conquise, et ne se montrait qu'armé de son épée, ce qui choquait autant que ses violences et ses débauches.

Il était nécessaire que le dictateur vînt rétablir l'ordre; il n'abolit point les dettes, mais seulement les intérêts des trois dernières années, et il accorda pour un an la remise de tous les loyers qui montaient à cinq cents deniers. Il se fit élire consul avec Lepidus, disposa de toutes les fonctions sacerdotales, en augmenta le nombre et créa dix préteurs : en s'occupant ainsi de gagner des partisans, il eût cru imprudent de punir des perturbateurs dévoués à sa cause. Il supporta tranquillement les manières indépendantes d'Antoine, et ce pillard insolent, qui avait acheté la maison de Pompée, indigné qu'on en demandât le prix, refusa même de suivre son chef dans l'expédition préparée contre l'Afrique[1].

[1] Dion, 42, de 18 à 51; App., Ἐμφ., 2; Plut., *Cés.*, 56, *Ant.*, 10, 11, 12; Cic., *Lett. fam.*, 8-17, *A Att.*, 11-16, 20, *Philipp.*, 2-15, 25, 26, 27, 28 et 29.

César, au reste, savait bien n'être plus indulgent quand il n'y avait pas d'utilité : les soldats de la dixième légion réclamaient séditieusement les gratifications depuis si longtemps méritées et promises; il les assemble inopinément au Champ de Mars, il monte sur son tribunal, leur ordonne de parler, et, déjà embarrassés en présence de celui qu'ils ont salué tant de fois du titre d'*imperator*, ils n'osent plus demander de l'argent, ils demandent leur congé, pensant bien qu'à la veille d'une guerre, il ne voudra pas les licencier. « Je vous licencie, » leur dit-il; et comme il les voyait surpris, il ajoute : « Je donnerai cependant ce que je vous ai promis quand j'aurai triomphé avec les autres. » A ces mots, agités de honte et d'espoir tout ensemble, ils attendent en silence quelques exhortations. César se tait également; quelques amis le sollicitent de ne pas laisser plus longtemps ses compagnons d'armes inquiets avec ce bref et sévère langage : il reprend la parole en les appelant non plus *compagnons*, mais *quirites*, comme s'il les avait déjà licenciés. Alors ils n'y tiennent plus. Ce nom dont les Romains étaient jadis si fiers, leur semble une injure, un déshonneur : ils s'écrient qu'ils le suivront. César refuse et descend de son tribunal; ils lui crient plus fort, qu'il reste, qu'il les punisse. Il s'arrête un moment comme incertain, puis revenant : « Je ne punirai personne, mais je suis fâché que ceux de la dixième, que j'ai toujours préférés aux autres, se portent à de pareils désordres; je vous accorde votre congé, mais vous vous représenterez et vous recevrez les récompenses promises quand je serai revenu d'Afrique. Je vous donnerai des terres, non comme Sylla, en confisquant, mais sur le domaine public; je partagerai mes propres biens, et s'ils ne suffisent pas, j'en achèterai de mon argent. » Tous les autres soldats applaudissaient, mais ceux de la dixième étaient seuls tristes d'avoir mécontenté César, et ils insistaient pour qu'on les dé-

cimât; il ne voulut pas pousser plus loin leur douleur, et leur pardonna. Bientôt il passa en Afrique [1].

Caton y était arrivé depuis longtemps avec Sextus, qui lui avait appris en Cyrénaïque la triste fin de Pompée. Il y amena dix mille hommes, rendit quelque énergie à une armée qui souffrait de la mésintelligence de Scipion et de Varus, rabattit en vrai Romain les hauteurs de Juba, qui en profitait pour tenir ces deux chefs dans sa dépendance et les traiter comme ses satrapes. Tous offrirent le commandement à Caton; comme il n'était que propréteur, il refusa par une observance invincible des légalités, qu'il s'imaginait défendre ainsi, quand il n'y avait plus de justice nulle part, et quand les armes seules pouvaient décider. Il fit donc reconnaître comme général Met. Scipion, qui avait le rang supérieur de proconsul, et dont le nom, suivant un oracle vulgaire, devait toujours être victorieux en Afrique. Il lui conseilla seulement, comme auparavant à Pompée, d'éviter une bataille, et de miner par temporisation les forces de la tyrannie. Pour lui, il se chargea de garder Utique, de la fortifier, d'y ramasser des approvisionnements. Il eût mieux fait d'exécuter lui-même ses conseils. Il le reconnut trop tard aux lettres présomptueuses de Scipion, qui le raillait sottement de se tenir enfermé dans une place bien munie. Il offrit alors inutilement de passer en Italie et de retenir César par cette diversion; il ne cacha plus qu'il désespérait de la guerre et du rétablissement de la république par un tel défenseur, qui menaçait déjà d'une insolente tyrannie.

Les choses se passèrent en Afrique comme en Épire et en Thessalie. César chercha encore le succès dans l'audace. Il commença presque sans armée; quand il reçut toutes ses troupes, les subsistances manquèrent. Il essuya deux

[1] App., Εμφ., 2; Dion, 42-52, 53; Suét., Cés., 70.

échecs, et son camp eût pu être pris, si Petreius n'eût voulu réserver à Scipion l'honneur de la victoire. Ensuite, la jonction des levées de Juba lui opposa quatre-vingt mille hommes ; il n'en avait pas la moitié : ce fut tout cela qui lui donna encore la victoire, parce que ses ennemis la réputaient infaillible pour eux. Serré entre leurs trois camps, il les sépare en marchant sur la ville de Thapsus comme pour l'assiéger, tombe à l'improviste sur Scipion, met ses troupes en déroute, et d'une même course va battre Afranius et Juba l'un après l'autre ; ce fut l'affaire d'une matinée.

Il se dirigea ensuite sur Utique, afin de prendre Caton vivant. A la nouvelle du désastre, Caton assembla son conseil, composé d'un certain nombre de sénateurs et de trois cents citoyens romains occupés de négoce ou de banque à Utique ; il proposa de soutenir un siège. Juba, caché dans une montagne, et Scipion sur un vaisseau à l'ancre non loin de la ville, lui promettaient encore des secours ; un corps considérable de cavalerie, échappé à la défaite, s'approchait dans la même résolution. Le courage manqua aux trois cents ; ils regardèrent avec horreur le moindre péril pour eux et pour leur fortune ; aussi Caton dit, en apprenant que César s'avançait : « Quoi ! il nous prend donc « pour des hommes ! » Il ne songea plus qu'à protéger la fuite des uns et des autres ; pour lui, il ne voulut pas entendre parler de soumission : resté avec son fils et quelques amis, il prit le bain, soupa, discourut de philosophie, et soutint rudement les paradoxes stoïciens. Quand il fut dans son lit, il ouvrit le dialogue de Platon sur l'immortalité de l'ame, et, ne trouvant plus son épée à son chevet, il la demanda. Comme on refusait de lui répondre, il frappa si furieusement un esclave au visage, qu'il en eut la main ensanglantée. Son fils et deux amis accoururent fondant en larmes : « Que ne me fait-on lier les mains der-

rière le dos, s'écria-t-il, pour me livrer à César? » Enfin, on le laissa seul comme il l'exigeait; on lui donna son épée, il dit : « Je suis maintenant mon maître; » il acheva sa lecture, et s'endormit profondément jusqu'à minuit. Après s'être informé si les fugitifs avaient mis à la voile, il se perça de son épée au point du jour. On le trouva baigné dans son sang; on mit un appareil sur sa blessure, il l'arracha et expira : il avait quarante-huit ans. César n'arriva qu'après ses funérailles, et regretta d'avoir perdu la gloire de lui sauver la vie (46).

Privés de la ressource d'Utique, les principaux chefs vaincus, Petreius, Juba, Scipion, se tuèrent également pour ne pas tomber entre les mains du vainqueur, dont la clémence souffrit cette fois beaucoup d'exceptions: trois cents pompéiens, parmi lesquels Afranius, furent égorgés; le petit royaume de Juba supprimé augmenta la Numidie, qui reçut Sallus[illegible] gouverneur. César avait débarqué en Afrique le 1er jan[illegible] partit le 13 juin[1].

[1] App., Εμφ., 2; Dion, 42-57, 58, 43, de 3 à 13; Florus, 4-2; Plut., *Cés.*, 57, 58, 59, *Cat.*, de 63 à 79; Hirtius, *De bell. Afr.*

CHAPITRE XLVI.

DICTATURE DÉCENNALE. — TRIOMPHES DE CÉSAR. — DERNIÈRE DÉFAITE DU PARTI POMPÉIEN.

De nouveaux honneurs attendaient à Rome ces nouvelles victoires : quarante jours de supplications étaient déjà décrétés avec le triomphe ; quatre chevaux blancs traîneront le char ; César sera préfet des mœurs pour trois ans, car la censure avilie ne paraissait plus digne de lui ; il aura la dictature pour dix ans, le droit de siéger au sénat sur la chaire curule, ainsi que les consuls, de dire le premier son avis, de donner le signal à toutes les courses de char. Ne pourrait-on pas inventer encore quelque autre distinction pour gagner sûrement sa bienveillance? En effet, on établira en son honneur un troisième collège de *Luperques* (ministres du dieu Pan), et on les appellera *Juliens* [1]; on placera son char au Capitole, en face de celui de Jupiter; on y élèvera sa statue; on représentera la terre

[1] Suét., *Cés.*, 76; Cic., *A Att.*, 12-5; Dion, 44-6.

sous ses pieds, et l'on écrira au bas : *César, demi-dieu.*

Le superbe mortel prit plaisir à ces adulations, sans songer que la crainte seule pouvait en inspirer de semblables; il crut les justifier par la promesse publique d'user généreusement du pouvoir, et il tint parole. Déjà, il avait pardonné aux prisonniers les plus marquants de Pharsale, à tous ceux qui s'étaient rendus ensuite; il avait prévenu, accueilli Cicéron avec amitié, et il pardonna encore après la guerre d'Afrique, même à ses ennemis les plus déclarés. Il ne refusa pas au sénat le rappel de l'ancien consul M. Marcellus, et se laissa toucher par le grand orateur en faveur de Ligarius. Il accorda souvent dans la suite de pareilles faveurs. Toutefois, il ne cédait qu'à des sollicitations réitérées, au lieu qu'il avait rappelé en masse tous les condamnés, et qu'il réintégra également tous ceux qui étaient dégradés par la censure [1]. C'est qu'il pouvait compter davantage sur leur dévouement.

De même son administration fut mêlée d'utilité publique et personnelle, d'attention à séduire, de fermeté à réparer, d'habileté à se consolider par l'ordre rétabli dans l'État. Il fortifia les lois contre les crimes politiques (*de vi et majestate*); il rendit exclusivement les jugements aux sénateurs et aux chevaliers, et il en retira les tribuns du trésor. Il fit un recensement du bas peuple, non plus selon l'usage ni dans le lieu accoutumé, mais dans chaque quartier par les propriétaires des maisons; après quoi, il réduisit de trois cent vingt mille à cent cinquante mille le nombre de ceux qui recevaient la distribution publique de blé; et, de peur que d'autres recensements à l'avenir ne causassent des rassemblements tumultueux, il décida que tous les ans le préteur suppléerait par le sort aux décès. Huit

[1] Dion, 43-27; App., Ἐμφ., 2; Cic., *Pro Marcell.*, *Pro Ligar.*, *Lett. fam.*, liv. 5, 6 et 9, *passim*, 9-26; Plut., *Cic.*, 52.

mille habitants furent désignés pour diverses colonies à fonder même au-delà des mers, et, afin que la population n'en souffrît pas, une loi régla que nul Romain au-dessus de vingt ans et au-dessous de quarante, qui ne serait point occupé par le service militaire, ne pourrait être absent de l'Italie plus de trois ans; qu'un fils de sénateur n'en sortirait également, sinon à la suite d'un magistrat; enfin que tous les possesseurs de pâturages prendraient au moins le tiers de leurs pâtres parmi les jeunes gens de condition libre, ce qui assurait d'ailleurs un moyen honnête de subsistance à la dernière classe. En outre, les pères de nombreux enfants eurent la promesse d'une récompense; et, comme les recherches du luxe sont toujours funestes aux mœurs et à l'esprit de famille, de nouveaux règlements somptuaires surveillèrent les dépenses d'édifices, d'habits, d'équipages, de repas. L'usage des litières, de la pourpre et des perles, ne fut plus permis qu'à certaines personnes, à certains âges et en certains jours; des gardes placés autour du marché pouvaient saisir les mets prohibés, et les poursuivre même jusque sur la table du festin [1].

César coupa court à une foule de désordres graves et continuels par la réforme du calendrier, ce qu'il fit en vertu de sa charge de grand-pontife. Depuis des siècles, les fastes étaient intervertis et les années dérangées, par l'ignorance ou la fraude des pontifes, qui omettaient ou ajoutaient à leur gré les intercalations indispensables à la division de Numa en mois lunaires. Les féries des moissons ne concordaient plus avec l'été, ni celles des vendanges avec l'automne. César eut recours à l'astronome Sosigène d'Alexandrie, et, d'après ses calculs, établit une

[1] Dion, 43, de 14 à 18, et 25; Plut., *Cés.*, 60; Suét., *Cés.*, de 40 à 43, *ib.*, Casaubon, Torrentius et Grœvius, qui redressent l'erreur de Plutarque sur le recensement, erreur copiée par Appien.

année solaire, divisée en mois de trente et de trente-un jours, avec un seul jour supplémentaire tous les quatre ans, pour répondre aux trois cent soixante-cinq jours et six heures que comprenait le cours du soleil, selon les observations de ce temps; le jour supplémentaire devait être constamment le second sixième avant les calendes de mars (*bis sextus*), d'où le nom de *bissextile*, dont on désigne encore l'année où cette addition est placée. Comme on ne pouvait retrouver la concordance qu'en retardant de trois mois l'année suivante, on ajouta extraordinairement ces trois dernières intercalations. L'année (46) où se fit ce changement s'appela l'année de *confusion* [1].

Tous ces actes tendaient au bien général : on en doit dire autant du titre de citoyen accordé à tous les maîtres qui enseignaient la médecine et les arts libéraux, et l'avantage qu'en recueillait le dictateur était plus caché mais plus certain. Son intérêt propre se montra plus évidemment et avec moins de faveur, lorsqu'il donna le droit de cité à toute sa légion d'*Alaudes* (Transalpins ainsi désignés à cause de l'aigrette de leurs casques en huppe d'alouette); lorsqu'il compléta le sénat pour y introduire une foule d'hommes indignes ou inconnus, la plupart Gaulois; lorsqu'il créa des patriciens; lorsque, instruit par ses succès mêmes du danger d'un commandement prolongé, il restreignit dorénavant le gouvernement d'une province à une seule année pour les préteurs, à deux pour les consuls [2].

[1] Dion, 43-26; Plut., *Cés.*, 65; Suét., *Cés.*, 40; *ib.*, Casaubon, Torrentius; Solin., 1; Censorinus, *De die natali;* Macrob., 1-14; Pline, 18-25; Jos. Scaliger, *De emend. temp.*, 4. L'année Julienne excédait de onze minutes quinze secondes la véritable année solaire; cette erreur fut corrigée en 1582 par le calendrier grégorien. *Voy.* l'*Art de vérifier les dates*, et Schœll, *Cours d'histoire des États européens*, t. XV, p. 11, et t. XVII, p. 15; *Voy.* Cic., *A Att.*, 5-9, 13, sur l'abus des intercalations.

[2] Dion, 43-25, 27; Suét., *Cés.*, 24, 41, 80; Cic., *Lett. fam.*, 6-18, 9-15.

Il pensait peut-être qu'on ne s'en apercevrait pas dans l'entraînement de la gloire et des plaisirs, deux puissants moyens de popularité qu'un tel homme ne devait pas négliger. Au milieu de tous ces soins, il [illegible] phes : le prem[illegible] Vercingetorix y parut pour être égorgé ensuite. Le second fut celui de la guerre d'Afrique ; on y remarquait le fils de Juba, qui dut à son malheur de devenir un des plus savants historiens grecs. La seule image de Pompée manquait parmi celles des autres chefs : il n'était pas sans danger de réveiller ce souvenir ; le peuple n'en témoigna pas moins sa tristesse, en voyant retracée dans les peintures d'usage la fin tragique d'illustres citoyens, de Scipion, de Petreius, de Caton ; aussi César avait-il intercalé ce triomphe regrettable entre ceux des guerres étrangères, et il réserva pour les deux derniers les défaites de Pharnace et des Égyptiens.

Par une singulière compensation d'une grandeur si pompeuse, jamais les soldats n'avaient été si hardis dans leurs chansons. César entendait derrière lui les plus injurieux brocards; cent voix bouffonnant grossièrement sur ses vices, lui criaient à la fin avec une malice plus sérieuse : « Fais bien, tu seras puni ; fais mal, tu règneras. » Dion, qui vivait déjà loin de cette époque, au milieu d'habitudes presque monarchiques, rapporte qu'on admira la douceur du triomphateur, riant le premier de cette hardiesse. Le triomphateur ne pouvait plus faire autrement. Depuis la fondation de la république, on avait toujours rappelé ainsi à l'égalité citoyenne des hommes qui n'en devaient sortir que pour un moment. C'était un droit populaire, et maintenant le peuple triomphait lui-même à sa manière de sa liberté vendue, dans la personne de celui qui avait osé l'acheter. Pendant trois siècles encore, il gardera ce droit sur ceux qu'il fera les maîtres du monde, et au moins, à leurs

funérailles, il imprimera sur l'autorité impériale cette marque d'une origine démocratique. De telles leçons inspirèrent peut-être quelque honte à César de sa divinité écrite au bas de sa statue, puisqu'il l'effaça de sa main.

D'immenses largesses suivirent les cérémonies : les soixante mille talents et les deux mille huit cent vingt-deux couronnes d'or qu'il y produisit, fournirent de quoi surpasser ses promesses. Chaque soldat reçut cinq mille deniers, chaque centurion le double, les tribuns et les officiers de cavalerie le quadruple; des terres furent assignées aux vétérans, en divers lieux cependant, afin que, dispersés, ils ne pussent inquiéter leurs voisins ni faire corps. La multitude eut pour sa part une distribution extraordinaire de blé et d'huile, cent deniers par tête, et la remise d'une année de loyer à Rome et dans toute l'Italie. Toutes les jouissances se prodiguèrent : deux festins de vingt-deux mille tables à trois lits, des combats de gladiateurs en l'honneur de Julia, des chasses où l'on vit pour la première fois une girafe, des représentations scéniques de toutes langues, des jeux de toute sorte dans le cirque, combats athlétiques, évolutions militaires, jeu troyen des jeunes nobles, danses pyrrhiques, courses de char. Enfin, un édifice construit dans une partie du Champ de Mars pour former un lac, donna le premier spectacle d'un combat naval (*naumachia*) par des galères de Tyr et d'Égypte. Une immense voile de soie garantissait du soleil les combattants et les spectateurs. Les curieux accoururent à Rome en telle affluence, qu'ils étaient réduits à loger sous des tentes, dans les rues et les carrefours, et que beaucoup de personnes périrent étouffées par la foule, entre autres deux sénateurs. Rien dans les temps précédents ne pouvait se comparer à ces fêtes : c'était un enivrement général.

Alors commença cet incroyable délire qui transportait

les spectateurs jusque dans l'action des jeux. Plusieurs chevaliers, un fils de préteur et un sénateur, combattirent comme gladiateurs; le vieux Laberius n'osa refuser de jouer lui-même une de ses pièces pour faire plaisir à César. Il s'en plaignit ainsi dans son prologue : « Où la nécessité « me réduit-elle vers le déclin des ans? Moi, que ni ambi-« tion, ni largesse, ni crainte, ni force, ni puissance ne « put ébranler dans ma jeunesse, voilà que, devenu vieux, « je cède aux flatteuses paroles, aux douces sollicitations « d'un grand homme : les dieux mêmes n'ont pu rien lui « refuser; qui souffrirait que je lui refusasse quelque « chose? Sorti chevalier romain de chez moi, après « soixante ans passés sans reproche, j'y reviendrai mime; « j'ai vécu trop d'un jour. » Dans le courant de la pièce, il se vengea par ces allusions piquantes : « Quirites, nous « avons perdu la liberté... Celui-là doit en craindre beau-« coup, que beaucoup ont à craindre. » D'où venaient cependant ce chagrin et ces plaintes? Laberius le dit publiquement : « Pourquoi, ô fortune, quand j'étais dans la vi-« gueur de l'âge et que je pouvais contenter le peuple et « un tel homme, pourquoi alors ne m'as-tu pas courbé « sous ta violence? Maintenant, que puis-je apporter ici? « Quelle beauté et quelle grâce? Quel esprit et quelle « voix? » Tels étaient ses regrets, tel était en ce temps l'honneur romain, celui qui avait déjà perdu la bataille de Pharsale par la peur d'une cicatrice au visage. Aussi Laberius accepta-t-il volontiers des mains de César non-seulement l'anneau d'or qui lui rendait son rang, mais une somme qui lui payait sa peine, et il repassa de la scène parmi les chevaliers. Ceux-ci se serrant pour ne pas le recevoir, Cicéron profita de son embarras en lançant une épigramme sur les nouveaux sénateurs : « Je te ferais place, lui dit-il, si nous n'étions pas si pressés. Cela m'étonne, répliqua Laberius, car tu as toujours deux sièges pour t'as-

seoir. » Les chevaliers s'y prenaient un peu tard pour soutenir leur dignité; c'était assez à contre-temps,

Simuler les Curius pour vivre en Bacchanales.

Le soir du dernier jour de ces fêtes, au sortir d'un festin, le dispensateur avoué de tous ces plaisirs de décadence, comme s'il eût voulu apprendre à tous qu'il était inutile de prétendre encore quelque dignité, quand il ne restait plus d'apparence de vertu, se présenta couronné de fleurs et en pantoufles sur le Forum, d'où il fut reconduit chez lui par le peuple, à la lueur de magnifiques candélabres que portaient quarante éléphants. Il avait récemment donné à quelques-uns une leçon plus sérieuse : les soldats murmuraient de ce que ces dépenses n'étaient pas pour eux seuls; il en tua un. Tous, en effet, avaient renversé la république : il était juste que tous prissent part à la joie[1].

Cependant tout ne pliait pas encore sous la domination nouvelle. L'Espagne, toujours remuante, avait donné refuge aux vaincus de Pharsale et d'Afrique. Les vexations de Q. Longinus, lieutenant de César, y avaient causé un soulèvement (48), et les anciens soldats de Pompée prenant pour chef Marcellus Æserninus, celui-ci sut se maintenir entre les deux partis assez adroitement pour se tourner vers le vainqueur quand il le faudrait, effaçant sur les boucliers de ses soldats le nom de Pompée, et combattant

[1] Juv., 2, v. 3 :

Qui Curios simulant et Bacchanalia vivunt.

Suét., *Cés.*, 37, 38, 39, 49, 50, 51; App., *Εμφ.*, 2; Dion, 43, de 19 à 24; Plut., *Cés.*, 60; Macrob., 2-7; Aul. Gell., 17-14; Pline, 9-55, 14-15, 19-8, 8-7, 36-15, Mart., 1-5 :

Consuevere jocos vestri quoque ferre triumphi;
Materiam dictis nec pudet esse ducem.

Longinus, évitant de détruire son adversaire et ralliant les pompéiens. L'arrivée de Labienus, de Scapula et de Cn. Pompée avait décidé une guerre véritable, et pendant que Labienus allait seconder les efforts de Scipion en Afrique, Cneius faisait des levées nombreuses. Dans toutes les villes où il trouvait quelque riche partisan de son père, il lui imposait quelque crime, et le mettait à mort pour s'emparer de sa fortune et payer ses troupes. Il se forma ainsi une armée formidable, à laquelle ne put résister Longinus ni son successeur Trebonius.

Les défaites d'Afrique la fortifièrent encore de leurs débris, de plusieurs chefs déterminés comme Varus et Labienus, et d'une flotte. Sextus déjà, depuis quelque temps, avait rejoint son frère; ils étaient maîtres de la province Ultérieure. César eut à recommencer la soumission de l'Espagne, et une quatrième campagne contre un parti tant de fois abattu. Il s'y porta à la fin de l'année (46), avec sa promptitude accoutumée, précédant de beaucoup ses légions d'Italie; il acheva pendant la route son poème intitulé *Voyage*, dont il avait composé les premiers livres pendant son gouvernement de Gaule, lorsqu'après avoir tenu les assemblées de la Cisalpine, il retournait de ses quartiers d'hiver à son armée. En vingt-sept jours, il arriva près de Corduba[1]. Sextus tenait garnison dans cette ville, tandis que son frère assiégeait Ulla. Sur la demande des assiégés, César leur envoya aussitôt un détachement qui s'avança, conduit par l'Espagnol Paciecus, jusqu'au camp de Cneius; un sombre orage obscurcissait le jour, on se reconnaissait à peine. Au qui-vive d'une sentinelle, on répondit : « Silence! nous voulons surprendre la ville, » et les hommes du dehors passèrent deux à deux. A peine entrés dans la ville,

[1] Hirtius, *De bell. Hisp.*; Dion, 42-15, 16, 43-28; App., Εμφ., 2; Suét., *Cés.*, 56.

ils firent une vigoureuse sortie, et Cneius, rappelé au secours de Sextus, leva le siège[1].

Il rencontra, en effet, César, qui avait déjà traversé le Bétis (Quadalquivir), couvrit à temps Corduba et détourna l'attaque sur Ategua. Des combats continuels et acharnés s'engagèrent entre les camps. Après la prise d'Ategua, les hostilités se portèrent vers Hispalis (Séville) et Munda. Cneius pouvait facilement, dans un pays montueux, éviter un engagement général et harceler son ennemi; mais il compta trop sur ses forces, ou, ce qui est plus vraisemblable, les Espagnols se lassaient de ce système de défense et des rudes sièges qu'il fallait endurer. Il présenta donc la bataille après avoir pris une position avantageuse, et il sembla qu'il ne pouvait mieux faire. Jamais, en effet, la fortune de César ne fut plus compromise (45): le premier choc égal des deux côtés, les efforts longtemps soutenus pied contre pied, corps à corps, sans aucun avantage, les deux armées s'arrêtèrent, comme d'un commun accord, dans un profond silence. Quand on en revint aux mains, César vit bientôt ses vétérans reculer. Furieux, il saute de son cheval, il court à la première ligne retenir, ranimer des yeux, de la voix et du geste les courages ébranlés; nul ne tient. Alors, désespéré, il arrache un bouclier, et crie aux tribuns les plus proches: « Voici pour moi la fin de la vie et pour vous de la guerre. » En même temps, il s'avance à dix pas de l'ennemi: deux cents javelots sont lancés sur lui, il esquive les uns, il reçoit les autres sur son bouclier; son danger ramène à ses côtés les plus braves; toute l'armée revient à la charge, et le combat se rétablit. La victoire ne se décida pourtant qu'à la fin du jour. Un corps de troupes légères se dirigea sur le camp pompéien, et Labicnus, apercevant ce mouvement, détacha cinq cohortes pour

[1] Hirtius, *De bell. Hisp.*; Cic., *Lett. fam.*, 6-18.

s'y opposer. Ils fuient ! s'écria César. Ce mot commença la déroute et un carnage de trente mille hommes. Labienus et Varus y périrent.

Beaucoup de fuyards se retirant dans Munda, le siége en fut aussitôt ordonné, et les césariens, harassés de fatigue, pour abréger le travail, élevèrent une circonvallation de cadavres, assujettis par des javelots, où des boucliers étaient suspendus en guise de parapet, et tout le long, des épées et des lances tournées en dehors, menaçaient la ville du spectacle affreux d'un rang de têtes coupées. Les vingt mille hommes qui se trouvaient réunis dans la place se défendirent courageusement, mais il leur fut impossible d'échapper. Tous furent tués ou pris. Pendant ce temps César forçait Corduba, où Scapula se donna lui-même la mort, et plus de vingt-deux mille hommes tombèrent sous le glaive. Il reçut, le 12 avril (45), dans Hispalis, la tête de Cneius; ce malheureux était parvenu, en fuyant, à quarante lieues du champ de bataille, à Carteia, où stationnait sa flotte; mais la flotte ennemie lui fermant la mer, et une sédition agitant la ville, il se fit porter en litière dans les montagnes, car il était blessé à l'épaule et à la jambe. Là, découvert par l'imprudence d'un des siens, et poursuivi jusque dans le creux d'un rocher, il vendit chèrement sa vie plutôt que de se rendre. Sextus avait quitté à temps Corduba et gagné la Celtique, où il réussit à se cacher pendant plusieurs mois [1].

[1] Hirtius, *De bell. Hisp.*; Dion, 43, de 28 à 41; Florus, 4-2; App., Ἐμφ., 2.

CHAPITRE XLVII.

DOMINATION DE CÉSAR.

Le génie toujours pâlissant de Cicéron, à cette époque, nous montre l'impression que faisaient à Rome les progrès si péniblement assurés de la domination nouvelle. En lui se reflètent clairement les vacillations de défiance et d'inquiet espoir qui se succédaient à Rome par la conduite de César et par les deux dernières guerres. Le pauvre consulaire, désolé d'abord de n'avoir point suivi Pompée, puis de l'avoir rejoint à contre-temps, puis d'être revenu si tôt en Italie après Pharsale, pendant que tant d'autres passaient si résolument en Afrique et en Espagne, pour surcroît d'affliction se voyait désigné publiquement comme un déserteur pompéien, par un édit qui l'autorisait, avec le seul Lœlius, à demeurer en Italie. Son frère Quintus et son neveu, intriguaient lâchement en Grèce, pour obtenir leur grâce à ses dépens; sa fille Tullia était négligée par un mari dissipateur, le séditieux Dolabella, qui mettait, en outre, le trouble dans la ville; et enfin son propre bien diminué en son absence par les malheurs du temps et par l'intérêt

personnel de sa femme Terentia. Il avait généreusement écrit en faveur de son indigne frère au vainqueur; il fut encore mieux traité lui-même.

Cependant il était médiocrement rassuré, quoiqu'il eût la permission de conserver ses licteurs et qu'il les gardât tant qu'il le jugea convenable. Enfin, après la victoire de Thapsus, qui semblait devoir être le dénouement, il s'enhardit « à louer la pénétration, la sagesse et la justice de « César, qui ne parlait jamais de Pompée que dans les « termes les plus honorables, qui choisissait Cassius pour « lieutenant, qui donnait à M. Brutus le gouvernement de « la Gaule, celui de la Grèce à Sulpitius. Il recevait de « tous les amis de César des prévenances non communes, « et commençait à se persuader qu'il en était aimé de « bonne foi. Il n'avait plus d'autre motif de craindre celui « qui tenait le pouvoir, que cette règle générale de pru- « dence : une fois que les droits sont brisés, tout devient « incertain. S'il pensait qu'il devait désormais ménager « ses paroles, il ne renonçait pas pour cela à toute répu- « tation d'esprit. César, d'ailleurs, avait le jugement ad- « mirable; on lui devait cet éloge. Il faisait un recueil des « mots et sentences remarquables (*dicta collectanea*), et « voulait qu'on lui rapportât tout ce qui échappait de « plaisant à Cicéron, comme toutes les nouvelles, sans « jamais s'y tromper, et rejetant tout ce qu'on lui donnait « faussement comme de cette source. » Cicéron raillait donc assez librement encore dans l'occasion; il n'avait pas épargné les nouveaux sénateurs, il n'épargna pas davantage la réforme si utile du calendrier. Quelqu'un ayant remarqué devant lui que la constellation de la Lyre se lèverait le lendemain : « Sans doute, dit-il, un édit l'a prescrit[1]. »

[1] Cic., *A Att.*, 11, de 7 à 25, *Pro Ligario*, n. 7, *Lett. fam.*, 5-21, 6-6, 9-6, 16; Plut., *Cés.*, 65.

Cependant, ses bons mots ne disaient pas toute sa pensée : il était profondément blessé de ces vils haruspices et de ces Gaulois admis dans le sénat. Il regardait comme une double honte que son neveu fût luperque julien, et que Quintus, qu'il aimait toujours, s'en réjouît. Il composa et publia l'éloge de Caton pendant la guerre d'Espagne, et César en fut assez piqué pour y répondre par sa diatribe de l'*Anti-Caton*. Cicéron ne savait que désirer de cette dernière guerre; il n'augurait rien de bon d'une victoire pompéienne, mais il ne se dissimulait pas que le grand homme ne relèverait pas l'ancien gouvernement. Il ne l'égalait pas à Sylla, « qui eût pu être plus modéré, mais qui avait fait « de très-belles choses. La vie qu'on nous laisse depuis « quatre ans, est une pure faveur..... Puisque avec tout « mon courage et ma philosophie, j'ai cru que le meilleur « parti était de vivre, il faut bien que j'aime celui à qui « je dois cette vie que j'ai préférée à la mort. S'il songe à « rétablir la république, comme on peut se l'imaginer sans « contradiction, et comme nous devons le désirer, peut-« être s'est-il fait insensiblement des obstacles qu'il n'a « plus le moyen de surmonter..... Mais il ignore lui-même « ce que l'avenir nous prépare; si nous sommes ses es-« claves, il l'est du temps. » Quelquefois « il rougissait de vivre. » Telle était la réflexion habituelle de Cicéron. En conséquence, il continuait à se consoler par l'étude, et c'est depuis son retour en Italie, qu'il composa son traité *De la partition oratoire*, ses *Académiques*, ses *Tusculanes*, ses ouvrages *Du souverain bien*, *De la nature des Dieux*, *De la divination*, *De l'orateur*, et *Des orateurs célèbres*[1]. Il terminait son traité *Du destin* au moment de la

[1] Dans ce dernier traité, c. 71, 72, 73, il fait un grand éloge du talent oratoire de César, et il ajoute ce jugement sur ses *Commentaires* : « Atque etiam commentarios quosdam scripsit rerum suarum, valde quidem probandos;

mort de César. « Il renonçait au sénat, au barreau, à la « difficulté de préparer ses opinions et de défendre des « causes, puisqu'il n'y avait plus d'autorité dans le sénat, « ni de force dans les lois. » Ses embarras et ses chagrins domestiques achevèrent de le retirer des affaires publiques. Il répudia Terentia, puis bientôt après sa seconde femme Publilia, et s'occupa surtout d'élever un temple à sa chère fille Tullia, qui venait de mourir divorcée de Dolabella. Lorsque les nouvelles arrivèrent de la bataille de Munda, il écrivit ceci : « Hirtius m'a mandé que Sextus était sorti de « Corduba et s'enfuyait dans la Citérieure, que Cneius « s'enfuyait je ne sais où : je ne m'en inquiète pas; » et un peu plus tard, sur ce que le sénat faisait placer la statue de César dans le temple de Romulus: « J'aime mieux qu'il « habite avec Quirinus qu'avec la déesse Salus[1]. »

Toute incertitude avait cessé avec toute résistance; César demeurait seul. Jamais homme n'avait été plus illustre ni plus redoutable; l'adulation se remettait donc à l'œuvre, et accumulait pour lui tous les honneurs humains et divins : cinquante jours de supplications, sacrifices et offrandes dans tous les temples par chaque tribu, par toutes les nations et par tous les rois alliés; construction décrétée d'un temple à la Liberté, et d'un temple également dédié à la Clémence et à César, où les deux images de la Clémence et de César se donneraient la main; renouvellement de sacrifices aux jours où le héros avait gagné ses plus belles victoires, et au jour de sa naissance; vœux publics à

nudi enim sunt, recti et venusti, omni ornatu rationis, tanquam veste, detracto, sed dum voluit alios habere parata unde sumerent, qui vellent scribere historiam, ineptis gratum fortasse fecit, qui volent illa calamistris inurere; sanos quidem homines adscribendo deterruit. Nihil enim est in historia, pura et illustri brevitate dulcius. »

[1] Plut., *Cic.*, 54, 55; Cic., *Lett. fam.*, 6-18, 9-15, *A Att.*, 12-5, 4, 41, 24, 21, *Lett. fam.*, 6-4, 9-17, 5-15, 9-20, *A Att.*, 12-37, 45, 13-27, 28, 46, 50.

prononcer pour sa conservation par tous les collèges sacerdotaux et par les vestales tous les cinq ans. Après la reconnaissance envers les dieux, vint la reconnaissance envers l'homme. On attendit son retour pour lui faire savourer à longs traits l'ambroisie. Plusieurs décrets lui attribuèrent successivement la couronne de laurier, la toge triomphale dans les sacrifices, la chaire d'or et d'ivoire pour rendre la justice, les bottines rouges des anciens rois d'Albe, puisqu'il descendait d'Iule, fils d'Énée; le droit de faire porter des lauriers par ses licteurs, d'aller à cheval aux féries latines sur le mont Albain, et de paraître au théâtre avec une couronne de rayons étincelants d'or et de pierreries. On décida que son effigie serait empreinte sur la monnaie, qu'on lui dresserait des statues dans toutes les villes, dans tous les temples et les hippodromes de la cité, et qu'on en placerait deux sur la tribune, l'une ornée d'une couronne civique, parce qu'il avait sauvé ses concitoyens, l'autre d'une couronne obsidionale, parce qu'il les avait délivrés d'un siège; une troisième au Capitole avec celles des rois et du premier Brutus, qui avait chassé les Tarquins. On l'appela père de la patrie, on appela sa tribu *julia*, *julius* (juillet) le mois quintilis où il était né; on décréta un temple et des autels à Jupiter Julius, et M. Antoine en devait être le flamine dial : par une naïve contradiction de cette flatterie stupide, on donnait une maison surmontée d'un dôme au nouveau Jupiter, et l'on assignait une place dans l'intérieur du Pomœrium pour son tombeau.

De toutes ces distinctions, d'ailleurs, le pauvre dieu ne dissimulait pas que la plus agréable à ses yeux était la couronne de laurier, dont il cachait sa tête chauve, et il avait besoin de titres publics pour pallier son usurpation. On ne les épargna pas non plus : on le nomma *imperator*, non plus selon la signification primitive, mais comme pos-

sédant le suprême commandement, le droit n'existant plus pour personne de partager avec lui une expédition, ni de prendre part à ses actes. Cette dignité lui était même conférée héréditairement, ainsi que le grand-pontificat, quoiqu'il n'eût pas d'enfants et qu'il fût déjà vieux : on y joignit la dictature perpétuelle, l'inviolabilité tribunitienne, et le consulat pour dix ans. Non-seulement tous ses actes furent ratifiés, mais tous les magistrats, à leur entrée en charge, devaient désormais jurer de n'enfreindre aucune de ses lois. Enfin on lui offrit une garde de chevaliers et de sénateurs (45). Tous ces sénatus-consultes furent gravés en lettres d'or sur des tables d'argent, et déposés aux pieds de la statue de Jupiter. On ne les fit pas tous en un jour, mais successivement, et on vint les offrir à César lorsqu'il siégait devant les rostres sur son tribunal. Il donna la main à chacun des sénateurs, mais sans se lever à leur approche, et les laissa debout en sa présence. Il ne refusa que le consulat décennal et la garde d'honneur; il avait déjà congédié ses cohortes prétoriennes, et ne conservait autour de lui que les appariteurs publics[1].

Ainsi, on reconnaissait César pour maître. Jamais, il est vrai, plus de gloire et de conquêtes n'avaient flatté la vanité romaine, jamais plus de talents n'avaient imposé l'admiration, jamais le peuple n'avait reçu plus de libéralités ni de jeux plus magnifiques ; et, chose inouïe à Rome, ce chef de parti était vainqueur et clément. Sa douceur naturelle ne se démentait point au comble de la fortune. C'était ce même homme qui, dans sa jeunesse, tout en se vengeant des pirates, n'avait pas voulu les mettre vivants en croix, qui, depuis ses premiers succès, n'avait pas témoigné le moindre ressentiment de sa proscription ni des

[1] App., Εμφ., 2; Dion, 43, de 42 à 46, et liv. 44, de 1 à 8; Suét., *Cés.*, 75, 76; Florus, 4-2 ; Cic., *A Att.*, 13-28.

poursuites du sicaire Phagita, dont il ne s'était tiré qu'à grand'peine et à force d'argent. Il appelait l'affection par des prévenances délicates; il ne négligeait pas d'écrire d'Hispalis, pendant la dernière guerre, à Cicéron, pour le consoler de la mort de Tullia. Maintenant il relevait les statues de Sylla et de Pompée; il supportait patiemment les satires et les épigrammes virulentes qui couraient sur lui. Il oubliait ces injures à la première démarche de réconciliation. Il accueillit entre autres, avec une bienveillance peu commune, le poète Catulle, qui ne l'avait pas le plus ménagé. Quand il découvrait une conspiration, il se contentait d'apprendre aux conjurés, par un édit, qu'il les connaissait. D'ailleurs, il se montrait exact et sévère à rendre la justice, vigilant dans son administration; il ne méditait que de grands et utiles projets. Réformer le droit civil et résumer en un code régulier l'immense et diffuse multitude des lois; rassembler une bibliothèque grecque et latine, ce soin était confié au docte Varron; mesurer la surface et tracer un plan de l'empire romain, il en avait déjà chargé trois savants grecs; après neuf colonies fondées en Italie, rebâtir Corinthe et Carthage, couper l'isthme de Corinthe par un canal, dessécher les Marais-Pontins, écouler le lac Fucin, reculer le Pomœrium, enfermer le Champ de Mars dans l'enceinte de Rome, suppléer au Champ de Mars par la plaine du Vatican, détourner le Tibre depuis le pont Milvius, le long de la colline Vaticane, jusqu'à Circeum, et lui creuser une embouchure plus sûre et plus commode; construire dans la rade périlleuse d'Ostie de vastes ports et des arsenaux de marine; contenir par de fortes digues la mer voisine de Rome; ouvrir une grande route de la mer supérieure au Tibre par-dessus l'Apennin; tels étaient les travaux qui occupaient ce génie actif. En même temps, il préparait une grande expédition; il aurait d'abord resserré dans leur pays les Daces, qui se ré-

pandaient dans la Thrace et jusque dans le Pont. Il aurait ensuite vengé Crassus, dompté les Parthes, et, passant près du Caucase et de la mer Caspienne, il aurait subjugué la Scythie, la Germanie, et serait rentré en Italie par la Gaule [1].

Puisque la république ne se tenait plus, que sa constitution usée par la démocratie tombait irréparable, les Romains devaient s'estimer heureux d'un maître si doux et si habile. Mais il devait lui-même dissimuler sa domination au peuple corrompu et superbe qui la lui abandonnait. Les idées républicaines survivaient pour longtemps encore à la république; les habitudes d'indépendance étaient trop invétérées et trop chères pour les choquer impunément; la populace même voulait bien se vendre, mais non s'assujettir. César crut pouvoir traiter les Romains comme ils le méritaient: il se joua avec trop de mépris de l'opinion et des coutumes. Le refus du consulat décennal, le retour des magistratures annuelles et des commandements extérieurs, avaient fait un moment espérer qu'il rétablirait la république à l'exemple de Sylla. Loin de là, en renonçant au consulat, il prétendit en disposer à son gré. Il n'avait pas souffert qu'il y eût des préteurs dans la ville en son absence, et il en avait confié les fonctions à des préfets; il sembla craindre, même présent, de laisser élire des consuls; il en substitua deux à sa place pour les trois derniers mois (45), et se réserva de nommer désormais à cette magistrature. Depuis, bien peu de consuls exercèrent toute une année.

Quant aux autres charges, il en rendit l'élection aux comices; mais le peuple n'en désignait réellement que la

[1] Cic., *A Att.*, 13-20, 33, 35, 27, 31; Suét., *Cés.*, 73, 74, 75, 43, 44; Plut., *Cés.*, 63, 64; Dion, 43-49, 51. *Voyez* dans Catulle, les deux épigrammes contre César.

moitié. Des billets étaient envoyés aux tribus avec ce peu de mots : « César, dictateur : j'ai accordé à tel ; je vous recommande tel et tel, afin qu'il obtienne de votre suffrage sa dignité. » Pour contenter un plus grand nombre d'aspirants, il fit quarante questeurs, seize préteurs, et, comme il méditait une guerre en Orient, il pourvut d'avance à toutes les magistratures pour trois ans. Il fit des consuls brévetés qui prenaient les insignes consulaires ; il établit deux nouveaux édiles plébéiens, les édiles céréales, pour les approvisionnements. Il continua de créer des patriciens, des citoyens, des sénateurs : on compta bientôt jusqu'à neuf cents sénateurs, parmi lesquels des soldats et des fils d'affranchis.

Les revenus de l'État lui appartenaient, les provinces étaient ses *fermes*; il mettait sur les denrées étrangères un droit d'entrée ; il abolissait toutes les sodalités nouvelles ; il vendait les alliances et les royautés ; il publiait pour cela des décrets avec les premiers noms du sénat qui lui venaient à l'esprit. De pareilles inventions « sortaient tous les jours de l'atelier de cet homme. » Cicéron « apprenait que « des sénatus-consultes avaient paru sous son nom en Ar- « ménie et en Syrie, et des princes éloignés lui écrivaient « pour le remercier du titre de roi obtenu par son crédit, « quand il ne savait pas même s'ils étaient au monde. » On voyait, non les esclaves publics, mais ceux de César, employés à la monnaie et aux contributions. C'était un homme infâme, fils d'un de ses affranchis, qui commandait les trois légions laissées dans Alexandrie.

Le dernier jour de décembre (45), Fabius, le premier des deux consuls substitués, mourut. « Les comices s'assem- « blaient à huit heures du matin pour l'élection des ques- « teurs ; on plaça dans le champ de Mars la chaire curule « de Fabius, qui passait encore pour consul. Notre homme, « qui avait pris les auspices pour des comices de tribus,

« tint des comices centuriates. A deux heures après midi, « il annonça un consul, qui devait l'être jusqu'au premier « de janvier, c'est-à-dire jusqu'au lendemain. Hâtons-nous « auprès du nouveau consul, dit Cicéron, de peur qu'il ne « sorte de charge avant d'avoir reçu nos félicitations. « Tu sauras donc, écrivait-il à Curius, que, sous le con- « sulat de Caninius, personne n'a dîné. Cependant il n'y a « point de reproche à lui faire : sa vigilance a été si mer- « veilleuse, qu'il n'a pas dormi pendant toute la durée de « ses fonctions. Ce récit te paraît plaisant; mais si tu étais « ici comme nous, tu aurais peine à retenir tes larmes. « Que serait-ce, si j'entrais dans le détail, je n'en finirais « pas; il me serait impossible de supporter cette vue, si « je ne m'étais réfugié dans le port de la philosophie avec « notre cher Atticus [1]. » Il ne suffisait pas à César d'être tout, il fallait que cela fût évident à tous; il le disait sans détour : « La république n'est qu'un mot : on me doit du respect, car mes paroles sont les lois; » et il ajoutait cette mauvaise équivoque : « Sylla ne savait pas les let- « tres, puisqu'il a laissé la dictature [2]. »

[1] App., *Εμφ.*, 2 ; Dion, 43, de 46 à 51 ; Suét., *Cés.*, 41, 42, 43, 54, 76 ; Cic., *A Att.*, 14-6, *Lett. fam.*, 9-7, 15, 7-30; Plut., *Cés.*, 63; Lucain, 3-108 :

Omnia Cæsar erat. . . . .

[2] Suét., *Cés.*, 77 : « Syllam nescisse litteras, qui dictaturam deposuerit. »

CHAPITRE XLVIII.

CONSPIRATION DE CASSIUS ET DE BRUTUS. — MEURTRE DE CÉSAR.

Déjà, après la bataille de Munda, le peuple, dans les jeux du cirque, avait laissé passer, sans applaudir, la statue de la Victoire, parce que celle de César était à côté ; un tel langage et de tels actes devaient déplaire bien davantage, et César y ajouta malheureusement une prétention plus extraordinaire. Non content des honneurs divins qu'on reprochait secrètement à sa vanité, il voulait être roi. Ce titre, que les Romains avaient tant humilié autour d'eux, ils le redoutaient plus encore qu'ils n'affectaient de le mépriser ; parce que, en effet, la royauté représenta toujours dans la pensée universelle le plus haut degré d'autorité humaine ; et voilà pourquoi l'ambition sans mesure de César n'était point satisfaite sans ce titre. Au fond, peu lui importait, aussi bien qu'aux Romains, qu'on le mît au rang des dieux, envers lesquels on était quitte avec quelques bœufs immolés et quelques bouffées d'encens, tandis

qu'à un roi, il fallait obéir, non comme à un dictateur perpétuel, par une concession vénale, par un marché tacite d'usurpation et de mollesse, mais par un devoir d'adhésion. Aussi on ne lui pardonnait point cette manière royale dont il avait reçu le sénat au Forum, en restant assis sur sa chaire curule. On s'en irritait, d'autant plus qu'il avait montré beaucoup d'aigreur contre Pontius Aquila, parce que ce tribun ne s'était point levé devant lui à son passage pendant son triomphe; il avait crié : « Aquila, reprends-moi donc la république; » et, durant plusieurs jours, quand il promettait quelque chose, il ajoutait : « Si toutefois Aquila le permet. » Le séjour à Rome de Cléopâtre, une reine étrangère, sa statue élevée dans le temple de Vénus, à côté de la déesse, blessaient encore l'orgueil national. Bientôt, d'autres imprudences rendirent César odieux.

Au retour des féries latines, célébrées sur le mont Albain (44), quelques voix le saluèrent roi, au milieu des acclamations de la foule, et l'on plaça sur quelques unes de ses statues des couronnes de laurier, entrelacées de bandelettes blanches. On vit avec plaisir deux tribuns saisir les auteurs de ce double délit. Le dictateur eut beau répondre avec une feinte modestie, qu'il ne s'appelait pas *roi*, mais *César*, il se trahit presque aussitôt, en se plaignant dans le sénat de ces tribuns malveillants qui, pour lui ôter le mérite de repousser lui-même ces offres, faisaient croire, par leur précipitation de sévérité, qu'il affectait la tyrannie, et il les destitua en les appelant des *brutes* et des *Cuméens*. Cette mésaventure ne le détourna pas d'une tentative plus hardie : pendant les Lupercales, Antoine, son flamine, et cette année consul, courant, selon l'usage, par les rues, monta dans les rostres où siégeait César, et lui présenta un diadème; peu applaudirent, presque tous les spectateurs restaient tristement silencieux.

César écarta de la main le diadème; Antoine recommença : même silence. César refusa encore; alors éclatèrent les applaudissements et les acclamations.

Cependant il se répandait de singulières rumeurs, que le dictateur transporterait sa résidence dans Ilion ou Alexandrie, avec toutes les forces de l'empire, et qu'il laisserait l'Italie épuisée de recrues; qu'à la prochaine assemblée du sénat, une proposition serait faite de lui donner le nom de roi, sur ce que les Parthes, d'après les oracles sibyllins, ne pouvaient être vaincus que par un roi; qu'au moins si on trouvait un autre titre plus convenable pour Rome, il pouvait très-bien prendre celui de roi chez les nations conquises. La seule chose certaine était que seize légions et dix mille cavaliers avaient déjà traversé l'Adriatique, et le jeune Octave, maître de la cavalerie et neveu du dictateur, attendait avec ces troupes en Épire. César faisait ses dernières dispositions pour quitter Rome, soit passion de gloire, soit nécessité de prévenir les attaques d'épilepsie par une vie de mouvement et de fatigue, soit chagrin de la royauté refusée ou des inimitiés dont il se voyait entouré [1].

Deux ans auparavant, en accordant aux instances du sénat le rappel de Marcellus, il n'avait pas dissimulé ce qu'il avait à craindre de plusieurs. Au reste, avait-il dit, j'ai assez vécu pour moi et pour la gloire. Cicéron s'était empressé de relever cette parole par des louanges et des protestations : « Qui serait assez ingrat à tant de faveurs « ou de clémence? Qui serait assez insensé pour ne pas « comprendre que la vie de César était le salut de tous? » César le croyait aussi quelquefois, et il avait coutume de dire que, s'il arrivait quelque malheur, la république au-

[1] Cic., *Ad Att.*, 13-44, *Philipp.*, 2-34, 3, n. 13, *De divinat.*, 2; Suét., *Cés.*, 78, 79; App., *Emp.*, 2; Dion, 44-9, 10, 11; Plut., *Cés.*, 66, 67, *Ant.*, 14.

rait à souffrir des guerres civiles bien plus funestes. Mais c'était en lui un pressentiment plutôt qu'une espérance ; il sentait qu'on ne l'aimait pas. Peu de jours avant sa catastrophe, ayant appris que Cicéron attendait pour être admis à lui parler : « Puis-je douter, dit-il, qu'on ne me haïsse, quand Cicéron attend et ne peut m'aborder à son gré ! Or, s'il y a un homme facile, c'est lui ; cependant je suis sûr qu'il me hait. » Il connaissait aussi bien ces *hommes maigres et pâles*, dont il avait à se défier ; il désignait ainsi Cassius et Brutus, dont tous ses bienfaits ne servaient qu'à aigrir l'aversion pompéienne. Il savait qu'on en voulait à sa vie, et, malgré toutes les instances de ses amis, il refusa de rappeler autour de lui ses cohortes espagnoles ; il ne trouvait rien de plus « misérable que d'avoir une garde, et il aimait mieux succomber une fois aux embûches qui le menaçaient, que de vivre toujours dans une inquiète défensive. » Mais ce qu'il ne pénétra pas, c'est que ses ennemis secrets poussaient eux-mêmes ses amis aux flatteries, dans l'intention d'attirer sur lui la haine publique [1].

Ils ne manquèrent pas leur but. Depuis la scène ridicule des Lupercales, où s'était manifestée la disposition du peuple, de nouveaux indices ne cessèrent de les enhardir ; on afficha en avis public cette épigramme sur les sénateurs étrangers : « Bonne chose à faire : que personne n'indique à un « nouveau sénateur le chemin de la curie. » On chansonnait de tous côtés : « César conduit des Gaulois en triomphe, « il en conduit au sénat. Les Gaulois ont quitté leurs braies, « ils ont pris le laticlave. » On lut cette inscription au bas de la statue de l'ancien Brutus : « Puisses-tu revivre ! » Et au bas des statues de César : « Brutus, pour avoir chassé

[1] Cic., *Pro Marcell.*, 2e partie, *A Att.*, 14-1, 2 ; Suét., *Cés.*, 86 ; Plut., *Cés.*, 68, *Brutus*, 11 ; App., Eμφ., 2 ; Florus, 4-2.

« les rois, est devenu le premier consul; celui-ci, pour « avoir chassé les consuls, est devenu roi. » Le jeune M. Brutus, préteur urbain, trouvait souvent sur son tribunal des billets qui contenaient ces mots : « Tu dors, Brutus; non, tu n'es pas Brutus. » Un jour, enfin, Cassius, le second préteur, vint le trouver et lui dit : « Que feras-tu aux ides de mars, si les flatteurs de César proposent de lui déférer la royauté? — Je n'irai pas au sénat ce jour-là, répondit Brutus. — Mais si nous y sommes appelés comme préteurs? — Alors je défendrai la patrie, et je mourrai s'il le faut. — Eh! qui donc parmi les gens de bien, reprit Cassius, te laisserait périr? Penses-tu que les billets mis sur ton tribunal soient écrits par des cabaretiers ou des artisans, et non par les plus grands citoyens de Rome? On attend des autres préteurs les jeux et les chasses; mais de toi on attend la liberté, qu'on doit à tes ancêtres. » Alors il lui découvrit la conspiration qui se formait et qui demandait Brutus pour chef; ils s'embrassèrent, et Brutus accepta.

Ils étaient ennemis depuis longtemps, quoique Cassius eût épousé la sœur de Brutus. Ils différaient d'opinions philosophiques; Cassius était épicurien, et Brutus avait adopté la secte platonique du Lycée : mais ces opinions de pure fantaisie influaient peu sur les idées politiques, encore moins sur les mœurs et sur les liaisons de chacun. La cause plus vraisemblable qui les divisait, était la faveur marquée de César pour Brutus. Récemment encore, César avait accordé à ce jeune Romain la première préture, que Cassius sollicitait ardemment pour ses brillants exploits contre les Parthes; et après les avoir tous deux entendus, il avait décidé que les droits de Cassius étaient les meilleurs, mais que Brutus serait préféré. Cassius n'eut que la seconde place, il en voulait publiquement à son rival; en secret il haïssait davantage celui qui avait été maître de lui refuser

la vie, dans la ruine de Pharsale, et qui lui avait enlevé ses lions rassemblés à Mégare pour les jeux de son édilité : ces deux griefs lui étaient restés profondément au cœur. On raconte aussi que, dans son enfance, il avait un jour donné deux soufflets à Faustus, son compagnon d'école, parce que cet enfant vantait fort la puissance absolue de Sylla, son père. Pompée les ayant fait venir devant lui pour connaître et apaiser la querelle : « Allons, Faustus, avait dit l'agresseur, répète devant Pompée ce qui m'a mis en colère, afin que je t'applique encore un soufflet. » Cassius, néanmoins, prouva bien dans le dernier temps de sa vie, qu'il détestait moins la tyrannie que le tyran, et il agit en ambitieux plutôt qu'en libérateur [1].

Quant à Brutus, il n'avait pas même un prétexte de conspirer, et toute sa conduite jusque-là lui en ôtait le droit. Il avait pris le parti du meurtrier de son père contre César à Pharsale. Cependant, aimé du vainqueur, qui avait recommandé aux siens de l'épargner dans la bataille, il s'était soumis, il avait accepté de bonne grâce une faveur brillante, il avait obtenu le pardon de Cassius. Il avait le mieux indiqué de quel côté il fallait poursuivre Pompée, sans doute dans la conviction que ce vaincu ne serait pas moins bien traité que les autres; depuis il avait reçu le gouvernement de la Cisalpine, rapportant toute son administration à la gloire de César; il était allé au-devant de lui avec empressement au dernier retour d'Espagne, et il était rentré à Rome, à travers l'Italie, sur le même char à côté d'Octave, derrière César et Antoine ; il annonçait de bonnes espérances pour les gens de bien; enfin il paraissait destiné à hériter de la puissance du dictateur, et celui-ci avait répondu un jour à des amis plus soupçonneux : « Quoi

[1] Suét., *Cés.*, 80; Plut., *Cés.*, 68, *Brutus*, 8, 11, 12, 3, 42, 44, 10; Dion, 44-12; App., Εμφ., 2.

quoi ! croyez-vous que Brutus n'attendra pas la fin de ce corps si faible ? » Mais Brutus se laissa prendre à la gloire de son nom et de sa généalogie incertaine, arrangée par Atticus, qui lui donnait pour ancêtres l'ancien Brutus et Servilius Ahala ; il se crut appelé à rétablir la république, il ne considéra plus autre chose, et fut le plus désintéressé comme le plus perfide dans la conspiration [1].

Sa réputation la décida et accrut jusqu'à soixante le nombre des conjurés ; on ne mit point dans le projet Cicéron, à cause de sa timidité plus craintive encore par l'âge, ni Favonius, qui estimait la plus injuste domination préférable à une guerre civile. On voulait d'abord avec César tuer Antoine, insolent fauteur de la tyrannie, très-aimé des soldats, et muni en ce moment de l'autorité consulaire ; mais Trebonius l'avait sondé déjà depuis quelque temps, au moment même où César, revenant vainqueur d'Espagne, Antoine, qui n'avait pas voulu l'y accompagner, s'était porté jusqu'à Narbonne au-devant de son ancien chef. Antoine avait compris, et, sans entrer dans le complot, il en avait gardé le secret. Brutus, espérant son appui, décida qu'on l'épargnerait. Cependant Brutus, calme en public, ne pouvait se défendre chez lui, pendant la nuit surtout, de violentes inquiétudes. Porcia, sa femme, fille de Caton, s'en aperçut ; elle se fit une blessure assez profonde au-dessus du genou, et s'étant donné à elle-même cette preuve de courage, elle obtint la confidence du fatal projet [2].

Le jour fut fixé aux ides de mars, où le sénat devait s'assembler dans une salle des portiques de Pompée. La veille,

[1] Plut., *Brutus*, 8, 9, 10, *Ant.*, 13 ; Cic., *A Att.*, 13-39, 40.

[2] Cic., *A Att.*, 13-39, 40 ; Plut., *Brut.*, 7, 8, 9, 15, 22, *Ant.*, 15 ; App., *Civ.*, 2 ; Vell., 2-58 ; Cic., *Philipp.*, 2-30, et 14 : « Te Cæsaris interficiendi Narbone consilium cum Trebonio cepisse notissimum est, et ob ejus consilii societatem, quum interficeretur Cæsar tuus, a Trebonio videmus sevocari. »

César soupant chez Lepidus, la conversation tomba sur cette question : Quelle mort était préférable ; il dit brusquement : La moins attendue. Cependant les présages funestes se succédaient, et le matin des ides, Calpurnia, sa femme, encore tout agitée d'un songe affreux, le supplia de ne pas sortir de sa maison : touché de ses alarmes extraordinaires, et d'ailleurs un peu indisposé, il ordonna des sacrifices, dont les signes furent défavorables ; alors, par égard pour Calpurnia, car il s'inquiétait peu des auspices, il envoya Antoine congédier le sénat. Le jour s'avançait, les conjurés s'étonnaient de ce délai, et plusieurs circonstances augmentèrent leur inquiétude. Un homme s'approchant de Casca, lui dit : « Vous m'avez caché votre secret, mais je sais tout par Brutus, » et il continua : « Comment seriez-vous devenu en si peu de temps assez riche pour briguer l'édilité ? » Sans cette fin, Casca, surpris par le sens équivoque des premières paroles, allait révéler le complot. Peu après, un sénateur, Popilius Lænas, ayant salué M. Brutus et Cassius, ajouta tout bas : « Je prie les dieux de favoriser votre projet ; mais ne perdez pas de temps, car l'affaire n'est plus secrète. » Dans ce moment, un esclave vint avertir Brutus que Porcia, hors d'elle-même, et interrogeant tous les passants sur ce que faisait son mari, s'était enfin évanouie, et bientôt le bruit courut par la ville qu'elle était morte. Brutus, malgré son trouble, résolut de rester au sénat.

Déjà Decimus Brutus s'était rendu auprès du dictateur, et lui représentait vivement l'offense qu'il ferait au sénat, réuni pour le nommer roi hors de l'Italie, s'il le congédiait sur les songes de Calpurnia, et la convenance de notifier au moins en personne la remise de l'assemblée. En lui parlant ainsi, il le prenait par la main et l'entraînait. César céda et sortit en litière. A peine eut-il quitté sa maison, qu'un esclave étranger n'ayant pu l'aborder, courut se

présenter à Calpurnia, la priant de le garder jusqu'au retour de César, auquel il avait des choses importantes à communiquer. Pendant le chemin, une foule d'empressés et de solliciteurs s'empara de la litière. César descendit; il aperçut Spurina, qui l'avait averti de se défier de ce jour, il lui dit : « Voilà les ides de mars ! » Le devin répliqua à demi-voix : « Elles ne sont pas encore passées. » Ensuite Popilius Lænas aborda César, et l'entretint assez longtemps. Les conjurés se crurent découverts, plusieurs songeaient à prévenir la vengeance par une mort volontaire; mais Brutus reconnut aux gestes de Popilius qu'il n'y avait rien à craindre. Comme la victime immolée devant la salle du sénat, suivant l'usage, se trouva défectueuse, César objecta en riant qu'avant la bataille de Munda la même chose était arrivée; néanmoins, sur les instances de l'auspice, il ordonna une seconde immolation. Il reçut alors un mémoire de la main du rhéteur Arthémidore, qui ne s'était approché qu'à grand'peine; mais de faux amis le pressant d'entrer au sénat depuis longtemps en attente, il entra tenant ce mémoire qu'il ne put lire, et qui contenait quelque chose du complot. Trebonius aussitôt tira Antoine à l'écart, parce qu'on redoutait sa force singulière et l'autorité de sa charge, et il le retint par une conversation hors de la salle.

Tous les sénateurs s'étaient levés par honneur : Tullius Cimber s'avance pour demander le rappel de son frère au dictateur, d'autres y joignent leurs prières; César refuse : il arrive, ainsi obsédé, jusqu'à la chaire curule. Quand il est assis, on le presse avec plus d'importunité : « Ce n'est point là une prière, répond-il, c'est une violence, » et il allait se lever pour se débarrasser d'eux, quand Cimber lui prend la toge à deux mains et lui découvre l'épaule; c'était le signal convenu : C. Casca lui porta par derrière un coup de poignard; César saisit la poignée en criant : « Scélérat de Casca ! » et il lui perce le bras d'un poinçon.

Celui-ci appelle en grec son frère à son aide. Tous les conjurés tirent leur poignard, c'est à qui le frappera ; l'un à la poitrine, l'autre au flanc, au visage, un autre à la tête ; tous se jettent sur lui de peur qu'il n'échappe, et, dans la précipitation de leurs coups, plusieurs sont blessés. César, au milieu d'eux, se débattait comme un lion furieux contre une meute acharnée. Tous ceux qui n'étaient pas du secret restaient immobiles d'horreur et d'effroi, n'osant ni fuir, ni s'opposer, ni parler. Dès que le malheureux vit Brutus le poignard à la main, il s'écria en grec : « Et toi aussi, mon fils, » et se couvrit la tête de sa toge, sans plus se défendre. Poussé jusqu'au pied de la statue de Pompée, il tomba là (44), percé de vingt-trois coups, dont un seul, le second, était mortel[1].

[1] Hor., *Od.*, 1-2 ; Suét., *Cés.*, 81, 82, 87 ; App., *Εμφ.*, 2 ; Plut., *Cés.*, 69, 70, 71, 72, *Brut.*, de 16 à 20 ; Dion, 44, de 17 à 20 ; Flor., 4-2 ; Cic., *Philipp.*, 2 et 13, *Lett. fam.*, 10-28.

CHAPITRE XLIX.

ADMINISTRATION ROMAINE DANS LES PROVINCES. — BRIGANDAGES.

Si la mort d'un homme, à qui tous ses meurtriers avaient demandé la vie, la fortune et les honneurs [1], pouvait s'excuser, c'eût été par le rétablissement de l'ancienne constitution; mais ce rétablissement était impossible.

La domination de l'homme sur l'homme fonda tout l'ordre social de l'ancien monde, excepté chez les Juifs. Dans la vie politique comme dans la vie privée, toujours des maîtres et des esclaves. Aussi la conquête n'avait point de pitié, elle exterminait ou subjuguait; puis, par une inévitable vicissitude, elle s'épuisait elle-même dans une jouissance immodérée, pour devenir une proie à son tour. Cette loi de malédiction, comme une des grandes marques de la dégradation originelle, pesait sur la race humaine, jusqu'à ce que le christianisme vînt d'en haut révéler le secret de la vie dans la réparation des ames, et remettre l'équilibre

[1] Sénèque, *De irâ*, 3-30.

entre les faibles et les puissants par l'égalité spirituelle, principe unique de toute liberté sociale. Les Romains, destinés à terminer ces temps d'erreur et de dureté, en devaient accomplir toutes les conséquences pour l'exemple de la terre ; il fut donné à ce peuple, né du brigandage, de pousser la victoire jusqu'aux derniers degrés de tyrannie et de corruption, et lorsque Virgile proclama dans ses vers la gloire romaine,

> Toi, Romain, souviens-toi de commander au monde [1],

depuis longtemps les pompes triomphales et les profusions de tout genre avaient montré quel usage le Romain prétendait faire de ce glorieux empire ; c'était de se repaître abondamment aux dépens des vaincus. Abuser de la faiblesse, ou courber la résistance pour les asservir, voilà ce qu'il appelait tenir les nations en paix, épargner les dociles et abattre les superbes ; il ne comprenait plus la gloire sans butin ni plaisirs, et, dans son brutal instinct, il avait raison, selon le droit de la force.

Donc, à mesure que de nouveaux pays se rangeaient au nombre des provinces, au lieu de soulager les anciennes en contribuant pour leur part, toutes, au contraire, avaient plus à souffrir ; car, en augmentant les tributs, elles augmentaient l'avidité, et, de plus, la guerre sociale avait admis les Italiens au partage en les faisant citoyens. De là cet empressement à obtenir un titre si heureux, cette constante pratique d'en gratifier des étrangers, même des traîtres, qui avaient aidé un grand succès, et, dans les derniers

[1] Virg., *Æneid.*, 6-853 :

> Tu, regere imperio populos, Romane, memento.
> Hæ tibi erunt artes, pacisque imponere morem,
> Parcere subjectis et debellare superbos.

temps, cette facile générosité des chefs ambitieux à multiplier une pareille récompense. Comme aux yeux d'Annibal, *quiconque frappait l'ennemi était Carthaginois*, ainsi, quiconque servait la conquête romaine pouvait être Romain. Quand on avait entendu Cicéron soutenir pour l'Espagnol Balbus ce titre accordé par Pompée, rappeler tous les exemples précédents, et, outre les admissions individuelles, celles de villes entières, celles de deux cohortes de Camertiens par Pompeius Strabon, de toute une légion d'Héracléens par Crassus [1], on avait assez mauvaise grâce à blâmer César du même avantage conféré à sa légion gauloise : les Alaudes ne méritaient-ils pas d'être citoyens aussi bien que Mutines, que les vieux Albains mêmes, et les soldats gaulois d'entrer au sénat aussi bien qu'autrefois le Sabin Appius Clausus, que les Furius de Médullie et les Sulpitius de Camérie?

C'était bien peu de privilégiés en comparaison de ce qui restait sous le joug. Gouverneurs, publicains, députés libres, citoyens romains, employés subalternes, captivaient les malheureux habitants des provinces sous un vaste réseau d'exactions, pour en dévorer à l'envi la substance. Le commerce, méprisé dans Rome et abandonné ainsi que les métiers aux affranchis, aux étrangers, à la populace et aux esclaves, n'offrait point un grand moyen de fortune au citoyen, qui ne tirait là d'un titre commun aucun avantage pour aucune industrie ; mais, hors de l'Italie, le citoyen romain, au milieu d'une population soumise, se trouvait puissant par cette seule qualité, qui le mettait au-dessus de tout ce qu'il y avait de plus honorable ; à peu près indépendant de toute juridiction locale, le plus souvent favorisé des magistrats contre lesquels il pouvait motiver, appuyer une accusation à la fin de leur charge, il

[1] Cic., *Pro Balbo*, n. 50 et 51.

faisait de tout négoce un monopole. Aussi, un grand nombre de marchands romains, comme on l'a vu précédemment, résidaient en Numidie, à Utique, en Asie, partout; et nulle injustice ne leur coûtait pour contenter leurs cupidités de tout genre. « La Narbonnaise, » avant les conquêtes de César, « était pleine de négociants romains ; pas « un Gaulois n'entreprenait la moindre affaire sans un ci- « toyen romain; pas un écu ne circulait dans la Gaule qui « ne fût mentionné sur les registres d'un citoyen romain [1]. « Dans Apollonide, Decianus, financier, s'était montré pire « que Mithridate ; il avait convoité un domaine, celui d'A- « myntas, l'homme le plus considéré de la ville pour la « naissance, le rang, le caractère et la fortune : il flatta la « belle-mère, femme d'un esprit borné, fit assassiner « Amyntas, épousa sa veuve, se mit en possession de ses « biens, et jouit publiquement d'un tel crime [2]. » De plus grands abus suivaient naturellement une plus grande dignité. Les pauvres nations tremblaient si quelque personnage leur arrivait de Rome, muni d'une légation libre, pour recueillir quelque héritage, recouvrer une créance, poursuivre quelque intérêt personnel : car elles savaient bien ce qu'on pouvait oser sous ce titre purement honorifique [3].

C'étaient là leurs moindres maux. Légalement affermées aux diverses compagnies de publicains, que n'avaient-elles pas à souffrir de leurs exactions permanentes ? Toute l'Asie-Mineure ne s'était pas soulevée avec Mithridate, et n'avait pas massacré cent mille Romains sans sujet. Les gouverneurs seuls avaient autorité pour adoucir

[1] Cic., *Pro Fonteio*, 4; un peu plus loin est ce passage curieux : « Non modo cum summis civitatis viris, sed cum infimo cive Romano quisquam amplissimus Galliæ comparandus est ? »

[2] Cic., *Pro Flacco*, 29, 30.

[3] Cic., 2° *De leg. agr.*, 17.

la perception des impôts ; mais, après Scævola, Rutilius et Sempronius Asellio, on n'a guère à citer que Lucullus qui ait eu le courage de s'attirer, par sa justice, la haine de l'ordre équestre ; et d'ailleurs Gabinius, ne comprimait pas la compagnie de Syrie pour soulager la province ; seulement il ne voulait point partager le pillage. L'avidité du gouverneur ménageait d'ordinaire et souvent surpassait celle des publicains. Chaque proconsul ou propréteur faisant son édit, qui était la suprême loi pour toute une contrée, un nouvel édit revenait toujours avec un nouvel envoyé ; ainsi, d'année en année, les villes et les rois alliés, aussi bien que les peuples soumis, attendaient leur sort de la volonté d'un seul homme, et passaient leurs tristes jours sous une variété sans fin de concussions, de rapines et d'iniquités détestables.

Les concussions sur le blé étaient habituelles. Verrès, en Sicile, levait régulièrement les trois dîmes[1] ; il vendait la première, suivant l'usage, à des décimateurs (fermiers de dîmes), mais il faisait monter l'enchère bien plus haut que ses prédécesseurs. Il réservait toujours les adjudications à ses amis et à ses créatures, et, pour qu'ils y trouvassent leur avantage avec le sien, son édit leur donnait le moyen d'imposer une transaction ; car il y était prescrit tout à la fois de porter toutes les dîmes au bord de la mer avant les calendes d'août, et de ne point enlever les blés de l'aire avant d'avoir transigé.

Dès que le décimateur avait fixé la quantité de blé qui lui appartenait, l'édit prescrivait encore au magistrat sicilien de contraindre le cultivateur à la livrer. Il est vrai que le décimateur devait payer huit fois ce qu'il aurait perçu de trop ; mais le cultivateur risquait, à la moindre plainte, de se voir cité, contre les lois anciennes, d'une

[1] *Voyez* le chap. XXI.

extrémité à l'autre de la Sicile, de Leontium à Lilybée, et, toujours reputé ennemi du décimateur, outre le temps à perdre, il avait à comparaître devant des juges uniquement choisis parmi les gens de Verrès, et à se justifier d'une accusation inévitable, comme n'ayant pas fait une déclaration exacte du nombre de ses arpents. S'il y avait mécompte pour l'adjudicataire, Verrès cassait le bail et lui faisait donner une indemnité; pour d'autres, il exigeait un bénéfice avec le blé reçu. On se dispensait même très-facilement des procédures à l'égard de ceux qui résistaient : plus d'un citoyen transigea à force de coups. Un chevalier romain, Lollius, propriétaire dans la plaine d'Enna, fut amené un jour devant le décimateur Apronius, au milieu d'un festin; contraint de rester debout à quatre-vingts ans, et de souffrir les insultes des esclaves et les rires grossiers des convives, il souscrivit aux conditions imposées. Dans le même canton, Nymphodore, qui s'était enfui parce qu'on lui demandait plus qu'il n'avait recueilli, venant redemander ses terres qu'on avait saisies, fut attaché à un olivier et y resta suspendu tant que voulut Apronius. Ce favori de Verrès, n'ayant pu obtenir de la ville d'Agyrone un bénéfice considérable, en fit venir cinq magistrats devant le propréteur, qui leur conseilla de transiger[1], sous peine d'être condamnés : et, ajouta-t-il en pleine audience, celui qui sera condamné subira les verges jusqu'à la mort.

Quant aux deux autres dîmes, qui devaient être payées, Verrès exerçait sur le paiement des retenues illégales de son invention, pour l'examen, pour le change, « pour je ne sais quel droit de cire, » et le cinquantième de la somme totale pour son greffier; de sorte que beaucoup de villes ne touchaient absolument rien. Sa provision personnelle, le *blé estimé*, qu'il taxait trois fois au-dessus du cours, était si énorme, qu'il y prenait aisément de quoi envoyer la provision obligée de Rome. Les cultivateurs ne pouvaient

subsister avec de pareilles déprédations; non-seulement privés de leurs récoltes, mais réduits souvent à vendre leurs bœufs et leurs charrues, ils renonçaient à un travail désespérant, et s'enfuyaient. En trois ans leur nombre était diminué d'un tiers, de la moitié et même de deux tiers dans plusieurs cantons. « Quand je revis la Sicile, dit Cicéron, « ces plaines et ces collines, que j'avais laissées si riches « et si verdoyantes, étaient stériles et désertes. » Tous les gouverneurs, sans doute, n'étaient pas des Verrès, mais s'ils ne lui eussent pas ressemblé la plupart, Hortensius n'aurait pas osé avancer, pour l'excuser, que tous les autres en faisaient autant[1].

Ils ne respectaient pas davantage l'argent, les objets de luxe, les richesses générales et personnelles. Depuis longtemps les dépouilles des vaincus se montraient dans les triomphes comme la preuve et le fruit de la conquête : Cicéron, opposant au brigandage qu'il accusait la modération du fameux Marcellus, rappelait que ce guerrier avait laissé à Syracuse beaucoup d'ornements précieux dans les temples; « quoique sa victoire eût rendu toutes ces choses « profanes, cependant, par un scrupule de religion, il n'y « avait pas porté les mains[2]. » Mais un scrupule du premier spoliateur pouvait-il faire loi? Le pillage public semblait, au contraire, autoriser le pillage particulier. Les gouver-

[1] Cic., 5e *In Verr.*
[2] Cic., *De signis*, 54, 55; Juv., 8-96 :

Non idem gemitus olim, nec vulnus erat par
Damnorum, sociis florentibus, et modo victis.
Plena domus tunc omnis, et ingens stabat acervus
Nummorum, Spartana chlamys, conchylia Coa,
Et cum Parrhasii tabulis signisque Myronis
Phidiacum vivebat ebur, necnon Polycleti
Multus ubique labor : raræ sine Mentore mensæ.
Inde Dolabella est, atque hinc Antonius, inde
Sacrilegus Verres. Referebant navibus altis
Occulta spolia et plures de pace triumphos,

neurs continuaient l'œuvre de la conquête; il revenait toujours quelque profit au peuple de la fortune d'un ambitieux. Quand ils mettaient des taxes sur le pays, à la sollicitation d'un édile, pour fournir aux fêtes de Rome, ne devaient-ils pas être tentés d'en imposer pour eux mêmes ? La plupart, d'ailleurs, n'avaient-ils pas prodigué leurs propres biens à de semblables dépenses? Tout le patrimoine de Curion et de Milon avait été employé à gagner la faveur de la multitude par des jeux, dans l'espérance d'obtenir une des premières charges; n'était-il pas juste que ceux qui arrivaient ainsi dans une province, après s'être ruinés pour le plaisir public, y réparassent leurs pertes[1]?

Au temps de Verrès, beaucoup de gens se rappelaient encore avoir vu L. Pison Frugi, digne fils de celui qui porta la première loi contre les concussionnaires: il avait reçu de son père, pour prix de sa valeur pendant la guerre des esclaves, une couronne d'or du poids de trois livres, mais qui ne fut pas même prise sur le butin. Plusieurs années après, préteur en Espagne, ayant brisé un jour son anneau d'or dans un exercice d'armes, il manda un orfèvre sur la place de Corduba, il lui pesa la quantité d'or nécessaire, et lui ordonna de fabriquer un autre anneau devant son tribunal[2], en présence de tout le monde. Bel exemple, sans doute, et peut-être praticable en son temps, mais qui maintenant ne pouvait plus mener à rien ! On vantait fort la probité de Caton ; mais si Caton n'eût pas été un homme singulier, il eût à peine attiré l'attention; encore lui refusa-t-on le consulat[3].

C'était un usage ordinaire aux magistrats, avant leur

[1] Cic., *A Att.*, 6-1, *Lett. fam.*, 2-6, *A Quint.*, 3-8, 9; Plin., 36-15.
[2] Freinsh., 58-64; Cic., 4e *In Verr.*, 25.
[3] Juv., 1-60 :

. . . . . Probitas laudatur et alget.

départ, de distribuer les sommes fournies par le trésor pour leur dépense, entre ceux auxquels ils devaient une bonne province; ou bien ils plaçaient ces sommes à intérêt, lesquelles montaient quelquefois à huit tonnes d'or (plus de deux millions). Ils trafiquaient à leur tour des emplois subalternes dont ils pouvaient disposer, jusqu'aux places de centurions, ou ils les confiaient à des hommes d'une connivence assurée; tous pillaient de concert, et ces gens, envoyés pour la défense des alliés contre les ennemis, « ruinaient moins de villes ennemies par leurs armes, que de « villes alliées par leurs quartiers d'hiver. Nul temple as« sez saint, nulle cité assez respectable, nulle maison assez « bien fermée pour eux; s'ils faisaient une expédition, ils « cherchaient d'abord où il y avait à prendre. Quelle ville « en Asie pouvait suffire aux avides prétentions, non d'un « général ou d'un lieutenant, mais d'un seul tribun[1]? » Verrès donnait à un Syracusain le commandement d'une flotte romaine. Pendant trois ans, dans toute la Sicile, pas un sénateur de ville ne fut nommé gratuitement, pas un seul élu selon les coutumes du pays et les sénatus-consultes; si Verrès souffrait qu'on tirât au sort, c'était pour mettre dans l'urne trois bulletins portant le même nom. Il faisait construire aux frais d'une ville, par corvée, un vaisseau de charge pour son service; il exigeait que l'argent destiné à la solde et à l'entretien des auxiliaires lui fût remis, et il en disposait à son gré. Un Timarchide, son affranchi, le principal ministre de ses iniquités, régna réellement, au nom de son patron, pendant trois ans, sur toute l'île, sur toutes les mères de famille, sur tous leurs biens: un seul de ses repas coûtait souvent aux Mamertins plus de dix-huit mille sesterces. Il est vrai que l'un et l'autre avaient fait de Messane le dépôt de leurs vols, qu'ils choisissaient

[1] Cic., *In Pison.*, 25, 34, *Pro leg. Manil.*, 13, 22.

leurs agents parmi les Mamertins, et les avaient exemptés pour cette raison de toutes charges publiques, même de la dime[1].

Verrès était surtout avide des ouvrages d'art : statues, tableaux, ornements et meubles ciselés, pierres gravées, rien ne lui échappait dans les temples, les édifices publics et les maisons; il avait deux artistes grecs *dressés* pour cette chasse, comme deux limiers, auxquels on ne pouvait rien cacher. Quelquefois, « il aimait mieux acheter que demander. » Il payait à son hôte de Messane quatre statues de Praxitèle, de Myron et de Polyclète, moins d'un centième de leur valeur, et il faisait impudemment consigner dans les registres du malheureux vendeur le prix de cette vente forcée. Un autre jour, il empruntait d'Agrigente ses riches tapisseries attaliques, tissues d'or, pour ne les lui rendre jamais. Il n'y avait pas d'habitant un peu aisé dans toute l'ile, qui pût s'assurer de conserver son argenterie ou un beau vase ciselé par Boethus, Thériclès ou Mentor. Souvent, en entrant dans une ville, il ordonnait au premier magistrat de lui rassembler toute l'argenterie qui s'y trouvait; ainsi à Catane, à Centorbe. Il fit mieux encore à Halunte : comme cette ville était sur une hauteur et d'un abord difficile, en passant au bas il manda Archagatus, un des principaux citoyens, lui signifia sa volonté, et, pendant qu'il attendait couché dans sa litière, au bord de la mer, on pillait les maisons, on brisait les portes et les serrures, on arrachait des mains des femmes, au milieu des cris et des lamentations, les objets les plus précieux pour la matière et le travail. Tout lui fut apporté; il choisit ou détacha de chaque pièce les ornements ajustés, *le luxe inutile*; il chargea Archagatus de compter aux propriétaires quelques petites sommes pour la forme : peu acceptèrent,

[1] Cic., 2° *In Verr.*, 40, 70, 4° *De sign.*, 8, 9, 10, 5° *De supplic.*, 19, 24.

et il ne rendit rien à Archagatus. Tout cela fait, il établit dans le palais de Syracuse un immense atelier ; il y réunit une multitude d'ouvriers, qui travaillèrent pendant huit mois à lui monter sur des coupes d'or tous ces ornements volés. Il passait dans cet atelier la plus grande partie du jour [1].

S'il remarquait sur une lettre l'empreinte d'un cachet, il voulait avoir l'anneau : un ordre partait, et l'anneau arraché au doigt d'un père de famille, même d'un citoyen romain, arrivait au préteur. Pendant trois ans, la maison d'une femme très-distinguée de Ségeste fut remplie d'étoffes de luxe fabriquées pour lui ; il avait de semblables manufactures dans la plupart des autres villes, chez des habitants riches ; il recherchait également les lits de bronze et les candélabres. Un des deux jeunes Séleucides qui étaient venus à Rome réclamer l'héritage d'Auletès, s'en retournant par la Sicile, fut magnifiquement traité par Verrès ; il l'invita ensuite, et étala, pour lui faire honneur, des coupes d'or relevées de pierreries, et un vase de table d'une seule pierre avec un pied d'or. Verrès admire, demande ces modèles pour les montrer à ses ouvriers ; il veut voir également un magnifique candélabre que les deux jeunes princes destinaient au Capitole, quand ce temple rebâti serait achevé. Ces belles choses sont envoyées chez Verrès ; mais Antiochus les redemanda vainement, reçut l'ordre de quitter la Sicile, et partit en prenant les dieux à témoin de ce vol sacrilège. Verrès s'en inquiétait peu, car il ne respectait pas plus les dieux que les offrandes de leurs adorateurs. Les Ségestains lui refusant une statue antique et renommée de Diane, il les accabla de taxes et de menaces, et ils cédèrent. Pour avoir le *Mercure* de Tyndaris, il fit étendre et attacher au bronze équestre de Marcellus le magistrat de la

[1] Cic., 4e *In Verr.*, 13, 15 de 2 à 8, et de 14 à 24.

ville, qui ne fut délivré que par le consentement des Tyndaritains à l'abandon de leur dieu.

Les Assoriniens seuls, avec les Agrigentins, prirent bravement les armes pour défendre les uns leur *Chrysas* et les autres leur *Hercule*, et on disait à ce sujet dans la Sicile qu'il ne fallait pas moins compter dans les travaux d'Hercule cet effroyable Verrès (*Verrat*), que le sanglier d'Érymanthe. Comme Verrès était lâche, il renonça, se dédommagea amplement ailleurs, et surtout à Syracuse, dont il s'appropria les plus beaux tableaux [1]. Cicéron a rempli un long discours du récit abrégé de ces brigandages ; il eut plus à dire encore des débauches et des cruautés.

Déjà lieutenant de Dolabella en Asie, Verrès avait montré de quoi il était capable. En passant par l'Achaïe, il avait demandé une somme au magistrat de Sicyone, et, sur son refus, il l'avait enfermé dans un réduit étroit, où le malheureux fut trouvé à demi mort au milieu d'une fumée sortant d'un feu de bois vert. A Lampsaque, il avait voulu ravir la fille de Philodamus : le père indigné soutint un combat chez lui avec son fils et ses esclaves ; le peuple vint au secours, et Verrès chassé eût été brûlé vif le lendemain dans sa demeure, sans les instantes prières des citoyens romains. Un licteur avait été tué : Néron, proconsul d'Asie, ne pouvant se dispenser d'intervenir, Verrès en craignit les suites, et pressa Dolabella de quitter la Pamphylie, sa province, pour assister Néron. Dolabella amena ses préfets et ses tribuns militaires, voilà les juges : Verrès siége parmi eux ; Philodamus et son fils subissent la sentence et le supplice comme meurtriers [2].

On savait d'avance ce que serait Verrès en Sicile. L'époque de sa préture exigeait là un homme vigilant, habile ;

[1] Cic., 4e *In Verr.*, de 24 jusqu'à la fin.
[2] Cic., 3e *In Verr.*, n. 64 et suiv.

[illegible] l'Italie, et sur [illegible] on n'avait pas le [illegible] à l'aise. « Dans « [illegible] d'abord « [illegible] indispensable des « [illegible], les [illegible] des mauvais « [illegible], il choisit la résidence de Syra- « cuse, où jamais on ne voit un jour sans soleil : il y pas- « sait l'hiver sans sortir de sa maison et presque de son « lit; il y employait en festins et en débauches la brièveté « des journées et la longueur des nuits; le printemps ne « commençait pour lui qu'avec les roses. Alors il se don- « nait au travail, aux courses, avec tant d'ardeur et de « patience, qu'on ne le trouvait jamais sur un cheval. En « effet, à la manière des rois de Bithynie, huit hommes « le portaient dans une litière, reposant sur un élégant « coussin rempli de roses de Malte. Il avait une couronne « sur la tête, une autre au cou, et il approchait sans cesse « de ses narines un réseau de fin lin, à petites mailles, « plein de roses. Arrivé dans cet attirail à quelque ville, « porté jusqu'à sa chambre, il mandait les magistrats si- « ciliens, les chevaliers romains, discutait avec eux en « secret, et, peu après, des ordonnances paraissaient. En- « suite il rendait la justice dans sa chambre, selon l'ar- « gent qu'il recevait, et le reste du temps était dû aux re- « pas. Exact observateur des lois de la table, il laissait « pleine liberté d'ivresse, d'injures et de coups; on eût dit « le champ de bataille de Cannes. Sur la fin de l'été, le « moment le plus commode pour inspecter les récoltes, « les esclaves et les travaux, il établissait son camp dans « le bois le plus agréable de Syracuse, près du rivage de « la mer; il y dressait des tentes de fines voiles; là étaient « uniquement admis ses amis et ses agents, des femmes « sans pudeur, et tous ceux qu'il jugeait dignes de son

« affection, de ses délices et de ses festins. Pour s'y ren-
« dre, le magistrat pouvait quitter le tribunal; les lois et
« la justice se taisaient pendant qu'on entendait retentir
« la rive de chants et de symphonies. On ne s'en plaignait
« pas, car l'interruption des jugements était celle de la vio-
« lence, de la cruauté et du pillage[1]. »

Malheur surtout si Verrès montait sur un tribunal! Il rendait à leurs maîtres pour de l'argent des esclaves condamnés comme conspirateurs à Lilybée; il indiquait à Palerme un esclave, coupable du même fait, et comme cet esclave, qui n'avait jamais existé, n'était pas présenté par l'opulent Apollonius, son prétendu maître, il tenait celui-ci dix-huit mois en prison, afin de lui faire acheter cher sa délivrance. C'étaient là de ses sentences ordinaires; il devait se signaler bien autrement.

Comme il avait gardé les sommes destinées à l'équipement des galères, la flotte, dépourvue, sous les ordres d'un Syracusain, fut prise et brûlée sans combat par un chef de pirates, qui pénétra ensuite jusque dans le port de Syracuse. Quinze jours après, Verrès, craignant la responsabilité de cette défaite, résolut de la rejeter sur les *navarques* (chefs de navires) siciliens, et, pour qu'ils ne pussent déposer contre lui que les congés donnés ou plutôt vendus aux rameurs, que le petit nombre et la mauvaise nourriture des soldats et des matelots, réduits à des racines de palmiers, et qu'enfin la lâcheté du Syracusain, avaient causé le désastre, il convoque sur la place publique ces officiers, les accuse de trahison et les met aux fers. Le Syracusain est à son côté et lui parle familièrement à l'oreille : un accusateur est trouvé; il les condamne tous, quelques uns sans les avoir entendus et malgré les supplications de toutes les familles. On refuse aux parents la

[1] Cic., 5e *In Verr.*, *De suppl.*, de 10 à 13.

consolation de les voir dans la prison ; le licteur Sestius, leur gardien, le digne bourreau de Verrès, la terreur des Siciliens, tire un profit des gémissements et de la douleur : des mères demandaient pour unique grâce de recevoir le dernier soupir de leurs fils : « Pour entrer tu donneras tant ; pour lui apporter de la nourriture, tant. » Personne ne refusait ; le profit peut doubler : « Pour que je donne la mort à ton fils d'un seul coup de hache, que donneras-tu ? » On payait donc aussi afin d'abréger le supplice de ces infortunés. Ce n'est pas tout, on payera encore, si on ne veut pas les laisser sans sépulture ; il fallait marchander les funérailles d'hommes vivants. Qu'avait-on à dire ? Verrès ne faisait pas plus de grâce dans l'occasion à des citoyens romains : on en vit un tomber sous les verges devant son tribunal, pour avoir parlé trop librement des iniquités du préteur. Quiconque le choquait ou lui déplaisait était jeté dans les lautumies, les anciennes carrières de Denys-le-Tyran ; il y renfermait, comme associés des pirates, tous les conducteurs de navires qui abordaient d'Asie, d'Alexandrie, de Tyr, et il confisquait leurs cargaisons. Il arrêtait comme soldats de Sertorius tous les hommes un peu riches qui prenaient terre en Sicile, puis on leur tranchait la tête dans la prison.

L'un d'eux, Gavius de Cosa, réussit à s'échapper, et, parvenu dans Messane, à la vue de l'Italie, il ne dissimula plus qu'il allait se plaindre à Rome. Mais Verrès survint dans le même temps : informé par les Mamertins, qui lui étaient tous vendus, il fait saisir Gavius, et, les yeux étincelants de fureur, ordonne qu'il expire sous les verges. En vain l'infortuné criait : « Je suis citoyen romain du municipe de Cosa. » Verrès répond que c'est un espion de Spartacus. Les licteurs frappent ; Gavius, sans pousser une plainte, ne cessait de répéter : « Je suis citoyen romain. » Il espérait, à ce titre, obtenir quelque adoucissement ; il se trom-

pait. Verrès, plus irrité, fit dresser une croix au bord de la mer en face de l'Italie, en disant : « Qu'il regarde sa patrie, et qu'il meure en présence des lois et de la liberté. » Gavius mourut en croix [1].

L'exil de Verrès ne contint guère les autres gouverneurs, dont les pouvoirs restaient les mêmes. On reprocha, l'année suivante, à Fonteius, un impôt illégal sur les vins dans la Narbonnaise. Peu après, C. Antonius, le collègue de Cicéron au consulat, désola la Macédoine. César, préteur, n'alla chercher en Espagne que de l'argent pour payer ses dettes immenses ; il pilla les villes de Lusitanie, qui n'avaient donné aucun sujet de mécontentement. Consul, au milieu de tant de lois turbulentes, il en porta une cependant (59) extrêmement juste en faveur des provinces, laquelle confirmait dans une pleine et réelle liberté les peuples laissés libres jusqu'alors ; réprimait les concussions ; renouvelait la défense à tout gouverneur de sortir de sa province ou d'en faire sortir son armée, et d'entreprendre aucune guerre sans l'ordre du peuple ou du sénat ; bornait les fournitures des villes pour le chef, pour ses lieutenants et ses employés ; prescrivait aux villes de ne point décerner d'*or coronaire* à qui n'aurait point obtenu les honneurs du triomphe ; enfin exigeait que le gouverneur déposât deux copies de ses comptes dans les deux villes les plus importantes, et en remît une copie conforme au trésor aussitôt qu'arrivé à Rome [2].

César ne voulait par là qu'empêcher un nouveau rival de s'élever quelque part pendant son absence, et surtout quand il serait une fois le maître, et que les revenus des provinces commenceraient à être les siens ; mais il ne prétendait pas

[1] Cic., 5e *In Verr.*, *De supplic.*, de 4 à 10, de 32 à 45, et de 54 à 67.
[2] Cic., *Pro Fonteio*, 8, *In Pison.*, 16, 21, 37, 35, *A Att.*, 5-10, 17, 21, 6-7, *Lett. fam.*, 2-17, 5-20, *Pro Flacco*, 9.

s'assujettir lui-même à sa propre législation. Il enleva sans scrupule tous les trésors des temples et des bois sacrés de la Gaule ; plus de villes y furent détruites pour le butin qu'il y pouvait faire que pour quelque faute qu'il eût à punir. Malgré toutes ses largesses à ses troupes et à ses partisans, il abondait en or au point d'en vendre en Italie. Du moins il ne fut pas cruel, tandis que son beau-père, Pison, sembla prendre à tâche, chez les Grecs, d'égaler Verrès en Sicile; il vola comme lui sur les dîmes, il fut le seul maître, le seul estimateur et le seul vendeur des blés durant ses trois années proconsulaires. Comme il avait acheté de Clodius, en dépit de la loi Julia, le droit de rendre la justice dans toute la Grèce, il y leva d'excessives contributions. Ce *vautour, ce brigand*, se rassasia de rapines et de sang. Sous prétexte de former un arsenal en Macédoine, et d'employer un grand nombre de peaux à la fabrication des armes, il rassembla tous les troupeaux de la province et les vendit à son profit. Il mit une taxe sur toutes les denrées, transforma ses esclaves en fermiers publics. Au prix de deux cents talents, il exempta les Apolloniates de payer leurs dettes, et leur sacrifia un chevalier romain, leur créancier. Il leva d'avance l'or coronaire, et donna un autre nom ensuite à cette contribution, parce qu'il ne lui était pas possible de demander le triomphe.

Des populations entières étaient épuisées par ses ravages et ceux de l'ennemi. Après avoir tiré des Thraces de grandes sommes pour leur accorder la paix, il les laissait s'indemniser par des incursions qui ravageaient le pays en tous sens. Moyennant trois cents talents reçus du roi Cotys, il décapita un ambassadeur des Besses, alors que cet étranger venait, au nom de sa nation, offrir à la république romaine des renforts de cavalerie et d'infanterie. Il faillit enlever toutes les statues de Byzance. L'honneur et la vie des habitants n'étaient pas plus en sûreté que leurs biens. Dans

les procès criminels, il trafiquait de ses sentences; les uns étaient acquittés de la manière la plus infâme, les autres condamnés avec cruauté. Des jeunes filles de la plus haute naissance se jetèrent dans des puits pour se soustraire à son outrageuse tyrannie. Les habitants de Dyrrachium l'ayant payé pour qu'il mît à mort son hôte Plator, il accepta les présents de celui-ci, le manda sous promesse de protection, lui fit ouvrir les veines par son médecin; un ami qui avait accompagné Plator, expira sous les verges. Enfin il envoya à Clodius six cents alliés comme des coupables, pour combattre les bêtes du cirque. Pas un officier de mérite sous ses ordres qui ne fût maltraité; Bebius fut assassiné. L'indigent Gabinius avait à s'enrichir en même temps dans la Syrie[1].

[1] Cic., *In Pison.*, 16, 24, 34, 35, 36, 37, 40, *De prov. cons.*, 3, 4.

CHAPITRE L.

ADMINISTRATION ROMAINE DANS LES PROVINCES ; TYRANNIE LÉGALE.

S'il se rencontrait, de loin en loin, un homme intègre, il n'acceptait pas sans répugnance la mission de réparer tant d'iniquités, et, après deux ou trois ans de repos, les vexations et la rapine recommençaient. Ainsi Octavius, le père du premier empereur romain, avait consolé un moment la Macédoine des brigandages de C. Antonius, le collègue de Cicéron dans le consulat. « On avait vu alors, pour « la première fois, le licteur immobile et l'huissier silen- « cieux près d'un proconsul. Chacun parlait librement, au- « tant de fois et aussi longtemps qu'il désirait ; les sylla- « niens étaient contraints de restituer ce qu'ils avaient ravi « par terreur et violence ; ceux qui avaient porté des dé- « crets injustes dans leur magistrature, en subissaient, à « leur tour, la dureté dans la condition privée. — Il est « beau, écrivait Cicéron, vers le même temps, à son frère « Quintus, proconsul d'Asie (50), d'avoir joui pendant

« trois ans de cette autorité absolue, sans avoir été tenté « de manquer à la probité ni à la justice, par les ouvrages « de peinture et de sculpture, par les vases et les vête- « ments de prix, par la volupté, l'argent ou les esclaves. « Quoi de plus grand que de voir tes sujets non effrayés ni « ruinés par tes voyages! d'être reçu avec joie comme un « hôte, non comme un voleur!... Si tu as un officier ava- « re, ferme les yeux sur ses négligences, sans permettre « qu'il abuse de ton pouvoir... Que tes esclaves marchent « dans ta province comme s'ils étaient sur la voie Appien- « ne; ne leur donne aucune part aux affaires publiques... « On te loue d'avoir réprimé le vol et le meurtre, d'avoir « mis la fortune des riches à couvert de la calomnie... d'a- « voir surtout délivré l'Asie de l'injuste et onéreuse contri- « bution qu'elle payait aux édiles pour les jeux. Si un no- « ble se plaint ici tout haut que tu lui as ravi ainsi deux « cent mille sesterces, combien en coûterait-il à la pro- « vince, si on s'habituait à lever de tels impôts au profit « de tous ceux qui célèbrent des jeux!.. Je me figure que les « publicains ne sont pas pour toi un petit obstacle. Prendre « parti contre eux, c'est aliéner de la république et de nous « un corps auquel nous avons de grandes obligations, et « que nous avons attaché à la république; leur lâcher la « bride, c'est consentir à la ruine de ceux que nous de- « vons conserver... Je sais combien ils pèsent sur les alliés, « j'en juge par les murmures qu'on a entendus ici quand « il s'agit récemment d'abolir les péages; on accusait « moins l'impôt que les vexations des exacteurs... Pour « contenter les publicains sans ruiner les alliés, il ne faut « pas moins qu'une vertu divine. »

Néanmoins Cicéron n'était pas sans appréhension sur l'humeur emportée de Quintus et l'influence qu'il laissait à un affranchi; il sentait quel mal pouvait naître de ces deux seuls dangers pour une contrée où tout dépendait de

la volonté d'un homme. Lui-même, d'ailleurs, qui l'encourageait à supporter un commandement de trois années, ne désirait, quand il partit à son tour pour la Cilicie, que de revenir au plus vite [1]. Il calma les Ciliciens sollicités à la révolte par les succès des Parthes; sa justice et son affabilité lui méritèrent de grands éloges. Sa maison était sans portier; on ne le trouvait jamais au lit: il se levait matin et se promenait devant sa porte, où il recevait quiconque se présentait. On ne vit point, tant qu'il gouverna, de robe déchirée, ni d'homme battu de verges [2]. Pendant sa route en Grèce, il avait évité d'être à charge aux villes et aux particuliers; aussi fut-il *admirablement* reçu en Asie. Il trouva sa malheureuse province *saignée*, épuisée, expirante sous la main d'Appius, des préfets, des lieutenants et de tous les gens de ce proconsul. Que de rapines, d'outrages, d'infamies!

« Quoique je ne touche point à ces plaies, écrivait-il, « elles paraissent et ne se peuvent cacher. Ce ne sont que « pleurs, gémissements, traces monstrueuses, non d'un « homme, mais d'une bête cruelle. Ces pauvres villes ont « la vie à dégoût; néanmoins elles sont soulagées, parce « qu'elles ne font aucune dépense pour nous, nos lieute- « nants, notre questeur, ni personne. Nous ne prenons point « de fourrage, ni rien de ce que la loi Julia nous accorde, « pas même le bois; nous ne demandons que le logement « et quatre lits, encore le plus souvent nous demeurons « sous nos tentes. Mon lieutenant, L. Tullius, a seul pro- « fité de la loi à chaque couchée, mais non comme fai- « saient les autres précédemment dans toutes les bour- « gades où ils passaient. On accourt à nous avec un em-

[1] Cic., *A Quint.*, 1-1, 2, *A Att.*, 5-9, 11, 13, 15, 17, 18, et *passim*, 6-6, *Lett. fam.*, 2-7, 3-10.
[2] Plut., *Cic.*, 47.

« pressement incroyable. Les peuples revivent par notre « arrivée; nous surpassons toutes les espérances. J'ai sauvé « la vie et la couronne à Ariobarzane en traversant la « Cappadoce; non-seulement je me suis montré incorrup- « tible aux présents, mais je n'ai pas laissé approcher de « moi ceux qui avaient conspiré contre lui [1]. »

Un mal impossible à détruire, c'était l'usure; c'était par là que les députés Allobroges avaient été entraînés d'un premier mouvement dans la conspiration de Catilina, « ne « voyant aux misères de leur pays d'autre remède que la « mort, et rien de si pénible et de si difficile qu'ils n'entre- « prissent pour délivrer leurs concitoyens de la dette pu- « blique [2]. » La correspondance intime de Cicéron avec Atticus nous fournit encore deux traits plus frappants de cette insatiable avarice, qui « suçait les vaincus jusqu'à la moelle des os [3]. » Nulle pitié, même dans les personnages de ce temps les plus vantés. L'honnête proconsul ne savait comment s'excuser à son ami de n'avoir pu, par les instances les plus puissantes, faire compter la moindre somme à Brutus, créancier d'Ariobarzane. Le roi de Cappadoce avait un autre créancier plus puissant, Pompée, dont les procurateurs l'obsédaient; il avait été obligé d'imposer des taxes extraordinaires pour lui payer trente-trois talents par mois. Ce n'était pas l'intérêt total, Pompée s'en contentait; le pauvre prince n'avait pas de quoi payer davantage à qui que ce fût.

Deux financiers romains, Scaptius et Matinius, établis en Cypre, réclamaient en même temps une créance sur Salamine, et ils étaient vivement recommandés par Atticus

[1] Cic., *A Att.*, 5-11, 13, 15, 16, 21, 6-1.
[2] Sall., *Catil.*, 40.
[3] Juv., 8-88 :

Ossa vides regum vacuis exsucta medullis.

et par Brutus. Les Salaminiens avaient fait cet emprunt l'an 56 pour acquitter leur tribut, ce qui était défendu par une loi Gabinia, et ces deux hommes avaient obtenu, par le crédit de Brutus, un sénatus-consulte qui mit à couvert des peines de l'infraction les emprunteurs et les prêteurs. Ensuite, réfléchissant que la loi Gabinia n'admettait point en justice un pareil traité, ils obtinrent un second décret qui déclarait aussi valable que toute autre l'obligation passée par les députés de Salamine. Scaptius se prétendit, en conséquence, autorisé à exiger l'intérêt à quatre pour cent par mois, intérêt stipulé, il est vrai, dans l'acte, mais prohibé par l'édit de Cicéron, qui n'admettait généralement qu'un pour cent par mois, de quoi se contentaient les usuriers les plus durs. Le calcul fait, la somme convenue selon l'édit, Scaptius refusa le paiement, pria Cicéron de laisser cette affaire en suspens, et le proconsul, cédant à cette *impudence*, ne permit pas même aux débiteurs, malgré leurs plaintes, de déposer la somme dans un temple, ce qui eût du moins arrêté l'accumulation de l'intérêt. Tous ceux qui étaient présents s'écrièrent que rien n'était plus *impudent* et plus *sot* que Scaptius, de ne point accepter de telles conditions. Là-dessus Brutus écrivit plusieurs fois à Cicéron *obstinément*, *arrogamment*, *aigrement*, avouant que la créance était sienne, et sollicitant pour son courtier Scaptius une préfecture, dans le lieu même où cet usurier exerçait son industrie ; c'est-à-dire qu'il voulait que Cicéron, en contradiction avec son propre édit, déléguât l'autorité publique au profit d'une exaction personnelle.

Or, voici quel usage Scaptius avait fait l'année précédente de ce commandement, accordé par Appius : avec quelques turmes de cavalerie mises à sa disposition, il avait tenu assiégé le sénat de Salamine, au point que cinq sénateurs en étaient morts de faim. Cicéron, à son arrivée,

avait donné ordre aussitôt à cette troupe de quitter l'île, et il fut obligé d'expliquer quatre fois à Atticus que dans tout cela il avait agi justement. « Je n'appellerai point à Caton; « je n'ai point oublié tes propres conseils..... se fâche qui « voudra ; je garderai avec moi la justice, surtout quand « je viens de donner de nouveaux gages dans mes six li- « vres de la république... J'espère que j'aurai l'approbation « de Brutus ; la tienne, je ne sais ; je suis sûr au moins de « celle de Caton... Quoi ! Atticus, après avoir loué mon in- « tégrité, ma sagesse, ce mot a pu sortir de ta bouche, « comme dit Ennius? Tu veux que je donne à Scaptius des « cavaliers pour une contrainte d'argent ? Tu regrettes de « n'être pas avec moi ? Me laisserais-tu faire si j'avais une « telle pensée ? Il n'en demande que cinquante ; Spartacus « n'en avait pas tant... C'est trop, c'est trop aimer Brutus, « mon très-cher Atticus. J'ai fait tout pour lui, comme je « te l'ai dit souvent... J'ai tiré pour lui d'Ariobarzane plus « que Pompée n'en a pu avoir pour lui-même. Ce roi est « extrêmement pauvre ; éloigné de lui, je n'avais d'autre « moyen que mes lettres, et cette année cent talents ont « été comptés à Brutus, tandis que Pompée en six mois « n'a eu que des promesses pour deux cents... J'avais « nommé l'autre Scaptius tribun, à la recommandation « de Brutus ; j'avais de même conféré une préfecture à ce « Gavius, qui a été contre moi un limier de Clodius. Ce « Gavius s'est conduit en ennemi déclaré, il m'a quitté « insolemment. Si Brutus prend le parti de ce fripon, tu « peux bien l'aimer seul, tu ne m'auras pas pour rival [1]. »

D'un autre côté, Cœlius importunait continuellement Cicéron de ses taxes à imposer pour ses jeux, et de ses panthères qu'il prétendait avoir par une chasse publique des Cybirates [2].

[1] Cic., *A Att.*, 5-21, 6-1, 2, 3.
[2] Cic., *Lett. fam.*, 8, *passim*, *A Att.*, 6-1.

Laissons parler encore l'honnête proconsul, et nous montrer lui-même jusqu'au bout dans ce qu'il ne fait pas, quelquefois aussi dans ce qu'il fait, la triste situation des provinces, et le mépris dont on traitait les hommes, ou vaincus ou soumis. Après ses exploits sur les Barbares de l'Amanus, il raconte la vente de ses prisonniers comme celle d'un troupeau de bétail : « Et pendant que je t'écris, « sur mon tribunal, dit-il tranquillement à Atticus, le « prix en monte déjà à douze millions de sesterces. » Ailleurs il expose son administration : « Mon édit est conforme « à celui de Bibulus, à cette clause près qui eût été un pré« jugé fâcheux contre notre ordre (de maintenir les con« ventions particulières de publicains avec les villes, si ces « conventions n'étaient point l'œuvre de la violence ou de « la fraude). J'en ai employé une néanmoins à peu près « égale, mais plus couverte, c'est celle de Muc. Scœvola, « auquel j'ai emprunté aussi cette autre, par laquelle les « Grecs se croient libres, et qui leur permet de terminer « leurs différends selon leurs lois. Mon édit est fort court ; « deux parties : dans l'une, les affaires générales de la « province, les comptes des villes, les dettes, l'intérêt, « les obligations écrites, et tout ce qui regarde les publi« cains ; dans l'autre, ce qui ne peut se décider sans l'édit, « toutes les questions d'héritage et de propriété. Pour le « reste, je n'ai rien écrit, et j'ai annoncé que je me con« formerais aux édits urbains (de Rome). Je tâche donc de « contenter tout le monde, et j'y réussis jusqu'à présent. « Les Grecs sont enchantés d'avoir des juges de leur na« tion. De sots juges ! diras-tu. Qu'importe ? Ils pensent « posséder l'indépendance (αὐτονομία). Vous avez en effet de « graves juges à Rome, un Turpion, ci-devant cordonnier, « un Vettius, revendeur. Quant aux publicains, j'en fais « mes délices, je leur suis complaisant, je les vante, je les « honore. Ce qui est admirable, à l'exemple de Servilius,

« je maintiens l'intérêt marqué dans les actes particuliers, « j'assigne aux débiteurs une époque suffisante; s'ils s'ac- « quittent auparavant, je dis qu'ils ne payeront qu'un pour « cent par mois, autrement les actes seront exécutés. « Ainsi, les Grecs ne sont point accablés, et les publicains « sont très-satisfaits. Ceux-ci reçoivent donc de moi, à « pleine mesure, des paroles agréables et des invitations « redoublées. Il n'y en a pas un qui ne se croye intime avec « moi... J'ai fait merveille à Laodicée, où j'ai réglé toutes « les affaires de mes diocèses, excepté celles de la Cilicie. « Les villes extrêmement obérées sont entièrement quittes « ou très-soulagées; je leur laisse lois et jugements, elles « renaissent. Je leur ai trouvé deux bons moyens de se li- « bérer : je ne prends rien pour ma dépense, rien ! ce n'est « pas une hyperbole : il est incroyable combien cela les a « relevées. Ensuite, leurs propres magistrats élus les vo- « laient étrangement : j'ai interrogé moi-même tous ceux « qui ont été en charge depuis dix ans ; ils avouaient sans « détour, et ainsi, sans aucune honte de condamnation, ils « ont rapporté ce qu'ils avaient pris; et les peuples, sans « gémir, ont payé aux publicains non-seulement les cinq « années courantes, dont nul à-compte n'avait été donné, « mais les arrérages du bail précédent... Je suis fort doux; « les moindres gens de la province m'approchent facile- « ment : personne n'a besoin de l'esclave de ma chambre ; « je me promène avant le jour chez moi les portes ouver- « tes, comme autrefois quand j'étais candidat. Tout cela « charme et semble extraordinaire[1]. »

Cependant le bien qu'il faisait en Cilicie l'attachait peu : tout en prévoyant le mal qui recommencerait après lui, il se hâta de partir au bout de ses douze mois, selon la permission du sénat, sans attendre de successeur; et, ne vou-

[1] Cic., *A Att.*, 5-20, 6-1, 2, 3, *De off.*, 2.

lant pas laisser le commandement à son frère, dont il appréhendait l'humeur irascible et la négligence, il confia la province à son questeur, « un enfant, un étourdi, qui n'a-« vait ni jugement ni retenue; il s'inquiétait moins des fau-« tes de celui-là, » qui ne retomberaient pas indirectement sur lui. Au reste, en un an d'une administration si bienveillante, il avait amassé deux millions deux cent mille sesterces « sans blesser les lois. » Qu'on juge par là de ce que pouvaient prendre des hommes qui n'avaient pas, comme lui, « une réputation à garder [1]. »

On peut donc dire que le brigandage était continuel, et le sort des provinces à peine supportable, même dans les courts intervalles où passait au milieu de leurs villes un homme de quelque vertu. Ceux qui prétendaient défendre l'État et les lois contre César, ne daignaient pas chercher l'affection des peuples; l'ambitieux avait plus de modération qu'eux. L'arrivée de Met. Scipion en Asie (49), au moment de la guerre civile, fut le signal d'une oppression nouvelle. Il inventa en ce genre; il mit une taxe sur les esclaves et sur les enfants, sur les colonnes et les portes des édifices; il exigea du blé, des soldats, des rameurs, des armes, des machines, des voitures. Tout ce qui pouvait porter un nom d'impôt fut sujet à un droit. Il plaçait des commandants jusque dans les bourgades, et chacun se signalait à l'envi par ses cruautés. Cette multitude de chefs, de subalternes, de licteurs, pillait pour le parti et pour soi. Chassés de leur patrie, manquant de tout, ils se faisaient de leur nécessité un prétexte de rapine, l'usure redoublait, et on appelait une grâce le moindre délai accordé. En deux ans, chaque ville multiplia sa dette; les publicains levaient une année d'avance. Un ordre de Scipion arriva dans Éphèse, d'enlever les trésors du temple de Diane et

[1] Cic., *A Att.*, 6-1, 6, 11-1, *Lett. fam.*, 5-20.

toutes les précieuses statues de la déesse : un message de Pompée, le pressant de se joindre à lui contre César, qui avait passé l'Adriatique, sauva seul ces richesses révérées.

Lentulus, un autre pompéien accablé de dettes, ne se livrait dans cette guerre qu'à l'espérance de s'enrichir par des commandements, et par les sommes qu'il tirerait de ceux auxquels il donnerait le titre de roi [1].

Que n'avaient pas alors à souffrir les provinces, quand les Italiens eux-mêmes, tout citoyens qu'ils étaient, essuyaient les insolences d'Antoine, voyaient en Campanie leurs décurions et leurs principaux magistrats mandés à son lever, attendre trois heures son réveil pour n'être pas admis quelquefois, et revenir le lendemain, parce qu'Antoine avait la fantaisie de se baigner en ce moment [2] !

Dès que César eut péri, tout magistrat romain, hors de Rome, ne dépendant plus de personne, put tyranniser à son gré. Un Balbus, questeur en Espagne, se vantait d'imiter César, en tenant en deux jours les comices de deux années, en faisant asseoir, avec l'anneau d'or au doigt, un bateleur parmi les chevaliers aux jeux publics de Gadès. Il voulait qu'on représentât ses propres aventures sur le théâtre. Il suffisait qu'un homme laid se rencontrât devant lui pour être exposé aux bêtes. Un soldat pompéien refusant un troisième combat comme gladiateur, fut saisi par les ordres de Balbus ; le peuple jeta des pierres au questeur, qui le fit charger par ses cavaliers gaulois, et le malheureux Fadius, enterré à demi, fut brûlé vif. C'était après le dîner de Balbus, qui se promenait pieds nus et robe traînante, les mains derrière le dos ; et quand l'infortuné s'écriait dans son supplice : « Je suis citoyen romain ! — Va,

[1] César, *De bell. civ.*, 3-32 ; App., *Εμφ.*, 2.
[2] Cic., *A Att.*, 10-13.

lui [illegible], [illegible] à [illegible] la protection du peuple. » Pollion, préteur, en racontant ceci, s'indignait, mais c'était tout [1].

[1] Cic., Lett. fam., 10-32.

CHAPITRE LI.

JUSTICE, ADMINISTRATION A ROME; MOEURS PUBLIQUES.

Avant cette époque d'anarchie, nulle plainte, nul recours n'était déjà plus possible à Rome [1]. Certes, ce n'était pas qu'il manquât de lois, de tribunaux, ni de procès. Jamais on ne vit autant de poursuites judiciaires; les accusations de concussion et d'abus de pouvoir étaient aussi fréquentes que celles de brigue, de violence publique, d'empoisonnement, de faux témoignage et de débauche. C'était un usage que les jeunes gens, pour se faire connaître, intentassent une action contre les magistrats sortant d'un gouvernement, du moins depuis le procès de Verrès, car auparavant de longues années s'étaient écoulées sans que personne songeât à poursuivre un concussionnaire; on n'en prit pas ensuite les concussions plus au sérieux [2].

[1] Cic., *A Quint.*, I-I.

[2] Plut., *Lucull.*, I, et *Cés.*, 3; Cic., 1e *In Verr.*, 16; Sall., *Jug.*, 36: « Non peculatus ærario factus, neque per vim sociis ereptæ pecuniæ, quæ quanquam gravia sunt, tamen *consuetudine pro nihilo habentur.* »

Mais il n'était pas facile d'atteindre le plus petit oppresseur au milieu de tous les ménagements de parenté, d'amitié, d'intérêt, de parti, d'ambition, de prudence, où les puissants se trouvaient engagés par leur seule position, et que chacun réclamait à titre mutuel pour soi et pour les siens. Vatinius, réconcilié avec Cicéron, et proconsul d'Asie, lui adressait cette réponse touchant une recommandation (45) : « Y penses-tu ? Reçois-tu des clients de cette « sorte ? L'homme le plus cruel, qui a tué, pris, ruiné tant « de citoyens, de mères de famille, qui a ravagé des « provinces ? Ce singe avait pris les armes contre moi, je « l'ai fait mon prisonnier... Cependant, pour toi, je renonce « à le punir ; je t'accorde la grâce d'un homme que je des- « tinais au supplice. Mais que dire à ceux qui se plaignent « du pillage de leurs biens, de la mort de leurs frères, de « leurs enfants, de leurs parents ? Quand j'aurais l'effron- « terie d'Appius, je ne pourrais soutenir leurs reproches... « N'importe, je ferai ponctuellement ce que tu me deman- « des[1]. »

On ne saurait imaginer à quelle gêne obséquieuse se pliait Cicéron pour ce même Appius, si on ne lisait cela dans ses lettres. Il désirait soulager les villes de Cilicie des frais que causaient les députations en l'honneur de cet odieux gouverneur ; il disait qu'Appius ne devait qu'à son propre mérite les louanges qu'il avait reçues dans le sénat et devant le peuple, et non pas au témoignage des habitants de Myndes ; que d'ailleurs, de toutes ces députations, il ne se rappelait pas une seule à laquelle on eût donné l'occasion et le temps de prononcer un panégyrique. Mais il se gardait bien de désapprouver ni d'empêcher de telles démarches : il a grand soin d'en assurer Appius. Il loue les libéralités d'Appius dans la province ; il le félicite du

[1] *Voyez* les *Lett. fam.* de Cic., 5-10.

triomphe espéré, il s'afflige de cette espérance perdue, et surtout par la faute de son nouveau gendre Dolabella, qui s'était porté accusateur. Il atteste tous les dieux de ses sollicitudes pour défendre la dignité plutôt que le salut d'un tel homme, « en qui résident l'esprit, le mérite, la vertu. » Il est charmé du zèle que montre dans cette affaire Pompée, « le premier homme de tous les siècles et de toutes « les nations, et Brutus, qui sera bientôt le premier citoyen « de Rome. » Un fils de Pompée était alors gendre d'Appius, et Brutus également, qui n'épousa Porcia qu'en secondes noces. Quand Cicéron apprend que l'illustre accusé est acquitté, il lui écrit : « Absent, je n'ai pu t'embrasser « que de cœur ; j'ai baisé ta lettre..... Que je regrette de « n'avoir pas été là ! Que de railleries j'aurais fait tomber « sur tes adversaires ! Je ne doute plus que tu ne sois « nommé censeur [1]. »

L'accusation une fois formée sur la gestion provinciale, la province n'y gagnait rien. Si quelques citoyens romains de la province n'appuyaient l'accusateur comme témoins, on tenait peu de compte des faits produits. Il faut entendre encore de quel ton le grand orateur, qui avait si heureusement fait valoir les nombreuses dépositions des Siciliens contre Verrès, rabaisse les preuves alléguées contre Fonteius et contre Flaccus. « Le moindre citoyen était « bien plus recommandable que les plus importants des « alliés de Gaule. » Quant aux villes grecques, que signifiaient leurs décrets et leurs délibérations ? Les Grecs se plaignaient que Flaccus eût exigé de l'argent pour l'équipement d'une flotte : « Si on l'a fait, c'est par un sénatus-« consulte. — Mais avait-on besoin d'une flotte ? Ce n'est « pas à des Grecs d'en juger. » On avait déposé à Tralles une somme recueillie dans les villes d'Asie, pour célébrer

[1] Cic., *Lett. fam.*, 3, de 6 à 13, 8-6.

des jeux en l'honneur du père de Flaccus ; le fils s'empara de cet argent. Cicéron répond aux Tralliens : « que cet « argent ne leur appartient pas, qu'ils n'ont rien à dire, « qu'un fils a droit de prendre ce qui est destiné à son pè« re ; » tout cela avec un torrent d'injures sur les témoins, qui ne sont jamais d'honnêtes gens, mais des misérables, les seuls dans les villes qui aillent aux assemblées où se rendaient les décrets d'accusation [1].

Puis on opposait à ces décrets d'autres décisions publiques, des éloges officiels dressés d'avance par les malheureuses villes, sous la menace présente de l'oppresseur. Verrès avait arraché une apologie aux Syracusains. Messane, loin de refuser un acte semblable, avait établi en son honneur des fêtes *Verréennes* [2]. On a vu tout-à-l'heure les députations exigées par Appius. Enfin, si, par hasard, la dernière ressource et la moins douteuse, celle de la vénalité des juges, se trouvait en défaut, l'amende, l'exil, les deux seules peines applicables, et auxquelles des gens de bien se voyaient aussi exposés que des prévaricateurs, laissaient au condamné ses richesses sans lui infliger la moindre honte ; le dédommagement restait pour lui, rien pour les opprimés.

Les peuples étaient réduits à ce point de misère, de désirer l'abolition de la loi et des jugements de péculat, afin que chaque gouverneur n'eût à piller que pour soi, et d'élever à leurs tyrans des statues, des arcs triomphaux, des temples. Metellus Pius, en Espagne, souffrait que ses hôtes lui dressassent des autels et lui brûlassent de l'encens. On lui donnait des festins splendides et de somptueux spectacles ; il y paraissait en costume de triomphateur, et il y recevait des couronnes d'or, qui descendaient des lambris

[1] Cic., *Pro Fonteio*, 5-6, *Pro Flacco*, 4, 12, 25, et *passim*.
[2] Cic., *In Verr.*, *De sign.*, 7, 8, 9, 10, 63, 64, *De suppl.*, 22, *In Pison.*, 39.

sur sa tête, « comme s'il eût été un dieu. » Une loi expresse autorisait cette servilité. « C'était au peuple romain et aux dieux immortels que cette offrande paraissait consacrée [1]. » Heureuse encore une pauvre province, quand elle offrait d'elle-même de pareils hommages, car alors son dieu annuel lui avait épargné quelque mal ; ainsi Rome se faisait adorer dans ses envoyés : telle est l'origine des honneurs *divins* rendus à César, et de l'apothéose des empereurs. Toutefois, cette adulation ne se rencontre qu'en Orient et chez les Grecs, les plus méprisés d'entre les vaincus. Les Gaulois, en particulier, conservèrent la noble fierté qui convenait aux assiégeants du Capitole, et il subsiste encore de nos jours, dans le midi de la France, une curieuse protestation de leur indépendance et de leur haine contre Rome ; c'est le jeu du *Roumiou* [2].

La dominante cité n'exerçait pas impunément tant d'injustices. Ses plus illustres écrivains reconnaissent eux-mêmes que ses richesses s'accroissaient pour son châti-

[1] Val. Max., 9-1, n. 6 ; Plut., *Sertor.*, 24 ; Cic., 1a *In Verr.*, 14, *De suppl.*, 48, *A Quint.*, 1-1, *A Att.*, 5-21.

[2] Jeu d'enfants très-usité dans le Languedoc et dans le Dauphiné, où j'en ai été souvent témoin. On creuse autant de trous en terre qu'il y a de joueurs, neuf ordinairement : chacun garde exactement son trou avec l'extrémité d'un long bâton, excepté le neuvième, qui essaie de rouler une boule dans le trou vacant du milieu. Ce joueur est le *Roumiou* (le Romain) ; les autres, en criant sans cesse : *atcho ki lou Roumiou !* (voici le Romain) s'efforcent de chasser sa boule, et si, pendant ce temps, il réussit à mettre son bâton dans le trou d'un autre, celui-ci devient à son tour *Roumiou*. Ces bâtons, fixés en terre, rappellent la cérémonie que faisaient les anciens peuples d'Europe pour se confédérer. Une médaille *italiote* offre la représentation de cinq peuples qui se confédèrent, réunis de cette manière autour d'un trou rempli du sang d'un porc immolé. Juv., 8-110 :

. . . . .Despicias tu
Forsitan imbelles Rhodios, unctamque Corinthum :
Despicias merito. Quid resinata juventus,
Cruraque totius facient tibi levia gentis ?
Horrida vitanda est Hispania, Gallicus axis,

ment, et que la fortune sévissait sans relâche par les troubles intérieurs, le renversement des lois, de la raison et des mœurs [1].

Sur le Champ de Mars et sur le Forum, où la vie du Romain se passait presque tout entière, les intrigues, les perfidies, les fraudes, les violences et les orgies se succédaient sans interruption. Il n'y avait point faveur particulière pour les jugements de péculat; dans toutes les causes, mêmes hommes, mêmes infamies. Rarement un accusé avait à se justifier d'un seul crime. Les accusateurs ne valaient pas mieux, et ils entendaient souvent rétorquer la poursuite contre eux par leurs adversaires. A défaut d'autre motif, une accusation de débauche s'appliquait presque toujours à coup sûr, et le peuple applaudissait [2].

On ne voyait personne de si méprisable et si abandonné, qui ne pût se tirer d'affaire et espérer quelque appui important: « Je m'étais réconcilié avec Vatinius, dit Cicéron, « par l'entremise de Pompée; si tu me demandes pourquoi « je l'ai loué, je réponds que pour lui, comme pour un « autre, tu ne dois jamais me faire cette question, de peur « que je ne te l'adresse à mon tour. Souviens-toi pour qui, « de l'extrémité de la terre, tu as envoyé des louanges [3]. »

Avant la loi Aurelia et le procès de Verrès, on criait fort contre les sénateurs, qui siégeaient seuls aux tribunaux. On

Illyricumque latus, parce et messoribus illis
Qui saturant urbem circo scenæque vacantem.
. . . .
Curandum in primis ne magna injuria fiat
Fortibus et miseris. Tollas licet omne quod usquam est
Auri atque argenti; scutum gladiumque relinques
Et jacula et galeam. Spoliatis arma supersunt.

[1] Sall., *Catil.*, 10, et *Jug.*, 41. *Voyez* plus bas les passages cités de Cicéron, de Lucain, etc.

[2] Cic., *Lett. fam.*, 8-8, 12, *A Quint.*, 2-3, 4, 3-1, 2; Juv., 2-27.

[3] Cic., *A Quint.*, 3-1, *Lett. fam.*, 1-9, *A Lentulus.*

savait non-seulement dans Rome, mais chez les nations étrangères, qu'un homme riche ne pouvait pas être condamné par eux; que plusieurs avaient prononcé sur une cause sans la connaître; qu'un autre, dans la même affaire, avait reçu de l'argent de l'accusé pour le distribuer aux juges, et de l'accusateur pour condamner l'accusé; que Hortensius, un des plus fameux corrupteurs, exigeait qu'ils employassent des tablettes de différentes couleurs, pour distinguer au scrutin les sentences particulières de ceux qu'il avait gagnés. On citait ce mot de Calidius, que la condamnation d'un personnage prétorien ne se payait pas moins de trente mille sesterces [1]. Cicéron eut beau vanter les chevaliers et l'intégrité qu'ils avaient montrée durant cinquante ans dans les tribunaux, quand ils y rentrèrent rien ne changea; il fut bien forcé de l'avouer après l'acquittement de Clodius et de tant d'autres; il en vint à dire : « La seule chose qui soit maintenant défendue, c'est d'aller tuer un père de famille dans sa maison [2]. » — « On absout ici toutes sortes de crimes, lui écrivait Cœlius; on ne voit que corruption, désordre, infamie... Messala est acquitté... ta surprise est grande; il n'y a point d'exemple d'un évènement si étrange et si indigne aux yeux de tous. Moi-même, disposé par l'amitié en sa faveur, et qui me préparais à la tristesse, j'en ai été étonné; je me suis cru pris au trébuchet. Qu'ont dû penser les autres? » Il s'éleva, il est vrai, de grandes clameurs contre les juges. Hortensius, le défenseur, dans un âge avancé, fut sifflé pour la première fois par le peuple [3]. La leçon venait un peu tard pour être utile, et toutes ces faibles indignations

[1] Cic., 1° *In Verr.*, 1, 12, 13, 14, *De supplic.*, 68, 69, *In Cecil. divinat.*, n. 24. *Lett. fam.*, 3-12.

[2] Cic., 1° *In Verr.*, 13, 3°, 41, *Pro Fonteio*, 11. *Voyez* mes chap. XXXVII et XLI; Cic., *A Att.*, 4-15, 16.

[3] Cic., *Lett. fam.*, 8-8, 6, 2.

ne contenaient en rien une corruption à laquelle nul ne voulait renoncer pour son compte.

On prévariquait partout; dans les affaires civiles, dans celles de l'administration, comme dans les causes publiques. Il se trouva dans une ville grecque un testament supposé d'un homme très-riche; le faussaire avait eu soin d'y inscrire, comme légataires, Hortensius et Crassus; il savait bien ce qui arriverait : ceux-ci profitèrent de la fraude à bon escient, et soutinrent le testament comme légitime. Lorsque Cicéron acheta sa belle maison du Palatin, comme il n'avait pas la somme prête, il emprunta de P. Sylla. La chose se divulgua, et on lui reprocha d'avoir reçu de l'argent d'un accusé, car Sylla l'était en ce moment. Cicéron nia aussitôt et l'emprunt et le projet d'achat, en disant : « Je consens qu'on le croie si j'achète. » Lorsqu'ensuite la maison fut à lui, et qu'en plein sénat on voulut lui faire honte de ce mensonge, il en rit beaucoup et répondit : « Vous n'avez pas le sens commun, si vous ne savez pas qu'il est d'un homme prudent et avisé de nier qu'il veut acheter, afin d'écarter la concurrence[1]. » Un préteur de la ville s'informait de quelles successions il aurait à décider, et rédigeait son édit de manière à en profiter. Verrès avait souvent répété que les pupilles étaient un excellent butin pour les préteurs. Chélidone, une femme décriée, obtenait tout de lui ; si on venait de sa part dire un mot à l'oreille de Verrès sur son tribunal, il changeait quelquefois au moment même sa sentence. On aurait pu produire six cents arrêts de lui évidemment rendus à prix d'argent.

Même sans une telle cupidité, quels avantages pour la fraude dans la chicane des formules, dans les difficultés du droit, dans l'insouciance d'un magistrat qui n'était pas

[1] Val. Max., 9-4 ; Cic., *A Att.*, 1-13 ; Aul. Gell., 12-12, rapporte la petite fourberie de Cicéron comme une finesse de rhétorique.

jurisconsulte, et qui ne cherchait par la préture qu'un titre et une province au bout de l'année [1]? Bien peu, comme Caton, avant de demander une charge, en étudiaient les devoirs; mais sa conduite comme questeur ne servit qu'à rendre plus évidente la malversation des finances. Les scribes, les employés subalternes, trompaient habituellement de jeunes questeurs sans expérience et sans zèle. Caton examina les lois et les registres, renvoya le premier scribe dont il surprit une friponnerie : il en cita un autre pour supposition de testament, et Catulus, alors censeur, demandant grâce pour le coupable, Caton lui répondit : « Il est honteux pour toi, qui dois nous surveiller tous, de t'exposer à être chassé d'ici par mes licteurs. » La condamnation ne tenait qu'à la majorité d'une seule voix ; Catulus alla chercher un questeur absent, qui, arrivant après le jugement prononcé, opina néanmoins, rétablit le partage des voix et sauva le scribe.

On recevait continuellement au trésor de fausses ordonnances, on négligeait à dessein certaines rentrées de fonds, on ne payait pas certaines créances ; des remises de contributions, des gratifications étaient accordées : l'assidu questeur ne souffrit rien de tout cela. Le dernier jour, comme la foule le reconduisait avec admiration, il apprit que de hauts personnages assiégeaient en ce moment un de ses collègues de leurs réclamations ; il revient aussitôt, voit leurs prétendues créances enregistrées, les efface, et emmène le faible Marcellus qui n'avait pas su résister. Sa questure finie, il continua de surveiller le trésor par des gens à lui, qui y passaient la journée à prendre note de tous les actes. Ayant trouvé des registres qui contenaient les revenus de la république et leur emploi au temps de Sylla, il les acheta ; il se procurait également de toutes

[1] Cic., 3e *In Verr.*, *De prœt. urban.*, *Lett. fam.*, 8-8, *Pro Murena*, 11, 12.

les provinces les édits, les jugements et les actes des magistrats[1]. Ainsi, tout le gouvernement n'avait d'autre contrôle que la vigilance volontaire d'un simple citoyen.

Que dire des comices? « Quel détroit, quel Euripe éprou-« vait autant d'agitation? » Et ceci ne s'applique pas au consulat de César, au tribunat de Clodius, aux batailles législatives et électives, mais à la situation ordinaire, à la candidature de Murena. « L'intervalle d'un jour, d'une « nuit, souvent renversait tout... Le souffle de la moindre « rumeur changeait toute la cité, et le peuple s'étonnait « quelquefois de ce qu'il avait fait, comme s'il ne l'avait « pas fait[2]. » La sédition ne durait pas toujours, la brigue et la vénalité des suffrages subsistaient sans cesse. Les candidats ne se contentaient plus des nomenclateurs dont ils se faisaient suivre pour saluer tous les citoyens par leur nom et les prévenir avec une flatteuse affabilité : ils allaient de maison en maison, payaient un cortège, qui se joignait en public à leurs amis; ils louaient des places aux jeux pour leurs votants ; ils distribuaient de l'argent dans les tribus par des hommes affidés; ils donnaient aux chevaliers, au peuple, des repas splendides. Un Tubéron, petit-fils de Paul-Émile, avait été exclu de la préture pour l'appareil mesquin de son festin en l'honneur de Scipion-Emilien. Ses peaux de boucs étendues sur des lits à la carthaginoise, et sa vaisselle de Samos, comme s'il avait célébré les funérailles de Diogène, avaient révolté le peuple romain. On menaçait, on accusait les concurrents, on employait les plus basses manœuvres ; il résultait quelquefois de ces ardentes rivalités, que le taux de l'intérêt montait tout-à-coup de quatre pour cent à huit. On soudoyait également des assemblées pour applaudir et voter des roga-

[1] Plut., *Cat.*, 19.
[2] Cic., *Pro Murena*, 17.

tions[1]. Un grand nombre de Romains ne vivaient que de la vente de leurs suffrages. Ce n'était point assez ; on disputait encore de profusions par des fêtes qui sollicitaient non moins efficacement la faveur populaire.

Lorsque chaque année ramenait les solennités accoutumées, lorsque survenait en outre quelque célébration ou funèbre ou votive, les Romains allaient avidement lire les affiches qui en annonçaient le détail, les jeux divers, le nombre et les noms des couples de gladiateurs[2]. Tous couraient à ces réjouissances, magistrats, sénateurs, matrones, vestales, avec autant d'empressement que le vulgaire. Là, ces maîtres du monde étalaient dans une sensualité frivole et féroce, toute l'insolence et l'avilissement d'une volonté sans frein. Catulus, le premier, eut l'attention flatteuse de tendre au-dessus de leurs têtes des voiles de pourpre ; ce qui fut bientôt surpassé par César. Clodius orna de peintures les planches autrefois nues du théâtre. C. Antonius garnit le sien en argent, Petreius en or, Catulus en ivoire ; les Lucullus rendirent mobile la construction scénique. A celle de Scaurus, qui fut le modèle du Colisée, quatre-vingt mille spectateurs trouvèrent place en trois étages, le premier incrusté de marbre, le second de verre, le troisième doré, le tout soutenu par trois cent soixante colonnes de marbre entremêlées de trois mille statues de bronze. Outre les drames, représentés avec une richesse inouïe de costume, on y vit pour la première fois un combat d'athlètes, puis, sur un canal creusé exprès, la chasse d'un hippopotame et de cinq crocodiles ; enfin le cirque offrit celle de cent cinquante panthères (58). Ces raretés, qui

[1] Cic., *Pro Murena*, 18, 21, 32, 34, 35, 36, *De sign.*, 20, *Pro Plancio*, 15, 18, *Pro Sext.*, 49, *A Att.*, 4-15, 16, 1-7 ; Plut., *Cat.*, 26.

[2] Cic., 1° *In Verr.*, 10, *Pro Mur.*, 18, *In Vatin.*, 15 ; Suét., *Cés.*, 26 ; Tac., *Ann.*, 3-37 ; Sénèq., *Lett.*, 97.

commençaient à devenir communes, ne faisaient pas moins estimer les combats de taureaux.

Le théâtre de Pompée (55) ne contenait que quarante mille personnes, mais ce fut le premier théâtre bâti en pierre, pour un usage permanent, et l'invention des courants d'eau dans l'enceinte, pour adoucir la chaleur, en augmentait le mérite. Ses jeux aussi furent magnifiques. On commença par des drames grecs, osques ou atellans et tosques. Dans le drame de *Clytemnestre*, six cents mulets paraissaient; dans celui du *Cheval de Troie*, il sortait de la machine équestre trois mille boucliers; ensuite il y eut des évolutions nombreuses de cavalerie et d'infanterie, des athlètes et des gladiateurs. Le reste de la fête consistait en deux chasses pendant cinq jours; on tua d'abord cinq cents lions et beaucoup d'autres animaux. Les éléphants étaient réservés pour le dernier jour : ils semblèrent se plaindre et implorer la pitié des spectateurs; le peuple en fut touché au point de verser des larmes et de maudire un moment Pompée. Mais ce peuple ne pleurait pas pour un esclave lacéré par une bête féroce, ni pour un gladiateur vaincu; il s'indignait au contraire quand celui-ci demandait grâce, et, au lieu de joindre les deux pouces en signe de clémence, il les renversait en criant : « Reçois le fer. » Il exigeait quelquefois qu'on lui montrât le cadavre pour s'assurer qu'un malheureux combattant avait bien été tué. C'était là le spectacle par excellence pour toutes les classes de citoyens. Le talent même des deux plus fameux acteurs, Roscius et Œsopus, ne put obtenir un moment la préférence pour l'art dramatique.

Curion, suppléant à la richesse par l'industrie, imagina d'élever deux charpentes scéniques, opposées à dos, et quand les drames furent finis, le double édifice tournant à la fois, mit les spectateurs en face les uns des autres, et forma un amphithéâtre de gladiateurs. Le peuple romain

se regardait ainsi suspendu sur deux pivots, se faisant un amusement de son propre péril, et « d'une journée qui pouvait coûter autant que celle de Cannes[1]. »

Comme la cruauté, la licence avait ses fêtes consacrées, les Saturnales, les Lupercales, les Florales, etc.[2].

[1] Pline, 19-1, 30-3, 36-15, 8-7, 28-2; Ammien-Marcellin, 1-5; Varr., *De re rust.*, 3-5; Plut., *Pomp.*, 54; Dion, 39-38; Val. Max., 2-4; Juste Lipse, *Saturnal.*, 2, *De magn. rom.*, 3-1, 14; Hor., *Ép.*, 1-18, v. 66:

> Fautor utroque tuum laudabit pollice ludum

Juv., 3-36:

> Munera nunc edunt et verso pollice vulgi
> Quemlibet occidunt populariter.

Prudence, *In Symm.*, 2, v. 1096:

> Et quoties victor ferrum jugulo inserit, illa
> Delicias ait esse suas, pectusque jacentis
> Virgo modesta jubet converso pollice rumpi.

Cicéron, *Lett. fam.*, 7-11, s'écrie: « Quel triste plaisir pour un homme de goût, de voir déchirer par une bête féroce un faible esclave, ou percer un bel animal avec un épieu! » Mais il faut rapprocher de ce passage ce qu'il dit, *Pro Milone*, 34: « Nous méprisons les gladiateurs qui tâchent d'obtenir la vie par toutes sortes de moyens. » *Voyez* encore: *Pro Sext.*, 58, et *Pro Murena*, 19, 35.

[2] Saint Augustin, *De civit. Dei*, 6-7; Juv., 6, v. 249; Mart., 1-36; Sénèq., *Lett.*, 97.

CHAPITRE LII.

MOEURS PRIVÉES.

Les mœurs publiques sont le miroir des mœurs privées. Avec ce dernier siècle, qui précéda l'ère chrétienne, commencèrent ces immenses richesses, qui s'amassaient exclusivement [1] sous certaines mains, pour étaler tous les excès du faste et de la mollesse. Les maisons des riches devenaient de véritables palais; plusieurs, isolément bâties, et qu'on appelait pour cette raison des *îles* (*insulæ*), égalaient en magnificence et en étendue les places et les temples. Après l'orateur Crassus, qui, le premier, fit venir dix colonnes de marbre attique pour orner le portique d'une maison sur le Palatin; après Lepidus, qui construisit pour

[1] Cic., *De offic.*, 2-21 : « Perniciose Philippus in tribunatu (dixit) : *non esse in civitate duo millia hominum, qui rem haberent.* » Aggen. Urbic., *De controv. agr.* : « In provinciis, præcipue in Africâ... *saltus* non minores habent privati quam reipublicæ territoria. Quinimo multi *saltus* longe majores sunt territoriis. Habent autem in *saltibus* privati non exiguum populum, amplos etiam vicos circa villam in modum municipiorum. » Plin., *Nat.*, 18-7.

la sienne un perron de marbre de Numidie, parurent les vastes et éblouissantes demeures de Scaurus, de Lucullus, de Balbus, de Mamurra, l'intendant des ouvriers de César en Gaule [1]. Souvent des affranchis l'emportaient en opulence sur leurs anciens maîtres. Chrysogonus, celui de Sylla, possédait beaucoup de terres autour de Rome, et sur le Palatin une maison remplie des plus beaux vases de Corinthe et de Délos. On ne pouvait compter ses tapis, ses ornements divers, non plus que ses esclaves. Pour charmer ses esprits, son oreille et sa bouche, tant d'hommes étaient employés, que chaque nuit le bruit des voix, des lyres, des flûtes et des apprêts troublait le voisinage. Demetrius, affranchi de Pompée, se faisait apporter tous les jours la liste de ses esclaves, comme un général celle de ses soldats ; ses parcs et ses jardins étaient cités entre les plus célèbres [2].

Le prodigieux accroissement du luxe ne paraissait nulle part peut-être plus sensiblement que dans les villæ; ces antiques séjours de labeur et de simplicité avaient presque entièrement disparu pour céder la place à des maisons de plaisance qui éclipsaient bien leur modèle, celle du premier Scipion-l'Africain. Varron, rédigeant dans un traité régulier les préceptes consignés à la hâte, mais bien prati-

[1] Cic., *A Att.*, 7-7; Juste Lipse, *De magn. rom.*, 3-14 ; Catulle, 29. De tous les ouvrages qui ont été faits sur le luxe de Rome, le plus curieux est celui de Mazois, intitulé : *Le palais de Marc. Scaurus.*

[2] Pline Nat., 30-16, 36-3; Sénèque, *De tranquill.*, 8 ; Plut., *Pomp.*, 42 ; Cic., *Pro Rosc. Amer.*, 46, *In Verr.*, *De suppl.*, 48 : « Patimur enim jam multos annos et silemus, cum videamus ad *paucos homines* omnes nationum pecunias pervenisse ; quod eo magis ferre æquo animo et concedere videmur, quia nemo istorum dissimulat, nemo laborat ut obscura sua cupiditas esse videatur. Ubi pecunias exterarum nationum esse arbitramini, quibus nunc omnes egent, cum Athenas, Pergamum, Cyzicum, Miletum, Chium, Samum, totam denique Asiam, Achaiam, Græciam, Siciliam, in *paucis villis inclusas* esse videatis ? »

quis par l'ancien Caton, retraçait en vain les moindres détails de l'habitation et de la vie agricole: il n'avait guère à indiquer comme exemple que Tremellius Scrofa, et il avouait en quelque sorte l'inutilité de son ouvrage : « Les « anciens, dit-il, bâtissaient pour déposer leurs récoltes, « ceux-ci pour satisfaire leurs voluptés effrénées ; autre- « fois la villa rustique, plus estimée que la villa du maî- « tre, était pourvue de toutes les choses nécessaires à la « culture ; maintenant on ne songe plus qu'à une maison « de maître spacieuse et agréable. Presque tous les pères « de famille se sont glissés dans la ville, laissant la faulx « et la charrue ; ils aiment mieux mouvoir les mains au « cirque et au théâtre que dans les moissons et les vignes, « et nous achetons du blé en Afrique, en Sardaigne, du « vin de Cos et de Chio. Dans cette terre où des pasteurs « ont instruit leur race à la culture, leur race, par avarice « et contre les lois, fait de ses moissons des prés, ignorant « qu'il faut unir ces deux choses et même y joindre les « nourritures domestiques (*villaticæ pastiones*), dont on « peut retirer beaucoup de profits[1]. »

Cette troisième espèce de revenu avait été, en effet, de très-bonne heure en usage. La villa avait eu d'abord sa basse-cour, son colombier, puis une petite garenne, enfin des ruches pour les abeilles, et, quand il se pouvait, un étang fourni de poissons. Aussitôt que la conquête de fertiles contrées eut assuré la subsistance de la république, on négligea en Italie l'agriculture pour les pâturages ; peu à peu les repas de colléges et de triomphes se multiplièrent ; c'était à Rome « un festin journalier. » On s'occupa d'y pourvoir en élevant plusieurs sortes de gibier, et cette moindre partie des soins rustiques devint une industrie

[1] Varr., *De re rust.*, 1-2, 17, 18, 2e *Præf.*; Colum., 1, *Præf.*

spéciale et très-lucrative. « On vit bientôt des villæ uni-
« quement employées à nourrir en troupeaux des poulets,
« des oies, des grues, des loirs, des animaux divers d'es-
« pèce et de goût, et des poissons recherchés. Une volière
« fermée d'un toit ou d'un filet contenait des milliers de
« merles et de grives; on y engraissait des cailles, que
« l'on vendait fort cher; on y ajouta des paons, depuis que
« Hortensius en eut servi dans un festin augural. La ga-
« renne (*leporarium*), où l'on ne prenait auparavant qu'un
« pauvre lièvre, se remplit de sangliers, de biches et de
« chevreuils; on en fit des parcs de quarante arpents. On
« n'avait eu de même que des piscines douces, et dedans,
« des squales et des mulets seulement; maintenant on di-
« sait qu'il vaudrait autant y avoir des grenouilles; » on
y mit des barbeaux et des murènes, et l'on forma des piscines d'eau de mer.

Une villa de ce genre rapportait ordinairement le double des récoltes d'un domaine, et quelquefois davantage. Une parente de Varron avait dans la Sabine, à la vingt-quatrième borne de Rome, sur la voie Salaria, une villa dont la basse-cour avait fourni, pour les réjouissances du triomphe de Metellus Scipion, cinq mille grives à trois deniers la pièce, et ainsi cette seule partie avait produit cette année soixante mille sesterces, deux fois autant qu'un fonds de terre de deux cents arpents à Réate. Caton, tuteur du jeune Lucullus, vendit une autre fois pour quarante mille sesterces de poissons des viviers de son pupille. Un troupeau d'une centaine de paons pouvait rendre autant, car le prix s'en accrut tellement, qu'on payait un œuf cinq deniers, et un paon cinq cents [1].

Mais il n'y avait pas là de quoi flatter la vanité d'un grand; en général cette ressource était abandonnée aux

[1] Varr., *De re rust.*, 3-2, 3, 5, 6, 7, 12; Colum., 8-16; Pline, 10-20.

fortunes vulgaires et aux bouchers, qui avaient de ces enclos à Rome et surtout dans la Sabine. Les illustres y voulaient plus d'agrément et de luxe; il leur fallait des demeures royales qui coûtassent au lieu de rapporter, qui ressemblassent à des cités. Il leur fallait y voir des portiques avec des exhèdres (sièges de marbre pour la conversation), avec des colonnes, des sculptures, des peintures, avec des murs incrustés d'or, de bois de citre coloré en vermillon ou en bleu, de mosaïques et d'emblèmes. Ils y transportaient toutes les richesses de la Grèce et de l'Asie. César, ne trouvant pas assez belle sa villa, située dans le bois d'Aricie, l'avait fait abattre pour la rebâtir à son gré. Cicéron, qui blâmait tant d'insolentes prodigalités, possédait lui-même des villæ de choix à Tusculum, à Pompeï, Arpinum, Sinuessa, Puteoli, Formies, Gaëte, Cumes, Astura, au lac Lucrin, sans compter quelques maisons de repos (*diversoria*) pour parcourir commodément l'Italie[1].

« Les élégants, les philogrecs, n'auraient point pensé « avoir une villa s'ils n'avaient pu y montrer beaucoup de « choses construites ou nommées à la grecque : un *procœton* (antichambre), une *palestre,* un *apoduterion* (vestiaire), un *péristyle,* un *ornithon* (volière), une *oporothèque* « (fruitier), un *chenosboscéon* (volière), pour les oiseaux « aquatiques, qu'ils appelaient amphibies. Lucullus s'était « distingué par une *pinacothèque* (galerie de tableaux). Au « lieu que les anciens avaient soin de bien placer leurs « celliers de vin et d'huile, lui, il s'occupa surtout d'avoir « une salle à manger d'été, tournée vers la fraîcheur de « l'orient, et une d'hiver au soleil couchant. On l'imitait

[1] Sall., *Catil.*, 12, 13; Varr., *De re rust.*, 1-2, 3-4, 2; Suét., *Cés.*, 46; Cic., *Lett. fam.*, 7-24, *A Att.*, 1, *passim*, 3-19 et *passim*, *In Verr.*, *De suppl.*, 11 127; Vitruve, 5-6; Tertullien, *De pallio*, 5, *De anima*, 33.

« à l'envi. Un Lænius Strabon avait fait à Brundusium la « première volière d'agrément avec un filet tendu dans « l'exhèdre de son portique. Lucullus fit un troisième genre, « au moyen d'une vaste volière, où il établit une salle à « manger, de telle sorte qu'il voyait à son souper des « oiseaux cuits dans un bassin, et d'autres voler captifs « autour de ses fenêtres, ce qui était du reste fort peu « agréable pour l'odeur. » Le sage Varron avait un ornithon bien mieux disposé à Casinum, et il se plaît à décrire « cette volière en deux galeries à colonnes, fermées de fi- « lets, de chaque côté d'une rivière : il y rassemblait sur- « tout des oiseaux de chant, des merles et des rossignols. « Au milieu était une petite île, avec une table ronde et « tournante, sous un dôme, où l'étoile de Lucifer pendant « le jour, et celle de Vesper pendant la nuit, se mouvaient « de haut en bas et marquaient les heures; en même « temps, une aiguille dans le haut, ajustée sur un cercle « de huit vents, indiquait quel vent soufflait au dehors. Il « acheta du fameux Pison un autre parc, où les sangliers « et les chevreuils venaient au son du cor recevoir la « nourriture qu'on leur jetait. Hortensius donnait le nom « de *thérotropheion* à un bois de cinquante arpents, au « milieu duquel il avait placé une salle à manger sur un « tertre : un nouvel Orphée donnait un coup de trompe au « moment du repas, et, pendant qu'il chantait au son de « sa lyre, les convives se voyaient environnés de cerfs, « de sangliers et d'autres animaux semblables, en aussi « grand nombre qu'au cirque [1]. »

Une autre folie était celle des jardins et des viviers. Par un goût de recherche oiseuse, on substituait de tous côtés « le platane à la vigne, la violette et le myrte aux oliviers. » Cn. Domitius, censeur avec l'orateur Crassus (93), lui re-

[1] Varr., *De re rust.*, 2, *Præf.*, 1-2, 3-5, 14; Colum., 1, *Præf.*

prochant ses dix colonnes de marbre : « Combien estimerais-tu donc ma maison ? » répondit Crassus. — « Six millions de sesterces. — Et combien en rabattrais-tu si je faisais seulement couper mes dix petits arbres ? — Elle ne vaudrait plus que trois millions. — Eh bien ! qui de nous deux donne plus dans le luxe, moi, qui ai payé dix colonnes cent mille sesterces, ou toi, qui évalue à trois millions l'ombre de dix arbres ? » Cependant le même Crassus paya six lotus trente millions de sesterces, et il porta le deuil d'une murène.

A la même époque, un Sergius Orata imagina de bâtir des bains dans le haut d'une maison, dépense d'abord assez modique, mais qui alla jusqu'à établir comme des mers d'eau chaude, soutenues dans les airs. Il imagina encore de retenir les flots de la mer dans des piscines, et d'y parquer diverses espèces de poissons, comme autant de troupeaux séparés par des jetées. Il rétrécit par des constructions immenses l'entrée du lac Lucrin, afin de manger des huîtres plus fraîches, ce qui causa un dommage considérable aux pêcheurs et aux publicains, et lui attira un procès. Crassus plaidant pour le demandeur : « Mon ami Considius, dit-il, a tort de vouloir priver d'huîtres Orata en l'éloignant du lac Lucrin : si on lui défend d'en prendre là, il saura bien en trouver sur les toits des maisons [1]. »

Lucullus, le Xerxès en toge, comme l'appelait Tubéron, ne se contentait pas de ces délicieux jardins, admirés encore au temps de Plutarque ; il perçait des montagnes en voûte près de Naples, creusait des canaux, et bâtissait sur la mer, pour en amener les flots dans ses piscines. « Pendant les chaleurs il conduisait ses chers poissons en des « retraites plus fraîches, comme les pasteurs d'Apulie ont « coutume de conduire leurs troupeaux, durant les ardeurs

[1] Val. Max., 9-1 ; Macrob., *Saturn.*, 2-11 ; Plut., *Opusc.*, 19.

« de l'été, dans les montagnes de la Sabine. A Baiæ, il dit « à son architecte de ne rien épargner pour construire une « grotte qui allât de son vivier à la mer, de manière « que le flux pouvait deux fois le jour entrer dans ses pis- « cines et les rafraîchir. Hortensius prétendait enchérir en- « core; il avait dans ses étangs d'eau douce des poissons « de différentes couleurs, objets de curiosité auxquels on « ne touchait jamais. A Baulæ, où était son vivier mari- « time, il occupait des hommes à pêcher le fretin de mer, « *victuaille plébéienne*, pour ses beaux poissons, et quand « les gros temps ne permettaient pas de jeter le filet, il y « suppléait par des salures achetées au marché. On aurait « obtenu de lui un de ses chevaux de course plutôt qu'un « barbeau de ses étangs. Il ne soignait pas moins ses pois- « sons malades que ses esclaves; il blâmait en cela la né- « gligence de Lucullus, et en méprisait les viviers, parce « qu'il n'y avait que de l'eau courante, non entretenue à « la température convenable[1]. »

Cette fantaisie gagnait tous les grands, et au lieu qu'autrefois les plus illustres Romains s'honoraient des surnoms de *Taurus, Vitulus, Ovinius, Caprilius, Porcius,* qui désignaient leurs habitudes rustiques, maintenant on emprun-

[1] Varr., *De re rust.*, 3-17; Sall., *Catil.*, 20; Plut., *Lucull.*, 56; Vell., 2-23; Hor., *Od.*, 2-12:

Jam pauca aratro jugera regiæ, etc.

Ib., 2-15:

Non trabes hymettiæ
Premunt columnas ultima recisas
Africa.

Ib., 3-1:

Contracta pisces æquora sentiunt
Jactis in altum molibus, etc.

tait des surnoms à ces goûts futiles, comme ceux de *Merula, Pavo, Pica, Parra, Murena, Orata*[1].

On faisait vanité de profusions en tout genre. Un Vedius ne voyageait qu'avec deux chars, une chaise roulante, une litière, une multitude d'esclaves, des onagres dans son équipage, et un singe cynocéphale sur un de ses chars. Antoine, n'étant encore que tribun, comme après la bataille de Pharsale, accompagné de ses lions, conduisait aux hommages des municipes en Italie la comédienne Cytheris, dans une litière découverte, suivie de sept autres, remplies de mimes et de bouffons[2]. Lucullus ne savait pas ce qu'il avait de manteaux de pourpre chez lui. Un préteur le priant de lui en confier une centaine pour un chœur de tragédie, il fit chercher et lui dit : Tu peux en prendre le double. Il n'était servi qu'en vaisselle d'or, relevée de pierreries. Couché sur des étoffes de pourpre, entouré de danses et de musique, on lui présentait en quantité les mets les plus délicats. Quelques étrangers, invités pour plusieurs jours, craignant à cette vue de lui être à charge : Il est vrai, leur répondit-il en riant, que dans cette dépense il y a un peu pour vous, mais la plus grande partie est pour Lucullus. » Une autre fois il soupait seul et trouva son souper médiocre; son intendant s'excusait sur ce qu'il n'avait pas de convives : « Ne savais-tu pas que Lucullus soupait ce soir chez Lucullus? » Enfin, un jour, pris au dépourvu par Cicéron et Pompée, qui s'invitèrent subitement afin de pouvoir juger son ordinaire, il lui suffit d'avertir devant eux l'un de ses gens qu'il souperait dans la salle d'Apollon; le repas devait coûter cinquante mille drachmes[3]. On n'es-

[1] Cette remarque satirique de Varron, *De re rust.*, 3-2, 3, 5, est répétée par Columelle, 8-16.

[2] Cic., *A Att.*, 6-1, 10-10, 13, *Philipp.*, 2-24 et 25 ; Plut., *Ant.*, 11.

[3] Plut., *Lucull.*, 56, 57, 58 ; Hor., *Epist.*, 1-6, v. 40.

timait à table que ce qui était rare. Le fils de l'acteur Œsopus aimait à servir sur la sienne des oiseaux de chant qui lui coûtaient chacun six écus, et, pour mieux prouver sa magnificence, il faisait dissoudre les perles les plus précieuses et les mêlait à son vin [1].

Des richesses si exorbitantes n'eussent pas toujours soutenu de si folles dépenses sans se recouvrer par quelque moyen ; et d'ailleurs, l'envie de posséder égalait l'envie de briller et de jouir. Crassus, le triumvir, ne regardait comme un homme riche que celui qui pouvait soudoyer une armée. Cet homme, qui, après tant de frais publics et personnels, possédait encore sept mille cent talents quand il alla contre les Parthes, formait avec ses affranchis et ses clients des sociétés de commerce et de finance. Parmi ses esclaves, les uns étaient licteurs, les autres scribes, banquiers, gens d'affaires, cuisiniers, et il bénéficiait sur leur industrie. Il avait tiré particulièrement un grand profit de cinq cents esclaves architectes et maçons. L'élévation peu solide des maisons de Rome causait des accidents fréquents : lorsqu'une maison tombait ou brûlait, il l'achetait à vil prix, souvent même avec les maisons voisines, qu'on lui cédait par peur ; ses ouvriers réparaient le dommage, et il devint ainsi propriétaire d'une grande partie de la ville. Il ne négligeait pas les captations, les suppositions de testaments [2].

[1] Val. Max., 9-1 ; Pline, 10-51, 9-35 ; Hor., *Sat.*, 2-3, v. 242 :

> Quinti progenies Arri, par nobile fratrum
> Luscinias soliti impensa prandere coemptas.

Et *ib.*, v. 238 :

> Filius Œsopi detractam ex aure Metellæ
> Scilicet ut decies solidûm exsorberet, aceto
> Diluit insignem baccam.

[2] Plut., *Crass.*, 1, 2 ; Cic., *Paradox.*, 4-1, 2.

Atticus faisait la traite des gladiateurs et prêtait à usure[1]. Les moins riches, à plus forte raison, poussés par une émulation de luxe et de jouissance, s'efforçaient d'acquérir sans plus de scrupule. L'usure était la voie la plus commode, et la superbe cité n'en souffrait guère moins que les provinces. La variation du taux de l'argent par celle des événements semble avoir fait du prêt particulier chez les Romains une espèce de jeu, qui a quelque ressemblance avec les chances des fonds publics dans les États modernes[2].

Le temps était bon pour les usuriers; les dissipateurs ne manquaient pas; mais, ruinés ou enrichis, ambitieux ou paisibles, noblesse et peuple, esprits cultivés ou vulgaires, la vie de tous était la même. Les affaires ne se séparaient plus des plaisirs; nulle retenue pour aucune passion; les liens sociaux n'avaient pas plus de force que les liens politiques. La répudiation réciproque avait passé en droit; les mariages se rompaient sans cesse par vanité, par ambition, par cupidité, par d'impudents caprices. « Paula « Valeria, écrivait Cœlius à Cicéron, s'est séparée de son « mari sans aucune raison, le jour même qu'il revenait de « sa province; elle doit se remarier à D. Brutus: sa dot « n'était point encore payée. Depuis ton absence, il s'est

[1] Cic., *A Att.*, 3-19, 4-4 *bis* et 15.

[2] Cic., *A Att.*, 4-15, *voyez* ci dessus, chap. LI; Horace, *Sat.*, 1-2, v. 12 :

> Fufidius vappæ famam timet ac nebulonis,
> Dives agris, dives, positis in fœnore nummis,
> Quinas hic capiti mercedes exsecat; atque
> Quanto perditior quisque est, tanto acrius urget.

Perse, 5, v. 149 :

> Quid petis? ut nummi, quos hic quincunce modesto
> Nutrieras, pergant avidos sudare deunces.

« passé bien des choses incroyables en ce genre [1]. » Tout, néanmoins, était devenu croyable depuis Sylla ; meurtres, empoisonnements, tous les crimes, toutes les infamies, trouvaient un secours et un encouragement dans le divorce. Le plaidoyer de Cicéron pour Cluentius, dans une de ces causes dont les tribunaux romains retentissaient journellement, en fournit une des plus horribles preuves. Il serait impossible de décrire les turpitudes de Crassus, d'Appius, de Curion, de Gabinius, de Clodius et de ses sœurs, et de tant de femmes du plus haut rang ; les sordides orgies de Pison, de Metellus Scipion, de Marc-Antoine, les uns parfumés et fardés, raffinant leur débauche, les autres « s'enivrant jusque dans les tavernes, ou buvant « et vomissant chez eux, avec leurs mimes et *leur infection* « *de Grecs* [2]. » La vie de Rome n'était plus qu'une perpétuelle bacchanale.

Il n'en pouvait être autrement : toute prospérité maté-

[1] Cic., *Lett. fam.*, 8-7 ; Hor., *Od.*, 3-6 :

Fecunda culpæ sæcula nuptias
Primum inquinavère et genus et domos ;
Hoc fonte derivata clades,
In patriam populumque fluxit..., etc.

[2] *Voy.* mon article du divorce ; Sall., *Catil.*, 11, 13, 16, 23, 24, 43, *Jug.*, 63 ; Cic., *Pro Cælio, Pro Cluent., In Pison.*, 6, 9, 10, 11, 16, 22, 25, 27, *Philipp.*, 2-18, 24, 25, *Pro Sext.*, 8, *Pro Flacc.*, 21 ; Plut., *Syll.*, 45, *Lucul.*, 55, *Cat.*, 29 ; Val. Max., 9-1 ; Lucain, 1-158 :

Hæ ducibus suberant causæ, sed publica belli
Semina, quæ populos semper mersère potentes.
Namque ut opes nimias mundo fortuna subacto
Intulit, et rebus mores cessère secundis,
Prædaque hostiles luxum suasère rapinæ ;
. . . . . . Tunc longos jungere fines
Agrorum et quondam duro sulcata Camilli
Vomere et antiquos Curiorum passa ligones
Longa sub ignotis extendere rura colonis.
. . . . Mensuraque juris

rielle énerve et dissout les ames. Mais encore Rome ne prenait pas seulement aux nations vaincues toutes leurs voluptés; par le principe même de son accroissement, elle était toujours inévitablement contrainte à se recruter de ses sujets. Chassant de l'Italie l'agriculture par le luxe, et épuisant l'ancienne population dans ses guerres civiles, elle levait à l'occident des soldats, à l'orient des hommes d'art et de plaisir. En vain n'employait-elle leurs services qu'à titre d'obligation et de dépendance; elle avait beau affecter le plus grand mépris pour les Grecs en particulier, assujettir partout le « manteau grec à la toge, » ne parler publiquement aux Grecs qu'en latin, les forcer de ne parler à ses magistrats que par interprètes, désigner le Lydien et le Mysien comme le type de l'esclave, répéter sans cesse avec une insultante complaisance que si on voulait tenter une expérience périlleuse, il fallait la faire sur un Carien, et qu'un « Phrygien battu en devenait meilleur; » la langue grecque n'en était pas moins d'un usage habituel dans ses murs; le sénat même écouta le rhéteur Molon sans interprète. Le mot du père de Cicéron se vérifiait tous les jours : « Nos citoyens ressemblent aux marchands syriens: qui sait mieux le grec est aussi le pire[1]. » Ces hommes méprisés dominaient déjà leurs maîtres par leur souplesse et

Vis erat : hinc leges et plebiscita coacta
Et cum consulibus turbantes jura tribuni.
Hinc rapti pretio fasces, sectorque favoris
Ipse sui populus, lethalisque ambitus urbi
Annua venali referens certamina campo;
Hinc usura vorax, avidumque in tempore fœnus,
Et concussa fides, et multis utile bellum.

[1] Val. Max., 2-2; Cic., *In Verr.*, *De sign.*, 66, *Pro Flacc.*, 27, *De orat.*, 2-66; Plaut., *Mostell.*, 31, *Curc.*, 305; Perse, 1-67:

Nugari solitos *græce*...

Hor., *Sat.*, 2-10 :

. . . . Vel si romana fatiget
Militia assuetum *græcari*.

leurs délices; les autres, plus utiles et plus dévoués à leurs chefs dans les armées, en excitaient l'ambition, et tous, entrant successivement dans la cité, la remplissaient de la lie du monde, en minaient l'unité, et même, sans être encore citoyens, décidaient de tout et disposaient de l'État. Ainsi, la servitude corrompait la puissance, et de l'oppression même commençait à sortir la vengeance des opprimés[1].

Quel moyen de remédier au mal? car on le sentait, et il n'est point de jour dans la vie où l'homme le plus pervers ne demande de la vertu aux autres. Les règlements continuels du sénat contre les désordres des comices n'avaient servi à rien[2]. La législation ne pouvait davantage. Les lois

[1] App., Εμφ., 2 : Παμμιγὲς τὲ γάρ ἐστιν ἤδη τὸ πλῆθος ὑπὸ ξενίας, καὶ ὁ ἐξελεύθερος αὐτοῖς ἰσοπολίτης ἐστὶν, καὶ ὁ δουλεύων ἔτι τὸ σχῆμα τοῖς δεσπόταις ὅμοιος (χωρὶς γὰρ τῆς βουλευτικῆς, ἡ ἄλλη στολὴ τοῖς θεράπουσιν ἐστὶν ἐπίκοινος).

Lucain, 7-404 :

Nulloque frequentem
Cive suo Romam, sed mundi fæce repletam.

Juv., 6-213 :

Præstabat castas humilis fortuna latinas
Quondam, nec vitiis contingi parva sinebat
Tecta labor, somnique breves, et vellere tusco
Vexatæ duræque manus, ac proximus urbi
Annibal, et stantes Collina in turre mariti.
Nunc patimur longæ pacis mala : sævior armis
Luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem.
Nullum crimen abest facinusque libidinis, ex quo
Paupertas romana perit; hinc fluxit ad istos
Et Sybaris colles, hinc et Rhodos, et Miletos
Atque coronatum, et petulans madidumque Tarentum.
Prima peregrinos obscœna pecunia mores
Intulit, et turpi fregerunt secula luxu
Divitiæ molles.

Voy. encore *Sat.*, 3-60.

[2] Cic., *Pro Mur.*, 34, 35, *Pro Planc.*, 18, *In Vatin.*, 15; Plut., *Cat.*, 11, 26.

les plus sévères *sont abolies et mortes*, disait tout haut Hortensius. Chaque année des lois somptuaires étaient faites, et chacun s'étudiait à les éluder. Licinius ayant prohibé certains aliments, « les voluptueux inventèrent des assai- « sonnements si délicats pour les mousserons, les petits- « choux et toutes sortes d'herbes, qu'on ne pouvait rien « manger de plus délicieux. » Cicéron raconte qu'il est tombé sur un de ces mets dans un festin augural, qu'il en a été malade, et il s'en prend assez plaisamment à la loi récente : « Moi, qui m'abstenais des huîtres et des lam- « proies, je me suis laissé prendre aux cardons et aux « mauves. »

Curion et César établirent des restrictions plus étendues et plus rigoureuses, fixant les sommes qu'on ne pouvait dépasser en repas, en habits, en équipages et en constructions. « Si la loi de Curion est reçue, écrivait Cicéron, « Vedius sera taxé pour ses esclaves à plus de cent mille « sesterces. » Lui-même, de son côté, consentait à l'amende pour bâtir un temple à sa fille. Rien ne se réformait : l'exemple des réformateurs eût seul détruit leurs règlements. César se préparait aux festins de la même manière qu'Antoine et tous les autres. Un jour qu'il alla voir Cicéron à Puteoli, « comme il avait eu soin de se faire vo- « mir, il mangea et but beaucoup, et fut de très-bonne « humeur[1]. » Les autres lois n'étaient pas plus respectées ; quoique chacune eût soin de stipuler sa perpétuité et l'impunité de son auteur, il en paraissait chaque jour de nouvelles et contradictoires. Plus la république se corrompait, plus les lois se multipliaient[2].

[1] Cic., *In Verr.*, *De suppl.*, 18, *Lett. fam.*, 7-26, 6-1, *A Att.*, 12-35, 36, 13-52.

[2] Cic., *A Att.*, 3-23; Tac., *Ann.*, 3-27 : « Et corruptissimâ republicâ plurimæ leges. »

La censure devenait impraticable : on l'avait essayée une fois après Sylla, une seconde fois on la revit encore (50) après quinze ans d'interruption, mais comme une de ces antiquités délabrées qui excitent le rire des passants, pendant qu'on démolit à l'entour l'édifice qu'elles ont longtemps soutenu et paré. La nomination des deux censeurs Pison et Appius était une flétrissure dont cette charge n'eût pu se relever, quand même la loi de Clodius, vainement abolie par Met. Scipion, ne lui eût pas donné le coup de grâce. Voici de quelle manière Cœlius en parlait à Cicéron : « Appius fait des prodiges; il est fort sévère sur les statues « et les peintures; il s'est imaginé que la censure serait « pour lui une lessive : il se trompe, en voulant se net« toyer, il se montre à découvert. Au nom des dieux et des « hommes, accours, viens rire avec nous de toutes ces mi« sères. Drusus, juge des causes de mœurs! Appius, fai« sant la guerre aux tableaux et aux statues! Crois-moi, « ne perds pas un moment. » Ce rigide censeur, en effet, entendit accueillir par des applaudissements unanimes l'accusation la plus honteuse portée contre lui. La censure ne pouvait descendre ni aux accusés ni aux condamnés : quant au reste, elle avait l'embarras ou d'attaquer trop de coupables, ou de laisser trop d'impunis. Nul homme d'*un peu de sens* ne brigua plus cette charge[1].

César, sous le titre de *réformateur des mœurs*, avec toute sa puissance, n'eut pas plus de succès. Cependant, outre ses lois somptuaires, il avait chassé du sénat plusieurs concussionnaires convaincus; une fois il annula le mariage d'un personnage prétorien qui avait épousé une femme divorcée seulement depuis deux jours : il mit à mort, sans que personne eût porté plainte, un de ses plus chers af-

[1] Cic., *Lett. fam.*, 8-13, 12; Dion, 40-57.

franchis, pour avoir débauché la femme d'un chevalier. Comme les riches s'inquiétaient peu de l'exil où ils jouissaient de leur fortune, il ajouta à l'exil pour l'homicide la confiscation de la moitié des biens. Il fit une chose plus hardie encore : par une humanité rare, il ne souffrait pas que les gladiateurs les plus célèbres fussent tués quand ils étaient vaincus, et, malgré le peuple, il ordonnait qu'on les retirât de l'arène [1].

Nulle ressource dans la religion. Clodius avait aussi aboli l'intervention préalable des auspices avant les comices de tribus ; mais les auspices, comme toutes les autres cérémonies sacrées, n'avaient jamais été qu'un moyen de gouvernement ; les magistrats, négligeant la règle augurale, n'ordonnaient plus d'observer réellement le ciel et de consulter les dieux, mais d'annoncer d'heureux présages ; le temps était venu où « deux augures ne pouvaient plus se regarder sans rire. » Avec tous les vices, toutes les superstitions affluaient à Rome en dépit des maximes d'État, et ce mélange confus étouffait toute conscience. On évoquait les ames, on consultait les devins, on cherchait l'avenir dans les entrailles des enfants secrètement immolés ; mais il n'y avait plus de croyance religieuse : et comment en serait-il resté au milieu de ces fêtes où le paganisme, écumant de débauche, triomphant de sa décrépitude, enivrait la corruption humaine d'impudence et de joie [2] ?

Quel rôle jouait la philosophie au milieu de tout cela ? Les académiciens doutaient ; « le stoïcisme augmentait la licence du langage ; » les épicuriens ne connaissaient d'autre principe que la volupté [3]. Pompée et Brutus ne devaient

[1] Suet., *Cés*, 42, 43, 48, 26.

[2] Cic., *De harusp. resp.*, 9, 13, 19, *De leg.*, 2, 3-12, *De divinat.*, 2, n° 149, *In Vatin.*, n. 14 ; Tit.-Liv., 43-13.

[3] Cic., *Lett. fam.*, 9-22, 12-26, 8-12, 7-26, *In Pison.*, de 25 à 29, et *Quæst. acad.* ; Sénèq., *Lett.*, 92 ; Sext., *Empir.*, 3-24.

leur réputation de sagesse qu'à l'extrême licence des autres ; ils étaient tous deux aussi peu tempérants et aussi usuriers qu'Atticus. Bien faible exemple aussi que celui d'un Caton ivrogne, cédant sa femme jeune à Hortensius, pour la reprendre riche[1] ; d'un Cicéron intéressé, complaisant panégyriste de tous, justifiant dans Cœlius et Plancius ce qu'il reprochait à Clodius, à Pison, à Antoine, partageant avec un affranchi le profit honteux de la vente des biens confisqués de Milon, enfin, ami de Cytheris et de Cerellia, et répudiant, à soixante-deux ans, Terentia, pour épouser la jeune et belle Publilia, sa pupille, et payer ses dettes, par ce moyen, avec le fidéi-commis d'un riche héritage[2] ; *et nomina vana Catones*[3].

La république périssait donc sans retour : la démocratie dans le paganisme arrivait à ses plus extrêmes conséquences ; nulle réparation n'était plus possible par la main des hommes, et nul n'était même digne de l'entreprendre. Il ne restait plus que de mettre un peu d'ordre dans cette décadence, en abattant toutes les ambitions devant une seule, de constituer un chef à la masse, et d'en concentrer l'action incohérente dans une seule main, qui pourrait encore la contenir et la diriger. C'est ce que César voulait faire, et déjà il avait imposé quelque tranquillité au dedans et au dehors, lorsqu'on l'assassina.

[1] Plut., *Pomp.*, 2, *Cat.*, 9, 10, 29; Lucain, 2-329; Sénèq., *De tranq.*, 15; Martial, *Ep.*, 1-3, 14-169; Cic., *A Att.*, 13-10.

[2] Cic., *Lett. fam.*, 3-10, 11, 9-26, 13-72, 4-14, *A Att.*, 5-8, 6-4, 5, 6, 9, 7-1, 12-52, 13-21, 72; Plut., *Cic.*, 37, 54, 55.

[3] Lucain, *Phars.*, 1-313.

CHAPITRE LIII.

TROUBLES DANS ROME APRÈS LA MORT DE CÉSAR.

Les conjurés avaient résolu, aussitôt qu'ils auraient tué César, de traîner son corps dans le Tibre, de mettre ses biens en vente et de casser ses actes ; mais à peine César eut expiré, qu'ils virent les sénateurs effrayés s'enfuir de la salle. Cicéron seul, que Brutus appelait le poignard à la main, criait aux deux chefs qu'ils n'avaient qu'à convoquer le sénat au Capitole, en vertu du pouvoir prétorien. Ils perdirent le temps à vouloir haranguer, et personne ne les écoutait. La ville commençait à s'agiter ; ils sortirent alors, le bras gauche enveloppé de leur toge comme d'un bouclier, tenant encore leurs poignards sanglants, et faisant porter devant eux un bonnet au bout d'une pique. Ils couraient par les rues, annonçaient qu'ils avaient tué le tyran, et exhortaient le peuple à rétablir la république. Mais nul ne se joignait à eux.

D'un autre côté, tous les amis du mort s'étant dispersés, trois de ses esclaves seulement restèrent pour enlever le corps et le rapportèrent à la maison. Antoine se fortifiait chez lui, Lepidus, maître de la cavalerie, allait chercher sa légion campée dans l'île du Tibre; les soldats voulaient venger le dictateur, on devait attendre la même chose des vétérans, fort nombreux dans Rome. Mais ils appréhendaient le sénat, et tous, frappés de stupeur, incertains de ce qui pouvait suivre, et se redoutant mutuellement, se tenaient dans l'inaction.

Les conjurés jugèrent prudent de se retirer au Capitole, où D. Brutus avait rassemblé ses gladiateurs. De là ils essayèrent de gagner le peuple par des largesses. Le lendemain, le Forum était déjà rempli de citoyens, d'étrangers, d'affranchis, de misérables attirés à Rome par les distributions de blé, et même de ces vétérans qui comptaient déjà sur les terres d'autrui dans les colonies. Cette multitude, réunie par les amis de Cassius, n'osait toutefois approuver l'action des conjurés, et ne faisait entendre qu'un seul mot : la paix ! Survient le préteur Cinna, qui, jetant ses insignes, dit hautement que César fut un tyran ; on lui répond toujours par le même cri : la paix ! Survient encore Dolabella, consul désigné, qui se répand aussi en injures sur celui dont il tient sa dignité. Il pardonne aux meurtriers, il propose que ce jour soit célébré désormais comme la renaissance de Rome. La foule s'enhardit peu à peu, on invite les meurtriers à descendre du Capitole : Brutus et Cassius paraissent, parlent fièrement du coup qu'ils ont fait, de Sextus Pompée et des tribuns destitués qu'il faut rappeler ; puis ils retournent au Capitole avec Dolabella, ne se fiant pas à ce ramas de mercenaires [1]. Ensuite, au nom

[1] App., Ἐμφ., 2; Suét., *Cés.*, 82; Cic., *A Att.*, 14-10, *Philipp.*, 2-12, 35, 42; Plut., *Brut.*, 21, 22.

de la tranquillité publique, ils entament, malgré Cicéron, une négociation avec les amis de César.

Antoine, l'autre consul désigné, consent à convoquer le sénat pour le second jour, non pas à la curie, trop voisine du Capitole, mais dans le temple de la Terre, près de sa propre demeure; et pendant que Lepidus et les magistrats, par ses ordres, occupent le Forum, que les cassiens vont partout solliciter les sénateurs, et que les vétérans réclament avec menaces les possessions accordées ou promises, il se hâte de transporter chez lui tous les trésors et les registres du dictateur. Au point du jour, Cinna sortant avec les insignes de la préture, pour se rendre au sénat, quelques citoyens, indignés de sa conduite de la veille, le poursuivirent de pierres et l'auraient brûlé dans sa maison, si Lepidus ne fût venu à son secours [1].

Néanmoins, les soldats qui entouraient le lieu de convocation, comme pour maintenir l'ordre public, étaient aussi un sujet de crainte. On ne délibérait plus librement. Cicéron n'approuvait pas que les libérateurs demeurassent enfermés au Capitole, quand ils auraient dû opiner au sénat. Les sentiments étaient partagés : les uns proposaient des récompenses et des actions de grâce, d'autres demandaient seulement sûreté pour les conjurés. Antoine représenta que déclarer César tyran, c'était abolir ses actes et condamner publiquement les citoyens qui avaient reçu de lui des dignités. Par cette adroite insinuation, il ralliait secrètement tous ceux que le dictateur avait désignés d'avance pour les magistratures et les provinces. Il était bien question de les faire confirmer par le peuple, mais c'était s'en remettre à une élection, et bien peu eussent voulu en courir les risques.

Pendant la délibération, Antoine et Lepidus quittèrent la

[1] App., Εμφ., 2; Dion, 44-21, 22; Cic., *Philipp.*, 2-35, 37 42.

salle; quelques voix les appelaient du dehors, et en les voyant on leur cria de se mettre en garde contre un nouveau malheur. Antoine souleva sa toge, montra la cuirasse qu'il portait par-dessous: à ceux qui parlaient pour la paix, il répondait qu'il y ferait ses efforts; à ceux qui demandaient vengeance, il disait : « Je vous approuve et je l'appellerais le premier, si je n'étais consul; mais le devoir de ma charge n'est pas tant de faire ce qui est juste que ce qui est utile. Ainsi l'ordonne le sénat. » Alors ceux-là s'adressant à Lepidus le firent monter dans les rostres, lui criant qu'il fallait venger César, et les mercenaires, de leur côté, criaient : « La paix publique! — Mais quelle paix voulez-vous, leur dit Lepidus, et quels serments? Tous sont foulés aux pieds. César est mort, il y a dommage à craindre pour la république; mais les sénateurs délibèrent là-dessus. » On lui cria de nouveau : « Agis seul. — Je le veux, répondit-il; mais il ne suffit pas de votre volonté et de la mienne. » Les mercenaires lui offrirent alors le grand-pontificat, que César laissait vacant; et Lepidus leur dit, plein de joie : « Souvenez-vous de cela plus tard, puisque je vous en parais digne. » Ensuite les mercenaires réclamant plus hardiment la paix, il ajouta : « Quoique la justice s'y oppose, je ferai cependant ce que vous ordonnez. »

Tous deux ayant ainsi sondé les dispositions du dehors rentrèrent au sénat. Antoine proposa de donner sûreté de la vie aux conjurés, et de ratifier les actes de César, car ces actes intéressaient des peuples, des rois, des villes, rattachés ainsi à la république, et les vétérans, qui ne souffriraient pas que le corps de César fût traîné au bout d'un croc, comme les lois l'ordonnaient contre un tyran. « Son discours fut admirable, ses intentions parurent excellentes. » Cicéron prit la parole pour l'appuyer. En voyant le célèbre consulaire, si timidement irrésolu pendant les derniers troubles, puis courtisan si résigné de la

[illegible], on aurait pu croire qu'affaibli par l'âge, il préférait désormais une paisible nullité à toute grave [illegible]. Il était alors dans sa soixante-troisième année, et, plus âgé que César, il devait en effet regarder sa carrière politique comme finie. Le meurtre imprévu du dominateur lui avait rendu tous ses anciens sentiments et une énergie nouvelle. Présent au terrible coup des ides, « il avait vu avec joie la juste mort du tyran [1], » et seul il avait indiqué sur-le-champ la première mesure qu'il fût convenable d'adopter pour prévenir, s'il était possible, tout désordre et toute ambition. Maintenant qu'on avait donné aux amis du mort le temps de se reconnaître, et qu'ils avaient su déjà s'en prévaloir, il n'avait pas hésité à venir au sénat et n'abandonnait pas ses espérances. Le vieil orateur, citant l'exemple des Athéniens, avec « l'expression « grecque » qu'ils avaient employée dans une circonstance pareille, proposa *une amnistie*, et « jeta ainsi les fondements « de la paix. » Il fut donc décidé qu'on ne ferait aucunes poursuites touchant le meurtre de César, quoique ses actes fussent maintenus, ainsi que ses établissements de colons [2].

Néanmoins, plusieurs s'opposaient encore aux funérailles de César et à la lecture de son testament. Tous les esprits sages en prévoyaient le danger ; l'épicurien Atticus, qui n'était rien dans l'État, et qui ne prenait intérêt aux affaires que par ses amis, ne pouvait s'empêcher de dire hautement que tout était perdu, si on célébrait les funérailles. Mais, par une affection imprudente, Pison insista, et le sénat, délibérant sur ce nouvel incident, fit encore cette

[1] Cic., *A Att.*, 14-14 : « Lætitiam quam oculis cepi justo interitu tyranni. » *Philipp.*, 2-13.

[2] Cic., *A Att.*, 14-14, *Philipp.*, 1-1 ; Plut., *Ant.*, 15, 16, *Cic.*, 55 ; Suét., *Cés.*, 83 ; Dion, 44, de 23 à 33. C'est Appien, *Emp.*, 2, qui fournit le plus de détails.

concession : ceux qui espéraient quelque faveur des dernières volontés du mort ne voulaient rien perdre.

Pendant ces délibérations, Brutus, de son côté, haranguait le peuple au Capitole; « quoiqu'il parlât avec moins de vigueur que d'élégance, » il fut écouté. Une assemblée fut convoquée le jour suivant, on y lut le sénatus-consulte. Le peuple appela les conjurés de leur asyle; ils demandèrent des ôtages, on leur envoya les enfants d'Antoine et de Lepidus : ils descendirent au milieu des acclamations, et, pour cimenter la réconciliation, Cassius alla souper chez Antoine, et Brutus chez Lepidus. Tout semblait pacifié. On lut après cela le testament. César nommait pour tuteurs de son fils, s'il lui en naissait un, plusieurs de ses meurtriers, et d'autres pour héritiers secondaires, parmi lesquels D. Brutus; il adoptait d'ailleurs un petit-neveu, Octave. Il laissait au peuple ses jardins du Tibre et soixante-quinze deniers par tête. Quand le peuple entendit cela, il commença de s'émouvoir contre les ingrats et contre le nom de tyran donné à un tel bienfaiteur; « il ne pouvait refuser une indignation si bien payée[1]. »

L'irritation s'accrut par la cérémonie des funérailles. Un bûcher était construit dans le Champ de Mars; le corps fut porté d'abord au Forum par les magistrats sur un lit d'ivoire, avec un trophée et la toge dont il était vêtu le jour de sa mort. Une grande multitude se réunit en armes pour le garder. Antoine, à cette vue, se présenta comme pour faire l'éloge funèbre : « Il est juste, dit-il, qu'un si grand homme ne soit pas loué par moi seul, mais par la patrie entière; » et il lut d'un air triste le sénatus-consulte qui avait décerné à César les honneurs divins et humains. Quand il en vint aux divers titres consignés dans

[1] Julien, *Dialogue des Césars.*

l'acte, il se tourna vers ce corps inanimé; en prononçant *Père de la patrie*, il ajouta : « Voilà le témoignage de la piété qu'on lui a gardée. » Quand il lut *sacré, inviolable, refuge des autres*, il dit encore : « Ce n'est pas un autre se réfugiant vers lui, c'est lui, ce chef sacré, qui a été tué. » Il lut enfin le serment par lequel tous s'étaient engagés à défendre la vie de César, sous peine d'exécration; alors, tendant les mains vers le Capitole, il s'écria : « Je suis prêt à le venger comme je l'ai juré, mais je vous demande appui. » Comme les sénateurs murmuraient, il prit un ton plus doux, attribua cette funeste mort à la fortune, et conclut qu'il valait mieux songer uniquement à l'état présent des choses, pour ne point ranimer les troubles. Il continua de louer la vie de César; puis, découvrant à la fin le corps, déploya la toge déchirée et sanglante. Les chants funèbres commencèrent; on y entendit ce vers de Pacuvius :

Je les ai donc sauvés pour en être meurtri,

et d'autres allusions semblables, faites pour exciter les regrets et la fureur.

Le peuple n'y tenait plus, quand tout-à-coup quelqu'un éleva au-dessus du lit funéraire une effigie en cire, marquée des vingt-trois blessures, dont plusieurs au visage. Aussitôt on s'ébranle, on parle de brûler le corps dans la salle de Pompée où le meurtre a été commis, ou dans le sanctuaire de Jupiter au Capitole; mais deux soldats armés, prenant les flambeaux de cire pour mettre le feu à leurs javelots, de tous côtés on entasse des bois secs, on brise les tribunaux et les bancs, et l'on fait un bûcher de tout ce qui se trouve sous la main : les joueurs de flûte y jettent leurs habits d'appareil, les vieux légionnaires leurs armes, leurs couronnes et leurs dons militaires, les femmes leurs ornements et ceux de leurs enfants. Une foule

d'étrangers s'approchaient tour à tour, chacun avec les lamentations en usage dans son pays, les Juifs surtout, qui ne quittèrent point la place pendant plusieurs nuits, tant que le feu dura. La colère croissant toujours dans cette agitation, les affranchis et les esclaves de César saisirent des brandons pour aller incendier les maisons de Brutus et de Cassius. Ceux-ci s'étaient préparés à résister : les agresseurs, repoussés quoique avec peine, rencontrèrent le tribun Helvius Cinna, l'ami de César; à la ressemblance du nom ils le prirent pour Cornelius, un des meurtriers, le tuèrent, et promenèrent sa tête au bout d'une pique. Alors Brutus et d'autres conjurés s'en allèrent à Antium[1].

Bientôt il se présenta un homme obscur, un certain Amatius, qui, se donnant pour un descendant de Marius et un parent de César, osa essayer de mettre à profit cette agitation populaire. Il fit élever sur la place même du bûcher une colonne avec cette inscription : *Au père de la patrie.* On y venait continuellement faire des sacrifices, des libations, et y terminer des procès comme dans les temples. Le peuple voulait même contraindre les magistrats à dresser un autel et à sacrifier au nouveau dieu. Les conjurés, assaillis de menaces, quittèrent la ville, et ceux qui avaient des provinces s'y rendirent pour leur sûreté et celle du parti.

En même temps courait un bruit vague de soulèvement en Gaule et en Espagne : Sextus Pompée avait en effet reparu hardiment, et assiégeait déjà Corduba quand il apprit la mort de César. Antoine, qui avait repris position, auquel le sénat imputait les nouveaux troubles de la cité, craignit de se compromettre; il n'était pas prudent, d'ail-

[1] App., Ἐμφ., 2 ; Suét., *Cés.*, de 83 à 85 ; Plut., *Ant.*, 14, *Brut.*, 22, 23, 24, *Cic.*, 56; Dion, 44, de 34 à 50; Cic., *A Att.*, 15-1, 14-10, 14, 5, *Philipp.*, 2-35, 36.

leurs, de se laisser entraîner par la populace : il abandonna à son collègue le faux Marius. Quelques mutins furent saisis et précipités de la roche Tarpéienne ou mis en croix, la colonne fut abattue, on en pava l'emplacement, et ces regrets, qui devenaient de jour en jour plus violents, tombèrent. Ce coup de vigueur valut à Dolabella de grands éloges, la populace même applaudit, et Cléopâtre partit précipitamment pour l'Égypte. Le tribun Lucius Antonius ayant ensuite proposé une distribution des champs pomptins, Dolabella repoussa cette rogation par une harangue très-ferme. Antoine, pour achever de rassurer l'aristocratie, eut une conférence avec Brutus et Cassius hors des murs, leur garantissant toute sûreté, s'ils voulaient de leur part se tenir en repos ; il offrit au sénat de rappeler Sextus Pompée, en lui donnant une indemnité pour la perte de son héritage, avec le proconsulat maritime comme l'avait eu son père ; enfin il porta une loi pour l'abolition de la dictature.

Ces espèces de traités conclus, la tranquillité se rétablit, et il semblait que Brutus « eût pu se promener en « sécurité dans les rues de Rome. » On commençait à espérer : les Gaulois protestaient de leur fidélité ; Antoine agissait comme un homme sincère. Dans les conseils qu'il tenait chez lui sur les affaires publiques, il admettait les personnages les plus considérés, il rapportait tout au sénat, répondait à tout avec une ferme décision. S'agissait-il de rappeler quelques exilés ? « Un seul, disait-il, et nul autre. » Parlait-on d'exemptions ? « Aucune, » répondait-il ; il soutenait même l'avis de Sulpitius, que, passé les ides de mai, aucun acte portant quelque faveur de César ne fût plus affiché[1].

[1] App., *Civ.*, 3 ; Dion, 44-51, 45-9 ; Cic., *Ad Att.*, 14-1, 2, 3, 4, 5, 6.

On vit bientôt à quoi il tendait. Sous prétexte de se préserver du ressentiment de la multitude, il demanda et obtint des gardes, qu'il accrut jusqu'à six mille. Dès lors, ce fut autre chose. Non content des quatre mille talents qu'il s'était fait remettre par Calpurnia, il s'empara des sept cents millions de sesterces amassés par César dans le temple d'Ops, pour la guerre d'Orient. Il ne consulta plus le sénat; au moyen des registres et du scribe de César, il trouvait tout ce qu'il voulait dans les actes du dictateur, des récompenses pour tous ceux qui se dévouaient à le servir, des faveurs pour tous ceux qui pouvaient les payer. Il vendit ainsi au roi Dejotarus la petite Arménie, aux Siciliens, une loi qui les déclarait citoyens romains. « César, disait-il, l'a fait passer dans les comices, » et de son vivant personne n'en avait entendu parler. De pareils traits se renouvelaient sans cesse; des sénateurs étaient nommés, des bannis rappelés, des colons établis, des prisonniers délivrés, des exemptions prodiguées, et l'on appelait par dérision Charonites (Orcini) tous ceux qui n'avaient d'autres titres que les registres d'un mort [1].

Quand Cicéron avait vu que Cassius et Brutus ne pouvaient plus demeurer en sûreté dans Rome, il avait pensé qu'il était temps pour lui d'en sortir. Il observait de ses villæ, allant et venant de l'une à l'autre, dans une vicissitude continuelle d'espérance et d'inquiétude; mais plus calme désormais dans ses irrésolutions ordinaires, non pas, comme il voulait le faire croire, par le secours de la philosophie, mais par tant d'illusions tombées, par une sorte d'ennui de la vie, et le peu que sa vieillesse lui laissait

8, 15, 16, 19, 15-6, 16-4, *Philipp.*, 1-1, 12, 10, 2-17, 14, 23, 36, 42, 45, 5-12; Plut., *Brut.*, 25.

[1] App., Εμφ., 3; Dion, 44-52; Plut., *Ant.*, 17; Cic., *Philipp.*, 1-2, 10, 2-34, 38, 39, 40, 5-12, *A Att.*, 14-12, *Lett. fam.*, 12-1.

à perdre [1]. « D'abord, malgré tout son chagrin de voir « qu'il n'y avait pas de liberté quoique le tyran fût mort, « malgré les satellites du tyran, la plupart dans les com« mandements, et les vétérans placés aux portes de Rome, « malgré tous les malheurs à venir, les ides de mars le « consolaient. Ses amis (les conjurés) avaient fait très« glorieusement selon ce qu'ils pouvaient ; ils étaient à ses « yeux moins des héros que des dieux. Ensuite, la vigueur « de Dolabella lui donna une vive satisfaction : il écrivit à « son cher Dolabella pour le féliciter et l'animer ; il crut « un moment que son dernier gendre serait le chef des « honnêtes gens, comptant déjà sur lui, plus que sur les « héros, qui trouvaient le vieux consulaire trop ardent, « et qui faiblissaient eux-mêmes par leur hésitation. Il ne « tarda pas à reconnaître qu'il s'était trompé ; que le parti « du sénat ne retirerait des ides de mars que le plaisir « d'être vengé ; qu'on était délivré du roi, non du règne, « puisque les actes de César étaient maintenus, qu'on en « était asservi, et qu'on approuvait sous son nom mille « choses qu'il n'eût pas osé faire ; que Dolabella s'était « vendu à Antoine, qu'il n'y avait qu'artifice dans tous les « deux [2]. » Il se résignait avec un amer dépit à recevoir d'eux et à leur rendre des protestations de constante amitié ; et il leur demandait une légation libre pour s'en aller en Grèce, où son fils achevait ses études, et y attendre le moment de reparaître, quand Hirtius et Pansa occuperaient le consulat, au 1er janvier [3].

[1] Cic., *A Brut.*, 15, *Lett. fam.*, 16-23, *A Att.*, 15-2, 4, *passim*, et 16-12.

[2] Cic., *A Att.*, 14-4, 5, 6, 8, 9, 15, 16, 20, *A Brut.*, 15, *Lett. fam.*, 9-14, 11-1, 12-1.

[3] Cic., *A Att.*, 14-12, 5, 6, 9, 14, 18, 21, 22, 15-8, 11, 16-15, *Lett. fam.*, 12-1, *Philipp.*, 1-2, 2-4; Plut., *Cic.*, 56.

CHAPITRE LIV.

TROIS FACTIONS : LES POMPÉIENS : ANTOINE, OCTAVE.

Les affaires s'embarrassaient de plus en plus. Un nouveau personnage se montrait sur la scène politique ; c'était l'héritier adoptif de César, un enfant de dix-neuf ans, délicat et maladif. On le connaissait à peine ; bientôt, ceux qui se firent ses ennemis ne parlèrent qu'avec mépris de son origine obscure ; « son aïeul avait été un changeur, fils d'un vendeur de cordes. » On lui reprochait même la « farine maternelle fraîchement sortie d'une boulangerie d'Aricie [1]. » Cette raillerie tombait sur sa mère Atia, la nièce du dictateur, fille de Julia et d'Atius Balbus. De ce côté, cependant, la race était ancienne et remplie de séna-

[1] C'est ainsi qu'il faut entendre, avec Grævius, Torrentius et Casaubon, une injure dans le goût romain, c'est-à-dire de forme assez grossière, que Suétone attribue à un Cassius de Parme. Ce passage a été pris au sérieux et rendu à contre-sens par un écrivain récent.

teurs. D'ailleurs, son père Octavius avait noblement commencé l'illustration d'une famille équestre, moins par la dignité sénatoriale qu'il obtint, que par une victoire sur les Besses et les Thraces, et par son administration en Macédoine (59), dont Cicéron admirait la sagesse, comme un exemple offert aux gouverneurs. Dans la suite, l'adulation compensa amplement ces injures par les prodiges dont elle entoura la naissance de celui qui était devenu Auguste[1]. Le jeune Octave étudiait dans Apollonie en attendant le départ de son oncle qu'il devait suivre en Orient, quand il apprit sa mort et son testament. Il balança d'abord s'il ne demanderait pas le secours des légions les plus prochaines, et abandonna ce projet comme trop précipité; mais il prit son parti d'accepter l'héritage et l'adoption, se fit appeler en conséquence César Octavianus, arriva en Italie vers le milieu d'avril, vit en passant Cicéron, qui ne pouvait le croire un bon citoyen, et, aussitôt entré à Rome, sa mère et le second mari de sa mère, Marcius Philippus, voulant le dissuader de sa résolution, il répondit par ce vers d'Achille à Thétis au sujet de Patrocle :

Plutôt mourir, s'il faut ne pas venger sa mort !

Il déclara donc au tribun C. Antonius qu'il acceptait la succession, et en réclama les trésors pour acquitter les legs de César. Il ne montrait de haine contre personne, et affectait d'honorer M. Antoine. Celui-ci, qui l'avait déjà dépouillé, le traita avec mépris; comme le jeune héritier se plaignait de l'impunité des meurtriers, réclamait sa protection pour la vengeance qu'il en voulait poursuivre, et les sommes nécessaires à l'acquittement du legs envers

[1] Suét., *August.*, 3, 4, 5, 94, 95; Cic., *A Quint.*, 1-2, *Philipp.*, 3, n. 15, 16, 17; Plut., *Cic.*, 58.

trois cent mille citoyens, Antoine lui répondit qu'il avait droit au contraire à sa reconnaissance pour avoir empêché qu'on ne déclarât César tyran, car la chose n'était point facile. « Quant aux sommes réclamées, Octave plaisantait « sans doute ; car César, qui faisait transporter chez lui « tout l'argent de l'État, avait tout épuisé, et le peu qui « en était resté se trouvait déjà employé pour les fonctions « publiques. Ce qu'il y a de plus sage, dit-il en finissant, « est de donner de l'argent non pas au peuple, mais aux « offensés ; et ceux-ci enverront le peuple en colonies, s'ils « font bien : car le peuple, comme tu as pu l'apprendre « par la littérature grecque, est une chose inconstante, « semblable aux flots de la mer, qui s'avancent et qui « reculent ; et le peuple romain, en particulier, a souvent « renversé ceux qui l'avaient le plus honoré. » Après cette réponse ironique, il s'opposa à la ratification du testament, laquelle devait se faire par une loi curiate, s'empara de Lepidus, en le faisant nommer grand-pontife et en donnant sa fille en mariage au fils de cet ambitieux, qui ne manquait pas de puissance. Il empêcha encore Octave de se faire nommer tribun, et, pour lui ôter toute ressource, suscita contre lui des réclamations de créances sur l'héritage de César, des procès sur les terres distribuées par le dictateur, et lui-même prétendait avoir à reprendre plusieurs sommes au nom de l'État.

Octave, sans se déconcerter, annonça au peuple qu'il paierait, et bien au-delà, les sommes léguées par le testament. Pour cela, il mit aussitôt en vente les biens de la succession, les siens mêmes, et, échappant ainsi aux intrigues de son adversaire, il commença par se ruiner à l'exemple de son père adoptif, pour mieux assurer sa fortune [1]. Il célébra deux fois des jeux en mémoire de César ;

[1] App., Εμφ., 3 ; Dion, 45, de 1 à 6 ; Suét., *Aug.*, 8 ; Cic., *A Att.*, 14-10, 12 ; Plut., *Ant.*, 17, *Brut*, 26.

les tribuns et Antoine ne permirent pas que la chaise dorée du dictateur y fût exposée, et les chevaliers applaudirent. Mais le peuple eut son tour : une comète apparut durant sept jours aux derniers jeux ; on ne douta point que ce ne fût l'ame de César, reçue au ciel, et Octave lui éleva une statue d'airain avec une étoile sur la tête, dans le temple de Vénus [1].

Cette querelle pouvait affaiblir le parti des césariens ; celui des conjurés, en effet, reprenait le ton menaçant : une réconciliation fut ménagée entre Octave et Antoine. Il résulta de ce rapprochement que les gouvernements de Macédoine et de Syrie, ôtés à Brutus et à Cassius, passèrent à C. Antoine et Dolabella, et qu'Antoine réussit même à obtenir la Gaule Cisalpine, dont D. Brutus s'était déjà mis en possession après avoir quitté Rome. On accorda comme dédommagement aux deux premiers conjurés la Crête et la Cyrénaïque, et, pour couvrir d'une apparence légale leur absence forcée de Rome, car ils en étaient préteurs urbains, on leur donna la commission des approvisionnements de blé à faire en Asie et en Sicile. En même temps, Antoine et Lepidus négociaient avec Sext. Pompée, qui ne voulait point d'accommodement à moins qu'on ne lui restituât la maison de son père, et qu'on ne licenciât toutes les troupes. Ce chef séparé finit par quitter l'Espagne sur le conseil de Lepidus, et se rendit à Marseille pour s'y former une flotte et s'emparer de la mer.

Pendant toutes ces intrigues, Brutus préparait par ses amis les jeux apollinaires qu'il devait au peuple comme préteur. Il ne négligeait rien pour les rendre magnifiques ; il ne pouvait pourtant se risquer à y venir présider, et il pensait déjà même à quitter l'Italie. Ces jeux furent bien reçus ;

[1] App., Εμφ., 3 ; Dion, 45-7 ; Suét., *Cés.*, 88, *Aug.*, 10 ; Pline, 2-25 ; Sénèq., *Quæst. nat.*, 7-17 ; Cic., *A Att.*, 14-6, 15-2, *Lett. fam.*, 11-27, 28 ; Virg., *Eclog.*, 5, *Georg.*, 1-488.

la tragédie de *Térée*, composée par le poëte Accius, était remplie d'allusions qui ne plurent guère à Antoine ni à Lepidus, mais qui charmèrent le peuple. « Quelle indi-« gnité, s'écriait Cicéron, que Brutus ne puisse paraître à « ses jeux, et que le peuple romain use ses mains, non à « défendre la république, mais à applaudir ! Maintenant la « consolation des ides n'est plus qu'une sottise ; l'arbre est « coupé, non arraché, il repousse : la chose s'est faite avec « un courage d'hommes, mais avec une vue d'enfants. « J'étais si bien avec cet homme, que les dieux veuillent « confondre, tout mort qu'il est ! A mon âge, puisque, le « maître tué, nous ne sommes pas libres, ce n'était pas « un maître à éviter. Je rougis, mais je l'ai écrit ; je ne « l'effacerai pas. » Depuis ce moment, il ne cessa de regretter « qu'on ne l'eût pas invité au festin des ides, il n'y « aurait point eu de restes ; et il reprochait aux conjurés, « surtout à Brutus, d'avoir épargné Antoine en tuant Cé-« sar. Qui ne voyait qu'on laissait un successeur au ty-« ran [1] ? »

Mais, quand on eût pris conseil du prudent consulaire, les choses eussent-elles été mieux ? Il n'y avait plus de gouvernement possible que celui d'un chef populaire, représentant par ses volontés capricieuses la multitude du Forum et des camps. On pouvait bien le renverser, mais pour le remplacer, et aux mêmes conditions : c'est ce que les conjurés n'avaient pas compris ; ils avaient cru abolir la tyrannie, et ils la laissèrent seulement vacante pour le plus habile. Cicéron eût voulu se dissimuler à lui-même

[1] App., Eμe., 3 ; Dion, 45-6, 8, 9, 10 ; Plut., *Brut.*, 25 ; Cic., *A Att.*, 14-19, 15-5, 9, 20, 29, 10, 4, 14-21, 16-1, 2, *Lett. fam.*, 12-2, 3, 4, 18, 10-28, *A Brut.*, 15, *A Att.*, 15-20, 22, *Philipp.*, 1-15, 2-13, 14 : « Si j'avais conseillé, j'aurais achevé la pièce ; si elle eût été de mon invention, j'eusse enlevé le roi et aussi le règne.

cette triste réalité; ce qui se passait chaque jour lui découvrait plus clairement que tout était perdu.

Rien ne montre mieux cette ruine de la constitution romaine, que la vie si agitée du célèbre orateur, de ce dernier Romain, alors un des plus hommes de bien et certainement le plus sage, incertain de ce qu'il doit faire depuis le consulat de César, obligé de plier sa vie et ses principes aux circonstances, luttant jusqu'au bout avec la conviction de son inutilité, grand homme encore malgré ses faiblesses et sa vanité pitoyable, et seul mourant héroïquement avec l'État. Il ne garda bientôt plus de doute sur ce qui allait suivre. En effet, l'astucieux Antoine avait seul profité de sa réconciliation avec Octave, et faisait venir en Italie les légions de Macédoine, dont deux arrivaient déjà à Brundusium. Mais les vétérans, qu'il n'avait pu établir en Campanie, tous ceux qu'il avait mécontentés, se donnaient à son jeune rival, qu'il ne redoutait pas assez et qui était plus astucieux que lui. Une rupture était imminente; Sextus se fortifiait, et les légions d'Orient appelaient Cassius à leur tête [1]. Dans ces circonstances, Cicéron eut une entrevue avec Brutus et Cassius; pour mieux reconnaître leurs intentions, « il leur conseilla d'accepter « la commission des blés, tout ce qu'ils pouvaient en ce « moment étant de se mettre en sûreté, afin de sauver la « république. L'impétueux Cassius, rejetant ce conseil, « annonça la résolution de passer en Grèce. Brutus était « prêt à retourner à Rome, si c'était l'avis de Cicéron. Ce « parti ne serait pas sûr, lui répondit le vieillard, mais je « voudrais que, ni maintenant, ni après ta préture, tu ne « quittasses l'Italie. C'était également l'avis des consuls « désignés, qui comptaient sur l'appui de tous trois pour

[1] App., Εμφ, 3; *voy.* surtout le discours qu'il rapporte ou qu'il suppose d'Antoine aux tribuns militaires; Cic., *A Att.*, 15-5, 13.

« renverser Antoine, et qui eussent bien désiré les retenir, « regardant leur absence comme fâcheuse, si on en venait « aux armes. Brutus n'en parut pas moins disposé à s'en « aller. Cicéron, ayant donc fait tout ce qu'il avait dû, « voyant cette conférence inutile et ces deux chefs sans « prudence, ni raison, ni ordre dans tout ce qu'ils faisaient, « se décida à partir aussi. » Lui, d'ailleurs, il voulait toujours revenir pour le nouveau consulat. Toutefois, il hésitait encore; ce qui le détermina, ce fut l'exemple et une lettre de Brutus, « pleine d'incertitude, avec quelques éclairs virils. »

Ce héros de la conjuration, réfugié déjà sur ses vaisseaux à l'ancre près du rivage, pressait le vieux consulaire d'aller assister aux jeux que lui-même craignait de présider. Cicéron alla le voir encore le 8 juillet, dans sa station de Nésis, près de Puteoli; il lui fit entendre qu'il espérait partir avec lui : les jeux se célébraient alors, et Brutus, qui en attendait l'effet, n'ayant pas répondu à son espérance, il revint à Pompeï pour s'embarquer seul, huit jours après. Mais, lorsqu'il voulut faire voile de Leucopetra pour la Grèce, le 6 août, les vents étésiens qui l'avaient constamment retardé le repoussèrent violemment sur la côte. Là, on lui montra un nouvel édit d'Antoine, une réponse que Brutus et Cassius venaient de publier à Naples; on lui parla d'un vigoureux discours de Pison contre Antoine, dans le sénat, au 1er août, de l'accommodement prochain qui devait s'ensuivre entre les deux partis, du retour probable des conjurés à Rome, du blâme et des regrets qu'inspirait son absence, de l'assemblée qui devait être nombreuse au 1er septembre : il rompit son voyage, rencontra de nouveau Brutus à Velia, et ne vit pas sans douleur que celui-ci, tout en l'exhortant à rentrer dans Rome, se préparait définitivement à se retirer. Et dans la vérité : « que si« gnifiaient ces édits? Que faire encore pour la république?

« Pison avait-il été soutenu? Était-il revenu lui-même au « sénat le lendemain? » Et pour l'avenir, devait-on attendre beaucoup des consuls désignés? « Il n'y avait que « sottise dans le vin et le sommeil de ces hommes-là, tout « bien disposés » qu'ils paraissaient. Quintus en pensait bien pis encore, « d'après ce qu'ils avaient fait pendant la « guerre de Gaule à la vue du camp ennemi : gens de dé- « bauche aussi vicieux qu'Antoine, qui les gagnerait aisé- « ment. Cicéron revenait donc surtout pour ses affaires, « pour acquitter et recouvrer des créances, car l'argent de- « venait extrêmement rare par la crainte d'une guerre, et « un peu aussi pour contenter le public, car on ne veut « pas qu'un homme de son âge ménage sa vie [1]. Il se hâta « vers Rome à force de voiles et de rames, » et le 1er septembre (44), jour de la convocation, il arriva prêt à parler dans le sénat, « sans nul espoir de succès, mais afin de « laisser du moins à la république ce témoignage de son « zèle, s'il périssait au milieu des malheurs dont on était « menacé. »

Il fut reçu avec honneur par une foule considérable, qui le suivit depuis les portes de la ville jusqu'à sa demeure, et la journée se passa en félicitations. Il fit aussitôt prévenir *amicalement* le consul que, fatigué du voyage, il n'assisterait pas à cette première séance ; il y avait quelque danger, des satellites armés entouraient l'édifice et les bancs même des sénateurs. Antoine, autant irrité du retour que du délai, s'emporta contre lui en plein sénat, et peu s'en fallut qu'il n'allât avec des ouvriers démolir la maison du célèbre consulaire. Il pensait peut-être se débarrasser de son éloquente opposition en l'intimidant. Mais dès le len-

[1] Plut., *Cic.*, 56, *Brut.*, 25; Cic., *A Att.*, 15-11, 5, 24; 26, 19-4, 5, 2, 3, 6, 7, 1, *A Brut.*, 10, 15, *Lett. fam.*, 16-27, *Philipp.*, 1-3, 4, *Philipp.*, 2-7, *Philipp.*, 10.

demain, comme il était absent de l'assemblée, présidée par Dolabella, Cicéron s'y rendit, « et, au milieu de tous les « autres abattus sous la servitude, il se montra le seul « libre. » Une fois lancé, il s'anima dans l'action, et ce dernier moment fut beau. Tout en ménageant encore un ennemi non déclaré, il s'éleva fortement contre l'abus des actes de César, et particulièrement contre trois lois récemment promulguées par Antoine, au mépris de celles du dictateur, quoique d'après ses prétendus Mémoires : l'une prolongeait les gouvernements jusqu'à six années; la seconde établissait une troisième classe de juges pris parmi les centurions et les manipulaires des *Alaudes;* l'autre accordait appel des condamnations de violence et de majesté. Ainsi, « sans légions, avec sa première *Philippi-* « *que*, il commença à faire trembler Antoine. » Il était vrai ; le consul furieux passa quinze jours hors de Rome, à composer une réponse entre ses débauches accoutumées. « Cet infâme gladiateur, préparé ainsi par toutes les turpi- « tudes à tous les meurtres, convoqua le sénat de nouveau, « le 19 septembre, et *vomit* sa *vinolente* fureur contre son « adversaire; il avait même résolu, s'il l'eût trouvé à cette « réunion, de commencer par lui un massacre, car il avait « avec soi son bataillon de barbares ; et ensuite il tendit « plusieurs fois des embûches contre la vie de Cicéron, « tant qu'ils furent tous deux à Rome [1]. »

Antoine agissait chaque jour avec une nouvelle violence; et, en élevant dans les rostres une statue de César, avec cette inscription : *Au père le plus généreux,* en traitant publiquement de traîtres les conjurés, il couvrait assez grossièrement son ambition tyrannique d'un semblant de zèle

[1] Cic., *Philipp.*, 1-4, 5, 8, 9, 10, 15, 2-17, 8, 43, 44, *Philipp.*, 5, 10 et 13, *Lett. fam.*, 10-1, 2, 12-2, 25, *A Brut.*, 10, 15; Plut., *Cic.*, 56, 57; Rosin, 8-1, 21.

dont personne ne pouvait être dupe. Plus il se voyait odieux, moins il gardait de mesure; par là il servait lui-même la cause d'Octave, quand il le regardait comme abattu. Ce jeune politique, observant plus froidement que tous les autres, jugea le moment venu d'agir, et, sans se borner à rompre avec son rival et à se plaindre de ses pièges, il aposta de son côté des assassins dans la maison d'Antoine, qui les surprit sans oser porter une accusation en forme, car « les hommes de sens et d'honneur ne doutaient pas « du fait, l'approuvaient et concevaient de grandes espé- « rances d'Octave, comme d'un jeune homme à qui la « gloire ferait tout entreprendre. »

Tous deux partirent alors; Antoine courut à Brundusium chercher les légions de Macédoine. Ses gratifications parcimonieuses les mécontentèrent; il les décima, et, ayant mandé dans son logis, à Brundusium, les centurions et les autres Romains qu'il connaissait peu disposés pour lui, il les fit égorger aux pieds de Fulvie; trois cents périrent dans cette boucherie. Il se débarrassa par une seconde, à Suessa, de tous ceux qu'il y avait déjà emprisonnés : affreux présages des meurtres qui eussent ensanglanté Rome, s'il y fût rentré assez fort. Il envoya ses troupes mutinées à Ariminum, le long de l'Adriatique, et revint avec ses seuls *Alaudes*, faisant garder sa maison comme dans une ville ennemie, et redoublant les menaces en attendant qu'il pût agir. Ses édits, remplis des plus ignobles injures contre Octave, promettaient la mort à trois tribuns qui s'étaient toujours honorablement prononcés contre le consul, s'ils paraissaient au sénat; l'édit de convocation pour le 22 novembre finissait par ces mots : « Si quelqu'un s'absente, « tous pourront juger que celui-là a été des pernicieux con- « seils tramés pour ma perte. » Il dit publiquement, « qu'à « moins d'être vainqueur, nul ne devait compter de vivre. » Soit embarras, soit ivrognerie accoutumée, il remit l'as-

semblée au 26. Il n'y trouva que peu de monde, « ceux « qui avaient la honte de ne rien craindre de lui. » Quoiqu'il eût convoqué pour délibérer sur Octave, il n'osa en parler, prit aussitôt les voix sans délibération aucune, contre tout usage, sur la distribution des provinces, et la nuit même il partit en toute hâte à la dérobée pour la Cisalpine.

Celui qui le chassait ainsi de Rome, c'était cet enfant qu'il affectait de mépriser. Octave, pendant le voyage de Brundusium, avait parcouru de son côté la Campanie et le Samnium, pour aller bientôt en Étrurie; il avait engagé à son service tous les vétérans, en leur donnant à chacun cinq cents deniers. Il eut ainsi dix mille soldats sur-le-champ; ses levées se grossissaient chaque jour. « Tous les « municipes lui étaient merveilleusement affectionnés; par- « tout on l'accueillait avec un empressement et des encou- « ragements extraordinaires. » Pour comble de bonheur, non-seulement beaucoup de légionnaires de Macédoine, mais la légion de Mars et la quatrième tout entières passèrent à lui; la nouvelle de cette défection était parvenue à Antoine, au moment où il se rendait à son assemblée[1].

L'attention se porta dès-lors avec une sorte d'espoir sur Octave. « Ce jeune homme se déclarait chef, et avait en « effet de grands desseins. » Il cherchait par sa conduite pleine de réserve à se rattacher l'aristocratie, qui commençait en effet à pencher pour lui aussi bien que la plébécule. Il désirait gagner le sénat, et, pour cela, au milieu de ses mouvements en Campanie, « il pressait, par « ses lettres, Cicéron de lui accorder une entrevue, de lui « donner des conseils, de prendre en main les affaires « et de sauver encore une fois la république. » Le vieux

[1] Dion, 45-12, 13; App., Εμφ., 3; Suétone, *Aug.*, 10; Plut., *Ant.*, 18; Cic., *A Att.*, 16-8, 10, 11, *Philipp.*, 3e, 4e, 5e et 13e.

[illegible] à [illegible] se rendre [illegible] à [illegible] Antoine. De [illegible] de César « [illegible] « [illegible] « [illegible] avec vigueur, il a « de bonnes troupes. Il peut se joindre à Decimus : mais « c'est un jeune homme [illegible] les actes « des tyrans [illegible] « dans le temple de la Terre... [illegible] Antoine sera « [illegible] Brutus, où es- « tu ? Quelle occasion tu perds ! Je n'ai pas prévu ceci pré- « cisément, mais quelque chose de semblable. » Il évitait donc de rien faire sans être sûr qu'Octave, non-seulement ne serait pas ennemi des conjurés, mais qu'il serait leur ami ; et il composait en secret sa seconde *Philippique*, comme s'il l'eût prononcée le 20 septembre dans le sénat, pour répliquer à Antoine : il y dévoilait sans ménagement l'ambition et les vices plus hideux encore d'Antoine et de Fulvie. Il envoyait confidemment cette harangue écrite à Atticus, « souhaitant qu'un jour on pût la rendre publique. » Il apprit bientôt qu'Octave, présenté par un tribun, avait parlé au peuple et avait dit en étendant la main vers la statue de César : « Ainsi puissé-je parvenir aux mêmes honneurs que mon père ! » Et Cicéron « ne voulait point d'un pareil « libérateur ; il regardait d'ailleurs la république comme « un malade désespéré. Ce fut pour ses affaires person- « nelles, pour sa réputation, qu'il revint encore à Rome, « contre l'avis d'Atticus, se jeter au milieu de l'incendie[1]. » Il donnait du moins cette raison à son ami, mais il n'était guère possible que le vieux Romain restât tranquille spectateur de ce qui se passait.

[1] Cic., *A Att.*, 16, de 8 à 15, *Lett. fam.*, 12-2, 10-2.

Decimus, sommé de quitter la Cisalpine, avait répondu par un édit qu'il conserverait cette province, sous l'autorité du sénat et du peuple; il s'était enfermé dans Mutina (Modène), avait fait saler la chair des bêtes de somme pour résister plus longtemps, et Antoine l'assiégeait. Il s'agissait de savoir si on abandonnerait un défenseur déclaré. Il n'y avait à Rome ni préteurs, ni consuls; Dolabella était parti pour se mettre en possession de la Syrie. Les tribuns ayant convoqué les sénateurs, le 19 décembre, pour proposer de donner des gardes aux nouveaux consuls et au sénat, Cicéron reparut. « Il exposa avec force la situation de l'État, « pour ranimer ainsi, dans ce sénat languissant, les sentiments et les principes de l'ancienne vertu. » En approuvant la proposition, il donna de grands éloges aux vétérans, aux deux légions, à Decimus, au jeune César, et demanda pour eux des actions de grâces et des récompenses. Le même jour il harangua le peuple sur le même sujet, et « depuis il ne cessa plus de penser et d'agir pour la liberté [1]. »

[1] Cic., *Philipp.*, 2e, 3e et 4e, *Lett. fam.*, 10-28, 11-4, 5, 6, 12-22; Dion, 44-14, 15; App.. *Emp.*, 3; Plut., *Ant.*, 18.

CHAPITRE LV.

GUERRE CIVILE. — CICÉRON SEUL DÉFENSEUR DE L'ÉTAT.

Aux calendes de janvier (43), Hirtius et Pansa entrant en charge, on s'assembla de nouveau; au milieu de tant de « lâches consulaires, » Cicéron continua ses *Philippiques*. Par la cinquième, il arrêta une négociation proposée avec Antoine, en soutenant courageusement qu'il fallait déclarer ennemi public ce *gladiateur*, ce *brigand*, cet autre *Catilina*; proclamer le *caveant consules*; ordonner à ses soldats de le quitter le 1er février; confirmer Decimus dans le gouvernement de la Cisalpine; décerner une statue équestre à Lepidus, pour avoir rendu par un traité récent l'Espagne et Sextus Pompée à la république; accorder au jeune César le titre de propréteur, la dignité sénatoriale et le droit de postuler toutes les magistratures, comme s'il avait été questeur l'année précédente. Il s'appuya des exemples antiques où, pour le bien de l'État, on avait dispensé des règles ordinaires de jeunes héros; il se porta garant de la fidélité du jeune César, et conclut encore à décréter des

récompenses pour les vétérans et les deux légions. Trois jours après cependant, par les intrigues de Fulvie, le sénat se rabattit à une députation, mais, du moins, « comme « on l'eût envoyée vers Annibal, pour lui déclarer la guerre « s'il n'obéissait, s'il ne cessait d'assiéger Decimus et de « lever des troupes. » Cicéron se chargea de justifier cette mesure devant le peuple, maintenant irrité contre Antoine: il assura que la paix était impossible, et il promit de ne point manquer à la république, quelque chose qui pût advenir. On fit très-aisément de nouvelles levées que toute l'Italie favorisait, et le consul Hirtius se mit à leur tête pour aller, avec le secours du jeune César, dégager Decimus [1].

On doit avouer qu'alors Cicéron fut vraiment admirable. Il n'avait rien perdu par l'âge, que ses hésitations timides; avec la même vigueur d'éloquence, il montrait une activité décisive et hardie qu'on n'eût point attendue de lui [2]. Il avait rompu ouvertement avec Antoine; non-seulement sa seconde *Philippique* n'était plus secrète, mais dans chaque harangue il frappait à coups redoublés sur cet ennemi public, comme Virgile nous représente le vieux Entelle accablant Darès sans le laisser respirer. Il était devenu en réalité « le chef de l'État, et il avait pris une autorité qui « entraînait tout. » Soit qu'il fallût repousser les exhortations incessantes des antoniens qui parlaient pour la paix,

[1] Cic., *Lett. fam.*, 11-4, 5, 6, 8, 12-4, 24, *Philipp.*, 5e et 6e; Dion, 45-17 et suiv.; App., Εμφ., 3; Dion, 46-29; Plut., *Cic.*, 59.

[2] Montesquieu, qui croit tout prouver par des antithèses, et qui s'est fait ainsi une réputation de génie, met Cicéron fort au-dessous de Caton, une des médiocrités les plus ridiculement vantées de cette époque; *Grandeur et décadence des Romains*, c. 12: « L'accessoire, dit-il, chez Cicéron, c'était la vertu; chez Caton, c'était la gloire. » Un jeune écrivain vient récemment de passer au crible les œuvres du fameux publiciste, et il n'en est guère resté que le style. *Voyez*, dans l'*Université catholique*, les *Etudes sur un grand homme du* XVIIIe *siècle*, par M. Algar Griveau.

ou les insolentes exigences d'Antoine; soit qu'il fallût confirmer les entreprises de Brutus et de Cassius, on le voyait d'un zèle toujours présent, d'une dignité toujours égale, pousser, gourmander, rallier, ranimer tant de sentiments divergents. En même temps il exhortait par ses lettres Decimus à tenir dans Modène, Plancus qui était en Transalpine, Pollion en Espagne, Brutus et Cassius en Orient, à venir au secours; il rassemblait de l'argent au trésor, où tous les citoyens apportaient volontairement le sixième ou le septième de leurs biens; il faisait travailler les ouvriers gratuitement à fabriquer des armes. Et il agissait ainsi par intime résolution de dévouement, pour qu'il ne fût pas dit que les chances favorables eussent été négligées, ni que la patrie eût péri par sa faute; car la dernière partie de sa correspondance donne assez à connaître, sans trop s'expliquer, ce qu'il pensait des choses et des hommes. Comme il l'avait prévu, les députés n'avaient rien avancé; le bélier avait continué de battre en leur présence les murs assiégés, et ils n'eurent pas honte de rapporter une réponse qui dictait la loi. On ne pouvait honorablement en souffrir davantage; encore déclara-t-on *tumulte*, comme pour déguiser cette guerre contre un rebelle [1].

Il n'était bruit depuis quelque temps que de Cassius et de Brutus, on disait Cassius parvenu en Syrie, où la réputation qu'il s'était acquise après le désastre de Crassus, devait lui donner une grande influence. On savait mieux les *beaux succès* de Brutus, moins éloigné de l'Italie. On présumait que tous deux auraient également prévenu les desseins de C. Antonius et de Dolabella. En effet, Brutus, reçu avec acclamation dans Athènes, avait attiré à lui tous les jeunes Romains qui s'y trouvaient, et surtout le fils de Ci-

[1] Plut., *Cic.*, 59; Cic., *Lett. fam.*, 10-3, 4, 5, 6, 11-6, 7, 8, 12-24, 25, *Philipp.*, 7e, 8e, 9e et 14e; App., *Emp.*, 3; Dion, 46-30, 31.

céron, « non moins ardent que son père contre les tyrans. » Tous les soldats pompéiens, disséminés en Grèce, accoururent ; les troupes de Macédoine l'acceptèrent pour chef, les princes voisins le secondèrent, et bientôt C. Antonius, incapable de disputer la province, battu par le jeune Cicéron, n'eut plus qu'à se rendre prisonnier.

Les nouvelles d'Asie ne furent pas d'abord si agréables. Cassius était maître de la Syrie ; mais Dolabella, parvenu dans la province d'Asie, avait surpris et torturé dans Smyrne Trebonius, dont les misérables restes furent bientôt transportés à Rome. Cicéron tonna contre son ancien gendre, le fit déclarer aussi ennemi public, et, malgré les opposants, il obtint des sénatus-consultes qui confirmèrent Brutus et Cassius dans leurs commandements, qui donnèrent ordre à Lepidus et à Plancus de marcher contre Antoine. « Il parla encore au peuple, et avec de grands ap-« plaudissements, quand il assura que Cassius n'attendrait « pas les décrets pour servir la république, et qu'il avait déjà « repris l'Asie[1]. »

Tout le fort de la guerre roulait sur Decimus, et s'il sortait de Modène, la guerre semblait finie. Bononia, Rhegium, Parme et les autres villes de la Gaule, étaient bien disposées. Hirtius, campé à Claterna, Octave, à Forum Cornelii (Imola), menaçaient l'assiégeant. Mais, soit lenteur, soit espoir de la paix ou difficulté des opérations militaires en

[1] Cic., 10e et 11e *Philipp.*, *Lett. fam.*, 12-4, 5, 7, *A Brut.*, premières lettres; App., Eμφ., 3; Dion, 46, de 1 à 29; Plut., *Brut.*, 28, 29, 30. Ce discours de Cicéron au peuple ne se retrouve pas dans les *Philippiques*. Quant à la longue invective que Dion attribue ici à Calenus, personnage assez obscur, j'en ai tenu peu de compte; l'écrivain grec confond en une seule deux séances très-distinctes, et il ne s'arrête à l'opposition peu honorable de Calenus que pour ramasser, sous ce nom, toutes les injures les plus basses qui coururent contre Cicéron. Certes, le vieux consulaire n'eût pas répondu avec tant de ménagement, dans sa 8e et 10e *Philipp.*, à une harangue de cette espèce.

hiver, Hirtius restait en observation. Decimus, vivement pressé, avait peine à résister avec des troupes exténuées par la fatigue et la famine; Ventidius, partisan d'Antoine, s'avançait avec deux légions qu'il venait de recruter, et les antoniens, traînant les choses en longueur, avaient réussi à remettre inopinément en question une négociation nouvelle, à désigner même Cicéron comme député pour s'en débarrasser. Le piège était grossier. Cicéron fit tomber cette double décision par sa douzième *Philippique*. Enfin, après que, le 30 mars, le consul Vibius Pansa eut quitté Rome avec des renforts pour appuyer son collègue et Octave, le sénat reçut encore des propositions pacifiques de la part de Lepidus. L'indignation du vieil orateur se souleva plus vive que jamais; en ménageant prudemment la fidélité suspecte du négociateur, il réfuta fermement cette médiation inutile; puis il produisit et commenta une lettre d'Antoine, par laquelle celui-ci avait essayé de gagner Hirtius et Octave. Cette lettre était envoyée par Hirtius à Cicéron; elle laissait les antoniens sans réplique [1].

On touchait au dénouement. Octave, jugeant qu'il n'y avait plus à différer, tira Hirtius de l'inaction, et, après avoir rejeté Ventidius dans le Picenum, tous deux se portèrent sur Bononia; de là, ils envoyèrent un corps de troupes au devant de Pansa, qu'ils attendaient le 15 avril. Antoine voulut empêcher la jonction; la légion de Mars, qui le détestait depuis le massacre de Brundusium, attaqua avec fureur la trente-cinquième et la mit en fuite; mais elle faillit à son tour être enveloppée par la cavalerie ennemie. Octave, qui tint ferme avec sa cohorte prétorienne sur la voie Emilienne, et Pansa, qui survint avec ses deux légions, protégèrent la retraite. Antoine, vainqueur, ayant entrepris de

[1] App., *Εμφ.*, 3; Dion, 46-32, 35; Cic., *Lett. fam.*, 12-5, 6, 10-10, *A Brut.*, 8, *Philipp.*, 12e et 13e.

forcer le camp, une seconde action s'engagea aussitôt; Pansa y fut grièvement blessé. Octave se conduisit en capitaine et en soldat; il sauva une enseigne et la porta longtemps dans la mêlée. Antoine, repoussé à son tour avec une perte considérable, rencontra encore Hirtius arrivant sur le lieu du premier combat, ne put en soutenir un troisième ni défendre ses propres lignes, et n'eut plus qu'à fuir de devant Modène [1].

« Trois ou quatre jours auparavant, Rome entière, frappée « d'une terreur soudaine, semblait près de se précipiter « vers M. Brutus avec les femmes et les enfants. » Ce fut donc une grande joie quand on apprit ce succès. « Tout le « peuple, aussi nombreux que jamais, s'assembla devant « la maison de Cicéron, le conduisit au Capitole et le fit « monter dans les rostres au bruit des acclamations. » L'illustre consulaire aurait pu se croire revenu aux jours de son consulat : « Je sens qu'il est beau, disait-il, d'être po« pulaire, quand on l'a mérité par le salut du peuple. » On ne parlait plus que de punir ces *brigands vaincus*, dignes de tous les supplices, et, comme pour mieux justifier cette colère de victoire, Lucius, en se retirant, livra Parme aux horreurs d'un pillage en représailles de la défaite de son frère. D'ailleurs on avait à regretter les deux consuls, Hirtius, tué en forçant le camp ennemi, et Pansa, mort le lendemain de ses blessures. Des honneurs furent décernés à leur mémoire, et des récompenses aux soldats et aux familles de ceux qui avaient péri. Le jour de la triple bataille porta le nom de Decimus : on chargea ce vaillant homme, avec Plancus et Lepidus, d'achever la défaite; on comptait également sur le concours de Pollion, et l'on donna enfin le commandement maritime à Sext. Pompée. On crut

[1] App., Εμφ., 3; Dion, 46-36, 37; Plut., *Ant.*, 18; Florus, 4-4; Suét., *Aug.*, 10, 11; Cic., *Philipp.*, 14e, *Lett. fam.*, 10-11, 30, 33.

n'avoir plus besoin d'Octave ; on se contenta de lui accorder une ovation, et une faible récompense à ses troupes. Encore ce peu était-il cédé aux instances réitérées du vieil orateur. On fut bientôt malheureusement forcé à plus de reconnaissance [1].

Pendant que Decimus délivré, mais incertain d'abord par sa défiance d'Octave, par la mort des deux consuls et le trouble qui s'ensuivit, se préparait à poursuivre l'ennemi, Antoine avait pris une avance de deux jours. Ouvrant toutes les prisons sur sa route, il réparait, en courant, son armée délabrée, et marchait à grandes journées. Cet homme si dissolu s'élevait, par l'adversité, au-dessus de lui-même, dit Plutarque, et ressemblait alors à un homme de bien ; il donnait l'exemple de la patience la plus vigilante et ranimait ses soldats. Il ne s'arrêta qu'aux gués Sabatiens, près de Savone, où il trouvait une position sûre. Il y fut promptement rejoint par Ventidius, qui avait échappé avec le même bonheur contre toute apparence. Néanmoins Decimus les poursuivait de près, et, s'il n'était plus assez fort contre deux, Plancus s'avançait de son côté, persuadé, s'il rencontrait le premier les deux fugitifs, que ni Antoine, ni ce *muletier* de Ventidius ne tiendraient une heure devant lui. « Si Lepidus l'eût voulu aussi, Antoine était perdu, » et le sénat demeurait maître. Personne ne se fiait à Lepidus, malgré ses protestations publiques de fidélité. Plancus, ayant appris en deçà du Rhône la bataille de Modène, jugea prudent de s'arrêter pour négocier avec lui ; puis, rassuré par ses promesses, il passa l'Isère pour le confirmer dans sa résolution et lui prêter secours, car Antoine était déjà à Forum Julii (Fréjus), à peu de distance de Lepidus, campé à Forum Voconii (Draguignan), près de l'Argens.

[1] Appien, Εμφ., 3 ; Dion, 46-59, 40 ; Cic., *Philipp.*, 14 ; *Lett. fam.*, 10-14, 33, 11-9, 10, 12-13, *A Brut.*, 3, 15.

Ainsi le vaincu ne fuyait plus, et sa confiance dans celui dont il était le plus proche inspirait de trop justes inquiétudes.

Ils restèrent vingt-deux jours en présence ; enfin, Antoine s'avança vers les retranchements opposés en toge noire, avec une barbe longue et des cheveux négligés. Lepidus ordonna de couvrir la voix de l'ennemi suppliant par le bruit des trompettes ; il harangua ensuite lui-même, on lui cria : la paix ! d'un ton de révolte ; il ne s'en défendit pas davantage, il reçut Antoine, et, huit jours après avoir écrit à *son cher* Cicéron qu'il ne manquerait point à la république, « il prit à témoin les dieux et les hommes, dans une « lettre officielle, que l'obstination générale de son armée « soulevée lui avait arraché son projet. » Il ne valait guère la peine de dissimuler si maladroitement une telle infamie. Plancus fut obligé aussitôt de se retirer jusqu'à Cularo (Grenoble) pour éviter un combat inégal ; peu de jours après il fit sa jonction avec Decimus. Cependant tous deux ne pouvaient plus attaquer avec une armée presque toute de nouvelles recrues ; ils demandaient instamment au jeune César de venir les soutenir, à Cicéron qu'on envoyât promptement de l'argent et les troupes d'Afrique. Mais le jeune César « ne voulait recevoir d'ordre de personne ; c'était par « sa faute que tout ceci arrivait, » et il ne donnait pas moins d'embarras à Rome [1].

Voilà ce que Cicéron eût désiré éviter. Il sentait bien que ce jeune homme ayant une armée, on ne pouvait le négliger sans périls ; qu'il fallait le craindre et s'en servir, l'enchaîner à la patrie par les éloges et les honneurs, lui faire tant de gloire des premiers services rendus, qu'il n'osât pas les démentir, avant que Brutus et Cassius revinssent

[1] App., Εμφ., 3 ; Dion, 46-38, 51 ; Plut., *Ant.*, 19, paraît croire à la sincérité de Lepidus, ce qui prouve seulement qu'il avait lu négligemment la correspondance de Cicéron ; *Lett. fam.*, 10, depuis 8 jusqu'à la fin, 11, de 9 à 13, 12-8, 10, 30, *A Brut.*, 18.

en Italie avec leurs armées. Dans cette vue, il tâchait du moins de le contenir par ses lettres, et même de le disposer en faveur de ces deux conjurés. Mais il ne fut compris de personne, et de Brutus moins que de tout autre. Le guerrier stoïcien n'épargna pas au vieux consulaire son mécontentement; « Tes prières, lui écrivit-il, sont d'un su-« jet à un roi... Quoi donc! s'il refuse, nous ne serons plus « citoyens!... Cesse d'implorer ton César pour moi et pour « toi-même. » Ses termes avec Atticus étaient plus durs encore: « Cicéron se vante que sa toge a détruit les armes « d'Antoine; que m'importe, si, pour récompense, on de-« mande à remplacer Antoine? Toute la conduite de Cicé-« ron est d'un homme qui refuse moins d'avoir un maître « que d'avoir Antoine pour maître... La mort, l'exil, l'in-« digence, voilà ce qu'il regarde comme les plus grands des « maux... Pourvu qu'il trouve quelqu'un qui le respecte et « qui le loue, il accepte un esclavage honorifique... Je « commence à prendre une bien faible idée de toutes ces « études qui ont fait sa gloire. »

Cicéron avait de quoi répondre: il reprochait avec douceur à Brutus d'avoir manqué de fermeté, d'avoir cru établir la paix par des harangues, quand il fallait armer: « Tu « te refusais aux offres de l'Italie, qui voulait combattre « pour toi. » Il lui rappelait l'entrevue de Velia, que suivit un départ si peu convenable: « car tu te retirais, Brutus; « tu te retirais, puisque les stoïciens ne veulent pas que « leur sage puisse fuir... Ce jeune César, à qui nous devons « d'exister encore, est tout entier l'ouvrage de mes con-« seils... Nous n'avions point d'autre défenseur que cet en-« fant; quel éloge ne méritait-il pas?... Rien ne paraissait « au-dessus de ses services; mais je ne sais pourquoi on a « toujours plus de libéralité dans la crainte que de recon-« naissance après le succès... Je n'ai pas moins fait pour « Decimus... Je prodiguai les honneurs à la mémoire de

« Pansa, d'Hirtius, d'Aquila, pour que le témoignage d'une « juste reconnaissance fût un monument de la haine pu- « blique contre nos plus cruels ennemis... Ce qui te déplaît, « c'est l'ovation... Je n'ai point donné de meilleur conseil. « Je ne m'expliquerai pas davantage, de peur qu'on ne « m'accuse d'avoir été moins reconnaissant que prévoyant ; « j'en ai même déjà trop dit. » Et il le pressait continuellement de passer en Italie avec Cassius, puisqu'ils étaient tous deux le véritable espoir de l'État [1]. Il en avait trop dit, en effet, même à d'autres qu'à Brutus. Impatienté peut-être de l'opposition irréfléchie qui contrariait continuellement ses vues, il lui était échappé de dire « qu'il « fallait louer ce jeune homme, le combler d'honneur, l'ac- « cabler. » Octave, à qui l'on rapporta ce mot, en fut piqué et répondit : « Je ne m'y exposerai pas [2]. »

Non-seulement les pompéiens n'écoutaient plus le prudent consulaire, mais ils semblaient prendre à tâche d'irriter le jeune général. Au refus de commandement pour lui, de gratifications pour son armée, on ajouta les injures : ils le traitaient d'*enfant*, ils l'accusaient d'avoir fait tuer Hirtius et empoisonner les blessures de Pansa; ils ne dissimulaient plus leurs projets de vengeance. Octave se tint à l'écart, avec des soldats d'autant plus dévoués qu'ils avaient à se plaindre aussi. Il ne s'opposa point à Ventidius; il enrôla ou laissa libres tous ses prisonniers; il demanda une des deux charges consulaires qui demeuraient vacantes, et sollicita même le vieil orateur d'appuyer et de partager sa demande, en protestant de ne garder que le titre et de lui laisser le gouvernement. Cette offre, loin de tenter Cicéron,

[1] Cic., *A Brut.*, 10, 16, 17, 18, 15, et *passim* ; Plut., *Brut.*, 26, où il cite les lettres de Brutus à Cicéron.

[2] Cic., *Lett. fam.*, 11-20, 21 : « Laudandum adolescentem, ornandum, tollendum. » L'équivoque latine ne pouvant se traduire, j'ai tâché d'en substituer une autre. *Voyez* encore App., *Emp.*, 3 ; Vell., 2-35; Suét., *Aug.*, 12.

comme le dit Plutarque, justifiait ses secrètes prévisions, mais l'embarrassait en démentant les promesses qu'il avait faites pour Octave. Il paraît d'ailleurs qu'on parlait du consulat pour lui-même ; du moins le bruit en vint jusqu'à Brutus, « qui eût cru l'État relevé, s'il eût vu cet heureux « jour. » Cicéron n'hésita pas à se prononcer en plein sénat contre la prétention d'Octave, contre les mauvais conseillers qui corrompaient ce jeune chef, « et il s'efforça de lui « ôter cette pensée par des avis continuels [1]. »

[1] App., *Emp.*, 3 ; Dion, 46-41, 42 ; Plut., *Cic.*, 60, 61 ; Suét., *Aug.*, 11 ; Tac., *Ann.*, 1-10 ; Cic., *A Brut.*, 4, 5, 6, 10, 15, 3.

CHAPITRE LVI.

SECOND TRIUMVIRAT. — MEURTRE DE CICÉRON.

« Cependant, cette fermeté ne dissipait point les alar-« mes de la cité, qui se voyait le jouet de la licence des « soldats et de leur général. » La trahison de Lepidus redoubla le danger ; c'était une guerre à recommencer. On avait appris, par les lettres de Pollion, que cette défection avait été préparée de longue main ; que le traître interceptait tous les messages entre l'Espagne et l'Italie, qu'il avait retenu neuf jours les courriers de la victoire de Modène, et que les légions d'Espagne avaient été sollicitées au nom d'Antoine, par une promesse de cinq cents deniers à chaque soldat. Mais ce qu'on ne savait pas, c'est que déjà, dès cette époque, Octave négociait avec Lepidus, avec Pollion, en les instruisant des affronts qu'il recevait, et avec Antoine, qui, ne le trouvant plus méprisable, lui avait représenté le danger de servir la haine triomphante des pompéiens. On avait beau nommer des décemvirs pour examiner les actes du consulat d'Antoine, déclarer Lepidus

ennemi public, appeler M. Brutus à la défense de l'Italie ; on espérait même voir revenir Cassius, qui avait accablé Dolabella dans Laodicée, et qui réunissait sous son commandement dix légions. En attendant, on n'avait point d'armée présente ; la joie qu'on avait conçue de la fuite d'Antoine avait relâché tout le zèle ; le trésor était vide, et « l'aversion des honnêtes gens pour tout ce qui portait le nom de tribut augmentait tous les jours. Grâce aux *impudentes déclamations* des riches, le centième denier était absorbé. » Il fallut bien recourir à Octave et lui confier un nouveau commandement. Mais, tout en promettant à Decimus et à Plancus de les joindre, il exigeait avant tout le consulat. Ses soldats le demandaient plus insolemment encore, par une députation de quatre cents d'entre eux, signifiant en outre qu'ils ne combattraient pas contre les soldats du grand César avec ses meurtriers. Sur le refus du sénat, quoiqu'on leur eût ordonné de se présenter sans armes, un centurion, chef de députation, ouvrit son habit de guerre, et, montrant la garde de son épée : « Si vous « ne le faites pas, ceci le fera. » Cicéron répondit en riant : « Si vous demandez ainsi, il obtiendra. » Les soldats s'en retournèrent à leur général campé au-delà du Rubicon, mais pour le ramener à leur tête [1].

Ils revinrent en ravageant : on fuyait de Rome ; le sénat tremblant désigna Octave consul et envoya de l'argent aux troupes. Sur ces entrefaites, les deux légions d'Afrique arrivant, on se rassura un peu : on occupa le Janicule, on fit chercher, mais sans pouvoir les saisir, la mère et la sœur d'Octave. Le jeune chef parut bientôt, et occupa tout ce qui est au-delà du Quirinal. Les plus empressés et les plus prudents allèrent le saluer ; il entra le lendemain, les

[1] Cic., *A Brut.*, 10, *Lett. fam.*, 10-31, 32, 33 ; App., Εμφ., 3 ; Dion, 46-41, 42, 43 ; Vell., 2-36.

deux légions passèrent à lui. Cicéron se présentant pour le voir après tous les autres, il lui lança à son tour cette équivoque piquante : « Tu ne te trouves plus que le dernier de mes amis. » La nuit suivante, on fit un complot pour se délivrer ; la tentative ayant échoué, Cicéron s'enfuit, et Octave, devenu le maître, se fit élire consul par des comices.

Il ne parut point toutefois en public sans ses troupes. Il leur distribua légalement les récompenses promises, et il leur laissa établir en droit que désormais toute *armée politique* qui entrerait en armes à Rome, recevrait une gratification semblable. Son adoption fut ratifiée : il porta une loi de condamnation contre tous les meurtriers de César et leurs complices, sans excepter ceux qui étaient absents le jour du meurtre : ceci regardait Sext. Pompée. Un décret du sénat défendit qu'on désignât Octave par le nom d'*enfant*, et un autre le chargea de la guerre contre Lepidus et Antoine. Il partit en effet comme pour les combattre, mais il conclut d'abord une trêve avec eux, et bientôt il exigea, au nom de ses soldats, que le sénat accordât aux deux ennemis publics retour et sûreté à Rome.

Il ne restait plus à Plancus et à Pollion que de tenter une retraite difficile auprès de M. Brutus, ou de mourir comme Caton ; ils n'eurent pas ce courage. Ils virent que tout était perdu, qu'ils trouveraient un « maître facile et libéral dans Antoine, » qui était même *assez bon homme*, selon Atticus, et ils se résignèrent. Decimus, abandonné, résolut de remonter vers le Rhin pour gagner la Macédoine en évitant Octave. Une route si rude indisposa ses troupes, qui le quittèrent aussi. Réduit à s'enfuir sous un habit gaulois, il fut reconnu et tué, et sa tête envoyée à Antoine [1].

[1] App., *Εμφ.*, 3, fin ; Dion, 46, de 43 à 53 ; Plut., *Ant.*, 19, *Brut.*, 31 ; Cic., *A Brut.*, 16, 17 ; Servius, cité par Casaubon, dans Suétone sur *Aug.*, 12.

Les trois chefs alors convinrent de se voir entre Bononia et Perusia (43, le 27 novembre); et, de l'île du Reno, sortit le second triumvirat, « ce monstre à trois têtes (*tricipitina*), » nom que Varron avait moins justement appliqué au premier [1]. Octave lut aux soldats les conventions arrêtées entre les trois chefs, qui s'établissaient triumvirs avec pouvoir consulaire pour cinq ans : partage des provinces entre eux ; guerre contre Brutus et Cassius par Octave et Antoine; Lepidus, pendant ce temps, garderait l'Italie ; gratifications pour les troupes, et, en outre, promesse de les mettre en possession des dix-huit colonies italiennes les plus riches. Sur la demande des soldats, pour cimenter cette alliance, on conclut le mariage d'Octave avec une fille de Fulvie et de Clodius. Afin de ne pas trop effrayer d'abord, on désigna seulement comme proscrits douze des hommes les plus connus par leur attachement à l'État, et entre autres Cicéron ; mais trois cents sénateurs et deux mille chevaliers étaient secrètement marqués pour fournir, par leur mort, une vengeance et de l'argent aux triumvirs, chacun des trois réclamant le sang de ses ennemis, et stipulant en échange celui d'un ami ou d'un parent. Ainsi, Antoine proscrivit son oncle maternel L. César, celui de tous les sénateurs qui avait le plus constamment appuyé Cicéron ; Lepidus proscrivit son frère, et Octave son tuteur. Le jeune triumvir avait seul résisté à ces cruautés ; mais une fois qu'il eut cédé, il fut le plus impitoyable dans l'exécution [2].

Arrivés à Rome, ils firent autoriser le triumvirat par une loi qui fut votée tout d'un trait, sans autre formalité que la présentation d'un tribun; et cependant, telle était la force

[1] App., Eμφ., 2.
[2] Flor., 4-6; App., Eμφ., 4; Dion, 46, de 54 à 56; Plut., *Cic.*, 62, *Ant.*, 20, 21; Suét., *Aug.*, 27.

des habitudes de légalité, qu'ils demandèrent au jurisconsulte Cascellius des formules nouvelles pour les actes de leur triumvirat [1]. Le jour suivant, ils publièrent les premières listes de proscription, avec ces motifs énoncés : « Sans la perfidie des méchants qui, sauvés par pitié, rendent la haine pour les bienfaits, César n'eût pas péri, et nous ne serions pas forcés d'abattre avec tant de sévérité leur esprit hostile....... Nous aimons mieux prévenir nos ennemis que de nous laisser surprendre....... La guerre que nous avons à faire au-delà des mers ne serait pas sûre pour nous, si nous laissions derrière nous des ennemis..... Toutefois, nous ne sacrifierons que les plus méchants; pour être plus cléments que Sylla, nous aimons mieux proscrire que tuer des hommes à l'improviste : c'est le moyen de se contenir dans un nombre fixe. Que personne donc ne cache ni ne fasse évader un proscrit : celui qui le ferait serait mis au nombre des proscrits. Que les têtes nous soient apportées; pour récompense, l'homme libre recevra vingt-cinq mille sesterces, l'esclave dix mille, avec la liberté et le droit de cité à la place de son maître [2]. »

Des gardes furent placés aux portes de la ville, dans les ports, près des marais, et à tous les endroits qui pouvaient servir de retraite. Les malheureux proscrits se cachaient dans les puits, dans les cloaques, quoique sans espoir d'échapper, pendant que d'avides sicaires allaient, « cherchant comme des chiens de chasse une proie pour la mort. » Un préteur fut découvert par son fils, qui reçut en récompense, outre les biens paternels, l'édilité. Une femme fit mettre son mari sur la liste et le livra elle-même pour épouser ensuite un ami d'Antoine. Le jeune Atilius, à

[1] App., Εμφ., 4; Val. Max., 6-2.
[2] App., Εμφ., 4; Dion, 47, de 1 à 5; ce préambule des tables de proscription du triumvirat est un des rares documents authentiques, simplement traduits par Appien.

peine revêtu de la robe virile, apprit au milieu des cérémonies d'usage que son nom était sur la liste. La peur dispersa aussitôt ses amis et ses esclaves : sa mère même le repoussa de sa maison.

Quelques traits de courage brillèrent cependant parmi ces horreurs. Statius, vieillard de quatre-vingts ans, autrefois l'un des plus fermes appuis du Samnium dans la guerre sociale, ne voulut pas tomber sous les coups d'un sicaire. Il donna à ses esclaves et au peuple sa maison à piller ; il la ferma ensuite et y mit le feu : une partie de la ville en fut brûlée : c'était périr en Samnite. Deux autres proscrits, un Vetulinus et un Hirtius, rassemblèrent séparément, dans le midi de l'Italie, une troupe assez nombreuse de fugitifs et d'habitants des dix-huit villes promises aux soldats, et quand des forces supérieures marchèrent contre eux, ils se retirèrent en Sicile, auprès de Sext. Pompée, qui s'en était saisi au moyen d'une flotte formée à Marseille. L. César s'était réfugié chez sa sœur, mère d'Antoine ; cette femme se présenta devant les assassins à la porte de sa chambre, les bras étendus, en criant : vous ne tuerez pas L. César que vous ne m'ayez égorgée, moi, la mère de votre général. » Elle les contint de la sorte assez pour donner à son frère le temps de se sauver [1]. Un jeune Oppius se fit connaître par sa piété filiale : il porta son vieux père à travers la ville pour le dérober à la mort, et ensuite, tantôt le tenant par la main, tantôt le reprenant sur ses épaules, il eut le bonheur de le conduire en Sicile. Plus tard, quand il put reparaître, le peuple le nomma édile; comme il n'avait plus de quoi fournir aux jeux, les ouvriers

[1] App., Εμφ., 4. Il faut mentionner encore le dévouement d'une dame romaine, femme d'un proscrit; il reste quelques pages mutilées de l'oraison funèbre écrite en l'honneur de cette matrone. *Voyez* les *Reliquiæ latini sermonis vetustioris*, n. 53, collection publiée par M. Egger.

travaillèrent gratuitement pour lui, et les spectateurs lui jetèrent tant d'argent, qu'il en devint riche. Minucius dut la vie à ses esclaves, qui l'emportèrent dans leurs bras, pendant que l'un d'eux se jetait dans sa litière pour être tué à sa place[1].

Si Octave fut impitoyable, Antoine se montra ignoble et féroce. C'était un spectacle révoltant que ses sales orgies dans la maison de Pompée, son insolence avec les Romains de tout rang et les ambassadeurs, sa familiarité avec ses baladins et ses sicaires, qui allaient voler jusque chez les vestales l'argent mis en dépôt par des citoyens. On lui présenta pendant un repas la tête du sénateur Cœsetius Rufus; tous les convives détournaient les yeux : Antoine la considéra longtemps avec curiosité. Chacun attendait ce qu'il allait dire : « Celui-ci, dit-il, je ne le connaissais pas ; » et il la renvoya à Fulvie. Rufus avait refusé de vendre à cette femme une très-belle habitation, puis lui en avait fait présent après le triumvirat; lâche et inutile présent! Qu'en avait-elle besoin, puisqu'elle pouvait prendre et se venger? Aussi l'avait-elle proscrit, et elle exposa cette tête en face de l'habitation conquise[2].

Il manquait encore à la fureur d'Antoine et de Fulvie le sang de Cicéron. L'illustre consulaire était à Tusculum avec son frère et son neveu, quand ils connurent le sort qui les menaçait. Ils se dirigèrent en hâte vers la mer pour se retirer auprès de Brutus, en Macédoine. Quintus, dans sa frayeur, n'ayant pas pris de provisions suffisantes, il fallut se séparer; ils s'embrassèrent en fondant en larmes. Peu de jours après, Quintus, surpris chez lui, eut encore le temps de se cacher. On saisit et on tourmenta le jeune Quintus ; aucune torture ne le contraignit à parler ; mais le malheu-

[1] App., Έμφ., 4; Plut., *Ant.*, 21.
[2] App., Έμφ., 4; Plut., *Ant.*, 21; Val. Max., 9-5; Dion, 47-6, 7, 8, 9, 13.

reux père, qui entendait tout, ne put tenir aux souffrances de son fils, et vint se livrer lui-même; on les tua tous deux. Cicéron avait gagné la mer; puis, on ne sait par quelle fluctuation de pensées, il fit à pied l'espace de cent stades du côté de Rome, et revint par mer à sa villa de Caïete, séjour d'été le plus agréable, quand les vents étésiens rafraîchissaient l'air. Il s'y reposa et s'endormit; mais bientôt ses esclaves inquiets le réveillèrent et le mirent dans sa litière presque malgré lui, pour le reporter à son navire. Ils étaient à peine sortis, que les sicaires survinrent. C'étaient le centurion Herennius et le tribun légionnaire Popilius Lœnas, avec quelques satellites: ce dernier avait été défendu autrefois, dans un procès [1], par Cicéron. Ils forcèrent les portes et demandèrent le maître, qu'ils ne trouvaient pas; les gens de la villa leur répondaient qu'ils ne l'avaient pas vu. Il se trouva malheureusement un traître dans Caïete, un artisan, ancien client de Clodius. On ne sait lequel, d'Herennius ou de Popilius, atteignit le premier le vieillard fugitif. Cicéron, aux cris qu'il entendit derrière lui, fit poser sa litière, et, portant la main à son menton, geste qui lui était ordinaire, il regarda les meurtriers d'un œil fixe. Ses cheveux hérissés et poudreux, son visage pâle et abattu, inspiraient la compassion aux soldats, qui se couvraient les yeux pendant que leur chef l'égorgeait. Des courriers et des navires (*dromones*) furent dépêchés à Antoine pour lui donner une si agréable nouvelle.

On dit qu'Antoine était sur son tribunal, présidant les comices d'élection, lorsque Popilius se présenta à lui, le bras tendu et « secouant cette tête qu'il lui montrait de

[1] Sénèque le Rhéteur, *Controv.*, 3-17, dit que peu d'historiens imputent à Popilius le meurtre de Cicéron. Tous conviennent, ajoute-t-il, que Cicéron ne le défendit pas d'une accusation capitale; ce sont les déclamateurs qui ont imaginé cette circonstance en traitant ce sujet.

loin. » On dit qu'elle fut portée ensuite sur la table même du triumvir, qui se rassasia de cette vue, et, dans sa joie, poussa plusieurs fois de grands éclats de rire. Fulvie aussi prit sa vengeance, et perça d'une aiguille qu'elle portait dans ses cheveux, la langue qui avait prononcé tant de choses injurieuses contre elle. Ensuite, ces tristes restes furent attachés à *leurs* rostres; Popilius reçut d'Antoine une couronne avec un double salaire, et fit placer sa propre image, accompagnée de son nom et du récit de son action, à côté du sanglant trophée. Horrible spectacle pour les Romains, « qui croyaient avoir devant les yeux, non le visage de Cicéron, mais l'image même et l'ame d'Antoine! On y accourait en larmes, avec le même empressement qu'autrefois pour entendre le grand orateur[1]. »

Octave, dit-on, avait voulu épargner Cicéron; mais il y dut renoncer sans beaucoup de peine : l'aspect de ce seul homme, qui représentait et qui défendit mieux que Brutus l'ancien esprit de Rome, eût été une protestation contre le triumvirat et l'empire.

[1] Plut., *Ant.*, 21, *Cic.*, de 62 à 65; App., Εμφ., 4; Flor., 4-6; Vell., 2-37; Dion, 47-8; Val. Max., 5-3; Cornel. Severus:

Oraque magnanimûm spirantia pene virorum
In rostris jacuère suis. Sed enim abstulit omnes,
Tanquam sola foret, rapti Ciceronis imago.
Tunc redeunt animis ingentia consulis acta.
. . . .
Quid favor aut cœtus, pleni quid honoribus anni
Profuerunt, sacris et vita quid artibus acta?
Abstulit una dies ævi decus, ictaque luctu
Conticuit Latiæ tristis facundia linguæ.
. . . .
Publica vox sævis æternum obmutuit armis.
Informes vultus, sparsamque cruore nefando
Canitiem, sacrasque manus, operumque ministras
Tantorum, pedibus civis projecta superbis
Proculcavit ovans : nec lubrica fata, deosque
Respexit. Nullo luet hoc Antonius ævo.

CHAPITRE LVII.

GUERRES DE PHILIPPES ET DE PÉROUSE. — DOMINATION D'OCTAVE ET D'ANTOINE.

Les triumvirs devenus maîtres absolus de Rome, rien ne fut plus facile pour eux que de se voter en comices des couronnes civiques, comme aux sauveurs de la patrie, d'ordonner des fêtes pour le triomphe de Lepidus et ses prétendus exploits en Espagne, de distribuer à leur gré les fonctions, d'abolir et de publier des lois; mais la proscription ne les délivrait pas de leurs plus redoutables ennemis. Cornificius avait péri en Afrique, dont le sénat lui avait donné le gouvernement après la mort de César, mais Brutus et Cassius tenaient presque tout l'Orient et la Grèce, Sextus Pompée la Sicile; beaucoup de proscrits trouvaient un asyle auprès d'eux. Une guerre était inévitable, et les confiscations ne suffisaient ni aux préparatifs, ni à l'avidité des soldats ; car peu d'acheteurs se présentaient, soit crainte de paraître riches, soit honte d'acquérir

les dépouilles du meurtre. Pour suppléer à cette ressource, quatorze cents matrones reçurent ordre de déclarer leurs biens et d'en faire l'abandon. Au milieu de l'abattement général, les femmes eurent le courage de résister; elles se réunirent, et, à leur tête, Hortensia reprocha aux triumvirs qu'ils étaient plus avides que Sylla, Cinna ou Marius. Les triumvirs voulurent les éloigner de leur tribunal; le cri de la multitude contint les appariteurs, et le lendemain quatre cents femmes seulement furent imposées. Ils se dédommagèrent en prenant aux femmes des proscrits leur dot, aux fils le dixième, aux filles le vingtième de leurs biens; ils exigèrent en outre une année de loyer de toutes les maisons, la moitié du revenu de toutes les terres, et, l'année suivante (42), un nouveau dixième sans exception de personne.

Les soldats, vivant aux dépens des habitants dans leurs garnisons, ne se trouvaient pas assez récompensés, et demandaient les maisons ou les biens des proscrits; les uns voulaient s'assurer un héritage par une adoption forcée, d'autres tuaient des gens que la proscription ne regardait pas. Un des consuls fut chargé de châtier cette insolence; mais, n'osant pas toucher à la soldatesque, il ne livra au supplice que des esclaves, qui, sous l'habit militaire, avaient servi de complices aux soldats.

Les triumvirs entremêlèrent ces exactions d'honneurs rendus à la mémoire de César. Ils déclarèrent stable tout ce que le dictateur avait fait; ils lui élevèrent un temple sur la place de ses funérailles, ce temple devait être un lieu d'asyle; ils désignèrent comme néfaste le jour de sa mort; ils ordonnèrent une fête annuelle pour le jour de sa naissance, appelant la colère de Jupiter et de César sur tous ceux qui n'y participeraient pas, et imposant de plus une amende aux sénateurs.

Ce fut sans doute pour s'assurer de la fidélité de l'Égypte,

qui avait aimé César, qu'ils décrétèrent un temple à Sérapis et à Isis dans Rome[1].

La guerre fut promptement commencée par Octave contre Sextus, tandis qu'Antoine avait à repousser de la mer Ionienne la flotte des conjurés, conduite par Murcus. Après un combat naval, gagné par Sextus, à la vue d'Octave, sur un de ses lieutenants près des rochers de Scylla, il fallut laisser ce proscrit triomphant dans la Sicile, pour se porter plus loin contre des adversaires plus pressants[2].

Brutus se disposait à passer en Asie, lorsqu'il apprit les changements de l'Italie, et bientôt la fin du grand orateur et les proscriptions: indigné de ces cruautés, il fit tuer son prisonnier, C. Antonius, par représailles. Il était moins peiné, disait-il, de la mort de Cicéron, que honteux de la cause d'un si triste évènement. Il blâmait ses amis de Rome, qui devaient s'imputer leur servitude à eux-mêmes plus qu'à leurs tyrans, puisqu'ils n'avaient pas craint de voir et de souffrir de telles indignités[3]. Si les intentions de Brutus n'ont jamais été suspectes, et s'il a tout sacrifié à ses opinions politiques, on ne peut disconvenir aussi qu'il a bien manqué de jugement et d'activité. Sa stoïque intelligence ne voyait rien au-delà d'un coup d'épée et d'une proclamation républicaine. Autrement, il eût écouté les avis du pénétrant Cicéron, il n'eût pas quitté l'Italie, il eût préservé le sénat du secours et des perfidies d'Octave; ou bien il se fût hâté plus tard d'accourir de Macédoine, d'après tant de pressantes invitations, au lieu de s'éloigner encore: il eût alors balancé plus glorieusement la fortune, et enfin, après la funeste catastrophe, il eût du moins compris

[1] App., Εμφ., 4; Dion, 47, de 12 à 19; Tertul., *Apolog.*, 6.
[2] App., Εμφ., 4; Dion, 48-17, 18.
[3] Plut., *Brut.*, 31, 32.

qu'il ne devait s'en prendre qu'à lui-même et non pas au grand homme, qui avait montré plus de vrai courage que lui et qu'il avait abandonné. La Macédoine gagnée, il s'imaginait sans doute faire beaucoup pour la patrie en marchant de Macédoine en Asie, d'Asie en Macédoine, en attaquant les Besses pour prendre le titre d'*imperator*, et en frappant une monnaie qui portait son effigie avec un bonnet et deux glaives [1].

Cassius, de son côté, ne paraissait occupé qu'à s'assurer la domination de l'Orient. A la tête de troupes nombreuses, aidé encore par les Parthes, il vengea la mort de Trebonius par celle de Dolabella, qu'il réduisit à se tuer dans Laodicée; il mit à mort les plus nobles habitants, ruina les autres, et pilla les temples de cette ville, amie de César. Ensuite il allait faire la guerre à Cléopâtre, qui lui avait refusé des secours et qui avait envoyé des vaisseaux et de l'argent à Dolabella; mais la nouvelle du triumvirat et les messages de Brutus le détournèrent de ce projet [2].

« Ce n'est pas pour acquérir l'empire, mais pour délivrer la patrie, lui écrivait Brutus, que nous avons rassemblé des armées; au lieu donc d'errer de côté et d'autre, rapprochons-nous de l'Italie. » Les deux chefs se virent à Smyrne, et l'avis de Cassius l'emporta; c'était de laisser l'armée ennemie se consumer en Europe, et de punir d'abord les Lyciens et les Rhodiens, mal disposés pour eux. Brutus marcha donc en Lycie, prit plusieurs villes, et rencontra une vive résistance de la part des Xanthiens, qui s'étaient enfermés par un fossé profond de cinquante pieds, et qui aimèrent mieux brûler leurs maisons et se tuer les uns les autres que de se rendre. Il leva sur la province cent cinquante talents. Dans cette campagne, le

[1] Dion, 47, de 22 à 25.
[2] Dion, 47, de 26 à 32; Appien, Ἐμφ., 4; Plut., *Brut.*, 32.

sophiste Théodote, qui avait conseillé le meurtre de Pompée, tomba entre les mains de Brutus et subit le dernier supplice.

Cassius, bien moins désintéressé que son compagnon, acheva de prouver, dans son expédition séparée, l'ambition qui l'inspirait. Il se jeta d'abord avec animosité sur le roi de Cappadoce Ariobarzane, et le tua; puis il attaqua Rhodes, y entra vainqueur, se fit apporter les trésors sacrés et publics, et tout l'argent que possédaient les habitants, leur arrachant par menaces et par délation ce qu'ils avaient caché; cette seule exaction lui produisit huit mille cinq cents talents. Les malheureux le suppliaient au moins de leur laisser les statues de leurs dieux: « Je laisserai le soleil, » répondit-il; insolente et fatale parole, qui portait dans son ambiguïté le présage de sa punition prochaine, selon la remarque de Valère Maxime. Il exigea des autres peuples de l'Asie les tributs de dix ans [1].

Les deux chefs se réunirent enfin à Sardes, et repassèrent dans la Macédoine, où ils firent reculer l'armée des triumvirs jusqu'à Philippes. Héritiers de la fortune de Pompée et de la république, ils agirent avec la même imprudence: Brutus entraîna Cassius à une action décisive, et, attaquant avec une impétueuse valeur, força les lignes d'Octave, mais laissa forcer celles de Cassius, qui crut tout perdu et se tua (42). Ensuite les soldats vaincus de Cassius, s'irritant de leur honte, devinrent plus audacieux contre leur nouveau général que contre l'ennemi: Brutus crut nécessaire, pour les contenir, de leur promettre le pillage de deux villes grecques, s'ils lui rendaient la victoire. Cependant il gardait encore l'avantage; il pouvait ruiner Octave et Antoine en temporisant: les deux triumvirs manquaient de vivres, et un renfort qu'ils attendaient

[1] App., Εμφ., 4; Dion, 47-33, 34; Val. Max., 1-5; Plut., *Brut.*, de 33 à 38.

venait d'être détruit par la flotte de Murcus, qui leur coupait la retraite. Mais la nouvelle en vint trop tard au camp républicain, par un déserteur que personne ne voulut croire, à la veille d'un combat que les troupes demandaient obstinément. Je fais la guerre, disait Brutus, non comme un général, mais en exécutant les ordres des autres. Il attaqua brusquement, fut vainqueur où il commandait; mais son autre aile fut presque aussitôt mise en déroute, et lui-même enveloppé, ne pouvant rentrer dans son camp, fut contraint de fuir. A la faveur de la nuit il s'était arrêté à peu de distance avec quelques amis; il ne restait plus de ressource : il regarda le ciel, brillant d'étoiles, et prononça ces vers de la *Médée* d'Euripide, qui expriment la sombre illusion de la sagesse stoïcienne :

Non, tu n'étais qu'un mot, malheureuse vertu!
Esclave du Destin, qu'en vain j'ai combattu.

Et bientôt il se perça de son épée.

Les fils d'Hortensius, de Lucullus et de Caton, avaient péri noblement dans la mêlée. Une semblable destinée eût été plus heureuse pour la réputation du jeune Cicéron; accueilli et toujours traité dans la suite avec faveur par Octave, il démentit les premières espérances qu'il avait données. On ne retrouva plus rien de son père en lui que l'urbanité des manières; il se jeta dans la débauche : il avalait deux mesures de vin d'un trait, comme pour ôter au meurtrier de son père, à Antoine, la gloire d'être le plus grand buveur de l'empire romain. Messala Corvinus se fit plus d'honneur : la résistance étant impossible, il se rendit avec un corps de troupes; il s'attacha de préférence à Octave sans jamais dissimuler son ancienne amitié pour Brutus, et fut un des personnages importants de l'empire. Le reste de l'armée vaincue se dispersa; les uns, avec Murcus,

allèrent rejoindre Sextus Pompée, les autres suivirent Domitius Ahenobarbus, qui garda indépendante encore, durant quelque temps, une partie considérable de la force républicaine [1].

Octave, malade pendant cette campagne, avait failli être pris dans son camp à la première bataille. S'il ne contribua pas à la victoire, il fut plus habile à en profiter; il pardonna peu et se vengea froidement. Un de ses captifs destiné à la mort le suppliant au moins de lui accorder la sépulture, il répondit « que cela dépendait des oiseaux. » Un père et un fils lui demandaient la vie l'un pour l'autre; il leur ordonna « de tirer au sort, » et vit tranquillement, après la mort du père, le fils se tuer lui-même. Aussi plusieurs, parmi lesquels Favonius, conduits enchaînés devant les triumvirs, saluèrent avec honneur Antoine, et accablèrent Octave d'injures [2].

Les deux chefs se divisèrent entre eux la république; et, retranchant de leur alliance Lepidus, qu'ils avaient laissé à Rome, peut-être tout exprès pour l'accuser de les trahir, ils ne firent que deux lots : Antoine eut la Gaule et l'Afrique, Octave l'Espagne et la Numidie. L'Italie demeurait indivise comme centre commun, et, dès leur premier accord, ils y avaient réuni la Cisalpine, abolissant cette province, afin que personne n'eût plus dans ce commandement un prétexte d'entretenir des troupes en deçà des Alpes. Sextus tenait la Sicile et la Sardaigne, l'Orient était en troubles. Antoine se chargea volontiers de soumettre l'Orient et d'y lever de l'argent pour payer les soldats. Octave aimait mieux avoir à combattre Sextus, à contenir Lepidus, à ramener et à licencier les vétérans, c'est-à-dire s'emparer de Rome

[1] Plut., *Brut.*, de 43 à 60, *Ant.*, 22; Dion, 47, de 35 à 49; App., Ἐμφ., 4, fin; Vell., 2-39; Flor., 4-7; Plin., 14-22; Virg., *Georg.*, 1-490.

[2] Suét., *Aug.*, 13.

et du gouvernement; et sa maladie, peut-être feinte, lui assignait naturellement ce partage; d'ailleurs, Fulvie et Lucius Antonius devaient concourir à cette tâche, qui ne fut pas la plus facile.

Depuis Sylla, les lois agraires ne regardaient plus que les vétérans, et l'on ne voyait plus que des colonies militaires. Octave distribua donc des terres: les soldats demandaient les meilleures villes et se trouvaient peu récompensés; les villes demandaient que cette distribution tombât sur toute l'Italie, et que le sort en décidât. Les propriétaires dépossédés vinrent en foule réclamer le prix de leurs champs, quand il n'y avait plus d'argent au trésor. Octave en prit dans les temples, non pour les payer, mais pour regagner les soldats. En même temps, Fulvie et Lucius, alors consul (41), prétendaient participer au mérite de la distribution, et fonder aussi des colonies *antoniennes;* Octave y consentit. Pour ne pas paraître moins généreux que lui, ils promirent tout ce que les antoniens demandèrent. La soldatesque avide usurpait au-delà des limites assignées, et de nouvelles plaintes des villes s'élevaient contre cette nouvelle proscription[1].

Un jeune colon, dans le modeste loisir que lui avaient laissé, avec un petit domaine auprès de Mantoue, les rustiques labeurs de son père, essayait alors son génie inconnu en imitant Théocrite. Les troubles politiques n'avaient point pénétré jusqu'à lui. Pendant que l'Italie et les provinces étaient agitées par de sanglantes querelles, Virgile parcourait tranquillement son coin de terre, *son royaume*, au sein des fertiles et odorantes campagnes qu'arrose le Mincio. Ce fleuve, « qui nourrissait de ses rives touffues des cygnes blancs comme la neige, » ces verdoyants coteaux où les chèvres errantes « broutaient le cytise et le saule, » l'air

[1] App., Eμφ., 5; Dion, 48, de 1 à 6.

égayé par les chants du bûcheron, « par le murmure des palombes, le bourdonnement plus voisin des abeilles, » toute cette belle et vive nature animait son imagination, et, « sous l'épaisse fraicheur de ses hètres et de ses coudriers, » il vantait harmonieusement son poétique repos, et le nom d'Amaryllis[1]. Le malheur de Crémone, occupée par une colonie militaire, sembla même assurer ce repos en commençant sa célébrité. Les trois chefs chargés de présider à la distribution des terres en Cisalpine, Pollion, Cornelius Gallus et Varus, aimaient les lettres, et les deux premiers faisaient aussi des vers[2]; ils connurent le jeune poète et le prirent sous leur protection. Cependant les intraitables vétérans étendaient de jour en jour leurs envahissements; ils parvinrent bientôt jusqu'aux terres du village d'Andes, et Virgile se vit chasser de son patrimoine.

[1] Virg., *Georg.*, 2-199 :

Pascentem niveos herboso flumine cycnos.

Ib., 3-12 :

Primus idumæas referam tibi, Mantua, palmas :
Et viridi in campo templum de marmore ponam
Propter aquam, tardis ingens ubi flexibus errat
Mincius, et tenera prætexit arundine ripas.

Bucol., 1 :

Florentem cytisum et salices carpetis amaras.

[2] Virg., *Bucol.*, 3 :

Pollio amat nostram, quamvis est rustica, musam.
Pollio et ipse facit nova carmina, etc.

Bucol., 6 :

Tunc canit, errantem Permessi ad flumina Gallum.
. . . . . . Hos tibi dant calamos, en accipe, musæ.
Nunc ego (namque super tibi erunt, qui dicere laudes,
Vare, tuas cupiant, et tristia condere bella)
Agrestem tenui meditabor arundine musam.

Ses protecteurs lui donnant une recommandation pour Mécène, ami d'Octave, il se rendit à Rome, obtint la restitution de ses biens, et il composa une nouvelle *Bucolique,* pour témoigner sa reconnaissance et attirer quelque pitié sur les pauvres colons dépossédés dans ce canton[1]. Mais Pollion quitta la province l'année suivante. « Mantoue était trop voisine de la malheureuse Crémone, et les plus beaux vers pouvaient peu de chose contre les armes des légionnaires. »

Ce territoire fut envahi de nouveau, et « un insolent barbare vint dire aux possesseurs : » Ces champs « sont à moi; partez, anciens colons! » Virgile, cette fois, faillit être tué[2]. Il déplora cette infortune dans un autre poème qui obtint, par la même protection, un second rétablisse-

[1] Virg., *Bucol.*, 1 ; c'est la quatrième dans l'ordre chronologique :

Nos patriæ fines et dulcia linquimus arva, etc.

[2] Virg., *Georg.*, 2, v. 198 :

Vel qualem infelix amisit Mantua campum.

Bucol., 9 (la cinquième en date) :

Vare, tuum nomen (superet modo Mantua nobis,
Mantua, væ miseræ, nimium vicina Cremonæ!)
Cantantes sublime ferent ad sidera cycni.
. . . .
O Lycida, vivi pervenimus, advena nostri,
Quod nunquam veriti sumus, ut possessor agelli
Diceret : hæc mea sunt, veteres migrate coloni.
— Certe equidem audieram, quà se subducere colles
Incipiunt, mollique jugum demittere clivo
Usque ad aquam, et veteris jam fracta cacumina fagi
Omnia carminibus vestrum servasse Menalcam.
— Audieras, et fama fuit, sed carmina tantum
Nostra valent, Lycida, tela inter martia, quantum
Chaonias dicunt, aquila veniente, columbas.
. . . .

Bucol., 1 :

Impius hæc tam culta novalia miles habebit?

[illegible]

[illegible] Rome. Le [illegible] s'y [illegible] au théâtre, [illegible] soldat ne trouvant pas de place parmi ses camarades, en alla prendre une parmi les chevaliers : et Octave lui ayant ordonné de sortir, parce que le peuple était mécontent, les

[1] *Voyez la sixième Bucolique*, qui devrait être la septième.

[2] Hor., *Od.*, II, 7 :

> Tecum Philippos et celerem fugam
> Sensi, relicta non bene parmula,
> Cum fracta virtus et minaces
> Turpe solum tetigère mento.

[3] Il était fils d'un ancien esclave public de Venusia ; ce qui lui a valu le nom d'*Horace*, parce que Venusia dépendait de la tribu *Horatia* à Rome, et que les affranchis d'une ville portaient le nom de sa tribu. Cette indication nouvelle m'a été communiquée par l'affectueuse obligeance de M. Egger, mon ancien élève ; on en trouvera la preuve dans son mémoire, couronné par l'Académie des Inscriptions en 1839, et qu'il doit publier prochainement sous ce titre : *Examen critique des examens anciens de la vie et du principat d'Auguste.*

[4] Hor., *Sat.*, I, 6, v. 6, 45, *Epod.*, 7 et 11 ; Suét., *Horat. vita.*

troupes s'offensèrent à leur tour, environnèrent leur général après le spectacle, et demandèrent qu'on leur montrât ce soldat, qu'elles croyaient tué. Quand il parut, les autres prétendirent qu'il venait de prison; il avait beau affirmer le contraire, on l'appelait menteur et traître. Une autre fois, Octave tardant à se rendre au Champ de Mars, le centurion Nonius, qui voulut les apaiser, fut tué. Octave ne vint pas sans danger; il les regagna par de l'argent et des terres, au point qu'ils demandèrent le supplice des meurtriers de Nonius; mais il fit grâce [1].

Ce n'étaient pas là ses seuls embarras: Rome avait faim. Domitius et Sextus tenaient la mer; plus de blé des provinces: le peu que produisait l'Italie mal cultivée suffisait à peine à la consommation de l'armée. Les ateliers étant fermés, la populace ne souffrit pas l'exercice des magistratures, dont on n'avait plus besoin dans une ville occupée par le brigandage. On s'y battait, on brûlait les maisons. Le prix des loyers baissa dans Rome et dans toute l'Italie. Pour comble de difficultés, la bonne intelligence n'avait pu durer entre le jeune triumvir et ses associés. Il n'avait répondu que par le mépris aux prévenances empressées de Fulvie, femme méprisable en effet; mais il ne se contenta pas de répudier et de lui renvoyer sa fille Clodia, il poursuivait publiquement la mère des plus injurieuses railleries. Elle lui voua une haine furieuse, et, d'accord avec son beau-frère Lucius, elle se mit à soutenir la cause des expropriés, prétendant que l'argent recueilli par Antoine en Orient fournissait abondamment de quoi récompenser les soldats. Il n'est pas vraisemblable qu'Octave se soit attiré cette opposition par imprudence. Ce fut plutôt un dessein formé; il craignait peu de semblables ennemis, et il espérait les contraindre à lui laisser le champ libre. Ceux-

[1] App., Εμφ., 5; Dion, 48-8, 9; Suét., *Aug.*, 14.

ci avaient bien pour eux les Italiens, mais Octave avait pour lui les nouveaux colons, et il acheva de s'assurer les soldats au moyen même de cette dissension, en les prenant pour arbitres. Les soldats, assemblés au Capitole, se firent lire les conventions d'Octave et d'Antoine, les confirmèrent, se déclarèrent juges du différend, confièrent leur décision en garde aux vestales, et assignèrent les dissidents devant eux, à Gabies.

Fulvie s'était retirée à Préneste avec Lucius; elle avait auprès d'elle des sénateurs, des chevaliers, une garde; elle portait l'épée et donnait le mot d'ordre: elle se moqua du *sénat botté* et de son arrêt. Quant à Lucius, il s'était décidé à venir à Gabies; mais des cavaliers, apostés sur sa route par Octave, qui s'y était rendu le premier, ayant tué quelques antoniens, il n'osa s'aventurer plus loin. Le sénat *botté*, condamnant les deux absents, leur déclara la guerre: on prit les armes des deux côtés. Lucius réussit un moment à rentrer dans Rome, promit de châtier promptement Octave; le peuple le salua *imperator*, et il partit pour rassembler les légions antoniennes.

A travers les mouvements divers des deux partis, Agrippa, l'officier le plus habile et le plus dévoué d'Octave, pressa si vivement Lucius qu'il l'obligea de se renfermer dans Perusia, et l'y assiégea. Pollion, Ventidius et les autres lieutenants d'Antoine, incertains de la volonté de leur chef, agissaient faiblement. On les tint facilement en échec, et bientôt Lucius, après une défense désespérée, fut réduit par famine à capituler (40). Le vainqueur se garda bien de tirer vengeance des soldats et de faire périr Lucius; il le relégua en Espagne avec titre de proconsul, sans autorité; mais tous les décurions de Perusia, tous les sénateurs et les chevaliers du parti furent condamnés. On dit qu'il immola ainsi trois ou quatre cents prisonniers devant un autel élevé à César: si quelqu'un lui demandait grâce ou tâchait de

s'excuser, il ne répondait que ce seul mot : « Il faut mourir ! » On assure même qu'il ne fit cette guerre que pour découvrir ainsi ses ennemis secrets, pour s'en défaire et acquitter avec leurs biens confisqués les récompenses promises aux vétérans. Le feu fut mis à la ville par la fureur des soldats ou le désespoir des habitants, qui périrent presque tous; la chose tourna comme Octave l'avait prévu : Fulvie s'enfuit de l'Italie avec Plancus. Les chefs les plus importants s'en allèrent, les uns vers Antoine, les autres vers Sextus; Pollion gagna alors Domitius à Antoine[1].

Octave aurait bien voulu se débarrasser aussi de Sextus, mais celui-ci était redoutable par sa marine; et la bienveillance avec laquelle il venait de donner asyle à la mère d'Antoine, pouvait lui ménager l'alliance de ce triumvir. Octave essaya de traiter le premier, et, pour y parvenir, épousa Scribonia, sœur de Scribonius Libo, beau-père de Sextus. Ce moyen n'ayant pas de succès, il se hâta de l'attaquer, chargea de cette guerre Agrippa, pendant qu'il achevait lui-même de soumettre la Cisalpine, où tenait encore Calenus, et envoya en Afrique, avec six légions, Lepidus, qui réclamait son gouvernement[2].

[1] App., Εμφ., 5; Dion, 48, de 5 à 15; Suét., *Aug.*, 14; Vell., 2-40; Flor., 4-5; Sénèq., *De clement.*, 1-9.

[2] App., Εμφ., 5; Dion, 48-16, 20.

CHAPITRE LVIII.

ANTOINE EN ORIENT. — OCTAVE MAITRE DE L'OCCIDENT.

Antoine songeait bien moins à ses propres intérêts : après la victoire de Philippes, il s'était montré assez doux envers les Grecs et surtout envers les Athéniens; mais quand il eut touché l'Asie, la terre de l'abondance et des délices, il n'écouta plus que ses passions et foula les peuples de ses joies insensées. Il entra dans Ephèse avec un cortége de musiciens, de baladins et de mimes, précédé d'une troupe de jeunes gens et de femmes vêtus en satyres et en bacchantes. On ne voyait dans toute la ville que des thyrses ornés de lierre, on n'entendait que des instruments de musique ; on célébrait le nouveau Bacchus. Alors commencèrent les profusions, les iniquités et les impôts. Il donnait pour récompense à ses cuisiniers et à ses plus méprisables flatteurs les biens des plus riches habitants. Un favori n'avait qu'à lui demander quelque propriété comme héritage, il l'accordait aussitôt, sans s'inquiéter si le proprié-

taire avait des héritiers, et même s'il était mort. Sous prétexte de punir l'ingratitude des Asiatiques envers César, il exigea des villes un tribut double : « Donne-nous donc « aussi chaque année, lui dit l'orateur Hybréas, deux étés « et deux automnes. Nous avons déjà payé deux cent mille « talents ; si tu n'as pas reçu ces énormes contributions, « demande-les à ceux qui les ont levées ; et si, les ayant « reçues, tu ne les as plus, nous sommes perdus. »

Les rois, les reines et les dynastes s'empressaient pour avoir part à la bienveillance et aux plaisirs du nouveau dominateur, qui parcourait l'Asie dans les fêtes. Il se préparait ainsi à faire la guerre aux Parthes. Il avait mandé la célèbre Cléopâtre à Tarse ; cette reine avait aidé Dolabella, mais on l'accusait aussi de secours donnés à Cassius par Sérapion, gouverneur de Cypre. Elle rassembla de magnifiques présents et des sommes considérables ; et, comme assurée de ses projets, pour piquer davantage la curiosité d'Antoine, elle n'obéit que fort lentement à ses messages réitérés, dont elle affectait de tenir peu de compte.

Enfin, on vit un jour entrer dans le Cydnus (41) un navire dont les voiles étaient de pourpre et la poupe d'or ; des avirons d'argent frappaient les flots en cadence au son des flûtes et des lyres. Ce navire portait Cléopâtre, couchée sous un pavillon brodé en or, dans l'appareil d'une déesse ; des enfants représentaient à ses côtés des Amours, et rafraîchissaient l'air avec des éventails. Des groupes de Néréides et de Grâces se tenaient au gouvernail et aux cordages ; des parfums se répandaient du navire le long des deux rives. On accourait en foule à cette nouvelle. Le peuple, qui remplissait la place publique autour de l'audience d'Antoine, le laissa seul sur son tribunal pour aller jouir de ce spectacle : « C'est Vénus, disait-on, qui vient chez Bacchus « pour le bonheur de l'Asie. » Un souper lui étant offert

[illegible]

[illegible] … les Parthes, il suivit Cléopâtre en Égypte. Il quitta les usages romains pour la robe grecque et les chaussures blanches; il se mêlait aux Grecs dans les temples, les gymnases, et dans les entretiens des philosophes.

Cléopâtre ne le quittait jamais: elle jouait, buvait, chassait avec lui, courant la nuit les rues d'Alexandrie, tous deux sous des habits d'esclaves, pour le plaisir de provoquer les gens à leurs portes, d'échanger des railleries et quelquefois des gourmades. Ces amusements assaisonnaient les festins les plus recherchés, les plus folles profusions. Ils appelaient cela *la vie inimitable*, et ils en avaient fait, avec leurs plus chers amis, l'association des *Amimétobies*, qui ne connaissait d'autre loi que le divertissement. Aussi les cuisines étaient ordinairement occupées de plusieurs soupers préparés à divers degrés, afin que le repas fût servi ou retardé à volonté, et huit sangliers étaient mis à la broche, de sorte qu'il pût s'en trouver un à point dans le moment imprévu. Ils n'avaient pris qu'une seule précaution pour n'être point troublés dans

leur bonheur : ils avaient fait tuer Arsinoé, sœur de Cléopâtre, et ses jeunes frères. Les soldats, de leur côté, étaient contents et s'enrichissaient par le pillage de la Palmyrène[1].

Des dangers plus lointains, Octave et les Parthes, dérangèrent la vie inimitable. Le fils de Labienus, envoyé par Cassius auprès du roi Orodes, pour en obtenir des secours, avait appris là le désastre de Philippes. Le roi n'en fut que plus disposé peut-être à lever une armée, qui n'aurait plus à soutenir des intérêts romains et qui pourrait conquérir; il en donna le commandement à l'un de ses fils, Pacorus, et à Labienus. Tous deux profitant de l'indolence d'Antoine, Pacorus envahit la Syrie, renversa en Palestine Hyrcan avec l'ancien ministre de ce prince, l'Iduméen Antipater, devenu procurateur de la Judée par la faveur de César et ensuite d'Antoine, et il plaça sur le trône Antigonus, le dernier des fils d'Aristobule (40). Hérode, fils d'Antipater et tétrarque de Galilée, s'enfuit en Italie. Labienus en même temps pénétra en Cilicie, chassa Plancus de l'Asie-Mineure, et prit les titres d'*imperator* et de *Parthique*, comme s'il eût vaincu les Parthes, qu'il conduisait.

Antoine apprit tout à la fois cette nouvelle et la guerre de Pérouse : il ne s'arracha pas sans peine de son ivresse; il fit marcher Ventidius et trois autres lieutenants contre les Parthes, et se dirigea vers l'Italie par la Grèce. Il y rencontra Fulvie, l'accabla de reproches, et, la laissant dévorée de honte et de dépit à Sicyone, il se présenta, renforcé par la flotte de Domitius, devant Brundusium. On lui en ferma les portes, et il l'assiégea; Sextus lui offrit son alliance, et, à tout évènement, attaqua l'Italie. Octave, entre deux ennemis, eut soin de rattacher à sa cause les nou-

[1] Plut., *Ant.*, de 23 à 30; App., Β. С., 5; Dion, 48-26; Flor., 4-9.

veaux colons, en leur disant que ses rivaux voulaient rétablir les anciens possesseurs; il opposa Agrippa à Sextus, et secourut lui-même Brundusium. Les deux triumvirs, néanmoins, n'avaient nulle envie de se guerroyer, non plus que leurs soldats, encore trop récemment mêlés. Une négociation s'entama par des amis communs, au nom des troupes, et la conclusion en fut bientôt hâtée par la mort de Fulvie. On convint d'oublier le passé, de faire un nouveau partage : on laissa l'Afrique à Lepidus, Antoine garderait l'Orient et punirait les Parthes, Octave l'Occident et abattrait Sextus (40). Pour cimenter cet accord, Octavie, sœur d'Octave et veuve de Marcellus, épousa Antoine [1].

Les noces furent célébrées à Rome avec peu de joie, au milieu de la disette toujours plus pénible par les progrès de Sextus. On demandait la paix; on affectait d'honorer la statue de Neptune par allusion à ce commandant des mers: les triumvirs enlevèrent la statue. Un impôt décrété pour la guerre augmenta le mécontentement. On jeta des pierres aux magistrats, aux triumvirs. Octave tenait bon et bravait l'émeute sans succès; on ne voulait pas l'écouter. Antoine, moins patient, appela ses soldats; il y eut une tuerie de la multitude, et les morts furent jetés dans le Tibre. Un pareil expédient ne rémédiait à rien; il fallut négocier avec Sextus. Ils eurent une conférence avec lui à Misène, à la vue de sa flotte et de leur armée. On accorda la liberté aux esclaves réfugiés en Sicile : pour tous les proscrits, excepté les meurtriers de César, sûreté personnelle, restitution du quart de leurs biens, et trois dignités accessibles. Sextus serait consul et augure, aurait une indemnité pour les biens confisqués de son père, le gouvernement de la Sicile, de la Sardaigne et de l'Achaïe pendant

[1] App., Fμς., 5, et *Guerre des Parthes*; Dion, 48, de 24 à 30; Plut., *Ant.*, 31, 32; Flor., 4-9; Vell., 2-40.

cinq ans : à ces conditions, il ne recevrait plus de transfuges, n'augmenterait point le nombre de ses vaisseaux, et fournirait une provision fixe de blé à Rome (39). Ensuite, les trois chefs s'invitèrent mutuellement à un festin. Le sort désignant d'abord Sextus : « Où nous donneras-tu à « souper, lui dit Antoine? — Dans *mes carènes*, » répondit Sextus, en montrant sa galère ; équivoque piquante qui rappelait la maison de Pompée, située à Rome dans la rue des Carènes, et usurpée par Antoine. Pendant la joie du repas, Ménas, affranchi de Sextus, vint dire tout bas à son maître : « Veux-tu que je t'assure non-seulement la Sicile, mais tout l'empire romain? Je n'ai qu'à couper les câbles de tes ancres. » Sextus hésitant un moment : « Il fallait le « faire, répondit-il, sans m'en prévenir. Maintenant, je « ne puis manquer à la foi jurée [1]. » Cette réponse était de la foi romaine.

Parmi les réfugiés rétablis, était l'ancien préteur Tiberius Claudius Néron ; il avait à grand'peine quitté l'Italie, après la guerre de Pérouse, avec son épouse Livie, qui emportait dans ses bras leur jeune fils ; cet enfant devait être un jour l'empereur Tibère. Livie ne se doutait guère que bientôt elle partagerait la puissance de cet ambitieux, dont elle fuyait les satellites. Quand elle revint, Octave la vit pour la première fois ; il s'en éprit : il avait depuis peu répudié Scribonia, le jour même où elle venait de lui donner une fille, la fameuse Julie ; il força bientôt Claudius Néron de lui céder Livie, d'après une consultation des pontifes ; et, ce qui rendait la chose plus inconvenante encore, Livie touchait presque au terme de la naissance d'un second fils, qui fut Drusus. Un tel emportement de passion n'avait rien d'extraordinaire ; on était bien loin de ces temps dont Valère Maxime remarquait, que « les femmes qui refusaient

[1] Plut., *Ant.*, 33 ; App., *Emp.*, 5 ; Dion, 48, de 29 à 38 ; Vell., 2-41.

« un second mariage recevaient dans l'opinion la couronne « de chasteté. » Maintenant, l'opinion ne pouvait pas être plus sévère à l'égard d'Octave qu'on ne l'avait été à l'égard du second Caton, qui avait cédé sa femme Marcia à l'orateur Hortensius, et qui l'avait cédée jeune pour la reprendre riche plus tard[1]. On conçoit qu'avec de pareilles mœurs, il n'existait plus ni affection, ni lien de famille, et qu'une loi fut nécessaire pour contraindre le Romain qui ferait un testament, à laisser du moins le quart de sa fortune à ses héritiers; telles sont les dispositions de la loi Falcidia[2], portée vers cette époque (40).

La paix étant conclue, les triumvirs commencèrent à remettre quelque ordre dans l'État. Leurs dissensions y avaient causé une telle confusion, qu'un questeur désigné fut reconnu comme esclave par la réclamation de son maître; on le fit rentrer dans son ancienne condition. On en découvrit un autre qui avait réussi à prendre rang comme légionnaire; on l'affranchit, puis on le précipita de la roche Tarpéienne. Cette sévérité était-elle exigée par l'orgueil de l'armée, ou voulait-on, au contraire, lui rendre par là quelque sentiment de dignité? Le sénat fut moins bien traité, car on y introduisit des soldats, des fils d'affranchis, des alliés, et même des esclaves, qui passèrent apparemment à titre d'alliés. Comme Antoine avait à faire une guerre sérieuse aux Parthes, toutes les charges furent distribuées d'avance pour huit ans, et, afin de multiplier les faveurs, le nombre des préteurs fut porté jusqu'à soixante-dix-sept; nul consul ne fut plus désigné pour une année entière; on appela *petits consuls* ceux qui devaient remplir la seconde moitié[3].

[1] Dion, 48-34, 43; Suét., *Aug.*, 63, 69, *Tib.*, 4; Tacit., *Ann.*, 1-10, 5-1; Val. Max., 2-1; Plut., *Cat.*, 29; Vell., 2-41; Lucain, 2, de 325 à 370.
[2] Dion, 48-33; Rosin, 8-18.
[3] Dion, 48-34, 35.

Les deux rivaux vivaient unis dans une communauté continue d'occupation et d'amusements. Antoine s'en lassa le premier; il avait le dépit d'être vaincu aux dés, dans tous les autres jeux, et jusque dans les combats de coqs et de cailles, où les siens avaient toujours le dessous. Un devin d'Égypte lui conseillait de s'éloigner du jeune César : « Ton génie, lui disait-il, a besoin d'être seul; il s'intimide en présence du sien. » Antoine s'en alla donc et emmena Octavie dans Athènes. Il y reçut une flatterie nouvelle : pour honorer le mariage du nouveau Bacchus avec Minerve, la déesse de la ville, on lui offrit comme dot mille talents. C'était une sorte de louange pour Octavie, qui avait une égale réputation de vertu et de beauté. Il passa l'hiver dans les gymnases athéniens, vêtu lui-même à la grecque, avec des sandales, et tenant à la main la baguette de gymnasiarque, pendant que ses lieutenants remportaient partout des succès pour lui. Tout fut soumis, de l'Arménie au Caucase, par Canidius; Sosius reprit la Syrie, renversa Antigonus, qui avait massacré les garnisons romaines, et s'empara de Jérusalem. Mais Ventidius surtout se signala par trois batailles, qui coûtèrent la vie à Pacorus et à Labienus, et qui rechassèrent les Parthes hors des frontières romaines. Alors il s'arrêta, craignant de donner de la jalousie à Antoine, et revint sur ses pas assiéger Antiochus, roi de Comagène, dans Samosate. Antoine, à cette nouvelle, partit plein de joie; pour avoir quelque part de la gloire, et prendre lui-même Samosate, il refusa les mille talents que le prince proposait comme le prix de sa délivrance. Il ôta aussi le commandement à Ventidius; les soldats, mécontents de cette injustice, se rebutèrent, et laissèrent à leur général la honte de perdre son temps devant la place et d'accepter trois cents talents pour se retirer[1].

[1] Plut., *Ant.*, 34, 35; App., Εμφ., 5, et *Guerre des Parthes*; Dion, 48-40, 41, 49-20, 21, 22, 24; Flor., 4-9.

Bientôt il éprouva un autre déplaisir par les nouvelles d'Occident (38). La paix de Misène n'avait pu durer : les conditions n'en étaient observées d'aucun côté. Sextus se plaignait que la Grèce, avant de lui être livrée, fût épuisée par Antoine, qui l'avait fait à dessein ; il prépara de nouvelles forces, reçut des transfuges et poussa des pirates contre l'Italie. Octave, qui ne demandait pas mieux que d'avoir un prétexte de guerre, dépêcha vers ses deux collègues pour en être soutenu. La guerre commença heureusement pour lui. Les nobles réfugiés auprès de Sextus Pompée s'opposaient de tous leurs efforts à l'influence de ses affranchis ; ils réussirent à lui rendre Ménas suspect, et celui-ci livra la Corse et la Sardaigne avec une escadre à Octave, qui le fit chevalier.

Antoine arriva plus tôt, peut-être, qu'il n'était attendu ; mais ne trouvant pas Octave à Brundusium, et un loup étant entré dans sa tente, il retourna aussitôt en Grèce, alléguant la guerre des Parthes et menaçant de réclamer Ménas comme son esclave, qui lui appartenait à titre de dépendance des biens confisqués du grand Pompée. Les hostilités continuèrent. La flotte pompéienne battit un lieutenant d'Octave dans le golfe de Cumes et y perdit son chef, l'affranchi Ménécrate, tué par Ménas. Octave survint alors pour essuyer lui-même un second échec au promontoire de Scylla, et voir ses navires dispersés et brisés par une tempête (38). Une victoire d'Agrippa contre les Germains eût été peu de chose en compensation, sans le retour de cet habile capitaine, qu'il chargea du commandement maritime : et pendant que Sextus, au lieu de poursuivre ses avantages, se déclarait le dieu de la mer, portait une toge de couleur glauque, et se faisait appeler *fils de Neptune*, son ennemi plus prévoyant fortifiait tous les points les plus accessibles et rassemblait des rameurs. Agrippa s'occupait à fonder un nouveau port, le port Jules, en joignant le lac

Lucrin au lac Averne; il construisait une nouvelle flotte et exerçait continuellement ses soldats et ses marins.

Sur ces entrefaites, Antoine, secrètement sollicité par Sextus, reparut à Tarente, avec trois cents vaisseaux; si l'autre triumvir en manquait, il avait, lui, besoin de soldats, et la douce Octavie ménagea facilement un accord entre son époux et son frère. Après un échange de cent vingt navires contre vingt mille légionnaires, et une prorogation du triumvirat, décidée d'autorité privée pour cinq ans (37), Antoine s'éloigna, laissant en Italie Octavie et tous ses enfants, qu'il ne voulait pas exposer, disait-il, aux fatigues de la guerre des Parthes [1].

Le jeune César reprit activement la guerre maritime. Son plan était d'attaquer la Sicile de trois côtés à la fois, par deux flottes, qui devaient partir de Puteoli et de Tarente, et par Lepidus, qui se disposait enfin à le seconder. Une tempête fracassa encore ce formidable armement près du cap Palinure; Lepidus débarqua seul heureusement à Lilybée ses douze légions, mais toujours avec aussi peu de zèle que de capacité. Agrippa enfin donna la première espérance, par la victoire navale de Mylæ, qui permit à Octave de conduire des troupes en Sicile et d'établir un camp près de Tauromenium pour en faire le siège, lorsque Sextus revint à l'improviste attaquer cette seconde flotte et la défit complètement. Octave échappa même à grand'peine et gagna le rivage d'Italie avec un seul officier. « Je vaincrai, dit-il, malgré Neptune. » Sur son ordre, Agrippa se hâta de tenter une descente par le nord de l'île pour soutenir l'armée laissée devant Tauromenium. Celui qui commandait cette armée, ne pouvant tenir sans vivres, avait pris bravement le parti de la retraite, à travers les atta-

[1] Dion, 48, de 45 à 54; App., Εμφυλ., 5. Ménas est appelé Ménodore par cet auteur; Suét., *Aug.*, 15, 16; Vell., 2-42.

ques continuelles de l'ennemi et les extrêmes difficultés du chemin. Agrippa réussit à forcer rapidement le passage sur mer près de Lipari, à prendre Mylæ et Tyndaris, d'où il envoya trois légions, qui tirèrent les autres du danger.

Cependant la Sicile était entamée ; Lepidus commençait à couper les vivres à Sextus, qui, se sentant plus fort sur mer, y chercha une nouvelle bataille. La rencontre eut lieu devant Nauloques, près de Messane : à l'exemple de Duillius, Agrippa, ayant inventé un instrument d'abordage qu'il appela *harpagon*, gagna cette fois une victoire décisive. Sextus, qui s'était vu maître naguère de trois cent cinquante voiles, fut réduit à s'enfuir avec sept navires, à éteindre le fanal du sien pour éviter d'être pris, et à jeter son anneau dans la mer pour n'être pas reconnu (36). Messane, en même temps, fut forcée et pillée par Lepidus, et, les soldats pompéiens se rendant à lui, son armée se trouva portée tout d'un coup à vingt-deux légions. Cet accroissement lui donnant plus de hardiesse, il prétendit garder la Sicile, et se tint sur la défensive [1].

Octave résolut d'en finir aussitôt avec cet inutile compagnon de sa victoire ; il s'avança, suivi d'un corps de cavalerie, vers le camp de Lepidus, et y entra sans armes, peu accompagné, comme pour négocier, protestant aux soldats qu'il rencontrait de ses intentions pacifiques. Les flèches que fit lancer sur lui son rival l'obligèrent promptement à sortir, mais il revint avec toutes ses forces, et, les soldats demandant la paix : « Je m'étonne, leur dit-il, que vous ne fassiez rien pour l'obtenir. » Ils le comprirent, et

[1] App., Ἐμφ., 5 ; Dion, 49, de 1 à 17 ; Flor., 4-8 ; Vell., 2-42 ; Suét., *Aug.*, 16, 16 ; Hor., *Epod.*, 8 :

. . . . . . Cum freto Neptunius
Dux fugit ustis navibus,
Minatus urbi vincla, quæ detraxerat
Servis amicus perfidis.

coururent à leurs étendards pour les lui apporter. Lepidus s'opposa en vain à la désertion ; il saisit les étendards : « Tu les laisseras, lui dit un porte-enseigne, ou tu mourras. » On envoya même demander à Octave s'il fallait tuer Lepidus. Le malheureux fut réduit à venir en deuil se jeter aux pieds de son ancien collègue, qui lui accorda la vie en lui ôtant son commandement et toutes ses dignités, excepté le grand-pontificat, puis il le relégua à Circeii. Cependant un plus grand péril naquit de ce facile triomphe pour le vainqueur. Quarante-cinq légions et vingt-cinq mille cavaliers étaient réunis : cette multitude armée sentit sa force, demanda impérieusement des congés et des récompenses. Octave avait décerné aux combattants de Nauloques des couronnes d'olivier ; il avait promis aux centurions de les faire sénateurs ou décurions de municipes : « Avec des couronnes et des toges prétextes, dit un tribun, on amuse les enfants; il faut à des soldats de l'argent et des terres. » Le jeune triumvir, habitué aux séditions, et gardant son sang-froid, distribua des congés à ceux qui avaient fait les guerres de Modène et de Philippes, ensuite à tous ceux qui avaient dix ans de service ; il les fit embarquer sur-le-champ. Il ramena les autres dans le devoir avec une gratification de cinq cents drachmes par tête ; et, pour subvenir à ces dépenses, il leva mille six cents talents sur la Sicile [1].

[1] App., *Εμφ.*, 5 ; Dion, 49, de 11 à 14 ; Vell., 2-43 ; Suét., *Aug.*, 17.

CHAPITRE LIX.

FAUTES ET REVERS D'ANTOINE.

Le brutal génie d'Antoine ne servait pas moins son rival que l'incapacité des autres. L'Orient, qu'il préférait à tout, lui communiquait toute sa faiblesse. A peine retourné en Syrie, il y avait appelé Cléopâtre pour lui donner, par une nouvelle preuve de passion, l'île de Cypre, une partie de l'Arabie, la Célésyrie, la Phénicie et le territoire de Galaad en Judée. Ensuite, après avoir décapité Antigonus et établi à sa place Hérode, avec titre de roi, il se mit en marche contre ces Parthes importuns qu'il voulait se hâter de punir, afin de se replonger en repos dans ses voluptés.

Le moment était favorable : Phraate, pour régner, avait tué son père Orodes, ses frères et plusieurs nobles Parthes : un ennemi si odieux serait moins difficile à vaincre. Antoine avait soixante mille légionnaires, dix mille cavaliers d'Espagne et de Gaule, réputés Romains, trente mille auxiliaires de diverses nations, et Artavasde, roi d'Arménie, lui amena six mille cavaliers et sept mille hommes de pied. L'Inde et la Bactriane s'effrayaient. Mais, impatient de re-

venir auprès de Cléopâtre, il commença la guerre avant la saison, conduisit son armée à marches forcées par l'Atropatène, au lieu de prendre des quartiers d'hiver en Arménie. Il laissa en chemin trois cents charriots qui portaient toutes ses batteries de siège, sous la garde d'un corps de troupes, et vint attaquer Phraata (Praapsa), où étaient les femmes et les enfants des rois mèdes. Pour suppléer à ses machines, il construisit une jetée, qui coûta beaucoup de temps et de peines, pendant que le roi des Parthes envoya un corps de cavalerie qui dispersa et détruisit les trois cents charriots, les machines et les troupes qui les gardaient. Artavasde, averti par cet échec, se retira de l'armée romaine [1].

Les Parthes campaient non loin ; Antoine, cherchant une victoire pour ranimer les siens, marcha contre eux avec dix légions. Les Parthes ne tinrent pas devant l'ordonnance et la valeur romaines ; mais lorsqu'on eut compté trente hommes seulement tués aux ennemis, et quatre-vingts prisonniers, un morne découragement suivit cette victoire ; on se hâta de retourner au camp le lendemain. On rencontra en chemin une troupe d'ennemis, puis un plus grand nombre, puis toute l'armée, qui, aussi fraîche que si elle n'avait pas été mise en déroute, harcelait et défiait. Les Romains ne rentrèrent qu'au milieu d'escarmouches continuelles. Les assiégés, de leur côté, avaient fait une sortie vigoureuse. Antoine, irrité, décima les vaincus, leur donna de l'orge au lieu de froment ; mais il ne rendait pas la confiance. La disette menaçait, l'équinoxe d'automne était passé (36), et l'avenir n'offrait que dangers.

Phraate redoutait cependant le séjour des Romains dans son pays, durant l'hiver, où les Parthes, rebutés par le froid, n'aimaient point à combattre. Il ordonna à ses offi-

[1] Plut., *Ant.*, 38, 39, 40 ; App., *Guerre des Parthes.*

ciers de ralentir les hostilités; peu à peu on en vint à converser familièrement. Antoine apprit qu'en vantant le courage des Romains on reprochait à leur chef de sacrifier tant de braves soldats et de refuser la paix : il donna dans le piège, redemanda les enseignes et les prisonniers de Crassus, espérant se débarrasser de cette guerre avec quelque honneur. Le Parthe dit qu'il fallait y renoncer; mais il promettait entière sûreté pour la retraite, si on se retirait sur-le-champ. Antoine s'y résigna; il sentait bien qu'alors toute cette éloquence soldatesque, qui lui donnait tant d'ascendant sur la multitude, n'aurait aucun effet : le départ fut morne et honteux. Heureusement un Mède l'avertit de ne point reprendre le même chemin par des plaines découvertes, où l'armée serait exposée aux flèches des Parthes, et de gagner plutôt les montagnes pour se préserver des embûches que couvrait une promesse perfide. Antoine, naturellement confiant, hésita d'abord, et enfin suivit ce conseil. Le troisième jour il en comprit la prudence, quand le guide, voyant la route inondée par la rupture d'une digue, lui dit que l'ennemi n'était pas loin. L'armée à peine rangée en bataille aperçut en effet les Parthes; mais, repoussés deux fois par les frondeurs et les archers, puis par la cavalerie gauloise, ils se retirèrent.

Depuis ce jour, Antoine forma constamment son armée en carré, plaçant à l'arrière-garde et sur les flancs ses frondeurs et ses hommes de trait, n'avançant qu'avec précaution, et se bornant à repousser les attaques, sans jamais laisser engager ses troupes dans une longue poursuite. L'imprudente ardeur d'un Flavius Gallus, qui ne suivit pas l'ordre du général, la perte de trois mille soldats et les blessures de cinq mille autres, furent une leçon sévère pour les troupes et utile à Antoine. Il avait habilement recueilli les fuyards, arrêté la défaite; maintenant il consolait et soutenait les courages : il partageait d'ailleurs tous les

dangers, toutes les fatigues, et s'oubliait lui-même pour ses soldats. Aussi en recevait-il de touchantes marques d'affection : ils lui prenaient les mains en le conjurant d'avoir soin de lui-même, et le nom d'*imperator*, le titre ordinaire de la victoire, accompagna sans cesse sa retraite.

Cependant les ennemis, qui commençaient à se lasser, s'enhardirent par cet avantage, pensant qu'ils n'avaient plus qu'à achever la défaite et piller le butin ; et, dès la pointe du jour, une cavalerie de quarante mille hommes reparut. Antoine harangua les siens avec des éloges pour les uns, des reproches pour les autres, et toute cette armée, qu'il avait mise en péril par sa faute, n'avait plus qu'une seule inquiétude, celle de ne pas mériter la confiance de son général ; ceux qui avaient fui la veille se soumettaient volontiers à être décimés, pour lui prouver leur dévouement. Le lendemain, pendant la marche, les Parthes, à leur tour, reçus par une grêle des traits, commencèrent à perdre cœur : la position des Romains, toutefois, devenait plus difficile ; ils avaient à descendre des pentes rapides sous les flèches ennemies. Alors les légionnaires, faisant face, enfermèrent dans leur centre l'infanterie légère : le premier rang mit le genou en terre et se couvrit de ses boucliers ; le second, par le même mouvement, tint les siens un peu au-dessus ; le troisième, se baissant un peu moins, en fit autant : et ce toit de boucliers disposés comme les degrés d'un théâtre, fut la plus sûre défense ; les flèches glissaient sur cette surface d'airain. Les Parthes, prenant cela pour une marque de lassitude, s'approchèrent pour charger avec leurs piques. A l'instant, les Romains se levant avec de grands cris, et frappant de leurs épieux, abattirent à leurs pieds les plus hardis ; les autres s'enfuirent.

Cette manœuvre, qu'ils furent obligés de répéter les jours suivants, retardait leur marche, et un autre danger s'a-

[illegible] On manquait de vivres; la plupart des bêtes de somme [illegible] restait servant à porter les malades et les blessés. On ne pouvait avoir de [illegible] sans combat: le boisseau attique, vingt-deux livres, de froment se vendait dans le camp cinquante drachmes, et les pains d'orge valaient leur poids d'argent. Il fallut se nourrir d'herbes et de racines inconnues; il s'en rencontra une espèce qui ôtait le sens et même la vie à ceux qui en mangeaient. Ceux-là ne se reconnaissaient plus et ne faisaient autre chose que de retourner des pierres, comme l'ouvrage le plus important. La plaine était couverte de soldats occupés à cette folie; ils finissaient par vomir et mouraient subitement, surtout quand ils n'eurent plus de vin, le seul remède qu'on eût trouvé contre ce poison. Antoine, perdant ainsi des hommes et ne voyant pas les Parthes s'éloigner, s'écriait quelquefois, dans sa douleur : « O dix mille ! » Xénophon, en effet, avec ses dix mille, avait exécuté plus heureusement une retraite bien plus longue et non plus facile, selon Plutarque[1].

Les Parthes, plusieurs fois battus, recoururent encore à la ruse : abordant pacifiquement les partis qui allaient aux vivres, et leur montrant leurs arcs détendus, ils assuraient qu'ils allaient se retirer et laisser seulement une troupe de Mèdes, pour préserver du pillage les bourgades écartées. Malgré les perfidies récentes, Antoine et ses soldats se disposaient à prendre le chemin de la plaine, lorsqu'il arriva un officier envoyé par le satrape Monésès, qui avait dans les derniers troubles reçu d'Antoine une magnifique hospitalité. Il dit que si les Romains quittaient les hauteurs, ils trouveraient dans les vastes plaines voisines toutes les forces des Parthes et le sort de Crassus, tandis que, par l'au-

[1] Plut., *Ant.*, de 41 à 49 ; App., *Guerre des Parthes ;* Dion , 49-25 et suiv.; Flor., 4-10.

tre route, on n'avait à craindre que de manquer d'eau une journée. Antoine partit la nuit même, les soldats emportant de l'eau dans des outres, et même dans leurs casques. Les Parthes, contre leur usage, firent aussi une marche nocturne et atteignirent l'arrière-garde au lever du soleil. Les harcellements recommencèrent. Comme si ce n'était pas assez, un gros de soldats, tentés par l'avarice au milieu de tant de maux, se jeta une nuit sur les trésors de l'armée et sur les bagages d'Antoine, en massacrant ceux qui les gardaient. On se crut surpris par les Parthes; il y eut un moment de trouble et d'effroi où Antoine fit jurer à un de ses affranchis de le tuer plutôt que de le laisser tomber entre les mains des ennemis. Enfin on arriva sur le bord d'une rivière; et les Parthes, à cette vue, relâchant leurs arcs, se tinrent en repos, regardant les Romains avec admiration, et les invitant, avec des éloges sur leur bravoure, à passer en sécurité. L'armée traversa bientôt aussi l'Araxe, et, entrés en Arménie, comme s'ils revoyaient la terre après une longue navigation, tous se prosternèrent en l'adorant; puis, versant des larmes de joie, ils s'embrassaient les uns les autres.

Antoine, dans cette marche de vingt-sept jours, avec dix-huit combats gagnés, avait perdu vingt-quatre mille hommes, plus par maladies que par la main des Parthes. La cavalerie arménienne, accoutumée à combattre ceux-ci, eût assuré le succès de la campagne; la retraite d'Artavasde avait évidemment ôté la victoire et mis l'armée en péril : aussi les soldats demandaient la punition de ce traître. Antoine jugea plus prudent de dissimuler et d'ajourner sa vengeance : il était si pressé d'ailleurs de retourner en Égypte, et hâta tellement la marche au milieu des neiges, qu'il perdit encore huit mille hommes, et ne parvint au bourg de Leucocome, près de Sidon, qu'avec une faible escorte. Il apprit bientôt que le partage des dépouilles ro-

maines avait causé une grande contestation entre Phraate et le roi mède. Le Mède, plus faible, l'engagea même à recommencer la guerre, et Antoine, assuré ainsi d'avoir de la cavalerie et des gens de trait, résolut de saisir l'occasion et de rentrer en Arménie[1].

Ce fut dans cette situation que Sextus, fuyant de la Sicile conquise, trouva les affaires d'Antoine. Il se réfugiait vers lui, dans l'espérance d'en recevoir appui et de l'animer par l'exemple de sa ruine contre un dangereux rival. Il s'arrêta donc à Lesbos dans la nouvelle pensée de mettre à profit les revers d'Antoine et de lui succéder en Orient. Le triumvir lui ayant promis son amitié, s'il posait les armes, Sextus feignit d'y consentir; mais aussitôt que son allié fut retourné en Égypte, il arma de nouveau. Alors une escadre commandée par Titius s'avança contre lui et le poursuivit jusqu'à Nicomédie. Là, comme il fut signifié au fugitif qu'il eût à livrer vaisseaux et soldats, s'il voulait être bien traité, il brûla ses vaisseaux, pénétra dans les terres pour y grossir son armée, et recruta facilement des mercenaires dans un pays ruiné par les exactions; il battit même le préfet d'Asie. Mais cette brusque échauffourée d'ambition était trop faible : ses amis l'abandonnèrent à sa folle obstination et traitèrent pour eux-mêmes. On avait surpris des messagers qu'il envoyait chez les Parthes : il tenta par un dernier effort de gagner cet asyle en perçant vers l'Arménie; il ne put éviter une seconde fois le préfet Furnius, hésita à se rendre, en demandant encore l'amitié d'Antoine, et enfin fut tué dans sa fuite par un obscur officier auquel il se livra (35). Ses soldats se mirent au service d'Antoine[2].

[1] Plut., *Ant.*, de 50 à 54; App., *Guerres des Parthes*; Dion, 46, de 25 à 31; Flor., 4-10; Vell., 2-44.

[2] App., *Guerre des Parthes*; Dion, 49-17, 18; Vell., 2-42.

Rien ne s'interposait plus entre les deux triumvirs ; une rupture était inévitable. Octave s'y prépara habilement, sans précipitation, attendant, durant quatre années encore, que les fautes de son rival lui fissent la partie plus belle. Il ne voulait rien entreprendre qu'à propos ; et, surtout quand il s'agissait de guerre, il avait ce mot à la bouche ; « Hâte-toi lentement ; » et cet autre proverbe : « Mieux vaut un général prudent que hardi ; » et encore ce mot de Caton : « Assez tôt, si assez bien. » Il comparait ceux qui ne cherchent pas les moindres avantages avec le moindre danger, à ceux qui pêchent avec un hameçon d'or, dont aucune capture ne pourrait compenser la perte[1]. A son retour de Sicile, le sénat lui avait prodigué les même flatteries qu'au premier César ; tous les honneurs lui étaient offerts, ou à son choix, seulement ceux qui lui plairaient. Le jeune César aima mieux choisir ; il se contenta d'une statue d'or élevée devant les rostres, avec cette inscription : « Pour la paix rendue après de longues guerres sur terre et sur mer. » Il refusa le grand-pontificat, dont le peuple voulait dépouiller pour lui Lepidus. Il fit une remise générale des arrérages aux débiteurs de l'État et aux publicains ; il fit rechercher partout les esclaves échappés et affranchis par Sextus, pour les rendre à leurs maîtres. Il ne voulut pas non plus accepter encore la puissance tribunitienne, et en écrivit à son collègue[2]. Il tint ses troupes en haleine par deux expéditions contre diverses peuplades remuantes du nord de l'Italie, et contre les pirates de l'Adriatique, Japodes, Liburnes, Dalmates, Corcyréens. Il se porta lui-même avec Agrippa de ce côté : il n'avait point cette valeur qui se plaît et qui s'anime dans le péril, mais ce courage froid qui l'affronte quand il faut. Il prit bravement Metulum,

[1] Suét., *Aug.*, 25.
[2] App., *B. c.*, 5, fin.

en Illyrie, et reçut trois blessures au dernier assaut. Il pénétra ensuite jusqu'au Savus, sur la frontière des Pannoniens, et s'empara d'une ville qui pouvait servir aux approvisionnements pour une guerre contre les Bastarnes et les Daces (35-34). Messala soumit les Salasses, et dans leur pays furent bientôt fondées deux colonies, Augusta Taurinorum et Augusta Prætoria[1].

Rome put applaudir à de tels succès; les dépouilles des Dalmates furent employées à élever le portique et la bibliothèque d'Octavie. Agrippa, édile (33), rétablit l'eau *Marcia*, répara les édifices publics et les routes, fit nettoyer les égouts, qu'il visita lui-même dans une barque. Il gratifia le peuple d'une distribution de blé et de sel; il ouvrit gratuitement les bains au peuple, et jeta, du haut du théâtre, des habits, de l'argent et d'autres présents. Les enfants des sénateurs exécutèrent le jeu troyen. Octave créa des patriciens, délivra les débiteurs du trésor en brûlant le registre des anciennes créances, concéda définitivement diverses possessions incertaines du domaine de l'État, et, le dernier prince de Numidie étant mort, il réunit au territoire de la république ce reste de royaume. Il commença aussi à réprimer un désordre déjà ancien, que les guerres civiles avaient accru, et qui, depuis ce temps jusqu'à nos jours, n'a pu être extirpé en Italie : c'est le brigandage des grands chemins et des campagnes. Il abolit pour cela les associations nouvelles et illégales, qui n'étaient qu'une société de crmes, et il plaça des postes de sûreté sur les points les plus importants[2]. Ainsi rattachait-il à ses intérêts l'opinion publique.

[1] App., *Guerres d'Illyrie*; Flor., 4-12; Dion, 49, de 34 à 38; Suét., *Aug.*, 20, 21; Pline, 3-20.

[2] App., *Guerres d'Illyrie*; Dion, 49-42, 43; Plin., 21-24; Suét., *Aug.*, 29, 32; Juv., 3-287 :

. . . . Nam qui spoliet te

Non deerit, clausis domibus, postquam omnis utrique
Fixa catenatæ siluit compago tabernæ.
Interdum et ferro subitus grassator agit rem,
Armato quoties tutæ custode tenentur
Et Pomptina palus et gallinaria pinus.
Sic inde huc omnes tanquam ad vivaria currunt.

CHAPITRE LX.

RUPTURE D'ANTOINE ET D'OCTAVE ; BATAILLE D'ACTIUM.

Antoine n'excitait plus que le mépris par ses revers et plus encore par la cause qui les avait attirés. Il ne savait pas même les réparer. Après avoir passé deux étés dans un lâche repos, il ne se vengea d'Artavasde (33) que par une trahison : il s'empara de sa personne dans une conférence. Les Arméniens refusèrent de racheter leur roi en livrant ses trésors, et proclamèrent son fils Artaxias. Cependant le nouveau roi ne put se défendre et s'enfuit chez les Parthes. L'Arménie soumise, Antoine n'alla pas plus loin, et retourna en Égypte.

Avant cette expédition, il avait appris qu'Octavie, partie de Rome, lui amenait des approvisionnements et des sommes considérables, avec deux mille soldats d'élite, « aussi « brillamment armés que les cohortes prétoriennes ; » il lui avait envoyé dans Athènes l'ordre de s'y arrêter. Les Romains s'offensèrent d'une telle conduite envers une belle et vertueuse épouse ; ils surent bientôt, avec une nouvelle in-

dignation, ce qui se passait dans Alexandrie. Antoine, à son retour, avait célébré un triomphe aux yeux de Cléopâtre, lui présentant le roi d'Arménie lié avec des chaînes d'or, et ses autres prisonniers, qui refusèrent toutefois de s'incliner devant elle. Ensuite, en présence d'une multitude immense, deux trônes d'or étant dressés sur un tribunal d'argent au milieu d'un gymnase, il s'y était placé à côté d'elle, et, avec cet appareil de théâtre, il l'avait déclarée reine des rois, maîtresse de l'Égypte, de la Libye, de Cypre et de Cœlésyrie : il lui avait associé Césarion, né d'une première union illégitime de Cléopâtre avec César, et il avait enfin donné aux deux fils qu'il en avait eus pareillement, deux royaumes particuliers, à l'un l'Arménie, la Médie et le territoire des Parthes; à l'autre, la Syrie, la Phénicie et la Cilicie. Le premier paraissait vêtu de la robe médique et de la tiare; le second, du manteau, des sandales et du diadème que portaient les rois de Syrie. Ces deux enfants eurent, dès ce moment, une garde, l'un, d'Arméniens, l'autre, de Macédoniens. Cléopâtre ne se montra plus en public qu'avec le nom et la robe d'Isis. Antoine lui-même quitta le costume romain pour la robe de pourpre agrafée de pierreries; le cimeterre, le sceptre d'or, le diadème, les noms d'Osiris et de Bacchus, rien ne manquait à la métamorphose royale du triumvir. Cléopâtre vit des Romains dans sa garde, son nom était écrit sur leurs boucliers; elle siégeait et présidait avec Antoine, elle se vantait de régner un jour à Rome, et jurait par la justice qu'elle rendrait au Capitole [1].

Octave n'avait laissé partir sa sœur que dans la pensée de mettre en évidence la honte de son rival. Il voulait qu'Octavie, de retour, quittât la maison de son mari; elle refusa

[1] Plut., *Ant.*, 56, 57, 59; Dion, 49-39, 40, 41, 50-5; Flor., 4-11; Vell., 2-44.

pour ne pas être cause de rupture. Elle continua d'élever les enfants qu'Antoine avait eus de Fulvie, avec le même soin que ses propres enfants. Elle accueillait tous les amis d'Antoine et sollicitait pour eux; mais cette douceur rendait, contre son espérance, Antoine bien plus odieux. Le frère était loin de partager une telle indulgence; il n'avait garde de ménager un rival qui se perdait lui-même. Il découvrit au sénat et dans les comices de si étranges nouvelles; il l'accusa formellement, malgré les deux consuls Domitius et Sosius, qui sortirent de l'Italie, ainsi que plusieurs antoniens à leur exemple. Antoine eut beau se plaindre à son tour de la ruine de Sextus et de Lepidus, les récriminations étaient trop faciles; on ne l'écouta pas. Il se fâcha le premier, résolut la guerre, s'assura l'alliance du Mède contre le Parthe, et, pour défi à Octave, répudia définitivement Octavie (32). Cette généreuse femme ne voulut pas pour cela délaisser les enfants de Fulvie, et, fondant en larmes, elle les emmena avec elle de cette maison, dont leur père la chassait[1].

Rien ne fut plus insensé que les préparatifs d'Antoine. Toutes ses forces se dirigeaient sur Samos: là était le rendez-vous donné aux rois, aux princes, tétrarques, nations et villes, qui devaient apporter ou envoyer leurs approvisionnements; il n'oublia pas d'y convoquer tous les comédiens, bateleurs et artisans du dieu Bacchus. Ainsi, « pendant que la terre entière gémissait, une seule île retentit « durant plusieurs jours du son des instruments; des « chœurs disputaient les prix de poésie; les princes disputaient entre eux de magnificence, et l'on se demandait « partout ce qu'on ferait pour célébrer la victoire, puisque « les apprêts de guerre étaient si pompeux. » Ce furent encore des jeux et des fêtes dans Athènes. Cléopâtre y

[1] Plut., *Ant.*, 58, 60, 62; Dion, 50-1, 2, 3.

voulut jouir des mêmes honneurs que les Athéniens avaient rendus à Octavie. Antoine la complimenta comme citoyen de la ville, à la tête des magistrats, et ce fut alors qu'il fit porter son ordre de répudiation à Octavie. Cependant Domitius et plusieurs autres lui avaient déjà conseillé de renvoyer Cléopâtre en Égypte; mais l'artificieuse reine avait ses partisans, dont l'avis prévalut, « car il fallait « que le nouveau César devînt seul maître de l'empire. » Une autre faute, non moins grande, fut de passer l'hiver à Patras, au lieu d'avancer promptement sur l'Italie.

Octave n'était pas encore en état d'agir; les nouveaux impôts dont il avait besoin lui donnaient même quelques embarras imprévus. Des esprits qui n'ont plus d'autre sentiment que de vivre et de jouir, ne supportent point sans aversion le moindre dommage, et, s'il ne leur reste pas même assez d'énergie pour résister, ils acceptent avidement toute espérance de changement politique. Les hommes libres donnaient en silence, mais à contre-cœur, le quart de leurs revenus; les affranchis, taxés seulement au huitième, furent moins endurants, et se vengèrent par des meurtres et des incendies, qui nécessitèrent une répression armée. Dans une pareille disposition, la conduite méprisée du triumvir oriental pouvait être encore balancée par l'argent qu'il faisait passer en Italie et par sa promesse d'abdiquer deux mois après la victoire. Mais il ne voyait, il ne décidait que par la reine d'Égypte, qui ne le quittait pas, qui craignait de le laisser échapper par la moindre action de vigueur, comme par la moindre négociation. Elle commençait à ne plus souffrir de contradiction; les plus prévoyants s'éloignèrent. Un des premiers fut Plancus, jusqu'alors un de ses plus dociles courtisans, le secrétaire d'Antoine, le conseiller et le ministre de ses infamies. On l'avait vu récemment à moitié vêtu d'une étoffe bleu de mer, la tête couronnée de roseaux, avec une queue traî-

dansé, [illegible] sur ses genoux, [illegible] en *Glaucus* dans un festin. Ses [illegible] à César [illegible] mieux. Selon Velléius, « il n'avait jamais été qu'un traître, vénal et « tout et à tous; c'était sa maladie. » Quand ses rapines manifestes eurent [illegible] Antoine, il le quitta et vint le charger à Rome d'accusations nouvelles; un sénateur l'ayant entendu, lui dit : « Antoine en a donc bien fait la veille du jour où tu l'as quitté [1] ? »

Octave, peu scrupuleux, tira une grande utilité de l'arrivée de ce transfuge : ayant connu par lui les dispositions du testament de son rival, il enleva cet acte, qui était en dépôt chez les vestales, et le lut en plein sénat. Tout ce qu'avait d'odieux cette violation d'un secret sacré ne diminuait pas en effet la honte mise à nu d'Antoine, ses générosités insensées envers une étrangère, et son entière abjuration de la patrie; car Antoine ordonnait, même s'il mourait à Rome, que son corps fût transporté dans Alexandrie et remis à Cléopâtre. Dès lors on regarda comme véritable ce qui se disait, qu'Antoine livrerait Rome à une Égyptienne, et établirait le siége du gouvernement dans Alexandrie. Le peuple, toutefois, permit encore aux amis d'Antoine d'envoyer l'un d'eux pour l'avertir (32). Geminius y alla ; il eut à souffrir les railleries et les insultes de Cléopâtre, sans pouvoir entretenir seul le triumvir ; et enfin, interrogé dans un repas sur le sujet de sa venue : « C'est un sujet à ne traiter qu'à jeun, répondit-il : tout ce que je puis dire, après comme avant le vin, c'est que tout irait bien si Cléopâtre s'en retournait en Égypte. — Tu as bien fait, s'écria la reine furieuse, de dire la vérité avant que la torture ne t'y forçât. » Antoine n'était pas moins irrité. Geminius saisit la première occasion de s'échapper, et plusieurs autres comme lui, indignés de ce qu'ils éprouvaient

[1] Plut., *Ant.*, 61, 62, 63; Dion, 50-10; Vell., 2-44.

tous les jours, regagnèrent Rome. Le mécontentement devint général, personne ne défendit plus Antoine, et un dernier trait de l'habileté d'Octave fut de déclarer la guerre par un sénatus-consulte à Cléopâtre, et non pas à Antoine, « qui avait perdu la raison par les breuvages de « l'Égyptienne : aussi n'était-ce pas lui que les Romains « avaient à combattre, mais un Pothin, une Charmion, et « la coiffeuse Iras, à qui appartenaient les décisions les « plus importantes[1]. »

Le favori de Mécène, le poète Horace, dont un livre de satires avait commencé la réputation, semblait, dès l'année précédente, annoncer cette rupture, et peut-être y devait-il préparer les esprits par une ode allégorique, où il représentait le vaisseau de l'État exposé à de nouveaux dangers sur la mer des Cyclades[2].

Les deux rivaux se tinrent quelque temps encore sur la défensive, comme s'ils craignaient d'engager une lutte où l'un des deux évidemment périrait. Enfin Octave résolut d'attaquer. Il avait des forces bien inférieures en nombre, quatre-vingt mille fantassins, douze mille cavaliers, deux cent cinquante vaisseaux, mais des marins expérimentés. Antoine n'avait pas moins de deux cent mille hommes de pied, douze mille de cavalerie, et cinq cents vaisseaux, dont plusieurs d'une masse formidable, mais si mal pourvus, que ses triérarques enlevaient en Grèce tout ce qui se rencontrait dans les champs et sur les routes, pour en faire des rameurs. Agrippa, ayant traversé le premier la mer Ionienne pour assurer le passage, le reste de la flotte,

[1] Plut., *Ant.*, de 63 à 66 ; Dion, 50-3, 4 ; Suét., *Aug.*, 17.
[2] Hor., *Od.*, I-14 :

O navis, referent in mare te novi
Fluctus. . . . .
Interfusa nitentes
Vites æquora Cycladas.

parti de Brundusium, débarqua l'armée de terre sous les monts Cérauniens, puis occupa Corcyre, et revint prendre position au promontoire d'Actium. Antoine vit les siens battus dans toutes les premières rencontres sur terre et sur mer. Un jour qu'il allait de son camp à sa rade, le long d'une chaussée, des soldats embusqués saisirent celui qui marchait devant lui, et, avec moins de précipitation, ils l'eussent pris lui-même; il échappa non sans peine en fuyant à toutes jambes. Domitius et deux rois alliés passèrent bientôt du côté de son ennemi.

Tout semblait présager la défaite d'Antoine. Sa flotte entière n'étant pas réunie, il n'y avait guère de chance pour lui que dans une bataille sur terre, et son lieutenant Canidius lui conseillait de reculer en Thrace ou en Macédoine, où le roi des Gètes lui amenait un renfort considérable; mais il était tellement esclave d'une femme, qu'il préféra combattre sur mer, parce que c'était la volonté de Cléopâtre, qui ne voyait de sûreté qu'en Égypte. Pendant qu'il faisait ses dernières dispositions, un vieux centurion, couvert de cicatrices, lui dit : « Pourquoi te défier de ces blessures et de cette épée pour un bois pourri? Laisse les hommes d'Égypte et de Phénicie combattre sur mer, et donne-nous la terre, où nous avons le pied ferme, où nous savons vaincre ou mourir. » Antoine ne lui répondit que par un signe de la tête et de la main pour l'encourager; mais lui-même n'espérait déjà plus, puisqu'il obligea les pilotes d'emporter avec eux les voiles qui ne pouvaient servir qu'à la fuite[1].

Pendant quatre jours, l'agitation de la mer empêcha les deux flottes d'agir; dès que le vent fut tombé (2 septembre 31), les deux lignes s'ébranlèrent; les deux armées de terre, rangées sur le rivage, demeuraient immobiles en

[1] Plut., *Ant.*, de 67 à 71; Dion, 50, de 9 à 15; Vell., 2-45.

face l'une de l'autre, regardant leur destinée, qui allait se débattre sur les flots. Octave, laissant Agrippa diriger toute l'action, se tenait prêt à soutenir où la fortune le demanderait. Les hautes et lourdes galères d'Antoine, avec leur petit nombre de rameurs, se mouvaient péniblement; mais les légers vaisseaux d'Octave se fussent encore brisés au choc; aussi évitaient-ils l'abordage, et, se réunissant trois ou quatre autour d'une de ces grosses masses, comme pour en faire le siége, ils y lançaient des flèches enflammées et des vases pleins de charbons et de poix. Les antoniens faisaient pleuvoir de leurs tours flottantes une grêle de traits, mais il leur fallait éteindre l'embrasement qui les menaçait sans cesse[1]. Ils se défendaient avec courage, quoique la droite fût déjà coupée, lorsque tout-à-coup les soixante vaisseaux de Cléopâtre, traversant leur ligne à voiles déployées pour cingler vers le Péloponnèse, ajoutèrent au désordre. A cette vue, Antoine, oubliant tout, s'enfuit à sa suite sur une seule galère.

Ses soldats cependant ne cédaient pas, et, ne voyant plus leur chef, ne pouvaient croire qu'il les eût abandonnés; ils combattaient et périssaient dans leurs navires rompus,

[1] Hor., *Od.*, 3-31 :

. . . . . Dum Capitolio
Regina dementes ruinas
Funus et imperio parabat,

. . . .

. . . . . Sed minuit furorem
Vix una sospes navis ab ignibus.

Voyez encore Propert., 4-6, et Virg., *Æneid.*, 8-688 :

. . . . . Sequiturque nefas! Ægyptia conjux.

. . . .

Stuppea flamma manu, telisque volatile ferrum
Spargitur.

qui rejetaient leurs corps au loin sur les rivages, avec la pourpre, l'or et les riches dépouilles de l'Asie. Ils ne se rendirent qu'après quatre heures de résistance inutile. L'armée de terre, composée de dix-neuf légions et douze mille cavaliers, ne voulant pas croire d'abord à la fuite d'Antoine, repoussa encore, quand elle n'en put douter, les sollicitations et les offres du vainqueur durant sept jours. La défection de Canidius, qui la commandait, la décida seule à se soumettre.

Octave se porta rapidement en Grèce, que sa victoire délivrait d'une horrible oppression; les habitants, n'ayant plus ni argent, ni esclaves, ni bêtes de somme, étaient contraints de porter eux-mêmes leur blé, sous les fouets des soldats, jusqu'à la mer de Corinthe, pour approvisionner le camp d'Antoine. Le vainqueur distribua aux misérables villes ce qui restait de ces provisions. Il était en Asie, réglant le sort des divers Etats, lorsqu'il jugea nécessaire de revenir en Italie, où il avait renvoyé tous les soldats hors d'âge. Il craignait que Mécène, qui gouvernait en son absence, et même Agrippa, qu'il avait fait partir promptement, ne pussent contenir cette soldatesque toujours avide et mécontente après une victoire. Il n'eut pas besoin d'aller plus loin que Brundusium; tout le sénat, tous les magistrats, excepté les tribuns et les deux premiers préteurs, obligés par leurs charges de rester dans la ville, s'étaient rendus à sa rencontre, tous les chevaliers et la plus grande partie du peuple. Les soldats, mandés en présence de tant de témoins imposants, reçurent de l'argent et des terres, aux dépens des villes de l'Italie qui avaient favorisé Antoine. Les habitants de ces villes furent transportés à Dyrrachium, à Philippes et ailleurs. Comme l'argent manqua pour achever les récompenses, Octave mit en vente ses biens et ceux de ses amis; il savait que personne n'oserait les acheter, et il semblait que les soldats n'avaient plus le

droit de se plaindre. La tranquillité de l'Italie étant assurée, il se hâta de repartir, afin de poursuivre sa victoire [1].

[1] Plut., *Ant.*, 71, 72, 73, 76; Dion, 50, de 14 à 35, 51, de 1 à 5; Flor., 4-11; Suét., *Aug.*, 17.

CHAPITRE LXI.

SUCCÈS D'OCTAVE. — FIN DE LA RÉPUBLIQUE.

Actium était plus décisive que Pharsale ne l'avait été; car, après la trahison de l'Égypte envers Pompée, restait encore un parti pompéien, celui de l'ancien gouvernement; il avait fallu encore à César, pour l'abattre, les batailles de Thapsus et de Munda; et ce parti, qui assassina son vainqueur, eût pu, avec plus d'habileté, retarder le second triumvirat et l'empire. Mais, maintenant, tout dépendait de la destinée d'un seul homme; il n'y avait plus de parti politique, plus de moyen ni d'envie de résister, dès que ce chef, asservi à une femme, désertait sa propre fortune. Antoine était donc vaincu sans retour, et tout l'Occident pouvait dire avec le favori de Mécène :

Buvons, il en est temps, dansons en assurance,
Car César est victorieux ;
Goûtons ce Cécube si vieux
Qui n'attendra jamais plus heureuse espérance.
Le Romain, quelle honte aux yeux de l'avenir !
A la loi d'une femme a bien pu s'asservir,

Aux eunuques ridés soumettre son épée,
Et jusque dans ses rangs souffrir
Parmi ses étendards le honteux *conopée!*
Victoire, victoire à César!
L'ennemi fuit; il cherche quelque part
Un asyle pour sa défaite;
Qu'il gagne l'Afrique ou la Crête,
Qu'il aille voguant au hasard!
Pour nous, buvons; les vents lui sont toujours contraires.
Mesurons le Cécube à nos plus larges verres,
Nous ne craignons plus pour César [1].

Antoine, en effet, ne retrouvait plus même ces accès d'énergie que lui rendait auparavant l'adversité. Après avoir rejoint le vaisseau de Cléopâtre, il y était monté et y demeura assis seul à la proue pendant trois jours, la tête

[1] Hor., *Od.*, 1-31.

Nunc est bibendum; nunc pede libero
Pulsanda tellus. . . . .

Epod., 8:

Quando repostum Cæcubum ad festas dapes, etc.

Propert., 3-9:

Ausa Jovi nostro latrantem opponere Anubin,
Et Tiberim Nili cogere ferre minas,
Romanamque tubam crepitanti pellere sistro,
Baridos et contis rostra liburna sequi,
Fœdaque Tarpeio conopea tendere saxo,
Jura dare statuas inter et arma mari.
Quid nunc Tarquinii fractas juvat esse secures
Nomine quem simili vita superba vocat,
Si mulier patienda fuit? Cape Roma, triumphum
. . . .
Tantum operis bellis sustilit una dies.

Le *conopée*, *κωνωπεῖον*, était une voile que l'on tendait pour se garantir des cousins.

Voyez encore Propert., 4-6:

Hunc mundi coïere manus: stetit æquore moles
. . . .
Illa petit Nilum cymba male nixa fugaci
Hoc unum jusso non moritura die.

Et Virg., *Æneid.*, 8-696.

appuyée dans ses mains, sans voir la reine, soit ressentiment, soit honte. Un souper cependant les réconcilia au cap Ténare. Là, apprenant que toute la flotte était perdue, il envoya ordre à l'armée de terre de se retirer sur l'Asie par la Macédoine ; il distribua à ses amis les richesses encore considérables qui lui restaient, et les engagea à se cacher en Grèce pour y attendre la clémence du vainqueur. Ensuite il fit voile vers la Libye, pendant que la reine regagnait l'Égypte ; mais ayant appris la défection de son lieutenant en Libye, il voulut se tuer : deux amis fidèles l'en empêchèrent, et il continua sa route par terre, seul avec eux, à travers les déserts.

Cléopâtre s'était présentée devant Alexandrie avec les insignes et les chants de victoire : une fois rentrée en sûreté dans ses États, elle avait tué tous ceux de ses grands qu'elle n'aimait pas, ainsi que le roi Artavasde ; elle avait pris leurs biens et dépouillé les temples. Lorsque Antoine arriva, elle s'occupait à faire passer tous ses vaisseaux dans la mer Rouge, par-dessus l'isthme arabique, afin de pouvoir s'enfuir et trouver au loin avec ses richesses et ses forces maritimes un asyle assuré. Les Arabes ayant brûlé les premiers navires, ce projet échoua ; elle fit garder seulement les abords de l'Égypte. Antoine comptait d'ailleurs encore sur son armée de terre ; et, à tout évènement, ils se tenaient prêts tous deux à faire voile vers l'Espagne, qu'il était facile de soulever avec de l'argent. Mais tout manqua à la fois. Ils apprirent la perte de l'armée de terre. Hérode, les autres dynastes et les peuples d'Asie, refusaient secours ou se déclaraient pour Octave. L'honneur de la fidélité appartint à la race d'hommes la plus dédaignée : un corps de gladiateurs exercés à Cyzique pour des jeux funèbres en l'honneur de César, partit pour l'Égypte, maltraitant sur la route tous ceux qui abandonnaient Antoine dans son malheur. Parvenus en Syrie, ils mandèrent à leur

maître leur arrivée ; ne recevant point de réponse, ils le crurent mort et se soumirent au gouverneur, sous la condition de n'être plus obligés de combattre dans l'arène.

Antoine semblait insensible à toutes ses disgrâces ; il reprit avec Cléopâtre sa vie de débauche, en remplaçant seulement les *amimétobies* par les *associés de la mort*, qui devaient quitter ensemble le plaisir et la vie. Cléopâtre essayait d'avance des poisons et des reptiles sur diverses personnes, pour s'assurer au besoin la mort la plus douce. Ils attendirent ainsi l'approche de l'ennemi ou sa réponse à leurs députations réitérées.

Octave avait trouvé ces députations en Asie ; il ne répondit rien à Antoine. Quant à Cléopâtre, qui lui envoyait un sceptre et une couronne d'or, il lui répondit publiquement que si elle quittait les armes et le pouvoir, il verrait ce qu'il aurait à faire ; et en secret il lui promit toute sûreté pour sa personne et son royaume, si elle faisait périr Antoine. Puis, craignant que cette rigueur ne leur rendît quelque courage, il fit partir un affranchi qui devait donner adroitement des espérances à la reine. Antoine commença à se douter de quelque trahison ; il fit battre de verges l'affranchi, et le renvoya avec ces mots pour Octave : « Tu « peux traiter de la même sorte Hipparque, mon affranchi, « que tu as avec toi. » Mais sa passion était si extrême, qu'il s'abandonna avec la même confiance aux affectueuses démonstrations de Cléopâtre [1].

Il crut un moment pouvoir gagner les troupes que le vainqueur avait fait passer en Libye ; il y courut inutilement : pendant ce temps Péluse, à l'extrémité opposée de

[1] Plut., *Ant.*, de 74 à 81 ; Dion, 51, de 5 à 11 ; Hor., *Od.*, 1-31 :

Mentemque lymphatam mareotico
Redegit in veros timores
Cæsar, ab Italiâ volantem
Remis adurgens. . . . .

l'Égypte, fut livrée à Octave. Il revint assez tôt pour défendre Alexandrie menacée; il battit la cavalerie ennemie, tenta inutilement une défection par une promesse de quinze cents drachmes à chaque soldat, et fut vaincu dans un combat d'infanterie. Il sembla [illegible] se réveiller de son stupide assoupissement; il résolut de tenter à la fois une attaque sur mer et sur terre. Il commanda la veille un excellent souper, parce qu'il ne savait pas si ses gens n'auraient pas le lendemain de nouveaux maîtres, et s'il y serait lui-même. Ce fut un récit populaire qu'au milieu de la nuit et de la silencieuse attente d'un dernier événement, on entendit tout-à-coup un chœur d'harmonie mêlée de cris et de chants joyeux, comme aux fêtes de Bacchus. On eût dit une danse de satyres menant une orgie à grand bruit, qui s'en allait toujours plus retentissante vers le camp d'Octave. On en conclut qu'Antoine était abandonné de son dieu. Au point du jour, son armée étant mise en bataille, ses galères, sorties du port pour combattre, se rangèrent avec les galères ennemies; sa cavalerie s'en alla également, son infanterie fut défaite. Il entra en criant que Cléopâtre l'avait trahi, et il était vrai. Tout cela s'exécutait par les ordres de cette femme, et elle réservait encore à son aveugle passion une autre perfidie [1].

A mesure que le vainqueur s'était avancé sur Alexandrie, il lui avait envoyé des émissaires pour la rassurer. Elle présuma le séduire, comme elle avait fait son rival. Par précaution, plusieurs jours avant le combat, elle avait transporté ses plus précieux trésors dans le magnifique édifice qu'elle avait élevé d'avance pour son tombeau : une provision d'étoupes et de torches y était préparée contre toute surprise. Elle courut s'y renfermer pour éviter la première colère d'Antoine, ou plutôt elle le connaissait trop bien.

[1] Plut., *Ant.*, 82, 83; Dion, 51-9, 10.

Assurée qu'il ne voudrait pas lui survivre, elle lui fit dire qu'elle ne vivait plus. Ce fut le coup fatal pour le misérable; le désespoir le saisit, il se perça de son épée; et, telle était sa faiblesse, qu'un nouveau serviteur de Cléopâtre venant lui apprendre qu'elle était en vie et qu'elle voulait le voir, tout baigné dans son sang, il supplia instamment qu'on le portât près d'elle. Comme l'entrée du tombeau était solidement fermée, Cléopâtre parut à la fenêtre, d'où elle lança des chaînes et des cordes, et aida ses femmes à hisser jusqu'à elle, avec de pénibles efforts, le moribond, qui essayait encore de lui tendre les bras. Elle lui prodigua les soins les plus empressés. Comment n'aurait-elle pas retrouvé quelque pitié à cette vue? Il expira en s'efforçant de la consoler, en lui donnant des conseils pour obtenir une paix honorable d'Octave[1].

Dès ce moment, Octave et Cléopâtre jouèrent mutuellement de finesse. Il voulait lui inspirer la confiance pour ne point perdre ses trésors et pour la montrer elle-même captive aux Romains. De son côté, elle voulait mourir libre, si elle ne pouvait le gagner. A la faveur d'une négociation, un officier s'introduisit dans le tombeau et y mit des gardes; elle se vit ôter son poignard. On n'épargna point les promesses pour la rassurer; elle y parut croire. Le vainqueur vint ensuite. Cléopâtre, dans cette entrevue, sentit que tous ses artifices s'émoussaient contre cette froide ambition. Le rusé politique ne réussit pas mieux à la tromper : après avoir rendu les devoirs funèbres à Antoine, elle se fit servir un splendide repas, comme résignée à son sort. Un paysan se présenta avec un panier de figues : les gardes le laissèrent entrer; Cléopâtre alors écrivit une lettre, puis éloigna ses gens et ne garda que Charmion et Iras. Quand Octave eut reçu la lettre où elle lui demandait d'ê-

[1] Plut., *Ant.*, 82, 84, 85; Dion, 51-10.

tre enterrée auprès d'Antoine, il envoya en toute hâte pour empêcher son dessein, s'il était possible encore. On la trouva sans vie, couchée sur un lit d'or avec ses vêtements de reine. On remarqua sur un de ses bras une légère morsure : on pensa que c'était celle d'un aspic, et que le panier de figues avait servi à cacher un de ces reptiles. Les *Psylles* furent vainement appelés pour sucer le venin de la blessure. Iras était déjà morte aussi, et peu après Charmion expira (30). Cléopâtre avait trente-neuf ans. Dans le triomphe qui fut bientôt célébré à Rome, après cette guerre finie, on la représenta par une statue, le bras entouré d'un aspic[1].

[1] Plut., *Ant.*, de 86 à 94; Florus, 4-11; Dion, 51, de 11 à 14 : « Καὶ Ψύλους εἴπως ἀναστηλεὶε προσήνεγκε. » Vell., 2-46 : « Illatâ aspide, morsu ejus... spiritum reddidit. » Suét., *Aug.*, 17 : « Psyllos admovit, qui venenum ac virus exsugerent, quod perisse morsu aspidis putabatur. » *Voy.* sur les *Psylles*, Pline, 7-2, 8-25; Cels., liv. 5, et Lucain, 9, v. 925 :

. . . . .At si quis peste diurna
Fata trahit, tunc sunt magicæ miracula gentis,
Psyllorumque ingens et rapti pugna veneni, etc.

Cette peuplade africaine, qui croyait avoir le secret magique de guérir les blessures venimeuses, a toujours eu des successeurs en Égypte ; il y a encore de ces *Psylles*, charlatans populaires, qui prétendent se jouer des scorpions et en guérir les piqûres au moyen de certaines pratiques : Champollion jeune, dans son voyage, s'amusait quelquefois à les embarrasser en les obligeant de quitter leurs ceintures, où ils tenaient caché un scorpion auquel ils avaient coupé le dard.

Hor., *Od.*, 1-31 :

. . . . .Daret ut catenis
Fatale monstrum. Quæ generosius
Perire quærens, nec muliebriter.
. . . .
Ausa et jacentem visere regiam
Vultu sereno, fortis et asperas
Tractare serpentes, ut atrum
Corpore combiberet venenum.

Propert., 3-9 :

Fugisti tamen in timidi vaga flumina Nili;

Octave, en entrant dans Alexandrie, avait pardonné aux habitants à cause du philosophe Areus, leur concitoyen, qu'il avait à ses côtés, à cause de la beauté de la ville, et surtout en l'honneur d'Alexandre. Il visita même le tombeau du conquérant et y déposa des fleurs avec une couronne d'or. Comme on lui demandait s'il voulait voir les Ptolémées : « J'ai voulu voir un roi, dit-il, non des morts. » Il fit tuer Cæsarion et un fils d'Antoine et de Fulvie ; tous les autres enfants d'Antoine furent épargnés ; Octavie ensuite les prit et les éleva comme les siens. Elle maria la jeune Cléopâtre à Juba, dernier reste des princes numides, qui brilla surtout par son esprit. Le jeune Antoine, second fils de Fulvie, ne fut pas moins bien traité ; il épousa une des filles nées du premier mariage d'Octavie avec Marcellus[1].

L'Égypte était conquise. Octave en fit une province ; il en régla le tribut, en accrut la fertilité, destinée à la nourriture de Rome, en faisant dégager les canaux du Nil, depuis longtemps négligés. La richesse du pays, la légèreté de ses habitants, exigeaient des précautions pour garder une si précieuse conquête. Aussi Alexandrie n'eut point de curie municipale ; nul Égyptien ne put être admis au sénat, et un simple chevalier, sous le titre inférieur de préfet, devait gouverner l'Égypte : Cornelius Gallus fut le premier. Octave revint par la Syrie et la Grèce ; il eut l'insigne bonheur de voir rechercher son alliance par Phraate. Il se fit donner de l'argent et un fils de ce prince, comme ôtage, pour ne point soutenir Tiridate, qui prétendait au trône. Il commença la fondation de la ville de Nicopolis sur le promontoire d'Actium, en mémoire de sa victoire.

Accepere tuæ Romula vincla manus.
Bracchia spectavi sacris admorsa colubris.

[1] Plut., *Ant.*, 89 et 95 ; Dion, 51-15, 16, 17 ; Suét., *Aug.*, 18, 17.

La fortune le favorisait partout : ses lieutenants réprimèrent ou soumirent plusieurs peuples remuants. Statil. Taurus, les Cantabres, les Vaccéens et les Astures ; Non. Gallus, les Trévires ; Carinas, les Morins et les Suèves ; Messala, les Aquitains, contre lesquels le poète Tibulle fit ses premières armes. Crassus combattit avec le même succès les Daces et les Bastarnes, tua de sa main un roi ennemi, et conquit la Mœsie.

Un seul homme entreprit de renverser toute cette prospérité. Le jeune Lepidus, neveu de Brutus, avait formé le projet d'assassiner Octave à son retour. Mais Mécène gouvernait la ville sous le titre de préfet ; ce confident, aussi dévoué, aussi cher à Octave qu'Agrippa, reçut moins d'honneurs ; car toujours content du rang de chevalier, « malgré l'antiquité de sa race, » et ne pouvant ambitionner moins, il ne désira jamais davantage. Délicieusement indolent, il savait au besoin prévoir, agir, s'arracher au sommeil des nuits ; et, dès que les affaires ne l'exigeaient plus, il s'abandonnait plus qu'une femme au repos et à la mollesse. Il avait observé dans la tranquillité d'une profonde dissimulation les desseins de l'imprudent conspirateur. Avec une merveilleuse célérité, sans aucun trouble, il étouffa ce complot précipité et le danger d'une nouvelle guerre civile par le supplice du jeune Lepidus. On emprisonna la mère du conspirateur, qui était sœur de Brutus. Au retour d'Octave, le vieux Lepidus, venant solliciter pour sa femme, se vit plus d'une fois repoussé par les licteurs de son ancien collègue [1].

[1] Dion, 51-1 et de 17 à 27 ; Flor., 4-12 ; Tibulle, 4-1 ; Suét., *Aug.*, 18, 19 ; Sénèq., *De clem.*, 1-9 ; Vell., 2-46 ; Tac., *Ann.*, 2-59, 6-11 ; Hor., *passim* ; Rutilius Numat., *Itiner.*, v. 299 :

Ille tamen Lepidus pejor, civilibus armis
Qui gessit sociis impia bella tribus.
. . . .

Le sénat se tenait prêt depuis longtemps à recevoir convenablement le vainqueur, augmentant les décrets et les honneurs pour lui, à mesure que de nouveaux succès étaient annoncés. Le jour de la naissance d'Octave devint une fête; le jour où l'on avait appris la victoire d'Actium, une autre fête. Le jour de la naissance d'Antoine fut déclaré néfaste, et on abolit tout ce qui lui avait été accordé. Quant on sut qu'il était mort, on vota au jeune César des couronnes, un triomphe sur l'Égypte : on appela heureux le jour où Alexandrie avait été prise, et l'on en fit une ère nouvelle qui commencerait désormais l'année chez les Égyptiens. Octave fut gratifié cette fois du pouvoir tribunitien, et du droit de rendre la justice à ceux qui l'invoqueraient, dans l'intérieur du Pomœrium, et jusqu'à un mille au dehors. Tous les ministres du culte mettraient son nom dans toutes les prières, et des libations lui seraient offertes dans tous les festins. Son cinquième consulat commencé (29), tous ses actes furent confirmés avec serment. Après ses lettres reçues touchant son traité avec le Parthe, son nom entra dans les hymnes avec ceux des dieux. Il devait ceindre une couronne triomphale dans toutes les assemblées : on lui donna le droit de nommer autant de pontifes qu'il voudrait. Toute la ville irait à sa rencontre. Le décret qui parut lui plaire davantage fut celui qui fermait le temple de Janus, ce qu'on n'avait vu qu'une fois depuis Numa. Les succès d'Octave étaient la paix du monde.

Il revint au milieu de l'été : l'abondance revenait avec lui. Les trésors de l'Égypte lui permettaient de refuser les couronnes d'or offertes par les villes : il courut tant d'argent dans Rome, que l'intérêt se réduisit au quart, et que

Insidias paci moliri tertius ausus
Tristibus excepit congrua fata reis.
Quartus Cæsareo dum vult irrepere regno
Incesti pœnam solvit adulterii.

les terres doublèrent de prix. Il célébra trois triomphes et en accorda un à Carinas. Tous les jeux en usage terminèrent ces réjouissances. Statil. Taurus venait d'élever dans le Champ de Mars un vaste amphithéâtre en pierre pour les chasses. On y tua un grand nombre d'animaux ; on y vit pour la première fois un rhinocéros et un hippopotame. Des Daces et des Suèves parurent dans l'arène. Un sénateur même y combattit. L'aristocratie s'était déjà avilie jusque-là sous César. Au milieu de ces fêtes, Octave acheva la basilique Julia, destinée désormais aux séances du sénat, et il y plaça sur un autel la statue de la Victoire, autrefois apportée de Tarente. En effet, Rome avait vaincu les nations et sa propre aristocratie ; elle semblait désigner ce double succès et annoncer l'*Empire* dans ce trophée, qu'elle regarda jusqu'au dernier moment comme le nouveau palladium de sa puissance [1].

[1] Dion, 51, de 19 à 22 ; Suét., *Aug.*, 41, 22, 101 ; Prud., *In Symm.*, 1237 : Ultima sanguineus turbavit secla triumvir.

QUATRIÈME PÉRIODE.

CHAPITRE LXII.

EMPIRE. — PRINCIPAT. — AUGUSTE.

Dion Cassius, à deux siècles de l'évènement, exprimait ainsi le résultat de la victoire d'Actium : « Depuis ce temps « les Romains commencèrent à n'avoir qu'un seul *maître*.» Cent ans avant lui, Florus disait : « Rome eut à se féliciter « que la suprême puissance tombât aux mains du jeune « César Octavien, qui, par sa sagesse et son habileté, sut « rétablir l'ordre et le repos; car il est certain que toutes « les parties de l'État, violemment ébranlées, n'auraient « jamais pu se rapprocher et retrouver leur ensemble sans « la domination d'un *chef unique*, qui devint l'esprit de ce « grand corps. » Mais une telle idée est bien loin de Velleius Paterculus, quand il parle de ce grand changement, qui s'est opéré presque sous ses yeux, et qu'il admire à

outrance : « Tout ce que les hommes peuvent demander « aux Dieux, tout ce que les Dieux peuvent accorder aux « hommes, tout ce qu'on peut imaginer, tout ce qu'on « peut goûter de félicité, Auguste, après son retour, l'a « réalisé pour la république, le peuple romain et l'univers. « On vit les guerres civiles finies à la vingtième année, « les guerres extérieures abattues, la paix rappelée, la « fureur des armes partout assoupie, la force rendue aux « lois, aux jugements l'autorité, au sénat la majesté, le « commandement des magistratures ramené à son ancien « exercice. Seulement aux huit préteurs deux furent ajou- « tés. Notre république reparut dans son antique forme. « Les champs reprirent leur culture, les choses sacrées « leur honneur, les hommes leur sécurité; chacun eut la « possession assurée de ses biens; des lois furent corri- « gées, d'autres faites, pour l'utilité publique; le sénat fut « réformé sans rigueur et non sans sévérité. Les princi- « paux citoyens, après des triomphes et de magnifiques « fonctions, contribuèrent avec le *prince* à l'établissement « de la ville. On ne put obtenir sans peine, onze fois de « suite, qu'Octave continuât ses consulats, et même il re- « fusa la dictature avec autant de constance que le peuple « en mettait à la lui offrir [1]. »

De ces louanges si serviles et si menteuses ressort une vérité plus certaine. L'adulateur de Tibère et de Séjan vante l'ancienne république relevée; il ne connaît pas d'autre titre, pour désigner le chef suprême de l'État, que celui de *prince* (*princeps*, premier). Il ne l'appelle point *maître*; Tibère, non plus qu'Auguste, ne voulait donc point être appelé *maître*; ils ne l'étaient point en effet; Auguste gouverna, mais ne *régna* pas, et nul empereur après lui ne fut *monarque*, jusqu'à Dioclétien.

[1] Dion, 52-1; Flor., 4-3; Vell., 2-46.

Les Gracques, sans le savoir, avaient commencé l'ébranlement de la république; ce qu'ils avaient entrepris pour la réparer découvrit et agrandit le dommage. A la place de l'honneur, ils avaient mis l'argent, en formant des chevaliers l'ordre judiciaire, et en opposant ainsi une aristocratie de finance à l'aristocratie de noblesse. A la place des Romains, ils avaient appelé les Italiens. Par là s'affaiblissait l'antique religion du Pomœrium, et, en répandant hors de la cité le nom national, ils n'avaient fait qu'étendre la démocratie. Bientôt Marius et Sylla transportèrent la cité dans le camp : le fossé de rempart devint un nouveau Pomœrium, un nouveau lieu d'asyle, et, d'une milice sans choix, ils avaient formé une multitude à part, la soldatesque. Ainsi, la démocratie se divisait à son tour. On devait voir quelquefois la plèbe et la soldatesque en querelle, même deux armées s'attaquer; mais c'étaient toujours des fractions de la même masse qui passaient fréquemment de l'une dans l'autre, se rapprochaient toujours par une conformité d'origine, d'intérêts et de passions, et s'appuyaient mutuellement. En même temps, le despotisme de Sylla ne laissa plus douter quel était maintenant le pouvoir, de qui on le tenait, et à quelle condition. Quoiqu'il eût prédit qu'après lui un autre n'abdiquerait pas, il donna, en abdiquant, une dernière leçon; car il ne faut point chercher d'autre raison de cette hardiesse, sinon que la dictature, qui changeait ses actes en lois, ne changeant rien à sa position personnelle; il était plus sûr pour lui de quitter un titre exposé à la défiance, et de garder inaperçue toute la force de son usurpation militaire. C'est ce que César ne voulut pas voir et ce qui le perdit : il avait l'ame trop haute pour supporter de n'être toute sa vie qu'un général ou un dictateur, c'est-à-dire un chef démocratique. Et comme le premier il s'était servi de la dictature perpétuelle pour s'élever davantage, la dictature fut abolie à sa mort, afin

qu'un autre n'y fût plus trompé. Octave connut mieux ce qu'il avait à faire.

D'abord il comprit que, tout dépendant de la multitude, tout ambitieux assez hardi pouvait espérer de lui succéder en lui ôtant la vie ; et il résolut de ne laisser autour de lui aucune capacité à craindre: il n'épargna donc personne. Ensuite, resté seul du triumvirat, il se trouva entre deux choses contradictoires, la nécessité d'un pouvoir unique, et les habitudes, sinon les institutions républicaines. L'aristocratie vaincue et la démocratie victorieuse, n'estimaient que cet ancien système politique qui avait donné à l'une la jouissance d'une si longue et magnifique supériorité, à l'autre sa victoire entière, à toutes deux la plus superbe domination qui fût au monde. Ce n'était pas surtout quand la masse triomphait depuis si longtemps, quand elle venait de jeter des pierres à ses triumvirs, de tuer ses centurions pour une seule remontrance, d'exiger à cris menaçants de l'argent et des terres, quelle accepterait un joug. Cependant il est impossible à une nation de se gouverner elle-même, parce que tous les hommes différant de volontés et d'aptitudes, ils ne s'unissent jamais dans une même action que par la contrainte d'une règle. Le mouvement le plus simultané d'une résistance ou d'une prétention commune, fait sentir aussitôt le besoin d'avoir des chefs. Jamais surtout les masses ne se confient avec plus de crédulité que quand nul droit ou nul ascendant ne les maîtrise, et alors les mécomptes sont continuels, les divisions haineuses et les discordes terribles. Et, plus un gouvernement est populaire, plus cette fougueuse incertitude s'accroît pour l'anarchie et la ruine. Or, les Romains avaient fait toutes ces expériences de liberté ; les troubles duraient depuis près d'un siècle, toujours plus sanglants. On désirait le repos, et le peuple, pour sa part, soldats et citadins, n'était pas moins disposé que les grands à remettre aux mains d'un

seul tous les soins et tous les droits politiques, pourvu que ce chef ne prétendit pas les posséder, et qu'il payât le loyer de sa grandeur en distribuant largement le fruit des conquêtes aux véritables possesseurs du monde. Il fallait donc rétablir l'ordre, c'est-à-dire un gouvernement nouveau avec les débris de l'ancien, essayer d'asseoir sur cette base une autorité sans consistance comme sans limites, habituer la multitude à respecter son ouvrage pour lui retirer en détail, et à son insu, la souveraineté. On n'y pouvait réussir qu'en ménageant les apparences, en continuant le rôle de délégué public, en dissimulant toute autre prétention. Telle fut l'habileté, on serait tenté de dire la sagesse d'Octave. Il employa toute sa vie à l'exécution de son plan, procédant avec mesure, et prenant le temps de chaque chose.

Quel usage ferait-il de sa victoire? quels changements allait-il introduire dans l'État? et à quel titre? Personne ne le présumait peut-être; lui même sembla hésiter au moment d'entreprendre, et délibéra avec Agrippa et Mécène s'il *rendrait la république*, comme Antoine lui avait souvent objecté que la chose ne tenait qu'à lui. Suétone, Sénèque et Dion parlent au sérieux de cette délibération. Agrippa lui conseilla d'abdiquer; Mécène conseilla le contraire, et indiqua même de quelle manière il fallait gouverner. Octave fut de l'avis de Mécène, et, toutefois, si peu mécontent d'Agrippa, qu'il lui donna bientôt (28) en mariage une fille d'Octavie [1].

Toute la politique d'Octave se résume dans cette hésitation préméditée, qui n'avait pour but que d'éloigner tout d'abord les soupçons et de préparer les esprits par une modération inattendue. Il reçut donc le titre d'*imperator* (29), comme son père adoptif l'avait porté le premier,

[1] Dion, 52, de 1 à 40; Suét., *Aug.*, 28, 63, 66; Sénèq., *De brev. vitæ*, 5.

comme une qualification personnelle (*prænomen*), qui devait inséparablement précéder son nom de Cæsar Octavianus. Ce titre, ainsi porté, ne désignait plus la gloire d'un fait d'armes, ni même l'autorité militaire, comme dans l'origine, mais un pouvoir supérieur, non entier pourtant, une sorte de domination indéterminée[1], qui, sans choquer des esprits romains, se prêtait à tous les sens. Les Grecs l'ont interprété par un mot qui présente la même ambiguïté αὐτοκράτωρ (plénipotentiaire ou dominateur absolu). Ensuite, exerçant avec Agrippa les fonctions censoriales, il s'occupa d'une première épuration des sénateurs ; car, depuis la mort de César, la faveur et l'argent en avaient accru le nombre au-delà de mille. Il s'y trouvait une foule de soldats grossiers ; et tous ces parvenus, qu'on appelait vulgairement Charonites (*Orcini*), parce qu'ils avaient été nommés par l'autorité d'un mort, déshonoraient le sénat. Il les engagea à se faire justice eux-mêmes : cinquante se retirèrent volontairement, puis il décida cent cinquante autres à en faire autant. Ces hommes sentaient bien qu'ils n'avaient plus d'appui dans le peuple dont ils s'étaient séparés, et qui, de sang-froid, ne pardonne jamais aux élévations sans mérite. Octave nomma quelques patriciens et quelques sénateurs nouveaux, et répara de ses dons la fortune de plusieurs, qui, sans cela, n'auraient pu remplir l'édilité. Il défendit aux pères conscrits de sortir de l'Italie sans son congé ou son ordre, excepté pour aller en Sicile ou dans la Narbonnaise, ce qui devint une loi pour l'avenir.

[1] Suét., *Cés.*, 76, et Casaub., *ib.* : « Prænomen imperatoris : » Dion, 51-41, et 43-44, où il s'agit de Jules-César : « Τὸ, τὸ τοῦ αὐτοκράτορος ὄνομα, οὐ κατὰ τὸ ἀρχαῖον, ἔτι μόνον, ὥσπερ ἄλλοι τε καὶ ἐκεῖνος ὡς πολλάκις ἐκ τῶν πολέμων, ἐπεκλήθησαν, οὐδ' ὡς οἱ τινὰ αὐτοτελῆ ἡγεμονίαν ἢ καὶ ἄλλην τινὰ ἐξουσίαν λαβόντες, ὠνομάζοντο, ἀλλα, καθ' ἅπαξ τοῦτο δὴ, τὸ καὶ νῦν τοῖς τὸ κράτος ἔχουσι διδόμενον, ἐκείνῳ τότε πρώτῳ τε καὶ πρῶτον, ὥσπερ τι κύριον, προσέθεσαν. »

Comme on cherchait à connaître les papiers d'Antoine, il déclara les avoir brûlés; il en conservait néanmoins dont il ne craignit pas de se servir plus tard. Il renouvela également, après une longue interruption, la *revue* des chevaliers; il demanda pour cela au sénat dix assistants, en présence desquels chaque chevalier fut obligé de rendre compte de sa vie : il punit les uns, dégrada les autres, se contenta de réprimander le plus grand nombre de la manière la plus douce, en écrivant ses reproches sur des tablettes, qu'il leur donnait à lire publiquement, mais seulement des yeux. Il en nota quelques uns pour leurs usures illicites. Il ne souffrit plus, comme auparavant, qu'aucun chevalier fût détourné de la revue par une accusation. Il leur permit de rendre leur cheval quand ils auraient passé trente-cinq ans. Comme la plupart avaient été ruinés par les guerres civiles, ils n'osaient plus, n'ayant point les revenus exigés, prendre place aux quatorze bancs dans les spectacles; il prononça que ce droit ne leur était point ôté. Dans la suite, quand il manquait de candidats-sénateurs aux comices tribunitiens, il prenait des tribuns parmi les chevaliers, de sorte qu'ils pouvaient être à leur gré de l'un ou de l'autre ordre. Ces dispositions, avec les divers changements administratifs, abattirent toute l'influence et l'ambition de l'ordre équestre. Cette infériorité était justifiée d'avance par le sobriquet de *trossuli* (petits-maîtres), qu'on donnait depuis quelque temps aux chevaliers[1].

Il fit aussi le dénombrement du peuple par quartiers, à l'exemple de César. Il trouvait plus commode pour les habitants de distribuer le blé tous les trois mois; mais bientôt, sur leur prière, il rétablit la distribution mensuelle.

[1] Dion, 52-42, 43, 53-1, 2, 72-24; Suét., *Aug.*, 35, 27, 39; Perse, 1-78 :

. . . . . Unde istud dedecus in quo
Trossulus exultat tibi per subsellia levis.

Tout ce recensement ne se termina que l'année suivante (28), où, consul pour la sixième fois, il fut nommé prince du sénat, « comme dans une démocratie pure. » Il inaugura alors le nouveau temple d'Apollon sur le Palatin, et la bibliothèque qu'il y rassembla; il célébra en l'honneur de la victoire d'Actium des jeux, qui se renouvelèrent tous les cinq ans durant toute sa vie (*ludi quinquennales*); puis il abolit tous les actes du triumvirat. Élu de nouveau consul (27), il proposa encore son abdication au sénat; après un moment d'incertitude, peut-être simulée aussi, on l'obligea de garder la surveillance et l'autorité générale : il n'accepta que pour dix ans, protestant même de ne pas attendre jusque-là, s'il pouvait en moins de temps assurer la tranquillité. Le sénat dut être assez étonné de se voir aussitôt appelé au gouvernement des nations, dont Octave ne voulut point rester seul chargé. Il se fit donc un partage : l'Afrique, la Numidie, la Libye ou Cyrénaïque, la Crête, l'Asie, la Bithynie et le Pont, la Grèce avec l'Épire, la Macédoine, la Dalmatie, la Sicile et la Sardaigne, enfin la Bétique, furent désignées comme les provinces du sénat et du peuple. Celles d'Octave étaient la Tarraconaise, la Lusitanie, les Gaules, Cypre, la Cilicie, la Célœsyrie, la Phénicie, l'Égypte. Il prenait pour lui la plus laborieuse part, toutes les provinces les moins soumises ou les plus exposées à la guerre; mais par là il se réservait la disposition des troupes. Aussi plus tard échangea-t-il Cypre et la Narbonnaise contre la Dalmatie; et toutes les provinces qui s'ajoutèrent depuis à l'empire appartinrent pour cette raison aux empereurs.

Il fut réglé que désormais des sénateurs, choisis par le sort et envoyés par le sénat, iraient gouverner annuellement les provinces du sénat et du peuple avec titre de proconsuls ou de propréteurs; car l'Afrique, la Numidie et l'Asie demeuraient provinces proconsulaires. L'Égypte

seule ne devait jamais avoir qu'un préfet de l'ordre équestre. Ces magistrats prendraient leurs insignes et leurs licteurs selon l'ancien usage, en sortant de la ville, et les conserveraient jusqu'au retour; mais ils ne porteraient plus l'épée ni l'habit de guerre, puisqu'ils n'avaient plus de légions à commander : ils perdaient ainsi la juridiction militaire et le droit de tuer un soldat. Les provinces impériales seraient régies par des lieutenants de l'empereur, à titre de propréteurs, préfets, présidents; et, comme il s'y trouvait ordinairement des troupes (*præsidia*), il dépendrait de l'empereur d'accorder à ces officiers l'habit de guerre et l'épée, de prolonger leur charge. Nul ne devrait être préposé à un gouvernement que cinq ans, après avoir exercé le consulat, la préture, ou au moins la questure. Des chevaliers, comme tribuns légionnaires, commanderaient dans les forteresses. On laissait aux proconsuls le droit de recevoir les tributs; les autres revenus regardaient une nouvelle espèce d'officiers, les procurateurs, pris parmi les chevaliers et les affranchis, qui administreraient exclusivement les finances dans les provinces impériales, et les dépenses publiques dans toutes. Défense aux uns et aux autres de faire les recrutements et d'exiger au-delà des sommes fixées par le sénat ou par l'empereur, car tous obéissaient également à l'empereur : aussi on leur assigna un salaire proportionné à leurs fonctions. Lorsqu'il leur arrivait un successeur, ils devaient aussitôt quitter la province et revenir sans retard dans un délai de trois mois[1].

Pour compléter ce premier arrangement par celui du

[1] Suét., *Aug.*, 40, 36, 47; Dion, 53, de 1 à 15; Tac., *Ann.*, 1-2, 3-28. *Voy.* aussi : *Des changements opérés dans toutes les parties de l'empire romain depuis Dioclétien jusqu'à Julien*, 1re partie, chap. III, art. 1er, par M. Naudet. Ce n'est pas seulement un ouvrage d'érudition; des recherches variées y sont disposées avec une précision et une sagacité remarquables, qui en font le meilleur traité à consulter sur le gouvernement impérial.

trésor et de l'armée, le trésor ne fut plus confié aux jeunes questeurs urbains, mais à deux préfets annuels, tirés au sort entre les anciens préteurs, et par conséquent plus expérimentés. L'armée, composée alors de vingt-cinq légions et d'autant de corps auxiliaires, fut maintenue dans cette proportion et distribuée en stations (*castra stativa*) dans les provinces frontières. On conserva de même quatre flottes à Ravenne, à Misènes, à Fréjus, sur le Pont-Euxin, et plus tard on établit des flottilles sur le Rhin et le Danube. Le nombre des légions, dans les temps suivants, s'accrut jusqu'à trente-huit. Octave avait, pour sa garde personnelle, un corps de vétérans (*evocati*) ; ce corps continua de subsister avec la même dénomination, comme garde d'élite, quoique la vétérance ne fût plus une condition indispensable d'admission, et tous ces soldats portèrent, aussi bien que les centurions, le sarment garni d'or. Une troupe espagnole avait été licenciée au retour d'Actium ; les cavaliers germains et bataves furent conservés ; de plus, il forma une cohorte de *spéculateurs* ou *curieux* (*speculatores*, *curiosi*). Depuis longtemps les généraux romains employaient sous ce nom certains soldats pour observer l'ennemi, comme éclaireurs et même comme espions (ἱππῆρες, κατάσκοποι). Ces soldats avaient une chaussure (*caliga speculatoria*) plus forte que celle des légionnaires. Mais en outre l'empereur, pour mieux signaler sa nouvelle autorité militaire, créa neuf cohortes prétoriennes, dont il se réserva le commandement ; plus tard il nomma deux préfets du prétoire (6 avant). Il donna aussi à Rome une milice particulière, trois cohortes urbaines. Cependant il ne souffrit jamais qu'il y eût plus de trois cohortes soit prétoriennes, soit urbaines dans la cité ; les autres résidèrent dans les villes voisines[1]. Depuis long-

[1] Dion, 53-2, 55-23, 24, 10 ; Suét., *Aug.*, 36, 49, 27, 74, *Calig.*, 52, *Oth.*,

temps les soldats prétoriens, dans chaque armée, recevaient une demie-paie de plus que les autres légionnaires. César avait doublé la paie pour tous; le sénat, par un décret, doubla encore celle des nouveaux prétoriens[1]. La reconnaissance ne se borna pas là; on offrit au nouveau chef de l'État des lauriers et une couronne de chêne.

Cependant il sentait que les souvenirs odieux du triumvirat restaient attachés au nom d'Octave; il désirait qu'on l'appelât Romulus, comme un autre fondateur de la nation, et plusieurs entraient avec empressement dans cette idée. Plancus proposa quelque chose de mieux, le nom d'Auguste, car on désignait ainsi tous les lieux consacrés par quelque inauguration. On préféra cet avis, « afin de mar-« quer d'avance la place du jeune héros parmi les dieux. « Pacuvius poussa jusqu'au bout la flatterie en se dévouant « à Auguste; de là vient, remarque Dion, que nous disons « à l'empereur, en le saluant: Nous nous dévouons à toi. » Pacuvius forçait tout le monde de sacrifier à Auguste, et, quoiqu'il eût un fils, il déclarait Auguste cohéritier de ce jeune homme; non que Pacuvius possédât quelque chose, il espérait précisément par là s'attirer des présents, et il en reçut en effet[2].

Le sénat semblait recouvrer son ancienne considération, délibérant sur les affaires qui lui étaient portées, et répondant aux ambassades des rois et des nations. De plus, Auguste avait imaginé d'appeler auprès de lui un consul, un magistrat de chaque corps, et quinze sénateurs pour pren-

5; Torrent., *ib.*, *Vesp.*, 1; Grævius et Marcilius, *ib.*; Tac., *Ann.*, 1-9, 4-5, 13-28, 29, *Hist.*, 1-25, 31; Aul. Gell., 13-23; Juste-Lipse, *De magn. rom.*, 1-3, 4; M. Naudet, 6-2.

[1] La paie, depuis César, était de dix as par jour pour un simple légionnaire, de quinze pour un prétorien; les prétoriens, par ce décret, eurent trente as, un peu moins de deux deniers. *Voyez* Tac., *Ann.*, 1-8; Dion, 53-11, et les explications de M. Naudet, 1re part., 6-6, et *notes* 70 et 71.

[2] Dion, 53-16, 19; Suét., *Aug.*, 7; Florus, 4-12.

der constamment leurs avis : ce conseil était renouvelé par le sort tous les six mois. C'est l'origine du consistoire impérial, *consistorium*, conseil privé. Toutes les charges étaient remises en exercice comme par le passé : seulement au bout de quatre ans il réduisit à dix le nombre des préteurs, que le triumvirat avait prodigieusement étendu. Les comices se rétablirent de la même manière pour voter les lois et partager les élections avec le chef suprême, qui choisissait une partie des magistrats et laissait choisir l'autre moitié, en réprimant exactement toute brigue, tout moyen de contrainte ou de séduction, en écartant ainsi les hommes incapables; il distribuait même de l'argent dans les deux tribus de son père et de sa mère, pour qu'elles ne fussent pas tentées d'en recevoir d'un candidat [1].

[1] Dion, 53-21, 32; Suét., *Aug.*, 40.

CHAPITRE LXIII.

L'EMPIRE AFFERMI A L'ORIENT, A L'OCCIDENT ET AU MIDI. — RÉFORME DU SÉNAT ET DE LA JUSTICE.

Tous ces règlements faits, il se rendit en Gaule dans l'intention de porter la guerre dans l'île de Bretagne, mais des soins plus pressants le retinrent (27). La Gaule avait besoin d'une administration régulière ; il la divisa en quatre parties ou gouvernements : la Narbonnaise, l'Aquitaine, la Lyonnaise et la Belgique. Messala venait de subjuguer les Aquitains révoltés. Pour opérer également la triple division de l'Espagne, il fallut des combats. L'indépendance des Cantabres et des Astures devenait menaçante. Deux généraux les attaquèrent ; Agrippa et Auguste vinrent eux-mêmes prendre part à cette rude expédition. Les deux peuples, pendant deux ans (26-25), opposèrent une résistance opiniâtre dans leurs villes et sur leurs montagnes. Ils cédèrent enfin à la supériorité des forces romaines. La fondation de deux colonies (Emerita Augusta et Cæsarea Augusta) fut la récompense des vétérans ; une troisième (Augusta Prætoria) comprima en Cisalpine les Salasses

(25), qui évitèrent, par la perte de ce territoire et par une rançon considérable, la punition de leur faible révolte.

L'ambition d'un seul homme parut plus à craindre en Égypte. Salvidienus, oubliant ce qu'il devait à Octave, avait conspiré contre lui au moment du traité de Brundusium, et, par jugement du sénat, il avait subi la peine capitale. Cet exemple n'avertit pas Corn. Gallus, élevé, comme lui, de la plus basse condition à la plus brillante fortune. Ce vaniteux chevalier dressait dans toute sa province ses propres statues, et parlait étourdiment contre son bienfaiteur; il fut aussitôt révoqué; mais, sur une accusation de rapines, le sénat le condamna, et il se tua lui-même (25). L'Orient demeura tranquille; la mort du roi Amyntas fit passer une partie de son royaume, la Galatie et la Lycaonie, au rang de province, tandis que la Pamphylie fut rendue, comme alliée, à ses anciennes lois.

Auguste refusa modestement le triomphe décerné pour ses nouveaux succès. Son retour (24) n'en eut pas moins d'éclat. Il avait été continué dans le consulat pendant son absence; on lui donna le droit de porter, le premier jour de l'année, la couronne et la toge triomphales; on confirma tous ses actes par serment, et on lui accorda une dispense générale des lois. Il trouva le temple de Janus fermé une seconde fois, le portique de Neptune et le Panthéon achevés par les soins d'Agrippa; ce fut ce favori qu'il chargea d'ordonner les fêtes pour le mariage, qui eut lieu alors, de Julie et de Marcellus, fils d'Octavie. On tua trois cents ours dans une chasse, autant d'animaux de la Libye; un chevalier et une matrone, d'un rang distingué, dansèrent en public; Horace, avec les anciens héros de Rome, chanta la grandeur naissante du jeune Marcellus, et l'astre de Jules, et Auguste, le second de Jupiter, en lui prédisant des triomphes sur les Parthes, les Sères et les Indiens[1].

[1] Dion, 53, de 22 à 31 ; Suét., *Aug*, 21, 63, 66 ; Vell., 2-47 ; Flor., 4-12 ; App.,

Cette prospérité inouïe devait s'accroître encore; toutefois, cette même année et la suivante y jetèrent les premières ombres. Les Cantabres et les Astures s'étaient soulevés aussitôt après le départ du vainqueur, et le ravage de leur pays ne les dompta pas encore pour toujours. Mais les armes romaines échouèrent d'un autre côté. Le quatrième préfet d'Égypte, Ælius Gallus, entreprit imprudemment une expédition contre les Arabes. Il pénétra jusqu'à Athlula (Mérab?), car il ne rencontra pas d'ennemis; mais les déserts, le soleil et une eau malsaine, furent bien plus funestes aux légions, qui se consumèrent de fatigues et de maladies, et les Barbares n'eurent pas de peine à les chasser.

Dans Rome, une inquiétude surpassa bientôt ce revers. Le chef, auquel semblait tenir le repos de l'État, tomba malade; on craignit pour sa vie; lui-même, comme s'attendant à mourir, remit à Pison, collègue de son onzième consulat, un écrit qui contenait les forces et les revenus de l'empire, et Agrippa reçut son anneau. Il guérit, cependant, par les breuvages et les bains froids qu'essaya son médecin Antonius Musa (23). Dès qu'il put rassembler chez lui les magistrats et les sénateurs, il leur lut son testament, pour montrer qu'il ne s'était point désigné de successeur, et l'on s'étonna qu'il n'eût pas même songé à Marcellus, son neveu et son gendre. Il semblait n'avoir consulté que le bien public, dans la préférence désintéressée qu'il avait marquée pour Agrippa; mais il ne sut pas la soutenir, ni résister au mécontentement jaloux de Marcellus. Le favori, justement estimé des Romains, fut disgracié sous l'apparence honorable d'un commandement en Syrie, et se retira dans Mitylène. Il n'y demeura pas

Guerres d'Espagne; Tibull., *Eleg.*, 1-8, 4-1; Amm. Marc., 17-3; Hor., *Od.*, 1-11, 29; Oros., 6-21; Tillemont, *Histoire des empereurs.*

longtemps : Marcellus, malade à son tour, mourut avant la fin de cette année, malgré les soins de Musa. Les larmes d'une mère, et les vers touchants de Virgile, sont les seuls témoignages des espérances que pouvait donner ce jeune homme, enlevé si rapidement à un si grand avenir [1].

Il paraît qu'Auguste avait renouvelé encore cette fois la feinte proposition d'abdiquer; on n'accepta pas davantage. Au fait, il n'y aurait eu sûreté ni pour lui, ni pour la république; il attesta seulement ce dernier motif dans un édit : « Qu'il me soit donc donné d'asseoir la république « saine et sauve sur sa base, et de recueillir le fruit que « je cherche, celui d'être appelé l'auteur de sa meilleure « situation, et d'emporter, en mourant, l'espérance que la « république demeurera sur ces fondements que j'aurai « posés. » Il se démit du moins du consulat, avec des louanges universelles, et surtout de ce qu'il se substituait Sestius, l'ami de Brutus. Cette modération continue lui valut des avantages bien plus précieux que ce qu'il quittait : on lui conféra, pour la vie, la puissance tribunitienne, le droit de proposer dans le sénat ce qu'il voudrait, même sans être consul, et la puissance proconsulaire, qu'il garderait partout, jusque dans l'intérieur de la ville. Qui aurait osé blâmer de telles concessions? La fortune de Rome se relevait avec son empereur, et il en vint à point une des plus glorieuses marques qu'on pût désirer. Le quinzième Arsacide, Phraate IV, avait vu s'élever contre lui Tiridate (25); mais ce compétiteur vaincu, se réfugiant auprès d'Auguste, il commença de craindre et envoya une ambassade. Le sénat fut consulté (23), et, sur son avis,

[1] Dion, 53, de 29 à 33; Suét., *Aug.*, 66, 81; Vell., 2-48; Sénèq., *Consol. à Marcia*, 3; Virg., *Æneid.*, 6-360 et suiv. :

Heu! miserande puer, si qua fata aspera rumpas,
Tu Marcellus eris; manibus data lilia plenis.

Auguste ne rendit point Tiridate, mais le fils du roi parthe, sous la condition de recouvrer les drapeaux de Crassus et les prisonniers romains[1].

Aussi, une épidémie et une famine affligeant la cité (22), le peuple s'écria que ces maux arrivent parce que Auguste n'est plus consul : on veut qu'Auguste soit dictateur; on menace de mettre le feu à la curie, si le sénat n'en fait aussitôt le décret; on court, on apporte les vingt-quatre faisceaux, on proclame Auguste dictateur et préfet des vivres. Il se passa alors une scène assez bizarre : ce chef suprême, fléchissant un genou, et découvrant ses épaules et sa poitrine, demanda comme une grâce qu'on ne lui donnât point, malgré lui, la dictature. Évidemment son refus était sincère. Plus on reçoit, plus on dépend; jamais l'inconstance populaire ne passe plus facilement à l'envie que de l'enthousiasme, et puisque le peuple prenait si bien le change, il valait bien mieux lui laisser croire qu'il n'avait pas tout donné, ou, du moins, que son empereur ne voulait pas tout prendre. La préfecture des vivres n'avait point de danger; Auguste l'accepta et décida qu'on choisirait chaque année, pour le seconder dans cette charge, deux anciens préteurs. Il refusa également la censure perpétuelle et nomma deux censeurs, Plancus et Æm. Paulus. Leur tribunal s'écroula sous eux comme ils y montaient; ils n'entrèrent en charge que pour la forme, et, quand ils en eussent été plus dignes par leur caractère, Auguste n'eût pas moins exercé de fait les fonctions censoriales. Il fit seul des règlements sur les festins, sur les diverses réunions, qui devaient toutes être présidées par des préteurs[2].

[1] Suét., *Aug.*, 28 ; Dion, 53-32, 33 ; à consulter sur les Parthes, Vaillant, *Imperium Arsacidarum et Achæmenidarum*.

[2] Dion, 64-1, 2 ; Suét., *Aug.*, 52, 37, 34 ; Vell., 2-49.

La douceur de César n'avait point apaisé ses ennemis, les impitoyables précautions d'Octave n'avaient point abattu tous les siens ; l'un accepta la dictature, l'autre refusa, et l'on conspira contre tous deux. Mais la modeste dissimulation d'Octave assurait davantage sa position et donnait moins de prise à une ambition rivale. Un obscur complot fut une troisième fois tenté sans plus de succès ; Murena et Cépion découverts subirent la sentence comme criminels de majesté, sur l'accusation du jeune Tibère (22). Cet évènement occupa bien moins l'attention publique, que l'activité du fils de Livie, alors âgé de dix-neuf ans, qui, en qualité de questeur, soutenait les sollicitations de quelques alliés, dirigeait ce procès, suppléait par de prudentes mesures à l'insuffisance des approvisionnements, et forçait tous les riches d'Italie à tirer de l'*ergastulum* les voyageurs enlevés et les miliciens réfractaires. Un mouvement de guerre aux deux extrémités fut à peine sensible. En Espagne les Cantabres et les Astures se firent encore écraser; en Égypte, la Candace d'Éthiopie avec une armée s'avança jusqu'à Éléphantine : Petronius, préfet, repoussa l'invasion dans le pays ennemi jusqu'à Napata, y mit des garnisons, et, par une seconde campagne, obligea la Candace à traiter. Auguste se disposait à passer en Orient, avant la fin de cette guerre, mais pour d'autres motifs. A peine était-il parti, qu'il se fit quelques troubles aux élections consulaires : pour maintenir l'ordre pendant son absence, il nomma Agrippa préfet de Rome et le maria même à Julie, d'après le conseil de Mécène, qui lui disait : « Tu as rendu Agrippa si grand qu'il faut en faire ton gendre ou le tuer[1]. »

Ce voyage eut l'effet attendu; pendant que l'empereur y prononçait diverses décisions sur les villes et les provinces,

[1] Dion, 54, de 3 à 6 ; Suét., *Aug.*, 19, 66, *Tib.*, 8 ; Sénèq., *De clem.*, 1-9 ; Vell., 2-47, 48, 49 ; Flor., 4-12 ; Macrob., 2-11.

ıraate, redoutant une guerre, lui renvoya les prisonniers les drapeaux romains (21). Les Arméniens, demandant grane en place de son frère Artabaze, Tibère fut chargé établir le nouveau roi sur le trône. Auguste revint enıite à Samos, où se présentèrent de nombreuses ambasıdes, parmi lesquelles des Scythes, des Sarmates, des Sè›s et des Indiens (20), avec des présents de chaque pays. omme il avait refusé le consulat pour l'année suivante, entius Saturninus, seul consul, exerça cette charge avec ne fermeté des anciens temps. Il découvrit et punit les ›ublicains en reprenant pour le trésor les sommes détourıées. Dans les comices d'élection, il repoussa de la quesure les candidats indignes, et, voyant qu'ils persistaient, il es menaça de la vindicte consulaire, s'ils descendaient au Champ de Mars. Quand il s'agit de lui donner un collègue, ın Egnatius Rufus se présenta : cet homme avait plu au peuple dans son édilité, en employant ses propres esclaves à éteindre les incendies, et par là il avait aussitôt obtenu la préture ; pour cette raison peut-être, ou à cause de ses vices et de ses crimes, il lui fut signifié par le consul de quitter ses prétentions, et, sur son refus, Sentius jura que ce candidat fût-il élu, il ne le proclamerait pas. La brigue devint assez inquiétante pour que le sénat donnât une garde à Sentius. On envoya promptement une députation à Auguste, qui, pour toute réponse, nomma lui-même consul un des députés, et le trouble cessa.

Pour ce service et pour tout ce qu'il avait fait dans son voyage, on décréta beaucoup d'honneurs, dont il ne voulut pas, excepté un temple à la Fortune de retour et des *Augustales*, fêtes anniversaires de son arrivée (19). Mais il ne refusa pas la préfecture des mœurs pour cinq ans, et la puissance consulaire pour sa vie; en sorte qu'il eut toujours désormais douze licteurs, et qu'il siégea sur la chaire curule entre les deux consuls. On ajouta un droit général

de législation; on appela ses lois *augustes* : les sénateurs voulaient même s'obliger par serment à les observer; il les en dispensa. Cette attention constante à s'abstenir des distinctions extérieures, en augmentant les prérogatives, s'étendait à toute la famille impériale : Tibère n'eut autre chose que les insignes de la préture, et son frère Drusus le droit de solliciter les charges cinq ans avant l'âge prescrit. Au contraire les honneurs étaient généreusement accordés à des particuliers; plus de trente généraux, dans ce premier temps de l'empire, obtinrent les honneurs du triomphe, et un plus grand nombre les ornements triomphaux. Balbus triompha cette même année pour une expédition contre les Garamantes[1].

Agrippa était alors en Espagne depuis deux ans, ramenant non sans peine contre les opiniâtres montagnards les plus vieux soldats rebutés de ces fatigues interminables; il ôta cette fois aux Cantabres l'envie de se révolter. Il n'adressa point au sénat le rapport de cette campagne et de sa victoire; trop pénétrant pour ne pas connaître les secrets du pouvoir, et plus intéressé que jamais à le soutenir, il imita la modération d'Auguste en refusant le triomphe qu'Auguste lui décernait. Depuis cet exemple, l'ambition avertie n'osa plus y prétendre; trois ans après Silius, Nerva et Asinius Gallus, lieutenants impériaux à titre de proconsuls, purent jouir encore de cette antique gloire; mais ils furent les derniers[2].

[1] Dion, 54, de 7 à 12; Suét., *Aug.*, 21, 38; Flor., 4-12; Vell., 2-47, 48; Virg., *Georg.*, 1-509, 2-170, 4-560, 3-30 :

Addam urbes Asiæ domitas, pulsumque Niphatem
Fidentemque fugâ Parthum versisque sagittis.

Æneid., 6-794 :

. . . . Super et Garamantas et Indos
Proferet imperium.

[2] Hor., *Od.*, 1-11, 2-4, 8, 3-5, 6, 10, 4-1, 13, 14, *Epist.*, 1-12, v. 25. La

Déjà Agrippa avait, de son mariage avec Julie, un fils, ıius (20); bientôt il en naquit un second, Lucius (18). ınt de liens attachaient le favori à l'empereur, que celui-ci ıssocia pour cinq ans à la puissance tribunitienne, et année suivante il adopta ses deux petits-fils, qui s'appeırent désormais C. César, L. César. Il n'avait pas osé jusu'alors réformer entièrement le sénat, beaucoup trop nomreux et mal composé. Il se sentait maintenant assez afferıi, et l'agitation élective qui avait troublé Rome en son ıbsence l'avertissait de ne pas laisser reparaître les intri;ues ambitieuses et populaires. Il jugea prudent, pour cette éforme, de porter une cuirasse et une épée sous sa toge, ırécaution qu'il prit d'ailleurs souvent pendant son gouvernement, quand il venait au sénat; de plus il se fit assister d'Agrippa et de dix amis les plus braves de l'ordre sénatorial. Il choisit d'abord trente sénateurs, qui durent choisir ensuite, hors de leurs parents, chacun cinq candidats, entre lesquels le sort désignerait un sénateur; les trente élus devaient répéter à leur tour la même opération, jusqu'à ce que le nombre de trois cents fût rempli. Auguste l'eût désiré du moins, ne dissimulant pas « qu'il serait beau « de trouver trois cents hommes vraiment dignes de sié« ger. » Mais la chose se fit mal, la plupart ne pouvant supporter une si grande exclusion; il souffrit donc que six cents sénateurs fussent nommés.

Il entendit même des réclamations vives et des mots hardis. Antistius Labéon, ayant osé mettre le nom de Lepidus sur sa liste, il lui demanda d'un ton menaçant, « s'il n'y en avait pas de plus dignes. Chacun à son avis, répondit Labéon; ne puis-je pas faire sénateur un homme que

partie conservée des marbres Capitolins, ou fastes triomphaux, s'arrête à Balbus; la partie restituée mentionne encore ces deux triomphateurs, qui ne paraissent pas tenir à la famille d'Auguste.

tu laisses grand-pontife ? » Lorsqu'on proposa peu après de former à l'empereur une garde de sénateurs, qui se relèveraient successivement, le même Labéon dit : « J'ai l'habitude de dormir, je m'acquitterais mal de ma charge. » D'autres s'indignaient de perdre leur rang ; Auguste écouta tranquillement ces plaintes et permit seulement à quelques-uns de porter le laticlave. Egnatius et quelques autres conspirèrent, et furent livrés au supplice. Auguste, dans la suite, ne fit plus lui-même qu'une fois le recensement, six ans après celui-ci. Aux autres époques, il confiait ce soin à des triumvirs nommés exprès.

A ces deux dénombrements particuliers appartiennent des lois et des mesures diverses, qui naissaient du pouvoir censorial : interdiction des charges pendant cinq ans pour ceux qui avaient employé la brigue ; amendes contre le célibat, avec permission à tous, hormis aux sénateurs, d'épouser des affranchies ; récompenses pour les citoyens mariés et les pères de famille ; établissement définitif de la préfecture urbaine ; un cens fixé pour l'admission aux charges et au sénat ; cérémonie de l'encens et des libations prescrite aux sénateurs avant chaque assemblée ; les séances réduites à deux par mois, et désormais sans publication des actes ; nulle autre fonction à remplir les jours de sénat ; l'absence passible d'une amende, et si beaucoup s'absentaient à la fois, on tirerait au sort, un sur cinq, lequel paierait ; en septembre et octobre, un petit nombre de sénateurs seulement seraient désignés par le sort pour dresser les décrets au besoin[1].

Comme la sécurité de la vie civile dépend, en grande partie, de la régularité de la justice, Auguste eut soin d'y

[1] Dion, 54, de 12 à 18 et 30, 55-3 ; Sénèq., *De clem.*, 1-9 ; Suét., *Aug.*, 64, 35, 37, 54, 55, 32, 33, 34, 36 ; Tac., *Ann.*, 6-11. *Voyez* l'inscription d'Ancyre, *Monumentum ancyranum*, dans l'édition de Suétone par Grævius.

pourvoir aussi, en retranchant plus de trente jours aux jeux honoraires pour les rendre aux tribunaux et à l'expédition des procès; en ajoutant une quatrième décurie de juges inférieurs, appelés *ducénaires*, qui prononceraient sur les causes minimes; en ne confiant pas les fonctions judiciaires à qui n'aurait pas atteint trente ans; en n'accordant aux juges qu'une seule année de congé à tour de rôle. Mais quand l'influence politique des anciens chevaliers ne l'eût pas suffisamment averti, la confusion des rangs par l'effet inévitable d'une révolution démocratique étant une des choses les plus favorables à l'illimitation du pouvoir, Auguste se garda bien de rétablir un ordre judiciaire, de former des hommes de loi une classe spéciale. Il était même trop pénétrant pour ne pas tirer avantage de la science du droit; les édits prétoriens continuèrent comme autrefois, mais selon ses instructions secrètes. De la sorte il changea la jurisprudence sans qu'on s'en aperçût, la tournant aux idées nouvelles qu'il voulait introduire. Il entrait dans son plan de maintenir l'autorité des jurisconsultes; il ordonna donc que les juges se conformeraient aux décisions (*responsa*) des juristes; mais il désigna lui-même ceux dont les décisions devaient être suivies dans les tribunaux. Il se faisait ainsi tout ensemble l'arbitre du droit, et attachait à jamais les légistes au pouvoir, dont ils devinrent les instruments et les flatteurs par communauté d'intérêts[1].

[1] Suét., *Aug.*, 32; Schœll, *Littér. rom.*, t. II, p. 230.

CHAPITRE LXIV.

L'EMPIRE AFFERMI AU NORD. — ADMINISTRATION INTÉRIEURE.

Trois préoccupations remplirent la vie du premier empereur : consolider et cacher son pouvoir ; reconstituer l'administration centrale et y rattacher plus fortement toutes les provinces dont la guerre civile avait relâché les liens. Excepté la Sardaigne et l'Afrique, qui n'eurent pas besoin de sa présence, il parcourut toutes les possessions romaines. Les frontières du Nord n'étaient point encore assurées ; il se dirigea donc de nouveau vers la Gaule, pendant que ses lieutenants dégageaient les communications des Alpes en subjuguant quelques peuplades, et réprimaient, sur toute la ligne du Danube, les incursions des Barbares. Les Sicambres, irrités peut-être par les cupides agressions de Lollius, avaient pendu chez eux quelques Romains, puis, passant le Rhin, ils ravageaient les terres gauloises, après avoir battu Lollius, qui perdit l'aigle de la cinquième légion (16). Auguste arriva ; moins jaloux de conquérir que de conserver, il ne refusa pas la paix, et les laissa retourner dans leur pays, en leur prenant des ôtages.

La Gaule, la plus importante des dernières conquêtes, par sa position, son étendue et ses richesses, devait l'occuper bien plus utilement que les plus glorieuses expéditions. Il voulait la fixer sous la domination romaine par des détails d'ordre intérieur, et l'œuvre de César fut achevée. Une répartition plus égale des tributs lui servit à les augmenter, et à tirer de cette province autant que de l'Égypte [1]; plusieurs villes fondées, plusieurs colonies militaires établies sur divers points, introduisirent dans la contrée les usages et les mœurs de Rome. Pour mieux effacer les idées nationales, une dépendance adroitement variée changea toutes les relations, et divisa tous les intérêts. A un petit nombre d'habitants choisis, le droit de cité; à certains peuples, les titres de frères ou d'alliés du peuple romain; à quelques uns, le maintien de leurs lois propres; à d'autres, le droit latin. Plusieurs villes devinrent capitales à la place des anciennes, et les vieux souvenirs devaient se perdre avec les anciens noms auxquels se substituaient ou se mêlaient ceux de Jules, de César et d'Auguste. Ainsi Biterræ s'appela *Julia Biterra*; Turo, *Cæsarodunum*; Nemausus, *Augustonemausus*; Alba Helvorum, *Alba Augusta*. Au lieu de Gergovie, *Augustonemetum* devint le chef-lieu des Arvernes; Bibracte fut *Augustodunum*, et reçut des écoles de lettres; Lugdunum surtout acquit une grande supériorité par la

[1] On a prétendu trouver un ménagement de César à l'égard des Gaulois, dans le mot *stipendium* employé par Suétone, et qu'on a traduit par *solde militaire*, comme si César avait voulu déguiser le tribut sous un nom honorable. Ce n'est ni le sens naturel de *stipendium*, ni l'idée de Suétone, *Cés.*, 25 : « Quadringenties in singulos annos stipendii nomine imposuit. » La Gaule contribua au même titre que tous les peuples vaincus; deux autres historiens mettent ceci tout-à-fait hors de doute; Vell., 2-26 : « Pene idem, quod totus terrarum orbis, *ignavum* conferunt (Galliæ) *stipendium*... pene idem, facta Egypto *stipendiaria*, quantum pater ejus Gallia, in ærarium reditus contulit. » Eutrop. : « Galliæ autem tributi nomini annum imperavit sestertium quadringenties. »

résidence des gouverneurs, par sa monnaie et ses autres priviléges. Quoique l'autorité des druides fût déjà fort affaiblie depuis longtemps par les rivalités guerrières, Auguste ne laissa pas même subsister à part la religion gallique, et jugea prudent d'adoucir la sombre influence des dieux du Nord, en les associant dans un même culte aux dieux grecs et latins. Il adressa des vœux à Circius (*Kirk*, le génie du vent), mais il interdit à tout citoyen romain les pratiques étrangères, et aux Gaulois les immolations humaines, réduisant ce rit cruel à de légères incisions. Deux années furent employées à ces réformes. On lui porta plainte bientôt contre un procurateur, l'affranchi Licinius, qui, par une équivoque dérisoire, comptant décembre pour le dixième mois, prétendait exiger encore deux douzièmes de tribut pour compléter la recette annuelle. Mandé par l'empereur, il lui apporta une riche somme : « Voilà, lui dit-il, ce que j'ai amassé pour toi et pour les Romains ; car il vaut mieux ne pas laisser aux Gaulois cet argent, qui les aiderait à se révolter. » L'empereur lui fit grâce [1].

Les Rhétiens et les Vindeliciens s'étant mis à faire des brigandages en Italie et en Gaule, Tibère et Drusus allèrent punir et soumettre ces Barbares, puis les Pannoniens, qui suivaient leur exemple (15). En même temps, au bout de l'Orient, les attaques des Cimmériens exigeaient un châtiment semblable. Agrippa, qui était en Syrie, envoya contre eux Polémon, petit roi d'une partie du Pont, et lui donna leur pays (14). Quoiqu'il n'eût pas écrit au sénat, un triomphe lui fut décerné, mais il continua de refuser, et, depuis ce temps, personne n'adressa plus de rapport officiel d'ex-

[1] Dion, 54, de 19 à 23 ; Suét., *Aug.*, 21, 22, 47 ; Vell., 2-49 ; Sénèq., *Quæst. nat.*, 5-17 ; Lucain, 3-403 ; Sénèq., *Lett.*, 99 ; Juv., 1-109, 14-305 ; Perse, 2-36 ; Épigramme de Varron :

Marmoreo Licinius tumulo jacet, et Cato parvo,
Pompeius nullo : quis putet esse deos ?

pédition, et n'obtint plus que les ornements triomphaux. Agrippa retrouva, l'année suivante, Auguste à Rome, et à peine eut-il reçu un renouvellement de puissance tribunitienne, qu'il repartit pour la Pannonie, et déconcerta, par sa présence inopinée, une tentative de révolte. Il mourut au retour en Campanie, avant d'avoir revu son beau-père, qui perdait son capitaine, son conseiller le plus habile (12), et l'empire sa plus ferme espérance.

Tibère lui succéda comme gendre d'Auguste, et fut obligé de lui succéder aussi contre les rebelles Pannoniens; il les battit à son tour et en vendit un grand nombre comme esclaves. Il se vit décréter un triomphe, et cette fois ce fut l'empereur qui n'y consentit pas.

Drusus, par ses talents et son caractère, prenait bien plus réellement la place d'Agrippa; et, pendant que son frère recommençait une campagne contre les Pannoniens, les Dalmates et les Daces, il faisait une guerre plus difficile. Les Germains menaçaient d'une invasion, et les Gaulois répugnaient à le seconder : il réunit les chefs gaulois près de Lugdunum, dans une fête en l'honneur d'Auguste, leur persuada d'élever en ce lieu même un temple et un autel à l'empereur; soixante cités contribuèrent à l'exécution de cet édifice, qui s'acheva l'année suivante. Un concours et un prix d'éloquence y fut fondé, et Auguste devint comme le dieu fédératif de ces féries gauloises. Drusus arrêta aussitôt un corps de Barbares qui passait le Rhin, pénétra chez eux par l'île des Bataves, ravagea le pays, et descendit le long du fleuve en soumettant à l'alliance les Frisons, sous la seule condition d'un tribut de cuirs à l'usage de l'armée. Ces pauvres gens durent entrer en grand étonnement quand ils eurent vu les immenses travaux par lesquels le général romain ouvrit une nouvelle route au Rhin vers le lac Flevum, et, le premier, lança les légions sur l'Océan du Nord. Une telle hardiesse, toutefois, faillit lui être fatale; le reflux

inconnu laissant ses vaisseaux à sec sur le rivage des Cauques où il aborda, l'eût mis en grand péril sans le secours de ses nouveaux alliés (11).

Il eut le loisir de porter en personne cette nouvelle à Rome. Au printemps, seconde campagne; il avait à venger la mort de vingt centurions, pris et brûlés vifs par les Barbares. Un pont jeté sur la Lippe le porta chez les Sicambres et les Chérusques jusqu'au Weser; mais l'hiver l'empêcha d'aller loin au-delà; son armée eut beaucoup à souffrir dans sa retraite par le froid et les embuscades continuelles; il bâtit néanmoins deux forteresses (10). Ces exploits lui valurent les ornements du triomphe, le droit d'entrer à cheval dans Rome, et la promesse du pouvoir proconsulaire à la fin de la guerre; mais le titre d'*imperator*, que lui avaient donné ses soldats, lui fut refusé par Auguste.

Drusus poussa jusqu'à l'Elbe une troisième expédition: c'était avoir assez fait; on ne pouvait, sans témérité, s'engager plus avant à travers la sauvage âpreté de la contrée et des habitants. Il éleva un trophée sur le bord du fleuve et revint sur ses pas; une maladie mortelle arrêta tout-à-coup tant de gloire (9). On croyait que si un jour il arrivait au pouvoir, il rétablirait la république dans son ancien état, d'où quelques uns ont dit qu'il avait été empoisonné; ce soupçon n'a point de vraisemblance contre Auguste, mais bien contre Tibère. On chérissait encore Drusus comme un digne époux d'Antonia : la chasteté de leur mutuelle tendresse, en faisant honte à la corruption générale, enlevait l'admiration. Leurs enfants, Germanicus, Livilla, Claudius, étaient, pour cette raison, l'objet de l'affection publique, et l'aîné la justifia en imitant son père. Antonia, par un exemple non moins rare, continua d'habiter avec sa belle-mère Livie, consumant sa jeunesse et sa beauté dans les regrets d'un fidèle veuvage.

Il y avait à craindre que la mort du jeune héros ne rendît l'audace aux Barbares; Tibère continua donc la guerre avec assez de vigueur pour les contraindre à demander grâce; il transporta quarante mille Ubiens et Sicambres en Gaule (8), et les établit comme un poste d'auxiliaires sur la rive gauche du Rhin. La valeur de Drusus avait assuré à Rome la possession de tout le pays situé entre ce fleuve et les peuples belges; on en fit deux provinces: la première et la seconde Germanie [1].

Auguste fit alors une autre perte qui lui fut peu sensible, mais que plus tard il apprit à regretter; ce fut la mort de Mécène, le confident de tous ses secrets, le second ministre de sa grandeur. Déjà il lui avait trouvé un successeur dans Crisp. Sallustius, épicurien aussi et homme d'État, sans autre ambition que celle du luxe et des plaisirs, mais plus souple sans doute dans une faveur moins acquise. On voit toujours, au moment de ces grandes crises qui changent la situation des peuples, surgir de ces capacités secondaires, que le cours ordinaire des choses n'eût pas soulevées de la médiocrité, mais qu'une merveilleuse facilité à servir d'instrument associe à l'œuvre de la puissance nouvelle. De tels hommes, soit qu'ils s'attachent à l'usurpation ou au droit, préparent si adroitement le succès, qu'ils en deviennent inséparables. Une sorte de nécessité les soutient jusqu'à la fin, et, quand ils ont même cessé d'être utiles, quand la reconnaissance s'est lassée, ils conservent encore tout l'éclat de leur influence première. C'est une bienséance que le pouvoir se ménage à soi-même, et comme un démenti des services secrets, plus encore qu'une récompense des services avoués. Leur disgrâce semblerait

[1] Dion, 54, de 22 à 36, et 55-1, 2, 6; Flor., 4-12; Strab., 4-3; Suét., *Aug.*, 21, *Tib.*, 9, 50, *Calig.*, 20, *Claud.*, 1, 2; Tac., *Ann.*, 4-72, 1-33, *German.*, 34; Vell., 2-49; Hor, *Od.*, 4-14; Val. Max., 4-3; Ovid., *Consol. à Livie.*

moins une ingratitude qu'une indiscrétion. Telle fut la position de Mécène. Les petites conjectures des historiens n'expliquent pas le refroidissement d'Auguste pour lui : il est plus vraisemblable que le vieux ministre importuna l'empereur, dès que l'empereur crut n'avoir plus besoin du ministre. Une affection réelle ne pouvait exister entre ces deux hommes, l'un qui sacrifia tout à son élévation, l'autre qui ne connaissait rien de plus précieux que sa propre vie. Mécène, en effet, a exprimé ce sentiment épicurien dans une épigramme fort censurée par Sénèque, qui nous l'a transmise[1].

Pendant que les légions étaient occupées au loin à refouler les Barbares hors des frontières, l'empereur, revenu à Rome (13), reprenant la suite de ses réformes, s'enhardit à régler enfin le service militaire ; il en fixa la durée et la récompense de retraite : douze ans pour les prétoriens, seize pour les légionnaires ; une somme au lieu des terres qu'ils demandaient toujours. Dix-neuf ans plus tard, les campagnes devenant plus rudes, plus continues, et les soldats refusant de porter les armes au-delà du terme fixé, il fut décidé qu'après seize ans de service, les prétoriens recevraient cinq mille deniers, et les autres trois mille après vingt ans ; en conséquence une caisse militaire fut établie sous la surveillance de deux anciens préteurs, qui exerceraient pendant trois années. Les dons des rois et des

[1] Dion, 55-7 ; Suét., *Aug.*, 66 ; Tac., *Ann.*, 3-30 ; Macrob., 2-4 ; Sénèq., *De provid.*, 3, *Lett.*, 101 :

Debilem facito manu,
   Debilem pede, coxâ ;
Tuber astrue gibberum,
   Lubricos quate dentes,
Vita dum superest, bene est ;
   Hanc mihi, vel acutâ
Si sedeam cruce, sustine.

Voyez La Fontaine, *Fables*, 1-15.

peuples fournirent les premiers fonds; puis les revenus des provinces impériales y entrèrent, et toutes les nouvelles taxes. Cette caisse (*ærarium militare*) finit dans la suite par se confondre avec le fisc (*fiscus*), trésor particulier de l'empereur [1].

Auguste s'était bien gardé d'ôter à Lepidus la charge de grand-pontife, la seule grande charge viagère; il en eût affaibli l'autorité. Lepidus étant mort enfin (13), il saisit cette importante attribution, pour réserver désormais aux empereurs toute l'influence de la religion. Il en usa aussitôt en faisant rechercher de tous côtés les prédictions grecques et latines qui circulaient dans le vulgaire; il en brûla plus de deux mille volumes. Il ne garda qu'un choix des livres sibyllins, qui fut soigneusement déposé dans le temple d'Apollon Palatin. Il ramena l'année au calcul du calendrier de César, dont on s'était écarté, et le nom d'Auguste fut donné au mois sextilis. Il accrut le nombre, la dignité et les privilèges des divers ministres sacrés, surtout des vestales, et remit en usage quelques antiques cérémonies, comme les jeux séculaires et les jeux compitalitiens, en réformant plusieurs abus [2].

Rien ne lui échappait : partout même vigilance à redresser les moindres détails, à les diriger vers un ordre général. Les décrets étant négligemment abandonnés par les tribuns et les édiles à la garde de leurs subalternes, le soin en fut désormais confié aux questeurs. Déjà un corps de six cents esclaves publics avait été mis au service des édiles curules (22), pour éteindre les incendies; mais ces accidents se multipliant, l'empereur en prit occasion d'établir plusieurs mesures de sûreté et de police intérieure.

[1] Dion, 54-25, 55-23, 25; Suét., *Aug.*, 49.
[2] Dion, 54-27; Suét., *Aug.*, 31; Hor., *Epod.*, 14; Sénèq., *De clem*, 1-10; Macrob, 1-12.

Un règlement défendit à l'avenir d'élever les maisons à plus de soixante-dix pieds; la ville, divisée en quatorze *régions*, eut, au lieu de ses anciens *viocures*, quatorze administrateurs (*curatores*), assistés d'un égal nombre de commissaires (*denunciatores*). Ces régions furent subdivisées en deux cent soixante-cinq quartiers (*vici* ou *compita larium*), dont chacun était sous la surveillance journalière de quatre inspecteurs (*magistri vici, vicomagistri*), pris parmi les affranchis, avec quatre serviteurs (*ministri*), esclaves, sous leurs ordres. Il y eut encore des inspecteurs du Tibre, pour parer aux débordements fréquents. D'autres magistrats, anciens préteurs, reçurent la fonction de distribuer le blé; cette distribution se réduisit à deux cent mille rations : et, assez longtemps après (7 depuis l'ère vulgaire), la même attention de prévoyance imagina de créer sept cohortes de *vigiles* ou gardes nocturnes, composées d'affranchis, et commandées par un chevalier. Cette milice permanente comprimerait tous les troubles que la disette ou d'autres causes pouvaient exciter.

C'est aussi vers ce temps que, pour connaître plus promptement ce qui se passait dans les provinces, l'idée vint à Auguste de disposer sur les grandes routes, à de courtes distances, des courriers (*veredarii*), qui se transmettaient les dépêches de proche en proche, imitation perfectionnée des anciens *astandes* de Cyrus et des *hémérodromes* grecs. Il ne tarda pas même d'y substituer des voitures et des relais; par cette invention plus commode, les messagers apportaient directement les lettres, pouvaient au besoin dire quelque chose de plus, et fournir des détails utiles. Alors ces messagers furent pris exclusivement dans la cohorte des *spéculateurs*, qui faisaient partie de la garde de l'empereur[1].

[1] Dion, 54-12, 17, 55-8, 10, 26; Suét., *Aug.*, 25,29, 30, 37, 49; Casaub., *ib.*,

On commence à connaître maintenant l'œuvre et la pensée d'Auguste. Armée, gouvernement, législation, religion, tout venait peu à peu se réunir dans sa main. En attirant à lui les pouvoirs divers ou même incompatibles de toutes les magistratures, il couvrait de la juridiction civile son usurpation militaire[1]. Cette seconde usurpation n'était point difficile; car précisément parce que les armes ne devaient point paraître dans la cité, que la toge et l'épée ne se portaient point ensemble, à la toge seule appartenait l'épée, d'après le principe républicain, et les magistrats seuls pouvaient être légalement des généraux. Aussi avait-il commencé par la propréture et le consulat pour devenir triumvir et empereur. Puis, tous les droits de la toge étant successivement transportés à l'épée, la république se trouva en quelque sorte personnifiée en lui, tandis que le cortége de toutes les anciennes fonctions, présentant à l'entour l'image de l'ancienne constitution, contentait les yeux et empêchait de remarquer la métamorphose. « D'ailleurs, de tous ceux qui vivaient alors, combien en restait-il qui eussent vu réellement la république[2]? » Nul doute que ce changement ne tendît dès lors à

Calig., 44; Juv., 3-178; Tac., *Hist.*, 2-73; Sénèq., *Cons. à Helv.*, 9; Sénèq. le Rhét., *Controv.*, 9-2; Plin. N., 3-59; Juste Lipse, *De magn. rom.*, 3-4; Rosin, 7-32, 35.

[1] Tac., *Ann.*, 1-2: « Postquam Bruto et Cassio cæsis, nulla jam publica arma; Pompeius apud Siciliam oppressus, exutoque Lepido, interfecto Antonio, ne Julianis quidem partibus nisi Cæsar dux reliquus; posito triumviri nomine, consulem se ferens, et ad tuendam plebem tribunitio jure contentum; ubi militum donis, populum annonâ, cunctos dulcedine otii pellexit, insurgere paulatim, munia senatus, magistratuum, legum in se trahere, nullo adversante; quum ferocissimi per acies aut proscriptione cecidissent, cæteri nobilium, quanto quis servitio promptior, opibus et honoribus extollerentur, ac novis ex rebus aucti, tuta et præsentia quam vetera et periculosa mallent. » *Ann.*, 3-56, 4-33, *Hist.*, 1-1.

[2] Tac., *Ann.*, 3-60: « Sed Tiberius, vim *principatus* sibi firmans imaginem antiquitatis senatus præbebat... » 13-28: « Manebat nihilominus quædam

la monarchie; comme Rome se faisait le centre des nations, l'empereur se faisait le centre de Rome et de l'État: cependant l'État ce n'était pas encore lui. Peu de temps après la naissance de Tibère, Livie ayant consulté l'avenir, le devin lui répondit que cet enfant « règnerait sans insigne royal[1]; » or, qu'est-ce que régner sans être reconnu roi? La monarchie n'était possible que dans un lointain tout-à-fait inconnu, où l'on n'arriverait que par un laborieux épuisement de la démocratie. Pour le présent et même pour trois siècles, le nouveau pouvoir ne sera qu'un *commandement*, qui emprunte son action comme son nom (*imperium*, empire) de la force militaire; commandement absolu, puissance tyrannique et également précaire, à laquelle tout sera permis, tant que celui qui en est muni ne déplaira pas à la populace ni à la soldatesque. Encore Auguste appréhendait-il que l'attention ne s'arrêtât sur ce seul titre effectif d'*empereur*, et son plus grand trait d'habileté, peut-être, fut d'y joindre un autre titre, sans conséquence, purement honorifique, qui servît à désigner sa personne dans le détail et le langage ordinaire de la vie, sans ostentation et sans ombrage. Nommé *prince du sénat*, il retint de préférence cette qualification; habituellement on l'appelait le *prince*, et son autorité le *principat*[2].

imago reipublicæ. » 1-3 : « Eodem magistratuum vocabula. Juniores post Actiacam victoriam, etiam senes plerique inter bella civilia nati; quotusquisque reliquus, qui rempublicam vidisset? »

[1] Suét., *Tib.*, 14.

[2] Vell., 2-46 ; Tac., *Ann.*, 1-1 : « Lepidi atque Antonii arma in Augustum cessêre, qui cuncta discordiis civilibus fessa, nomine *principis*, sub imperium accepit. » 1-9 : « . . . Non aliud discordantis patriæ remedium fuisse, quam ut ab uno regeretur. Non *regno* tamen, neque dictatura, sed *principis* nomine constitutam rempublicam. » *Hist.*, 1-84 : « Hunc auspicato a parente et conditore urbis nostræ institutum, et a *regibus* usque ad *principes* continuum et immortalem. » Hor., *Od.*, 1-2 : « Hic ames dici pater atque

Les indignations de Tacite contre la tyrannie des Césars et contre la servilité des Romains, ont fait illusion ; avant un de ses modernes traducteurs [1], nul ne s'était douté de la véritable situation des choses, que la suite des faits néanmoins démontre assez clairement, et dans le récit, dans les remarques de Tacite plus que partout ailleurs. Comment une aristocratie abattue par sa mollesse et son ambition, eût-elle conservé quelque dignité? Quant à la multitude, dès qu'elle est à elle-même, elle adore ou elle tue, insolente et servile tout ensemble; il n'y a plus rien pour elle de légitime ni de honteux. Longtemps les empereurs virent des adulateurs à leurs pieds dans Rome, sans y voir des sujets.

princeps... » De là le sens nouveau de *principalis* et celui de *principatus*, que ne rend point notre mot *principauté*. Suét., *Tib.*, 65 : « Vix tandem et astu magis quam *principali* auctoritate subvertit. » Tac., *Hist.*, 2-81 : « Tantum simul peditum equitumque et æmulantium inter se regum paratus, speciem fortunæ *principalis* effecerant. » *Ib.*, 1-42 : « Et fortunam *principatus* inerti luxu... præsumebat. » *Id.*, *Agricola*, 43 : « Crebrius quam ex more *principatus* per nuntios visentis. » *Voyez* encore Suétone, Florus, Pline, *passim*, et mon ch. LXXIII. Il échappe rarement à Tacite de se servir de *regnum* et de *regius*, comme synonymes de *principatus* et de *principalis;* encore est-ce dans un sens général de pouvoir. Consultez, pour le plan de l'histoire de l'empire, mon précis de l'histoire des empereurs.

[1] *Voyez* le *discours préliminaire* de la traduction de Tacite, par Dureau de la Malle.

CHAPITRE LXV.

POLITIQUE D'AUGUSTE.

—

Auguste ne se démentit pas un moment; cette double et secrète nécessité d'usurpation et de dépendance, qu'il était également dangereux d'outrer et de découvrir, il sut la saisir si adroitement, et entremêler tellement l'une à l'autre, que sa conduite fit loi et position en même temps pour ses successeurs. A ne regarder que certains actes de vigueur, il semblerait le maître; en d'autres circonstances on le voit contraint. Comme rien ne subsiste tranquille et stable sans autorité, il usait de la sienne au besoin; son ascendant personnel, fortifié des nouvelles prérogatives, dominait les résistances, et continuellement aussi il redemandait une confirmation légale. Depuis l'an 27, où il avait échangé le triumvirat contre des pouvoirs plus réguliers, il renouvela encore cinq fois ces pouvoirs, d'abord de cinq en cinq ans, puis de dix en dix ans, et lorsque, après lui, cette formalité cessa, les empereurs en perpétuèrent du moins la mémoire par des fêtes célébrées tous

les dix ans (*decennalia*), ce qui continuait au temps de Dion Cassius. Plus d'une fois même encore il feignit de vouloir abdiquer, et il affecta jusqu'au dernier moment d'en conserver l'intention. Dans une de ses lettres au sénat (au plus tôt 2 avant), il parlait encore d'une espérance de repos, qui ne serait pas sans dignité : « Il serait plus glorieux, « ajoutait-il, d'exécuter que de promettre ; néanmoins, le « désir que j'ai de voir arriver cet heureux temps fait que, « le voyant différer, je trouve du moins de la douceur à « en parler [1]. »

Auguste eut soin aussi d'observer l'opinion et les goûts populaires ; il se gardait bien de les choquer, sachant quels avantages il pouvait et quels il ne pouvait pas prendre, agissant toujours avec précaution autant qu'avec fermeté. Voilà pourquoi, ne voulant point établir une loi d'élection impériale, il n'osa jamais proposer une loi d'hérédité ni de succession ; voilà pourquoi, disposant de tous les revenus de l'empire, il n'imposa point de contributions directes, et pourquoi enfin il entreprit si faiblement la réforme des mœurs, quoiqu'il en connût certainement l'utilité.

Les sénateurs et les grands étaient les plus faciles à mener ; avec eux l'empereur était vraiment le maître, et, depuis longtemps, tout ambitieux avait trouvé dans le sénat une souplesse commode. Auguste voulait s'en servir comme d'un grand conseil, dépositaire et interprète du droit public, donner par les délibérations de ce corps une forme de loi aux volontés impériales, et l'interposer à propos entre le prince et la nation dans des circonstances importantes. Il l'avait ménagé même en l'épurant, et depuis, en le réglant comme il voulut, il s'étudiait à le remettre en honneur. Le sénat traitant des affaires de l'État, le prince

[1] Dion, 53-16, 55-6, 28 ; Sénèq., *De brev. vitæ*, 5 ; Suét., *Aug.*, 28.

évitait ainsi la responsabilité de la décision. Les séances se passaient avec une sorte de liberté; on avait à donner un avis plutôt qu'un consentement. Auguste y souffrait la contradiction; une fois, comme il quittait de colère une discussion animée, quelques uns lui dirent qu'il fallait bien laisser parler les sénateurs sur la chose publique. Des libelles même circulèrent contre lui dans la curie, sans qu'il prît la peine d'y répondre ni d'en chercher les auteurs. Afin d'accoutumer de bonne heure aux affaires les fils des sénateurs, il leur accorda de revêtir le laticlave en même temps que la toge virile, et de venir aux séances. Ceux qui commençaient leur carrière militaire recevaient le commandement d'une légion ou d'une aile de cavalerie; souvent même, afin qu'aucun d'eux n'ignorât le service, il mit à chaque aile deux laticlaves[1]. Les pères conscrits n'avaient pas moins à se louer de ses manières; ils n'étaient astreints à se lever ni quand il entrait ni quand il sortait; il saluait en passant chacun par son nom. Il entretint des relations d'amitié avec un grand nombre d'entre eux; il les visitait au jour de leur naissance, et ne cessa cet usage que dans un âge avancé, lorsqu'un jour il eut été froissé par la foule dans une réjouissance de fiançailles[2].

La discipline militaire fut remise en vigueur; les généraux n'eurent plus le droit d'emmener avec eux leurs familles, ni de revenir les voir, sinon pendant les quartiers d'hiver: mais l'exemple de l'empereur ne contribua pas à maintenir ce règlement, qui ne fut pas longtemps observé. Une distribution exacte des châtiments et des récompenses ramena légionnaires et centurions au devoir. Les couronnes, comme le prix le plus honorable, se donnèrent

[1] Dion, 53-20; Suét., *Aug.*, 35, 54, 55, 78.
[2] Suét., *Aug.*, 53.

plus rarement; on méritait plus facilement des colliers d'argent et d'or. On vit quelques légions licenciées pour leurs insolentes exigences. Auguste, après la guerre civile, soit dans ses harangues, soit dans ses édits, n'appela plus les soldats autrement que *soldats*, et non *compagnons d'armes* comme auparavant; il ne permit pas à ses beaux-fils ni à ses petits-fils d'être plus familiers que lui. D'ailleurs, il avait épuré l'armée par les nombreux congés qui suivirent sa victoire; il ne se servit plus ensuite des affranchis que dans les cohortes nocturnes, et n'admit que des Romains dans les légions, ce qui était facile, les recensements qu'il ordonna lui-même n'ayant pas constaté moins de quatre millions de citoyens. Le recrutement s'exécutait avec sévérité: un chevalier ayant coupé les pouces à ses deux fils pour les exempter de la milice, il le fit vendre lui et son bien; et, comme les publicains voulaient l'acheter pour lui rendre la liberté, il l'adjugea à l'un de ses affranchis, avec ordre de le reléguer aux travaux des champs. Quand il détermina l'époque et la somme de retraite, ce fut pour empêcher que la misère ne portât les soldats congédiés à désirer les changements politiques [1].

Un homme qui, sans être guerrier, s'était élevé au rang suprême par le moyen des soldats, comprenait mieux que tout autre le danger d'un tel appui. Ses réformes militaires, comme toute son administration, avaient évidemment pour but de rendre l'armée plus nationale en lui ôtant son excessive prépondérance, et d'en séparer peu à peu les intérêts de l'empereur; c'était la sûreté de l'empereur lui-même et de l'empire. Il fallait pour cela renoncer aux con-

[1] Suét., *Aug.*, 24, 25, 49, *Tib.*, 8 ; Veget., 1-13 ; Aul. Gell., 10-8 ; Val. Max., 2-7 ; Frontin, 4-1 ; Juste-Lipse, 1-6. *Voyez* aussi le *Monument d'Ancyre*, 2e *fragment;* Hor., *Sat.*, 2-7, v. 91 :

. . . . Ociùs hinc te
Ni rapis, accedes agro opera nona sabello.

quêtes et employer uniquement les troupes à la défense des frontières et à la tranquillité intérieure. Rome avait acquis assez de gloire et de sujets. Des guerres très-lointaines désormais exigeraient des troupes plus nombreuses, et, avec l'audace soldatesque, ranimeraient l'ambition des capitaines. Aussi nulle expédition entreprise qui ne fût indispensable, et qu'Auguste ne s'efforçât de terminer par un traité. Il obligea plusieurs chefs barbares à jurer dans le temple de Mars Vengeur qu'ils resteraient fidèles à l'alliance et aux conditions obtenues. Il essaya un nouveau genre de garantie, en exigeant de quelques autres des femmes pour ôtages, leur laissant toutefois la faculté de les recouvrer quand ils voudraient. La plus grande rigueur qu'il exerça envers les révoltes les plus fréquentes et les plus perfides, ce fut de vendre les prisonniers et de les transplanter au loin, sans permettre de les racheter avant trente années. Suétone attribue à cette modération les ambassades et les alliances des Scythes et des Sarmates [1]; les nations, en effet, devaient voir avec respect cet empire si formidable, qui n'envahissait plus.

Avec cette vue pacifique, il ne convenait pas d'entretenir au dedans les habitudes belliqueuses. La loi Julia, sur les troubles publics, reçut une plus grande extension. Il ne fut plus permis à aucun citoyen, même en Italie, d'avoir chez soi, ni de porter nulle part d'autres armes que des armes de chasse, de voyage ou de navigation [2]. La même prudence avait amené la désuétude des triomphes, afin qu'un

[1] Suét., *Aug.*, 21; Tac., *Ann.*, 1-3.

[2] *Digest.*, 48-6, 1; Rosin, 8-27; *Petits poèmes latins*, Grat. Fal., 337:

. . . . . Tegat imas fascia suras.
Sit famulis vitulina tuis, aut tergore fulvo
Mantica, curta chlamys, canaque e mele galeri;
Ima Toletano præcingant ilia cultro;
Terribilem manu vibrata falarica dextra
Det sonitum, et curva rumpant non pervia falce.

nom privé ne pût effacer le nom du prince, et que la gloire militaire devînt un privilège impérial[1].

C'est surtout au milieu du peuple de Rome qu'il est curieux de considérer Auguste. Indépendamment des distributions régulières, le blé était livré à très-bas prix dans les années difficiles, quelquefois gratuitement, et les billets d'argent étaient alors doublés. Les largesses (*congiaria*) arrivaient fréquemment selon l'occasion. Les sénateurs voyaient compléter leur fortune quand ils ne possédaient pas le cens assigné à leur rang; les citoyens recevaient par tête trente, quarante, cinquante, deux cents écus; les petits enfants même n'étaient point oubliés, quoique ce ne fût guère l'usage qu'ils y prissent part avant onze ans. Cependant Auguste voulait qu'on reconnût en lui un prince plus utile que complaisant. Un jour que le peuple se plaignait de la disette du vin, il répondit « que son gendre Agrippa avait pourvu par ses aqueducs à ce que personne ne souffrît de la soif. » Une autre fois on réclamait une largesse: après avoir répondu qu'il tenait toujours sa parole, il ne se borna pas à refuser, il remontra dans un édit la bassesse et l'impudence de réclamer une chose non promise, et protesta qu'il avait eu l'intention de donner, mais qu'il ne donnerait rien. Une année, la stérilité étant extrême et difficile à réparer, il fit sortir de la ville les marchands d'esclaves, les maîtres de gladiateurs et tous les étrangers, excepté les médecins et les professeurs. Lorsque l'abondance fut revenue, il avait résolu, selon son propre aveu, de supprimer pour toujours les distributions de blé, parce qu'on se fiait là-dessus pour négliger l'agriculture; mais il abandonna cette résolution, parce qu'il était trop certain que

[1] Tac., *Agricola*, 39: « Id sibi maxime formidolosum, privati hominis nomen supra principis attolli; frustra studia fori et civilium artium decus in silentium acta, si militarem gloriam alius occuparet, et cœtera utcumque facilius dissimulari, ducis boni *imperatoriam* virtutem esse. »

l'ambition la rétablirait quelque jour pour la perte du prince. Seulement, depuis, il prit ses mesures pour que les cultivateurs ne fussent pas moins bien traités que la plèbe[1].

Il montra de la fermeté jusque dans les divertissements publics, les délices de Rome, en prohibant les combats à mort dans l'arène, en modérant le nombre des combats de gladiateurs et d'athlètes; les particuliers ne pourraient désormais, sans permission du sénat, produire des gladiateurs en public plus de deux fois l'année, ni au-delà de soixante couples. Les chevaliers prenaient part quelquefois à ces assauts; des fils de sénateurs, des femmes nobles, s'habituaient à paraître sur la scène. Un sénatus-consulte s'y opposa. Les histrions n'eurent pas toujours le droit de tout oser pour amuser les spectateurs, et parfois ils étaient bannis. Mécène avait introduit à Rome le spectacle des pantomimes, nouveau genre de représentations licencieuses, qui plaisaient autant à la nation qu'au ministre. Malgré cette faveur générale, il arriva quelquefois à Auguste de punir ces acteurs insolents; il fit battre de verges, dans sa propre maison, le pantomime Hylas, sur les plaintes du préteur. Mais cela même était une preuve de la puissance démocratique, car il avait cru nécessaire de déclarer les histrions exempts d'une pareille punition; nul magistrat n'avait le droit de sévir contre eux, et lui seul le pouvait, parce qu'on l'avait mis au-dessus des lois. Il chassa aussi de l'Italie un autre pantomime, Pylade, pour avoir montré au doigt un spectateur qui sifflait; mais il ne tarda pas à le rappeler, et le baladin lui dit hardiment : « César, il t'importe que le peuple s'occupe de nous[2]. »

Auguste le savait fort bien; il avait grand soin de pourvoir à cette distraction nécessaire des esprits, par une suc-

[1] Suét., *Aug.*, 41, 42.
[2] Suét., *Aug.*, 45, 43; Dion, 54-2, 17; Tac., *Ann.*, 1-54, 77.

cession et une variété de spectacles que les temps précédents n'avaient point égalées. Il donna vingt-quatre fois des jeux en son nom, et vingt-trois fois à la place de magistrats absents ou trop peu riches pour cette dépense. Il n'était pas rare qu'on eût des spectacles dans chaque quartier, sur plusieurs théâtres en même temps, et par des histrions de toutes les langues; les parcs servaient à ces réjouissances, comme le Forum, l'amphithéâtre et le cirque. Quelquefois on n'avait qu'une chasse et des athlètes au Champ de Mars, et l'on regardait assis sur des siéges de bois; ou bien une naumachie, dans un bassin creusé près du Tibre, ou des courses de char; souvent le jeu troyen de la jeune noblesse. Ce jeu cependant cessa à la fin, parce qu'un neveu d'Asinius Pollion y eut la jambe cassée. Quand les spectacles étaient moins magnifiques, le prince y contentait la curiosité par l'apparition de quelque objet extraordinaire ou inconnu, comme un rhinocéros, qui fut montré dans les parcs, un tigre sur la scène, au Forum un serpent de cinquante coudées. Durant ces réjouissances, des gardes étaient distribués en divers postes pour préserver des voleurs la ville déserte.

S'il y avait convenance à ne pas laisser les grands devenir des baladins et des gladiateurs, il semblait toutefois qu'ils dussent contribuer en quelque chose à l'amusement du peuple, puisque la jeune noblesse exécutait fréquemment les chasses[1]. L'empereur ne négligeait pas d'assister aux jeux, il y allait même malade; il y passait des heures, des journées entières, se gardant bien d'y faire rien autre chose, car on avait murmuré autrefois de voir le premier César y lire et y écrire des lettres et des mémoires. Lui, au contraire, il considérait « comme un acte national de se mêler aux plaisirs du vulgaire; » il proposait des prix con-

[1] Suét., *Aug.*, 43; Tac., *Ann.*, 12-56.

sidérables dans les jeux des autres, et s'occupait spécialement de tous ceux qui servaient aux fêtes publiques. Il ne dissimulait pas qu'il prenait goût à tous ces spectacles, surtout aux luttes des pugiles latins, qu'il avait coutume d'opposer aux grecs; il s'arrêtait même à regarder dans les rues ces oisifs combattants (boxeurs) qui se gourmaient sans art, à l'aventure, devant les passants [1].

Partout se remarquent des attentions semblables d'obséquieuse popularité. Consul, il allait presque toujours à pied dans la ville; quand il ne remplissait aucune charge, il allait en litière couverte pour n'être pas reconnu, et pour épargner aux citoyens les déférences accoutumées. Les jours de fête, la foule était admise sans distinction aucune aux salutations; il recevait tout le monde avec affabilité. Dans une de ces occasions, il vit un homme qui lui tendait une requête avec quelque timidité : « Approche, dit-il « en riant : tu hésites comme si tu présentais une petite « pièce de monnaie à un éléphant. » Moins confiant que César, il évitait néanmoins de paraître ombrageux, de punir trop rigoureusement une injure ou une menace proférée contre lui. Entre plusieurs griefs d'accusation, l'on reprochait en sa présence à un certain Ælianus, de Cordoue, d'avoir mal parlé de lui : « C'est ce qu'il faudrait prouver, « dit vivement Auguste à l'accusateur : au reste, Ælianus « saura que j'ai une langue, et je parlerai sur son compte « à mon tour. » Et comme Tibère était fort irrité : « Pourquoi ne souffrirais-tu pas, ajouta-t-il, qu'on dise du mal « de moi ? C'est assez que personne ne puisse nous en faire. » S'il lui revenait quelque bon mot qui courût sur sa personne, il prenait le parti d'en rire. Il rendait lui-même la justice, souvent jusque dans la nuit. Il s'en faisait un de-

[1] Suét., *Aug.*, 43, 45; Tac., *Ann.*, 1-54 : « Neque ipse abhorrebat talibus studiis, et *civile rebatur* misceri voluptatibus vulgi. » 12-66.

voir, dont une indisposition ne le dispensait pas. Alors il jugeait en litière, ou couché dans sa maison, toujours avec autant de douceur que d'exactitude.

Cet esprit de bienveillance, il voulait le faire entrer dans la législation, en instituant appel des procès de la ville au préteur urbain, et en ajoutant aux tablettes d'absolution et de condamnation une troisième tablette d'acquittement pour ceux qui, dans une cause de faux testament, auraient été induits par fraude ou par erreur à signer. Toutes les fois qu'il venait aux comices d'élection, il présentait trois candidats, sollicitait pour eux publiquement, et donnait son suffrage dans sa tribu, comme un simple citoyen. Il ne recommanda jamais ses petits-fils sans ajouter cette restriction : « s'ils le méritent. » Avant que ces jeunes gens eussent pris la robe virile, il désapprouva qu'on se fût levé pour eux au théâtre, et qu'on les applaudît. Un jour, un mime s'étant écrié, selon son rôle : « O *seigneur* juste et bon ! » tous les spectateurs battirent des mains, en appliquant ce passage à Auguste présent ; mais Auguste réprima par son geste et son visage cette flatterie inconvenante, et publia ensuite un édit pour défendre qu'on lui donnât le nom de seigneur (*dominus*). Il ne souffrait pas que ses enfants se servissent de ce nom envers lui ni entre eux, même en badinant.

La vaste maison où il résidait sur le Palatin, il l'intitula *maison publique* dès qu'il fut grand-pontife, parce que, selon l'ancienne coutume, le grand-pontife ne devait habiter que dans les bâtiments de l'État. Cette demeure s'appelant plus ordinairement, à cause de sa situation, palais (*palatium*), cette dénomination finit par désigner exclusivement l'habitation des empereurs, et, dans les temps modernes, l'habitation officielle des rois. Mais les idées monarchiques qui s'y sont attachées depuis étaient bien étrangères aux Romains de cette époque. Déjà même dans le pa-

lais se formait un assemblage régulier de gens et d'habitudes, qui fut la première origine de la cour impériale; mais c'était un usage de plus d'un siècle dans la république. C. Gracchus avait imaginé de distinguer en trois classes, par rang de mérite et d'amitié, ses plus zélés partisans. Le tribun Livius Drusus, puis tous les autres riches, en firent autant : on avait des registres d'amis et des *nomenclateurs* pour les enregistrer et les reconnaître. Nul personnage ne quittait plus la ville pour un gouvernement, un voyage ou une expédition, sans se faire honneur d'une nombreuse suite d'amis et de compagnons (*comites*), qui vivaient à ses frais et qui recevaient de lui des appointements. Agrippa et Mécène n'avaient pas autrement commencé leur fortune. Après eux, les compagnons les plus habiles ou les plus dévoués devinrent à leur tour les véritables conseillers du prince, et les principaux membres du consistoire; de là l'influence des affranchis, et ce titre de *compagnon* grandissant peu à peu, et s'érigeant à la fin en office et en dignité. Du mot *comes*, dans ce nouveau sens, s'est formé le mot *comitiva*, et, par traduction de ce nouveau sens, ceux de *comte* et de *comté* dans les langues modernes[1].

Personne alors n'eût songé à voir des courtisans et une suite royale dans les compagnons du prince. Auguste ne se fût pas exposé à un pareil soupçon. Il s'abstint toujours également des honneurs divins, quoiqu'il y eût moins d'inconvénient. Il n'eut point de temple dans Rome. Toutes les statues d'or et d'argent qu'on lui avait élevées furent fondues par son ordre et changées en vases à l'honneur d'Apollon. Dans les provinces mêmes, quoique de tout temps

[1] Suét., *Aug.*, 53, 51, 33, 56, 72, 94, 98, 5, *Cés.*, 42, *Tib.*, 30, 46, *De illust. grammat.*, 17; Dion, 55-12; Sénèq., *De benef.*, 6-34, 33, *De clem.*, 1-49; Pline, *Paneg.*, de 1 à 10; Casaubon et Saumaise sur Spartien, *Vie d'Adrien*, 18, et Saumaise sur Treb. Pollion, *Trente tyrans*, 13, dans l'*Histoire d'Auguste*. *Voy.* aussi M. Naudet, 1re partie, 5-1, 3e partie, 3-2.

on eût décerné des temples aux proconsuls, il n'en accepta jamais qu'en partage avec Rome, et où le nom de Rome ne fût inscrit avec le sien [1].

Seulement, la même flatterie qui avait donné au mois *sextilis* le nom d'Auguste, en tira une qualification pour les dieux *lares*, qu'on appela *lares augustaux*. Les inspecteurs de quartiers, à la faveur de leurs fonctions en même temps religieuses et municipales, partagèrent cette distinction : on les nommait d'ordinaire *maîtres augustaux* ou simplement *augustaux*. Les villes municipales imitèrent bientôt cet usage, qui s'étendit rapidement dans tout l'occident de l'empire, et qui finit par y établir une classe à part d'*augustaux* ou *sévirs augustaux*. Ils avaient quelque ressemblance avec les chevaliers, et ne furent pas sans importance dans les cités. L'institution subsista, mais le culte indirect qui s'y attachait, s'oublia [2].

Les nouvelles constructions et les embellissements de la ville ne se rapportaient pas moins aux desseins politiques d'Auguste, et contribuaient à sa popularité. Le temple de Jupiter Tonnant au Capitole, ceux de Mars Vengeur et de Quirinus, celui d'Apollon Palatin, où devait délibérer le sénat sur les questions de guerre et de triomphe, le Portique palatin, garni d'une bibliothèque grecque et latine, assez vaste pour y assembler quelquefois les pères conscrits, et y recenser les décuries des juges ; la basilique et le portique de Caius et de Lucius, les portiques d'Octavie et de Livie, le théâtre de Marcellus, le mausolée qu'Auguste se destinait à lui-même dans le Champ de Mars, un troisième

[1] Suét., *Aug.*, 52 ; Tac., *Ann.*, 1–10, ne dit pas le contraire : « Nihil deorum honoribus relictum, quum *se templis et effigie numinum*, per flamines et sacerdotes coli vellet. » Outre que ce sont ici les discours des détracteurs d'Auguste, ce reproche indique plutôt *partage* des honneurs divins qu'un culte particulier.

[2] M. Egger, *Examen des examens*, etc.

Forum ouvert à la multitude des plaideurs, que ne pouvaient plus contenir les deux autres : tous ces ouvrages furent les monuments de sa magnificence. Il employa seize mille livres d'or et une valeur de cinquante millions de sesterces en perles et en pierreries à décorer le sanctuaire de Jupiter au Capitole. On lui dut encore tout ce qu'entreprirent à son exemple et par ses exhortations les plus riches personnages.

Outre l'amphithéâtre de Taurus, on vit élever un temple à Diane par Cornificius, à Saturne par Plancus ; Balbus donna un théâtre ; beaucoup d'autres construisirent à l'envi de beaux édifices, ou restaurèrent les anciens. Nul ne se distingua autant qu'Agrippa, qui acheva les Parcs-Jules (*Septa-Julia*), rétablit les égouts, fit le portique de Neptune, des Thermes, plusieurs aqueducs, parmi lesquels celui de l'eau *Parthénienne* (*aqua virgo*), source découverte par une jeune fille à des soldats altérés, dans les environs de Tibur, et qu'il conduisit jusqu'au Champ de Mars pour l'usage de ses thermes. Ce ne fut pas tout ; on nettoya et on élargit le lit du Tibre. Pour rendre plus facile l'accès de Rome, on répara les voies publiques. L'empereur se chargea de la voie Flaminienne, confia le soin des autres aux magistrats qui avaient joui des honneurs du triomphe, et les dépouilles ennemies payèrent ces utiles dépenses.

Auguste avait bien le droit de dire « qu'il avait trouvé une ville de pierre et qu'il la laissait toute de marbre. » Il cherchait moins ainsi à se contenter lui-même qu'à saisir l'orgueil national, à se l'attacher en même temps qu'il affectait de conserver les idées républicaines, mais pour mieux les dépayser et les effacer au milieu de tant de splendeur. Il aima mieux faire son Forum plus étroit, et respecter les maisons qui gênaient son plan. Dans les deux portiques dont il l'entoura, il plaça toutes les statues des

anciens triomphateurs, sans excepter celle de Pompée, qu'il ôta seulement par ce moyen de la curie où César avait été tué; et un édit apprit aux Romains que tous ces illustres souvenirs étaient proposés « comme autant de modèles que les citoyens fissent une loi d'imiter à lui-même et aux princes des âges suivants. » Et, pour compléter l'illusion, pour qu'on ne pût douter que la liberté vivait encore dans cet empire de la démocratie, Asin. Pollion bâtit un temple à la Liberté [1].

Une telle conduite réussit. Auguste fut très-aimé. « Sans « parler des sénatus-consultes que put décréter la crainte « ou la flatterie, les chevaliers célébrèrent constamment sa « naissance, de leur propre mouvement, par deux jours « de fête. Chaque année, les trois ordres jetaient une pièce « de monnaie dans le lac Curtius, comme une offrande « pour sa conservation. On portait des étrennes dans la « même intention au Capitole, ce qui produisit une somme « assez considérable pour faire de magnifiques statues des « dieux, dont il décora chaque quartier. La maison du Pa- « latin ayant été brûlée par un accident, tous les citoyens « s'empressèrent de contribuer, chacun selon ses moyens, « pour la rebâtir. Il eût reçu ainsi des sommes considéra- « bles; mais il ne prit qu'un denier de chaque offrande. » Quand il revenait des provinces, on accueillait son arrivée par d'heureux présages, des chants et des vers, et l'on se gardait de livrer un criminel au supplice un pareil jour. Enfin, ce fut la volonté unanime du peuple qui lui décerna le titre le plus honorable: « Que ce soit, lui dit Val. Mes-

[1] Dion, 53-23, 27, 54-4, 11, 19, 56-30; Suét., *Aug.*, 56, 29, 30, 31, 101; Tac., *Ann.*, 1-9: « Mari Oceano aut omnibus longinquis septum imperium; legiones, provincias, classes, cuncta inter se connexa; jus apud cives, modestiam apud socios; urbem ipsam magnifico ornatu; pauca admodum vi tractata, quò cæteris quies esset. » Pline, 33-14, Ovid., *Fast.*, 5-157, 551 et suiv.; Hor., *Ep.*, 1-6; Vasi, *Itin. di Roma*.

« sala dans le sénat au nom de tous, un heureux présage « pour toi et pour ta famille, César Auguste; car nous « pensons ainsi souhaiter à la république une perpétuelle « félicité: le sénat, d'accord avec le peuple romain, te « salue *Père de la patrie* (8). » Auguste répondit, les larmes aux yeux: « Tous mes vœux sont remplis, pères « conscrits: que puis-je demander aux dieux immortels, « sinon que cette approbation générale m'accompagne jus- « qu'au dernier terme de ma vie [1]? »

[1] Sénèq., *De clem.*, 1-10; Suét., *Aug.*, 57, 58; Casaubon se trompe sur la date, et corrige sans raison une inscription de Sedunum (Sion en Valais), qui constate ce titre de père de la patrie, donné à Auguste la quinzième année de sa puissance tribunitienne, lorsqu'il avait été onze fois consul, et non point à son onzième consulat.

CHAPITRE LXVI.

DIFFICULTÉS DU GOUVERNEMENT IMPÉRIAL. — MOEURS ET ESPRIT NATIONAL. — FINANCES. — PROVINCES.

Malgré le succès de sa politique, il était cependant impossible à Auguste de se faire illusion, et de ne pas sentir la difficulté d'un gouvernement de décadence. Il eût bien voulu rendre au peuple quelque dignité : il y fit tout ce qu'il put. Il espérait arrêter ce mélange continuel de race étrangère et d'esclaves, en se montrant sévère sur le droit de cité et l'affranchissement. Il fixa un âge pour affranchir et pour être affranchi, et défendit qu'aucun esclave qui eût subi la chaîne ou la torture pût jamais, par aucun affranchissement, jouir du droit quiritaire. Un grand nombre d'affranchis, nouvellement inscrits, s'étant présentés à une *largesse*, il refusa fermement de leur accorder une part qui ne leur était point due, et donna même aux citoyens moins qu'il n'avait promis, pour punir la connivence ; il dit à Tibère, qui sollicitait le rang de citoyen pour un Grec : « Prouve-moi d'abord que cela est juste ; » et Livie de-

mandant aussi pour un Gaulois tributaire, il n'accorda qu'une exemption de tribut, « aimant mieux ôter quelque « chose au fisc que de prodiguer l'honneur du nom ro- « main. » Ses yeux étaient choqués de la négligence d'habillement par laquelle on s'éloignait de l'ancien costume. Un jour, apercevant dans une assemblée une foule de gens en tuniques sombres ou en casaques, au lieu de la toge ordinairement blanche : « Voilà, dit-il,

« Le peuple roi du monde et la toge romaine! »

Et il ordonna, en conséquence, aux édiles de ne plus souffrir au Forum ni au cirque personne qui n'eût déposé la casaque et qui ne parût en toge[1].

Il eût bien voulu surtout, avec un costume plus grave, des mœurs plus composées. A défaut de vertu, son intérêt lui disait assez que, sans mœurs, il n'y a plus de force et de sécurité pour un État ; mais ce fut où il échoua complètement. Ses lois à ce sujet restaient sans effet (lois Juliæ, 17 avant l'ère vulgaire et 4 depuis). En vain le poète lyrique avait célébré la licence domptée par le châtiment, les familles renouvelées par la loi conjugale[2], qui fixait un ter-

[1] Suét., *Aug.*, 40, 41, 42 ; Dion, 55-13 ; Virg., *Æneid.*, 1-286 :

Romanos rerum dominos gentemque togatam.

Juv., 3-156 :

Pars magna Italiæ est (si verum admittimus) in quâ
Nemo togam sumit nisi mortuus. . . . . . .
Sufficiunt tunicæ summis ædilibus albæ.

Et 9-23 :

. . . . Pingues aliquando lacernas
Munimenta togæ, duri crassique coloris.

[2] Hor., 4-4 :

me au célibat et au veuvage. Cette gêne ne servit qu'à multiplier les divorces et les fiançailles prématurées. On fiançait une fille non sortie de l'enfance, pour demeurer libre sous un engagement fictif. Le législateur fixa encore l'âge des fiançailles pour les filles; il ajouta des places distinguées pour les gens mariés, dans les spectacles. Tout cela n'empêchait point les contraventions continuelles. Les chevaliers demandèrent publiquement l'abolition de la loi contre le célibat. Auguste fit venir au milieu des jeux les enfants de Drusus, mit les uns dans les bras de leur père, prit les autres dans les siens, et les montrait à ces indignes Romains pour leur inspirer quelque honte par l'exemple heureux et imitable d'une sage union. Il n'en fut pas moins obligé de laisser trois ans de liberté au lieu de deux ans aux époux veufs ou séparés. On ne se contenta pas de si peu : on réclamait obstinément liberté entière. Un jour, impatienté, il assembla sur le Forum les citoyens, rangea d'un côté les pères de famille, de l'autre les célibataires; et, trouvant ceux-ci plus nombreux, il en témoigna son chagrin, louant hautement les autres. « Quant à eux, il ne savait de quel nom les appeler, hommes, citoyens ou Romains, dont ils ne remplissaient pas les devoirs. » Ceux qui étaient dans la règle reçurent des récompenses et des distinctions

Mos et lex maculosum edomuit nefas.

4-14 :

. . . . Et vaganti fræna licentiæ
Injecit, amovitque culpas.
Non qui profundum Danubium bibunt
Edicta rumpent Julia. . . . .

Epod., 14 :

. . . . Patresque
Prosperes decreta super jugandis
Fœminis prolisque novæ feraci
Lege marità.

nouvelles: les femmes même le droit d'hériter bien au-delà de ce que permettait la loi Voconia. De plus, la loi Papia-Poppæa fut portée (9 depuis), qui ne toléra plus que deux ans de veuvage, et dix-huit mois de célibat après divorce[1].

Il réussit mieux à remettre un peu de décence dans les jeux, où la multitude envahissait tout sans égards, et confondait tous les rangs. Un sénateur quelquefois n'y pouvait pénétrer. Non-seulement un sénatus-consulte rétablit les sénateurs dans la préséance, mais les soldats eurent une place marquée; les adolescents durent se tenir séparément avec leurs gouverneurs; les femmes ne virent plus que de loin, des rangs de sièges les plus élevés, les combats de gladiateurs. Il était moins tolérable encore qu'elles assistassent aux luttes des athlètes; et un jour, un couple de pugiles fut renvoyé au lendemain matin, et un édit notifia qu'il ne convenait pas que les femmes vinssent au théâtre avant la cinquième heure.

On a déjà vu qu'un décret interdisait l'arène aux chevaliers et la scène aux matrones. Mais que signifiaient toutes ces prohibitions, quand une place d'honneur, en face de la chaire prétorienne, était réservée aux vestales dans les spectacles? Lorsqu'en même temps le célibat religieux de ces mêmes vestales inspirait tant de répugnance, que les familles refusaient d'y dévouer leurs filles, et qu'on eût vu

[1] Dion, 54-16, 56, de 1 à 10; Suét., *Aug.*, 34, 44; Rosin, 8-16; c'est Drusus que Suétone désigne évidemment sous le nom de Germanicus; ce jeune prince porta ce nom avant son fils. Properce, 2-6, insultait publiquement en vers à l'impuissance de la loi contre le célibat:

> Gavisa est certe sublatam Cynthia legem;
> Qua quondam edicta flemus uterque diu
> Ne nos divideret. . . . .
> Est magnus Cæsar, sed magnus Cæsar in armis;
> Devictæ gentes nil in amore valent.
> . . . .
> Unde mihi patriis natos præbere triumphis?
> Nullus de nostro sanguine miles erit.

incomplet ce collège de six personnes consacrées, si Auguste n'eût déclaré admissibles les filles d'affranchis? Quelle pouvait être l'influence d'un chef dont la vie privée s'accordait si peu avec ses beaux règlements, et dont la maison renfermait les désordres les plus coupables, malgré les exemples d'Octavie, de Drusus, de Germanicus et de leurs épouses, que les autres ne se piquaient pas d'imiter [1]? D'ailleurs, un mal qui a renversé la constitution d'un État ne se répare pas avec des lois et un nouveau gouvernement.

Si peu fastueux que fût le premier empereur, et quelle que fût sa vigilance à corriger les abus, le nouveau gouvernement était dispendieux : beaucoup plus de fonctions salariées, une grande armée à solder, à entretenir, une populace nombreuse à nourrir, des fêtes multipliées, le goût général des constructions, tout cela exigeait chaque année des sommes immenses. Il est impossible de savoir quels étaient les revenus de l'empire : un document d'Appien sur ce sujet ne nous est point parvenu, et tous les travaux des érudits n'ont pu y suppléer. Selon certaines supputations, les contributions levées sur les provinces pouvaient monter à quatre cent quatre-vingts millions de francs; selon Juste Lipse, à un milliard et demi; d'autres ont préféré neuf cent soixante millions. Cette moyenne conjecture est bien moins vraisemblable que celle de Juste Lipse; encore ne faut-il y comprendre que les tributs proprement dits, imposés sur les propriétés, acquittés en argent ou en nature, et la capitation. Les impôts indirects devaient produire bien davantage : c'étaient principalement les droits d'entrée et de sortie, et les péages des rivières. Ces droits se répétaient dans chaque province; tous les ports et toutes les villes avaient leurs douanes (*portoria*). Auguste perfectionna la perception : tous les dix ans on renouvelait le cadastre des provinces,

[1] Suét., *Aug.*, 44, 43, 31; Dion, 54-2, 55-22.

et le tribut annuel déterminé pour tout ce temps s'appela *canon* (taxe régulière) ; puis, au besoin, on ordonnait une taxe additionnelle, *indiction* : ce qui ne préservait pas des achats forcés de blé qu'il fallait vendre ensuite au tarif (*coemptio*, *sitonia*), ni des fournitures extraordinaires, ni des corvées, comme les transports de subsistances dans les magasins militaires (*mansiones*).

L'usage des dons volontaires ou des couronnes d'or continua (*aurum coronarium*) ; Auguste en reçut mille, dont le poids était de trente-cinq mille livres. Les anciens domaines de l'État étaient devenus les siens ; tous les fleuves et tous les lacs par un droit de pêche, les forêts, les mines, les carrières, les salines par leur exploitation, tous les biens caducs ou vacants, toutes les confiscations prononcées, toutes les amendes imposées par les lois Juliæ et par toutes les autres lois, remplissaient son trésor. César avait rétabli les douanes en Italie pour les marchandises étrangères ; Auguste avait imaginé un centième sur toutes les ventes ; il jouissait encore du vingtième des affranchissements [1]. Cependant, vers la fin de son principat, les circonstances devenant plus difficiles, il déclara que l'argent manquait pour payer les troupes. Il proposa même (6 depuis) de former un trésor militaire (*ærarium militare*) ; et les premiers fonds étant fournis par les dons des rois et des peuples, il jugea nécessaire d'y ajouter un impôt nouveau à supporter par les citoyens romains, le vingtième des héritages collatéraux et des legs ; il disait l'avoir trouvé dans les registres de César. L'année suivante, il demanda encore le vingt-cinquième de la vente des esclaves. Il avait pensé que ce droit du vingtième, n'arrivant qu'avec un accrois-

[1] Suét., *Cés.*, 43, *Aug.*, 49, *Calig.*, 16 ; Dion, 55-24, 25, 31, 56-28 ; Tac., *Ann.*, 1-78, 11-22 ; Juste-Lipse, *De magn.*, *rom.*, 2-1, 2, 3, 4-9 ; M. Naudet, *Des changements opérés*, 1re partie, 1-1, 2, 3, et *notes* 11, 12, 13, 14, 16, 18, 36. Le dernier livre d'Appien contenait une statistique de l'empire.

sement de fortune, paraîtrait moins pénible[1]; mais c'était, quoique indirectement, taxer les biens et les personnes. Après l'avoir souffert quelque temps, quand on vit que le fardeau continuait, on murmura (13 depuis). Il y eut des placards et des cris séditieux. Auguste, alors très-âgé, demanda au sénat, par une lettre, qu'on lui indiquât un meilleur moyen, « non pas qu'il l'attendît, mais afin de « les convaincre, au contraire, qu'on ne pouvait s'en tirer « mieux. » On délibéra, on parla beaucoup néanmoins; Auguste feignit de vouloir imposer les terres et les maisons, comme il avait déjà fait pendant le triumvirat, et, sans dire ce que chacun aurait à payer, il dressa le compte des biens des particuliers et des villes. On eut bien plus peur de ce projet, et l'on consentit au vingtième; il ne voulait pas autre chose. Il avait assez de puissance pour exiger une contribution foncière, mais c'eût été agir en maître; l'orgueil romain en eût été blessé, et l'affection de la multitude même, que cette mesure touchait peu, n'eût pas tardé à s'affaiblir[2].

C'était aux provinces de payer; Rome le voulait ainsi, et Auguste n'avait point une pensée plus haute; seulement, par le même sentiment d'intérêt mieux entendu, qui ne voulait pas ajouter aux possessions acquises de peur de les compromettre, il s'appliquait aussi à les ménager. L'Italie, la première et la plus importante, se croyait de la cité, parce qu'elle en avait forcé les portes et qu'elle la recrutait : en fait, elle ne jouissait que des avantages civils[3],

[1] Plin., *Paneg.*, 37, 40 : « Vicesima reperta est, tributum tolerabile et facile hæredibus duntaxat extraneis, domesticis grave. »

[2] Suét., *Aug.*, 49; Dion, 55-25, 31, 56-28; Juste Lipse, *De magn. rom.*, 2-4; Dureau de la Malle, *Disc. prélim.*; M. Naudet, *Des changements opérés*, 1re partie, 1-3, et note 15.

[3] Perse, 1-125 :

[illegible]

Dans les provinces sénatoriales, les villes libres conservaient leurs privilèges tant que les troubles intérieurs n'en amenaient pas l'abolition. D'autres se voyaient soulagées de leurs dettes arriérées, ou leurs murs et leurs édifices rebâtis par la munificence impériale après une catastrophe. Corinthe et Carthage furent relevées. La présence du prince n'était point à charge; à moins d'un motif particulier, il n'entrait dans les villes et n'en sortait que le soir ou de nuit, pour ne causer aucun dérangement. Tous les royaumes qu'il avait soumis, il les laissait ordinairement subsister, soit avec leurs anciens possesseurs, soit avec de nouveaux rois qu'il nommait; il traitait tous ces rois alliés comme des *membres de l'empire*, formant entre eux des liens de parenté par des mariages, et faisant élever leurs enfants avec les siens. L'administration provinciale s'adoucissait sensiblement, les gouverneurs sénatoriaux ne disposant plus de la force militaire, et les lieutenants impériaux étant plus dépendants avec plus de pouvoirs. Les uns et

Sese aliquem credens, Italo quod honore supinus
Fregerit heminas Areti ædilis iniquas.

les autres n'avaient plus à craindre les publicains, mais le chef suprême, bien instruit de tous les revenus, et il en résultait plus de réserve dans la connivence et dans les exactions [1].

Si tous les commandants secondaires pouvaient condamner à mort et aux travaux des mines, il ne leur était plus permis de prononcer la déportation sans consulter le prince, et toutes les amendes revenaient au fisc, ce qui ôtait à la vengeance personnelle les motifs de la cupidité. Leur juridiction supérieure enfin n'était plus unique ni absolue : des juges les suppléaient pour les affaires ordinaires : au-dessous de ceux-ci l'arbitrage des décurions devenait une sorte de décision de première instance, la justice se rendait d'une manière plus expéditive et moins irrégulière, et, soit que les gouverneurs jugeassent directement ou par appel, on avait désormais appel de leurs propres sentences à Rome auprès du sénat ou de l'empereur. Les provinces impériales surtout éprouvaient quelque bien du changement de régime [2].

[1] M. Naudet, *Des changements opérés*, 1re partie, 1-3, semble supposer que les publicains n'exerçaient pas dans les provinces impériales : c'est une erreur ; saint Matthieu, avant sa vocation à l'apostolat, était publicain, ainsi que Zachée, sous le gouvernement d'un *procurateur*. Tacite indique clairement que les publicains percevaient partout, *Ann.*, 13-50, 51 : « Populi flagitationibus immodestiam publicanorum arguentis dubitavit Nero an cuncta vectigalia remitti juberet... Sed impetum ejus attinuere senatores... ergo edixit princeps ut... Romæ prætor, per provincias, qui pro prætore aut consule essent, jura adversus publicanos extra ordinem redderent. » Et *ib.*, 4-6 : « At frumenta et pecuniæ vectigales, cætera publicarum fructuum, societatibus equitum romanorum agitabantur. » Pline, *Paneg.*, 37. *Voyez* encore Marcilius sur Suétone, *Vespas.*, 1.

[2] Suét., *Aug.*, 46, 47, 48, 54, 33, 60 ; Torrentius, sur le n. 33 ; deux autres passages rapprochés de celui-ci, dans la *Vie de Caligula*, 16, et de *Néron*, 17, indiquent assez clairement l'appel des provinces. Tac., 1-2 : « Neque provinciæ illum rerum statum abnuebant, suspecto senatus populique imperio ob certamina potentium, et avaritiam magistratuum ; invalido legum auxilio, quæ vi, ambitu, postremo pecunia turbabantur. » App., *Lyb.*, 9.

Mais nul espoir d'un meilleur avenir ; le droit de la guerre dévouait perpétuellement le monde conquis à la subsistance et aux plaisirs des Romains. Tout ce que produisaient la terre et le travail leur appartenait ; c'était pour eux que semaient et recueillaient les contrées les plus fertiles. L'Afrique les nourrissait de ses blés huit mois de l'année ; les quatre autres mois étaient à la charge de l'Égypte, qui envoya, durant le principat d'Auguste, vingt millions de boisseaux [1]. Il fallait aussi des provisions pour les armées, et une grande exactitude à transporter ces provisions chaque année dans les stations militaires. Auguste n'abandonna plus ces soins importants aux gouverneurs ni aux anciens frumentaires (*frumentarii*), comme on appelait communément les décimateurs et tous les publicains subalternes employés à la levée et au transport des blés. Il en chargea d'abord vraisemblablement les *spéculateurs*, qui avaient l'administration des postes. Alors, les occupations se divisèrent ; les uns, qui pourvoyaient spécialement aux relais et aux charrois, retinrent le nom de *curiosi* ; les autres restèrent pour les messages et les missions secrètes. Les plus distingués, qu'on appela plus tard *opinatores*, intendants des vivres, étaient attachés aux diverses légions ; ils allaient chercher les blés dans les provinces, d'où ils les conduisaient dans les magasins et de là aux camps. Aux trois divisions précédentes on réunit, plutôt qu'on n'en détacha, une quatrième, celle des gardes *stationnaires*, qui secondaient activement le service, en veillant à la sûreté intérieure. On les avait distribués partout, comme en Italie, sous le commandement d'*irénarques* (chefs de paix), qui résidaient dans tous les lieux de relais. Ces quatre corps formaient une même milice, tous compris sous la dénomination générale de *frumentaires*. Mais les nouveaux frumen-

[1] Juste Lipse, *De magn. rom.*, 2-3, 10, d'après Publ. Victor et Josèphe.

taires devinrent le fléau de l'empire, et, vers la fin, on les appela, avec plus de raison, agents d'affaires (*agentes in rebus*) ; on peut les regarder, dès l'origine, comme de véritables agents de police. Les *stationnaires*, en effet, ne protégaient pas seulement les convois militaires, ils avertissaient les gouverneurs des moindres indices de trouble, et ils servaient au recouvrement par contrainte des impôts. Les *curiosi*, toujours en mouvement, continuaient leur ancien métier, dénonçaient les débiteurs du fisc, et adressaient au prince des rapports sur l'état de leur province, sur l'esprit des habitants, la conduite des magistrats. Les *opinatores*, dans leurs longs voyages, avaient bien plus encore à observer et à rapporter : ils cherchaient les coupables, les accusés, les suspects ; ils portaient les ordres secrets du prince, eux-mêmes prêts à tuer, selon sa défiance, son avarice ou sa haine. Les *spéculateurs* avaient deja l'habitude de ces exécutions arbitraires [1]; ils finirent par faire office de bourreaux [2].

Ainsi l'oppression des provinces était toujours la même : le soulagement présent dépendait du caractère d'un homme ; le poignard, signe du pouvoir militaire, entre les mains du prince, demeurait suspendu et menaçait toujours s'il ne frappait pas encore. Le « prince romain, maître du genre humain [3], » n'avait pas le droit de délivrer du joug les vaincus, quand il en aurait eu la pensée. Il pouvait tout contre eux, presque rien pour eux. A Rome même, il pou-

[1] Dans l'Evangile selon saint Marc., 6-27, c'est un spéculateur qui est envoyé par Hérode pour décapiter saint Jean-Baptiste.

[2] *Voyez* Casaubon et Saumaise sur Spartien, *Vie d'Adrien*, 11 ; M. Naudet, *Des changements opérés*, 1re partie, 3-5 ; Dion, 52, de 2 à 40.

[3] Tac., *Hist.*, 3-68, il s'agit de Vitellius : « Romanum principem, et generis humani paulo ante dominum, relicta fortunæ suæ sede per populum, per urbem exire de imperio... simul... adsistenti consuli exsolutum a latere *pugionem*, *velut jus* necis vitæque civium, reddebat. » *Voyez* aussi Sén. *De clement.*, 1-11.

vait mettre à mort des citoyens, auparavant justiciables des seuls comices; il ne devait compte à personne de ses actes : mais il avait une double obligation à remplir, non-seulement les soldats à payer, la plèbe à nourrir, mais encore les largesses à faire chaque cinquième ou au moins chaque dixième année d'exercice, et des fêtes à donner, sans préjudice des largesses et des jeux ordinaires des consuls et des préteurs. Son autorité et sa vie étaient à ce prix : fortune, honneur des grands et de l'État, lois, gouvernement, élections, on lui abandonnait tout s'il voulait : on ne lui demandait pour cela que « du pain et des spectacles. » Mais il fallait du pain et des spectacles, et, jusqu'aux derniers jours de l'empire, après que le pouvoir aura repris le diadème, ce sera encore la servitude du diadème[1].

[1] Juv., 10-78 :

. . . . . . Nam qui dabat olim
Imperium, fasces, legiones, omnia, nunc se
Continet, atque duas tantum res anxius optat,
Panem et circenses.

Voyez encore Tillemont, *Règne de Théodose*, art. 30.

CHAPITRE LXVII

CARACTÈRE ET VIE PRIVÉE D'AUGUSTE. — LETTRES ET ARTS.

Quel était donc cet homme qui avait su démêler de pareilles difficultés et s'y établir si solidement? « Octavien se « présente, dit Julien dans sa fiction du festin des Césars; « aux couleurs changeantes de son visage, vous l'eussiez « pris pour un vrai caméléon. Pâle d'abord, puis rouge, « puis noir, brun, sombre, puis un air gracieux [1]. » Apollon le remet ensuite au philosophe Zénon, qui, d'un mot à l'oreille, le rend sage et modéré. Plus loin, Auguste déclare « que la philosophie eut sur son cœur un empire absolu; « car il a supporté, aimé la hardiesse d'Athénodore, pour « lequel il avait le respect d'un fils. » Sénèque cite comme un des meilleurs moyens proposés contre l'ennui, le conseil d'Athénodore, de se tenir toujours en haleine par le maniement des affaires et l'administration de l'État. Cette philosophie devait plaire, sans doute, au fondateur de l'em-

[1] Julien, *Dialogue des Césars.*

[illegible]

[illegible] porti[illegible] modeste, avec des colonnes tirées des carrières d'Albe, sans marbre à l'intérieur, ni parquet de mosaïque, et de voir ensuite l'empereur romain, un petit homme, fourré en hiver d'une camisole de laine, de quatre tuniques, et d'une grosse toge par-dessus, les pieds dans des pantoufles, chaque jambe et chaque cuisse emmaillotées d'étoffes ; ayant constamment prêts au besoin des habits de costume pour se montrer en public, et une chaussure à talons pour paraître plus grand ; buvant de l'eau froide trempée de pain, de concombre, de laitue ou de pomme ! On aurait pu le trouver, surtout dans sa vieillesse, jouant aux osselets ou aux dés, non avec des nains difformes, car il abhorrait ces *dérisions de la nature*, ces objets de mauvais présage, si recherchés alors, mais avec de jolis petits bouffons de Syrie ou de Mauritanie, dont le babil l'amusait beaucoup. Quoiqu'il souffrît presque toujours du foie ou des nerfs, qu'il fût tourmenté de la pierre ou de la fluxion, cependant son visage, remarquablement beau et toujours agréable selon les degrés de l'âge, plaisait encore par une singulière sérénité. Il s'occupait si peu de parure,

[1] Sénèq., *De tranquill.*, 3, et sur Areus, *Consol. à Marcia*, 4 ; Plut., *Ant.*, 88 ; Zosime, 1, et Zonaras, 10, attribuent aussi la modération d'Auguste à Athénodore.

qu'il faisait couper sa barbe et ses cheveux blonds par plusieurs barbiers en même temps, et qu'il lisait ou écrivait pendant cette rapide toilette. Mais si on voulait le rendre content, quand il regardait fixement, on n'avait qu'à baisser les yeux devant les siens, comme si on en eût été ébloui; car il se piquait d'avoir un éclat divin dans ses yeux, qui étaient, en effet, très-brillants[1]. Ce rival du soleil n'en pouvait néanmoins supporter les rayons, même en hiver. Il redoutait autant la chaleur que le froid. Il fallait, durant les nuits d'été, l'éventer dans son lit qu'on plaçait sous un péristyle, auprès d'une onde courante : aussi ne voyageait-il alors que la nuit, en litière, à petites marches; il employait trente-six heures pour aller à Tibur. Il ne dormait que difficilement, à trois ou quatre reprises pendant sept heures, et à force de lectures ou de récits. Avec cette faible santé, rien ne demeurait en retard : il se mettait sur un lit de travail après le souper, expédiait ou achevait les affaires de chaque jour, veillant pour cela très-longtemps. Mais cet homme impassible au milieu des émeutes du Forum, des séditions d'une armée, ne pouvait rester seul dans les ténèbres; il avait peur aussi du tonnerre, et, à la moindre apparence d'orage, il se cachait, enveloppé d'une peau de veau marin, dans un lieu voûté. Il croyait aux songes, et, un certain jour de chaque année, à cause d'un songe qu'il avait eu, il tendait la main au peuple, pour recevoir un as de tous ceux qui voudraient lui donner. Une chaussure qui se présentait de travers le matin, ou la gauche pour la droite, une occupation sérieuse le jour des nones, un voyage entrepris le lendemain, autant de choses qui portaient malheur. Il révérait certaines cérémonies étrangères, comme les mystères de Cérès, et il méprisait la religion judaïque[2]. C'était toujours

[1] Suét., *Aug.*, 72, 73, 77, 74, 82, 83, 79; Julien, *Dialogue des Césars*.
[2] Suét., *Aug.*, 78, 90, 91, 92, 93.

le même homme qui avait fait clouer au mât d'un navire, dans Alexandrie, son esclave Héros, pour avoir tué et mangé une caille qui battait toutes les autres.

De grands festins célébraient toujours chez lui les fêtes religieuses. Sobre par nécessité, il se nourrissait d'ordinaire avec du gros pain, quelques menus poissons, du fromage, des figues ou des dattes; il buvait rarement plus de douze onces de vin. « Un juif, écrivait-il à Tibère, n'observe pas plus exactement le jeûne des sabbats, que je « n'ai fait aujourd'hui; je n'ai pris que deux bouchées dans « le bain après la première heure de nuit. » Malgré ce régime rigoureux, il avait fréquemment à sa table une réunion choisie, et, ne touchant à rien, il ne s'occupait que du plaisir des convives, ou par la gaieté d'une conversation générale, ou par des symphonies, des scènes d'histrions, de baladins des rues, très-souvent par des dissertations de philosophes moralistes (*aretalogi*). Pour les solennités d'usage, particulièrement pour les Saturnales, il réservait des profusions magnifiques ou badines de présents divers, ou des ventes en loterie. Point de travaux durant ces temps-là; les dés, le pair ou non, remplissaient ces journées. Il jouait gros jeu et libéralement, abandonnant toujours son gain, « bienveillance qui devait le mettre en estime céleste[1]. » Jamais non plus il n'accepta un legs d'un inconnu; quant aux autres successions de ce genre, si le testateur laissait des fils, il leur en faisait aussitôt la cession, et, si les fils étaient mineurs, il attendait l'âge de majorité ou leur mariage pour restituer avec une augmentation. Mais il ne pouvait cacher son dépit, si ses amis ne l'avaient mentionné dans leur testament qu'en peu de paroles ou peu flatteuses, ni sa joie, si leur souvenir était affectueux et honorable.

[1] Suét., *Aug.*, 75, 76, 74, 71, 66. Ce goût du jeu était général en Italie et y subsiste encore, les hommes du peuple y jouent à pair ou non de leurs doigts avec une incroyable agilité.

Ces derniers traits et cette bienveillance réfléchie, dont la confidence nous est restée, achèvent de le faire connaître. Ce ne fut pas lui qui changea après l'empire, comme on l'a dit[1], ce fut son intérêt. Il n'avait si cruellement versé le sang que pour dominer; pour dominer ensuite, il ne lui en coûta pas davantage d'être doux et juste. Maintenant qu'il ne craignait plus, il sentait bien qu'il valait mieux être aimé. En tout temps même ce soin de son utilité lui avait acquis des amis dévoués, en le rendant commode à ceux qui s'attachaient à lui. Un jour qu'il prononçait des condamnations sur son tribunal, Mécène lui jeta ce billet : « Assez, lève-toi donc, bourreau. » Auguste lui sut gré de l'avis et se leva[2]. Il riait volontiers des bons mots lancés contre lui; il ne se fâchait point capricieusement; il était sévère avec raison. Son esclave Cosmus ayant très-mal parlé sur son compte, il se contenta de le mettre à la chaîne. Un de ses intendants, Diomède, dans une chasse, l'ayant poussé par peur devant soi contre un sanglier furieux, il se moqua de sa timidité, ne voulant point le punir d'une faute sans intention; mais il fit précipiter dans une rivière, une pierre au cou, quelques compagnons de son petit-fils Caius, en Asie, pour les insolentes rapines qu'ils exerçaient au nom du jeune prince malade. Vedius Pollion, un de ses affranchis, voulait un jour jeter à ses murènes, selon son horrible coutume, un esclave à dévorer, pour avoir cassé un vase de prix; Auguste, présent, sauva le malheureux, fit combler le vivier de Vedius et briser tous ses vases de cristal. Ce fut de ce Vedius qu'il hérita le délicieux séjour de Pausilippe[3].

Jamais ce prince ne parut plus digne d'estime que dans

[1] Sénèq., *De clement.*, 1-11; Julien, *Festin des Césars.*

[2] Dion, 55-7.

[3] Sénèq., *De clement.*, 1-10, 18, *De ira*, 3-40; Suét., *Aug.*, 67; Dion, 54-23; Pline, 9-23.

sa conduite avec les siens : il pouvait passer à Rome pour le modèle des pères de famille. Il dirigea l'éducation de ses petits-fils, leur apprenant lui-même à parler correctement, à écrire en *notes*, et ainsi de tous les autres exercices élémentaires ; il les habituait particulièrement à imiter son écriture. Ils prenaient leurs repas près de lui ; en voyage leur voiture le précédait, ou ils allaient à cheval à côté de la sienne. Il ne permettait pas que sa fille ni ses petites-filles, dans leur enfance, fussent jamais seules, afin qu'elles ne pussent rien faire ni rien dire qui ne fût consigné dans les mémoires journaliers du palais. Il exigeait qu'elles s'occupassent à des ouvrages de laine, et il ne portait guère de vêtements qui ne sortissent de leurs mains ou de celles de Livie et d'Octavie. On peut croire qu'il ne chercha pas uniquement en cela la réputation, la convenance, et qu'il trouvait la vertu aimable autour de lui ; mais il n'en garda pas moins toute sa vie l'effroyable dépravation de sa jeunesse. Une retraite solitaire, qu'il appelait sa *Syracuse* et son *atelier* (τεχνύφιον), et les maisons suburbaines de ses affranchis, ne lui servaient pas toujours à cacher des secrets d'État ; le peuple de Rome, impudemment railleur, ne lui épargna pas ses grossières allusions et ses bons mots [1].

Cela ne diminuait en rien, dans les idées païennes, ni la satisfaction publique, ni les succès de l'homme, ni son pouvoir. D'ailleurs, à défaut de grandeur réelle, il n'ignorait pas un sûr moyen de gloire humaine, l'éclat et l'habileté des louanges ; et sa politique autant que son goût lui inspira de protéger les arts et les lettres. Les circonstances étaient favorables : l'imagination grecque avait enfin excité la rudesse romaine, qui ne fut jamais inventive, mais qui sut du moins imiter. La tranquillité rendue après de

[1] Suét., *Aug.*, 64, 65, 72, 68.

si longs troubles, le peu d'importance qu'il y avait à tirer maintenant des magistratures, l'éloquence exilée de la tribune, reportaient les esprits vers les études d'agrément; l'instruction se répandait. Les grammairiens, les rhéteurs, les poètes, affluaient à Rome non moins que les artistes. Déjà Auguste, au milieu des proscriptions, avait protégé le génie naissant de Virgile et d'Horace. A peine revenu de la guerre d'Actium, il avait passé trois jours dans Atella, où résidait Virgile, pour lui entendre lire les *Géorgiques*, Mécène suppléant de temps en temps l'auteur fatigué. Durant l'expédition contre les Cantabres, il ne cessait de demander avec un ton de prière ou de feinte menace également flatteuse, que le premier essai de l'*Énéide* ou du moins quelque fragment lui fût envoyé. Le refus du poète lui ménagea un plus grand plaisir quelques années après, par une lecture de trois chants complets, qui eut lieu en présence de la famille impériale. Il n'y manquait que Marcellus, dont la perte était récente encore; et Virgile avait placé dans le sixième chant un éloge du jeune prince avec de touchants regrets. Octavie s'évanouit à ce passage, qui réveilla toute sa douleur. Elle récompensa le poète, en lui donnant dix sesterces pour chacun des vers consacrés à la mémoire de ce fils qu'elle ne cessa de pleurer.

Plus d'une fois, sans doute, de brillantes compositions réunirent ainsi cet illustre auditoire : une ode d'Horace, une élégie de Tibulle ou de Properce, une tragédie de Pollion, un chant de Varius ou de Valgius, y étaient attendus avec impatience, écoutés avec applaudissement. On sait que Cremutius Cordus lut devant le vainqueur de Philippes ses Annales, où il ne craignait pas d'appeler Brutus et Cassius « les derniers Romains[1]. »

[1] Sal. Bassus, v. 221 :

Les suffrages du palais avaient leur prix : les grands et le prince honoraient le mérite littéraire, non-seulement par leur munificence, mais par leur émulation. La plupart composaient ou s'occupaient studieusement. Il reste des poésies de Gallus; Plotius Tucca, Rabirius, étaient poètes aussi; Messala faisait des recherches historiques; Agrippa écrivit l'histoire d'Auguste, et il préparait des mémoires pour dresser des cartes de l'empire selon le plan de César, quand il mourut. L'indolent Mécène s'évertuait à versifier des épigrammes et jusqu'à deux tragédies. Auguste, qui le raillait de son affectation, de son style *frisé* et *parfumé*, fut du moins un écrivain élégant : il travaillait avec soin ses discours et ses entretiens sérieux; même quand il avait à traiter quelque grave sujet avec Livie, il écrivait d'avance. Quelquefois il récitait dans ses réunions intimes des compositions oratoires ou philosophiques. Il fit un petit poème intitulé *la Sicile*, et entreprit une tragédie d'*Ajax*, qu'il n'acheva pas. Pendant le bain, ordinairement, il s'amusait à tourner quelque épigramme. On n'a guère à regretter de lui que les treize livres où il avait raconté l'histoire de sa vie jusqu'à la guerre cantabre. Il appela des maîtres distingués pour l'instruction de sa nombreuse famille. Il voulut que le grammairien Verrius Flaccus transportât son école dans le palais, sous la condition, toutefois,

Forsitan illius nemoris latuisset in umbra
Quod canit et sterili tantum cantasset avena,
Ignotus populis, si Mæcenate careret,
Qui tamen haud uni patefecit limina vati,
Nec sua Virgilio permisit numina soli.
Mæcenas tragico quatientem pulpita gestu
Evexit Varium; Mæcenas alta Latinos
Eruit et populis ostendit nomina Graiis.
Carmina romanis etiam resonantia chordis
Ausoniamque chelyn gracilis patefecit Horati.

Suét., *Aug.*, 35, *Calig.*, 16, *Tib.*, 61; Sénèq., *Cons. à Marcia*, 1; Tac., *Ann.*, 4-34, 35.

de ne plus admettre de nouveaux disciples. Il loua particulièrement les progrès de la jeune Agrippine; Germanicus prouva les siens en donnant une nouvelle traduction en vers des *Phénomènes* d'Aratus, après celle de Cicéron [1].

Ce zèle ne restait pas concentré dans la demeure impériale. L'usage du *papyrus* ou *byblus*, répandu hors de l'Égypte depuis trois ou quatre siècles, et devenu commun au temps d'Auguste, facilitait singulièrement les études et la composition littéraire. Cette espèce de *papeterie* faisait alors le principal commerce d'Alexandrie. Il y en avait des entrepôts considérables à Rome, et des librairies. Le papyrus était une denrée de première nécessité, tellement que, sous le principat de Tibère, la disette qu'on en éprouva une année faillit troubler l'État. Aussi, aux bibliothèques rapportées de Grèce et d'Asie par Paul-Émile, Sylla, Lucullus, Asin. Pollion, à la bibliothèque palatine de César, il fut aisé d'en ajouter plusieurs [2]. Celles dont Auguste enrichit les portiques d'Apollon, de Livie et d'Octavie, étaient ouvertes au public. Avec le vieux Varron, poète, historien, grammairien, philosophe tout ensemble, Auguste avait choisi pour conservateurs Hyginus, savant rhéteur, et C. Melissus, qui inventa un nouveau genre scénique, la comédie *trabeata*. Ces précieuses collections durent faciliter les recherches de Timagène d'Alexandrie, de Nicolas de Damas, de Denys d'Halicarnasse, qui fouillaient les

[1] Suét., *Aug.*, de 84 à 89, *De grammatic. et de rhet.*, *passim*; Hor., *Sat.*, 1-5, 6, 10; Propert., 2-23; Donatus et Servius, *Commentaires sur Virgile*; Petr. Crinitus, *Vie des poètes*; Schœll, *Hist. de la litt. rom.*

[2] Plin. N., 13-26, 27: « Factum jam Tiberio principe, inopia *chartæ*, ut e senatu darentur arbitri dispensandæ; alias in tumultu vita erat. » *Voyez De l'Influence du papyrus*, par M. Egger; *Essai sur les livres de l'antiquité*, par M. Geraud; *Recherches sur les bibliothèques*, par M. Petit-Radel, et mon *Précis de l'histoire des empereurs*, ch. XVI.

antiquités. Là, vraisemblablement, Tite-Live, précepteur de Claude, venait chercher des documents pour son *Histoire romaine*, et Trogue Pompée surtout, pour son *Histoire universelle*. Aucun genre n'était négligé, aucun talent méconnu. Ovide et Velleius jouirent de la même faveur qui avait avant eux prévenu Horace et Tite-Live. Vitruve, chargé de l'inspection des édifices, put avec plus de facilité rédiger son *Traité d'architecture*.

Le mouvement se communiqua dans toute la ville. Les oisifs citadins mirent au nombre de leurs amusements la lecture des ouvrages d'esprit. A la nouvelle d'une publication littéraire, on courait aux librairies, qui se multipliaient sur l'Argiletum, éminence du Palatin, comme autour des arcades de Vertumne, de Janus et du temple de la Paix. Un distique, affiché sur les jeux de la veille, était un évènement : on cherchait à en deviner l'auteur; quand un Bathylle avait osé en réclamer la récompense, on se réjouissait des quatre demi-vers à remplir, proposés le lendemain comme un défi au plagiaire, et, quand les vers entiers avaient paru, on reconnaissait et on applaudissait Virgile; son épigramme devenait proverbe[1]. Auguste aimait mieux voir cette agitation pour des vers que pour des décrets et des élections. Il savait bien aussi que l'amusement des fictions, des évènements étrangers et des vieux récits, détourne l'attention des choses présentes, et que ses noms de *César* et d'*Auguste*, gravés sur tant de monu-

[1] Martial, *Epig.*, I-3, 4; Hor., *Ep.*, I-20, v. 1-8, et *passim*; Donatus, *Vie de Virgile*:

Nocte pluit totâ : redeunt spectacula mane,
 Divisum imperium cum Jove Cæsar habet.
Hos ego versiculos feci; tulit alter honores.
 Sic vos non vobis nidificatis, aves,
 Sic vos non vobis fertis aratra, boves,
 Sic vos non vobis mellificatis, apes,
 Sic vos non vobis vellera fertis, oves.

ments, si harmonieusement ajustés à tant de dactyles et de spondées, avec tant de louanges, éblouiraient les yeux et les oreilles, et rempliraient les esprits de sa grandeur imaginaire. Cette intention secrète est hors de doute, quand on remarque ses cajoleries envers Horace, qui avait refusé d'être son secrétaire : « Si tu as superbement méprisé no- « tre amitié, nous ne te méprisons pas à notre tour. » Il voulut que le chant séculaire fût d'Horace, qu'Horace célébrât les victoires de Tibère et de Drusus, et qu'il ajoutât pour cela un quatrième livre d'odes. « Sache, lui écrivait-il « un jour, que je suis en colère de ce que ce n'est pas avec « moi que tu discours dans tes épîtres. As-tu peur qu'il ne « te soit honteux chez la postérité d'avoir été familière- « ment lié avec moi ? » Et il dut être content de la réponse : jamais le poète n'avait accumulé pour lui de plus élégantes adulations[1].

La renommée d'Auguste a même surpassé ses espérances. Son nom, en marquant cette seconde époque de splendeur intellectuelle, est devenu dans la suite des âges un titre d'honneur pour tous les princes, comme celui de Mécène pour tous les grands qui ont protégé les lettres et les arts.

Ainsi ont été voilés en quelque sorte aux yeux de la postérité ses forfaits, ses vices et ses petitesses. Cette gloire est toute factice comme sa puissance, rien en lui qui étonne ou qui entraîne ; il ne fut pas, comme son père adoptif, un de ces génies qui remuent le monde, mais un de ces esprits médiocres qui calculent tout froidement, la vertu comme le crime, qui mettent à profit les succès, les fautes mêmes des hommes de génie, et la lassitude d'une nation en tumulte.

[1] Suét., *Vie d'Horace ;* Hor., *Epist.*, 1-1 :

Cum tot sustineas et tanta negotia solus, etc.

CHAPITRE LXVIII.

DERNIÈRES ANNÉES D'AUGUSTE ; REVERS PUBLICS ET CHAGRINS DOMESTIQUES.

Une destinée si extraordinaire n'avait pas été sans mélange d'amertumes ; mais jusqu'alors les peines avaient été amplement compensées et les pertes réparées. Après Marcellus lui restaient Agrippa, Drusus et Tibère ; après Agrippa et Drusus, leurs enfants, florissante postérité, brillant espoir de l'État. Mécène, moins nécessaire désormais, était déjà remplacé quand il mourut. Si l'Arabie et l'Éthiopie avaient repoussé les armes romaines, si l'Occident et le Nord avaient résisté, le Parthe s'humiliait enfin ; l'Espagne était domptée, la Rhétie conquise, l'Illyrie, la Dalmatie, le Noricum, la Pannonie et la Mœsie, étendaient jusqu'au Danube la domination du Capitole. Tout le cours du Rhin était devenu limite aussi, par les deux Germanies ajoutées à la Gaule ; et au-delà du Rhin, jusqu'à

l'Elbe, les Germains commençaient à se soumettre. Après les dernières campagnes de Tibère, la clôture du temple de Janus signalait pour la troisième fois l'heureuse prépondérance d'un seul homme. Cette prospérité s'arrête et se trouble tout d'un coup; les seize dernières années d'Auguste se remplirent de chagrins et d'inquiétudes, et lui firent longuement sentir toute la faiblesse des grandeurs humaines, la faiblesse de la vie, la faiblesse de l'empire et de son propre ouvrage.

Le peuple voulait nommer consul Caius César, à peine âgé de quatorze ans (6 avant); l'empereur, selon son usage, s'y opposa, quoiqu'il ne souhaitât rien tant, et saisit cette occasion pour donner à cet enfant un sacerdoce et l'admission au sénat. Tibère, qui reçut alors pour cinq ans la puissance tribunitienne, prit cependant ombrage de ce commencement d'honneurs pour les fils d'Agrippa, et comme, dans la force de l'âge, il était le seul de la famille maintenant qui pût prendre part au gouvernement, il résolut de s'éloigner, moins pour affecter la modération, que pour rendre plus sensible la nécessité de sa coopération. Il prétexta l'ennui et la fatigue des honneurs et des travaux, et un autre motif, plus poignant peut-être, était l'aversion dédaigneuse que montrait pour lui Julie. Se refusant aux instances de sa mère, à celles de son beau-père, qui se plaignait dans le sénat d'être abandonné, il obtint par son obstination la liberté de quitter Rome, où il laissa Julie et le fils qu'il avait eu d'un premier mariage. Il s'arrêta presque aussitôt en Campanie, sur la nouvelle d'une indisposition d'Auguste; puis, voyant qu'on interprétait ce délai dans le public par une ambitieuse espérance, il s'embarqua pour Rhodes. Il y vécut comme un simple particulier, recherchant les Grecs et fréquentant les écoles; il prenait parti dans les disputes des sophistes, et il arriva qu'une fois l'un d'eux se fâcha contre l'illustre adversaire et lui dit

des injures. Tibère, revenu chez lui, reparut avec des appariteurs, cita l'impertinent discoureur devant son tribunal, et le condamna à la prison : c'est le seul usage qu'il fit de son pouvoir tribunitien. Il eut tout le loisir de se repentir de son imprudent dépit : on sembla l'oublier. Caius fut décoré du titre de *prince de la jeunesse* (5 avant), Lucius également peu de temps après (2 avant), et Caius commença son introduction aux affaires de l'État par un voyage en Orient, avec titre de proconsul (2 avant).

Auguste avait de quoi se consoler de l'ingratitude de Tibère ; mais la joie que lui causait l'élévation de ses petits-fils fut cruellement tempérée par la conduite de leur mère. Depuis la mort d'Agrippa, Julie, mariée à Tibère, qu'elle ne pouvait souffrir et qui ne l'aimait pas, menait la vie la plus indigne, et se livrait à des désordres « qui passaient toute expression ; » son déshonneur était public, son père seul l'ignorait. Quand il en fut instruit, dans le premier mouvement de colère, il envoya ses plaintes au sénat, découvrant lui-même ce qu'il aurait dû taire, et nommant la foule des complices ; il en punit plusieurs du supplice, et parmi eux J. Antonius, qu'on accusait en outre d'aspirer à la domination : les autres furent exilés. Il délibéra même s'il ne mettrait pas à mort Julie, et enfin il se contenta de la reléguer à l'île de Pandataria, où personne, de condition libre ou esclave, ne pouvait la voir sans sa permission. Au bout de cinq ans seulement, il la transféra en Italie, à Rhegium, dans une captivité un peu moins rigoureuse. Durant plusieurs jours il s'abstint de se montrer, cachant sa honte dans l'intérieur du palais. Il se reprocha souvent depuis de l'avoir accrue par sa précipitation : « Je n'aurais point fait ainsi, s'écriait-il, si « Agrippa et Mécène eussent vécu encore. » Il n'en fut pas moins inexorable dans la suite pour Julie, et, le peuple intercédant pour elle, il répondit avec indignation : « Je

« vous souhaite à tous de telles épouses et de telles filles [1]. »

Tibère espéra de ce malheur obtenir son rappel. Il n'avait pas osé se plaindre de Julie ; il dissimula sa joie de la punition, et crut toucher Auguste en sollicitant par ses lettres la grâce de cette épouse méprisable, et en ne cédant qu'à un ordre formel pour la répudier. Il n'y gagna rien : le temps de sa puissance tribunitienne étant fini, il supplia vainement pour lui-même ; il eut beau protester qu'il n'était parti que pour éviter le soupçon de jalousie envers Caius et Lucius, qu'il désirait revoir sa famille, il lui fut répondu qu'il ne devait point s'occuper de ceux qu'il avait quittés avec tant d'empressement. Il resta donc à Rhodes forcément, non plus comme un simple particulier, mais comme un coupable. Toujours en appréhension d'augmenter le mécontentement, il se dérobait sans cesse aux visites assidues de tous les personnages qui se rendaient en Asie, et qui, par un instinct de prévoyance, ne voulaient pas le négliger. Ses craintes s'accrurent par l'arrivée et le séjour de Caius. L'inimitié du jeune César était entretenue par Lollius, son *compagnon* (*comes*) et son gouverneur. Tibère s'en aperçut aisément en l'allant voir à Samos. Bientôt, accusé de tramer quelque dessein ambitieux, il pria Auguste d'envoyer auprès de lui quelqu'un qui observât toutes ses actions et ses paroles ; il quitta ses exercices accoutumés et le costume national, et passa encore plus de deux ans dans cette situation, toujours plus méprisé et plus haï, au point que les habitants de Nîmes renversèrent ses statues et ses images dans leur ville ; et, un jour, la conversation tombant sur lui à la table de Caius, un des convives promit, « si Caius l'ordonnait, de s'embarquer pour Rho- « des et d'en rapporter la tête de l'exilé. » La chose eût

[1] Dion, 55-9, 10 ; Suét., *Aug.*, 64, 65, *Tib.*, 10, 11 ; Tac., *Ann.*, 1-3, 53 ; Pline, 21-3 ; Sénèq., *De benef.*, 6-32, *De clem.*, 1-9 ; Vell., 2-50.

pu se faire. Tibère, effrayé, redoubla ses supplications et celles de sa mère, et peut-être n'eût-il pas obtenu son retour sans la chute de Lollius, qui ne s'attira pas seul, par ses rapines et ses intelligences avec les Parthes, le courroux du jeune prince. Caius devint plus facile alors pour l'exilé, car Auguste ne voulait point céder sans le consentement de son petit-fils.

Tibère revint donc enfin (2 depuis l'ère vulgaire), sept ans après son départ, mais sous la condition de ne se mêler aucunement des affaires publiques. Il continua de vivre à Rome, sans autorité et sans distinction; il résidait loin du palais, sur l'Esquilin, dans les jardins de Mécène. Il n'attendit pas longtemps la fin de sa disgrâce : au bout de quelques mois, Lucius, qui se rendait en Espagne pour y inspecter les troupes, tomba malade à Marseille et mourut inopinément à vingt-deux ans (2 depuis). Son frère aîné, pendant ce temps, s'était avancé sur les frontières de l'Orient pour faire respecter les volontés de l'empereur, qui avait ordonné au Parthe de renoncer à toute prétention sur l'Arménie. Phraate, à l'approche du jeune prince, ne soutint pas l'orgueil de sa réponse, adressée sous le titre de roi des rois à l'empereur, qu'il appelait simplement César. Il eut une conférence avec Caius dans une île de l'Euphrate, en présence des deux armées, rangées en bataille sur les deux rives, et il abandonna ses prétentions. Caius passa en Arménie, pour y faire reconnaître le traité et la suprématie de Rome. Comme il sommait la ville d'Artaxate d'ouvrir ses portes, le gouverneur vint au-devant de lui, et, lui présentant un mémoire des trésors royaux, le frappa d'un glaive et s'enfuit. La ville fut prise, le traître se tua. Le jeune prince parut guérir de sa blessure; mais, depuis ce temps, il ne fit que languir, et Auguste, inquiet, le pressant de revenir, il mourut en Lycie (3 depuis).

L'historien Velleius, qui servit alors comme tribun, et

qui vante la magnifique scène de l'Euphrate, insinue que cette mort prématurée fut l'effet des vices où les courtisans jetèrent le jeune prince ; mais il donne trop peu de détails sur des circonstances qu'il savait si bien, et ses lâches flatteries pour Tibère suffiraient pour ôter toute confiance à son récit. Le véridique Tacite soupçonne ici le crime d'une marâtre. Ces deux pertes, si tristes à Auguste, étaient trop avantageuses à Tibère pour que Livie et son fils, par toute leur conduite, ne fussent pas suspects de les avoir préparées. Le vieil empereur, si pénétrant, ne s'en douta pas ; il adopta Tibère avec Agrippa Posthumus, son dernier petit-fils ; puis il admit Tibère à la puissance tribunitienne pour dix ans (4 depuis), en l'obligeant d'adopter Germanicus, fils de Drusus [1].

D'autres soucis succédèrent : on découvrit une conspiration de Cinna, plus dangereuse que toutes les précédentes, par le nombre et la condition des conspirateurs Auguste, résolu d'abord à se venger, éprouva pour la première fois une vive perplexité. Livie lui donna le conseil de pardonner, puisque la rigueur n'avait point détourné jusqu'alors de pareils dangers. Il le fit noblement, nomma à Cinna tous ses complices et tous les détails du complot, puis il lui demanda son amitié et lui accorda le consulat. Nul ne périt ; Cinna lui devint dévoué. Ce ne fut pas cependant la dernière tentative : le même dessein fut renouvelé, peu de temps après, par un homme qui était entré dans la famille impériale en épousant la seconde Julie, fille de Julie et d'Agrippa : c'était L. Paulus ; il conspirait avec Plautius Rufus. On n'en sait pas davantage, ni sur leur but, ni sur leur sort [2]. Peut-être avaient-ils choisi le

[1] Suét., *Tib.*, de 11 à 16 ; Vell., 2-51 ; Tac., *Ann.*, 1-3, 2, de 1 à 4 ; Flor., 4-12 ; Dion, 55-11, 12, 13 ; Sénèq., *Consol. à Marcia*, 15.

[2] Dion, 55, de 14 à 22 ; Sénèq., *De clem.*, 1-9, 10 ; Corneille a trouvé dans Sénèque la fameuse scène de la réconciliation ; Suét., *Aug.*, 19, 64, *Claud.*, 26 ; M. Egger, *Examen des examens*.

moment où la nouvelle absence de Tibère eût laissé le pouvoir plus facile à saisir après la mort d'Auguste.

La conquête romaine avait enfin rencontré des limites qu'il lui serait désormais difficile de franchir, et déjà il lui fallait se défendre à l'intérieur. Les Isaures recommençaient leurs brigandages : on les vainquit ; mais, pendant l'expédition de Caius en Arménie, les Germains avaient également tiré les légions d'un repos de douze ans. Deux campagnes, qui parurent comprimer cette guerre, ne firent que l'animer et semblèrent donner le signal aux Gétules, qui attaquèrent de leur côté les provinces d'Afrique. Ces Barbares du Midi ne furent pas repoussés sans peine, et Tibère fut obligé d'aller au secours de la frontière du Nord. Il parcourut tout le pays ennemi jusqu'à l'Elbe (4-5), sans être tenté d'imiter L. Domitius, qui, après la mort de Drusus, avait traversé ce fleuve et pénétré en Germanie plus loin qu'aucun général romain. Auguste n'approuvait pas cette audace imprudente, surtout quand on avait un ennemi certain et moins éloigné à redouter [1].

Les exploits de Drusus au-delà du Rhin avaient causé l'émigration des Marcomans ; leur roi Maroboduus, craignant de se commettre trop tôt avec les armes romaines, s'était dirigé sur le pays occupé par les tribus boïennes (la Bohême) ; il s'en empara, y établit sa nation. En s'éloignant ainsi du voisinage de l'empire du côté de la Gaule, il s'en rapprochait bien davantage du côté de l'Italie, les confins de ses États n'étant guère à plus de deux cents milles des Alpes. Mais, à l'abri derrière les vastes profondeurs de la forêt Hercynienne, il voyait encore devant lui la Pannonie et le Noricum, qu'il soulèverait aisément contre Rome.

[1] Dion, 55-28 ; Velleius, 2-52, 53 ; Tac., *Ann.*, 4-44 ; Suét., *Tib.*, 16 ; le récit vague et emphatique de Velleius est rebutant d'obscurité et de flatterie.

Il avait consolidé à loisir sa puissance, par une armée nombreuse dressée à la discipline romaine. Il agissait ainsi, non pour déclarer la guerre, mais pour ôter, par une défensive formidable, l'envie de l'attaquer. Les ambassadeurs qu'il envoyait aux Césars mêlaient adroitement le ton de la prière et de l'égalité; toutefois, il donnait asyle à tous ceux qui se séparaient des intérêts de Rome, et il dissimulait mal son inimitié secrète.

Tibère avait résolu de ne pas le laisser plus longtemps en repos, et d'envahir à la fois ses États par plusieurs côtés. Une armée devait marcher du Rhin sur la Bohême, à travers le pays des Cattes, en ouvrant un chemin par la forêt Hercynienne, et lui-même devait partir de l'Illyrie; ses quartiers d'hiver, disposés le long du Danube, n'étaient qu'à cinq journées du territoire des Marcomans. Mais Maroboduus, plus habile que lui, l'en empêcha bien : les Dalmates, fatigués des levées d'argent et d'auxiliaires, prirent les armes avec les Pannoniens. L'explosion fut effroyable : ils massacrèrent tous les Romains qui vivaient dans le pays (6), et aussitôt se portèrent, en ravageant, les uns sur la Macédoine, les autres sur Salone et Apollonie. Le vieil empereur s'effraya, il ordonna des levées; il ne cacha pas au sénat « qu'en dix jours, si l'on ne prenait les « mesures nécessaires, l'ennemi pouvait se présenter aux « portes de la ville. » Ce fut alors qu'il fonda un trésor militaire, qu'il demanda le vingtième des héritages, et que, pour encourager les soldats, il augmenta la paie.

Tibère commença les hostilités sans grand succès; malgré les secours du Thrace Rhymétalcès, l'armée romaine faillit être entièrement défaite (7). Les nouvelles levées arrivèrent sous la conduite de Germanicus, et Auguste se rendit à Ariminum pour veiller de plus près sur cette guerre. Le jeune fils de Drusus se montra digne de son père par sa valeur; quand les ennemis ne purent tenir la campagne,

ils se défendirent dans les villes, où leur résistance ne fut pas moins redoutable (8). Les Pannoniens une fois soumis, les Dalmates furent aussi forcés de subir le joug (9). Baton, roi des Dalmates, s'étant rendu par capitulation, Tibère lui demanda pourquoi on s'était révolté? « C'est votre faute, répondit le vaincu; vous envoyez pour garder vos troupeaux, non des bergers ni des chiens, mais des loups[1]. »

Cinq jours après cette guerre terminée, arriva de la Germanie la funeste nouvelle de Varus tué, de trois légions massacrées, avec autant d'ailes de cavalerie et six cohortes. Les mêmes causes qui avaient soulevé la Pannonie et la Dalmatie attiraient encore ce désastre. Quintil. Varus, mis à la tête de cette armée, était un homme de plaisir; auparavant gouverneur de Syrie, « il était entré pauvre « dans cette riche province, d'où il sortit riche et la laissa « pauvre. » Il s'imagina que les Germains, « ces sauvages « à voix et à face humaine, » qui n'avaient pu être domptés par les armes, se laisseraient gouverner aussi facilement que les Syriens par les légalités romaines, et, s'étant établi au milieu d'eux, il passait la saison des marches militaires à faire des règlements sur son tribunal et à prononcer des sentences comme chez un peuple paisible. Les rusés Barbares virent son imprudence, et augmentèrent sa sécurité par une suite simulée de procès et de querelles qu'ils venaient soumettre à sa décision. L'indolent Varus avait fini par se regarder comme un préteur urbain, rendant la justice sur le Forum. Arminius (Herman), fils de Ségimer, prince de cette nation, ne perdit pas une occasion si favorable : ses services dans les armées impériales lui avaient obtenu le droit de cité et le rang de chevalier. Aussi pénétrant et actif que brave, il eut bientôt formé son

[1] Vell., 2-53, 54, 55, 56, 59; Dion, 55, de 22 à 34, 56, de 12 à 17; Suét., *Tib.*, 16, 20; Ovid., *Trist.*, 4-2, *De pont.*, 3-4, 2-1, 2.

plan et préparé l'exécution. Varus fut en vain averti du complot par Ségeste, un des plus distingués d'entre les Germains; il pensait avoir assez mérité l'affection générale d'un peuple qu'il civilisait. Malheureusement il s'y prenait comme un Romain, à contre-sens, traitant ses prétendus sujets comme des esclaves à façonner, et se payant largement de ses soins.

Sous prétexte d'assurer le pays contre les incursions, Ségimer et Arminius lui persuadèrent de disperser ses troupes en plusieurs cantonnements éloignés, puis, tout-à-coup, on apprend une révolte qui vient d'éclater à une grande distance; en effet, il y avait même plus de danger qu'on ne disait, et l'on extermina tous ces détachements séparés. Varus rassemble toutes les troupes qui lui restaient pour aller apaiser le soulèvement signalé; Arminius lui trace sa route par la forêt Teutberg (*Teutoburgiensis saltus*), et doit le rejoindre bientôt avec des renforts de Germains. Il ne tarda pas, et une multitude en armes parut avec lui, mais pour enfermer les Romains engagés dans les bois et les marais. La résistance était impossible; ceux qui la tentèrent ne réussirent pas tous à périr les armes à la main; plusieurs subirent une mort cruelle pour s'être défendus. Varus, désespéré, se perça de son épée; on déchira son corps; tout fut tué. On en voulait surtout aux avocats, aux légistes, qu'on avait vus plaider les causes devant Varus; on tombait sur eux avec fureur, on leur coupait les mains, on leur arrachait les yeux; un Germain, tenant la langue arrachée de l'un d'eux, disait: « Cesse de siffler, vipère[1]. »

Dans ce désastre, comme dans celui de Crassus, le dommage égalait la honte. Auguste déchira ses vêtements, et voua les grands jeux à Jupiter, « si la république reprenait « une situation plus heureuse, » comme on avait fait pen-

[1] Vell., 2-57; Dion, 56, de 18 à 22; Flor., 4-13; Tac., *Ann.*, 1-55.

[illegible] la perte des légions et la guerre générale. Il était si [illegible] qu'il laissa croître sa barbe et ses cheveux durant plusieurs mois, et quelquefois, se frappant la tête contre les murs, il s'écriait : « Varus, rends-moi mes légions! » Au milieu du deuil public, il ne permit pas à Tibère le triomphe qui venait d'être décerné par le sénat pour la soumission de la Pannonie.

Il était urgent de lever une armée, et tous ceux qui avaient l'âge du service refusant de s'enrôler, il tira au sort un sur cinq des hommes qui n'avaient pas encore trente-cinq ans, un sur dix de ceux qui étaient plus âgés, pour les noter d'infamie et confisquer leurs biens; puis, il fit exécuter par le sort quelques-uns de ceux qui persistaient, et prit avec eux des affranchis. Comme il y avait à Rome un grand nombre de Gaulois et de Germains, dans la crainte de quelque soulèvement, il distribua dans les îles ceux de sa garde; les autres, qui n'étaient point soldats, reçurent ordre de sortir de la ville. Tibère conduisit les troupes nouvelles en Germanie, passa le Rhin l'année suivante avec Germanicus, et parcourut le pays sans s'éloigner beaucoup, pour faire montre seulement des forces romaines et diminuer la confiance des vainqueurs, s'appliquant spécialement à maintenir une discipline sévère et à tenir la frontière en état de défense [1]. C'était assez : l'orgueil du nom romain commençait à fléchir. Il laissa bientôt le commandement à Germanicus, et regagna Rome, où le rappelaient l'appréhension d'un nouveau mouvement des peuples du Danube et l'affaiblissement de la santé d'Auguste.

Le fardeau devenait chaque jour plus pesant pour le vieil empereur. Aux chagrins des malheurs publics ne cessaient de s'ajouter les peines domestiques. Il avait eu à prononcer encore deux exils contre le dernier de ses petits-fils, Agrippa,

[1] Dion, 56-23, Suét., *Aug.*, 22, 23, *Tib.*, 17; Vell., 2-58; Tac., *Ann.*, 1-3.

d'une arrogance et d'une grossièreté intolérables (7 depuis), et bientôt après contre sa petite-fille Julie, pour les mêmes dérèglements qui lui avaient fait punir la mère (9). Il était inconsolable, il regrettait souvent d'être père ; il n'appelait Agrippa et les deux Julies autrement que les *trois vomiques, les trois cancers*, et, pour achever de troubler ses derniers jours, il ne tarda pas à découvrir que deux hommes obscurs, un faussaire et un affranchi, Audasius et Epicadus, complotaient de l'assassiner, d'enlever Agrippa et Julie, et de les conduire au milieu des armées. Un certain Telephus en voulut aussi à sa vie, par un fanatique espoir de lui succéder [1]. Enfin, d'autres ennuis intérieurs, dont Ovide connut malheureusement le secret, qui le fit exiler (9 depuis) sur les bords du Pont-Euxin, sans qu'il ait jamais osé le révéler dans ses pusillanimes lamentations, tourmentèrent et hâtèrent peut-être la fin d'Auguste.

Sans rien soupçonner de Livie ni de Tibère, il paraît que ce prince commençait à se repentir de sa rigueur envers Agrippa, car on reprochait bien à ce jeune homme de graves défauts, mais on ne l'avait convaincu d'aucune action coupable ; Auguste même, quelques mois avant de mourir, l'alla voir à Planasie, accompagné seulement de Fabius Maximus ; un petit nombre de personnes étaient dans la confidence. Il y eut beaucoup de larmes et de tendresses des deux côtés dans cette entrevue, et le petit-fils avait l'espoir d'être rappelé aux pénates de son aïeul. Fabius en parla à sa femme Marcia, celle-ci à Livie ; le prince le sut. Peu de temps après Fabius mourut, et, pendant ses funérailles, on entendit Marcia s'accuser, au milieu de ses gémissements, d'avoir causé la perte de son mari [2].

[1] Suét., *Aug.*, 65, 66 ; Vell., 2-55 ; Tac., *Ann.*, 1-3, 6.

[2] Tac., *Ann.*, 1-5 ; Ovide s'accuse aussi de la mort de Fabius, *De pont.*, 4-6, *Trist*, 2, *Ad Aug.*, v. 103 :

Cependant le vieil empereur conservait une remarquable fermeté. L'esprit national s'affaiblissait tellement, que, malgré tant de sérieux intérêts au dedans et au dehors, les candidatures dégénéraient en séditions, et peut-être l'attente certaine d'un changement non éloigné ranimait-elle les ambitieux, et les excitait à prendre rang pour des chances possibles. Auguste y mit ordre en désignant lui-même (10 depuis) tous les magistrats, et, les années suivantes, il recommanda ses candidats par écrit à la multitude. Il consentit une fois (11 depuis) à laisser élire seize préteurs, pour ne point contrarier quelques prétentions; mais cela ne fit pas loi pour l'avenir. Ses dernières ordonnances ne montrent pas moins de vigueur : l'une rendait plus sévère la peine de l'exil, où la plupart des condamnés bravaient leur sentence en ne se fixant point au lieu prescrit, ou en y vivant dans les délices; il fut donc interdit à tout exilé de demeurer sur le continent, ni dans une île qui n'en fût pas distante de quatre cents stades (vingt lieues), excepté Cos, Lesbos, Rhodes et la Sardaigne; défense, en outre, d'en sortir jamais, d'avoir plus d'un navire de charge, ni plus de deux navires à voiles et à rames, ni plus de vingt esclaves ou affranchis, ni plus de cent vingt-cinq mille drachmes de revenu. Une autre mesure eut pour l'avenir des conséquences qu'il ne prévit pas. Des libelles diffamatoires étant répandus contre diverses personnes, il fit rechercher ces libelles ; tout ce qu'on trouva fut brûlé dans Rome par les édiles, hors de Rome par les magistrats provinciaux ; les auteurs subirent un châtiment (11). Ce délit pouvant s'attaquer au chef suprême revêtu de l'inviolabilité personnelle par la puissance tribunitienne, ces poursuites et

Cur aliquid vidi? Cur noxia lumina feci?
Cur imprudenti cognita culpa mihi est?

Voyez toutes ses élégies, *passim*.

ces jugements (*cognitiones extraordinariæ*) devaient s'exercer en vertu de la loi de majesté, puisque l'empereur représentait l'État, et ouvrir la porte aux délations, ce qui fournit aux mauvais princes un moyen toujours présent de proscriptions légales[1].

Auguste, fidèle à son plan de conduite, quoiqu'il ne parût plus en public et laissât le sénat traiter sans lui les affaires habituelles, ne négligea pas le renouvellement décennal de ses pouvoirs (13); après avoir admis Tibère comme collègue, par consentement du sénat et du peuple, au partage de son autorité sur l'armée et sur les provinces, il lui donna encore la puissance tribunitienne (13 depuis), et, sa vieillesse ne lui permettant plus d'aller au sénat, il demanda une députation annuelle de vingt sénateurs, au lieu de quinze, qui, auparavant, changeaient tous les six mois; un sénatus-consulte, dressé en conséquence, attribua force de loi à toutes les décisions que prendrait l'empereur avec ce conseil, dont feraient partie ses enfants adoptifs et tous ceux qu'il y voudrait appeler, outre Tibère, les deux consuls et les conseillers déjà reconnus. Ainsi le conseil d'État fut définitivement constitué[2].

L'année suivante, Tibère, ayant achevé en son nom et celui d'Auguste le dénombrement des citoyens, devait partir pour l'Illyrie, où sa présence semblait nécessaire à consolider la pacification du pays. Le vieux prince voulut l'accompagner jusqu'à Beneventum; une indisposition grave l'ayant pris en route, il fit un circuit le long des rivages de la Campanie, et passa plusieurs jours à parcourir Caprée et les îles voisines en divers délassements, excitant toute sa suite à la gaîté par ses saillies. Bientôt il tourna vers Naples et y assista, quoique toujours souffrant, au

[1] Dion, 55-34, 56-25, 27; Tac., *Ann.*, 1-72.
[2] Dion, 55-34, 56-2, 8; Vell., 2-58; Suét., *Tib.*, 21; Tac., *Ann.*, 1-3.

combat gymnique, institué, chaque cinquième année, en son honneur; puis, arrivé à Bénévent, il se sépara de Tibère. Mais, au retour, les progrès de son mal l'arrêtant à Nole, Tibère fut promptement rappelé par ses ordres ou par ceux de Livie. Malgré le motif officiel de l'adoption de Tibère, faite « pour le bien de la république, » malgré quelques passages affectueux des lettres d'Auguste à son beau-fils, le dernier mot qui courut du prince moribond touchant son successeur, n'est pas moins vraisemblable : « Malheureux le peuple romain, qui va se trouver sous de « si lentes mâchoires! » Plusieurs ont dit qu'il connaissait bien ce naturel farouche, qu'il avait plus d'une fois prouvé son aversion en interrompant tout-à-coup, à la présence de Tibère, un entretien confiant et enjoué, et qu'il n'avait cédé, en l'adoptant, qu'aux importunités de Livie ou à la pensée de se faire regretter davantage par la comparaison. On rapporte que le dernier jour il s'informait de temps en temps s'il ne s'élevait pas quelque tumulte au dehors à son sujet, et qu'ayant demandé un miroir, il fit rajuster ses cheveux et sa figure défaillante; il ne donna qu'un signe d'aliénation, lorsqu'il se plaignit, avec un air effrayé, d'être emporté par quarante hommes. Enfin, il dit en grec à ses amis : « N'ai-je pas bien rempli le rôle de la vie? » Et il ajouta la conclusion d'usage : « Si vous êtes contents, « applaudissez le jeu et battez des mains avec joie. » Ensuite, il les renvoya tous; peu après il embrassa Livie avec ces mots: « Souviens-toi de notre union, et conserve-toi; » et il expira doucement, comme il l'avait toujours souhaité (14): « Il rendait au ciel son ame céleste, » dit Velleius.

Presque tous avaient été dupes de lui; il ne fut dupe que de Livie. Cette femme ne jouissait pas seulement d'une grande influence dans l'intérieur du palais, mais d'une sorte d'autorité publique. La multitude se plaignant un jour qu'un danseur refusât de paraître sur la scène pour la

somme fixée, le tumulte ne cessa que quand le sénat, assemblé tout exprès, eut obtenu de Livie la permission d'accorder la somme demandée par le baladin. On ne sait si Tibère avait trouvé Auguste vivant encore ; car Livie avait environné la maison et les avenues d'une garde impénétrable : d'heureuses espérances étaient portées par intervalles au public, jusqu'à ce que, toutes les mesures étant prises, le bruit se répandit en même temps qu'Auguste était mort et Tibère chef de l'État. Ce qu'on ignorait encore, c'est que le malheureux Agrippa venait de périr assassiné. Ce meurtre confirma les nouveaux soupçons dont la faible santé d'Auguste et ses soixante-seize ans n'avaient pas préservé Livie [1].

Le corps fut porté par des décurions des municipes et des colonies, depuis Nole jusqu'à Bovillæ, où les chevaliers vinrent le prendre pour le déposer à Rome dans le vestibule du palais. Le sénat alla au-devant, les uns disant qu'il fallait introduire ces précieux restes par la porte triomphale, précédés de la statue de la Victoire, au milieu des chants funèbres ; les autres, qu'on devait appeler *auguste* le mois de septembre, plutôt que le sextilis, et consigner dans les fastes, sous le titre de *siècle auguste*, tout le temps qui s'était écoulé depuis sa naissance jusqu'à sa mort. On se borna cependant à deux éloges funèbres prononcés par Tibère et par son fils, le second Drusus. Les épaules des sénateurs firent leur office à leur tour jusqu'au Champ de Mars, sous le poids honorable d'un lit d'or et d'ivoire, où reposait ce qui restait du maître du monde, pendant que les magistrats désignés étaient chargés de son image en cire, triomphalement vêtue, et des images de ses

[1] Dion, 56-29, 30, 31, 47 ; Suét., *Aug.*, de 97 à 101, *Tib.*, 21, 22 ; Vell., 2-59 ; Tac., *Ann.*, 1-5, 6. Auguste mourut le 19 août ; il avait soixante-seize ans moins un mois et cinq jours.

ancêtres et de tous les plus illustres Romains : seulement on n'y voyait point celle de César, parce que César était inscrit au rang des héros. Pendant la cérémonie du bûcher, on fit partir un aigle du milieu des flammes, et un ancien préteur, Numerius Atticus, jura qu'il avait vu l'âme d'Auguste monter au ciel. Deux cent cinquante mille drachmes payèrent une si importante découverte.

Octave jouit donc à son tour de l'apothéose qu'il avait fondée d'avance pour tous les empereurs dans celle de César ; ce fut un droit impérial. « Ce faiseur de poupées, s'écrie Silène dans le dialogue de Julien, nous a envoyé « une recrue de dieux formés au tour, et d'une grande « vertu : César a été son coup d'essai. » Il fut donc résolu qu'on bâtirait un sanctuaire au défunt empereur, que la maison de Nole, où il était mort, deviendrait un temple, que jamais ses images ne paraîtraient à des funérailles, qu'on célébrerait le jour de sa naissance par les mêmes jeux que la fête de Mars. Un peu plus tard, on établit un sacerdoce augustal et des fêtes augustales. En attendant, les chevaliers en tunique, sans ceinture et pieds nus, recueillirent les cendres de la divinité nouvelle et les placèrent dans le mausolée bâti par Auguste lui-même entre le Tibre et la voie Flaminienne, au milieu de promenades et d'ombrages qui étaient aussi son ouvrage.

Son testament rappelait encore tristement le vide de sa famille, en nommant pour premiers héritiers Tibère et Livie, pour seconds, Drusus, Germanicus et ses enfants. Il adoptait même Livie, qui devait prendre, ainsi que Tibère, le nom d'Auguste. Un legs destinait près de huit millions de sesterces au peuple, un autre, mille écus par tête aux soldats prétoriens, cinq cents à ceux des cohortes urbaines, trois cents à chaque légionnaire. Cette somme était en réserve depuis longtemps. Avec ce testament, il laissait trois mémoires : le premier réglait ses funérailles, le second

donnait l'histoire de sa vie, qui fut gravée sur des tables d'airain devant son mausolée et dans les principales villes; le troisième, bien plus important, contenait la récapitulation (*breviarium*) des forces et des revenus de l'empire, combien de soldats partout sous les enseignes, combien d'argent dans le trésor et dans le fisc, combien restait des contributions indirectes. Il n'est parvenu jusqu'à nous de ces curieux documents que des fragments du second mémoire : c'est l'inscription ou le monument d'Ancyre [1].

[1] Dion, 56, de 31 à 47; Suét., *Aug.*, 101, 102, *Tib.*, 23; Tac., *Ann.*, 1-8; Sénèq., *Consol. à Marcia*, 15. *Voyez* l'inscription d'Ancyre dans Suétone, édition de Grævius. *Voyez* pour l'apothéose Casaub. sur Suét., *Jul. Cés.*, 88; Manilius :

Jam facit ipse deos, mittitque ad sidera numen
Majus, et Augusto crescit sub principe cœlum.

CHAPITRE LXIX.

COMMENCEMENT DU PRINCIPAT DE TIBÈRE. — RÉVOLTE DES LÉGIONS. — GERMANICUS.

Rome, sous l'empire, ne présentera plus le spectacle animé de la république. La longue querelle du peuple et de la noblesse est finie, l'orgueil national est satisfait. Assez de nations conquises travaillent en silence pour la grande cité; de nouvelles conquêtes n'offrent plus que des fatigues et des périls sans fruit. Le peuple-roi, qui veut jouir et ne peut pas gouverner, vient d'affermer ses droits absolus à un chef pour aller battre des mains dans le cirque. Un grand intérêt ne remuera plus la démocratie dominante et inerte. Les fonctions publiques ne seront désormais qu'une brillante servitude, les comices cesseront bientôt; l'histoire de la nation ne sera plus que celle du palais. Là est renfermée toute la politique, tout le gouvernement part du prince: la soldatesque exécute, le reste regarde. La tyrannie s'établit en coutume, et les années se passent dans une suite uniforme de crimes, d'adulations et de jeux,

dans un égal abrutissement de volupté ou de terreur. Quelquefois, de subites et violentes secousses viendront interrompre, mais non réveiller cette langueur, comme des crises convulsives, qui ne laissent au malade qu'un plus mortel accablement. Même sous Trajan, Tacite regrette la turbulence de l'antique république [1], où du moins il y avait de la liberté et de la vie. C'est sous le second empereur que ce changement devint sensible.

Le meurtrier du jeune Agrippa ayant annoncé à Tibère que ses ordres étaient exécutés : « Je ne t'ai rien ordonné, « répondit Tibère, tu en rendras compte au sénat. » Mais Sall. Crispus, le confident du prince, fit comprendre à Livie qu'il ne fallait pas divulguer les secrets du palais, les conseils des amis et les services des soldats, ni que Tibère ruinât son pouvoir en rapportant tout au sénat. Il n'en fut donc plus question, et l'on se contenta de dire que ce meurtre avait été commandé par Auguste. Il n'était pas possible de le croire, et ce fut une raison de plus de se précipiter dans la soumission. Consuls, sénateurs, chevaliers, coururent à Nole, « les plus illustres avec le plus de dis« simulation et d'empressement, composant tous leur vi« sage, pour ne pas paraître ni trop contents à cause de la « mort du prince, ni trop tristes à cause du nouvel em« pereur : ils mêlaient ensemble les larmes, la joie, les « plaintes, l'adulation. » Les deux consuls prêtèrent serment les premiers à Tibère César, ensuite, devant eux, le préfet des cohortes prétoriennes, le préfet des vivres, enfin le sénat, les soldats et le peuple ; car Tibère ne faisait rien d'abord que par les consuls, comme sous l'ancien gouvernement ; il ne convoqua même le sénat qu'en vertu du pouvoir tribunitien conféré par Auguste. Son édit était court et modeste : « Il avait à prendre les avis sur les

[1] Tac., *Ann.*, 4-32, 33, *Hist.*, 1-1.

« honneurs à rendre à son père ; il ne quittait point le « corps du prince : c'était de tous les soins publics le seul « qu'il se réservait. »

Toutefois, aussitôt après la mort d'Auguste, il avait donné le mot d'ordre, comme empereur, aux cohortes prétoriennes : rien n'était changé dans la garde, les postes militaires et les autres usages de cour, et des soldats l'accompagnèrent sur le Forum et la curie. Il avait notifié aux armées son avènement au principat : aucune hésitation nulle part que dans ses paroles. Il donnait à croire qu'il voulait paraître choisi par la république, et non se glisser au rang suprême par les intrigues d'une femme et l'adoption d'un vieillard. On reconnut plus tard que, par cette incertitude apparente, il voulait pénétrer les sentiments des grands. Dans la première séance, il n'avait consenti à occuper le sénat que des funérailles et du testament d'Auguste [1].

Les funérailles achevées, on pria Tibère d'accepter l'empire : « Vous ne savez, répondit-il à ses amis, quelle bête « c'est que le pouvoir. Le génie du divin Auguste était seul « capable de porter un si grand fardeau... D'ailleurs, dans « une cité soutenue de tant d'hommes illustres, ne remet« tez pas tout à un seul ; plusieurs rempliront plus facile« ment les fonctions publiques en associant leurs tra« vaux. » Mais on savait surtout sa profonde dissimulation ; les pères conscrits, craignant d'être pris au piège s'ils avaient l'air de le pénétrer, redoublaient d'instances, et ses réponses ambiguës augmentant l'inquiétude, ils éclataient en plaintes et en pleurs, tendaient les mains vers le ciel, vers la statue d'Auguste, vers les genoux de Tibère lui-même. Alors il fit lire les trois mémoires d'Auguste ; après cela on revint à la charge. Deux sénateurs ne pu-

[1] Dion, 57-2, 3 ; Suét., *Tib.*, 22, 23 ; Tac., *Ann.* 1-6, 7, 8.

rent se contenir davantage ; l'un s'écria , dans ce tumulte des plus basses flatteries : « Qu'il accepte ou qu'il refuse ! » Et le second osa lui dire en face : « Les autres font seul -
« ment ce qu'ils ont promis, mais toi tu tardes bien à pro-
« mettre ce que tu as déjà fait. » Tibère, continuant sa résistance indécise, dit par hasard que, trop faible pour ac-
« cepter tout le gouvernement, il recevrait ce qu'on vou-
« drait lui en confier. — Dis donc toi-même, César, reprit
« aussitôt Asin. Gallus, ce que tu veux qu'on te confie. » Tibère, à cette brusque question, demeura un moment interdit, puis, reprenant, il répondit : « Qu'il n'y aurait point
« de convenance à choisir ni à refuser rien, pour celui qui
« préférerait se dispenser du tout. » Gallus s'aperçut bien qu'il l'avait blessé, et se hâta d'ajouter « qu'il n'avait pas
« fait cette question pour diviser ce qui ne pouvait être
« partagé, mais pour le convaincre, par son propre aveu,
« que la république était un seul corps qui devait être
« gouverné par l'esprit d'un seul. » Il se répandit ensuite en louanges sur Auguste et sur Tibère ; il ne put adoucir son ressentiment. Il était un des trois hommes que lui avait signalés Auguste comme des ambitieux à craindre, et, de plus, il avait épousé Vipsania, petite-fille d'Atticus, fille de Pomponia et d'Agrippa, que Tibère avait répudiée malgré lui pour prendre Julie.

Deux autres irritèrent également son esprit soupçonneux, Haterius en lui disant : « Combien de temps, César,
« laisseras-tu la république sans tête ? » Scaurus pour lui avoir dit : « On espère que les prières du sénat ne seront
« pas inutiles, puisque tu ne t'es point opposé au rap-
« port des consuls par le droit de la puissance tribuni-
« tienne. » Le prince s'emporta contre Haterius ; Scaurus n'eut pas un mot de réponse, parce qu'il l'avait plus implacablement irrité. Tibère ne pardonnait pas à quiconque affectait de ne le pas comprendre ou de l'avoir compris.

Enfin il céda comme de guerre lasse, toujours avec le même artifice, non en avouant qu'il acceptait l'empire, mais en cessant de le refuser: « Et un temps viendra, « j'espère, dit-il, où il vous paraîtra juste d'accorder le « repos à ma vieillesse. » Comme il rentrait au palais, Haterius, qui le suivait pour l'apaiser, se jeta à ses pieds; a vivacité de ce mouvement, ou quelque autre accident ayant fait trébucher Tibère, le suppliant eût été tué par les soldats sans les vives prières de Livie [1].

Malgré cette apparente faveur, Livie elle-même en avait déjà vu assez pour savoir ce qu'elle devait attendre de cette élévation, préparée à son fils par tant de crimes. Les sénateurs n'avaient point épargné l'adulation pour cette femme, la seconde puissance de l'État; ils voulaient l'appeler la *mère de la patrie*. Tibère avait représenté qu'il fallait de la réserve dans les honneurs à rendre aux femmes, et, regardant comme retranché à lui-même tout ce qui eût été fait pour elle, il ne souffrit pas qu'on décernât à sa mère aucune distinction publique, pas même un licteur; et depuis ce temps, afin qu'elle ne prétendît point partager l'autorité, et qu'on ne le crût point gouverné par elle, quoiqu'il lui demandât des conseils, il évita de la voir assidûment, de l'entretenir longuement et en secret [2].

Tibère ne traita guère mieux le peuple en commençant; pour la première fois il transporta les élections du Champ de Mars à la curie (14). Le sénat, délivré ainsi de largesses et de sollicitations basses, vit avec plaisir la règle que prit le prince de ne présenter que quatre candidats, assurés par là d'être nommés sans brigue. Les comices consulaires paraissent seuls avoir été conservés, quoique d'une manière fort incertaine. Tantôt taisant les noms des candidats, le

[1] Suét., *Tib.*, 23, 24, 7; Tac., *Ann.*, 1-8, 11, 12, 13; Dion, 57-2.
[2] Tac., *Ann.*, 1-14; Suét., *Tib.*, 50; Dion, 57-12.

prince les faisait connaître par leur naissance, leur vie et leurs services ; tantôt, supprimant même ces indications, il les exhortait à ne point exciter de troubles par la brigue, promettant d'y veiller ; le plus ordinairement, il donnait aux consuls en charge plusieurs noms à publier, en déclarant que ces candidats seulement lui avaient communiqué leurs prétentions, et que d'autres pouvaient se présenter également, s'ils se croyaient en faveur ou en droit : belles paroles, mais sans effet, ou même perfides, qui, sous un air de liberté, devaient se terminer en un despotisme plus terrible. Auguste avait encore fait voter ou du moins publier en comices, pour la forme, les règlements de droit civil, en conservant à ces règlements le nom de lois ; cet usage devint plus rare sous Tibère, et cessa même bientôt entièrement. Le peuple ne se plaignit de ses privilèges enlevés que par un vain murmure, et peut-être y eût-il fait moins d'attention encore, s'il eût reçu en même temps le legs d'Auguste[1].

Le nouvel empereur semblait oublier ce soin important ; l'armée ne tarda pas à le lui rappeler. Trois légions en Pannonie occupaient le même camp d'été sous le commandement de Blæsus, qui, à la nouvelle de la mort d'Auguste, avait interrompu les exercices accoutumés, à cause du temps des vacances, ou en réjouissance de l'avènement de Tibère. Alors commencèrent les propos enjoués, puis les discussions sur la condition du service militaire par suite de ce changement d'autorité. Enfin on prit en goût le repos et les divertissements, la discipline et le travail en horreur. Un certain Percennius, autrefois chef d'histrions, langue insolente, et habitué par son ancien métier au rôle de harangueur, poussa peu à peu les esprits à la sédition. Des colloques s'établissaient à la chute du jour, et se prolon-

[1] Tac., *Ann.*, 1-15, 81 ; Vell., 2-60 ; Dion, 58-20.

geaient souvent dans la nuit, quand les plus paisibles s'étaient retirés : « Pourquoi donc, disait alors Percennius, « obéir comme des esclaves à une poignée de centurions « et de tribuns? Quand donc oserons-nous réclamer con- « tre les abus, si, tenant les armes, nous ne demandons « rien à un prince nouveau et encore mal affermi? C'est « assez lâchement supporter, depuis si longtemps, qu'on « nous impose trente ou quarante ans de service, qui nous « laissent vieux et mutilés. Encore n'est-ce pas fini là; « mais on nous retient au drapeau, et, sous un autre nom, « ce sont les mêmes fatigues. Si, après tant de souffrances, « il vous reste un peu de vie, on vous traîne au loin pour « vous donner ce qu'on appelle des terres, c'est-à-dire un « marais ou une pente aride de montagne. Tant que vous « servez, toujours de la peine, nul profit; dix as par « jour, corps et ame, voilà ce qu'on estime un homme; « voilà de quoi vous fournir de vêtements, d'armes et de « tentes, de quoi vous racheter des punitions et des cor- « vées. Mais les coups, les blessures, de rudes hivers, des « étés bien exercés, une guerre atroce ou une paix stérile, « c'est ce qui ne manque jamais. Point d'autre adoucisse- « ment possible que des lois fixes sur le service, un denier « de paie, le congé au bout de seize ans, ne plus demeu- « rer vétéran sous les enseignes, et une somme aussitôt « comptée dans le camp même. Est-ce que les cohortes pré- « toriennes, qui reçoivent deux deniers, qui sont rendues à « leurs pénates après seize ans, ont essuyé plus de pé- « rils? » De tels discours avaient un effet certain : la masse approuvait; plusieurs montraient avec indignation des marques de coups, les autres leurs cheveux blancs, plusieurs leurs vêtements usés et leur corps à demi nu.

La fureur croissant toujours, ils imaginent, pour mieux se soutenir, de réunir les trois légions en une seule. Ils placent ensemble les trois aigles et les enseignes des co-

hortes, et se mettent à construire, pour les y dresser, un tribunal de gazon. Blæsus, par ses fermes remontrances, étant parvenu, non sans peine, à les détourner de cet ouvrage, ils exigent que son fils, tribun légionnaire, aille porter leurs réclamations à Tibère. Ils étaient tout fiers de cette première résolution, quand plusieurs manipules en détachement à quelque distance, apprenant ce qui se passait au camp, pillèrent la ville voisine, maltraitèrent leurs centurions, et revinrent animer la sédition. Blæsus veut en punir quelques uns; ceux-ci invoquant leurs camarades, on accourt, on les délivre, et avec eux les déserteurs et tous les condamnés. Au milieu du désordre, un certain Vibulenus, simple soldat, se haussant sur les épaules des autres, demande vengeance de la mort de son frère, égorgé, disait-il, par les gladiateurs de Blæsus la nuit dernière, quand cet infortuné, envoyé par l'armée de Germanicus, venait traiter des intérêts communs.

Mais les gladiateurs mis à la torture nièrent le crime, on ne trouva point de cadavre aux environs, et il fut aussitôt prouvé que Vibulenus n'avait jamais eu de frère; sans cela, Blæsus eût été tué. On chassa néanmoins les tribuns et le préfet du camp, on tua le centurion Lucillius, que les railleries soldatesques avaient surnommé *Donne-m'en un autre*, parce que, en brisant son bâton sur le dos d'un soldat, il avait coutume de demander aussitôt à haute voix un autre sarment. Tous les autres centurions s'étaient enfuis.

Quand Tibère sut cette révolte, tout impénétrable qu'il était, et cachant toujours les choses fâcheuses, il n'hésita pas à faire partir son fils Drusus avec plusieurs des principaux de Rome, deux cohortes prétoriennes, une grande partie de la cavalerie et l'élite des gardes germaines. Ælius Séjan, préfet du prétoire, et en grand crédit auprès de Tibère, accompagna le jeune prince pour le diriger. Les légions, à l'approche de Drusus, allèrent au-devant de lui,

comme par devoir, non avec la joie et la tenue brillante d'usage, mais avec l'extérieur le plus négligé et une tristesse affectée, qui dissimulait mal leur audace. Le prince entré au camp, ils eurent soin d'en garder les portes, ils l'entourèrent sur son tribunal des plus bruyantes clameurs, et, quand ils l'eurent entendu lire une lettre de Tibère qui réservait leurs plaintes à la délibération du sénat, le tumulte recommença plus violent. « Pourquoi Drusus est-il « venu? criait-on; ce sont là les anciens artifices de Tibère, « qui autrefois trompait toujours les légions au nom d'Au- « guste. Voici un expédient nouveau; on en réfère au sé- « nat quand il s'agit de récompenser; on devrait donc « aussi le consulter quand il s'agit de punir ou de com- « battre. » On déserte le tribunal, on s'agite de toutes parts, et, si l'on rencontre quelque prétorien ou quelque ami du jeune César, on cherche, par des provocations, une cause de querelle plus sérieuse.

Une circonstance imprévue vint adoucir cette nuit menaçante. On vit tout-à-coup la lune s'affaiblir : c'était un signe funeste. Les soldats, à grand bruit d'airain et de clairons, s'efforcent de ranimer la divinité défaillante, selon leurs idées superstitieuses; mais des nuages ajoutant à l'obscurcissement de l'éclipse, ils s'épouvantent et se persuadent que la colère céleste se déclare contre eux. Drusus sut profiter de cette disposition. Par ses instructions, les officiers les plus estimés du vulgaire circulent dans les divers postes et sous les tentes, se mêlent aux entretiens, redoublent l'effroi, et insinuant un moyen d'espérance : « Allons-nous prêter serment à Percennius et à Vibulenus? « Est-ce que Percennius et Vibulenus paieront la solde aux « légionnaires, et donneront des terres aux vétérans? On « obtient lentement en masse : fais seul promptement le « prix de ton retour, et tu obtiendras promptement. » Les esprits, ébranlés par de tels discours, reviennent peu à

peu ; le jeune soldat se sépare du vétéran, chaque légion reprend ses enseignes. Au point du jour, Drusus harangue d'un ton ferme, promet d'écrire à son père, afin qu'il s'apaise et qu'il reçoive les prières des légions ; de nouveaux députés partent vers Tibère. C'était le moment de faire un exemple : Percennius et Vibulenus sont mandés et mis à mort ; ensuite les plus turbulents sont recherchés et tués çà et là hors du camp par les centurions et les prétoriens, ou livrés par les soldats eux-mêmes.

L'hiver survint prématurément avec une pluie battante et continue ; on ne pouvait sortir des tentes, ni se réunir, et à grand'peine gardait-on les enseignes sans cesse entraînées par l'onde et l'ouragan. La colère céleste semblait se prolonger ; on ne désirait que de quitter ce camp funeste, et rentrer dans les quartiers d'hiver. Deux légions partirent ; la dernière cria en vain qu'il fallait attendre la réponse de Tibère : demeurée seule, elle prévint d'elle-même aussi une nécessité imminente, et Drusus, voyant tout tranquille, repartit pour Rome [1].

Presque en même temps, et pour les mêmes causes, une sédition s'élevait plus violente dans l'armée plus nombreuse de Germanie. Là, les soldats conçurent l'espoir que Germanicus César, qui les commandait, ne souffrirait point l'élévation de Tibère, et se donnerait aux légions pour ressaisir ses droits. Cette armée formait deux camps assez distants sur les bords du Rhin, le camp supérieur sous les ordres de Silius, le camp inférieur sous les ordres de Cecina. Ce fut dans celui-ci que le trouble commença ; il y avait quatre légions réunies en station d'été sur les frontières des Ubiens. La mort d'Auguste parut aussi aux vétérans une occasion de congé définitif ; les jeunes espéraient une paie plus forte ; tous alors oisifs se plaignaient

[1] Tac., *Ann.*, 1, de 16 à 30 ; Vell, 2-60 ; Suét., *Tib.*, 25 ; Dion, 57-4.

de leurs fatigues et de la dureté des centurions. Il n'y eut pas besoin de harangueur; la sédition prit en masse: « La fortune de Rome est en nos mains, » disaient-ils. Sans longues délibérations, la fureur leur monta si rapidement, que Cecina ne tenta pas même de les retenir, et tout d'un coup, tirant leurs épées, ils tombent à égal nombre sur les centurions, les frappent, les renversent, les déchirent et les jettent sans vie devant le rempart ou dans le fleuve. Septimius, poursuivi jusqu'au tribunal et aux pieds de Cecina, ne put obtenir grâce; Cassius Chereas seul, quoique tout jeune encore, s'ouvrit intrépidement un passage à coups d'épée au travers des assaillants. Dès ce moment on n'écouta plus ni tribun, ni préfet du camp. Les séditieux se partagèrent eux-mêmes les postes, les rondes et tout le service intérieur.

Germanicus levait alors le tribut des Gaules; la mort d'Auguste était doublement inquiétante pour lui, car, d'un côté, l'affection et les espérances qu'avait inspirées Drusus au peuple, se reportaient sur le jeune prince, semblable à son père par le zèle national et par l'affabilité; de l'autre, Tibère et Livie le haïssaient pour cette raison, haine d'autant plus ardente, qu'elle était injuste et cachée, mais qui s'était trahie plus d'une fois par les aigreurs d'une belle-mère envers Agrippine: et cette jeune femme ne les eût pas toujours supportées, si sa chasteté et son amour pour son mari n'eussent contenu sa fierté naturelle [1].

Germanicus, ne songeant qu'à soutenir Tibère, lui fit prêter serment par les Séquanes et les cités belges; puis, apprenant la révolte des légions, il courut au camp inférieur: les soldats vinrent à sa rencontre, baissant les yeux, comme honteux de leur faute. Une fois entré dans le camp, ce fut tout autre chose. Quelques uns lui prenant la main

[1] Tac., *Ann.*, 1-31, 32, 33.

comme pour la baiser, mettaient ses doigts dans leur bouche pour lui faire sentir qu'ils n'avaient plus de dents; les autres lui montraient leur corps courbé de vieillesse. Une multitude s'amassant confusément, il leur ordonne de se ranger à leurs manipules, pour mieux entendre sa réponse, et d'apporter les enseignes, afin qu'il pût distinguer les cohortes: ils obéirent, mais lentement. Il les harangue; on écoute en silence ou avec un léger murmure l'éloge d'Auguste et de Tibère; quand il toucha enfin le fait de la sédition, leur demandant: « Où est l'honneur de l'ancienne « discipline? Où sont les tribuns, les centurions? » ils découvrent tous leur corps, exposent avec reproche leurs cicatrices et les marques de coups. Bientôt ils se plaignent de leur solde modique, de la dureté des travaux; le rempart, les fossés, le fourrage, le bois à couper, à mettre en tas, et toutes les corvées extraordinaires. Les vétérans surtout objectaient à grands cris leurs trente ans de service, ou même davantage. Ils demandaient leur congé et un repos non misérable. Il y en eut qui réclamèrent le legs d'Auguste, et tout cela comme autant d'heureux commencements pour Germanicus; s'il voulait l'empire, ils étaient prêts à le lui donner. A cette hardie proposition, comme s'il en était souillé, le prince saute à bas de son tribunal; ils lui ferment le passage avec leurs armes, le menaçant s'il ne remonte. Mais lui, s'écriant qu'il mourrait plutôt que de manquer à son devoir, tire son épée et allait se percer, si ses amis n'eussent retenu sa main. Plusieurs des soldats s'approchant davantage, chose à peine croyable: « Frappe donc, » dirent-ils, et l'un d'entre eux, nommé Calusidius, lui offrit son épée, en ajoutant qu'elle était plus pointue, ce qui parut atroce, même aux autres furieux, et les amis du César eurent ainsi le temps de l'emmener dans sa tente[1].

[1] Tac., *Ann.*, 1-34, 35; Dion, 57-5.

Que faire? Les légions se préparaient à se concerter par députés avec le camp supérieur; la ville des Ubiens serait livrée au pillage et tout le reste de la Gaule; l'ennemi ne manquerait pas d'en profiter si la rive du Rhin n'était plus gardée. Fallait-il armer les auxiliaires et les alliés contre les légions? Alors guerre civile. Céder aux soldats? Alors honte et dommage pour l'autorité, et encouragement à la sédition. Germanicus prit le parti de supposer une lettre de l'empereur, qui accorderait le congé à ceux qui avaient vingt ans de service, la vétérance à ceux qui avaient seize années, en les retenant sous le drapeau avec exemption de tout autre labeur que de combattre; le legs d'Auguste serait acquitté et doublé. Le soldat sentit la feinte et réclama l'exécution actuelle de ces promesses. On se hâta de délivrer les congés; la distribution d'argent était différée jusqu'aux quartiers d'hiver: deux légions exigèrent leurs sommes avant de partir, et le paiement se fit de l'argent du jeune César et de ses amis. Les deux autres légions se laissèrent conduire par Cecina dans la ville des Ubiens, mais emportant honteusement entre leurs aigles et leurs enseignes la recette du tribut enlevé à l'empereur.

Germanicus se rendit aussitôt au camp supérieur, reçut le serment des trois légions qui s'y trouvaient; une seule hésita un peu, et il leur offrit argent et congés sans qu'elles l'eussent demandé. Une querelle intérieure mit aussi le trouble parmi les troupes stationnées chez les Cauques. Deux soldats punis de mort par l'ordre du préfet Mennius ayant irrité davantage les esprits, ce chef fut contraint de se cacher. On le découvrit; alors, ne cherchant plus de sureté que dans son audace: « Ce n'est pas votre préfet, « dit-il, c'est votre général Germanicus, c'est l'empereur « Tibère que vous outragez. » Les soldats s'arrêtent interdits: il saisit une enseigne, et, la tournant du côté du fleuve, crie qu'il tiendra pour déserteur quiconque s'écartera

de la marche. Il les ramena ainsi, furieux, mais sans résistance, dans leurs quartiers d'hiver [1].

Cependant des députés du sénat arrivèrent à Germanicus, revenu près de l'autel des Ubiens. Là hivernaient deux légions du camp inférieur avec les vétérans récemment admis: la peur les prit qu'un ordre du sénat ne vînt annuler tout ce qu'ils avaient extorqué par sédition; cette rigueur imaginaire, ils l'attribuèrent au consulaire Plancus, chef de la députation. Au milieu de la nuit ils veulent avoir l'étendard qui était dans la demeure de Germanicus; ils crient, ils forcent les portes, et, arrachant le prince de son lit, l'obligent, par menace de le tuer, à leur remettre l'étendard; puis, se répandant de tous côtés, ils insultent les députés qui accouraient auprès de Germanicus; ils poursuivent Plancus, qui se réfugie dans le quartier de la première légion, où il embrasse l'aigle et les enseignes pour leur échapper sous cet abri religieux. Néanmoins, sans le courage du porte-enseigne Calpurnius, qui repoussa leurs violences, on eût vu le sang d'un député du peuple romain, dans un camp romain, souiller les autels des dieux. Enfin, quand il fit jour et qu'il fut possible de se reconnaître, Germanicus entre, ordonne qu'on amène Plancus auprès de lui, le place dans son tribunal, gourmande de toute son indignation cette rage fatale et insensée, et, au milieu de cette foule étonnée, mais non paisible, il fait partir les députés avec une escorte de cavaliers auxiliaires. Alors, tous ses amis le pressant de retourner à l'armée supérieure, qui est restée fidèle, et de soustraire au moins son fils et son épouse enceinte aux attentats de ces furieux, il balança longtemps. Agrippine, non moins intrépide, voulait braver le danger; à la fin cependant, elle ne put résister aux prières de Germanicus, qui embrassait en pleurant leur jeune enfant et le nouvel espoir qu'elle portait dans son sein.

[1] Tac., *Ann.*, I-36, 37, 38.

L'épouse du général s'éloigna donc du camp avec son fils dans ses bras pour aller chercher un autre asyle ; les autres matrones s'en allaient en même temps et fondaient en larmes autour d'elle, en quittant leurs maris, qu'elles laissaient avec le prince ; ceux qui restaient n'étaient pas moins affligés. On n'entendait que des plaintes et des gémissements. Les soldats sortent de leurs quartiers, ils se demandent les uns aux autres quelle est cette désolation. Ils voient ces femmes illustres sans un seul centurion, sans un seul soldat pour escorte, sans la moindre apparence d'honneur ou de cortège accoutumé pour l'épouse d'un général, et elles vont à Trèves, à la garde des étrangers ! Alors ils sont saisis de honte et de pitié ; Agrippa, Auguste, Drusus leur reviennent à la pensée, le père, l'aïeul, le beau-père d'Agrippine ; et cette jeune mère elle-même d'une chasteté si rare, et ce jeune enfant, né dans leur camp, nourri au milieu des légions, que, par un surnom militaire, ils appelaient Caligula (la petite botte), parce que, pour leur faire plaisir, on revêtait ordinairement ses pieds de cette chaussure. Mais rien ne les consterna comme leur jalousie contre les Tréviriens : ils prient, ils conjurent « qu'elle « revienne, qu'elle reste. » Quelques uns courent pour retenir Agrippine, la plupart s'adressent à Germanicus ; alors ce prince, encore tout ému de douleur et d'indignation, leur dit : « Cette épouse et ces enfants, que j'exposais vo-« lontiers à la mort pour votre gloire, il faut bien les « soustraire à des furieux ; quelque crime qui nous mena-« ce, du moins mon sang coulera seul ; et ainsi la belle-« fille de Tibère, meurtrie avec le petit-fils d'Auguste, ne « vous rendra pas plus coupables : car, que n'avez-vous « pas osé, que n'avez-vous pas outragé durant ces jours ? « Quel nom donnerai-je à ce tumulte ? Vous appellerai-je « soldats, vous qui avez assiégé de vos armes, dans votre « camp, le fils de votre empereur ? citoyens, vous qui avez

« rejeté l'autorité du sénat? Ce que des ennemis respectent, « le caractère sacré d'une députation, le droit des gens, « vous l'avez foulé aux pieds.... Première et vingtième lé« gions, qui avez reçu vos enseignes de Tibère, partagé « tant de combats, obtenu tant de récompenses, voilà donc « la digne reconnaissance que vous rendez à votre chef? « voilà les nouvelles que j'annoncerai à mon père, au mi« lieu de la tranquillité de ses autres provinces! Ses jeunes « légionnaires, ses vétérans, ne se contentent pas de con« gés ni d'argent; ici seulement on tue les centurions, on « expulse les tribuns, on assiège les députés. Le sang « souille les camps et les fleuves, et moi-même je traîne, « au milieu de vos attentats, une vie précaire.... »

Ensuite, rappelant le désastre de Varus, qui n'était pas vengé, il pria les dieux de détourner ces fureurs intestines contre les ennemis; et comme il ne pouvait plus douter, au visage et à la contenance des soldats, qu'ils ne fussent touchés de regret, il ajouta : « S'il est vrai que vous vou« liez rendre au sénat ses députés, à l'empereur l'obéis« sance, à moi ma femme et mon fils, rompez tout con« tact, séparez-vous des séditieux; ce sera la marque du « repentir, la preuve de votre fidélité. » A ces mots, on le supplie, on avoue ses reproches; on lui demande en grâce de punir les coupables, de pardonner aux imprudents, de conduire l'armée contre l'ennemi, de rappeler Agrippine et le nourrisson des légions, plutôt que de les livrer en ôtage aux Gaulois. Le prince, alléguant la situation d'Agrippine et la mauvaise saison, promet le retour de son fils; c'est à eux de faire le reste. Aussitôt ils courent çà et là tout changés maintenant, saisissent et amènent garrottés les plus séditieux d'entre eux devant Cetronius, chef de la première légion. Ils se rangent, l'épée nue, en face du tribunal; chaque accusé, à son tour, était présenté par le tribun sur l'estrade; si les légions le proclamaient cou-

pable, on le jetait en bas, on le tuait, et le soldat faisait cette exécution avec joie, comme se justifiant ainsi soi-même. Germanicus, leur ayant laissé tout entier le soin de cette terrible justice, fit à son tour la revue des centurions : chacun d'eux déclarait devant lui son nom, son rang, sa patrie, ses services, ses exploits et ses récompenses militaires, s'il en avait mérité ; si les tribuns et la légion louaient sa conduite et son aptitude, il conservait son grade ; si l'on s'accordait à l'accuser d'avarice et de cruauté, il était licencié [1].

Cependant, l'embarras était grand encore de la part de deux légions, la cinquième et la vingt-unième, qui avaient commencé la révolte et qui hivernaient à un mille de là. Ces hommes intraitables, sans remords de leur faute, sans effroi de l'exécution récente, gardaient leurs vieilles rancunes. Germanicus résolut d'employer la force contre eux; mais auparavant, pour essayer encore de les ramener, il manda à Cecina qu'il s'avançait avec des troupes suffisantes, et que, si on ne faisait justice des coupables, il châtierait sans distinction. Cecina communiqua cette lettre aux porte-enseignes et à tout ce qu'il connaissait de mieux disposé. Ceux-ci sondèrent leurs camarades, et, s'étant assurés de la plus grande partie des soldats, au jour et au signal convenus, ils commencent le massacre dans les quartiers : un petit nombre eurent le temps de se reconnaître et de se défendre. Ni le lieutenant, ni les tribuns, ne se mêlèrent de conduire ni d'arrêter cette effroyable justice.

Lorsque Germanicus arriva, il ne put retenir ses larmes : « Ce n'est pas un châtiment, dit-il, mais un carnage. » Alors on demanda de marcher à l'ennemi ; ces esprits, si furieusement agités, ne respiraient plus que la guerre con-

[1] Tac., *Ann.*, 1-39, 40, 41, 42, 43, 44 ; Dion, 57-5 ; Suét., *Tib.*, 25, *Caligul.*, 1, 9 ; Vell., 2-60.

tre les Germains, pour se distraire de tant de violences et pour les expier. Le jeune César suivit cette ardeur, passa le fleuve, surprit les Barbares dans la sécurité des discordes romaines et dans la joie d'une fête, ravagea par le fer et la flamme un espace de cinquante milles, et détruisit le célèbre temple de Tanfana. Trois peuplades irritées essayèrent de lui fermer la retraite; Germanicus s'y attendait; les légions animées écrasèrent cette résistance (14), et rentrèrent tranquillement dans leurs quartiers d'hiver [1].

La révolte des troupes avait causé à Rome de vives inquiétudes et un mécontentement général contre Tibère : « Il devait, disait-on, aller lui-même comprimer ces dés« ordres. » L'empereur, embarrassé, prépara en effet son départ, désigna des *compagnons*; puis l'hiver, puis divers autres prétextes, lui servirent à tromper ainsi les plus pénétrants, ensuite le vulgaire et les provinces plus longtemps encore. De plus heureuses nouvelles eurent le loisir d'arriver, mais tout ne fut pas joie pour lui : s'il était délivré des dangers de la sédition, les largesses accordées, les congés anticipés, la gloire de Germanicus, le tourmentaient. Il est vraisemblable qu'il n'avait pas attendu jusqu'à cette époque pour payer aux prétoriens et aux autres corps d'Italie la somme léguée par Auguste, et qu'il la doubla pour eux comme pour le reste des troupes. Il se pressait moins de contenter le peuple : un plaisant, voyant un jour passer un convoi funèbre, donna commission au mort d'annoncer à Auguste que ce legs n'était pas acquitté; Tibère le fit venir aussitôt, lui compta ce qui lui revenait, et l'envoya au supplice en lui disant : « Tu seras toi« même ton messager; rapporte la chose plus exactement « à mon père. » La plaisanterie, toutefois, n'avait pas été inutile : le peuple fut payé [2].

[1] Tac., *Ann.*, 1-45, 48, 49, 50, 51.
[2] Tac., *Ann.*, 1-46, 47, 52; Suét., *Tib.*, 48, 57; Dion, 57-14.

L'année se termina par la mort de Julie. Tibère, une fois le maître, l'avait renfermée plus étroitement à Rhegium, et lui refusant toute subsistance, sous prétexte d'économie publique, parce qu'Auguste n'y avait point pourvu par son testament, il la fit périr de misère et de langueur. En même temps, il satisfit une autre vengeance aussi longuement attendue : un Gracchus, complice de Julie, vivait encore, relégué dans l'île de Cercine; des soldats furent envoyés pour lui trancher la tête [1].

De tels commencements étaient peu faits pour plaire, et on connaissait trop d'ailleurs la sombre duplicité du nouveau prince. Aussi s'étudiait-il à effacer ces sinistres impressions et à se concilier les esprits, en continuant d'affecter la simplicité et la modération. Il refusait les honneurs qui lui étaient décernés, temples, flamines, sacerdotes; il ne permit ses statues et ses images que comme ornement des édifices. On ne jurait point par sa fortune, on ne jurait point l'observation de ses actes; mais lui-même donnait l'exemple de jurer l'observation des actes d'Auguste. Il ne prenait le titre d'empereur qu'en parlant des troupes, celui d'Auguste qu'en écrivant aux rois. Il n'accepta pas le titre de *père de la patrie* : « Je suis, disait-il, le maître des es- « claves, l'empereur des soldats, le prince des autres. » On proposait d'appeler le mois de septembre *Tiberius*, et le mois d'octobre *Livius* : « Comment ferez-vous, répondit- « il, quand vous aurez treize Césars? » Il entretenait ses anciennes relations avec ses amis comme s'il eût été simple particulier, et il ne souffrait pas qu'un sénateur ni un chevalier accompagnât sa litière, soit par honneur, soit pour affaire. Si l'on se servait de quelque parole flatteuse envers lui, il s'en défendait aussitôt. Quelqu'un l'ayant appelé *seigneur*, il déclara que c'était l'offenser; un autre lui

[1] Tac., *Ann.*, 1-53; Suét., *Tib.*, 50.

ayant dit *les occupations sacrées*, il l'obligea de dire *laborieuses*. Lorsqu'il apprenait les propos et les satires qui couraient contre lui, il répondait que, « dans une cité li-« bre, la langue et la pensée devaient être libres. » Il outrait même la politesse des manières dans les discussions du sénat : « Je te prie de me pardonner, dit-il une fois à « celui qui venait de parler, si, comme sénateur, je com-« bats trop librement ton avis. » S'adressant ensuite à toute l'assemblée : « Je le répète, ajouta-t-il, et je l'ai dit « souvent ailleurs, P. C., qu'un prince bon et utile, que « vous avez chargé d'un si grand et si libre pouvoir, doit « être dévoué au sénat, souvent à tous les citoyens, et le « plus souvent même à chacun d'eux. Je ne me repens pas « de l'avoir dit, car j'ai trouvé et je trouve encore en vous « des maîtres bons, et justes, et bienveillants. »

Sa conduite répondait assez bien à ces protestations : soit qu'il s'agît d'impôts, de troupes à lever, de constructions publiques, de commandements de guerres, de réponses à des rois, à des provinces, à des villes, de causes graves, il en référait au sénat, ou bien il appelait auprès de lui plusieurs conseillers. Il ne témoignait nul déplaisir qu'on décidât contre son avis; il renvoyait aux consuls la plupart des affaires, et donnait l'exemple de se lever et de se ranger devant eux. Il réprimanda des généraux consulaires, pour lui avoir fait leur rapport plutôt qu'au sénat [1]. Il demandait lui-même des décrets contre la licence et le luxe, et on le voyait attentif, en même temps, à réprimer les désordres et à ménager l'opinion. Un danseur, agréable au peuple, ayant voulu être affranchi, Tibère ne l'accorda qu'après avoir obtenu le consentement du maître et payé le prix de cet esclave [2]. Une autre fois, une femme

[1] Tac., *Ann.*, 1-72, 2-87; Suét., *Tib.*, de 26 à 32; Dion, 57-7, 8, 18.
[2] Tac., *Ann*, 1-54, 77; Dion, 57-11 et *passim*; Suét., *Tib.*, de 33 à 37.

illustre, que l'amitié de Livie avait mise au-dessus des lois, étant citée en justice pour une restitution, refusa de paraître et s'en alla au palais; le demandeur ne cédait pas, quoique Livie s'en prétendît offensée. La faveur de cette Urgulania était telle, que déjà, dans une certaine cause où le sénat voulait avoir son témoignage, elle n'avait pas daigné se rendre à la curie, et qu'un préteur, envoyé exprès, avait reçu chez elle sa déposition, tandis que les vestales venaient témoigner publiquement quand il était nécessaire. Dans une affaire qui la regardait personnellement, son refus était bien plus hautain : alors Tibère, qui conservait par popularité des égards pour sa mère, annonça qu'il irait au tribunal du préteur assister Urgulania, et il se dirigea lentement vers son palais, au milieu de la foule, ayant ordonné à ses soldats de le suivre de loin, et retardant sa marche par divers entretiens, jusqu'à ce que Livie eût fait remettre au demandeur la somme que celui-ci réclamait obstinément [1].

Il parut mettre du zèle à continuer les constructions d'Auguste, spécialement le rétablissement du théâtre de Pompée; et tous les ouvrages de ce genre, entrepris par des particuliers, il les acquérait pour les achever en y laissant leurs noms. Cette sollicitude ne se bornait pas à la cité : il multiplia les stations militaires en Italie, pour la sûreté publique. Les provinces n'étaient point négligées; l'Achaïe et la Macédoine demandant avec instance quelque soulagement, on les délivra de l'administration proconsulaire pour les faire provinces impériales; et quelques gouverneurs en d'autres contrées, ayant conseillé à Tibère d'augmenter le tribut, il leur répondit « qu'un bon pasteur « devait tondre son troupeau et non l'écorcher [2]. »

[1] Tac., *Ann.*, 2-34.

[2] Tac., *Ann.*, 2-41, 49, 1-76, 4-6, 7; Dion, 57-10; Suét., *Tib.*, 37, 47, 32; c'est à ce temps que se rapportent les fades louanges de Velleius, 2-60.

CHAPITRE LXX.

SUCCÈS ET MORT DE GERMANICUS.

Au milieu de toutes ces bienveillances politiques, le prince et l'homme avaient bien de la peine à se contenir, et reparaissaient peu à peu. S'il venait volontiers au secours des sénateurs trop pauvres pour soutenir leur rang, s'il écartait avec justice les dissipateurs, sa rude sévérité empêchait d'autres indigents semblables de solliciter une si acerbe munificence; et, malgré le désir du sénat, il laissa impitoyablement dans la détresse Hortalus, petit-fils de l'orateur Hortensius, et dépérir ainsi cette antique et illustre famille qu'Auguste s'était fait un honneur de relever. Avec toutes ses déférences, il cassa plus d'une fois les sénatus-consultes, et son assiduité aux jugements, où il prenait place modestement au bout du tribunal, ne maintenait souvent la justice qu'aux dépens de la liberté. Sans écouter les plaintes du peuple, il confirma l'accise ou centième de tout ce qui se vendait, alléguant le trésor militaire, qui reposait sur cette contribution; il ajouta même

que cela ne suffirait pas, si on admettait des vétérans avant vingt ans de service. Et ainsi fut abolie la concession imprudente qu'avait obtenue la récente sédition. Dans une délibération du sénat, quelqu'un proposa que les élections fussent toujours faites désormais pour cinq ans, que les préteurs fussent pris parmi les lieutenants commandant les légions, et que le prince nommât douze candidats pour chaque année. Tibère, avec sa feinte accoutumée, annula cette proposition, qui n'allait à rien moins qu'à sonder les secrets de l'empire : « C'eût été, dit-il, accroître les ambi- « tions, les mécontentements, et renverser les lois [1]. »

Des satires anonymes sur sa cruauté, son despotisme et son ingratitude envers sa mère, continuaient de circuler dans le public ; aussi, le préteur lui demandant s'il y aurait des jugements de majesté, il avait répondu « qu'il fal- « lait exécuter les lois (15). » Ensuite, craignant de se dévoiler trop tôt, comme le sénat voulait commencer les poursuites : « Nous n'avons pas assez de loisir, dit Tibère, « pour nous jeter en tant d'affaires. Si vous ouvrez cette « porte, vous n'aurez plus d'autre occupation, toutes les « inimitiés s'adresseront à vous sous ce prétexte. Si quel- « qu'un a mal parlé de moi, ajouta-t-il une autre fois, « j'aurai soin de rendre compte de toutes mes actions et de « toutes mes paroles ; s'il continue, je le haïrai à mon « tour. » Bientôt deux chevaliers obscurs furent accusés, l'un d'avoir vendu avec ses jardins la statue d'Auguste, l'autre, d'avoir parjuré le nom d'Auguste. Tibère les excusa : « Le ciel n'avait pas été décerné à son père pour que « cet honneur tournât à la perte des citoyens. »

Peu après on entendit une accusation de majesté, intentée contre un Marcellus, préteur de Bithynie, par son ques-

[1] Tac., *Ann.*, 1-75, 2-37, 38, 48, 78, 36 ; Suét., *Tib.*, 47, 33 ; Dion, 57-10, 7.

teur, et souscrite par le Romain Hispon, le premier qui fit de la délation un métier, et qui donna l'exemple de cette détestable industrie. Il s'agissait de propos contre Tibère, et d'une statue profanée d'Auguste. Tibère, cette fois, s'irrita, et, rompant sa taciturnité ordinaire, il s'écria « qu'il « opinerait dans cette cause ouvertement. — A quel rang ? « dit un sénateur. Si tu opines le premier, je saurai qui « suivre ; si tu viens après les autres, j'ai à craindre de « ne pas être de ton avis. » Tibère s'était oublié : ce mot le fit rentrer dans sa patience forcée, et l'accusé fut absous [1].

Enfin, le moment arriva où il crut pouvoir se délivrer d'une des trois personnes qui l'obligeaient à tant de contrainte. Le jeune Libon Drusus, petit-fils de Pompée, parent des Césars par sa tante Scribonia, la seconde épouse d'Auguste, la mère de Julie, avait conçu d'ambitieuses espérances de tous ces avantages. Esprit léger et imprévoyant, il avait même consulté les divinations des Chaldéens, les mystères magiques et les présages des songes. Tibère s'était tenu soigneusement en garde contre lui jusqu'alors ; mais parmi les plus intimes amis de Libon, il y avait un traître qui excitait ce jeune homme pour le perdre plus sûrement. Quand ce lâche sénateur, Firmius Catus, eut trouvé assez de témoins, il fit dénoncer secrètement le coupable (16). Tibère, au lieu d'arrêter sur-le-champ de vagues et imprudentes pensées, acheva la trahison, en donnant à Libon la préture, avec toutes les marques d'une affectueuse confiance, afin de multiplier les preuves et de le prendre au piége. Enfin, un accusateur défère au sénat une cause *importante, horrible* ; Libon comparaît, implorant la pitié de Tibère, qui, sans lui répondre, avec un visage immobile, lit les dénonciations.

[1] Suét., *Tib.*, 28, 20, 57, 8, 59 ; Tac., *Ann.*, 1-72, 73, 74.

Trois autres accusateurs disputaient à l'infâme Catus le soin de soutenir l'accusation. On ne produisait cependant que de puérils griefs : on reprochait, par exemple, à Libon d'avoir demandé aux devins s'il serait un jour assez riche pour couvrir d'écus toute la voie Appienne jusqu'à Brundusium. Il ne se rencontra qu'une seule chose sérieuse, une liste écrite, disait-on, de sa main, où les noms des Césars et de plusieurs sénateurs étaient chargés de notes atroces ou énigmatiques. Sur la dénégation de l'accusé, on parla d'appliquer ses esclaves à la torture ; et, parce qu'un ancien sénatus-consulte interdisait la déposition des esclaves contre leur maître dans une cause capitale, Tibère, habile inventeur d'un droit nouveau, ordonna de vendre ceux de Libon, afin qu'on pût avoir publiquement leur témoignage sans enfreindre ce sénatus-consulte. L'infortuné demanda un jour de délai, et, n'ayant pu fléchir le prince, il se tua. Le procès n'en fut pas moins continué, et la condamnation prononcée. Tibère jura qu'il aurait demandé la vie pour le coupable, s'il ne s'était hâté de se donner lui-même la mort. Les biens de Libon furent partagés aux accusateurs, avec des prétures extraordinaires pour ceux qui étaient sénateurs [1].

Un simple esclave avait causé plus d'inquiétude encore à Tibère. Cet esclave se nommait Clemens : éloigné de son maître Agrippa Posthumus, dès qu'il avait appris la mort d'Auguste il avait résolu de gagner l'île de Planasia, d'en tirer par ruse ou par force le jeune exilé, et de le conduire aux troupes de Germanie ; projet hardi, qu'on n'aurait point soupçonné d'un homme de cette condition. Par la lenteur de son navire, il ne put arriver assez tôt pour sauver Agrippa. Le jeune prince assassiné, il conçut un dessein plus grand et plus hasardeux : il déroba les cendres du

[1] Tac., *Ann.*, 2, de 27 à 32 ; Suét., *Tib.*, 25 ; Sénèq., *Lett.*, 70.

mort, alla se cacher dans les environs de Cosa, jusqu'à ce que ses cheveux et sa barbe fussent poussés, car il était à peu près de l'âge de son maître, et il lui ressemblait. Alors, par des compagnons affidés, le bruit se répandit qu'Agrippa était vivant ; bientôt cette nouvelle prenant faveur, il parcourut les villes, n'y entrant que vers la fin du jour, ne se laissant pas voir de trop près, et ne restant pas longtemps dans les mêmes lieux : par cette rapidité, qui ne laissait pas le loisir d'examiner, il accrédita sa fable et la propagea. On disait déjà publiquement en Italie que, par un bienfait des dieux, Agrippa avait échappé. A Rome on n'en doutait pas; on assurait même qu'il était déjà dans Ostie, et il se formait des rassemblements secrets.

Tibère, ne sachant d'abord s'il devait employer les troupes contre son esclave, ou laisser dissiper d'elle-même avec le temps cette vaine croyance, se décida enfin à charger de cette affaire Sallustius Crispus. Deux hommes, selon les instructions de Crispus, se rendirent vers le faux Agrippa, comme par dévouement, lui offrant leur argent et leurs services; et, ayant trouvé une nuit l'occasion favorable, avec une troupe qui leur fut envoyée, ils le saisirent et l'emmenèrent au palais en lui fermant la bouche : « Comment es-tu devenu Agrippa ? » lui dit Tibère. — « Comment es-tu devenu César ? » répondit le prisonnier. Il ne fut pas possible d'obtenir de lui les noms de ses partisans. Tibère n'osa pas le livrer publiquement au supplice; on le mit à mort dans le lieu le plus secret du palais, et, quoiqu'on soupçonnât des chevaliers, des sénateurs, des personnes même de la maison du prince, d'avoir aidé le faux Agrippa de leur fortune et de leurs conseils, aucunes recherches ne furent faites. La sédition des camps apaisée, deux rivaux détruits, Tibère se voyait libre des dangers qui l'avaient préoccupé jusqu'alors, et qui lui faisaient dire souvent « qu'il tenait le loup par les oreilles. »

Cependant il lui restait toujours une plus grande crainte, et Germanicus, à ses yeux, était le plus grand obstacle à sa puissance. Quand le noble caractère de Germanicus n'eût pas été connu, sa conduite récente dans la position la plus critique n'eût laissé aucun doute sur son désintéressement. Mais Tibère, à qui tant de crimes n'avaient point coûté pour parvenir au premier rang, n'avait pas en lui-même de quoi se fier à la vertu ; d'ailleurs il y avait au moins le danger de la comparaison, et il n'osait jouir à son gré de sa grandeur, tant que l'opinion générale en jugeait un autre plus digne.

Germanicus, en effet, justifiait chaque jour cette estime. Mettant à profit la mésintelligence de Ségeste et d'Arminius, dans une expédition au-delà de l'Éder (15), il avait ravagé le pays des Cattes, des Chérusques et des Marses, enlevé Ségeste à leur fureur, repris les dépouilles de la défaite de Varus, et parmi les captifs se trouvait l'épouse du chef ennemi, la fille de Ségeste, d'abord fiancée à un autre, puis ravie par Arminius, et qui, néanmoins, préférait son mari et sa nation à son père et aux Romains. La fureur d'Arminius et un soulèvement des Germains pour leur vengeance commune nécessitèrent aussitôt une autre campagne.

Pour détourner l'attention de l'ennemi et diviser ses efforts, le jeune César fit marcher Cecina vers l'Ems à travers la peuplade des Bructères, avec quarante cohortes, dirigea la cavalerie par les bords de l'Océan, sur les frontières des Frisons, et s'embarqua lui-même avec quatre légions sur le lac Flevum. L'Ems était le rendez-vous général ; on recouvra chez les Bructères battus l'aigle de la dix-neuvième légion ; on fit un désert de tout le pays entre l'Ems et la Lippe, et comme on n'était pas loin de la forêt Teutberg, Germanicus voulut aller rendre les derniers devoirs au chef et aux soldats romains qui avaient péri dans ce lieu. Bientôt les ruines du camp de Varus, les fragments

d'armes et les ossements blanchis qu'on apercevait çà et là dispersés ou en monceaux, les têtes encore fixées aux arbres, et les autels où les tribuns et les centurions de premier rang avaient été égorgés, firent aisément reconnaître la scène du désastre. Quelques soldats, échappés de ce carnage ou de la captivité, en rappelaient les funestes détails. Ainsi, ce fut après six ans qu'une armée romaine put apporter quelques honneurs funèbres aux misérables restes de trois légions. Les soldats, dans une affection commune, ensevelirent tout ensemble, nul ne sachant, parmi ces débris humains, quels étaient ceux de ses proches. Ils les recouvrirent d'un tombeau de gazon, ouvrage auquel Germanicus mit la main le premier.

Il atteignit ensuite Arminius, le défit et revint à l'Ems pour ramener ses troupes de la même manière qu'il les avait amenées.

La retraite fut périlleuse pour Cecina quand il arriva aux Longs-Ponts, chemin étroit, pratiqué par Domitius à travers des marais entourés de bois. Arminius, par des routes plus courtes, l'avait devancé et l'attendait en embuscade : les Romains s'étant arrêtés pour réparer les Longs-Ponts, rompus de vétusté, l'attaque commença : ils avaient peine à se défendre, sur un terrain fangeux et glissant, contre ces gigantesques Chérusques, habitués à marcher d'un pas ferme dans ces marais, et portant de loin de rudes coups avec leurs longues piques.

La nuit interrompit le combat, heureusement pour les légionnaires; mais les Barbares ne se reposèrent pas, et, perçant un écoulement aux eaux des collines, ils inondèrent et renversèrent les travaux commencés. Intrépide comme un vieux soldat que quarante années de milice dans les divers grades avaient familiarisé avec toutes les chances de la guerre, Cecina résolut le lendemain de refouler les Barbares dans les bois pour faire passer d'abord ses bles-

sés. Il dispose ses troupes; mais, soit découragement ou mutinerie, la cinquième et la vingt-unième légions, qui doivent couvrir ses flancs, lâchent pied. Arminius attend que la difficulté de la marche ait troublé l'ordre de leurs colonnes; alors il commande aux siens de charger, et s'écrie : « Voilà Varus; et, par le même destin, les légions une « seconde fois vaincues ! » Il se précipite aussitôt avec une troupe d'élite sur cette division pour la rompre, portant surtout ses coups aux chevaux, qui tombent ou se cabrent et accroissent la confusion. Les aigles sont en péril; Cecina vient au secours; son cheval, tué sous lui, le renverse : il était enveloppé, sans la ferme valeur de la première légion. L'avidité des Germains pour le pillage servit les Romains, qui, vers le soir, parvinrent enfin à gagner un terrain découvert et solide. Mais on avait à creuser un fossé, à élever un rempart; une grande partie des instruments de retranchement étaient perdus: point de tentes non plus pour les manipules, rien pour panser les blessés; et les soldats, se partageant des vivres souillés de sang ou de boue, déploraient cette nuit funeste et le dernier jour qui restait à tant de milliers d'hommes. En ce moment le bruit d'un cheval échappé, qui renversa quelques hommes empressés de le saisir, fut pris pour une attaque des Germains; dans un effroi général, on se jette vers les portes du camp. Cecina, ne pouvant les retenir, ni par autorité, ni par prière, ni par force, se coucha en travers de la porte décumane [1]; on n'osa lui passer sur le corps, et, en même temps, les tribuns et les centurions montrèrent que la peur était fausse. Alors Cecina harangua, et fit comprendre que le courage et non la fuite était l'unique ressource.

De leur côté, les Germains délibéraient de presser les

[1] Gardée ordinairement par la dixième légion : c'était la plus grande porte du camp, et on la plaçait toujours du côté qui ne faisait point face à l'ennemi.

Romains sans relâche et d'achever une victoire certaine. Au point du jour ils donnent l'assaut au camp, comblent le fossé, escaladent le rempart sans opposition. Tout-à-coup éclatent les clairons et les cris; les Romains, qui ne paraissaient pas, s'élancent de toutes parts sur les Barbares trop confiants : « Plus de bois ici, plus de marais, le lieu « et le combat sont égaux. » Les Barbares fuient, et, poursuivis tant que le jour et la colère durèrent, ils jonchèrent la plaine de leurs morts [1].

En Gaule, des rumeurs incertaines de cette difficile retraite avaient fait le danger plus grand, et si Agrippine ne l'eût empêché, on eût coupé le pont du Rhin pour se garantir de l'invasion. Cette femme, d'un grand courage, remplit à cette époque les devoirs d'un général : quand les troupes revinrent, non-seulement elle pourvut au soulagement des blessés, aux besoins de tous, mais elle reçut elle-même les légions à la tête du pont, pour féliciter leur retour par des éloges et des remerciements.

Des périls d'un genre divers, toutes les fureurs des tempêtes d'équinoxe, avaient assailli deux autres légions le long du rivage de l'Océan. Germanicus avait craint de surcharger ses vaisseaux en cette saison; mais inquiet de leur sort, il alla au-devant d'elles jusqu'au Weser. Il reprit là tout son monde, et son retour seul dissipa les bruits alarmants qui circulaient sur cette expédition. La Gaule, l'Espagne et l'Italie lui offrirent à l'envi, pour en réparer les dommages, des armes, des chevaux, de l'argent. Ce fut néanmoins de sa propre fortune qu'il distribua des secours aux soldats; le soin qu'il prit de visiter les blessés, son affabilité envers tous, les éloges, les encouragements qu'il leur donnait, semblaient plus précieux encore, adoucissaient les fatigues passées, et ranimaient le zèle [2].

[1] Tac., *Ann.*, 1 de 55 à 68; Suét., *Calig.*, 3.
[2] Tac., *Ann.*, 1-69, 70, 71.

Il se hâta de préparer une troisième expédition plus décisive, avant qu'on le rappelât de ce commandement. Mille navires plus commodes furent construits dans l'île des Bataves, qui était un point de réunion plus opportun. Il s'embarqua de nouveau, entra par le canal de Drusus dans le lac Flevum, puis dans la mer du Nord, et arriva heureusement à l'embouchure de l'Ems (16). Les Germains disputèrent faiblement le passage du Weser : Arminius avait choisi un champ de bataille à quelque distance dans la plaine d'Idistavisus, inégalement resserré entre le fleuve et des collines. Son principal corps d'armée s'appuyait à un bois de grands arbres ; le reste occupait les hauteurs pour fondre de là sur les Romains pendant la mêlée. Mais l'ardeur qu'inspirait Germanicus et ses habiles dispositions, jetèrent aussitôt le désordre parmi les Germains : Arminius, après d'opiniâtres efforts, réduit à fuir, ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval, et il se couvrit le visage de son propre sang pour n'être point reconnu. Ses troupes furent taillées en pièces ou noyées dans le Weser ; un certain nombre de Barbares cherchant honteusement un refuge au faîte des arbres, les archers des Romains se faisaient un jeu de les y clouer de leurs flèches ; d'autres abattaient les arbres mêmes pour les tuer plus sûrement. Le massacre dura depuis la cinquième heure jusqu'à la nuit, et joncha d'armes et de cadavres une étendue de dix milles. On trouva parmi les dépouilles les chaînes que les ennemis destinaient aux Romains. On salua le nom de Tibère du titre d'*imperator* sur le champ de bataille, et on éleva à la hâte un trophée où l'on inscrivit les noms des peuplades vaincues.

Rien ne causa autant de douleur et de ressentiment aux Germains que ce trophée. Ils se préparaient à émigrer au-delà de l'Elbe, ils reprennent aussitôt les armes. Chefs et peuples, jeunes et vieux, tous retournent contre les vainqueurs et les harcèlent ; puis ils vont les attendre à un

étroit passage resserré par des marais entre le fleuve et la forêt. Le jeune César avait tout prévu : il sut les enfermer dans leur propre embuscade, où leurs longues piques et leur agilité devenaient inutiles contre les pierres et les traits lancés par la fronde et les balistes. Le soldat romain, serré sous son bouclier, l'épée au poing, ne portait pas un coup à faux sur ces vastes corps. Germanicus, la tête découverte pour être mieux vu, animait le carnage en disant : « Point de prisonniers ! Si on n'extermine cette race, la « guerre ne finira pas. » Le carnage ne cessa qu'avec le jour.

La campagne achevée avec l'été, une partie de l'armée fut renvoyée par terre dans ses quartiers d'hiver ; Germanicus s'embarqua avec la plus grande partie à l'embouchure de l'Ems. Bientôt le ciel s'obscurcit, un orage éclata ; les mille navires, battus en tous sens pendant plusieurs jours par la grêle, les torrents de pluie, les vagues et les vents, n'y purent résister. Quelques uns furent submergés, les autres, emportés en haute mer, échouèrent contre des îles lointaines ou des rivages inconnus ; la seule galère de Germanicus aborda chez les Cauques. Le malheureux prince, s'accusant lui-même de cette désolation, voulait chercher la mort dans les flots. Ses amis eurent peine à le retenir. Enfin, un bon nombre de navires l'ayant rejoint, il les fit réparer à la hâte, les envoya à la recherche des naufragés, dont la plupart furent heureusement ramenés ; plusieurs avaient été portés jusque dans la Grande-Bretagne, et furent rendus par les petits rois de ce pays. Ces revers, loin de nuire aux succès des Romains, tournèrent même à leur avantage. Les Germains, se croyant délivrés, avaient commencé à remuer ; et, en voyant reparaître aussitôt les légions et le ravage dans leur pays, ils furent frappés d'étonnement et se soumirent, regardant les Romains comme des hommes invincibles [1].

[1] Tac., *Ann.*, 2, de 6 à 25 ; Dion, 57-18 ; Vell., 2-62.

Germanicus était assuré maintenant de dompter la Germanie par une dernière campagne. Tibère ne le permit pas. Il ne cessait de le rappeler par ses lettres : « Le jeune « prince devait venir recevoir le triomphe décerné ; on « réussirait plus avec les Germains par négociations que « par guerres ; enfin il fallait laisser quelque chose à fai- « re au jeune Drusus. » Sa véritable raison était la gloire et l'ascendant de Germanicus ; il ne redoutait pas moins Agrippine. On n'était point accoutumé à voir dans une femme romaine ces qualités héroïques dont la chasteté d'Agrippine, sa beauté, ses manières généreuses, rehaussaient encore le prix. Rien n'avait plus profondément pénétré l'ame défiante de Tibère : une femme au milieu des enseignes, visitant les manipules, distribuant les largesses, et portant dans les rangs le fils de leur général, vêtu en petit légionnaire ! Agrippine, plus puissante sur les armées que le nom du prince, que les députés du sénat et les commandants, avait apaisé la sédition ! Que resterait-il désormais à un empereur ? Séjan stimulait ces sentiments haineux [1].

Germanicus revint donc en Italie (17) ; son retour fut une joie publique. Jamais, depuis longtemps, il ne passait dans une ville qu'à travers une foule empressée de le voir. Rome entière se porta au-devant de lui ; toutes les cohortes prétoriennes sortirent, quoique deux cohortes seulement eussent ordre de l'aller recevoir, et toute la population, hommes, femmes et enfants, couvrait la route jusqu'à la vingtième borne. Il montra dans son triomphe les dépouilles du Nord, les captifs de toutes les peuplades situées jusqu'à l'Elbe, les images peintes de leurs montagnes, de leurs fleuves, et des combats qui s'y étaient livrés. L'attention et le plaisir redoublaient à l'aspect du beau et vail-

[1] Tac., *Ann.*, 2–26, 5, 1–55, 72, 69.

lant prince, et de ce char rempli de ses cinq petits enfants; mais on ne pouvait se défendre d'une secrète terreur en pensant que la faveur de la multitude n'avait guère porté bonheur à son père Drusus, que son oncle Marcellus avait été ravi dans la fleur de l'âge à l'affection des citoyens; rapide et triste destinée de tout ce que le peuple romain aimait. Tibère distribua trois cents sesterces par tête au nom de Germanicus, et le choisit pour son collègue dans le consulat de l'année suivante; vaine démonstration qui ne rendait point la confiance. Il le sentit, et résolut d'éloigner le jeune prince sous une apparence honorable[1].

L'Orient lui en fournit le moyen. Archelaüs, roi de Cappadoce, venait de mourir à Rome, accablé de vieillesse et de chagrin, et peut-être avait-il mis fin lui-même à ses jours; car Tibère, durant sa disgrâce à Rhodes, n'ayant reçu de lui aucune prévenance, ce qui était alors une réserve fort prudente, l'avait attiré par des lettres de Livie, sur l'espoir du pardon, et ensuite l'avait accusé dans le sénat. La Cappadoce fut réduite en province, dont les revenus permettaient de diminuer de moitié l'impôt du centième.

Deux autres petites royautés, celles de la Comagène et de la Cilicie, s'éteignaient en même temps. La Syrie et la Judée, accablées de charges, demandaient un soulagement. Les Parthes et les Arméniens s'agitaient: les premiers, après avoir redemandé à Auguste le fils de Phraate, Vonone, élevé à Rome, l'avaient chassé à cause de ses habitudes romaines, et mis à sa place Artaban, aussi Arsacide. Les rois imposés en Arménie par Auguste n'avaient pas tenu davantage, et Vonone expulsé y trouvait un trône pour refuge. Mais Artaban menaçant de l'y poursuivre (16), le soutenir c'était engager une guerre contre les Parthes,

[1] Tac., *Ann.*, 2-41, 42; Suét., *Calig.*, 5, 4, 3.

et le gouverneur de Syrie avait prudemment appelé auprès de lui et retenait captif, avec tout le faste royal, le prétendant de deux trônes. Le sénat consulté décida que toutes ces circonstances nécessitaient la présence de Germanicus en Orient, lui décerna un commandement extraordinaire, et Tibère nomma pour nouveau gouverneur de la Syrie Cn. Pison.

La Germanie, cependant, avait besoin de surveillance; par bonheur, après la retraite des Romains, l'ambitieux Arminius avait tourné ses armes contre Maroboduus, et celui-ci, vaincu dans une grande bataille, demandait du secours. Ce fut un prétexte pour Tibère d'envoyer son fils Drusus en Illyrie. Ainsi les deux jeunes représentants de la majesté impériale maintiendraient à la fois les légions et les frontières d'Orient et d'Occident, et le départ de Drusus aurait un double avantage : d'habituer ce jeune prince aux troupes et les troupes à lui, et d'affaiblir, en le séparant des délices de la ville, l'aversion des Romains pour ses dérèglements et surtout pour sa cruauté, qui faisait appeler *drusiens* les glaives pointus. Suivant les ordres de son père, et avec une adresse digne de lui, Drusus s'occupa de semer la discorde parmi les Germains; il acheva la ruine de Maroboduus, en lui suscitant un nouvel ennemi. Le jeune exilé Cotualda rentra à main armée dans son pays, et, secondé d'un parti puissant, expulsa le malheureux roi, qui n'eut plus de ressource que la pitié de Tibère (18). Celui-ci, après avoir exalté une si belle victoire dans le sénat, donna Ravenne pour séjour au réfugié, jusqu'à ce qu'il pût recouvrer ses États. Mais Maroboduus ne devait jamais sortir de l'Italie : il y traîna une vie misérable pendant dix-huit ans. Il en arriva autant à Cotualda, que la peuplade des Hermundures eut bientôt détrôné; on lui permit de vivre à Fréjus en Gaule. Arminius trouva lui-même sa perte dans ses succès : il affecta la souveraineté

après avoir chassé son rival; il périt assassiné. Depuis douze ans il combattait pour la délivrance de la Germanie; il en avait alors trente-sept. Son nom est resté fameux parmi les Barbares du Nord.

Les mêmes artifices furent aussitôt employés contre Rhescuporis, roi de Thrace, qui d'ailleurs ne méritait pas mieux. Ce traître avait saisi dans un festin son neveu Cotys, avec lequel il partageait la Thrace d'après l'ancienne décision d'Auguste, puis il le tua pour prévenir l'arbitrage de Tibère, dès qu'il vit réclamer son prisonnier par le propréteur de Mœsie. Pomponius Flaccus, avec lequel il était lié depuis longtemps, fut chargé alors de la province et de la négociation, et, à force de protestations, il lui persuada de venir dans les garnisons romaines. Ce Barbare, entouré d'abord d'une nombreuse escorte d'honneur, et prenant confiance dans les paroles des tribuns, se trouva à la fin prisonnier lui-même. Condamné à Rome, et relégué dans Alexandrie, on le mit à mort pour avoir tenté de s'échapper. La Thrace fut divisée entre son fils et les enfants de Cotys, et le royaume de ceux-ci administré par un commissaire romain [1].

Germanicus, en moins de temps, avait établi un nouveau roi en Arménie, et réglé le sort des nouvelles provinces de l'Asie-Mineure. Il reçut en Syrie une ambassade d'Artaban (18), confirma la paix avec les Parthes, et, toutes les frontières de ce côté étant tranquilles, il voulut visiter les célèbres antiquités de l'Égypte. Il avait prétexté des soins d'administration, et sa présence y fut utile pour remédier au malheur d'une disette extraordinaire (19). Toujours en costume grec et sans escorte, il plut extrêmement par son affabilité. Tibère le lui reprocha assez dou-

[1] Tac., *Ann.*, 2, de 1 à 4, de 42 à 67, 88; Dion, 57-13; Suét., *Tib.*, 37, 52, *Calig.*, 1, 3.

cement dans ses lettres; mais il le blâma sévèrement d'être entré dans cette province et dans Alexandrie sans la permission de l'empereur, contre la défense d'Auguste. Cette défense ne semblait guère regarder un prince de la famille impériale, et l'Égypte était naturellement comprise dans les attributions de Germanicus. Tibère évidemment cherchait un sujet de plainte.

Sa haine se décélait bien plus encore dans la conduite de Cn. Pison. Ce magistrat, parti après Germanicus, l'avait devancé en Syrie; déjà, sur la route, et à la première entrevue, l'aigreur et le ton décisif de ses paroles annonçaient une prétention d'autorité qui avait de quoi surprendre. Il avait négligé d'envoyer des troupes au prince en Arménie, et il avait si bien réussi à gagner les légions par ses largesses, ses basses complaisances et par le relâchement de la discipline, qu'ils l'appelaient le *père des légions*. Plancine, sa femme, n'était pas plus réservée avec Agrippine, et plusieurs des meilleurs soldats se laissant séduire, on commençait à dire tout bas « que tout cela ne se faisait « pas malgré l'empereur. » La chose fut bien plus certaine quand le jeune prince revint d'Égypte. Tout ce qu'il avait ordonné pour l'armée et les villes avait été défait par Pison. Cependant la patience de Germanicus et d'Agrippine ne s'était point démentie envers ce couple insolent et perfide. Après une telle audace, Germanicus ne pouvait plus dissimuler son mécontentement, et il lui en fit de publics affronts. Pison tenait tête, essayant de prendre sa revanche; puis enfin il résolut de quitter la Syrie, quand Germanicus tomba malade. Il attendit, et, le prince se trouvant mieux, la ville d'Antioche préparait des sacrifices et une fête d'actions de grâces; Pison renverse tout par ses licteurs, et se retire à Séleucie pour y attendre de nouveau les suites d'une rechute qui survint à Germanicus. Il était presque certain maintenant que le prince avait été empoi-

sonné ; on en accusait Pison, et l'on regardait ses messagers comme des émissaires chargés d'épier les progrès du mal.

Le jeune héros, irrité et inquiet tout ensemble pour sa femme et ses enfants, écrivit à Pison une lettre menaçante ; on dit même qu'il lui ordonna de quitter la province. Pison s'embarqua aussitôt, mais s'éloigna lentement. En effet, l'infortuné prince se voyait dépérir chaque jour ; il perdit bientôt tout espoir, et, sentant sa fin venue, il assembla ses amis, déplora avec eux sa mort prématurée, et les pria de ne pas laisser impuni le crime de Pison et de Plancine : « Assez d'autres pleureront Germanicus, même ceux qu'il « ne connait pas ; mais c'est à vous, dit-il, de me venger. « Montrez au peuple romain la petite-fille d'Auguste, l'é- « pouse de Germanicus ; comptez-lui mes six enfants. La « pitié sera pour vous quand vous accuserez. Si des ordres « criminels sont allégués, on ne voudra pas ou les croire « ou les pardonner. » Ses amis lui jurèrent de ne jamais abandonner le soin de sa vengeance. Puis, se tournant vers sa jeune épouse, il la conjura, « par le souvenir de « leur union, par leurs enfants, de dépouiller sa fierté, de « soumettre son esprit aux rigueurs du destin, et, revenue « à Rome, de ne point irriter par une émulation de puis- « sance ceux qui étaient les plus forts. » Peu après il expira. Sa mort fut une désolation pour la province, pour les populations voisines, et une peine même pour les peuples et les rois étrangers. Ses funérailles, sans images et sans pompe, furent magnifiques par les louanges qu'on lui donnait et par la mémoire de ses vertus.

Agrippine, accablée de douleur et de fatigue, mais impatiente de voir venger cette mort cruelle, se hâta de retourner à Rome avec les cendres de Germanicus et ses enfants. Une tristesse de compassion et de crainte accompagna le départ de cette jeune mère , naguère dans une

situation si brillante, et maintenant si exposée aux coups de la fortune par sa fécondité [1].

Pison apprit dans l'île de Cos la mort de Germanicus; il courut au temple en remercier les dieux. Plancine, par une joie encore plus révoltante, quitta le deuil qu'elle portait de la mort de sa sœur. Les choses ne tournèrent pas cependant pour eux aussi heureusement qu'ils l'espéraient. Il était convenu, entre les lieutenants de Germanicus, que l'un deux, Sentius, commanderait en Syrie. Lorsque Pison revint sur ses pas avec des troupes composées d'un ramas de déserteurs et de recrues, il se vit bientôt, par les menaces et les préparatifs de Sentius, obligé de se cantonner dans une forteresse de Cilicie. Sentius l'y vint assiéger, le pressa vigoureusement, et, méprisant toutes ses demandes, le fit conduire à Rome [2].

Là on ne s'était point mépris sur l'éloignement de Germanicus, sur sa maladie, sur la mission secrète de Plancine. La nouvelle de la mort du prince y porta une telle douleur que, sans attendre ni édit, ni sénatus-consulte, toutes les affaires du Forum cessèrent et les maisons restèrent fermées. Partout le silence, les gémissements, les insignes de deuil et un chagrin profond, qui surpassait encore toutes ces démonstrations spontanées. Un soir, par hasard, des marchands, partis de Syrie pendant que Germanicus vivait encore, annoncèrent que sa santé se rétablissait. On saisit avidement une espérance inattendue, et, sans en rechercher la vérité, chacun la communique à ceux qu'il rencontre et la répand de tous côtés. On afflue de toute la cité dans les temples, et la nuit se passe dans cette joie. Tibère, se réveillant, n'entendait retentir que ces mots : « Rome est sauvée, la patrie est sauvée, Germani-

[1] Tac., *Ann.*, 2, de 69 à 75; Dion, 57-18; Suét., *Tib.*, 52, *Calig.*, 1, 2, 3, 5

[2] Tac., *Ann.*, 2, de 76 à 81.

« cus est sauvé. » Il ne démentit point cette erreur, qui ne tarda pas à s'évanouir, et une douleur plus vive succéda, comme si on eût perdu Germanicus une seconde fois [1].

Bientôt on apprit l'arrivée prochaine d'Agrippine, qui prenait quelques jours de repos à Corcyre. Alors tous ceux qui aimaient Germanicus, qui avaient la plupart servi sous ses drapeaux, et une multitude qui ne le connaissait pas, les uns croyant devoir cet honneur au prince, les autres entraînés par l'exemple, se précipitèrent des municipes et des bourgades vers Brundusium (20). Dès que les vaisseaux furent vus en mer, le port et le rivage se remplirent d'une foule immense, les murailles et les toits en étaient couverts, au plus loin d'où il était possible d'apercevoir. La flotte avançait peu à peu, non point comme d'ordinaire, avec l'allégresse du retour, mais tous les rameurs silencieux. Lorsque enfin Agrippine, avec deux de ses enfants, sortit du navire, tenant contre son sein l'urne funèbre, et les yeux fixés à terre, ce ne fut partout qu'un même gémissement; on n'aurait pu discerner, dans cette affliction universelle, les amis ou les indifférents, les sanglots des hommes ou des femmes.

Deux cohortes prétoriennes, avec tous les magistrats de Calabre, d'Apulie et de Campanie, avaient ordre d'aller rendre les devoirs suprêmes au fils de l'empereur. Les tribuns et les centurions portèrent tour à tour, sur leurs épaules, ces cendres chéries. En avant marchaient les enseignes, roulées en signe de deuil, et les faisceaux renversés. Sur toute la route, le peuple en deuil brûlait, selon l'usage, de riches dépouilles et des parfums; le concours des villes voisines venait augmenter ces honneurs et ces larmes : presque toute cette foule suivit jusqu'à Rome. Il n'y avait là nulle flatterie, car personne n'ignorait que Tibère cachait

[1] Tac., *Ann.*, 2-82 ; Suét., *Calig.*, 6.

mal sa joie. Ni lui, ni Livie, ne parurent dans cette affliction publique, soit pour garder la dignité impériale, soit pour éviter les regards trop pénétrants de la multitude. On ne vit point non plus la vénérable Antonia, la mère de Germanicus : sa douleur n'eût peut-être point supporté ce spectacle, ou Tibère et Livie la retinrent au palais, pour autoriser leur absence et simuler une égale douleur.

Le jour où l'on devait déposer les tristes restes dans le tombeau d'Auguste se passa dans un morne silence, qui n'était interrompu que par des pleurs. On se rendit encore au Champ de Mars, où brillaient de tous côtés des feux funèbres. Les soldats marchaient en armes, les magistrats sans insignes, le peuple par tribus. Là, pendant que s'achevait la cérémonie, tous s'écriaient « que la république « était perdue, qu'il ne restait plus d'espoir. » On appelait tout haut Agrippine « l'honneur de la patrie, le vrai sang « d'Auguste, l'unique modèle des anciens temps, » et, les yeux tournés vers le ciel, on priait les dieux « de lui garder « ses enfants et de les préserver des méchants. » La colère se mêlant même à la douleur, en retournant dans la ville, il y en eut qui jetèrent des pierres aux temples et aux statues de Tibère. L'empereur se hâta de mettre fin à cette dangereuse émotion par un édit d'une froide hypocrisie, où respirait le reproche plus que le regret, et qui finissait en rappelant les plaisirs avec l'annonce des jeux de Cybèle, ce qui n'empêcha pas d'inscrire de tous côtés et de crier fréquemment, durant les nuits, ces mots terribles : « Rends-« nous Germanicus [1] ! »

[1] Tac., *Ann.*, 3, de 1 à 6 ; Dion, 57-18 ; Suét., *Tib.*, 52, *Calig.*, 5, 6.

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME.

CHAPITRE XXXIV.

CHAPITRE XXXV.

CHAPITRE XXXVI.

CHAPITRE XXXVII.

CHAPITRE XXXVIII.

CHAPITRE XXXIX.

CHAPITRE XL.

CHAPITRE XLI.

CHAPITRE XLVIII.

CHAPITRE XLIX.

CHAPITRE L.

CHAPITRE LI.

CHAPITRE LII.

CHAPITRE LIII.

CHAPITRE LIV.

CHAPITRE LV.

CHAPITRE LVI.

CHAPITRE LVII.

CHAPITRE LVIII.

CHAPITRE LIX.

CHAPITRE LX.

CHAPITRE LXI.

CHAPITRE LXII.

CHAPITRE LXIII.

CHAPITRE LXIV.

CHAPITRE LXV.

CHAPITRE LXVI.

CHAPITRE LXVII.

CHAPITRE LXVIII.

CHAPITRE LXIX.

CHAPITRE LXX.

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.